This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

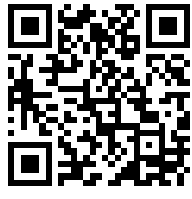

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD·VNIVERSITY·LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ROMANIA

Digitized by Google

Digitized by Google

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs
WACE

TOME LVI

59e ANNÉE. — 1930

PARIS (VIe)

LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

TOUS DROITS RÉSERVÉS

Digitized by Google

425030

Digitized by Google

LA GÉOGRAPHIE ET L'HISTOIRE

DANS

LES LAIS DE MARIE DE FRANCE

On sait la place importante attribuée à l'étude de la géographie des lais dans le long débat qui s'était engagé au sujet de la patrie de ces poèmes [1]. En principe, le récit, selon qu'il jouait dans l'une ou dans l'autre des deux Bretagnes, était considéré comme d'origine armoricaine ou galloise. On admettait bien, en théorie, le transfert des contes d'un pays à l'autre ; en fait on ne tenait compte de cette possibilité que lorsqu'elle favorisait la théorie générale de l'un ou l'autre des contradicteurs. Le cas le plus caractéristique, et en même temps le plus amusant, est celui de M. Brugger dans son attitude vis-à-vis du lai de *Lanval*. Défenseur acharné de l'origine continentale des lais, M. Brugger ne voit dans le cadre arthurien qui forme l'introduction de ce lai, qu'un morceau ajouté par Marie au récit primitif — en quoi il a d'ailleurs parfaitement raison, — et cette introduction, qui a le tort de le gêner dans ses théories, lui paraît non seulement inutile, mais « insipide » (*geschmacklos*) et telle que pouvait la fabriquer le premier venu connaissant l'œuvre de Gaufrei de Monmouth ou de ses traducteurs [2]. Pour marcher sûrement, c'est dans son ensemble qu'il faut examiner le problème, et notamment voir la position que prend dans cette question Marie de France, la créatrice du genre.

Le fait est que Marie a toujours eu soin de fixer ses lais dans le temps et dans l'espace. Sans doute, elle attache à leur localisation moins d'importance qu'à leur titre ; mais elle n'a

1. Il s'agit notamment des articles de H. Zimmer, F. Lot et E. Brugger (cf. ci-dessous).

2. *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, XX, 122-123.

Digitized by Google

presque jamais omis d'indiquer avec plus ou moins de précision l'époque et le lieu de l'action, à tel point que c'est devenu la règle du genre que les imitateurs de Marie n'ont jamais négligée.

Pour ce qui est du temps, deux lais seulement sur douze font exception à cette loi : le *Laostic* et le *Chaitivel*. Or, ce sont là les récits les plus modernes que Marie nous ait donnés. Ils se présentent comme des faits divers qui pourraient être contemporains de la poétesse elle-même. Toute trace non seulement de féerique et de surnaturel, mais même de romanesque rare et surprenant y est absente. Aussi Marie a-t-elle eu soin de ne point les placer expressément dans un passé lointain. Elle s'est contentée de laisser planer sur eux à cet égard une imprécision qui, faisant contraste avec tous ses autres récits, n'est sans doute pas involontaire. Par contre, elle les localise nettement dans l'espace : le *Chaitivel* à Nantes, le *Laostic* à Saint-Malo. Comme on ignore les sources d'où Marie a tiré ces récits [1], on ne saurait dire si leur localisation est l'œuvre de la poétesse ou non. Il est possible que les contes se soient déjà trouvés rattachés avant elle à ces deux localités ; mais il est tout aussi possible, et même plus probable, que, désirant donner à ses récits une couleur locale bretonne, Marie les ait placés de son chef dans deux des villes les plus connues de la Bretagne.

Dans tous ses autres lais, Marie s'efforce nettement d'en situer l'action dans un passé lointain. Dans la majorité des cas, cette époque reste vague et imprécise, comme le veut d'ailleurs la nature du récit. Variant peu ses moyens, la poétesse se contente le plus souvent d'un simple « jadis », correspondant à l' « autrier » des chansons lyriques narratives de son époque, à l' « une fois » de nos contes de fées actuels. Ainsi :

Fresne : En Bretagne jadis manoient Dui chevalier (3-4),
Bisclavret : Jadis le pooit on oïr (5),
Yonec : En Bretagne manoit jadis Uns riches hom (v. 11-12),
Deus amanz : Jadis avint en Normandie Une aventure (v. 1-2),
Equitan : Jadis soloient (li Breton)... fere les lais (v. 11-12).

1. Aucun des deux contes n'est attesté avant l'époque de Marie (éd. Warnke, p. CXLIX ss. et CLXIII ss.). Elle les doit sans doute à quelque récit oral.

Digitized by Google

Ailleurs elle se rapporte à un vague témoignage des « anciens » ou à celui, plus précis, des « anciens Bretons courtois », ou bien elle place le récit simplement au temps des ancêtres :

Eliduc : Li ancien Breton courtois
Firent le lai (v. 1181-2),

et encore :

D'un molt ancien lai breton
Le conte et tote la raison
Vos dirai (*ib.* v. 1-3).

Souvent elle introduit en outre dans le corps de l'œuvre certaines précisions qui doivent apparemment rappeler aux lecteurs le caractère archaïque qu'elle entend donner à ses récits. Parfois, très rarement, elle invoque une ancienne coutume :

Ce fu costume as anciens ;
Issi tenoient en cel tens (*Milon*, 63-64).

Bien plus souvent, c'est par quelque nom propre ou par quelque terme géographique qu'elle y glisse, que Marie relève l'antiquité de ses contes. Dans les deux lais de *Lanval* et du *Chevrefueil*, elle se sert même uniquement de ce dernier moyen. Ceci non seulement dans les lais dont le caractère féerique et surnaturel est trop accusé pour qu'elle ait pu songer à les placer ailleurs qu'à une époque légendaire, mais même dans les récits qui ont un caractère purement humain, tels que *Fresne*, *Milon* ou *Equitan*. L'aventure, ici encore, était trop merveilleuse pour qu'on ait pu en admettre la réalité ailleurs que dans un lointain passé. Il y a, sur ce point, une différence radicale entre ces contes-là et un *Laostic* ou un *Chaitivel*.

Cependant, le lai de *Fresne* est traité exactement comme ces derniers, avec cette différence que l'événement y est reporté au temps jadis. De fait, l'aventure, tout extraordinaire qu'elle est, se tient encore dans les limites du possible. Elle est donc aussi tout simplement placée dans une des principales villes de la Bretagne armoricaine : la ville archiépiscopale de Dol (v. 253). L'archevêque y paraît même en personne (v. 371-2 ; 416 ; 509). Mais il est permis d'inférer de l'insignifiance même de son rôle que sa présence n'a guère d'autre raison d'être que de

Digitized by Google

relever la couleur locale du récit. Une fois de plus on peut soupçonner Marie d'avoir elle-même situé le conte dans l'une des plus importantes villes bretonnes.

Dans *Bisclavret*, l'imprécision du lieu vient s'ajouter à l'imprécision du temps [1]. Jadis, en Bretaigne, et c'est tout. Bretagne insulaire ou Bretagne armoricaine ? Marie n'en dit rien. Cela lui était complètement indifférent. La Bretagne, pour elle, est ici, et ailleurs, simplement le pays des merveilles :

> Mainte merveille avon veüe
> Qui en Bretagne est avenue (v. 259-260).

Elle est aussi le cadre traditionnel des lais. Une aventure féerique, surnaturelle comme celle du *Bisclavret*, y avait sa place tout indiquée. Néanmoins, ce manque de précision est tout à fait contraire aux habitudes de Marie. C'est une exception dans son œuvre, une exception qui frappe et dont la raison nous échappe.

L'histoire d'*Equitan*, le roi qui meurt misérablement, pris dans ses propres filets, n'a pu se produire, elle aussi, que dans un passé assez lointain. Marie en a bien indiqué la localisation géographique ; mais celle-ci nous échappe, tant que nous ignorerons quel est le mystérieux peuple des *Nans* [2] dont Equitan était le roi. Le nom, jusqu'ici, a résisté à tous les efforts qu'on a faits pour l'identifier [3]. Nous y verrions volontiers avec M. Warnke [4] un nom tiré de *Námnetes*. Non pas, évidemment, la forme populaire du mot qui est *Nantes*, mais une forme latinisante, faite soit directement sur *Námnetes*, soit indirectement en combinaison avec Nantes [5]. Comme il n'existe pas, que

---

1. A ajouter l'imprécision des personnages dont aucun n'est nommé, même pas le héros de l'aventure.

2. *Nauns*, dans la graphie anglo-normande du ms. *H*, représente certainement *Nans*, forme que confirme la version norroise, et dont le copiste du ms. *S* a fait, sans doute de sa propre autorité, des *Nains*.

3. Voir en dernier lieu les essais, plus ingénieux que convaincants, de M. Brugger, *Zeitschr. f. franz. Sprache u. Literatur*, XLIV, 240-41.

4. 3e édit. des *Lais*, p. 262, note *Eq.* 11.

5. La forme *Nanz*, que M. Warnke a introduite dans son texte critique, conviendrait mieux que celle de *Nans* qu'on entrevoit dans *H* et dans *S* ; nous savons que ces deux copistes ont souvent remplacé un *z* final par *s*.

Digitized by Google

nous sachions, d'autre exemple de *Nans*, le mot pourrait bien être une création de Marie de France elle-même. Et pourquoi cette création ? N'était-ce pas donner au récit, en y introduisant cette forme latinisante, donc d'apparence ancienne, cette teinte archaïque que la poétesse recherchait ? C'est le premier exemple d'un des procédés favoris de Marie qui, dans les autres lais, reparaît d'une façon plus nette et sur une plus vaste échelle.

*
* *

Voici le lai des *Deus Amanz*. Suivant sans doute une tradition plus ancienne, Marie l'a localisé au Mont des Deus Amanz (v. 252), près du village de Pître (v. 11-20) [1] sur la Seine (v. 180). Elle n'ignore pas, bien qu'elle attribue le lai aux Bretons (v. 5), que le gracieux récit joue en Normandie [2]. Il remonte loin dans le passé, à l'époque où fut fondée la ville des Pistrois (v. 11 ss.). Aussi n'est-ce pas à proprement dire en Normandie, mais de fait dans l'ancienne Neustrie que la poétesse a situé la légende :

> Veritez est qu'en Neüstrie
> Que nos apelons Normandie... (v. 7-8).

Au nom contemporain et moderne elle substitue ainsi le vieux nom historique du pays. On reconnaît là son souci habituel de l'archaïsme. Cette désignation ne devait pas être d'un usage courant, sinon Marie ne se serait pas sentie tenue de l'expliquer à ses lecteurs ; et l'on peut se demander d'où elle a elle-même tiré sa science. La source n'est pas difficile à déterminer. Il suffisait pour cela qu'elle eût lu l'*Historia Regum Britanniae* de Gaufrei de Monmouth ou l'une de ses traductions, en particulier celle de Wace.

Les vers de Marie qu'on vient de citer pourraient en effet être la traduction d'un passage de Gaufrei : *Neustria quae nunc Normannia dicitur* (XI, 11, éd. San Marte, p. 131). Mais avant elle, Wace avait déjà par deux fois donné la même traduction, dans deux passages également célèbres : une première fois à

1. Dép. de l'Eure, vis-à-vis de Pont-de-l'Arche, à trois lieues de Rouen.

2. La façon dont Marie parle de la région pourrait faire supposer qu'elle y avait été en personne. Voir notamment v. 17-20.

Digitized by Google

l'occasion de la distribution par Artus de fiefs à ses fidèles, quand Béduier, le bouteiller du roi, reçoit en partage

la Normandie
Qui dont avoit a nom Neustrie (*Brut*, v. 10417-8) [1],

une deuxième fois lors de la réunion de tous les vassaux d'Artus aux grandes fêtes de couronnement à Carlion, où reparaît le même

Beduiers de Neüstrie
Que l'on or claime Normandie (v. 10589-90).

Sans doute, Marie a pu trouver sa traduction sans l'aide de Wace, et sa rencontre avec ce dernier pourrait être due simplement à leur source commune. Mais on verra qu'ailleurs encore elle a si souvent puisé dans le *Brut* de Wace qu'il est permis de voir ici aussi une réminiscence du célèbre romancier français. Pourquoi en effet remonter jusqu'au texte latin? Bien plus que la prose de Gaufrei, la traduction rimée de Wace offrait aux poètes français, à côté d'innombrables renseignements, un excellent modèle littéraire dont les meilleurs d'entre eux n'ont pas hésité à s'inspirer [2].

*
* *

Ce qui n'apparaît dans le lai des *Deus Amanz* que comme un unique et timide essai, le lai de *Milon* l'offre en une proportion infiniment plus vaste. Par son sujet, *Milon* est en quelque sorte un pendant de *Fresne*. Ici, c'était une fille qui retrouvait miraculeusement ses parents; là, c'est un fils qui retrouve son père inconnu. Le lai donne lieu à de nombreuses remarques. On est frappé tout d'abord par le fait que, contrairement à l'habitude de Marie, il n'est pas donné pour une création des Bretons. Ce sont les anciens tout court qui l'ont fait (v. 532), et nulle part il n'est dit que ces anciens étaient des Bretons. Ceux-ci, il

1. Lire sans doute : *Qui dont avoit nom Neüstrie.*

2. Une étude que nous préparons en ce moment sur les influences littéraires dans l'œuvre de Chrétien de Troyes, en fournira, pensons-nous, des preuves aussi sûres que nombreuses.

Digitized by Google

est vrai, figurent dans le corps du récit, mais simplement comme participant au tournoi du Mont-Saint-Michel, au même titre que Normands, Flamands, Français et Anglais. Est-ce un simple hasard ? Nous ne le pensons pas. Qu'on y regarde de près : on verra que l'action elle-même n'est pas localisée en Bretagne. Celle-ci aussi est présente, comme les Bretons. Tour à tour, le père et le fils s'y rendent, en débarquant sur le continent. Mais on s'aperçoit bientôt que c'est là du pur placage. De fait, c'est en Normandie qu'ils prennent terre, l'un et l'autre (v. 319 et 374), et c'est en Normandie, au Mont-Saint-Michel, qu'est la scène principale du récit. Si Marie leur fait faire auparavant une rapide tournée en Bretagne, il est facile de se rendre compte par la manière dont elle présente la chose [1], qu'elle accomplit simplement un rite et qu'il faut bien se garder de prendre cette indication au sérieux [2]. Comme le conte des *Deus Amanz*, celui de *Milon* se trouve en réalité rattaché, dans le récit de Marie, à la Normandie, et en particulier au Mont-Saint-Michel.

Marie aurait-elle su que le thème qu'elle a traité était un « lieu commun de la poésie épique » [3] ? Ce ne serait pas impossible. Deux ou trois générations avant elle, il paraît déjà dans la poésie de langue française. Dans la Chanson de *Gormont et Isembart* (laisse XIX) [4], Isembart, le renégat, rencontre, sans le reconnaître, son père, le vieux Bernart, et le désarçonne. C'est le fond même du récit de Marie. Mais la *Chanson de*

---

1. Le père : A Barbefluet est arrivez ; Droit en Bretaignë est alez (v. 319-320) — Le fils : En Normandie en est passez, Puis est desqu'en Bretaigne alez (v. 373-4)

Là, ils suivent les tournois, fréquentent les bons chevaliers et se signalent par leurs largesses. Mais ils se hâtent de revenir en Normandie où aura lieu la rencontre décisive. Leur séjour en Bretagne n'a pas la moindre utilité.

2. Il ne faut pas non plus attacher plus d'importance au fait que le messager envoyé à la recherche de Milon est dirigé sur la Bretagne (v. 510). Le cas est pareil à celui des vers 320 et 324 : c'est un détail inutile, ajouté par Marie.

3. R. Köhler, dans la 3e édition des *Lais* de Warnke, p. CLX.

4. Édit. Bayot, *CFMA*, 1921, v. 556-577. Cette référence est à ajouter à la liste déjà si longue des textes réunis par Köhler, *loc. cit.*, p. CLX-CLXII.

Digitized by Google

Gormont ne semble guère avoir été répandue au loin, et la question, si Marie a pu la connaître, ne se poserait même pas, s'il ne se trouvait que l'adversaire d'Isembart, dans cette même laisse XIX, avant l'intervention du père, portât précisément le nom de Miles le Gailart. Or, Milon n'est pas un nom breton, mais un nom français [1]. Il est donc possible que Marie elle-même l'ait introduit dans son récit dont le héros était peut-être, comme si souvent dans les contes populaires, primitivement anonyme. D'autre part, sans être rare, le nom n'est pas un de ceux qu'on retrouve partout comme Guillaume ou Thomas. Le rapprochement avec la *Chanson de Gormont* ne laisse donc pas que d'être assez curieux. Peut-être n'est-ce qu'une coïncidence fortuite ; mais peut-être y a-t-il là quelque rapport effectif que nos moyens actuels ne nous permettent malheureusement pas de déterminer de plus près.

Dans ce lai, Marie s'est efforcée avec un soin tout particulier de souligner l'ancienneté de son conte. Ce n'est pas seulement dans l'épilogue qu'elle rappelle « les anciens » comme auteurs du lai (v. 531-532), mais elle relève aussi dans le corps même du récit à propos du châtiment cruel qui menace l'amie de Milon que *ce fu costume as anciens, issi tenoient en cel tens* (v. 63-64). C'est surtout par l'emploi, plus abondant qu'ailleurs, d'anciens noms géographiques qu'elle marque l'archaïsme de son récit. Veut-elle dire que Milon était sans pareil chez lui aussi bien que dans les pays avoisinants ? Elle dira qu'

> En Logres et en Albanie
> Orent plusor de lui envie (v. 17-18).

Veut-elle ajouter que son renom dépassait les limites de la Grande-Bretagne ? Elle nous dira que

> Molt fu coneüz en Irlande
> Et en Norweje et en Gothlande [2] (v. 15-16).

Comme le dit très justement M. Brugger, ces noms ne sont

1. E. Brugger, *Zeitschr. f. franz. Sprache u. Literatur*, XX, p. 131, note 67.

2. Le leçon *Hollande* dans le manuscrit *S* est une faute du copiste qui avait sans doute sous les yeux la forme *Gollande* pour *Gothlande*, variante qui se trouve aussi dans le *Brut* de Wace.

Digitized by Google

qu'un ornement extérieur et pourraient fort bien manquer [1].

Mais en les introduisant dans son poème, Marie n'obéit pas à un simple caprice. Ces noms ont leur raison d'être. Ils ne sont pas dus au hasard ni aux besoins de la rime. Logre [2] et Albanie, ce sont les anciens noms de l'Angleterre et de l'Écosse. Gaufrei et ses traducteurs ont dit leur origine. Popularisés sans doute par eux, ils peuvent être employés sans qu'aucune explication ne les accompagne. Si Marie leur donne la préférence sur les noms contemporains, c'est pour la même raison qui lui faisait préférer Neüstrie à Normandie : ils situent son récit à l'époque lointaine où le pays portait encore les vieux noms de jadis. Cette époque, on peut la déterminer avec quelque précision, grâce aux trois autres noms qui accompagnent ceux-ci. Le même groupement d'Irlande, Norweje et Gothlande, donné par Marie, figure déjà, augmenté des noms de l'Islande, des Orcades et du Danemarc, dans l'*Historia* de Gaufrei. Là il est dit (IX, 10 et 11) comment le roi Artus se soumit, en une campagne d'une rapidité foudroyante, tour à tour les six pays d'*Hybernia*, *Islandia*, *Gothlandia*, *Orcades*, puis *Norvegia* et *Dacia*. Ensemble ils forment chez Gaufrei le groupe des *sex insulae* (IX, 19); leurs contingents dans l'armée d'Artus sont désignés par le nom collectif des *Insulani* [3] (XI, 1). Wace, comme toujours, suit Gaufrei de près, mais en modifiant et en délayant en partie son modèle. Avec lui on assiste donc également à la conquête de

---

1. *Loc. cit.*, p. 129.

2. Le man. *H* écrit trois fois *Loengre*, une fois *Logres*; *S* donne *Logres* (*Milon*, 17) et *Logre* (*Lanval*, 9). Ce sont ces deux dernières formes qu'il faut retenir. La forme *Loegre* du texte critique de Warnke, qui ne se trouve dans aucun manuscrit, est inadmissible. Elle est évidemment tirée de la forme latine *Loegria* de Gaufrei (II, 1; IV, 19; XII, 19); mais on voit par le *Brut* de Munich, v. 2098, que *Loegrie*, ou en latin *Loegria*, était de quatre syllabes : *Loëgrie*. Or, Marie n'a toujours donné au mot que trois syllabes. Elle n'a donc pas employé la forme de l'*Historia*, mais celle de Wace qui est *Logres* (de même Chrétien de Troyes, *Perceval*, 6131, en rime avec *ogres*, et 8603).

3. C'est sans doute de là que vient le mystérieux royaume des Iles qui joue un rôle considérable dans l'onomastique arthurienne à partir du roman de *Perceval*. Déjà dans Erec, Chrétien nomme le chevalier Bruiant des Illes (v. 6730) : c'est lui qui fait cadeau à Erec de ses deux merveilleux trônes en ivoire.

Digitized by Google

l'*Irlande* (v. 9900 ss.), puis de l'*Islande* (v. 9994 ss.), suivie de la soumission d'*Orquenie* et de *Gothlande* (v. 9945 ss.), plus loin, après une interruption, à la conquête de *Norguege* (v. 10050 ss.), et enfin à la soumission de *Danemarce* (v. 10123 ss.). A deux reprises il groupe, lui aussi, ces six pays en une espèce d'unité [1]; leurs soldats seront pour lui *cels des illes* (v. 13446). Choisir trois noms qui faisaient partie de ce groupe des « îles » solidement constitué et connu par Gaufrei et Wace [2], c'était en quelque sorte pour Marie situer son récit à l'époque des grandes conquêtes du roi Artus.

Que telle ait effectivement été son intention, ceci trouve sa confirmation dans le fait qu'à la fin de son récit on voit reparaître le même souvenir des campagnes arthuriennes. Chez Marie, le combat du père et du fils a lieu au Mont-Saint-Michel. Pourquoi ici ? Il est possible, et même probable, comme le dit M. F. Lot [3], que Marie ait placé la rencontre des deux protagonistes pour plus de vraisemblance hors de la patrie du père. Celui-ci étant d'origine insulaire, elle a mis le combat sur le continent, en terrain neutre. Mais pourquoi au Mont-Saint-Michel, en Normandie, plutôt qu'en Bretagne, à Nantes, par exemple, comme dans le *Chaitivel* ? « Tout simplement », dit encore M. Lot (*ibid.*), « à cause de la célébrité de cette abbaye et forteresse, située à la limite de deux grandes provinces ». La raison ne me paraît pas suffisante. Marie avait plutôt déjà dû trouver dans sa source la légende localisée près de la célèbre abbaye normande. Dans ce cas, c'est elle, ou encore sa source, qui, pour les raisons indiquées ci-dessus, auront placé l'origine des deux héros dans la Bretagne insulaire, le pays de Galles et

---

1. V. 10573-80 et notamment 11410-1 :

Irois, Golandois, Islandois,
Danois, Norois et Orquenois.

Wace personnellement a encore ajouté au vers 9947, un septième pays : *Guenelande* ou *Venelande* (Vinland, Finlande ?). Mais dans la suite il s'en tient exclusivement aux six « iles » de Gaufrei ; la Guenelande ne reparaît plus nulle part chez lui.

2. Par le nom d'*Irlande*, Marie fait voir une fois de plus qu'elle suivait la traduction de Wace où l'on ne trouve que ce terme, et non pas le texte de Gaufrei où l'île n'est jamais appelée autrement qu'*Hybernia*.

3. *Romania*, XXIV, 521.

Digitized by Google

le Northumberland. Elle n'ignorait pas que le Mont-Saint-Michel était dans la vie d'Artus le théâtre d'un de ses plus dangereux combats, combat qui se plaçait précisément dans la série des campagnes du roi. Provoqué par Luce, empereur de Rome, Artus s'embarque avec son armée à *Suthantone* (Southampton), débarque à *Barbeflue* (Barfleur) et se rend de là en secret au Mont-Saint-Michel où il combat et tue un formidable géant (Gaufrei, X, 2 et 3 ; *Brut*, 11470-12011). On reconnaît exactement l'itinéraire que Marie a imposé à ses héros pour les faire aller, comme Artus, d'Angleterre en Normandie, en les faisant passer, il est vrai, par la Bretagne [1]. Peut-être n'est-ce qu'un hasard qui a établi cette coïncidence entre Marie et l'*Historia* ou le *Brut*, et la réalité même a pu lui fournir ce groupement. Mais on ne peut s'empêcher de faire le rapprochement entre ce passage et l'autre, déjà signalé, du début du poème. Nous ne pensons pas qu'en plaçant le combat au Mont-Saint-Michel, Marie ait voulu donner une imitation de la légende arthurienne. Mais il nous semble que, trouvant le conte localisé près de la grande abbaye normande, la poétesse se soit souvenue du fameux combat qu'Artus lui-même avait livré sur ces lieux hantés de souvenirs arthuriens, et se rappelant dans l'espèce les grandes campagnes du roi, elle a pris là les données géographiques dont elle a fait le cadre de son récit. Elle évoque ainsi de nouveau chez ses lecteurs la grande époque légendaire de l'histoire bretonne.

Cette même époque, elle la leur rappelle encore une troisième fois. Pourquoi dans l'épisode du cygne, messager d'amour, ce détail insignifiant, et si inutile qu'on se demande ce qu'il vient faire là, du lieu où l'oiseau était capturé ? *En un pré desoz Carlion* (v. 183). N'est-ce pas encore pour retremper le récit dans l'atmosphère arthurienne ? Carlion, la résidence d'Artus, célèbre par les grandes fêtes de couronnement, dont Gaufrei donna d'abord une ample description (IX, 12-14), que Wace après lui développa longuement dans un de ses morceaux les plus brillants (v. 10455-10919). Il suffisait d'évoquer ce nom pour donner aussitôt au récit une couleur archaïque et bretonne [2].

1. On a vu ce qu'il faut penser de ce détour (voir plus haut, p. 7).

2. On retrouvera le même procédé dans le lai d'*Yonec* (voir plus loin, p. 29).

Digitized by Google

Cependant Marie indique comme patrie de Milon *Suhtwales* (v. 9) ou *Gales* (v. 447). Pourquoi pas les noms anciens de *Demelia* et *Cambria* que donnait Gaufrei, correspondant à *Logres* et *Albanie*? Souvenons-nous que les mêmes noms reparaissent encore dans le lai du *Chievrefeuil* comme pays d'origine de Tristan [1]. Ils étaient donc attachés pour Marie à la légende de Tristan, qui chronologiquement était considérée dans la version primitive comme contemporaine de celle d'Artus. Avec les noms de Suhtwales et de Gales Marie rappelait donc le caractère archaïque de son récit. Ajoutons que chez Wace les noms de *Surgales* ou *Susgales* [2] et *Gales* ont partout remplacé les noms de Gaufrei. Quant à *Norhombre*, le nom a été choisi, pour désigner la contrée la plus éloignée du pays de Galles, tout au nord de l'Angleterre. C'est le *Northumbria* de Gaufrei (*pass.*), *Nor-* ou *Northumberland* chez Gaimar (930, 1082, etc.), *Nor-* ou *Northumberlande* chez Wace (*pass.*).

Le seul anachronisme que Marie ait commis dans *Milon* se trouve dans certains détails qu'elle donne sur le combat final. Le tournoi en lui-même, institution récente, cadre évidemment peu avec la lointaine époque d'Artus et de Tristan; mais Chrétien de Troyes ou les savants auteurs de l'*Eneas* et du *Roman de Troie* se sont permis les mêmes fantaisies. Modernes aussi les noms des participants :

> Normant et Breton i alerent
> Et li Flamenc et li François;
> Mais n'i ot gueres des Englois (v. 386-8).

---

1. En sa contree en est alez,
En Suthgales ou il fu nez (v. 15-16).
Tristram en Gales s'en rala (v. 105).

Il est permis de se demander si Marie a trouvé ces indications sur l'origine de Milon dans sa source. Il est probable qu'elle ait elle-même introduit ce détail dans son récit, et dans ce cas c'est peut-être en souvenir de la légende de Tristan qu'elle a fixé la patrie de son héros. On remarquera la ressemblance textuelle des deux lais :

Milon fu de Suthwales nez — (Tristan) en sa contree en est alez,
En Suthgales ou il fu nez

En songeant à l'un, Marie a certainement songé à l'autre.

2. *Stater le roi des Surgalois* figure parmi les grands vassaux d'Artus aux cérémonies de Carlion (v. 10527); il était un des quatre rois qui portaient l'épée devant Artus (v. 10651).

Digitized by Google

Anachronisme flagrant, si nous comparons avec Gaufrei chez qui on ne trouve rien de pareil. Mais Wace, dans des passages personnels, a quelquefois pris la même liberté. Précisément dans le grand passage relatif à la cour d'Artus il donne une énumération qui contient, avec quelques autres, tous les noms donnés par Marie en un groupement sensiblement pareil :

(Escos) ne Bretons ne François,
Normant, (Angevin) ne Flamenc,
(Ne Bourguignon ne Loherenc) v. 10009-11.

Marie pouvait au besoin s'autoriser de cet exemple. Toutefois il n'y a pas chez Wace les *Englois*. A juste titre, car ceux-ci ne paraissent en effet qu'à une époque postérieure dans l'histoire d'Angleterre. Chez lui, le nom désigne très justement tantôt les envahisseurs anglo-saxons après l'époque arthurienne (v. 14705 ss.), tantôt la partie anglaise parmi les habitants de l'Angleterre contemporaine. Faire participer des *Englois* au tournoi du Mont-Saint-Michel, c'était donc vraiment un anachronisme de la poétesse, une étourderie sans doute ; la manière dont elle en parle indique clairement qu'il s'agissait surtout pour elle de remplir tant bien que mal le couplet de deux vers [1]. Cette exception unique ne nous semble pas suffisante pour infirmer nos conclusions antérieures : elle n'a guère dû atténuer pour les lecteurs de Marie le caractère archaïque que la poétesse dans son ensemble s'est efforcée de donner à son récit.

*
* *

Le souci évident qu'a Marie de « rapporter ses récits à un passé très lointain » [2], et qui se manifeste si nettement dans son lai de *Milon*, la préoccupera à plus forte raison dans les contes où le surnaturel se mêle aux aventures humaines, dans

1. Le cas est d'autant plus étrange que Marie semble compter Milon et son fils, bien qu'ils fussent Gallois, parmi les rares Anglais présents au Mont Saint-Michel. Nous ne voyons pas autrement ce que veut dire le vers 388. Sans doute pouvaient-ils passer pour Anglais sur le continent, notamment le fils élevé dans le Northumberland.

2. F. Lot, *Romania*, XXVIII, p. 46.

Digitized by Google

Eliduc, *Guigemar*, *Lanval* ou *Yonec*. Dans *Eliduc*, le merveilleux n'apparaît que tout à la fin du récit ; l'aventure même, le thème du « mari aux deux femmes », ne contient en soi rien de féerique. Mais c'est, à entendre l'auteur, un « molt ancien lai breton » dont elle se propose de dire « le conte et toute la raison ». Elle va donc aussi le projeter dans un passé lointain.

Eliduc, d'après elle, est originaire de la Bretagne armoricaine : *Bretagne la Menor*, comme elle l'appelle ici (et encore dans *Guigemar*, 25 et 315). Elle fait ainsi une distinction que ne font plus un Chrétien de Troyes, un Gautier d'Arras, un Thomas d'Angleterre ou un Berol, mais qu'elle trouvait encore très nettement indiquée chez Gaufrei (VI, 4) ou chez Wace (v. 9376 et 14463), à côté d'Armorica et Armorique. Obligé de s'expatrier, Eliduc traverse la mer et passe en Angleterre, ou plutôt, comme il s'agit encore de l'ancienne Angleterre légendaire, au pays de Logres : *el roiaume de Logre ira* (v. 69), de même que la jeune fille qu'il ramène de là-bas, est « de Logres née » (v. 1071). Le nom d'Angleterre ne paraît pas une seule fois dans les lais de Marie.

La poétesse, comme toujours, précise les lieux et l'époque de l'aventure. Les lieux : Eliduc aborde à *Totenois* (Totness) :

> A la mer vint si est passez ;
> En Totenois est arivez (v. 88-89) ;

de même v. 809 : *Au havre vient a Totenois*. De là il se dirige *vers Excestre* (Exeter, v. 91) où il entre au service d'un roi de la région. Il est peu probable que Marie ait déjà trouvé ces données si précises dans le conte qu'elle a utilisé. Dans ces légendes on ne précise généralement pas ainsi, et ici d'autant moins que ce n'est pas du tout la région où est localisé le conte. Marie aura donc introduit ces détails de son propre chef. Sans doute, vivant en Angleterre, elle pouvait connaître le port de Totenois et savoir que la ville d'Excestre n'en était pas trop éloignée. Il était pourtant bien loin, ce pays situé aux confins de la Cornouailles, et il nous semble que ce soit plutôt dans la lecture de Gaufrei ou de Wace qu'elle aura puisé ses connaissances. La combinaison Totenois-Excestre s'y trouve en effet, d'abord, chez les deux auteurs, dans le récit du débarquement de Vespasien qui, repoussé à Douvres, aborde à Totenois, d'où

Digitized by Google

a Essecestre vint poignant (*Brut*, 5240) ; puis encore, chez Wace seul [1], à l'occasion du débarquement de Cadwalan en Angleterre (v. 14785 ss.).

Cette possibilité que nous indiquons ici acquiert une certaine force par l'indication du temps donnée par Marie. Il y avait alors, dit-elle :

> Plusors rois... en cele terre ;
> Entre eus orent estrif et guerre (v. 89-90).

On peut évidemment voir là une indication sans valeur, inventée pour les besoins du récit. Mais pourquoi n'admettrait-on pas que Marie, ici encore, ait profité de ses lectures ? Quelques centaines de vers avant l'arrivée de Cadwalan, Wace avait raconté, d'après Gaufrei, l'établissement de l'heptarchie anglo-saxonne et le partage du pays entre plusieurs rois :

(Les envahisseurs firent)

> Pluisors rois en pluisors contrees.
> Pluisors fois s'entreguerroierent
> Et pluisors fois se repaierent (v. 14083 ss.).

N'avons-nous pas là cette pluralité de rois avec leurs guerres continuelles ? Et n'entend-on pas dans les vers de Marie comme un écho de ce passage de Wace ? Il y a mieux : au moment même où il parle du débarquement de Cadwalan, Wace revient sur ces roitelets d'Angleterre : Elduine, l'adversaire de Cadwalan, *manda tos ses rois* (v. 14839), et ce pluriel est assez surprenant pour que l'auteur juge utile d'ajouter l'explication suivante :

> Pluisor qui roi clamé estoient
> Por roiame conté tenoient.

Il me semble que les données de Marie coïncident d'une manière assez frappante avec celles de Wace, pour qu'il soit permis de voir ici une fois de plus chez Marie une réminiscence de son modèle habituel. Ce serait, par conséquent, un peu après l'époque arthurienne, dans le cadre de l'heptarchie anglo-saxonne, qu'elle aura entendu placer le lai d'*Eliduc*.

1. Gaufrei ne parle à cette occasion que du siège d'*Exonia* (Exeter), sans mentionner Totenois.

Digitized by Google

*
* *

Comme *Eliduc*, le lai de *Guigemar* raconte une aventure ancienne : *qui avint al tens ancianor* (v. 26). Elle aussi se place dans cette *Bretagne la Menor* (v. 25 et 315) qui était le pays d'Eliduc [1], et d'une façon plus précise à Saint-Pol-de-Léon (v. 30). Ceci n'est pas une invention de Marie. Les recherches de Zimmer ont révélé l'existence de Wihomarch (< Guiomar, Guiemar) comme nom qui fut en effet porté par des vicomtes de Léon aux XIe et XIIe siècles [2]. Le récit de Marie repose par conséquent sur la tradition légendaire par laquelle une famille seigneuriale s'attribuait une origine surnaturelle [3]. La poétesse suit donc ici une donnée étrangère. C'est sans doute celle-ci aussi qui lui fournit Oridiaus, le nom du père, et Noguent, le nom de la sœur du héros. De ces noms on ne sait que faire [4], et ils n'ont aucune valeur pour le récit de Marie. Le nom de Meriadu(c), l'adversaire de Guigemar, doit par contre être jugé autrement. Le personnage est une simple utilité dans le conte. Son nom importe peu, mais il sert quelquefois à la rime [5] et rend le récit plus aisé. Aussi Marie a-t-elle sans doute introduit elle-même ce nom, célèbre comme surnom de Conan, le fondateur légendaire de la Bretagne armoricaine chez Gaufrei [6], et fréquent dans l'onomastique arthurienne [7].

---

1. Voir ci-dessus, p. 14.

2. *Zeitschr. f. franz. Sprache u. Literatur*, XIII, 9.

3. Pour des cas analogues, voir les rapports des Lusignans avec la fée Mélusine, de la maison de Bouillon avec la légende du Cygne, ou des Angevins avec Perceval et le Gral. Nous serions assez disposé pour notre part à voir un cas analogue dans le lai du *Bisclavret*. Celui-ci serait attaché à une famille bretonne que nous ignorons par ailleurs, et expliquerait certaine difformité physique (les *esnasees*) qui défigurait quelques-uns de ses membres (cf. v. 309-14).

4. E. Brugger, *Zeitschr. f. franz. Spr. u. Lit.*, XLIX, 231-7.

5. Il y figure quatre fois sur huit, v. 692 (: fu), 805 et 841 (: plus); 864 (: venu).

6. *Conanus Meriadocus*, V, 9 ss.; Wace ne donne que le prénom de Conan, mais pas le surnom.

7. E. Brugger, *Archiv für neuere Sprachen u. Literaturen*, t. 159, 137-138.

Digitized by Google

Quant au temps, la vague indication du *tens ancianor* est précisée par celle qui suit :

> En ce tens tint Hoials la terre,
> Sovent en pais, sovent en guerre (v. 27-28).

Les manuscrits *H* et *S* écrivent *Hoilas*, mais *N* fait voir, en écrivant *Odels*, qu'il s'agit du nom fréquent de *Hoël* devenu *Hoials*, comme *Aguisiaus*, chez Chrétien de Troyes [1], à côté d'Aguisel, et dans *Guigemar* même : *Oridials* (v. 31) [2]. M. Brugger s'est donné beaucoup de peine pour déterminer quel est exactement le roi Hoël visé par Marie [3]. La chose me semble bien moins compliquée qu'il ne croit. Il y avait un Hoël, célèbre entre tous : celui que Gaufrei et Wace font passer pour contemporain et neveu du roi Artus et son plus fidèle soutien dans ses expéditions guerrières. Combien de fois son nom ne figure-t-il pas chez Wace, toujours intimement mêlé à l'histoire d'Artus lui-même depuis le début de son règne jusqu'à sa fin (9374-13444) ? Et plus d'une fois il est expressément désigné comme roi de *Bretaigne la Menor* [4]. Le fait n'a évidemment pas échappé à M. Brugger. S'il refuse d'en tenir compte, c'est parce que, trop heureux d'avoir à faire à un lai purement armoricain, il repousse ici de toute son énergie, dans l'intérêt de sa thèse, toute « arthurisation », toute influence de Gaufrei et de Wace [5]. Mais puisqu'il admet cette influence ailleurs, p. ex. dans *Lanval*, toujours dans l'intérêt de sa thèse, on est bien en droit de l'admettre aussi ici, d'autant qu'elle ne touche en aucune manière au fond du récit et n'en forme qu'un élément tout extérieur. Placer l'aventure, rattachée à la maison seigneuriale de Léon en Bretagne, sous le règne de Hoël, c'était pour Marie simplement la placer à l'époque arthurienne, et pas autre chose. Loin d'enlever au lai son caractère armoricain, elle le renforce

1. *Erec*, v. 1970.

2. Il reste étrange que les deux manuscrits *H* et *S* aient la même leçon fautive *Hoilas*, provenant certainement de *Hoials* (influence du latin *Hoelus*, la forme de Gaufrei ?).

3. *Zeitschr. f. franz. Sprache u. Literatur*, 49, 229-30.

4. V. 9377 ; 13173-4.

5. « Beim Lai *Guiēmar* ist keine Spur von Grossbritannisierung, keine Spur von Galfrid-Waces Einfluss nachzuweisen », *loc. cit.*, p. 229.

Digitized by Google

encore ainsi. Ses lecteurs ne pouvaient pas s'y tromper. C'est bien le procédé qu'on lui a déjà vu employer si souvent.

Mais n'est-il pas étrange, dans ce cas, que Marie ait fait se répandre le renom de Guigemar, contemporain d'Artus, dans des pays tels que les *Flandres*, la *Lohereigne*, la *Borgoigne*, en *Anjou* et en *Gascoigne* (v. 51-54) [1] ? C'est le même anachronisme que dans *Milon*. Or, une partie de ces noms figurent déjà chez Gaufrei. Celui-ci raconte l'occupation de la Gascogue précisément par Hoël, le don de l'Anjou comme fief au sénéchal Caius (Keu) (IX, 11), et la conquête des Flandres par Artus (X, 13). Mais il ne fait figurer ni la Bourgogne ni la Lorraine parmi les conquêtes du roi. Wace, par contre, moins scrupuleux que son modèle, relate tour à tour non seulement la conquête des Flandres (10149), celle de l'Anjou et de la Gascogne par Hoël (10365 ss.), mais aussi celle de la Bourgogne et de la Lorraine par Artus lui-même (10367-70; 10389-90) [2]. Sans doute, il serait exagéré de prétendre que Marie a nécessairement pris ces noms dans le *Brut*. Il est évident qu'elle les connaissait aussi bien par ailleurs. Mais il est assez significatif de voir groupés ici, comme dans *Milon*, les mêmes noms qui se retrouvent dans un groupement analogue dans l'une des principales sources de Marie parmi les conquêtes du roi Artus. En tout cas, ce précédent la disculperait encore une fois du reproche d'anachronisme, si l'on était tenté de le lui faire.

Qu'on nous permette de signaler à l'appui de notre hypothèse au moins un cas d'un souvenir direct de Wace dans le lai de *Guigemar*. La situation dans laquelle Marie présente la dame de Guigemar ressemble par certains côtés beaucoup à celle d'Ygerne, la mère du roi Artus, avant son mariage avec le roi Uter Pendragon (Gaufrei, VIII, 19; Wace, *Brut*, 8778 ss.): un mari soupçonneux et jaloux, enfermant sa femme, d'une rare beauté, et d'ailleurs innocente, dans un château inacces-

1. Les noms ne paraissent pas avoir été choisis au hasard. Si les trois premiers désiguent les marches vers l'Allemagne, les deux derniers représentent des possessions du roi d'Angleterre à l'époque de Marie. Aussi faut-il, à notre avis, conserver *Anjou* avec les mss *H* et *N*, et non pas lire *Alemaigne* avec *S* et *P*. Voir aussi la note suivante.

2. Il n'est pas question de l'Allemagne. C'est encore une raison pour suivre la leçon commune de *H* et *N*, de préférence à celle de *S* et *P*.

Digitized by Google

sible, sans pouvoir empêcher que le héros du récit ne pénètre auprès d'elle par sorcellerie. Comment Marie ne se serait-elle pas souvenu du célèbre récit ? Quelques ressemblances dans le texte en fournissent la preuve : voici la fameuse description de Tintajol dont s'inspira Marie, comme le fera encore Thomas d'Angleterre [1] :

Tintajol estoit defensables,
N'estoit de nule part prenables.
De faloise est clos et de mer.
Qui sol la porte puet garder,
Mar ara doute ne regart
Que hom i entre d'autre part
(*Brut.*, 8849-54).

N'i ot fors une seule entree,
Cele fu nuit et jor gardee.
De l'autre part fu clos de mer :
Nus ne pot issir ne entrer
Se ce ne fust o un batel
(*Guig.*, 223-7).

Et voici un peu plus haut le portrait d'Ygerne :

Les lui fu Ygerne sa fenne :
Il n'ot si bele en tot le regne.
Cortoise estoit et bele et sage
Et molt estoit de halt parage
(*Brut* 8799-802).

Molt fu vieus hom et fame avoit,
Une dame de haut parage,
Franche, cortoise, bele et sage [2]
(*Guig.*, 210-2).

Je sais bien que la situation est assez banale (Marie elle-même la donne encore une fois dans *Yonec*) ; banale aussi la description de la femme et du château. Pris individuellement, aucun de ces traits n'aurait de force probante. Mais ce qui fait leur valeur, c'est de les voir ainsi groupés en un même ensemble chez Marie comme chez Wace. C'est ce dernier qui ici a certainement été le modèle dont Marie s'est inspirée.

*
* *

S'il devait encore exister quelque doute au sujet des inten-

1. Édit. Bédier, I, p. 6-7.

2. Marie qui ne craint pas de se répéter reprend le même thème dans son prologue d'*Eliduc* où se retrouvent, groupés en quelques vers, les mêmes éléments du portrait de Wace avec quelques variétés :

Fame ot espouse noble et sage,
De haute gent, de grant parage...
El roiaume n'en ot plus bele (*Elid.*, 9-10 ; 18).

Digitized by Google

tions que nous attribuons à Marie, le lai de *Lanval* les ferait disparaître. On sait que le récit y est placé dans le cadre de la cour du roi Artus. Tous les critiques sont d'accord à voir là une invention personnelle de la poétesse : non seulement M. Brugger dont cette explication favorise la théorie armoricaine [1], mais encore M. F. Lot qui défend la thèse contraire [2]. Le cas, ici, est particulièrement clair, puisque dans le lai anonyme de *Graelent*, qui traite le même sujet que Lanval, il n'est pas question du roi Artus : et c'est là, semble-t-il, la forme primitive du conte [3]. Il est vrai que ce n'est pas l'avis de M. Foulet pour qui *Graelent* repose entièrement sur l'œuvre de Marie [4]. Mais s'il est exact que l'auteur anonyme a connu et exploité certains lais de Marie, il n'en est pas moins vrai qu'il semble pourtant aussi avoir connu la légende sous une forme primitive et archaïque dont il a conservé quelques traits, parmi ceux-ci l'anonymat du roi, comme encore dans le lai apparenté de *Guingamor* [5]. Les éléments arthuriens dans *Lanval* sont d'ailleurs tout à fait extérieurs et ne touchent en rien au cœur du sujet ; on peut les éliminer sans la moindre difficulté.

Ces éléments arthuriens sont les suivants : dans l'introduction, deux thèmes différents :

1° Les guerres d'Artus contre les *Escoz* et les *Pis*, qui sans cesse envahissaient et détruisaient la vieille Angleterre, la terre de *Logre*, *et molt sovent la damajoient* (v. 5-10). Ce détail, Marie a dû l'emprunter à sa source habituelle, Gaufrei-Wace. Combien de fois ne voit-on pas chez ces deux historiens Écossais et Pictes, unis aux Saxons, attaquer et dévaster le pays des anciens Bretons [6] ! C'est notamment le premier exploit d'Artus après

1. *Zeitschr. f. franz. Spr. u. Lit.*, XXIX, 122-3.

2. *Romania*, XXVIII, 45 ; cf. aussi J. Bédier, *Rev. des Deux Mondes*, 15 oct. 1891, p. 848, note 2.

3. Un cas analogue se trouve dans le lai de *Melion*. C'est une imitation évidente du lai de *Bisclavret*, mais l'imitateur de Marie a fait entrer dans son récit le roi Artus et d'autres éléments arthuriens qu'il a empruntés au *Brut* de Wace (Foulet, *loc. cit.*, p. 40 ss.).

4. *Loc. cit.*, p. 27.

5. Schofield, *Publications of the Modern Language Association of America*, 15 (1900), p. 149 ss.

6. *Hist. reg. Brit.*, I, 2 ; VI, 3 ; IX, I.

Digitized by Google

son avènement au trône que d'avoir combattu victorieusement ces éternels ennemis de son pays. Wace vient de faire l'éloge du jeune roi :

Tous autres princes sormonta
De cortoisie et de proësce [1]
Et de valor et de largesce (v. 9263-5).

Puis aussitôt, dix vers plus loin, il le fait partir en campagne contre Colgrin, le chef des *Saisnes* :

Escos et Pis ot en s'aïe
Et des Saisnes grant compaignie (v. 9278-9).

Marie s'est certainement souvenue de ce passage du *Brut*.

2° La cour d'Artus (v. 11-18). Marie s'inspire d'un des passages les plus brillants et les plus célèbres de Wace : la description des fêtes du couronnement d'Artus à Carlion. C'est

(*Brut* :)	(*Lanval* :)
A la Pentecoste, en esté (v. 10458).	A la Pentecoste, en esté (v. 12).

Artus a fait de généreuses distributions à ses hommes :

Mult donna li rois riches dons As chevaliers et as barons (v. 10899-900).	Assez i donna riches dons Et as contes et as barons [2] (v. 13-14).

Notamment à ceux de la Table Ronde [3] :

De cels qui en la cort estoient Et qui le cors au roi servoient, Qui sont de la Roonde Table (v. 10553-5).	A ceus de la Table Roonde N'ot tant de teus en tot le monde (v. 15-16).

cf. plus loin :

Et cil de la Table Roonde
Dont teus los fu par tot le monde
(v. 13675-6).

1. *Lanval*, 6 : *Artus, li preus et li cortois.*

2. Le ms. *S* donne même : *As chevaliers et as barons*, comme le texte de Wace.

3. Cas particulièrement significatif. On sait que Gaufrei ne dit rien de la fameuse Table Ronde et que c'est Wace qui est le premier à en parler et qui l'a introduite dans la littérature. Ici c'est donc clairement le texte de Wace qui a servi de modèle.

Digitized by Google

Il distribue des fiefs et des terres :

Li rois les damisiaus fieva :	Femmes et terres departi [1]
Honors delivres lor dona	Partot, fors un qui l'ot servi
(v. 10869-70).	(v. 17-18).

On voit que tout le récit de Marie nous ramène au roman de Wace.

Il y a cependant le cas embarrassant de la résidence d'Artus, Cardeil (= Carlisle, dans le nord de l'Angleterre). Le nom ne figure ni chez Gaufrei ni chez Wace, du moins pas sous cette forme. C'est *Kaër Leïr* chez le premier (II, 9), *Kaërleïl* chez le second (v. 1637), et dans aucun cas ce n'est la résidence d'Artus. Marie donc a dû prendre le nom ailleurs. Peut-être dans la tradition orale de quelque conte arthurien, peut-être aussi, comme le suggère M. Brugger [2], dans quelque œuvre littéraire antérieure, lai ou roman. Mais ces derniers ont-ils existé avant Marie ? Il y en a au moins un dont l'existence antérieure aux lais de Marie est assurée : c'est le roman de *Tristan*. Marie déclare elle-même l'avoir trouvé *en escrit* (*Chievrefeuil*, v. 6). Or, dans *Tristan*, dans la version plus ancienne, conservée par Berol, Cardeuil paraît à deux reprises comme résidence du roi Artus. Il est possible, et même probable, que Marie, qui connaissait le *Tristan* primitif, ait pris là le nom de Cardeil [3]. Mais pourquoi plutôt celui-ci que Carlion, la résidence habituelle du roi ? Marie sait apparemment que Carlion, en plein pays de Galles, n'était pas la base d'opération indiquée pour une campagne en Écosse. Il lui fallait une ville située plus au nord, sur les confins du pays des ennemis. La forteresse de Cardeuil dont elle pouvait savoir par Wace qu'elle était située *vers nort* [4]

1. Une variante chez Wace porte au vers 10870 la leçon : *Honours et terres lor dona*. Le ms. *P* de *Lanval* dit de même : *Honors et terres departi*. Je serais tenté de corriger dans ce sens le texte de *H* et de *S* : cette distribution de femmes m'a toujours semblé étrange.

2. *Loc. cit.*, p. 122.

3. Berol, éd. Muret, v. 614 et 647. Le nom paraît aussi chez Chrétien de Troyes, dès l'*Erec* ; mais moins exact que Marie, il place la ville indûment *en Gales* (*Yvain*, v. 7). Thomas d'Angleterre, ayant écarté Artus de son récit, n'a pas de raison pour nommer sa résidence.

4. V. 1637 : *Kaërleïl ot non, vers nort.*

Digitized by Google

s'y prêtait mieux, et c'est là sans doute la raison de son choix pour lequel elle avait évidemment toute liberté. Peut-être y a-t-il aussi là un souvenir historique du fait, démontré par Zimmer, que depuis la conquête normande Carlisle avait à plusieurs reprises été le point de départ de campagnes contre les Pictes et les Escots.

Un autre problème qui d'abord paraît embarrassant est celui de la reine. Cette reine, c'est bien Guenièvre, bien qu'elle ne soit jamais nommée. Mais comment concilier le rôle odieux que joue ici cette reine dépravée, avec le portrait idéal qu'en trace, même dans ses amours avec Lancelot, le roman arthurien ? Il ne faut pas oublier sous quel jour nous la présentent Gaufrei-Wace. Belle, certes, elle l'est, chez eux comme dans *Lanval* :

> Bele estoit et cortoise et gente....
> Mult fu de grant afaitement
> Et de noble contenement (*Brut*, 9884 ; 9890-91).

Mais ceci ne l'empêchera pas de trahir plus tard le plus glorieux des rois et de se livrer au misérable traître Mordred, le propre neveu d'Artus :

> Membra li de la vilenie
> Que por Mordred se fu honie :
> Le roi aveit deshonoré.....
> Si'n estoit honie et dampnee (*Brut*, 13615-20).

A cette femme, Marie peut bien attribuer le rôle peu édifiant qu'elle lui a fait jouer dans son lai [1]. Mais on conçoit que ceci n'était possible qu'à un moment où l'idéalisation de Guenièvre n'était pas encore fixée dans la tradition littéraire, c'est-à-dire avant la grande vogue des romans de Chrétien de Troyes.

Dans tout le cours du poème Marie a soin de rappeler à ses lecteurs le cadre arthurien qu'elle a donné à son conte. Elle n'a pas d'autre but quand elle y introduit sans véritable nécessité

1. On remarquera que dans le *Lai du Cor*, l'un des plus anciens lais, peut-être même antérieur à ceux de Marie, et également placé à la cour d'Artus, le rôle de Guenièvre n'est pas plus glorieux. Dans le *Roman des Sept Sages* (éd. A. Keller) v. 427, la *femme Artu de Bretaigne* est citée au nombre des femmes trompeuses.

Digitized by Google

deux des plus célèbres chevaliers du roi : « *Gauvain et son cousin, le bel Yvain* « (v. 228-9). Son cousin : les romans arthuriens ignorent cette parenté [1]. Et pourtant Marie ne l'a pas inventée : elle l'a encore trouvée toute faite chez Gaufrei et Wace. Gaufrei était le premier à parler des trois frères Aguisel, Lot et Urien, dont l'aîné est resté sans enfants, dont le second est devenu le père de Gauvain et le troisième celui d'Yvain (IX, 9 ; XI, 1). Wace à son tour les fait paraître, chacun avec son fils, aux grandes fêtes de Carlion (v. 10521-6). C'est évidemment encore de là que Marie a tiré sa science [2].

Un peu plus loin, voilà un autre personnage qu'on rencontre assez fréquemment chez nos deux historiens et qui joue chez eux un rôle de premier plan dans la vie d'Artus : le duc de Cornouaille (v. 435). Aux fêtes de Carlion on trouve immédiatement à côté de Lot et d'Urien celui que Gaufrei qualifie de *Cador rex* (ailleurs : *dux*) *Cornubiae* (IX, 12) et que Wace, plus prudemment, appelle simplement *Cador de Cornuaille* (v. 10529 ; de même v. 10653), sans insister sur le titre de roi, d'autant plus qu'auparavant il l'avait encore expressément traité de *quens de Cornuaille* (v. 9314). Cador avait élevé Guenièvre, sa proche parente ; son fils Constantin prendra la succession du roi Artus. Ceci évidemment l'autorise à prendre le premier la parole dans le conseil du roi dans *Lanval*.

Enfin, dans les derniers vers du poème, c'est un dernier rappel de la légende arthurienne : Avalon, l'île mystérieuse vers laquelle la fée entraîne son ami et d'où il n'est plus jamais revenu (v. 659-663). Avalon, c'est l'île où Artus lui-même, blessé à mort dans sa dernière bataille, est transporté comme Lanval, et d'où il reviendra un jour (*Brut*, 13683 ss.) ; c'est l'île fée où auparavant avait été forgée Escalibor, la merveilleuse épée du roi (*Brut*, 9514-7). M. Faral a fait voir par des raisons très plausibles qu'Avalon est une invention personnelle de Gaufrei [3], invention qui de là a rapidement fait son chemin dans la littérature contemporaine. C'est donc sans doute encore

1. Même quand il présente à ses lecteurs la généalogie de Gauvain et d'Yvain (*Perceval*, v. 8099 ss.), Chrétien ne souffle mot de la parenté qui existait entre eux.

2. E. Brugger, *loc. cit.*, p. 120.

3. *Mélanges Jeanroy*, 1928, 243 ss.

Digitized by Google

par Wace que Marie en a eu connaissance. La façon même dont elle l'annonce prouve d'ailleurs que la notion d'Avalon devait alors encore être peu répandue dans le public ; sinon Marie ne se serait pas sentie tenue de donner à ses lecteurs l'explication qu'elle ajoute : *un ille qui molt est biaus* (v. 661) [1]. Nommer Avalon, c'était donc encore une fois évoquer le milieu arthurien dans lequel elle entendait placer son récit.

Ainsi on a pu dire, avec quelque apparence de raison, que *Lanval* était le premier roman arthurien de langue française. C'est juste, si nous entendons par là un récit placé dans le cadre de la fiction arthurienne, telle qu'elle a été établie par Gaufrei de Monmouth et ses traducteurs. Mais ce n'est évidemment pas encore le roman arthurien tel qu'il a été réalisé par Chrétien de Troyes. L'intérêt principal de *Lanval* est précisément de présenter le monde arthurien encore dans la forme primitive que lui avaient donnée les premiers historiens du roi, c'est-à-dire dans un stade antérieur à celui dans lequel le présentera bientôt le roman breton créé par le grand poète champenois. Il ressort de là que le lai de Marie est nécessairement antérieur, ou tout au plus contemporain des romans de Chrétien dont la poétesse n'a pas encore subi l'influence décisive. Pour la chronologie si controversée des Lais de Marie, c'est là un fait d'une importance capitale dont on n'a pas tenu compte jusqu'ici.

*
* *

Si Marie a dû créer elle-même le cadre de Lanval, elle trouvait en revanche tout tracé celui du *Lai du Chievrefueil*. Elle connaissait le roman de *Tristan* aussi bien par des récits oraux que par un roman écrit [2]. Aussi a-t-elle exactement suivi la tradition. Les personnages sont ceux qu'on connaît : le roi Marc de Cornouaille ; Tristan, son neveu ; la reine qui n'est pas nommée, pas plus que celle de *Lanval* ; sa meschine, la fidèle Brenguein (*qui fu de bone foi*, v. 90). La scène se passe en

1. Ce serait, je crois, faire tort à Marie que de ne voir là qu'un vers de remplissage et un expédient de poète en détresse. Marie vaut mieux que cela.

2. Plusor le m'ont conté et dit
Et je l'ai trové en escrit (v. 5-6).

Digitized by Google

Cornouaille, près de Tintagel, le château du roi Marc. En tout cela, Marie n'a rien inventé ni rien modifié. Sur un point cependant elle s'écarte de la tradition commune : tandis que celle-ci donne généralement le Loënois comme pays d'origine du héros [1], Marie le fait originaire de Sud-Galles. C'est aussi là que se retire Tristan quand il est chassé par le roi, là qu'il retourne après son entrevue avec la reine :

> En sa contree en est alez :
> En Suthgales ou il fu nez (v. 15-16).
> Tristan en Gales s'en rala (v. 105).

Il n'eût pas été difficile à Marie de mettre *Loënois* à la place de *Suthgales*, quitte à s'exprimer autrement au vers 105. Pourquoi donc parle-t-elle du pays de Galles ? Caprice d'auteur ? C'est une piètre explication, vu que pour le reste elle s'en tient si solidement à la tradition commune. Est-ce pour donner à son récit de la couleur locale galloise ? Mais elle ne s'efforce nulle part ailleurs d'imprimer à ses lais un caractère particulièrement gallois, et elle n'avait d'ailleurs aucune raison pour cela [2]. Il ne pouvait pas non plus s'agir pour elle de remplacer un terme géographique rare par un terme plus connu. Le Loënois était loin d'être *terra incognita*. Wace le cite à deux reprises. Il est vrai qu'il l'attribue à Lot, le beau-frère d'Artus [3], et on pourrait admettre que c'était là précisément la raison qui empêchait Marie de faire de Tristan le titulaire du royaume de Loënois. Mais ce serait assurément lui attribuer des scrupules historiques excessifs et tout à fait invraisemblables [4]. Une autre explication nous semble préférable. On sait que Marie a connu et utilisé une des versions les plus anciennes qui aient existé de Tristan,

1. J. Bédier, édition du *Tristan* de Thomas d'Angleterre, I, p. 2 ; II, p. 194.

2. Il n'est plus question du pays de Galles chez Marie que dans le lai de *Milon* dont le héros est, comme Tristan, et peut-être d'après ce modèle, *de Suthwales nez* (cf. ci-dessus, p. 12).

3. *Lot avoit non de Loënois*, *Brut* 9056 ; *ib.*, 9872-5 ; 10095. La tradition de Gaufrei sur ce point est toute différente (IX, 9 ; 11 ; 12 ; X, 6).

4. On ne rencontrerait nulle part ailleurs des scrupules de ce genre, à moins que ce ne soit là une des raisons pourquoi Thomas d'Angleterre, qui connaissait bien son Wace, comme Marie, aurait fait de Tristan un roi d'Ermenie ou de Parmenie, au lieu de Loënois.

Digitized by Google

version antérieure non seulement à celle de Thomas, mais aussi à celle de Béroul [1]. C'est dans cette version qu'elle a dû trouver un Tristan originaire de Sud-Galles, trait qu'elle aura reproduit avec la même fidélité que les autres qu'elle a pris dans sa source. Ainsi son lai nous fournit un témoignage précieux de ce « stade gallois » de la légende de Tristan dont d'autres raisons encore nous obligent d'admettre l'existence [2].

*
* *

Fabuleux comme *Lanval* et *Guigemar*, le lai d'*Yonec* exige, comme ceux-ci, un recul lointain dans le temps et dans l'espace. Marie le place donc, comme le *Bisclavret*, dans le pays des merveilles :

> Molt ai oï sovent conter
> Que on soloit jadis trover
> Aventures en cest païs....
> Et dames trovoient amanz....
> Si que blasmees n'en estoient,
> Ne nus fors eles nes vëoient (*Yonec*, 95-104).

Mais cette fois-ci elle précise : l'aventure se passe à *Caruënt*, sur le *Duëlas* [3]. Il s'agit très probablement de la ville de Caerwent, dans le Monmouthshire, près de Carlion (nommé au vers 474), l'ancien Venta Silurum [4]. Mais il n'y a là point de Duëlas, et aucune des explications proposées jusqu'à présent n'est satisfai-

1. L. Foulet, *Zeitschr. f. roman. Philologie*, XXXII (1908), p. 282 et 283.

2. Le fait, bien entendu, n'a pas échappé à M. Bédier qui a examiné de près toute cette question (*loc. cit.*, II, 121-2). Si le savant critique a réussi à écarter sans peine un deuxième témoignage, de date plus récente, d'une origine galloise de Tristan, ses arguments ne valent pas pour le lai de Marie et ce témoignage garde toute sa force. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait eu d'abord que cette unique version. Une autre version rattachant Tristan au Loënois a pu exister à côté de celle-ci.

3. V. 13 : *Carwent*, dans le ms. *H*; *Caruot*, dans *S*; *Cacruet*, dans *Q*; v. 525 : *Carwent*, dans *H*; *Carvent*, *S*; *Dacaruen*, *Q*; *Carnan*, *P*; la version nordique dit *Caroenborg*; v. 15 : *Duelas*, *H*; *Dualas*, *S*; *Ditalas*, *Q*.

4. F. Lot, *Romania*, XXVIII, 25-27, avec Zimmer et G. Paris. Gaufrei, II, 9, nomme *Kaer-Guent*, mais c'est *Winchester* (*Guintonia*, que Wace, v. 1651, cite en effet sous le nom de *Guincestre*).

Digitized by Google

sante [1]. M. Brugger, de son côté, a bien découvert dans la Bretagne armoricaine une rivière de *Daoulas* [2], ce qui d'abord n'est pas exactement le Duelas de Marie, et a surtout l'autre inconvénient de n'avoir sur ses bords rien qui approche même de loin de Carüent. M. Brugger a tort d'insister sur la navigabilité de son fleuve. Le vers 16 où il en est question pour la première fois, n'est visiblement là que pour compléter le couplet de deux vers. Et puis, Marie y dit expressément que le fleuve était navigable autrefois : *Jadis i ot de nes trespas*. Il ne l'est donc plus de son temps [3]. Inutile, par conséquent, de chercher à tout prix une rivière navigable. Quant aux vers 371-4, M. Brugger semble avoir oublié que ce pays où l'on pénètre à travers un passage souterrain (v. 350 ss.; 456-7), cette ville aux habitants invisibles, ce château où l'on ne trouve que des chevaliers dormants, sont un pays de « faerie », une ville de fantaisie. Fantaisiste est donc aussi la description qu'en donne Marie. C'est déjà la description traditionnelle du bourg médiéval dont Wace avait donné, d'après Gaufrei, l'exemple classique dans la célèbre description du site de Carlion [4].

---

1. La forme du mot, et en particulier les trois syllabes de *Duëlas*, s'opposent à l'identification proposée par M. F. Lot (*Rom.*, XXIV, 520; *ib.*, XXVIII, 25-26), avec le fleuve *Douglas* ou *Dubglas*, nom célèbre emprunté à Nennius, § 56 (ou encore à Gaufrei, IX,1 et XII, 2, Wace, 928 et 14493) et attribué par « l'interpolateur » (lequel?) qui en ignorait le nom, au cours d'eau qui traversait Caerwent. On accepterait plus volontiers l'explication de Zimmer (3e édit. de Warnke, p. 265, note *Yonec* 13): ce serait le nom ancien de la rivière de Caerwent (aujourd'hui Neddenbrock, cf. E. Brugger, *Zeitschr. f. franz. Sprache u. Literatur*, XLIX, 125, note 56); mais en vérité nous n'en savons rien.

2. *Zeitschr. f. franz. Sprache u. Literatur*, XX, 126 ss.

3. N'y a-t-il pas là comme un souvenir personnel de la part de l'auteur?

4. Il est difficile de décider si la description de Marie remonte directement à Gaufrei (IX, 12) ou à Wace (v. 10467 ss.) qui ici a suivi de près sa source :

Gaufrei :	Wace :
Ex una parte.... nobile flumen juxta eam fluebat, per quod transmarini reges... navigio advehi poterant. Ex alia vero parte pratis atque nemoribus vallata.	Karlion dejoste Usques siet, Un flum qui en Saverne chiet. Cil qui d'autre terre venoient Par cele eve venir pooient. De l'une part est la riviere, De l'autre la forès pleniere.

Digitized by Google

Ni la théorie « galloise » ni la théorie « armoricaine » n'ayant donné jusqu'ici un résultat acceptable, il ne reste pour l'instant qu'à confesser humblement notre ignorance dans cette question. Toutefois il nous semble ressortir de la particularité même de ces noms et de leur rareté dans d'autres textes que Marie ne les a pas introduits de son propre chef dans son récit. Elle a dû ou bien déjà les trouver dans sa source, ou bien les recueillir sur place. Certains indices, malheureusement trop vagues, parlent en faveur de cette dernière hypothèse : Marie, comme on l'a vu, a l'air de savoir que la rivière qui passe à Caruënt n'est plus navigable. Elle semble aussi savoir que Caruënt se trouve à proximité de Carlion [1]. Du moins la fin de son récit permet de l'admettre.

Marie place le dénouement de l'aventure au cours d'un voyage qu'Yonec fait avec ses parents pour fêter la Saint-Aaron, fête, ajoute-t-elle,

> Qu'on celebroit a Carlion
> Et en plusors altres citez (v. 474-5).

Elle ne dit pas exactement, il est vrai, que nos pèlerins se rendaient précisément à Carlion ; mais cela ressort de l'ensemble du texte. Or, Carlion n'est pas très loin de Caerwent, et c'est là sans doute la raison qui a engagé Marie à choisir pour son dénouement l'occasion de ce voyage. Ce pèlerinage, dit-elle, est ou était « a la costume du païs » (v. 478). Simple vers de remplissage ? Peut-être. Mais pourquoi pas plutôt indication précise, cueillie sur place ? Lectrice de Gaufrei et de Wace, Marie pouvait aussi connaître par ceux-ci la fête de Saint-Aaron à Carlion. L'*Historia* en parle à deux reprises : elle racontait la fin des martyrs *Albanus, Julius quoque et Aaron, urbis Legio-*

Le rapprochement de ce passage de Wace avec celui d'*Yonec* a déjà été fait par M. Foulet, *loc. cit.*, p. 44, note 1. Les éléments de sa description, Marie a pu les trouver chez l'un et chez l'autre, mais l'emploi qu'elle en a fait lui est personnel. Le dernier vers (*Plus i avoit de trois cenz tres*, 374) est purement explétif. Nous pensons, pour les raisons indiquées plus haut (p. 21, n. 3), que c'est plutôt de Wace qu'elle s'est inspirée ici.

1. Si l'hypothèse de Zimmer et Warnke, signalée plus haut (p. 28, note 1), au sujet de Duëlas, se révélait juste, elle ajouterait un nouvel appui solide à cette possibilité.

Digitized by Google

num cives (v. 5, p. 63), et elle signale l'existence des deux grandes églises de la ville, dont l'une *in beati Aaron... nomine fundata* (IX, 12, p. 132). Wace donne les mêmes renseignements, mais en substituant le nom de *Carlion* à celui d'*Urbs Legionum* ou de *Kaer-Osk*, seuls employés par Gaufrei :

> Dont fu martiriés sains Albans
> Et sains Jules et Aaron,
> Dui crestien de Carlion (5707-9).

et dans la description de la ville :

> Et l'autre (iglise) d'un sien compagnon
> Que l'on clamoit saint Aaron (10481-2).

Il est possible que Marie se soit souvenue de ces passages. Mais d'autre part, la cathédrale de Saint-Aaron, église métropolitaine du pays de Galles [1], était assez célèbre pour que Marie ait pu la connaître sans le secours de ces historiens. En tout cas, elle savait qu'en rappelant ainsi, sans aucune nécessité, Saint-Aaron de Carlion, elle plaçait son récit en pleine époque arthurienne. Ses lecteurs n'ignoraient certainement pas que Carlion était l'une des principales résidences du roi Artus. Nommer ainsi incidemment cette ville fameuse dans la légende, c'était donc de nouveau rappeler le caractère archaïque que Marie entendait donner à son poème. Les vers 473-4 n'ont, croyons-nous, pas d'autre raison d'être [2].

*
* *

Un premier fait qui ressort de cette étude, c'est qu'il faut bien se garder, dans le problème des origines des lais, de les

1. Giraud de Bari, *Itinerarium Kambriae*, I, 5e éd. Dimock, 1868, VI, 55 ss.

2. Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'attacher la moindre importance aux vers 25-28 :

> Pour qu'en feroie autre parole ?
> Nen ot son per desqu'a Nicole
> Ne tresqu'en Yrlande de la.
> Grant pechié fist qui li dona.

C'est une interpolation du ms. *Q*.

Digitized by Google

mettre tous sur le même plan. La localisation géographique n'est pas toujours un indice sûr de leur pays d'origine. Quelques-uns d'entre eux, Marie les a certainement déjà trouvés fixés ; dans ce cas elle en a conservé la localisation. Il ne s'agit d'ailleurs pas toujours de la Bretagne. Si le lai de *Guigemar* est fixé en Armoricaine et rattaché à la maison des vicomtes de Léon, si *Yonec* semble avoir été plutôt d'origine galloise (le cas, il est vrai, reste douteux)[1] et si le *Chievrefueil* est fixé par la tradition en Cornouaille, le lai des *Deus Amanz* est certainement normand, et normand peut-être aussi le conte de *Milon*. D'autres lais, par contre, ont sans doute été localisés par Marie elle-même : la vague indication de la Bretagne dans *Bisclavret*, les villes célèbres de l'Armoricaine, Saint-Malo dans le *Laostic*, Nantes dans le *Chaitivel*, Dol dans le *Fresne*, paraissent avoir été introduites par elle-même dans ces récits, de même que c'est certainement de son propre chef qu'elle a placé l'aventure féerique de *Lanval* à la cour du roi Artus, et probablement aussi celle d'*Eliduc* dans la région de Totness-Excestre [1].

Plus visible encore est l'effort que fait Marie pour donner à ses récits un caractère historique, ou plus exactement, archaïque. A l'exception des deux lais du *Chaitivel* et du *Laostic* qui sont dépourvus de tout élément merveilleux, tous les autres sont placés dans un passé lointain, de préférence fabuleux. La poétesse se sert à cet effet d'un procédé très simple et qui est toujours le même : l'emploi de noms historiques dont elle parsème ses contes : soit d'anciens noms géographiques : la Neüstrie, pour la Normandie ; Logre et Albanie pour l'Angleterre et l'Écosse ; soit des noms fameux de la légende : Carlion, la résidence la plus célèbre du roi Artus ; Cardeil, autre résidence du même roi ; Tintagel, le château du roi Marc ; soit encore des noms de personnages historiques et légendaires : Artus lui-même avec ses compagnons de lutte : Hoël, roi de Bretagne la Menor, et le duc de Cornouaille (Cador, non nommé), et ses meilleurs chevaliers : Gauvain et Yvain, ceux de la « Table Ronde » ; ou encore le roi Marc et Tristan et Brenguein. Ailleurs ce sont des allusions à des faits historiques : les cam-

1. Il est impossible de se prononcer sur le cas d'*Equitan* tant qu'on ne saura rien de précis sur l'énigmatique peuple des *Nans*, voir ci-dessus, p. 4.

Digitized by Google

pagnes d'Artus contre les Pictes et les Escots, contre les rois des « Iles », en France, contre les Romains; la brillante cour du roi splendide et généreux; peut-être une allusion à l'heptarchie anglo-saxonne, dans *Eliduc*. Par ces moyens Marie crée sans effort autour de ses récits l'atmosphère légendaire et l'ambiance historique dans laquelle elle voulait les plonger.

La plupart de ces indications, elle ne les doit certainement pas aux contes mêmes qu'elle exploite. Ceux-ci, comme le font généralement les contes populaires, ne devaient guère donner plus que le nom du héros principal. On l'entrevoit encore nettement dans des récits tels qu'*Eliduc*, *Deus Amanz*, *Bisclavret*, *Milon*, etc. La science de Marie lui vient d'ailleurs. Elle l'a puisée dans la tradition littéraire. Or, ici, un ouvrage s'imposait à son attention : la fameuse *Historia regum Britanniae* de Gaufrei de Monmouth, ou plutôt son remaniement français, le *Brut* de Wace. On a vu qu'à peu près toutes les notions historiques et géographiques que Marie a introduites dans ces lais remontent à l'œuvre de Wace, à l'exception de celles qu'elle doit à l'ancien roman de *Tristan*. Les noms légendaires d'Artus, de ses compagnons et de ses chevaliers, ses campagnes et ses fêtes, les noms géographiques archaïques, certaines allusions historiques, même certains thèmes descriptifs que nous réservons à une étude spéciale, tout cela dénote de la façon la plus nette l'influence du grand roman historique de Wace sur l'œuvre de Marie. Cette influence, G. Paris l'a toujours niée [1]. M. Brugger, suivi sur ce point par son adversaire, M. F. Lot [2], l'affirme au contraire considérable. L'étude détaillée à laquelle nous venons de nous livrer, donne raison à ces derniers. Il est vrai que cette influence s'étend plutôt en largeur qu'en profondeur; elle porte plutôt sur des détails que sur le fond. Mais il est certain que Marie, comme Thomas, comme Chrétien, avait lu et relu le poème de Wace et que, comme ses illustres confrères, elle n'a pas hésité à s'en inspirer.

E. HŒPFFNER.

1. Cf. encore la note ajoutée à l'étude de F. Lot, *Romania*, XXVIII, 1899, p. 47, note 2, *in fine*.

2. *Loc. cit.*, p. 47, note 2.

Digitized by Google

MÉLANGES

DE

POÉSIE LYRIQUE FRANÇAISE

TROISIÈME ARTICLE [1]

GAUTIER DE COINCI
(*Suite*)

M. Hans Spanke [2] a eu raison de signaler qu'il faut compter dans l'œuvre lyrique du prieur de Vic-sur-Aisne aussi la reverdie pieuse — unique dans son genre — qui se trouve à la fin du beau sermon en vers sur la chasteté dont la place est, dans les manuscrits des *Miracles Nostre Dame* du type courant, entre le miracle *De l'empereriz de Rome qui garda sa casteé* et celui *De saint Basile* [3].

Mme Arlette P. Ducrot-Granderye, dans un travail remarquable qui sera bientôt imprimé, a établi ainsi la liste des

1. Pour les deux premiers articles voir *Romania*, LII, 417, et LIII, 474.

2. *Das öftere Auftreten von Strophenformen und Melodien in der altfranzösischen Lyrik*, dans *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, 1928, p. 102.

3. Ce dernier miracle, qui commence par le vers

Un miracle trop merveilleus...

(A. Långfors, *Incipit*, p. 427 ; éd. Poquet, col. 599), porte un titre quelque peu différent dans les divers manuscrits : XVI *De sancto Basilio, capitulum iij*, VIII, XVII *De sancto Basilio*, II *De saint Basile, Cap. .iiij.*, IV *De saint Basile*, X *De saint Basile ki dona bon consel*, III *C'est de saint Basile qui presenta les .iiij. pains d'orge a l'emperere Julien*, IX *De Julius l'emperiere et de saint Basile que il voloit destruire*. Ce n'est pas le miracle *De saint Basile*, mais un autre miracle de Gautier qui suit le sermon sur la chasteté dans le ms. XV : *De quodam clerico que cantabat responsorium* Gaude Maria :

Sainte Escripture nous esclaire...

(A. Långfors, *Incipit*, p. 355 ; éd. Poquet, col. 357, et (d'après le ms.

Digitized by Google

manuscrits où se trouve ce sermon ; les sigles de la colonne de gauche sont ceux que j'ai employés dans mon précédent article sur les chansons de Gautier, ceux de droite sont les sigles de Mme Ducrot-Granderye :

	Besançon, Bibl. municipale 551, fol. 120 (fin du XIIIe s.).	= *T*
VI =	Blois, Bibl. municipale 34, fol. 161 (XIIIe s.)	= *A*
	Florence, Bibl. Laurentienne, Ashburnham 53 (anc. Libri 113), fol. 43 (2e moitié du XIIIe s.)	= *v*
	Léningrad, Bibl. de l'Ermitage Fr. F. v. XIV 9, fol. 163 (XIIIe s.)	= *R*
XI =	Londres, Musée Britannique, Harley 4401, fol. 133 (2e moitié du XIIIe s.)	= *C*
IV =	Paris, Bibl. de l'Arsenal 3517, fol. 170-176 vo (XIIIe s.)	= *D*
XVII =	— Bibl. nationale, fr. 817, fol. 96-102 (daté de 1465)	= *E*
XIII =	— — — 986, fol. 126 vo b-132 vo b (XIIIe s.)	= *F*
VIII =	— — — 1530, fol. 180-190 b (XIIIe s.).	= *G*
IX =	— — — 1533, fol. 165 vo b-172 vo b (XIIIe s.)	= *H*
X =	— — — 1536, fol. 147-154 vo (XIIIe s.).	= *J*
	— — — 1613, fol. 182 vo-183 b (2e moitié du XIIIe s.) [1]	= *K*
XVI =	— — — 2163, fol. 128 b-135 vo b (daté de 1266)	= *M*

Harléien 4401, fol. 146 vo) H. Nicole, *Originals and Analogues* de la Chaucer Society, III, 1876, p. 253).

Dans le ms. *t*, on lit, après le sermon sur la chasteté : *Ci commence le prologue en la seconde partie des Miracles Nostre Dame* :

A saint Maart el biau livraire...

(A. Långfors, *Incipit*, p. 22 ; éd. Poquet, col. 575 ; R. Reinsch, *Archiv* de Herrig, LXVII, 258 ; cf. *Zeitschrift für roman. Philologie*, IV, 96). Enfin, dans le ms. *26* on lit : *De celui qui repot sa char pour son pere* :

Dex de cui toute(s) bontés ist...

C'est un conte des *Vies des Peres*, intitulé ailleurs *Du boterel* ou *De celui qui dona tout a son fils*. Voir *Incipit*, p. 91, et Ed. Schwan, *Romania*, XIII, 236.

Sur le ms. 1613 de la Bibl. nationale, voir la note 3 ci-dessous.

1. Le ms. 1613 donne, sans rubrique, le prologue seul, qui se termine à la première ligne de la colonne *b*, fol. 183. Le reste de la colonne, ainsi que le verso, est en blanc, sauf quelques exercices de plume. C'est le dernier feuillet du manuscrit.

Digitized by Google

XV = — — — 2193, fol. 45 b-53 b (2e moitié du XIIIe s.)..... = *o*
II = — — — 22.928, fol. 187 b-194 vo (XIVe s.) = *L*
— — — 23.111, fol. 283-290 vo (2e moitié du XIIIe s.)..... = *t*
— — — 24.300, fol. 112 vo-121 (XIIIe s.). = *26*
III = — — — 25.532, fol. 134 vo-141 vo (XIIIe s.)..... = *N*
VII = ROME, Bibl. du Vatican, Palatin lat. 1969, fol. 129 (début du XIVe s.)..... = *O*
I = SOISSONS, Grand Séminaire, fol. 142 vo-150 (1re moitié du XIVe s.)..... = *S*

Le sermon de Gautier comprend un prologue (de 76 vers dans l'édition Poquet, col. 707) :

Ici me prent, ici m'aart
Grant volenté, par saint Maart...
(A. LÅNGFORS, *Incipit*, p. 162),

le corps même du poème commençant par

Vous damoiseles et vous dames,
Qui de cuer et de cors et d'ames...

et une partie lyrique dont nous nous occuperons tout à l'heure, le tout comprenant 1178 vers dans l'édition de l'abbé Poquet. Le titre (parfois il y en a deux, l'un en tête du prologue et l'autre au début du poème proprement dit) varie suivant les manuscrits : XVI (le prologue est sans rubrique) *De castitate sanctimonialium. Capitulum .ij.*, XVII *De castitate sanctimonialium*, Poquet (ms. de Soissons) *De la chasteé aux nonnains*, X (le prologue est sans rubrique) *Du saint moniage de femes*, II *Des nonains de Nostre Dame de Soissons .ij.* (prologue) et *De la chasteé as nonains .iij.*, XIII *Des nonnains de Nostre Dame de Soissons* (prologue) et *De chasteé*[1], III *Ci commence li prologues de la chasteé des nonnains* et *Ci parole li prieus Gatiers*[2] *de la chasteé des nonnains. Capitulo secundo*, ms. 26 (rubrique du prologue) *C'est li salus que li prieus de Vis seur Esne anvoia aus nonnains de Nostre Dame de Soissons*, ms. *t* (le prologue n'a pas de rubrique) *Ci*

1. On notera l'accord des rubriques de *II* et *XIII*.
2. Ou *Watiers* ?

Digitized by Google

parole de la chasteé as nonnains, IV *Li prologes de cest miracle qui vient après* et *De le casteé a une sainte fame*, IX *De la nonain qui se dona a Nostre Dame sanz jamés mari avoir* (le prologue n'a pas de rubrique). Le ms. *XV* n'a aucune rubrique, non plus le ms. 1613 qui ne donne que le prologue.

La comparaison des manuscrits donne des résultats intéressants. Tout d'abord, le groupe *II-XIII*, que dans mon précédent article (p. 480) j'avais considéré comme probable, est solidement établi : ces deux manuscrits omettent, contre tous les autres, les v. 1103-1112. D'autre part, on ne peut, après le témoignage des variantes des chansons imprimées dans mon premier article, douter de l'existence du groupe *IV-VIII-X*[1]. Je n'attache que peu d'importance au fait que les v. 22-24 de la reverdie sont omis dans *IV-VIII-X*, car le ms. *26* vient se joindre à ce groupe, et un bourdon a pu être commis ici par plusieurs copistes indépendamment. Mais il y a mieux. Les deux groupes *IV-VIII-X* et *II-XIII* omettent les quatrains II à IV de la reverdie, et cet accord peut difficilement être dû au hasard. Il appartient au futur éditeur des *Miracles* de dire si ce groupe s'établit encore ailleurs.

La reverdie (qui devrait figurer dans la *Bibliographie* de G. Raynaud sous le n° 902[a]) est mise dans la bouche d'une religieuse qui est supposée chanter devant d'autres religieuses. Elle est dans son état actuel composée de treize quatrains *unissonans* ; mais il y a lieu de supposer qu'il y a, entre les quatrains X et XI actuels, une lacune (voir aux variantes). Les vers sont de sept syllabes. Dans la majorité des couplets, la rime des deux premiers est en *ie* et celle des deux autres en *a* :

7	*a*	*a*	b	b
	ie	ie	a	a

Mais les couplets XII et XIII présentent le schéma a a a b. De plus le couplet I (c'est sans doute le modèle profane à peu près tel quel) a pour première rime *ere* et non pas *ie*.

La reverdie est suivie de dix vers, également de sept syllabes, qu'on peut répartir en deux couplets de cinq vers, le cinquième étant en latin et provenant sans doute d'hymnes d'Église. Chaque

1. Mais *IV* et *X* sont peut-être apparentés de plus près.

Digitized by Google

couplet est composé de quatre vers rimant en *ie*, comme les deux premiers des quatrains de la reverdie, et le cinquième en *a*, comme les deux derniers vers des couplets de la reverdie :

7 *a a a a* b
ie ie ie ie a

L'abbé Poquet a imprimé quelques gloses (je suppose qu'elles se trouvent dans le manuscrit de Soissons) en marge de la partie lyrique. A la hauteur du quatrain VI on lit cette note (elle se rapporte plutôt au quatrain suivant) : *Sancta Agnes dicit : « Annulo suo subarravit me Dominus meus. Jesus Christus tanquam sponsam decoravit me corona* ». La note suivante commente plutôt le quatrain IX, bien que l'abbé Poquet l'ait placée en regard du couplet précédent : *Versificator.*

Hic mihi sponsus erit qui non corrumpere querit.

La troisième, enfin, mise par l'abbé Poquet en face du quatrain X, doit évidemment commenter le passage corrompu qui commence avec le v. 41 : *Apostolus*[1] *dicit : « Si quis templum violaverit, disperdet illum Deus* ».

Le texte imprimé ci-dessous dans la colonne de gauche est celui du ms. *XVI*, légèrement retouché. Les variantes données au bas du texte sont celles des manuscrits *II*, *III*, *IV*, *VIII*, *X*, *XIII*, *XV*, *XVII*, *t* et *26* et de l'édition Poquet (ms. de Soissons). Le copiste du ms. *IX* a allongé un grand nombre de vers de sept syllabes à l'effet d'en faire des octosyllabes[2]. Comme l'indication de ces retouches aurait trop encombré la *varia lectio*, j'ai préféré imprimer cette version *in extenso* dans la colonne de droite.

La pièce n'est notée dans aucun de ces manuscrits.

L'usage que faisaient les sermonnaires du moyen âge de motifs profanes est bien connu. Gaston Paris (*Mélanges de littérature française*, publiés par Mario Roques, II, p. 604, note 1) a rappelé (après Lecoy de La Marche, *La Chaire française au XIIIe siècle*, p. 196-7) une chanson qui, comme celle de *Bele*

1. 1 *Cor.*, 3, 17.

2. Cette tendance à allonger les vers se manifeste aussi dans le ms. *X*. Il n'est pas impossible qu'il existe une parenté entre *IX* et *X*. S'il en était ainsi, cela compliquerait le classement.

Digitized by Google

Aelis, a servi de base à un sermon. Ce sermon se trouve dans le manuscrit latin 16497, fol. 74, de la Bibliothèque nationale, et la chanson, qui a pu inspirer celle de Gautier de Coinci, a été publiée, d'après Lecoy de La Marche, par G. Raynaud (*Recueil de motets*, II, p. 137) :

Sur la rive de la mer
Fontenelle i sordeit cler ;
La pucele i veault aler :
Violete ai trovee.
Je doig bien conjei d'amer
Dame mal mariee.

Il y a lieu de faire précéder la reverdie de la fin du sermon proprement dit, non seulement pour montrer la manière dont la soudure est faite, mais aussi parce que deux thèmes lyriques, celui de la « mal mariée » :

Mal ait qui me maria...

et celui de la *fine amour* :

Ne vous repentez mie
De loiaument amer... [1]

se rencontrent dans les derniers vers du sermon et seront repris dans la reverdie.

MANUSCRIT XVI		MANUSCRIT IX
Certes, certes, seur totes riens	1088	Certes, certes, sor toutes riens
Joianz et liees devez estre,		Joians et lies devez estre,
Quant vos avez le roi celestre		Quant vos avez le roi celestre
Et a baron et a espos.		Et a baron et a espous.
Mout doit grant joie avoir en vos,	1092	Mout doit grant joie avoir en [vos,
Quant si haut estes marïees.		Quant si haut estes marïees.
Au siecle sont mesmarïees		Au siecle sont mesmarïees
Vos parentes, teles i a.		Vos parentes, teles i a.

1. C'est un des refrains les plus répandus. Voir F. Gennrich, *Rondeaux, Virelais und Balladen*, II (Gesellschaft für romanische Literatur, 47), p. 322, nº 487.

1088 *III*, *IV*, *X*, *XV*, *t* toute — 1089 *XV* J. et lies en devés e. ; *XVII* joieusez et l. — 1090 *VIII*, *t* avrez — 1092 *26 omet* grant ; *IV*, *X*, *t* M. doit avoir gr. j. en vos — 1095 *IV*, *VIII*, *X*, *XV* V. p. de tex i a.

Digitized by Google

MANUSCRIT XVI

Mal ait qui me maria,
Ce dient en leur chançonetes ;
Mais entre geus et guaberetes
Les pluseurs a certes le dient,
Coment qu'entr'eles se marient.
Hautement iestes marïees.
Guardez ne soiez varïees,
Car Jhesucriz, vo beaus espous,
Set bien, sanz vos taster le pous,
Se vostre amor est vraie et nete.
Le comant de la chançonete
Face qui est bien vraie amie :
Por Dieu, *ne vos repentez mie*
Ce dit, *de loiaument amer.*
En vostre ami n'a point d'amer,
Ainz est tres sades et tres douz,
Vrais, bons et beaus et hauz seur toz.

Bien vos poez d'amors vanter
Et lieement devez chanter,
Vos cloistrieres, vos damoiseles,
As voiz qu'avez plaisanz et beles :

MANUSCRIT IX

Mal dehait qui me maria,
Ce dient en lor chançonetes ;
Mes entre jeus et gabeletes
Les plusors a certes le dient.
Coment que celes se marient,
Hautement estes marïees.
Gardez ne soiez varïees,
Car Jhesucrist, vo bon espous,
Set bien en vos taster le pous,
Se vostre amor est vraie et nete.
Le comenz de la chançonete
Sache qui bien est vraie amie :
Por Dieu, *ne vos repentez mie,*
Ce dit, *de loiaument amer.*
En vostre ami n'a point d'amer,
Ainz est tres sades et tres douz,
Vrais, bons et biax et hauz sor [touz.

Bien vos pouez d'amors vanter
Et lïement pouez chanter,
Vos cloistrieres, vos damoiseles,
As voiz c'avez plaisanz et beles :

1096 *XVII omet* me ; *Poquet* Mal est qui me maria, *II, XIII, III* Mal ait cil qui me maria ; *IV* chil *ajouté en interligne d'une encre plus noire* ; *t* Mal ait il qui me maria, *X* Mal ait ki me mariera, *26* Maudahait qui me maria — 1098 *VIII* gaberetes, *II, III, IV, X, IX, XV, XVII, t, 26* gabeletes, *XIII* gabelettes, *Poquet* gabletes — 1099 *26* Li plusor — 1100 *XV* quen tresles ; *26 a la même leçon que IX* ; *II, XIII omettent les v.* 1103-1112 — 1103 *VIII* Que ; *Poquet* vo biaus, *X* vos biaus, *III, t* voz biax, *XVII* vo beau, *VIII* noz biaus, *IV, XV* vos vrais, *26* li vrais — 1104 *26* en vos ; *III, t* les pous (*le pluriel, qui forme une rime plus riche avec* l'espous, *est peut-être primitif*) — 1105 *IV, X* amors est, *XV* amours et ; *VIII* veraie, *Poquet* vrai — 1106 *VIII* Le comenz. *26 lit les v.* 1106-8 *ainsi* : Ce commande la chanconnete Qui tres bien est veraie amie Por dieu ne vos repentez (*sic*) — 1107 *Poquet omet* bien ; *VIII* Face come veraie amie — 1109 *III. IV, X* dist — 1110 *VIII, X* E. v. amor — 1111 *Poquet* sade — 1112 *XVI omet le premier* et ; *X* Vrais bons et biaus et bons sur tous, *VIII* Vrais et boens et biaus sor toz, *26* Vrais bons et biax verais sor toz — 1113 *XV, t, Poquet* poes d'amour, *VIII* devez d'amor, *26* devez d'amors — 1114 *II, XIII, IV, X* poez c. — 1116 *X* A vois, *XVII* Es voiz ; *XV* plaines et b.

Digitized by Google

XXXIV

(Raynaud 902ª)

Manuscrit XVI	Manuscrit IX
I	
La fontenele i sort clere.	La fontenele i sort clere.
Bone aventure ait ma mere	Bone aventure ait ma mere
Qui si bien me maria,	Qui si tres bien me maria,
Dire puet bien tel i a.	4 Dire puet bien tele i a.
II	
La fontaine i sort serie.	La fontenele i sort serie :
Jhesucriz, li fiz Marie,	Jhesucrist, li douz filz Marie,
Tot entier ce cuer ci a,	Por vos toz, voir, s'i baigna,
Dire puet bien tel i a.	8 Dire puet bien tele i a.
III	
La fontaine i seurt serie.	La fontenele i cort serie.
Dex, Diex, Diex ! mon cuer n'ai mie,	Diex, Diex ! mon cuer n'ai mie,
Li doz Diex, li doz Diex l'a,	Li douz Diex, li douz Diex l'a,
Dire puet bien tele i a.	12 Dire puet bien tele i a.
IV	
Mere Dieu, virge Marie,	Hé ! Mere Dieu, virge Marie,
Mes cors a toi se marie,	Mes cuers a toi si se marie,
Et tes filz tot mon cuer a,	Et tes douz filz tot mon cuer a,
Dire puet bien tele i a.	16 Dire puet bien tele i a.

I — *26 omet ce quatrain* — 1 *t* La fontaine i s. cl. — 3 *t* Q. si b. uos m., *Poquet* Q. si b. nous y m., *III*, *IX*, *X* Q. si tres b. me m. — 4 *Tous les autres mss sauf XVI* tele.

II — *IV*, *VIII*, *X*, *II*, *XIII omettent les quatrains* II-IV — 6 *XVI*, *XVII*, *Poquet* Jhesucrist ; *XVI*, *XVII*, *t*, *Poquet* le ; *26* Rois jhesucrist fix m. — 7 *XV* cest cuer chi a, *t* le cuer ci a, *Poquet* le cuer qui a ; *26* Cruelment se crucia — 8 *Tous les autres mss. sauf XVI* tele.

III — 9 *Tous les autres mss sauf XVI* sort *ou* sourt — 10 *t*, *Poquet* Diex diex mon cuer n'ai je mie, *XV* Diex diex mon cuer je n'en ai mie — 12 *III répète* tele, *XV omet ce vers.*

IV — 13 *XVI* Mer ; *XVII* M. de d. v. m. — 14 *XV*, *Poquet* Mes cuers, *t* Mon cuer.

Digitized by Google

V

« Li cuers d'amors me fremie :
Cil l'a tot, je ne l'ai mie,
Qu'en la croiz pendre voi la, »
Die cele qui voile a.

« Li cuer d'amor m'estormie :
Cil l'a tot, je ne l'ai mie
Que en la croiz pendre voi la, »
Die cele qui le voile a.

VI

La fontaine i sort serie.
« Diex ! mon cuer, je ne l'ai mie,
Jhesucriz mes amis l'a, »
De chanter ne finez ja.

La fonteigne i sort serie.
« Diex, Dex ! mon cuer n'ai mie,
Mes Jhesucrist mes amis l'a, »
De ce chanter ne finez ja.

VII

Diex ! mon cuer, je n'en ai mie,
Cil l'a sanz parçonerie
Qui d'anel d'or m'espousa.
Mes chiés por Dieu se tousa.

Hé, Diex ! mon cuer je n'en ai mie,
Celui l'a sanz parçonerie
Qui d'anel d'or m'en espousa.
Mon chief por s'amor se tousa.

VIII

Mon cuer a, je n'en ai mie,
Et ara tote ma vie,
Ja por nului nou laira.
S'amors me plest et plera.

Il a mon cuer, je ne l'ai mie,
Et si l'avra toute ma vie,
Ja pour nului ne le laira,
Car s'amor me plaist et plaira.

V — 17 *XVI, t* Li cuer d'amors, *Poquet* Li cuer d'amour, *XVII* Le cuer d'amors ; *X, t* me formie, *26* me varie — 18 *VIII* Cil a tot je, *26* Celui l'a je ; *IV, VIII, X, II, XV* n'en ai mie — 19 *VIII* Qu'en croiz clofichier voi la — 20 *IX, X* Die cele qui le voile a, *VIII* Dire puet bien qui voile a, *Poquet* Dit cele qu'en voile a — *XV omet les v.* 19-22.

VI — *IV, VIII, X, t omettent les v.* 22-24 — 22 *II, XIII, XVII, Poquet* Diex mon cuer je n'en ai mie, *26* Dex dex dex mon cuer n'ai mie — 24 *26* ne fuue ia.

VII — 25 *IX, X* He diex mon cuer ; *26* je ne l'ai mie, *XV* je n'en sench mie — 27 *26* l'espousa — 28 *X* pour lui ; *Poquet* ne tousa ; *XV* Mes pechies por dieu se tousa.

VIII — *Entre les v.* 28 *et* 29 *X intercale les v.* 22-24, *omis à leur place* :

Die *(sic)* men cuer je ne l'ai mie,
Jhesucris mes amis l'a,
De canter nel finés ja.

29 *X* je ne l'ai mie — *Entre les v.* 29 *et* 30 *IV et X donnent le v.* 34 *(qui est répété à sa place)* — 30 *26* Et l'avra — 31 *II, XIII* ne laira, *XV* ne le laira, *Poquet* nel sera ; *26* Ja por lui nel lessera.

Digitized by Google

IX

Mon cuer a, je n'en ai mie.
M'ame ou ciel come s'amie
A grant joie esposera.
Ja mes cuers nou faussera.

Il a mon cuer, je ne l'ai mie.
M'ame el ciel come s'amie
A grant joie m'espousera.
Ja mes cuers, voirs, ne li faudra.

X

Mon cuer a, je n'en ai mie.
Por ma crine qu'ai guerpie
Corone d'or me donra
Qui de mal me semonra...

Il a mon cuer, je ne l'ai mie.
Por ma crine que j'ai guerpie
Corone d'or cil me doura
Qui de tout mal me gardera.

XI

Ne de nule vilenie
Diex le cors escomenie,
L'ame dampne et dampnera
.....

Ne ja de nule vilanie
Diex le cors, voir, escomenie,
L'ame dampne er dampnera,
L'ame el ciel blanche en ira.

IX — 33 *III* je d'en dout mie, *Poquet* je n'ai mie ; *II, XIII, 26* Diex mon cuer je n'en ai mie — 35 *VIII* joie en portera — 36 *VIII* ne faussera, *26* nel gerpira.

X — 37 *26* je ne l'ai mie, *III* je n'en dout mie, *Poquet* je n'ai mie — 38 *Poquet* Por la ; *XVI* guepie — 40 *26* Qui de tot me defandra, *XV* Qui de mal m'ame semonra.

XI — *Il y a peut-être une lacune entre ce quatrain et le précédent ; en effet, le contexte n'est pas clair, et le quatrain* XI *est corrompu de diverses manières. Exactement la même leçon que celle de XVI (avec trois vers au lieu de quatre) est donnée par III, XIII, IV, VIII, X, XV, XVII, t. Le ms. 26 n'a que deux vers, dont le premier est à peu près identique à 41, et le second, adventice, est trop long :*

Et de toute vilenie
Secors me fera et aïe.

Trois autres textes ont bien quatre vers. Mais II donne comme quatrième (la leçon des trois premiers étant identique à celle de la majorité des manuscrits) le v. 52 *qui se retrouve à sa place dans le même manuscrit. IX a allongé, comme d'habitude, les vers et donne à la quatrième place le v.* 48 *qui manque à sa place dans ce manuscrit.*

Reste le texte de Poquet, qui porte à la place du quatrième vers Tele male y a. *Comment faut-il interpréter ce vers trop court ? Faut-il entendre quelque chose comme* Dire puet tel mal y a ? *Il est plus probable que le copiste, s'étant aperçu, comme ceux de II et de IX, que le quatrain était incomplet, a tâché d'y remédier en ajoutant quelque chose dans le style de ce vers si souvent répété plus haut :* Dire puet bien tele i a, *et s'étant rendu compte qu'il ne pouvait ici employer le mot* bien,

Digitized by Google

XII

Se dou siecle sui banie
Por ma noire seurquanie,
Come florete espanie
M'ame ou ciel blanche en ira.

Se je del siecle sui banie
Pour ma noire sëuquanie,
Come florete espanie

XIII

Ne sui mate n'esmarie :
Mes mariz, li fiz Marie,
A cui mes cors se marie,
M'ame ou ciel marïera.

Ne sui Marthe, ne sui Marie :
.....
Qui les suens el ciel maria
L'ame el ciel marïera.

Ceste page est ci fenie.
Dames qui l'avez oïe,
Li povres prïeus vos prie
Que vos ne l'oblïez mie,
Immo mente sedula
Prïez la virge Marie

Ceste page est ci fenie.
Dames, vos qui l'avez oïe,
Li povres prieur vos deprie
Que vos ne li oublïez mie,
Et de bon cuer por Dieu vos prie
Prïez la virge Marie

---

a écrit male *sans se soucier ni du sens exact de ce qu'il ajoutait ni de la mesure du vers. Tous les manuscrits utilisés semblent remonter à un original qui présentait une lacune à la fin du quatrain* XI *et probablement aussi entre les quatrains* X *et* XI.

XII — 46 *26* sorkanie, *II*, *XVII* sousquanie, *IV*, *XV*, souscanie, *X* soscanie, *XIII* souquanie, *III* souquenie, *VIII* socanie — 47 *VIII* Si con fl. e. — 48 *26* L'ame. *Poquet omet* blanche. *Après le v.* 48, *le ms. 26 ajoute* : Qui jamés n'en partira. *Dans IX, le v.* 48 *se trouve à la fin du quatrain* XI.

XIII — 49 *X* ne marie, *XV* nes maria ; *Poquet* Ne sui marthe mes marïe (*le remaniement de IX a une leçon similaire*) — 50 *XVI* le fiz, *VIII* le fill ; *XVII* Mon mari est le filz marie, *Poquet* Mes marie le fiex marie. *Le vers manque dans IX* — 51 *VIII* En cui ; *II*, *XIII*, *III*, *IV*, *X*, *XVII*, *t*, *Poquet* Qui les siens (*Poquet* suens) el ciel marie — 52 *IV omet ce vers. Le ms. 26 lit à la place des v.* 50-52 :

Se Dex ou ciel se marie 51
M'ame ou ciel mariera 52
Qui de cuer le servira.

IX omet le v. 50 *et lit les trois autres vers ainsi :*

Ne sui Marthe, ne sui Marie... 49
Qui les suens el ciel maria 51
L'ame el ciel mariera. 52

1169 *Poquet* est si f., *t* ai ci f. — 1170 *XV*, *Poquet* Dame — 1171 *XVII* Li povres prieur si vous prie — 1172 *X* ne le lobliés m. — 1173 *X* Im momento secula. *26 omet ce vers.*

Digitized by Google

Que par sa grant cortoisie
Vos et lui doint bone vie
Et sa doce compagnie
Per eterna secula.
Amen.

Que par sa tres grant cortoisie
Vos et lui dont bone vie
Et a sa douce conpeignie
Per eterna secula.
Amen.

UNICA DU CHANSONNIER *U*

Dans le manuscrit *U*, connu sous le nom de chansonnier de Saint-Germain-des-Prés, d'après sa résidence avant d'entrer à la Bibliothèque nationale, rien à vrai dire n'est inédit, puisque Paul Meyer et Gaston Raynaud en ont publié, en 1892, une reproduction phototypique pour la Société des Anciens Textes français. Le tome second, annoncé dans l'avant-propos du premier comme devant renfermer la transcription du manuscrit, une table des chansons, et une introduction où seraient traitées les questions variées que soulève le chansonnier, n'a pas paru. S'il faut regretter l'absence de renseignements bibliographiques précis [1], on peut, d'autre part, se dispenser, à la rigueur, d'une transcription intégrale du texte du manuscrit : la reproduction phototypique a, en effet, été mise à profit pour de nombreuses éditions critiques, et d'autres ne tarderont pas à paraître. Si je me

1. M. H. Spanke a annoncé qu'il prépare une bibliographie raisonnée de ce manuscrit.

1175 *XV* grande — 1176 26 Vos et il doinst — 1177 *VIII omet ce vers. Le ms. XV, où le poème de* La casteé as nonains *est soudé au miracle* De l'empereriz qui voloit garder sa casteé, *a une fin différente à partir du v.* 1177 :

Vous et lui doinst bone vie 1176
En sa douche compaignie
Et doinst a tous chiaus bone vie
Qui ont oïe la vie
De le vaillant empeerris,
Que Diex et li sains Esperis
Doinst que nous puissons fenir
Et tout autresi parvenir
Per eterna secula.
Amen. Amen. Fiat. Fiat.

Digitized by Google

suis décidé à étudier de près les dix-sept pièces que l'on va lire, c'est qu'elles ne pourraient rentrer dans des recueils classés par auteurs ou par genres : étant toutes anonymes et appartenant au genre de la chanson d'amour, si abondamment représenté, elles risquaient de rester dans l'oubli. Pour me limiter, je n'ai d'ailleurs fait entrer dans mon édition que les pièces qui sont des *unica* [1] du ms. *U* et qui n'avaient pas encore été imprimées, malgré que bien des textes déjà publiés méritent une réimpression à cause de l'insuffisance des anciennes éditions.

On sait que le ms. *U*, bien qu'il remonte à d'excellents modèles, n'a pas été très soigneusement exécuté. L'état fragmentaire ou corrompu de quelques pièces données ci-dessus témoigne de la négligence du copiste. Si certaines pièces, par leur état corrompu ou leur banalité, n'offrent qu'un faible intérêt, d'autres, par contre, méritent de retenir l'attention. Je signale dès maintenant le n° XL (Raynaud 1760), curieux à cause de la longueur inusitée des couplets : ceux-ci ne comptent pas moins de vingt-huit vers, si toutefois le schéma métrique proposé par moi est exact ; ce serait alors la strophe la plus longue que l'on connaisse dans la poésie lyrique française.

Le manuscrit commence par une table qui est incomplète du début, à la suite de la disparition de quelques feuillets (trois probablement). Elle débute ainsi par la pièce R. 1623 (fol. 97 v°). Elle a été complétée, pour les parties qui en restent, par plusieurs mains. G. Raynaud a oublié dans sa *Bibliographie* une pièce (fol. 159, notre n° XLVII) bien qu'elle soit mentionnée dans la table (fol. 2 v°). Rappelons ici aussi que Raynaud, ayant réuni en un octosyllabe deux vers de quatre syllabes, a classé notre chanson XXVI à tort sous le n° 1790 ; sa vraie place est après le n° 2074.

Il est difficile de dire d'après quels principes le volume a été composé. Mais bien que les chansons semblent copiées pêle-mêle, on constate cependant que, une ou plusieurs fois, deux

1. Il faut se rappeler que divers critiques, notamment MM. Jeanroy, Gennrich et Spanke, ont constaté que plusieurs pièces, classées par Raynaud sous un numéro à part comme des *unica*, ne le sont pas, mais sont des copies de pièces signalées sous d'autres numéros.

Digitized by Google

et même trois chansons d'un même auteur se suivent dans le manuscrit. Ces auteurs sont le Châtelain de Couci, Blondel de Nesles, Gautier d'Épinal, Gace Brulé, Guillaume le Vinier, Colin Muset, le roi de Navarre, Jacques de Cysoing. Il m'a donc semblé utile de signaler le voisinage où se trouve chacune des chansons publiées, puisque la place peut fournir un indice, si faible soit-il, pour l'identification de l'auteur.

G. Raynaud [1] a constaté — ce qui d'ailleurs saute aux yeux — que le volume est écrit de différentes mains et compte ainsi plusieurs parties. La répartition de Raynaud est sujette à revision. Selon Raynaud, la première partie va du fol. 4 à 91 v° (à cette partie appartiennnent nos n°s XXXV-XLII), la seconde comprend le fol. 92, la troisième les fol. 92 v° à 93, la quatrième va du fol. 94 à 109 v° (nos n°s XLIII-XLIV), la cinquième (nos n°s XLV-XLVII) du fol. 110 à 162 v° (mais aux fol. 161 v° et 162 r° apparaissent d'autres mains), la sixième (nos n^{os} L-LI) va du fol. 163 à 169 v°, tandis que la fin contient différentes écritures. Notre n° XLVIII est une addition faite au fol. 161, tandis que notre n° XLIX en est une autre inscrite sur le fol. 162.

Nous avons vu plus haut combien sont faibles les moyens dont nous disposons lorsqu'il s'agit de chercher à identifier les auteurs des chansons, presque toutes anonymes, du manuscrit *U*. Il n'y a, parmi les pièces publiées ci-après, qu'une seule qui contienne des noms propres. C'est le n° XLIII (R. 1959) qui est muni de deux envois (chose assez rare dans la littérature française, mais plus fréquente dans la provençale) dont le second constitue un hommage à un certain Guiot à Montreal :

> A Monroial n'ot ains si fin amant :
> Ceu est Guios, cui fine Amor justice.

« Les localités du nom de Montreal sont extrêmement nombreuses », écrit M. J. Boutière [2] à propos de Filippe de Montreal qui figure dans un envoi du troubadour Peire Bremon lo Tort. Mais ce ne sont pas, semble-t-il, les Montreal du Midi de

1. *Bibliographie*, I, 172.
2. *Romania*, LIV, 437.

Digitized by Google

la France qui doivent nous retenir, ni le Montreal en Palestine au sud de la Mer Morte. Ce qui est pour nous autrement intéressant, c'est que le même nom se retrouve dans une chanson française (R. 397), à propos de laquelle H. Suchier [1] a naguère fait une double découverte. Les deux envois de cette chanson nous indiquent d'abord deux personnages avec lesquels le poète, Chardon de Croisilles, était en relations : monseigneur Erart de Brienne et un roi qui était à Montreal. Mais il y a mieux. En l'examinant de près, H. Suchier y a découvert le nom de la dame célébrée par Chardon, écrit en toutes lettres, mais en acrostiche, découverte d'autant plus méritoire que c'est un acrostiche d'un type tout à fait inusité : les premières syllabes des quatre strophes dont se compose le corps de la chanson forment réunies le non Marguerite. En appliquant à une autre chanson (Raynaud 736) le même procédé d'investigation, on obtient un renseignement non moins précieux. Les quatre premières syllabes des quatre couplets forment le mot *roïnete*, « petite reine », évidemment qualificatif de la Marguerite de l'autre chanson. Après cette double découverte, les identifications se font toutes seules. Erart de Brienne est le sire de Rameru qui épousa en 1214 Philippine, une tante de Thibaut IV de Navarre, et mourut en 1243. Le roi se trouvant à *Montroial* est le même comte Thibaut de Champagne, qui épousa, le 22 septembre 1232, Marguerite de Bourbon et devint roi de Navarre après la mort de Sanche VII. Les deux chansons ne pourraient être antérieures à 1234, année de l'avènement de Thibaut de Navarre. Quant à Montreal, c'est un château fort à cinq lieues au S.-O. de Pampelune, où Thibaut séjourna un certain temps en 1237.

Si — c'est une simple hypothèse — la chanson anonyme de *U* était elle aussi l'œuvre de Chardon de Croisilles, dont nous avons vu les relations avec Thibaut de Champagne et son entourage, qui serait alors le Guiot mentionné dans l'envoi comme se trouvant à Montreal ? Aucun Guiot ne figure dans les chansons d'authenticité certaine de Chardon ; mais il y a un Gui

1. H. Suchier, *Der Minnesänger Chardon* (dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXXI, 1907, p. 129-156). Cf. A. Guesnon, *Le Moyen Age*, 2e série, t. XIII, 1909, p. 89-93.

Digitized by Google

(dont Guiot est le diminutif) dans l'œuvre de Thibaut de Champagne. Messire Gui propose en effet à celui-ci un jeu-parti (R. 1097)[1], portant dans trois manuscrits (*K TX*) la rubrique *Li rois de Navarre*, et où il l'appelle *Cuens*, et non pas *Rois*, dont on peut conclure que le jeu-parti a été composé à une date où Thibaut de Champagne n'était pas encore monté sur le trône de Navarre. Le Guiot du ms. *U* pourrait être identique au messire Gui partenaire de Thibaut, le *Monroial* de la chanson anonyme pourrait être le château fort nommé par Chardon et celui-ci pourrait être aussi l'auteur de la chanson anonyme. Mais nous restons toujours en pure hypothèse. Car il se pourrait que Guiot fût un tout autre personnage. Le manuscrit *U* donne en effet de la chanson R. 742 de Blondel de Nesles [2], le premier couplet seul et le fait suivre de trois couplets qui ne se retrouvent pas ailleurs et dont le deuxième est signé *Guioz*.

XXXV

(Raynaud 113)

U, fol. 9 v°-10. C'est à tort que G. Raynaud indique cette chanson comme publiée par Dinaux, I, 151. La chanson publiée à cet endroit est R. 114, chanson pieuse imitée de R. 1730 et publiée aussi par Edw. Järnström, I, n° XXX. La chanson R. 113 se trouve dans le manuscrit entre deux pièces de Gace Brulé : R. 479 (éd. Huet, p. 97) et 1102 (éd. *ib.*, p. 16, et Gennrich, *Zeitschrift*, XLV, 422). — La musique est notée.

VERSIFICATION : 10 *a b a b c c d d. Coblas doblas.*

I
En talant ai q'a chanter me retraie,
K'Amors lo vuet et ma dame m'en prie.
Trop longuement m'ai tenu en delaie
Que ne chantai ne n'oi joieuse vie,
N'onques por ceu mains n'amai ne servi ;
Que cil n'est pas amanz ne samble ami
Qui d'Amor part por mal ne por grevence,
K'en pou d'ore crest les suens et avance.

1. *Recueil général des jeux-partis*, n° IV.
2. Voir l'éd. Leo Wiese, p. 189-90.

I — 3 *Godefroy, II, 479 b, n'a qu'un seul exemple du substantif féminin* delaie, « *abandon* », *exemple tiré de Froissart.*

Digitized by Google

II

Amors m'aidast et fust fine et veraie,
Mais li plusor sont fals et plain d'envie.
Grevee l'ont, por ceu dotte et s'esmaie
Et crient adés qu'ele ne soit traïe.
Comparé l'ai, sovent sui en merci,
K'ele seit bien que suens sui et a li.
S'or me venjast lo tort et la pesance
De cels qui ont servi en decevance !

III

Amors m'a pris, dame, en vostre servise ;
Ceu ne sai je s'il vos poise ou agree,
Mais je sai bien qu'ele s'est par vos mise
En tel ami dont jamais n'ïert osteie.
Por tant que vi vostre clere façon
M'a fine Amors geté en sa prison ;
Mais s'est il voirs que vos fustes a prendre,
N'encontre vos ne me poi je defandre.

IV

En tot lo mont ne poroit estre prise
La granz joie qui m'est el cuer entree
Fors par celi dont l'amors me jostise,
Qui par les iauz m'est el cuer avalee,
S'ai si en li mise m'entencion
Que je ne sai riens faire s'amer non.
Amer ? Servir voil toz jors et aprendre,
K'Amors seit bien un grant merite rendre.

V

Ja bone Amors n'ïert feinte ne coarde,
Ainz fait sovant herdemant par outrage,
Et cil q'atent aise et leu et prent garde,
Cil chiet plus tost en honte et en damage
Que cil qui fait outrajeus herdement.
En tel guise, dame, trop longuement
Ai atendu por ma grant joie ataindre.
Trop m'a grevé, mais je ne m'en os plaindre.

VI

Cil qui aime de false amor bastarde
Li fait müer et chaingier son corage ;
Por ce sai bien que ma volenté tarde.
Franche dame, prolz, amorose et sage,

III — 19 par *est écrit par un* p *barré, de même aux v.* 27, 28 *et* 34.
IV — 31 Servi.

Digitized by Google

Kant vos plaira s'aligiez mon tormant,
Que je vos aim, dame, si finement :
Tant com Amors puet son ami destraindre
Vos ai servi, c'onques ne m'en soi faindre. 48

XXXVI

(Raynaud 1790 = 2074 *a*)

U, fol. 17 v°-18. La pièce se trouve entre une chanson (Raynaud 142) de Guiot de Provins (éd. San Marte, p. iij ; Baudler, *G. de Provins*, p. 74 ; J. Orr, *La Bible de G. de Provins*, p. 1 ; le couplet V aussi dans l'*Histoire littéraire*, XXIII, 611), et une chanson (R. 1918) du Vidame de Chartres (*AMa*) ou de Gace Brulé (*KPX* ; éd. Huet, p. 114). — La musique est notée.

VERSIFICATION : a b a c a b c d d c (2 + 1 + 1)
4 4 4 4 4 4 8 7 7 5

Au couplet I, la cinquième syllabe du v. 7 est en *ui* (: *sui* 1, *anui* 3, *fui* 5) ; au couplet IV, le vers correspondant, 37, présente, à la place correspondante, *is* (: *apris* 31, *pris* 33, *ocis* 35) ; on pourrait établir des rimes analogues, mais en faisant violence au texte, aux deux autres couplets : II (*reconoist* 17, corr. *reconui* : *cui* 11, *celui* 13, *lui* 15) et III (*Que toz jors* 27, corr. *Que tote la nuit* : *fuit* 21, *bruit* 23, *destruit* 25 ; mais ainsi le v. 27 serait trop long).

Au couplet IV, *er* rime avec *é*.

I An present sui
De joie avoir,
Ou por anui,
S'il m'est jugié.
Onques ne fui
En mon pooir :
Mei oil ambedui m'ont trechié
Qui mon cuer jugent celi
Dont il sont tuit esbahi
Et sovent moillié.

II Dame, de cui
Vos doit chaloir
Quant de celui
N'avez pitié
Qui ocit lui
Senz joie avoir
Et bien reconoist que pechié
Eüstes, quant je vos vi,
De vostre leal ami ?
Certes, ce sui gié.

III Mes biens me fuit
Toz jors avant,
Mais onques bruit
Ne soi mener.

II — 20 Dame certes.

Digitized by Google

Ce me destruit
Mon cuer et fant
Que toz jors li plaist a penser :
Onques ce ne me failli,
Por ce c'une foiz l'oï
Dolcement parler.

IV J'ai bien apris
A esgarder :
Qui m'ont fait pis,
Ce sunt mi oill
Qui m'ont ocis
Et afolé,
Que trop at mespris et orgoil
Cele cui je serf et pri,
Si n'en faz samblant ne cri
Autre que je suell.

XXXVII

(Raynaud 173)

U, fol. 21 v°-22. La pièce se trouve entre deux chansons de Gace Brulé, Raynaud 1735 et 653 (éd. Huet, p. 48; se trouve aussi dans le chansonnier provençal *Q*); toutefois la première, qui est une chanson à refrain, n'a de nom d'auteur que dans le ms. *C* et ne figure pas dans l'édition de G. Huet. — Portées sans notes.

VERSIFICATION : 5 *a* b *a* b *a* b *a* b *a* b (2 + 1 + 1).

Le v. 27 commence par une grande initiale. Il faut peut-être voir dans les vers 27-30 les restes d'un couplet IV. La pièce était sans doute originairement en *coblas doblas*.

Le v. 32 semble trop long; mais comme il commence par une voyelle, la première syllabe se fond avec la désinence féminine du vers précédent. — Au v. 34 *cuder* rime en *er*, et non en *ier* comme d'habitude (*cuidier*).

I Quant estez repaire,
Que depart li gials,
Que la primevaire
Crest par ces preials,
Toz li cuers m'esclaire
Del chant des oisials :
Ne me puet mal faire
Ne corroz ne dials,
Ainz me plaist a faire
Trestoz mes avials.

II Dame deboneire,
Cortoise et leials,
Por vos vuel retraire

III — 26 cuer enfant.

IV — 31 Sai (*fausse initiale*) — 37 at pris — 40 *Cf. ce début d'une chanson de Gautier de Dargies* (*Raynaud 376*; *éd. G. Huet, p. 3*) : Autres que je ne sueill faz.

Digitized by Google

Chanz et sons novials.
.....
.....
.....
.....
.....
III .....
.....
Dolce creature,
N'onques mais nel dis.
Trop soffre et endure
Por vos estre amis,
De bele faiture
De cors et de vis,
Vermeille a mesure,
Blanche come lis.

IV Certes, je cudoie
Assez savoir d'amer,
Mais on se foloie
Trop bien en cuder,
Et se je cudoie
Boen conseil trover,
Volentiers iroie
Celi demander
Que si me maistroie,
Mais ne l'os nomer.

XXXVIII

(Raynaud 10)

U, fol. 36. La pièce se trouve entre une chanson qui, d'après le ms. *C*, est d'Auboin de Sézanne (Raynaud 468; éd. Brakelmann, II, 62, et Spanke, *Liedersammlung KNPX*, n° CVI) et le fragment d'une chanson attribuée à Conon de Béthune (Raynaud 1137, 1131 et 1325, éd. Brakelmann, I, 86 ; Wallensköld, *Conon de Béthune*, p. 234 ; nouv. éd., p. 12 ; cf. Gennrich, *Zeitschrift für romanische Philologie*, XLII, 231). — Portées sans notes.

VERSIFICATION : a b a b b a b a. *Coblas doblas*. (2+2+1)
7 7 7 7 7 7 8 7

I Qant li dolz tens s'en reva,
Q'oiselez lait son chanter,
Lors voil mostrer k'Amors m'a
Fait mainte fois sospirer.
Cele cui je n'os nomer
Dit que morir me laira,
Si verra se je sai amer,
Viax a la mort me croira !

II Qant ma dolce dame avrat
Conceü tot mon panser,
Espoir lors si me plaindra,
Mais n'i porra recovrer.
Par ce m'en covient aler.
Bien voi q'Amors m'ocirra.
Lors porra ma dame conter
Que son ami mort avra.

III Amors m'a si afoibli
Que je sui toz trespensez

I — 4 fois *manque* — 8 croire.
II — 13 Par *est écrit par un* p *barré*.

Digitized by Google

Coment nuns puet amer si
Qu'il soit ensi amenez.
Dolce dame, or esgardez
Quel honor vos prénez ci
K'a merci faut vostre donez,
Qui pas ne la desservi !

IV Dame, la vostre merci
De ce que vos m'ocïez !
Je m'en tieng molt a gari,
C'or avrai je trespassez
Les travalz que fait m'avez.
Mais leialment vos affi
Q'altresi bien me troverez
Devant Damedeu ami.

V Ma chançons fine en plorant,
Si l'envoi el dolz païs,
A ma dame cui j'aim tant.
Pri li com verais amis
Que por Deu en paradis
Me face viax bel semblant,
S'iert de tant aidiez cist chaitis
Qui autre joie n'atent.

XXXIX

(Raynaud 1149)

U, fol. 39 v°. La pièce se trouve entre une chanson anonyme adressée à Raymont Argier en Aragon (Raynaud 732, publiée par H. Spanke, *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, LII, 1929, p. 61, avec une autre chanson, R. 1752, adressée au roi d'Aragon et à Raimon Argier) et une chanson du Châtelain de Couci (Raynaud, 634, éd. Brakelmann, I, p. III, et Fath, p. 45). — La musique est notée.

VERSIFICATION : 7 *a* b *a* b *a* b *a* b. *Coblas singulars*. Ce schéma est assez fréquent. Quatre exemples sont mentionnés par Edw. Järnström, *Recueil de chansons pieuses*, I, p. 73. On peut y ajouter Raynaud 2094 (éd. Jeanroy et Långfors, *Archivum Romanicum*, III, 6) et, peut-être, Raynaud 501 (éd. Brakelmann, *Les plus anciens chansonniers*, I, p. 29, et Lindelöf et Wallensköld, Gautier d'Epinal, dans *Mémoires de la Société néophilologique de Helsingfors*, III, 305 ; versification irrégulière).

I Qant li rosignols s'escrie,
Qui nos desduit de son chant,
Por ma bele dolce amie
Vois mon cuer rosignolant.
Jointes mains merci li crie,
Car onques rien n'amai tant,
Et bien sai, s'ele m'oblie,
Que joie me va finant.

III — 23 *Godefroy, II, 744ª, traduit le substantif* doné *par « homme qui se donnait, soi et ses biens, à un monastère » ; c'est un terme féodal.*

1 — 4 *Godefroy (Compl.) traduit par « chanter comme un rossignol » ; ici le verbe est actif.*

Digitized by Google

II Mis me sui en aventure
Por descovrir mon talant.
Or li pri que m'asegure
La bele ou mes cuers s'atent.
Certes, de ce n'ai je cure
S'autre mal ne me consant :
Fols est qui tel mal n'endure
Dont ensi grant joie atent.

III Se je mil anz la servoie,
Ma dame a sa volenté,
S'un soul baisier en avoie,
Bien m'avroit guerredoné.
Se je toz jors en parloie,
N'avroie je raconté
Cele qui mon cuer en meine
Sa proëce et sa biaté.

XL

(Raynaud 1760)

U, fol. 48 v°-49 v°. La pièce se trouve entre une chanson attribuée par *C* seul au Châtelain de Couci (R. 1450 = 458[a], éd. Brakelmann, I, 127, et Spanke, *Liedersammlung*, n° CVIII) et une chanson de Gautier de Dargies (R. 1989, éd. Huet, p. 35 ; cf. R. 462, éd. Spanke, *Liedersammlung*, n° XXX). — La musique est notée.

VERSIFICATION. — Cette pièce est, malgré la longueur inusitée des couplets (28 vers par couplet, si le schéma proposé ci-dessous est exact) et malgré le ton et le rythme, qui rappellent les estampies, probablement une chanson. Il y a en effet identité de structure entre les trois couplets, abstraction faite des vers 15-17 et 26-27 de chaque couplet, que l'on ne pourrait faire accorder entre eux sans faire violence au texte. Mais ce désaccord est peut-être dû à la corruption du texte.

Supposons que l'alternance des rimes et la mesure des vers soient ce qui ressort du tableau que voici :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14		
a	*a*	*a*	*a*	b	b	*a*	b	b	*a*	*a*	*c*	*a*	*c*		
5	6	5	6	4	4	5	4	4	5	5	4	5	4		
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28		
d	d	d	*e*	*e*	*f*	*f*	*e*	*f*	*f*	*e*	g	g	*e*		
5	3	8	6	6	6	6	6	6	6	6	6(?)	6(?)	6		

III — 12 *Corr.* s'entent(?) — 23 en meine *fausse la rime ; il faut probablement entendre* Celẽ ui mon cuer envoie.

Digitized by Google

	a	b	c	d	e	f	g
I	oie	ai	aigne	i	eure	oie	er
II	iere	a	ie	ant	ie	oie	a
III	ie	i	estre	ien	asse	iche	ent

Je n'ai corrigé au texte imprimé ci-après qu'une faute de plume au v. 38, et le v. 61 ; j'ai proposé dans les notes et ci-dessus quelques corrections.

Au couplet I, la rime *f* est la même que la rime *a*, au couplet II, la rime *e* est la même que la rime *c* et la rime *g* est identique à la rime *b*. Les rimes ne sont souvent qu'approximatives. Au couplet II, *-aire* rime avec *-iere* ; au couplet III, *ins(is)* et *i* riment ensemble, d'autre part *servise* (*service*) : *lige* : *triche*.

Sur les vingt-huit vers du couplet, les v. 1-4 (29-32, 57-60), 6-9 (34-37, 62-65), 11 (39, 67), 13-14 (41-42, 69-70), 18-25 (46-53, 74-81), 28 (56, 84), soit vingt vers par strophe, sont de longueur concordante, dans les trois strophes. Restent les huit vers 5 (33, 61), 10 (38, 66), 12 (40, 68), 15 (43, 71), 16 (44, 72), 17 (45, 73), 26 (54, 82) et 27 (55, 83) qui offrent au point de vue du rythme des difficultés plus ou moins grandes. — Le v. 61 (*Et suis ses aclins*) a cinq syllabes, tandis que les vers correspondants des couplets I (5) et II (33) n'en ont que quatre, ce qui est sans doute le rythme primitif ; il serait en effet facile de supprimer *ses*, ce qui vaudrait mieux aussi au point de vue du sens (entendez : *Cui je suis aclins*). — Le v. 10 est de six syllabes, de même que le vers correspondant (38) du couplet II, mais au couplet III le v. 66 est de cinq syllabes. Il est probable que c'est cette dernière mesure qui est la primitive, car il y a lieu de supposer que la formule 4 4 5 des v. 5-7 se répète aux v. 8-10. Il faudrait alors supprimer au v. 10 une syllabe : *En quel lieu que (je) soie*, de même qu'au v. 38 (*Ce k'est devant da[r]iere*) ; les v. 37-38 se liraient alors :

Quant ce sera
K'est devant dariere,

c'est-à-dire : « quand ce qui est devant sera derrière ». — Le v. 12 est de cinq syllabes, tandis que les vers correspondants, 40 et 68, sont de quatre syllabes ; il faut sans doute aux v. 11-

Digitized by Google

14 l'alternance 5 4 5 4 ; mais le v. 12 (*Mais ele nel daigne*) est difficile à réduire ; on pourrait penser à *Mais el nel daigne* ou à *Mais ne le daigne* ; mais ces corrections seraient arbitraires. — Il faut examiner ensemble les v. 15-17. Ils sont, au couplet I, de 5, 3 et 7 syllabes :

Ainz me dit, quant sui
Devant li,
Que j'aim ma dame celi...

au couplet II (43-45) de 5, 3 et 8 syllabes :

Que j'alasse amant
Et plorant
Et aprés li a gré musant...

et au couplet III (71-73) de 7, 4 et 8 syllabes :

Qu'ele destruie lo sien
Et face bien
Celui qui de lui ne tient rien.

Les troisièmes des vers cités doivent être, semble-t-il, de huit syllabes (comme le sont en effet 45 et 73) ; il y aurait alors à lire au v. 17 *Que j*[*e*] *aim*... Si, aux deux vers précédents, les couplets I et II représentent le bon rythme (5 et 3), c'est le couplet III qu'il faudrait corriger, p. ex. en remplaçant les subjonctifs (qui ne semblent en effet pas indispensables) par des indicatifs et en supprimant le pronom :

Que destruit lo sien
Et fait bien.

Les vers 26 et 27 doivent aussi être examinés ensemble. Au premier couplet on lit :

Gardez por coi demeure
La granz joie a doner 26
Qui me fait trembler, 27

ce qui veut dire : « voilà pourquoi la grande joie tarde à être donnée. » Les v. 26 et 27 sont donc de 6 et 5 syllabes. Au

Digitized by Google

couplet II, les vers correspondants (54, 55) sont de 7 et 6 syllabes :

Si fera, quant me verra
Morir, si plorera. 55

Il y a de plus une rime intérieure au v. 54 (*fera : verra*), mais c'est sans doute un hasard, car il n'y en a aucune trace au couplet I ni au couplet III ; à ce dernier endroit, le rythme présenté par les v. 82 et 83 est de 8 et 5 :

De moi grever si durement.
Dex ! si lealment...

On pourrait établir, aux couplets I et II, l'identité du rythme pour les v. 26 et 54 en admettant l'hiatus au v. 26 : *La granz joiē a doner*. Mais je renonce à corriger le couplet III. Toutefois il semble probable, étant donné le grand nombre de cas d'entière concordance rythmique entre les trois couplets, que le poète a cherché à versifier exactement.

I Pieç'a que savoie
Que por ce la perdroie
Que trop la servoie
Et cremoie et amoie. 4
Por ce perdrai
Que trop l'amai
Et aim tote voie
Et amerai 8
Et servirai,
En quel leu que je soie.
Je la serviroie,
Mais ele nel daigne, 12 II En nule maniere
Nes que se j'estoie Ne m'i valt rien proiere :
Uns hom d'Espaigne, Male m'est et fiere,
Ainz me dit, quant sui Si me jogle et fait chiere, 32
Devant li, 16 Et juglera
Que j'aim ma dame celi, Et gabera
Si me met tache seure, Por tant que l'ai chiere,
Si m'ocit et aqeure.
Certes, je n'ameroie 20
Totes celes que voie,
S'or me coroient seure,
Ne faire nel poroie
Se je bien lo voloie. 24
Gardez por coi demeure
La granz joie a doner
Qui me fait trembler
Et plorer par mainte eure. 28

I — 12 *Ce vers devrait être, semble-t-il, de quatre syllabes* ; *corr.* Mais ne le daigne (?) — 17 « *Que j'aime une telle* » (?). *Ce vers est trop court* ; *corr.* je aim — 26 a doner *ajouté en interligne* — 27 *Trop court* ; *corr.* Qui si me.

Digitized by Google

Si m'amera
Quant ce sera
Ce k'est devant dariere.
Je ne sai que faire,
S'ele m'oblie.
Se fust debonaire,
Ne soffrit mie
Que j'alasse amant
Et plorant
Et aprés li a gré musant.
Ele ne donroit mie
Un boton de ma vie.
Certes, je troveroie
Bele cui ameroie,
Si ne m'ociroit mie.
Se por cesti moroie,
Jamais ne l'en verroie
Samblant faire en ma vie ;
Si fera, quant me verra
Morir, si plorera,
Que ne s'en tenroit mie.

III Ne sai mais que die,
Quant ma dame m'oblie
Cui j'ai tant servie
Et ameie et joiie
Et suis aclins
Con fins amis
Doit estre a s'amie.
Ceu m'a traï
C'ainz n'en joï
A jor de ma vie.
Je ne sai que die
Con ceu puet estre.
Ci endroit n'a mie
Amors boen mestre
Qu'ele destruie lo sien
Et face bien
Celui qui de li ne tient rien.
Et je qui tant l'amasse
Ja aillors ne pensasse
Fors seul a son servise:
Si con son home lige,
Se li pleüst, estasse.
Or voi qu'ele me triche,
Et je sui en la briche,
Quant ele ne se lasse
De moi grever si durement.
Dex ! si lealment,
S'ele volsist, l'amasse.

XLI

(Raynaud 616)

U, fol. 53 v°. La pièce se trouve entre une chanson de Moniot (R. 490; éd. Jeanroy, *Chansons et jeux-partis inédits*, p. 24 ; cf. F. Ludwig, *Repertorium organorum*, I, 1, p. 288) et une chanson qui, d'après *C*, est de Gautier d'Espinal (éd. Brakelmann, I, p. 2, et Lindelöf et Wallensköld, p. 308, R. 749). — La musique est notée.

VERSIFICATION : 7 *a* b *a* b b *a* b (2 + 1 + 1)

II — 38 daiere — 42 soffrit *est pour* soffrist — 52 *Le second* e *de* verroie *ajouté en interligne.*

III — 61 Et suis ses a.

Digitized by Google

Les rimes ne sont qu'approximatives. Si le schéma indiqué est bien celui que le poète a voulu suivre, il faut admettre que *faire*, *bele*, *guise* riment avec *pansee*, *agree*, et d'autre part *drue* avec *amie*, *mie*.

I
Quant li douz tens renovele,
Q'estez trait a sa saison,
Lors me comanda a faire
Bone Amors une chançon.
Ja Dex ne me doint le don
Que j'aie aillors ma pensee
D'amer, dame, se vos non.

II
Or chanterai por la bele
Ou j'ai mis m'entention.
Nule riens tant ne m'agree
Con sa tres clere façon.
Mais cil mesdisant felon
M'i ont grevé en lor guise.
Dex lor en doint guerredon.

III
Quant sui fors de ma contree,
Si sui molt en grant esmai.
Si haut ai mis ma pensee,
Bien sai que je i faudrai ;
Mais Amors de teil essai
M'ont fait vuidier la contree.
Biax Deus ! ravrai la je ja ?

IV
Chançons, va t'en a m'amie,
Se li di tot maintenant,
Por Deu, k'ele n'oblit mie
Les deduiz d'amors q'aim tant.
Je sui ses leials amanz
Et ele est ma leials drue,
Ensi ferons noz talanz.

XLII

(Raynaud 1214)

U, fol. 54 v°-55. La pièce se trouve entre une chanson attribuée par *C* seul à Gautier d'Espinal (R. 2067, éd. Brakelmann, I, 27, et Lindelöf et Wallensköld, p. 298) et une chanson de Gace Brulé, R. 565 et 567. Cette chanson, qui est le modèle de la chanson pieuse R. 563 (éd. Järnström et Långfors, II, n° CXXI), a été publiée par G. Huet, *G. Brulé*, p. 8, et, d'après *G* seul, par A. Wallensköld, *Mém. de la Soc. néo-philologique de Helsingfors*, VI, 1917, p. 33 ; le premier couplet se trouve dans le *Roman de la Violette*, v. 186, un extrait aussi dans le *Cheval de fust*, *Zeitschrift für rom. Phil.*, X, 462. — La musique est notée.

VERSIFICATION : *a* b *a* b b b *a*. *Coblas unissonans*.
7 7 7 7 5 7 7

Entoisé (*entoisié*) rime en *é*, de même *grever*.

Digitized by Google

I Lonc tens ai Amors servie,
C'ainz ne fu guerredoné,
N'ataindre ne bé je mie
Si haut con j'ai entoisé,
N'en ai volenté
Que moins m'en doie grever,
Tant aim ma dolce folie.

II Lo sens et la cortesie,
Dame, c'ai en vos trové
Et la plaisanz compaignie
Assise en fine beauté
Ai tant remiré
Que mil foi m'en sont doublé
Mi mal et ma granz envie.

III Je sui cil qui tient l'envie
Dou geu que vois tout outré.
Endroit de moi est faillie
Merciz, et toz jors i bé.
Mais une rien sei :
Que molt m'a reconforté
Que gentils cuers s'umelie.

XLIII

(Raynaud 1959)

U, fol. 106 v°-107. La pièce se trouve entre une chanson attribuée par *C* à Gautier d'Espinal, par *T* à Simon d'Authie (R. 487, éd. Brakelmann, I, 9, et Lindelöf et Wallensköld, p. 303) et la chanson anonyme qui suit (n° XLIV).

VERSIFICATION : 10 a *b* a *b b* a a *b*. *Coblas doblas*. Le schéma est assez fréquent : R. 644, 720, 1305, 1389, 1659, 1784, etc. Voir Järnström, *Chansons pieuses*, I, p. 65. — Notre chanson est envoyée à Guiot à Monroial. Voir l'Introduction, p. 46.

I A novial tens et a novelle amor
Doit fins amins a bien chanter antandre,
Car ansi doit aligier sa dolour
Et de son mal se puet plus bel defendre.
Dame, merci ! Bien deveriés aprendre
Les mas que trais por vos et nuit et jor :
Ne sont pas mas, ains les ting a douçor,
S'en acun tens me voliés joie randre.

II Joie ai itel c'onques hons n'ot grignor,
Se sa merci me lait adés antandre.
Jai ne croirai que sa tres grant valour

III — 16 *L's de* vois *est en interligne.*
II — 9 ai tel — 10 Se sa meci.

Digitized by Google

De ceste amor me laist a lons contendre.
Belle dame, se me voleis antandre,
De ma joie m'aveis mis fors d'error.
A vos m'otroi, ne quier avoir millor
De vos, dame, se me daingnïés prandre.

III Mon cuer aveis, belle, sans nul retor.
Or an panseis c'an vos at s'atandance.
Bien li poiés aligir sa dolour,
Se de vos at une belle sanblance.
De nulle riens n'a si grant desirance,
Seu sevent bien des or mais li plusor.
Nuns ne poroit celer sa grant amor
Qui sans cuer est et de lui n'a puissance.

IV Cant je regart vostre belle colour
Et vos cleirs eulz, dont me vient ramanbrance :
La nuit i pans, et lou jor a pooir
Que n'i perde par quelque mescheance.
Dex ! ce n'iert jai (de coi ai je dotance ?)
Que ma deme mespraigne vers moi jor,
K'en li ait tant cortoisie et honor
Que jai sor moi ne ferait sa vanjance.

V Nus n'est amins s'i ne sofre et atant
Sa grant joie tant que il l'ait conquise ;
Et qui sofre por bone Amor tormant,
A cent dobles li merist son servise.
Je sai de voir bien ai ma poinne mise,
C'adés vos ain plus et plus lëaument,
Si en fereis vostre conmandement ;
Si finement n'iert mais amors requise.

VI Chanson, va t'en a celui a devise
Qui plus ainme, fors moi, d'ome vivant,
Et se li di que par amors te chant
Davant celi que il plus ainme et prise ;

VII A Monroial n'ot ains si fin amant :
Ceu est Guios, cui fine Amor justice.

IV — 26 cleirs *manque* — 27 pooir *est pour* peor.
VI — 43 par *est écrit en abrégé.*

Digitized by Google

XLIV

(Raynaud 898)

U, fol. 107. La pièce se trouve entre celle qui précède et une chanson anonyme avec des refrains, donnée uniquement par *C* et *U* (Raynaud 150).

VERSIFICATION : 6 a b a b a b a b b. *Coblas doblas*. — M. Spanke (*Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, 1928, p. 102) a signalé que la construction de cette chanson est identique à celle d'une chanson de Bernart de Ventadour, *Pos prejatz me senhor*.

I

A poinnes puis trover
De chanter aquison
Ne de chant oblïer
Ne vieut ce noians non.
Ma dame wel mostrer,
Qui m'a an sa prison,
Conment je mur d'amer.
S'or n'ai sa garison,
Autre amor abandon.

II

Se nus por bien amer
Doit avoir geridont
Ne jai mercit trover
Ne avoir garison,
Dont devroit bien dobler
Ma joie par raison,
C'onques ne soi amer
Nul jor ce celi non
Cui de moi ai fait don.

III

Biaus sire Dex, conment
Puet on d'amors mentir,
Que cil qui mal n'en sent
Fait samblant de morir ?
Sospirer faucement
Seit chescuns por covrir ;
Ce font cil faus amant
Cui Deus puist maleïr ;
Nel poroie sofrir.

IV

Dame, se longement
Me faites sostenir
Cest mal que ci m'esprant,
Bien an porai venir
A grant anpirement.
Mais tant aim et desir
Vostre cors bel et gent
Dont ne me puis partir,
Et si n'en puis joiir.

XLV

(Raynaud 1765)

U, fol. 133 v°. La pièce se trouve entre une chanson de Gau-

I — 4 *Corriger* Ne viaus s'enoians non — 6 an sanprison.
IV — 33 aim et *manque* — 35 me *manque*.

Digitized by Google

tier d'Espinal (R. 199, éd. Lindelöf et Wallensköld, p. 267, modèle de R. 198, éd. Järnström, I, n° XXXIX, et de R. 380, éd. *ib.*, n° XXXV) et une chanson de Gace Brulé (R. 838, éd. Edélestand du Méril, *Mélanges archéologiques*, p. 332, Brandin, *Inedita*, p. 252, et Huet, *G. Brulé*, p. 69).

VERSIFICATION : *a a* b b b *a*. *Coblas singulars.*
10 10 6 4 6 6

I
Ou mois de mai ke l'erbe ou preit verdoiet,
Lors chantera por celi ke vodroie
Antre mes bras tenir
A grant loisir,
Por faire son plasir
Tant ke s'amors fust moie.

II
Trop male amour avra loptans aüe ;
Doloir me fait, ne de rien ne m'aiue ;
Arrieres m'an traira,
Por coi morra,
Cant nule joe n'a
De li ke trop m'argüet.

III
Lais ! c'a je dit ? Trop ai dit grant folage !
De li ne kier partir an mon eage
Tant ke j'aie un sol ris
De son cleir vis,
Dont je seus si sospris,
Tant est ver moi savage.

IV
Eï ! plaisans et bele et debonare,
Por vos me tient cist mals, ne m'an peus taire,
Si ne vos os proeir
Por corresier,
Ansois voil andureir
Et longuemant mal trare.

XLVI

(Raynaud 286)

U, fol. 141 v°-142. La pièce se trouve entre une chanson de

II — 8 ne maidet.

Digitized by Google

Perrin d'Angecourt (R. 552, éd. Steffens, p. 184) et une de Guillaume le Vinier (R. 814; *Archiv* de Herrig, LXXXVIII, 337).

VERSIFICATION : 8 a b a b a a b a b. *Coblas unissonans.*

I Amors, cui j'ai servit lonc tans
Et m'ait de joe aseüreit,
Welt ke je por li ancomans
Mes chans ke j'ai toz jors seleis.
Grans iert li gueredonnemans
Se je fas ces comandemans.
Bien sai k'elle en ai poesteit :
C'elle veult tenir ces covans,
Ains muez n'avint ai home nei.

II Li keis ke soit, folie ou sant,
A mon pooir sa volenteit
Ferai et trestoz ces conmans,
Comant k'il soit guerredonei,
Et serai ces obedïens
Ke ne se fat de covenans ;
Ja n'istra de sa poesteit ;
Ke k'elle onoret atre gens,
De moi n'avrait ja mal deheit.

III Douce parolle, biaz sanblant,
Douz regairt ai en li troveit.
Donc n'est ceu biaz conmance-[mans
De cudier c'an doie estre ameis ?
Oil, et biaz avancemans,
S'un tres douz biaz acolemans
I vient por muez estre affermeis,
Un douz basiers cortois et gens
Por resbadir cuers despereis.

XLVII

(Omis par Raynaud, 1397[a])

U, fol. 159. La pièce se trouve entre une chanson de femme, à refrain, de Gillebert de Berneville (Raynaud 1287, éd. Waitz, p. 68) et une chanson du roi de Navarre (R. 360, éd. Wallensköld, n° V, et Gennrich, *Zeitschrift für romanische Philologie*, XLV, 439).

VERSIFICATION : 10 a b a b c c d d c. *Coblas unissonans.*

Lonc tans ai mis a mon mal descovrir.
Or est ensi ke force me destrant,
Rage de cuer, ke me fait enhardir,
Loials voloirs et Amors, ki tot vaint,
Si c'an tranblant gehera ma dolor :
Orguel redoute et si'n ai teil paior

I — 7 kelle nai.

II — 16 *Ce vers est écrit peu lisiblement en interligne* — 17 *Ce vers n'est pas clair. Faut-il entendre* autre gens *ou corriger* antre gens ?

Digitized by Google

Ke cuers et cors ensanble m'an fremist,
Por coi orguels a ma dame m'osist
Ki mon mal out kis et chaisiet men jor.

II Orguels me fait endureir et soffrir
Si grant meschiet ke mà joie remaint,
Car kant plus voi ma dame, et plus desir
L'amor de li, et elle plus se faint.
Adonc ai duel destraingnant, sans iror,
Chat et boillant, mueir me fait color.
Aprés revient cil ki plus me traïst,
Simples sanblans et uns rigairs ki dist :
Aconpaigniet somme dui traïtor.

III Murdrir me veult et en lansant ferir
D'un dairt tranchant dont elle m'ait atent
Et si ferut ke n'en puis garantir
Ne je ne veil mon cuer ke il ne l'aint.
Si seus espris et eschafeis d'amor
Ke se j'astoie laïns en la chalor
Dedans enfer ou li dyables gist,
Je l'arderoie ansois ke il m'ardist,
Si n'ai mestier de sanblant tricheour.

XLVIII

(Raynaud 124)

U, fol. 161 v°. La pièce est une addition postérieure.

VERSIFICATION : 7 a b a b c c b (premier couplet)
7 a b a b a a b (deuxième couplet)

I Cant la fuelle naist dou rain,
Ke toute riens c'esjoiist
Et li rosingnors a main
Chante ou mois d'avri serit,
Lors me sovient d'une amour
Dont j'ai a cuer teil dolour
Ke tous li cors m'an fremist.

II Quant je la vi premerains,
Si ne pou parleir a li.
An chantant di mon complaint :
Damme, je vous proi mersit,
Si ne m'aieis an desdain,
Car vostre amour mi destraint,
Pour Deu, s'an aiés mersit.

I — 9 *Sens* ? — III — 24 *Césure épique*. *Corr.* Ke se j'ere *ou* Ke s'astoie.

Digitized by Google

XLIX

(Raynaud 920)

U, fol. 162 v°. C'est un fragment ajouté après coup (voir l'Introduction, p. 46).

VERSIFICATION : 10 a b a b b *c c* b b.

Belle dame, gardeis ke ne creeis
Les medissans ki vos voulent traïr :
Ceu k'il dient nen est pais veriteis.
Sachiés de voir, muels vodroie estre ocis,
Si le meteis, franche rien, en oblit.
Sosteneis moi, belle tresdouce amie,
S'avra joie magreit la felonnie
Des deleials ki nos veulent mordrir,
Mais ne lor valt, vostre cuers est trop fins.

L

(Raynaud 1324)

U, fol. 163. La pièce est suivie d'une chanson anonyme se trouvant uniquement dans *C* et *U* (Raynaud 587).

VERSIFICATION : *a* b *a* b *a* b b b c c. *Coblas unissonans.*
7 7 7 7 7 7 7 7 8 8

---

7 magreit lor f. — 8 Les d. — *Au bas de la page une autre main a ajouté ces vers qui n'appartiennent à aucune pièce voisinant avec notre fragment :*

Je ne pans a rien
Fors c'a vous, ma damme.
Li dous mals m'an tient,
Se n'ai acun bien :
J'en morrai, per m'arme,
Ce ne m'alegiens.

Cette pièce a été signalée par M. H. Spanke dans la Zeitschrift für romanische Philalogie, *XLIX (1929), p. 291, qui croit y trouver les éléments d'un roudeau.*

Digitized by Google

I En tous tans ma dame ai chiere,
En yver et en estey
M'est s'amour frache et premiere,
Tous seus a sa volentei,
Se ne m'an peus traire arriere,
Ke trop m'i seus ans bouteis;
Mon cuer ait enrasineit,
Mais pais n'i voi ma santeit,
Ne n'ai gaires joie sovant,
Mais la grignor del mont atant.

II Anui font gent noveliere,
De mort soient acoreit,
Ke par lor face prïere
Ont ci cest siecle atorneyt
C'Amours n'est mais droitu-
[riere:

C'est coneŭt et proveit
Ke cil ke plus ait peneit
En ait plus petit de greit;
Trop sont de dous acointemant,
Plusors en ait greveit sovant.

III Simple et de bone maniere
Fui cant g'i mis mon panseir,
Or la truis crŭere et fiere,
Sans pitiet et sans bonteit,
Et met çou d'avant darriere;
Li mavais ont tot torneit
Et font faillir loiateit,
S'an ai mon cuer aïreit.
Dame ki gueredon ne rans,
Ja tes cors ne faille a tormant.

LI

(Raynaud 1439)

U, fol. 166 v°-167. La pièce se trouve entre une chanson de Chardon (R. 397, qui se trouve une première fois au fol. 50, éd. Brakelmann, II, 40; De Bartholomaeis, *Studj romanzi*, IV, 292, et Suchier, *Zeitschrift für rom. Phil.*, XXXI, 141) et une chanson de Jehan de Neuville (R. 1649, éd. Richter, p. 66).

VERSIFICATION : 10 a *b* a *b* a a *b*. *Coblas unissonans.*

I A la dousour, kant voi la flour pallir
Et li ozials el box en la ramee
S'an fut chacuns por son cors garantir
Por la paour de la froide jalee,
Cil ont boin tans, mais je ne puis fuïr
A la belle dont muevent mi sospir,
Mais or ne seit mon cuer et ma pancee.

I — 9 Ne je nai.
II — 17 Kil cil.
III — 23 cruere *est pour* cruele — 26 tot troueit.
I — 1 A la dousour *ne donne pas de sens.*

Digitized by Google

II E ! fine Amor, com m'aveis fait partir
Mon cuer de moi et metre en teil pancee
Dont je ne sai c'elle vodroit oïr,
Celle cui ces valors abandonee 11
.....
Mais trop m'est boin c'elle me digne oïr
Ki per mon chant, ki trop l'ai desiree. 14

III Je ne m'an doi ne plaindre n'esjoïr
Enver celi cui j'ai m'amor donee,
Mais trop me plaing k'elle ne digne oïr
Ki per mon chant ki trop l'ai desiree. 18
Se je m'an plaing, bien lou me puet merir,
Et si je mur por li, je suis martirs :
Li deus d'Amors ait m'arme coronee. 21

HERBERT

Ni G. Raynaud qui, dans sa *Bibliographie*, n'enregistre que les noms d'auteur figurant dans les rubriques, ni G. Gröber, dans son étude sur la poésie lyrique inséré dans le *Grundriss der romanischen Philologie*, II, 1, n'ont mentionné le chansonnier Herbert. Cependant Paulin Paris avait vu [1], dès 1856, que ce poète avait signé deux chansons d'amour, R. 177 et 2035, *unica* du chansonnier de Berne. Il avait implicitement posé aussi la question d'auteur en rappelant « qu'on connaît plusieurs poëtes du nom d'Herbert : l'auteur des « Sept Sages » [*Dolopathos*]; Herbert le Duc, l'auteur de *Foulque de Candie*, une des branches de *Guillaume d'Orange*. » Mais la dédicace à Thomas de Bar et la présence des deux noms géographiques de Meaux et d'Aire dans la chanson R. 177 ne constituent pas des éléments suffisants par identifier le chansonnier Herbert avec l'un ou l'autre de ses deux homonymes mentionnés tout à l'heure (ce serait alors, semble-t-il, celui de *Dolopathos* qui, en premier lieu, entrerait en considération). Qui est d'abord Thomas de Bar ? Tout ce que je puis dire, c'est que le P. Anselme [2] ne men-

1. *Histoire littéraire*, XXIII, 615.

2. *Généalogie des maisons de France*, 1730, V, 498-515, et VI, 141-2.

II — 11 *est corrompu, et le vers suivant manque* — 14 per (« *perds* ») *est écrit en abrégé* — *Les v.* 13 *et* 14 *sont à peu près* (*cf. aussi le v.* 10) *identiques aux v.* 17 *et* 18.

III — 15 doigne plaindre — 17-18, *cf. v.* 13 *et* 14.

Digitized by Google

tionne aucun membre des familles seigneuriales de Bar-le-Duc (Meuse) et de Bar-sur-Seine (Aube) portant le prénom de Thomas. Ce nom n'est d'ailleurs, dans la chanson, accompagné d'aucun attribut nobiliaire. La mention de Meaux (Seine-et-Marne) et d'Aire est de moindre valeur encore. Ces deux noms figurent dans une formule banale de courtoisie :

> En plus gentil de Mials jusques a Aire
> Fera HERBERS de sa chanson present...

Aire est-elle l'Aire du Pas-de-Calais (arr. de Saint-Omer), patrie du chansonnier connu sous la désignation de Trésorier d'Aire, ou une autre localité française du même nom ? Ne serait-ce plutôt, puisque le poète veut dire que même en cherchant loin on ne trouverait une dame aussi noble, la forme populaire d'*Acre* qui se trouve quelquefois, p. ex. dans des chansons de geste [1] ?

LII

(Raynaud 2035)

L'une des deux chansons que Gaston Raynaud, induit en erreur par la quasi-identité des premiers vers, a réunies sous le même n° 2035, celle qui est signée Herbert, se trouve dans le manuscrit *C* au fol. 47 et a été imprimée diplomatiquement par J. Brakelmann dans l'*Archiv* de Herrig, t. XLII, 263 (cf. la collation dans *Zeitschrift für rom. Phil.*, III, 47). C'est une chanson à refrains, conservée, semble-t-il, dans un état très corrompu. Le corps des couplets (*coblas singulars* et *capfinidas*) se compose de huit vers, mais les vers qui se corespondent dans les cinq couplets sont de longueur inégale :

	I	II	III	IV	V
Vers 1	7	7	6	7	7
2	7	8	8	8	7
3	7	8	6	7	8
4	8	8	7	8	8
5	8	8	8	8	8
6	7	8	8	8	7
7	8	8	8	8	8
8	8	8	8	8	7

1. Voir Ernest Langlois, *Noms propres dans les chansons de geste*, *s. v.*

Digitized by Google

Sans entrer ici dans de longues considérations, je me borne à dire qu'il me semble probable que les quatre premiers vers ont présenté originairement l'alternance 7878, conservée intacte aux couplets I et IV, et que les quatre derniers étaient tous de huit syllabes, comme ils le sont encore dans les couplets II, III et IV.

Mais la chanson présente encore d'autres irrégularités, celles-ci dues, semble-t-il, non pas à l'intervention d'un copiste, mais à l'auteur lui-même. D'abord, sur les cinq couplets, les quatre derniers se terminent par la formule c b c ; mais dans le premier, la rime c est identique à la rime a. Puis, ce qui est contraire à la bonne versification, la rime a est féminine au couplet III, tandis qu'elle est masculine dans tous les autres ; la rime c est masculine dans tous les autres couplets sauf le couplet V ; mais la rime féminine du dernier couplet s'explique par le fait que le refrain, qui rime régulièrement avec c, a une terminaison féminine. Les schémas que présentent les cinq couplets rétablis conformément aux conclusions indiquées ci-dessus sont donc :

I	a	b	a	b	b	a	b	a	R
	7	8	7	8	8	8	8	8	
	our	oir							
II	a	b	a	b	b	c	b	c	R
	7	8	7	8	8	8	8	8	
	ent	as				er			
III	*a*	b	*a*	b	b	c	b	c	R
	7	8	7	8	8	8	8	8	
	ele	our				oir			
IV	a	b	a	b	b	c	b	c	R
	7	8	7	8	8	8	8	8	
	i	oi			és				
V	a	b	a	b	b	*c*	b	*c*	R
	7	8	7	8	8	8	8	8	
	as	oit				ie			

Le refrain du couplet III manque. Ainsi il en reste quatre :

Couplet I :

Souffrir l'estuet et endureir
Ki joir velt de bone amour.

M. F. Gennrich (*Rondeaux, Virelais und Balladen,* II, p. 288)

Digitized by Google

l'a enregistré sous le n° 1157 de sa liste de refrains, mais en mprimant à tort *joie* au lieu de *joïr*.

Couplet II :

Je ne mi puis conforteir
Por jueir ne por chanteir,
Se me tient li mals d'ameir.

M. Gennrich, n° 477, p. 282, donne, avec la notation musicale, la variante suivante qui se trouve dans une chanson de Jaquemin de la Vente ou de Laventie (R. 1669, éd. Jeanroy et Långfors, *Chansons satiriques*, p. 53) :

Je ne m'en puis conforter
Por baler ne por joer.
Ce me font li mal d'amer.

Couplet IV :

Hé ! tres doulces amoretes,
A tort m'ocieis.

M. Gennrich, n° 569, p. 186, publie la musique d'un motet de la même teneur ajouté après coup au manuscrit *M*, fol. 3 (G. Raynaud, *Recueil de motets*, II, 122, n° IV).

Couplet V :

Dites dont, avrai je vostre amor, amie ?

Ce refrain, dont je ne saurais indiquer aucun autre texte, a été oublié par M. Gennrich.

I Chans d'oxiauls et fuelle et flour
Me fait chanteir por joie avoir
Et li sens et la valours
Celi cui j'ain por muels valoir.
Maix trop lonc tens m'ait fait doloir,
Car onkes joie n'o d'amors,
Et s'ai servit a mon pooir
La belle cui j'ain nuit et jour.
Souffrir l'estuet et endureir
Ki joïr veult de bone amour.

I — 6 C'onques — 7 Et s'ai servir.

Digitized by Google

II

Amors el comencement
Est plainne de mout grant solais.
Amors si est ki souprant
L'oxel ki chiet entre les lais.
Quant pris se sent, si est tous mes
De ceu ke ne puet an voleir.
Lais ! cheüs seux en iteil lais
Dont vis ne porai eschapeir.
Je ne mi puis conforteir
Por jueir ne por chanteir,
Se me tient li mals d'ameir.

III

Amer si m'estuet la belle
Por cui je sospir nuit et jour
Que li cuers fors me sautelle
Dou cors, tant i ait de dolour
Ke il ne puet estre a sejour,
Ains l'ait ma dame en son pooir,
Et li cors remaint en tristour,
Se bee son cuer a ravoir.
.....

IV

Avoir deüsse merci,
Car j'ai servi en bone foy
Ma dame, ke m'ait traït
Et ki ait fait ces gais de moy.
Lais ! je morrai, si com je croi,
En la prixon ou seux entreis,
Se celle n'ait mercit de moy
Per cui je sui enprixonneis.
Hé ! tres doulces amoretes,
A tort m'ocieis.

V

Chanson, tout droit t'en irais
A la plux belle au mont ke soit,
De pair HERBERT li dirais

II — 12 mout *manque* — 13 Li amors — 14 L'oxel li chiet — 16 p. avoleir.

III — 22 Amer m'estuet — 24 Que *manque* — 25 de *manque* — 30 *Le refrain manque.*

IV — 37 Et celle — 40 A torte.

V — 42 au mont *manque* — 43 A li de pair Herbert dirais.

Digitized by Google

Ke, se il muert en son destroit, 44
De mains reproveit li seroit
Que c'elle faissoit tricherie
Celui ki l'aimme en bone foy
Et si ferait toute sa vie.
Dites dont, avrai je vostre amor, amie? 49

LIII

(Raynaud 177)

L'autre chanson d'Herbert (*C*, fol. 134 ; *Archiv*, XLII, 385-6 ; cf. la collation du manuscrit dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, III, 53) se lit avec facilité [1] et présente un schéma peu compliqué :

10 *a* b *a* b b *a* *a* b. *Coblas unissonans.*
aie ent

Ce schéma se retrouve dans R. 40 (Châtelain de Coucy, éd. Fath, p. 49 ; rimes *age ir*), 235 (Andrieu Contredit d'Arras, éd. Schmidt, p. 46 ; *ance er*) et 1747 (éd. Jeanroy et Långfors, *Romania*, XLV, 372 ; *oie ent*).

I Loiaulz amors et li tens ke repaire,
Ke tuit oxel sont plain de lor jovent,
Esteis lor vient, chascuns reprant sa paire,
De joie avoir sont tuit en grant talent ; 4
Lors m'esbaudi por ma dame a cors gent
An cui j'ai mis cuer et cors sens mesfaire.
Servir la veul tous jors maix sens retraire :
Faice de moi del tout a son talent. 8

II Douce dame, saige et debonaire,
A vos me rent de fin cuer loiaulment.
Muelz ain langir et tous jors vestir haire
Ke jé de vos faice depairtement. 12

1. Cependant le premier vers n'a, au point de vue de la syntaxe, aucun rapport avec ce qui suit. C'est un simple cliché.

46 Que *manque* — 48 si *manque*.
I — 2 de lo — 6 A cui j'ai ja mis.
II — 9 *Hiatus* — 12 je *est pour* jai (ja).

Digitized by Google

N'en partirai, saichiés, por nul torment,
S'ierent dolent medixant deputaire :
Mal greit eaus tous, bien lor doie desplaire,
Servirai vos de cuer entierement.

III

Felon malvaix, vos ne saveis fors braire
Envers amans por faire nusement.
Tolu m'aveis la belle a cleir viaire,
N'ait si vaillant jusc'a en Oriant.
E ! deus d'amors, c'or rent ton jugement !
Jai seux je tiens, prevos en ies et maire,
C'or faites ceu, ke medixant en paire,
C'aient dolor et j'aie aligement !

IV

Li espreviers, quant il s'en vait de s'aire,
S'en vait volant per tout estraingement.
Ne seit ou vait, perdut ait son repaire.
D'oixelés vit, si les chaisse forment.
Tant vait chaissant k'il s'embait folement :
Retenus est et abatus en laire.
Tout ausiment seux pris a l'airc a traire
Dou dairt d'Amors, ki m'alume et esprant.

V

En plux gentil de Mials jusque a Aire
Ferait HERBERS de sa chanson present.
Thomes de Bair, en cui biaulteis esclaire,
Reseveis la, je vos en pri forment,
S'onkes amaistes de fin cuer loaulment ;
Muels ne la puis aseneir, sens contraire.
Li deus d'amors, ki m'ait fait maint mal traire
Vos doinst cheoir en ces lais temprement.

CHANSONNIER DE SIENNE (*Z*)

La pièce anonyme du manuscrit *Z* que Gaston Raynaud, sur la foi du premier vers, avait crue identique à la chanson d'Herbert publiée ci-dessus sous le n° LII, se trouve comme sixième dans une série de huit pièces (R. 1522, 1455, 845,

III — 20 *Il faut peut-être corriger* jusques en Oriant — 22 maires.

V — 33 *Il faut peut-être corriger* jusques a Aire — 37 *Pour éviter la césure épique, on pourrait lire* S'onc amaistes.

Digitized by Google

1090, 415, 2035 *bis*, 214, 402 [1]) dont la première (fol. 19 v°), à en croire la rubrique de *R*, serait de Carasaus ; mais la table de *a*, où la pièce elle-même manque, l'attribue à Cuvelier [2]. La deuxième, R. 1455, est sûrement de Cuvelier, ainsi que la septième, R. 214, ce qui rend très probable que les quatre pièces anonymes intercalées entre ces deux pièces attribuées, l'une par *a* seul, l'autre par *a* et *R*, à Cuvelier sont également de cet auteur, et même la huitième, à moins que celle-ci ne soit de Robert de Chastel dont les chansons commencent immédiatement après cette série [3].

La chanson qui nous intéresse ici se trouve au fol. 22 de *Z* et a été imprimée diplomatiquement par G. Steffens dans l'*Archiv* de Herrig, t. LXXXVIII, 327. Elle présente le schéma métrique suivant :

a *b* a *b* c c d d E. *Coblas unissonans.*
7 5 7 5 7 4 7 7 2

C'est une chanson à refrain : le dernier vers de chaque couplet est constitué par le mot *Merci*.

LIV

(Raynaud 2035 *bis*)

I Chans d'oisiaus, fuelle ne flours
Ne m'ont mis en voie
De chanter, mais boine Amours
A cui je m'otroie
Pour faire tout son plaisir
Sans repentir.
Las ! mais il m'estuet penser
La ou je ne puis trouver
Merchi.

II Se la bele aucun secours
Proçain ne m'envoie,
Dont me fera la dolours
Ki point ne m'anoie
Savereusement morir.
Mais je remir
Ke je puis bien recouvrer,
Se nus a pour bien amer
Merchi.

1. Ed. diplomatique par E. Teza, *Zeitschrift für romanische Philologie*, XI, 299.

2. Les chansons R. 484, 214 et 1455 de Cuvelier ont été imprimées (nos XXVIII-XXX) par M. Holger Petersen Dyggve dans *Neuphilologische Mitteilungen*, XXXI (1930), p. 30-35.

3. On a inséré au milieu d'elles, fol. 25, une chanson (R. 1639) qui n'est pas de Robert de Chastel, mais qui lui a été dédiée.

Digitized by Google

III J'ai esté loiaus tous jours,
Ne jou ne seroie
Des faus amans menteours
Se morir devoie
Par aspreté de desir.
Miex vient languir
Et morir, au droit parler,
Ke vilainement prïer
Merchi.

IV Ce seroit grans desounours
S'ensi le reuboie,
Ke les biens ne les douçours
Sentir n'en vaurroie
Par trechier ne par mentir,
Car pour servir
De cuer et par desirer
Doit fins amis savourer
Merci.

V Bele en cui toute valours
Maint et monteploie,
Voelliés, sauf toutes hounours,
Ke vos amis soie.
Assés le poés souffrir,
Car sans traïr
Vos aim pour vos aourer,
Si me voelliés vos doner
Merci.

NOTES ADDITIONNELLES

I

Le lai de Gautier de Coinci qui commence par *Roÿne celestre* (Raynaud 956) a été publié dans les *Lais et descorts*, p. 27 et 101, sur la base de l'édition Poquet (ms. *I*, Soissons) et avec un certain nombre de variantes de *XIII* (B. N. 986, appelé *b*) et *VIII* (B. N. 1530, appelé *c*). Les manuscrits qui ont conservé ce texte étant assez nombreux (j'en ai actuellement neuf à ma disposition) il serait utile d'en donner une nouvelle édition en tenant compte de ce qu'on a écrit dernièrement sur la structure de la pièce. Je me borne ici à quelques remarques critiques portant presque uniquement sur le texte. — La ponctuation du v. 31 est à changer : suppr. la virgule à la fin du vers et en mettre une après *servir* :

A toi servir, tout en apert
Puis bien dire que s'ame pert...

V. 40. *Fouz est qui l'oublie* ; faute de Poquet, lire *t'oublie*. — V. 49. *Qu'en toi se repose*, leçon qui ne se trouve dans aucun manuscrit. La *varia lectio* est inexacte. On pourrait adopter la leçon de *II*, *XIII*, *VIII*, *Poquet* : *Car en toi repose*, vers qui présente les cinq syllabes requises. La leçon de III, *IX*, *Car en toi se repose*, offre un vers de six syllabes, le vers suivant commençant par *Et*.

III — 26 prier *manque*.

Digitized by Google

Les ms. *IV* et *X* ont une leçon particulière : *Quant en toi se repose*, le ms. *XIV* est évidemment corrompu : *Car en toi est* (sic). — V. 63. Ajouter une virgule à la fin. — V. 69. *Perdurable*, plutôt *pardurable*. — V. 79. *Ton Pere*, l. *tes Pere*. — V. 102. *Fais*, faute d'impression pour *Fai*. — V. 103. *Noirci*. C'est à tort que la leçon de Poquet a été rejetée : c'est bien *nerci* qui est la bonne forme ancienne réclamée par la rime riche (: *merci*).

II

Dans la chanson XXIV (Raynaud 1899) de Gautier de Coinci, imprimée (*Romania*, LIII, 506) d'après le seul manuscrit *III*, il y a un vers de sept syllabes (III, 18) contenant un hiatus suspect : *Chambre i a et maison*. Le manuscrit *VI* (Blois, 34, fol. 130 b) dont je ne disposais pas lorsque je préparais mon édition, offre ici un vers correct : *Chambre i a et manssion*. C'est sans doute la bonne leçon.

III

Dans deux articles, *Studien zur Geschichte des altfranzösischen Liedes*, I-II (parus dans l'*Archiv* de Herrig, 1929, p. 66-79 et 215-232). M. H. Spanke a fait d'utiles remarques sur mes deux premières séries de *Mélanges de poésie lyrique française*. Le second, que j'ai reçu lorsque cette troisième série etait déjà en épreuves, contient entre autres le texte du nº XL, avec celui du modèle latin découvert par lui, ainsi que la transcription en notation moderne de la mélodie qui accompagne le texte latin. Grâce à la complaisance de M. Roques, directeur de la *Romania*, je puis ajouter ici quelques commentaires sur les divergences existant entre mon texte et celui de M. Spanke. En renvoyant aux vers, je cite les deux numérotations. Elles diffèrent en effet, M. Spanke considérant ce qui se trouve entre mes vers 25 et 27 (et les passages correspondants des couplets II et III) comme deux petits vers, tandis que moi j'y vois un seul vers de sept syllabes. Ainsi le couplet a, pour M. S., 29 vers, mais 28 seulement dans mon texte. J'y reviendrai, et signale pour commencer quelques erreurs matérielles commises par M. S., insignifiantes pour la plupart. Au v. 27 (= L. 26) M. S. imprime *Joie doner*. Il a oublié de dire que le dernier mot est écrit en interligne, en très petits caractères, et il n'a pas remarqué qu'avant *doner* il y a un *a*, peu lisible, il est vrai, mais indispensable (voir ci-dessus, p. 56). V. 31 (L. 30) M. S. imprime *Ne mi valt rien proiere* ; c'est peut-être une simple coquille, en tout cas on ne pourrait y voir *mi* = *me* (*moi*), *i* étant indispensable : en ancien français on dit *n'i valt rien proiere*. V. 39 (= L. 38) M. S. conserve, sans faire aucune réserve, la leçon fautive du manuscrit *daiere*. Il faut évidemment *dariere*, c'est la locution bien connue *ce devant deriere*. V. 41 (= L. 40) *moblie*, faute d'impression pour *m'oblie*.

Digitized by Google

V. 62 (= L. 60) M. S. lit *Et ameie et loiie* et ajoute en note que M. Schultz-Gora lui a signalé que Godefroy a une fois *loier* pour *loer*. Mais il ne pourrait s'agir de *loer* ; le ms. a correctement *joiie* (il est vrai que le filament indiquant le *j* initial manque), c'est le verbe *joïr*, ou peut-être *joier*, bien connu au sens de « acqueillir favorablement », etc. V. 63 (= 61) *Et sui aclins*, aux leçons rejetées il y a aussi *sui*, le ms. a *suis*.

Le modèle latin est un *conductus* en l'honneur de la Vierge, imprimé par Dreves (*Anal.*, XX, 39) et dont il existe aussi une édition plus récente. Il commence ainsi :

Parit preter morem
Creata creatorem
Retinens pudorem
Virgineumque florem,
Sic floruit...

L'auteur du *Strophenlai* français (c'est ainsi que M. Spanke caractérise notre pièce) ne s'est cependant pas astreint à suivre entièrement le rythme du modèle latin (qui n'a que deux strophes). Ainsi, aux quatre petits vers I, 11-14 et II, 40-43 (= L. 39-42) correspondent dans le latin, les deux fois, deux vers longs :

Retinens verum Dei decorem
Deitatis sue Deus honorem

et

Sic redemptu est gens peritura,
Et mundum a labe lavit impura.

Ainsi le modèle latin ne saurait nous renseigner d'une manière absolument précise sur le schéma qu'a voulu employer le poète français. Sur la foi du texte latin qui donne, aux vers correspondant à nos v. 26 et 54, deux petits vers rimant ensemble :

Qui struit
Non destruit

et

Pro vili,
Pro fragili...

M. Spanke établit ingénieusement, aux vers 26-27 (cf. ci-dessus, p. 56), ces deux vers

La sanz per
Joie doner.

Digitized by Google

Mais il ne fait aucune réserve sur le fait qu'au passage correspondant du couplet III le *grever* du v. 84 (= L. 82) ne pourrait rimer avec *durement* et *lealment*. Il ne fait aucune observation non plus sur le v. 12 qui a une syllabe de trop.

En renvoyant pour plus ample information à l'intéressant article de M. Spanke, je reproduis ici, pour comparaison, le schéma établi par M. Spanke, d'après le texte latin :

5 6 5 6	4 4 5	4 4 5	11 10	7 4 8	6 6	6 6 6	6 6 6	3 4 6 6
a a a a	b b *a*	b b *a*	*a a*	b b b	*a a*	*b b a*	*b b a*	b b b *a*
α α	β	β	γ γ′	δ δ′ δ″	α/2 α/2	ε	ε	ζ

Arthur LÅNGFORS.

Digitized by Google

LES VIES
DE
SAINTE CATHERINE D'ALEXANDRIE
EN ANCIEN FRANÇAIS

PREMIER ARTICLE

Nous connaissons les vies suivantes de sainte Catherine d'Alexandrie en vers français antérieures au XVe siècle : 1) celle de Clémence de Barking [1] ; 2) celle de Gui, conservée dans le manuscrit dit de La Clayette [2] ; 3) la vie dite poitevine [3] ; 4) la vie dite franco-italienne [4] ; 5) une vie inédite contenue dans le

---

1. Texte du XIIe siècle contenu dans deux manuscrits de la Bibliothèque Nationale : 1) N.A.F. 4503 (anc. Libri 112) f° 43-73. 2) Fr. 23112 f° 317 v° et aussi dans un manuscrit du Duc de Portland à Welbeck, 1, c. 1. f° 246 ; édité, à l'aide des mss de Paris et accompagné d'une étude en tchèque, par J. V. Jarnik : *Due Verse staro-francouzské legendy o. sv. Katerine Alexandrinské*, Prague (Ceská Akademie Cisare Frantiska Josefa, tr. III), in 4, 1894. Sur cette édition voir *Journal des Savants*, 1894, pp. 635-6, et *Moyen Age*, t. IX, pp. 111-2. Sur l'œuvre de Clémence voir P. Meyer dans *Notices et Extraits des Manuscrits*, t. XXXIII, 1. 59.

2. Texte du XIIIe siècle conservé dans une copie de Lacurne de Sainte-Palaye (ms. de La Clayette), Bibliothèque Nationale, Moreau 1715-1719 ; édité sans étude par H. A. Todd dans *Publications of the Modern Language Association of America*, t. XV, 17, Baltimore, 1900, pp. 17 à 73. Sur cette édition voir G. Paris dans *Romania*, t. XXX, pp. 431-2. Sur l'œuvre de Gui voir P. Meyer dans *Notices et Extraits*, t. XXXIII, 1, 62.

3. Texte du XIIIe siècle, édité par F. Talbert, Paris et Niort, 1885, in 4.

4. Texte du XIIIe siècle, édité par H. Breuer dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, Beiheft 53, Halle, 1919, pp. 203-287. Selon M. E. Walberg : *Deux Versions inédites de la Légende de l'Antéchrist* [Acta Reg. Soc. Hum. Litt. Lundensis, XIV, 1928], pp. XXXVI à XXXIX, ce texte, copié par un scribe italien, serait d'origine picarde et l'œuvre peut-être de l'auteur de la *Légende de l'Antéchrist* qu'il publie.

Digitized by Google

manuscrit 948 de la Bibliothèque Municipale de Tours [1]; 6) une vie inédite contenue dans un manuscrit de la Bibliothèque du Chapitre de Carlisle et dans quelques autres manuscrits [2]; 7) une vie inédite contenue dans le manuscrit Additional 40143 du British Museum à Londres [3]; 8) un fragment de vie contenu dans le manuscrit French 6 de la John Rylands Library à Manchester [4].

Nous nous proposons de publier ici, successivement, les quatre derniers de ces textes. Avec ceux qui sont déjà édités nous aurons ainsi les documents essentiels de l'histoire poétique de sainte Catherine en France. Nous étudierons ultérieurement les relations de ceux-ci avec la littérature dramatique et nous essaierons de déterminer les origines de cette légende et d'esquisser son évolution [5]. Nous publions en premier lieu la vie de Manchester, parce que c'est celle que nous croyons la plus ancienne.

I

Le texte de Manchester.

Ce texte nous est connu par le seul manuscrit French 6, manuscrit anglo-normand de la seconde moitié du XIIIe siècle. Il est incomplet et ne nous donne guère que la moitié de la vie entière.

Rappelons, pour la commodité de la discussion, les grandes

1. F° 122 v° à 125 v°, texte du XIIIe siècle.

2. Texte du XIIIe siècle contenu dans les mss suivants : Arsenal 3516, f° 121 r° c. 1 ; Bruxelles, Bibliothèque Royale 10295-304 f° 146 v°; Cheltenham, Bibliothèque Phillipps 3643 f° 1116 ; Bibliothèque Nationale, Fr. 1807 f° 153.

3. F° 1 r°-6 v°, texte anglo-normand de la fin du XIIIe ou du début du XIVe siècle.

4. Sur ce manuscrit voir R. Fawtier et E. C. Fawtier-Jones dans *Romania*, XLIX, 1923, pp. 321-342.

5. Cette étude ne sera possible que lorsque les légendes grecques et latines auront été convenablement classées et étudiées. Nous espérons que le travail entrepris sur cette question par Robert Fawtier ne tardera pas trop à paraître.

Digitized by Google

lignes de la vie de sainte Catherine. Du temps de l'Empereur impie Maxentius, Catherine, fille de roi, merveilleusement belle et fort instruite, vivait à Alexandrie. Un jour de fête, l'Empereur a commandé un grand sacrifice aux dieux auquel le peuple entier d'Alexandrie doit assister. Catherine, indignée de voir des chrétiens terrorisés s'en aller au temple, descend dans la ville et va affronter l'Empereur au moment où il se prépare à sacrifier, l'incitant à abandonner sa religion stupide pour croire au Créateur du monde et à son Fils. L'Empereur, incapable de tenir tête à une dialecticienne aussi accomplie, conçoit l'idée de la mettre aux prises avec cinquante des meilleurs rhéteurs du pays. Mais ce sont les docteurs qui sont confondus, qui se convertissent et qui sont brûlés vifs par l'Empereur. Celui-ci offre alors à Catherine de partager son trône, si elle consent à renoncer à sa religion. Sur son refus, l'Empereur la fait battre et mettre en prison pendant douze jours, privée de toute nourriture. Cependant l'Impératrice a entendu parler de Catherine et se rend, en secret, à la prison, accompagnée d'un officier nommé Porphyre. Tous deux et les deux cents soldats de Porphyre se convertissent. Les douze jours écoulés, Catherine apparaît de nouveau devant l'Empereur, qui renouvelle ses offres. Elle les rejette et l'Empereur cherche un nouveau moyen de la convaincre. Celui-ci est proposé par un certain Cursates, qui suggère la fabrication d'une machine à quatre roues, dont l'aspect seul doit suffire à réduire la volonté de la jeune fille. Si elle continue sa résistance, la machine servira à la tuer. Le projet s'exécute, mais, quand la jeune fille est amenée au supplice, la machine se rompt et tue quatre mille païens. Là-dessus arrive l'Impératrice qui se déclare chrétienne et qui est mise à mort. Puis c'est le tour de Porphyre et de ses deux cents soldats. Enfin Catherine est décapitée et, au lieu de sang, c'est du lait qui coule de son col. La fin de l'histoire varie dans les textes grecs et latins. Selon un [1] de ces textes la Sainte est enterrée à Alexandrie, selon les autres, son corps est transporté par les anges au sommet du Mont Sinaï où des miracles s'opèrent sur son tombeau.

1. C'est le texte contenu dans le manuscrit CXXXIX du Mont-Cassin et publié au tome III du *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque du Mont-Cassin*, pp. 184 à 187.

Digitized by Google

Le fragment de vie que nous a conservé le manuscrit de Manchester débute au milieu de la visite faite à Catherine dans sa prison par l'Impératrice et Porphyre. Il nous raconte la conversion de ceux-ci, le séjour de la sainte en prison, sa comparution devant l'Empereur, la fabrication de la machine à roues, la confession de l'Impératrice, son martyre, celui de Porphyre et de ses deux cents « vassaux », enfin le martyre de Catherine. La fin de notre poème fournit une nouvelle variante : le corps de la sainte est transporté miraculeusement au sommet du Mont Sinaï où des miracles s'opèrent. Il s'en opère aussi dans l'Abbaye de la Trinité-au-Mont à Rouen, où sont conservés trois os. De ceux-ci découle une huile dont l'onction guérit les malades.

Notre texte étant unique, nous sommes dépourvus du secours que peut apporter le travail d'autres copistes pour l'établissement du texte original. L'origine anglo-normande de notre manuscrit ne fait qu'aggraver la difficulté. Nous savons cependant quelque chose sur notre copiste. Le manuscrit French 6 nous fournit deux autres textes de sa main [1] : un fragment de la vie célèbre de saint Alexis et un poème sur le *Jugement Dernier*, œuvre du templier Henri d'Arci.

Le texte de la *Vie de saint Alexis* du manuscrit de Manchester se classe dans la même famille que celui fourni par le manuscrit *P* de l'édition de Gaston Paris [2]. A côté de nombreuses fautes de rythme et de langue résultant du rajeunissement des formes et dont beaucoup sont communes à notre copiste et à celui de *P*, nous trouvons la même lacune au vers 18, le même vers 37 incorrect, la même combinaison fautive à la strophe XXI, le même vers 131 fautif. Les manuscrits French 6 et *P* remontent donc tous deux à un manuscrit déjà

1. Ces deux textes ont été publiés dans la *Romania*, XLIX, 1923. L'écriture du poème d'Henri d'Arci paraît bien identique avec celle de l'*Alexis* et celle de la *Vie de sainte Catherine*. Il faut toutefois remarquer que les feuillets qui portent le poème d'Henri d'Arci ont 44 lignes à la colonne, alors que les feuillets qui les précèdent ont 42 lignes seulement.

2. La *Vie de saint Alexis*, Paris, 1872, in-8 [Bib. de l'Éc. des Hautes Études, Sc. Hist. et Phil., fasc. 7]. Le texte de *P* est publié par W. Foerster et E. Koschwitz dans *Altfranzösisches Übungsbuch*, Leipzig, 1902, col. 101-162.

Digitized by Google

éloigné de l'original. Mais le manuscrit de Manchester contient beaucoup d'autres fautes que nous devons donc mettre, au moins pour une grande partie, sur le compte de notre copiste. Une comparaison de son texte avec l'ensemble des manuscrits de l'*Alexis* montre que nous avons dans le texte de Manchester celui qui est de beaucoup le plus incorrect de tous au point de vue du rythme. Sur les 173 vers qui constituent le fragment, nous en relevons au moins 38 où la construction rythmique du vers est ruinée : tantôt (vv. 10, 15, 22, 64, 81, 89, 128, 149) c'est l'addition d'une préposition ou d'un préfixe, ou un changement dans l'ordre des mots (v. 41) qui amène une ou plusieurs syllabes de trop; tantôt nous avons des vers écourtés par l'omission de syllabes ou de particules ou par des contractions (vv. 21, 40, 42, 45, 49, 62, 65, 68, 78, 85, 118, 120, 148, 161). Notre scribe ne comprend pas non plus l'assonance et nous donne un mélange de terminaisons masculines et féminines (v. 20), il change l'ordre des mots et met (str. xi) à l'assonance en *-ié* les mots *vint, lit*; la strophe xxxi entre ses mains a changé de sens et nous donne à l'assonance *mei, tei, guarder, ami, fiz*; au vers 61 nous avons *remis* pour *remes* à l'assonance; le vers 135 n'a pas de sens; au vers 19 nous avons un -e analogique à *vaillante* et par contre *honuré* pour *honuree* dans une assonance féminine; nous avons d'autres fautes de genre (v. 43) et au vers 26 *bele humilité* devient *bon humilité*: Malgré le rythme nous trouvons des accusatifs à la place de nominatifs (vv. 16, 24) et le pluriel pour le singulier (v. 32).

Au vers 91 cependant, le scribe avait écrit *aver*, puis l'a corrigé en *aveir*. Aux vers 104-5 après avoir écrit *Ço fu grant dol par tut le pais*, il a exponctué les deux derniers mots et corrigé *tut* en *tute* et *pays* en *contree*. Il n'était donc pas dépourvu de bonne volonté et s'il a semé son texte de fautes, qui sont d'ailleurs toutes des formes normales de la langue anglo-française du XIIIe siècle, il a néanmoins conservé à côté de celles-ci des formes anciennes : la déclinaison subsiste dans *-om, -ome*; *sire, seigneur*; *quens, conte*; *enfes, enfant*; *li dui baron*; il écrit sans *-e* analogique *mortel vie*, sans *-s* les verbes *di, voil*; les mots *empereur, aurnement*, comptent pour quatre syllabes ; nous avons les vieilles formes *tenc, ovoc* (vv. 53, 66). De sorte que si nous n'avions de la *Vie de saint Alexis* que le fragment conservé

Digitized by Google

dans le manuscrit de Manchester, nous hésiterions à renvoyer ce texte au XIIIe siècle, car il serait clair qu'en corrigeant les fautes évidentes du scribe et en vieillissant les formes rajeunies, nous obtiendrions un texte qui se rapprocherait avec quelque certitude d'un original plus ancien.

Il n'en serait pas de même du texte d'Henri d'Arci par exemple. On aurait beau s'aider des autres manuscrits de cet ouvrage [1], on chercherait vainement à entrevoir à travers les rédactions connues un original plus correct. C'est que son original même échappait aux règles de la grammaire et de la prosodie françaises et nous fournirait un bel exemple de ce que celles-ci étaient devenues au cours de cent cinquante à deux cents ans de séjour outre Manche.

Qu'en est-il de la *Vie de sainte Catherine*? Faut-il la classer avec l'*Alexis* [2] ou bien avec le poème d'Henri d'Arci? A première vue elle paraît bien plus corrompue que l'*Alexis*, dont elle s'éloigne d'abord par son rythme irrégulier. Nous avons des vers de dix syllabes, des vers de huit, beaucoup de douze et d'autres encore. Ces vers sont assonancés, mais quelques-uns riment. Il serait impossible en les « corrigeant » de rétablir quelque chose d'aussi régulier que les décasyllabes soigneusement groupés de l'*Alexis*.

Mais si l'on suppose un rythme autre que celui de l'*Alexis*, un rythme varié, l'on constate un grand nombre de vers qu'une petite retouche, légitime étant donné les tendances connues du scribe, rend acceptables. Et à examiner ce rythme irrégulier, l'on constate qu'il a bien pu être établi sur un certain plan. Les

1. Les manuscrits de ce texte (v. P. Meyer, *Notices et Extraits*, t. XXXV, I, 151-3): Bibliothèque Nationale, fr. 24862 et British Museum, Royal 8 E. XVII et le nôtre fournissent chacun un texte légèrement différent. Une édition d'après les deux premiers a été publiée par L. E. Kastner dans le *Modern Language Review*, n° 4, juillet 1906, pp. 269-282. Sur cette édition voir E. Walberg, *Deux versions inédites de la Légende de l'Antéchrist*, Lund, 1928, pp. IX à XII.

2. Remarquons que le texte de l'*Alexis* est écrit dans notre manuscrit sans aller à la ligne pour chaque vers. La *Vie de sainte Catherine* est écrite en vers. Ce fait indiquerait que le manuscrit de l'*Alexis* que notre scribe avait sous les yeux était plus ancien que celui de la *Vie de sainte Catherine* qui lui a servi de modèle.

Digitized by Google

assonances formant des strophes courtes ou longues, correspondent bien aux divisions du récit et les strophes sont formées soit de discours, soit de parties bien définies du récit. Les changements de rythme correspondent également à des coupes dans le récit. Alors que la partie récit proprement dite est faite pour la plus grande part de vers de douze syllabes, nous avons des décasyllabes là où l'Empereur furieux ordonne l'exécution de sa femme, des octosyllabes quand il s'agit de Catherine. La prière de la sainte avant son supplice débute en octosyllabes, qui deviennent des alexandrins au moment où sa prière change de sujet. Une grande partie du poème se compose de discours. A plusieurs reprises nous avons un vers de dix syllabes au début ou à la fin de ceux-ci, parfois à l'un et à l'autre. Tantôt une question se pose en décasyllabes, la réponse est donnée en alexandrins (vv. 15-18, 19-22). A plusieurs endroits on se demande même si le vers qui introduit la personne qui parle doit être considéré comme rythmé (vv. 15, 19, 155) ou s'il ne faudrait pas y voir une véritable rubrique.

Le rythme irrégulier de notre poème nous paraît donc être autre chose que celui d'un Henri d'Arci. Au lieu de l'irrégularité inconsciente des rythmes anglo-normands, n'aurions-nous pas ici une irrégularité recherchée, inspirée par un certain sens dramatique et n'aurions-nous pas dans notre poème une œuvre qui, partie du genre *cantilène de sainte Eulalie* évoluerait déjà vers le *miracle* ou le *mystère* [1] ? Il nous semble que notre *vie de sainte Catherine* a dû être récitée par un clerc, peut-être deux, mimant les personnages. Son rythme heurté, au lieu de choquer, aurait ainsi servi à marquer le caractère dramatique. Nous savons que dès le XIIe siècle on dramatisait les vies de saints et que tout au début de ce siècle un manceau, Geoffroi [2], avait tiré de la vie de sainte Catherine un *ludus* qui a

1. Mon amie Miss M. K. Pope, que je remercie ici de plusieurs observations intéressantes sur ce texte, observations que l'on trouvera indiquées en note plus loin, me rappelle, à ce sujet, le rythme tellement varié du théâtre latin du moyen âge. Pour un phénomène analogue dans des mystères français du XVe siècle voir : E. Hœpffner dans *Romania*, XLVIII, 1922, p. 62-3.

2. *Gesta Abbatum Monasterii Sancti Albani*, éd. H. T. Riley, London, 1867, in 8. (Rolls Series), t. I, p. 73 : *Iste* [Geoffrey, 16e abbé, 1119-1146] *de Cenomannia, unde oriundus erat, venit, vocatus ab abbate Ricardo* [† 1119],

Digitized by Google

été joué par ses écoliers vêtus des chapes de l'Église de Saint-Alban's. On est d'accord pour regarder ce *ludus de Sancta Katerina* de Geoffroi, qui a malheureusement disparu, comme une œuvre latine, mais le fait que nous le connaissons uniquement par une chronique en latin ne le prouve pas. Et si les conquérants de l'Angleterre ont imposé l'usage du français, à côté du latin, comme langue usuelle dans les écoles [1], il est vraisemblable que des représentations du genre de celle de Geoffroi se soient données en français. Sans croire que notre poème soit l'œuvre de Geoffroi, car rien ne le prouve, nous croyons qu'il a été inspiré par le même sentiment et qu'il faut y voir un essai dans le domaine dramatique.

Quoi qu'il en soit, il nous paraît nécessaire d'accepter pour notre texte un rythme varié. C'est pourquoi nous nous sommes permis d'introduire dans notre édition les coupes que nous semble demander le caractère du poème. Pour le reste, nous publions celui-ci tel que le manuscrit nous le donne, en résolvant les abréviations et en y ajoutant la ponctuation et les accents nécessaires à la compréhension du texte. Nous y avons introduit quelques corrections de fond qui nous paraissent s'imposer et quelques corrections de forme basées sur l'examen que nous venons de faire des habitudes du scribe. Celles-ci auraient pu être poussées plus loin [2], nous avons préféré nous en tenir au minimum et dans chaque cas la leçon du manuscrit est donnée en note. Les mots, syllabes ou lettres que nous avons ajoutés sont entre crochets, les parenthèses contiennent des mots qu'il faudrait, à notre avis, supprimer.

---

dum adhuc saecularis esset, ut scholam apud Sanctum Albanum regeret. Et cum venisset, concessa fuit schola alii magistro, quia non venit tempestive. Legit igitur apud Dunestapliam, expectans scholam Sancti Albani sibi repromissam ; ubi quemdam ludum de Sancta Katerina — quem « Miracula » vulgariter appellamus — fecit, ad quae decoranda petiit a sacrista Sancti Albani, ut sibi capae chorales accommodarentur, et obtinuit. Et fuit ludus ille de Sancta Katerina. [La nuit suivante le feu prend à la maison de Geoffrey et ses livres et les chapes sont brûlés. Ne sachant comment réparer le dommage, il s'offre lui-même et se fait moine.]

1. Voir O. H. Prior, *Cambridge Anglo-Norman Texts*, Cambridge, 1924, préface, p. XIV.

2. On aurait pu rétablir partout *-ai* (*-a* + palatal) là où le scribe repré-

Digitized by Google

f° 9 r°, col. 1. Assez ai desiré que volsist [1] estre ».
Dist Sainte Katerine : « Or(e) ne t'esmaies ! [2]
Deu[s] te prumet corone par sun angle del c[i]el,
De ci qu[e] al quart jur (la) te mettra sur le ch[i]ef.
Ore receif baptesme, (e) sainte crestienté,
Puis ne t(e) estov(e)ra crendre, Deus od tei ert [3] ! »

Ço dit l'Empereiz : « (mult) crem les plaies qu'avrai ! [4]
L'Empereur conuis, de talent [est] si fer
Qu'il me f[e]ra ocire a hunte e a turment. »
Dist sainte Katerine : « Ço ne durra lungtens !

Si tu sofres turment pur la Deu feelté,
Poez save[i]r bien [5] te sera [6] guerdoné ;
(Tu) avras la glorie qui ert perpetuel ;
Or si est grand(e) que quer ne set penser ! »

Dunc parla Porfire a la pucele :
« Dame, ques duns av(e)runt cels qui Deu servent
E le [7] crement e aiment e apelent ?
Nel di pur el mais que sons voldreie [8] estre. »

Dist la pucele : « Garde es livres de crestiene lei.
La troveras les duns qu(e)'avrunt li Deu feel
E les fins permanables u ja [mais] fin[s] nen ert,
Ne oil[z] ne pot vee[i]r, ne quer ne pot penser. »

Mult se fist [or] Porfire idunques liez [9].
Il e trestuit li altre se gettent a ses piez,
E sainte Katerine les ad toz baptis[i]ez.

---

sente ce son par *-e*, comme aussi l'*o* fermé qu'il représente par *u*. On trouve des exemples de l'usage continental à côté des formes anglo-normandes beaucoup plus fréquentes.

1. *Ms.* volsisse ; *émendation conjecturale, on ne sait de quoi il s'agit. Le texte latin n'est d'aucun secours.*
2. esmaiez : *La confusion de* -s *et de* -z *est fréquente.*
3. Deuz est od tei.
4. Qu'ai aver. *Miss Pope propose de lire :* qu'ai a ve[i]r, *leçon qui conviendrait mieux à la langue de notre exte ; mais l'Impératrice parle bien au futur.*
5. bñ *comme partout sauf au vers 57 où le ms. donne* bien.
6. t'ert.
7. li.
8. Voldroi.
9. leez.

Digitized by Google

Vait s'en l'Empereiz, od lui sa compaignie.
En la chartre remest · la bele Katerine,
Li sainz Espirs [2] od lui dunt ele est replenie.

(E) puis que les duze jurz furent tut[es] ale[es],
Qu[e] ele out de respit quant el(e) fu enchartre[e],
Deu[s] visablement vint a [sainte] Katerine,
A compagnie des angles parla a lui meïme :
« Gloriuse pucele, ma drue e ma fille !
Nen aies nule creme, je sui ensemble od tei.
Mult sunt qui me conuissent e conustrunt par tei ! »
Quant il l'out conforte[e] cum[e] pere sa fille,
Il [re]munta el c[i]el, veant la sainte virge ;
El(e) remist en terre prest[e] del son servise.

Al demain par matin, comanda l'Emperere
Qu'ele fust devant lui de la chartre amene[e].
Ele i vait volent[i]ers, del tuit [or] en fu lee,
Kar el(e) ne crent nul dur [3] ne lance ne espee.

col. 2. Si resplendi la virge, quant ele vint avant,
Cum li reiz del soleil quant il est b[i]en lusant.
Merveilla sei Maisence, icil maleit tirant.

« Katerine, » dist il, « mult par es gente e bele,
Unques la tue-per ne vi en nule tere !
Kar aüre nos deus, que ta bealté ne perdes ! »

Dist sainte Katerine : « Qui chalt de tel(e) bealté ?
S'(i) ele i est ore, demain n'avra stabilité.
Puis que l'alme n'i est, mult [par] est leid le cors.
Nen ad si cher[s] ami[s] qui il ne seit apost,
Puis qu[e] est mis en terre e covert e repos[t] ;
Verms manjuent la char e purrissent les [os].

---

1. remist.
2. Saint Espirit.
3. *V. Godefroi*, s. v. DOR. *L'expression se retrouve, dans un passage qui rappelle fortement notre texte, dans Chardri* 2, Set Dormans, *éd. Koch*, v. 348. *Elle ne semble pas être d'origine anglaise ; elle aurait servi comme mesure de longueur (le poing fermé ou le poing fermé et le pouce élendu) dans l'Orléanais jusqu'au XVIIe siècle. On sait que de nos jours les menuisiers et ébénistes emploient encore couramment cette façon de mesurer. Mais ils disent que cela fait vingt centimètres environ.*

Digitized by Google

Diva ! jo te dirrai, ne t'en estot pener,
Ja Deu ne guerpirai, tant [cum] lo [1] puis amer!
Bien me pot contre tei [e] tenir e salver,
E des peines d'enfer (pot) m'alme liv(e)rer! »

Iloc out un provost qui out nun Cursatan :
« Emperere Maisence », fet il, « a mei entent !
Ço fai que [jo] dirrai (et) el(e) f[e]ra tun talent.
E si o [2] ne volt fere, deit murir a turment. »

Ço dist l[i[Emperere : « Or(e) fai ço qui [3] te plaist [4] ! »
E cil respunt : « Bien diz, jo ne quer mais [5].
Fai fere quatre roes tels cum jo [te] dirrai.
U par pri u par force par ço la veinterai.
En chescune des roes fai quatre cloes fich[i]er,
Si fai treis ser[re]ures a sa char depec[i]er.
[Or] si par cele chose ne la poez esmaier,
Tu l'oci(e)ras a turment qu(e) ore t'ai enseign[i]é. »

Ço comande Maisence [6] que en treis jurs seit fet.
La virge i volent mettre qui [7] r[i]en lur ad forfet.
Cil en sunt [mult] dolent qu'ele ad a Deu atret,
(E) cil la plurent e pleignent qui [8] ele a b[i]en fet.
E mult i unt de cels qui prient la virgine :
« Katerine, kar (te) recreiz, sa fai le sacrefise,
Kar m[i]elz est que tul(e) faces que (tu) ne seies ocise ! »
« Ja par mort, [ço] dist ele, ne f[e]rai felonie ! »

Quant en cele charette [9] l'oürent fet lier,
Il la voldrunt ocire e tote depec[i]er.
Li angle Deu la sivent. Quant furent [10] apreism[i]e(z),
Par amur e par force dunc [11] estot [la] leiss[i]er !
Desrumpt de la charette li fers e li asc[i]ers,

1. la.
2. e.
3. que.
4. plest.
5. plus.
6. l'Emperere.
7. que
8. qu'ele.
9. chartre.
10. si fu.
11. dunt.

Digitized by Google

Dunc funt les quatre roes sur paiens tel cembel,
f° 9 v° col. 1. Quatre mil en occistrent, sis mistrent [1] a desert.
Crestien e paien crient communement :
« Verrais Deus est u Katerine atent ! »

Quand oid l'Empereïz de sainte Katerine,
Que or(e) la volt Maisence [2] si volent[i]ers ocire,
Dunc [i] vint [a]corant come femme esbaïe,
Criant eschevelee pur cele sue amie :
« Empereres, » dist ele, « kar laisse(z) la pucele !
Que lutes cuntre Deu, que demandes s'ancele ?
El(e) ne te crent n[e]ent, plus qu'[une] mue beste ! »

Ço li respunt Maisence : « Tute t'ad enchante[e] !
Encui [ço] purras dire, mar[e] la veies ne[e] !
Pur l'amur Katerine serras a mort dampne[e] ! »
Dist ele : « A fei nun ier [3], Deu en lo(e), le men pere ! »

Dunc fist fere un torment que jo ne sai nomer,
Quatre masses de plum i mist pur b[i]en peser,
Assez fu dolerus al cors d'ume pener.
La fist l'Empereïz traire par poësté.
E quatre clous fist fere [4] [mult] taillanz e aguz,
Parmi les dous mameles les ferent desqu'al fust ;
Escirent les mameles e ele chaï jus.

De la cité fu [or] tost amenee,
Delivrés en volt estre li Emperere,
Ço comanda qu'ele fust decolee.

Dunc dist l'Empereïz a sainte Katerine :
« Priez, dame, pur mei, kar je vois a martire ! »
« Alez Deu[s] est od tei ! » respunt la sainte virge.
Cil [5] la fert de l'espee a qui fu comandé.
Beneït[e] seit l'alme, le cors en est finé(e),
En bone veie est prise, [or] Deu[s] en seit loez !

---

1. Metrent.
2. l'Empereur.
3. A fei dist ele nun serrai. *Miss Pope propose de supprimer tout simplement* ele.
4. E fist fere quatre clous taillanz.
5. E il.

Digitized by Google

Ne s'en volt dan Porfires [1] plus lungement celer :
« Empereres », dist il, « kar regardes a mei,
[Kar] jo sui crestïens, si voil parler a tei,
E [ces] dous cent vassals qui sunt ensemble od mei.
Ja pur tei ne lerrum la crestiene lei ! »
(Al)las ! dit l[i] Emperere, ore sui mult dolenz [2],
E chers amis Porfires, ki t'ad toleit les sens ? »
As altres [re]turna, si lais[se] a lui ester [3] :
« Seignur, kar me dites, qui vus ad enchantez ? »
Nos deus qui estre solent, pur qui les vergundez ?
Nuls ne [li] respundi, tant sunt esp[o]ante(z).
« Pur mun ch[i]ef od la barbe, » ço dist l[i] Emperere,
col. 2 La vostre compaignie ne m'ert jamés chere ! »
De la cité les chace, puis sis fait decoler.
Les almes sunt el ciel, salves e honure[e]s

[R]epeirum a la fin de sainte Katerine,
Oëz cum Deu[s] l'ama e quel fu sis martire.

Ço comanda tost l'Emperere
Que fust devant lui amene[e].
Ileuc l'ad despoille[e] e tote denue[e],
Si comanda que sempres fust decole[e].

Cil felun obeïssent a sun commandement.
Aerdent la pucele, si la vunt fors trainant [4].
Cum(e) ele vint el liu u ele deit finir,
Ele vit le pople suentre sei venir.
Al malfaitur, qui occire la d(ev)eit,
Respit demande, cil [5] l(u)i otreit.

Dunc apela sun bon seignur,
Vers qui ele out si grant amur :
« Deus Reis », dist ele, « poëstiss,
Otries [6] mei tun paraïs.
E tuz icels qui remembrunt [7]

1. Porfiriis.
2. dolent.
3. *Miss Pope propose* laissa lui.
4. trainanz.
5 e il. *Miss Pope propose* e il [le] li otreit.
6. Otriez.
7. remembrerunt.

Digitized by Google

E de mun num memorie frunt [1],
D'enfern (les) defent, quis [2] poez salver,
Ensemble od tei les fai regner !
Pere, rei[s] glorius, ore pri de mei-mesme,
Que m'alme receives, qui te desire e aime.
Es tou[e]s mains seit m'alme comande[e],
Met l(a) en la compaignie que tant ad desire[e],
[E] que tu me pramis en la chartre u jo ere ! »

Deu[s] meime respunt a la pucele :
« Fille ven a tun pere qui en joie t'(e) apele
Ne voil [jo] més suffrir que tu seies en terre.
Tuit li angle t'atendent e volent recuillir.
La troveras le luer que tu as deservi.
E cil qui ta memorie par bone fei ferunt [3]
En c[i]el e en terre guer[e] dun av(e)runt. »

Quant sainte Katerine fu b[i]en asseüre[e],
Dist a cel malfaitur [4] qui prest[e] tint l'espee [5] :
« Or(e) fai que comanda Maisence l'Emperere ! »
Dunc li dona li fel une ruste colee,
Si li trencha le ch[i[ef a un colp de l'espee [6].
Le cors nen out vertu, a te[r]re est versé.
[L]a trova la pucele (tut) son desirer.

fo 10 ro c. 1 Riens nen issi de sanc de cele sainte virge,
De cele roiste plaie dunt ele fu ocise,
Mais duz lait i decurt, ço dit li livre(s).

En cel mais de novembre, vint [e] cinc jurs dedenz,
Cele sainte pucele perfina tut sun tems.
Deus mult ama le cors qui l'alme recuilli [7]
Ileuc entre paiens ne volt que remansist.
S'uns hom vait d'Alisandre [desqu] al munt Synaÿ,
Ainz i met treis semaines qu'il i puisse venir.

---

1. E del nun de Katerine memorie frunt.
2. quil.
3. E cil qui par bone fei ta memorie frunt.
4. Al malfaitur.
5. espie ; *la leçon est claire, mais l'i n'est pas accentué.*
6. A un colp li trencha le chef de l'espee. *Miss Pope propose d'insérer* sen *devant* chef *et de garder l'ordre du ms.*
7. Deus en ama le cors mult qui l'alme recuilli.

Digitized by Google

Mult l[a] [par]ama Deus qu' [1] iloc porter la fist ;
Ço pert a la pucele que bon seignur servi.

De[l] tut ne pas [2] est povre l'einzné de Normandi[e] :
Treis os i ad acertes de sainte Katerine,
Danz Yzeberz li abes l[es] ad en sa baillie [3],
A Sainte Trinité a[u] Mont en l'abeïe.
Des sainz os i salt l'oiles qui [mult] chers est e beals,
Sil recoillent li moine e(i)nz el verin(s) vessel(s).
Deus en fet tels miracles qui mult [or] sunt aperz,
Qu[e] enferm en resanent, tel(e) est la force Deu.
Si enfers [4] est tuché desur s'enfermeté,
S'il ad bone creance, si li estot duter
Que tost aparmannes [ço] ne li seit plus suef,
E s'il [re]vivre en deit, b[i]en tost avra [5] santé.
Faimes l(u)i sa memorie chacun jur leement,
Qu'ele nous achat ci pais e sustenement,
E en ce altre s(i)ecle glorie e saciement.
En iceste parole Amen.

Ceste vie ici finist [6],
Beneit seit qui l'escrit !
De ses meffez amendement
Lui doint Deus omnipotent !
A sainte Marie vus comant.
Ne dirrai plus de ci en avant.

L'expérience que nous avons tentée a consisté à « corriger » la *Vie de sainte Catherine* en nous aidant des observations que nous fournit le texte de la *Vie de saint Alexis* dû au même scribe. Cette opération est rendue particulièrement délicate par le caractère irrégulier du poème et le résultat doit nécessairement rester très hypothétique. Il apparaît cependant nettement

1. Quant.
2. par. *Je hasarde, sans conviction, la correction de* par *en* pas. *Je ne connais pas d'exemple de* par + *adjectif dans une phrase négative. Je ne connais pas non plus d'autre exemple de la construction que nous aurions ici.*
3. Abeie.
4. enferm.
5. averra.
6. *Ces petits vers pourraient être l'œuvre du copiste.*

Digitized by Google

que partout où nous avons substitué, dans nos efforts pour corriger la mesure, une forme plus ancienne à celle que nous donne le manuscrit, nous sommes arrivé à un vers plus « normal ». Souvent il a suffi de rétablir l'hiatus là où le scribe avait marqué l'élision. Nous conclurons donc que notre scribe a transcrit un texte d'une date nettement antérieure.

De combien était antérieur cet original et dans quelle langue avait-il été écrit ? Il faut répondre d'abord à la seconde de ces questions.

Il est possible pour le texte de l'*Alexis* que nous fournit notre manuscrit d'éliminer les formes anglo-normandes et d'arriver à un texte qui se rapproche avec quelque certitude d'un original continental. Nous ne croyons pas devoir en faire autant pour la *Vie de sainte Catherine*, car le résultat serait un texte purement hypothétique sur lequel il serait impossible de rien baser. Nous croyons qu'il faut regarder la *Vie de sainte Catherine* comme un texte anglo-normand. Les corrections que nous avons proposées aux vers 5, 6, 7, 8 sont fort hasardeuses ; si l'on ne les accepte pas il faut admettre à l'assonance *crestienté, od tei, aveir, fer*. Nous n'en proposons pas pour les vers 128, 129 qui se terminent par les mots *decoler : honurées*. Il nous reste aussi un mélange de singulier et de pluriel, v. 111, des assonances en *an : en* (v. 59-62, 136-7) et une en *ie : é* (vv. 148-9). Et les vers qui ont un nombre correct de syllabes sont presque toujours coupés de façon bizarre.

Cependant les règles de la déclinaison sont observées par notre poète : nous avons *fel* (v. 165), *felun* (v. 136) ; *hom* (v. 176), *ume* (v. 101) ; *li emperere* (nominatif), *empereres* (vocatif), *empereür* (accusatif), sauf au vers 89 qui est faux et qui devient acceptable si nous remplaçons *l'Empereur* par *Maisence*. Un des phénomènes les plus frappants de l'évolution du français en Angleterre, c'est l'amuïssement précoce de l'*e* final atone, de l'*e* atone au milieu d'un mot et de l'*e* post-tonique après *-ei*. Notre texte est conservateur à l'égard de ces *-e* muets. *Empereur* (v. 8) est de quatre syllabes, comme *empereiz* (vv. 7, 26, etc.), *vëer* (v. 22) de deux, *asseüree* (162) de quatre, *joie* (v. 156) de deux, *seies* (v. 157) de deux, *meïsme* (v. 32) de trois, *leëment* (v. 192) de trois. Nous avons de nombreux cas de hiatus : avec *que* (vv. 4, 30, 53, 71, 187) ; avec *li* : (vv. 81,

Digitized by Google

158, 182). L'assonance *beals, vessels, aperz* (vv. 184-6) montre la non-diphtongaison de l'*-l* finale. Aucune trace des *o, a* allongés en *ou, au*, du son *-ai* > *a* [1], de la suppression de l'*r*, des voyelles nasales *ain ein* > en. Aucun cas d'*-s* analogique aux verbes : *di* (v. 18), *sui* (v. 34), *vi* (v. 47), *sai* (v. 99); ni d'*e* analogique aux adjectifs communs : *perpetuel* (v. 13 à l'assonance), *corant* (v. 90), *tels* (v. 65); au vers 49 la mesure demande la correction de *tele* en *tel*, comme au vers 187 et comme *grande* en *grand* au vers 14. L'adverbe *cum, cume* est monosyllabique aux vers 44, 130, dissyllabique une seule fois au vers 90; ailleurs il se trouve soit devant une voyelle, soit dans un vers douteux. *Or* compte deux syllabes au vers 150, peut-être aussi aux vers 5, 120. Aux vers 70, 89 il faut lire deux syllabes ou accepter l'hiatus *que ore*. Ailleurs *or* est monosyllabique ou bien il se trouve devant une voyelle. Remarquons enfin les formes : *sons* (v. 18), le pronom *o* (v. 62), *faimes* (v. 192), *icil* (v. 45).

Ces faits tendraient à nous amener à l'opinion que l'auteur de notre texte a travaillé à une époque peu éloignée de la conquête de l'Angleterre. Cette supposition expliquerait le caractère extrêmement simple de son œuvre aussi bien que ses défauts de langage. Un auteur qui écrit pour un public peu familier avec sa langue, écrit nécessairement de façon simple et l'on sait combien le français dégénère vite, même de nos jours, quand il est transplanté sur un sol étranger et surtout peut-être dans la bouche de ceux qui l'enseignent.

Mais l'évolution de l'anglo-normand, si tant est qu'on puisse parler d'une véritable évolution, est tellement capricieuse qu'il est possible de rencontrer n'importe lequel des traits que nous venons de citer jusque dans le XIVe siècle [2]. Avant de procéder à l'examen historique de notre texte, nous ne formulerons donc cette opinion sur la date de celui-ci qu'avec de nombreuses réserves. Regardons-le maintenant sous un autre angle.

Rien dans notre poème ne contredit la supposition d'une origine anglo-normande, au contraire. L'auteur connaît Rouen,

1. Sauf *aguz* v. 103.

2. Voir F. J. Tanquerey, *Plaintes de la Vierge en anglo-français*; Paris, 1921.

Digitized by Google

il sait comment s'y fait le culte des reliques et de l'huile sainte, il a sans doute été à Rouen, mais ce n'est pas à Rouen qu'il écrit. *Treis os i ad acertes* dit-il ; *des sainz os i salt l'oiles*, et il n'est pas, estimons-nous, un des moines qui la recueillent. Il peut cependant être un fils de la Trinité sans être à Rouen même. Nous savons que l'abbaye de la Trinité, protégée par le duc Guillaume devint, après la conquête de l'Angleterre, propriétaire de terres et de maisons religieuses outre Manche [1]. Notre auteur aurait été, vraisemblablement, un religieux, originaire peut-être de Rouen, installé en Angleterre dans une de ces maisons filles [2] de la Trinité-au-Mont, préoccupé de répandre en Angleterre le culte de sainte Catherine et d'y faire connaître les vertus de ses reliques.

Il ne fait pas œuvre originale : ses sources, le livre auquel il fait allusion (v. 171), c'est une rédaction de la *Vita Catherinae* fort rapprochée de celle que nous fournit la collection de Mombritius [3] et contenant quelques détails que nous retrouvons dans le texte dénommé *Vulgate* [4]. Les passages suivants, choisis au hasard, permettent de s'en rendre compte :

Vie de sainte Catherine	Mombritius
V. 15 *D uncpirla Porfire a lpucele* : « Dame ques duns avrunt cels qui Deu servent E le crement e aiment e apelent? Nel di pur el mais que sons voldreie estre. »	Dixit [5] Porphyrius ad Catherinam : Profer, quaeso, nobis quae sint quae donat Christus credentibus in se. Volo et ego illi militare.

1. *Cartularium Monasterii Sanctae Trinitatis*, dans la *Collection des Documents inédits sur l'Histoire de France*, Paris, 1840, pièces IV (p. 424) et LXVII (p. 455). Voir aussi Dugdale, *Monasticon*, éd. 1846, t. IV, p. 623.

2. Nous avions d'abord pensé que l'expression *Aîné de Normandie* (v. 180) serait une allusion à la maison mère ; mais v. plus bas p. 103-4.

3. B.H.L. 1658. Nous utilisons le texte publié par H. Varnhagen dans *Eine lateinische Bearbeitung des Legende des Katharina von Alexandrien in distichen*, Erlangen, 1892, pp. 26-32.

4. B. H. L. 1663. C'est le texte publié par H. Knust, *Geschichte des Legenden des h. Katharina von Alexandrien und des h. Maria Aegyptien* Halle, 1890, pp. 231-314.

5. *Éd. cit.*, p. 30.

Digitized by Google

V. 43 Si resplendi la virge quant elevint avant
Cum li reiz del soleil quant il est bien lusant
Merveilla sei Maisence, icil male tirant.
« Katerine » dist-il, « mult par es gente e bele,
Unques la tue per ne vi en nule tere!
Kar aüre nos deus, que ta bealté ne perdes! »
Dist sainte Katerine : « Qui chalt de tel bealté?
S'ele i est ore, demain n'avra stabilité.
Puisque l'alme n'i est, mult par est leid le cors.
Nen ad si chers amis qui il ne seit apost,
Puis que est mis en terre e covert et repost,
Verms manjuent la char et purrissent les os.

[1] Quae cum duceretur, facies ejus resplendebat sicut sol per gratiam Dei, ita ut omnes mirarentur in aspectu ejus.

Videns autem eam imperator stupefactus dixit : Forma solis decet te. Veni, sacrifica diis et regnabis mecum. Et noli perdere pulchritudinem tuam. Catherina respondit : Quid miraris in pulchritudine mea, quae hodie est et cras non erit. Umbra est et transibit sicut flos siccatur. Noli considerare pulchritudinem meam quae hodie pollet et cras in sepulchro mittetur et fiet nigra marcescentibus ossibus et caro edetur a vermibus.

Voici un détail puisé dans la *Vulgate*. Au vers 85 de notre poème, les quatre roues..... *quatre mil en occistrent*. Le texte de Mombritius dit [2] : *rotae autem devolutae intefecerunt multos ex gentilium militibus* ; la Vulgate [3] : *ut quattuor milia de ipsa turba... necarentur*.

Notre poète suit ses sources de près et plutôt en les abrégeant jusqu'à l'exécution de Catherine. Le texte de Mombritius se termine ainsi [4] : *Veniens autem spiculator amputavit cervicem ejus et pro sanguine lac emanavit in terra. Angeli vero venientes tulerunt corpus ejus et portaverunt illud in montem Synai et posuerunt in monumentum novum. De quo in omni solempnitate beatae Catherinae emanat oleum et lac usque in hodiernum diem. Et quicumque habent ex iis, curantur a quacunque aegritudine. Videntes*

1. *Éd. cit.*, p. 31.
2. *Éd. cit.*, p. 31.
3. *Éd. cit.*, p. 297.
4. *Éd. cit.*, p. 32.

Digitized by Google

autem populi corpus sanctissimae Catherinae ab angelis deportari glorificaverunt deum et crediderunt in eum. Decollata est beata Catherina septimo calendas Decembris in civitate Alexandrinorum regnante Domino nostro Jesu Christo cui est honor, etc.

C'est ici que notre poète devient soudain plus loquace : il lui faudra vingt-trois longs vers pour finir son poème. Ces vers constituent la suite rouennaise des textes grecs et latins. Faut-il y voir l'œuvre originale de notre auteur ? Débarrassé de son modèle, il a l'air de manier plus facilement le vers et les siens coulent plus librement. Faudrait-il alors voir en lui un contemporain de l'abbé Isembart et attribuer son œuvre aux années 1033-1054 ?

Mais si nous avons eu raison en croyant celle-ci écrite en Angleterre, il faudrait abaisser sa date au moins jusqu'aux quelques années qui ont suivi la conquête normande. La première maison religieuse anglaise que nous voyons soumise au monastère de la Trinité est celle de Harmondsworth qui fut donnée à Rouen en 1069 [1]. Ces deux suppositions se concilieraient si nous en joignions une troisième. Notre poème serait une traduction normande faite en Angleterre d'une œuvre latine contemporaine d'Isembart.

Les moines de la Trinité n'ont évidemment pas attendu qu'on écrive en Angleterre l'histoire de leurs reliques. Nous connaissons au moins une des œuvres qu'ils ont consacrées à cette question : ce sont les *Sanctae Catherinae virginis et martyris translatio et miracula Rothomagensia saec. XI* [2], composés entre

---

1. *Cartulaire de la Trinité au Mont, éd. cit.*, pièce LXVII, p. 455 : *Willelmus, dux Normannorum, regnum adeptus Anglorum, cum esset in villa regia quam anglica lingua Gueritho* [Winchester] *dicitur, consilio et suggestione fidelis sui Willelmi, filii Osberni dapiferi, qui comes erat palatii, dedit Sanctae Trinitati de Monte, in perpetuam hereditatem, terram quae anglice Hermodesodes nuncupatur, cum ecclesia et omnibus sibi pertinentibus... praesenti abbate Rayerio cum duobus monachis Nicholao et Guillelmo... Facta est haec donatio anno dominicae incarnationis MLXVIIII.* Sur le prieuré de Harmondsworth, voir Dugdale, *Monasticon*, éd. 1846, t. VI, 1056-7.

2. Éd. R. P. Poncelet, *Analecta Bollandiana*, t. XXII, pp. 423-438. Pour toute la question des reliques de sainte Catherine voir R. Fawtier, *Les reliques rouennaises de sainte Catherine* dans *Analecta Bollandiana*, t. XLI, pp. 357-368.

Digitized by Google

les années 1054 et 1090. Cette œuvre importante raconte, avec une richesse de détails prodigieuse et une vive imagination, de quelle façon l'abbaye de la Trinité est entrée en possession des reliques, et comment celles-ci ont été reçues par l'abbé Isembart des mains d'un moine du Sinaï, lui-même saint, Syméon. Cette histoire remarquable est inconnue à notre auteur, qui, ayant à parler des reliques, n'aurait pu manquer de nous faire part de quelques-uns des détails sensationnels qu'elle raconte au sujet de l'arrivée de celles-ci à Rouen.

Nous ne connaissons malheureusement pas un travail antérieur aux *Miracula*, la vie de sainte Catherine composée, selon Orderic Vital [1], par le moine Ainard, disciple d'Isembart et qui fut moine à la Trinité avant de devenir abbé de Saint-Pierre-sur-Dives. Composée à la Trinité au moment même de l'arrivée des reliques, cette vie n'a pas dû manquer de mentionner celles-ci, si cela n'a pas été son principal but. Elle a dû également parler de l'abbé Isembart et elle a pu ignorer la légende dont on a, peu de temps après, entouré l'acquisition même des reliques. Nous croyons donc possible, probable même, que notre poète traduise l'œuvre disparue d'Ainard.

A quelle date a-t-il travaillé ? Retenons d'abord ces faits : 1) parmi les traducteurs nombreux des vies de sainte Catherine il est le seul à parler de Rouen, d'Isembart, des reliques ; 2) parlant des reliques et visiblement en rapports avec la Trinité, il ignore les *Miracula*. Même si la fin de notre poème n'est qu'un traduction servile, le fait que le nom d'Isembart est retenu par l'auteur est, en une certaine mesure, un indice d'ancienneté.

Nous avons quelques autres indices qui confirment cette présomption. La religieuse Clémence de Barking, dont la *Vie de sainte Catherine* remonte probablement au milieu du XIIe siècle [2] (puisque l'un des manuscrits qui la contiennent et qui n'est pas le manuscrit original est certainement de ce siècle) nous dit [3] qu'elle a entrepris cette tâche pour *amender*

1. *Hist. Eccl.*, t. II, p. 392.
2. P. Meyer la datait *circ. 1150* ; voir G. Paris, *Vie de saint Alexis, éd. cit.*, p. 4.
3. *Éd. cit.*

Digitized by Google

une vie antérieure, qui n'était plus au goût des gens de son temps :

voil translater la vie
De latin respundre en rumanz
Pur ço que plus place as oianz.
Ele fud jadis translatee
Sulunc le tens bien ordenee
Mais ne furent dunc si veisdus
Les humes ne si envius,
Cum il sunt al tems ki est ore
E aprés nos serrunt uncore.
Por ço que li tens est mué
E des humes la qualité
En est la rime vil tenue
Car ele est alquans corrumpue.
Pur ço si l'estuet amender
E tens selunc la gent user.
Ne l'aiment pas par mun orgoil
Repreisie estre i non voil (v. 32-48).

Clémence retraduit la vie de sainte Catherine, elle fait une œuvre plus considérable que la nôtre, plus longue et en se basant sur une vie latine dont elle reproduit des détails inconnus à notre auteur. Mais elle semble bien avoir eu sous les yeux le texte qu'elle *amende* et qu'elle-même ne méprise pas comme le font ses contemporains. Cette vie méprisée, serait-ce la nôtre ? Une comparaison des deux textes révèle les traits suivants :

1. Ces deux textes sont les seuls des vies françaises de sainte Catherine à employer la forme *Maisence* pour le nom de l'Empereur. Les autres l'appellent Maxentius ou ne le nomment pas.

2. La visite de Dieu à Catherine dans la prison, racontée par les textes latins et grecs avec une grande sécheresse, est décrite en termes semblables par notre poète et par Clémence :

Quant il l'out confortee cum pere sa fille (French 6, v. 36)
Li bons Deus dunc la conforta,
Sa bonne fille l'apela. (Clémence, v. 184-4)

Digitized by Google

3. Le départ de Dieu après cette visite est ainsi raconté :

> Il remunta el cel veant la sainte virge,
> *El(e) remest* en terre prest [e] del son servise. (French 6, v. 37)
> El ciel ala e *el remist* ;
> Veiant li el ciel en munta. (Clémence, v. 1854-5)

Les mots soulignés ne se retrouvent ni dans le texte de Mombritius ni dans la *Vulgate*.

4. Au vers 115 notre manuscrit donne :

> Ne s'en volt dan Porfire plus lungement celer.

et Clémence, v. 2347 :

> Ne se volt mais ore celer.

Aucun des textes latins que nous connaissons ne contient l'équivalent de cette phrase.

5. Au vers 2627, Clémence dit soudain : *A sa mort repairier vulum*, comme notre texte au vers 130 : *Repeirum a la fin de sainte Catherine*; mais il y a cette différence, que notre texte y « repaire » bien en effet, tandis que Clémence a déjà raconté la mort de la sainte.

6. Enfin la date de la mort de Catherine, le 25 novembre, est donnée par nos deux textes sous la même forme curieuse :

> En cel mais de novembre vint e cinc jurs dedenz (French 6, v. 172)
> Vint e cinc jurz dedenz novembre (Clémence, v. 2629).

Cette construction, assez naturelle au fond, paraît être fort rare. Inconnue à la diplomatique latine et française, elle ne semble pas pouvoir être d'origine classique ni d'origine anglaise [1].

Ces petits traits sont-ils trop peu de chose pour que l'on base là-dessus l'hypothèse que notre texte est bien celui que Clémence a voulu *amender*? L'œuvre de Clémence est volu-

1. Le regretté Joseph Wright, consulté sur ce point, avait bien voulu nous faire savoir que, bien que cette tournure soit parfaitement concevable en moyen anglais, il n'en avait jamais rencontré d'exemple.

Digitized by Google

mineuse ; si réellement elle a voulu refaire le vieux poème et le refondre dans le sien, elle n'en a pas gardé grand'chose. Mais qui n'a pas remanié un travail quelconque, le sien ou celui d'un autre, en ayant l'intention de tout garder, pour ne retenir, en fin de compte, que de pareilles bribes de l'original ?

Et si nous attribuons notre poème à la fin du XIe siècle ou au début du XIIe, aurait-il été trop proche de Clémence pour que les gens de l'époque de celle-ci l'aient trouvé démodé ? Au contraire, ce sont bien les choses d'il y a cinquante ans, en littérature surtout, qui paraissent vieilles.

Et si nous admettons que le vieux texte dont parle Clémence c'est le nôtre, il est probable, pour invraisemblables que puissent paraître ces coïncidences, qu'il est aussi celui dont parle Gui [1], v. 14 sq.

Voill je la vie et la saint'estre
D'une seue amie retraire
Et de latin en romanz traire,
Que plus delite a escouter
A cels qui l'oent raconter.
Un clerc translatee l'avoit
Mes, por ce que Normant estoit,
La rime qui fut faiteençois
Si ne pleisoit mie aus François.
Por ce l'a mes amis tramise
Qu'elle sera en françois mise...

Hasardons enfin une dernière hypothèse. La ville de Rouen est désignée par notre poète comme *l'aîné de Normandie* (v. 180) [2]. C'est un normannisme qui a un sens très précis. En voici la définition [3] : « Cette expression dans notre province ne désigne pas le droit que l'aîné a dans les successions de fiefs..... elle indique au contraire, *le chef-lieu d'un héritage roturier* qui a été divisé anciennement entre frères et dont le possesseur est tenu

1. *Éd. cit.*

2. Il s'agit bien de la ville de Rouen et non pas de l'Abbaye de la Trinité, puisque l'auteur parle ensuite de celle-ci comme étant dans l'*aîné de Normandie*.

3. Houard, *Dictionnaire analytique... de la Coutume de Normandie*, Rouen, 1780, in-4, t. I, p. 56.

Digitized by Google

de répondre au seigneur pour la totalité ». Cette institution doit remonter à l'époque féodale et nous nous demandons s'il ne faudrait pas voir dans l'emploi de cette expression par notre auteur une allusion au partage fait par Guillaume de Normandie de ses terres entre ses fils, partage par lequel l'aîné Robert Courteheuse reçut la Normandie, le cadet William Rufus l'Angleterre. Ce serait encore un renvoi à la fin du XIe ou au début du XIIe siècle.

Deux autres traits de notre poète se placent bien à la même époque : 1) le juron de l'Empereur, v. 126 : Par mun chief od la *barbe*; 2) la représentation de Dieu tout au long du poème comme un seigneur féodal : v. 11, *la Deu feelté*; vv. 15-20, la question de Porphyre et la réponse de Catherine; v. 38, *son servise*; v. 118, l'incident de Porphyre et ses deux cents *vassals*; v. 179, *bon Seignur servit.*

En résumé, nous croyons que la *Vie de sainte Catherine* que nous fournit le manuscrit French 6 de la *John Rylands Library* est l'œuvre d'un Normand établi en Angleterre, qui écrit vers la fin du XIe ou le début du XIIe siècle. Son poème est basé sur la vie latine de sainte Catherine composée au monastère de la Trinité par le moine Ainard vers le milieu du XIe siècle. Destiné à propager en Angleterre le culte de sainte Catherine et le pèlerinage de Rouen, il s'adresse à un public pour lequel le français est encore une langue étrangère. C'est pourquoi il est délibérément simple et c'est pourquoi il a probablement été mimé. Il serait donc non seulement la première des vies de sainte Catherine en roman, mais aussi la première des nombreuses représentations dramatiques de cette légende.

E. C. FAWTIER-JONES.

Digitized by Google

MÉLANGES

NOTES DE LATIN VULGAIRE

LAT. ABSUNGIA, etc.

Sous le numéro 846, le *R. E. W.* groupe les dérivés romans du lat. axungia. La plupart des formes qui y sont citées s'accordent mal avec l'original ax-. Mais on trouve en latin des variantes comme absungia, exungia, qui ont sans doute survécu en roman.

exungia se lit chez Théodore Priscien, II, 19 et dans la *Mulomedicina Chironis*, 515 et 887. Cette forme semble expliquer, mieux que axungia, l'it. *sugna* et l'engad. *sonǧa*.

absungia se lit dans la *Mulomedicina Chironis*, 599, 870, 879, 923 et 993 et souvent chez Dioscoride (v. par exemple *Rom. Forsch.*, X, p. 185, et XIII, p. 211). En plus, on trouve chez Dioscoride assungia (*ibid.*) et ausungia (*ibid.* et XI, p. 95, deux fois). Par ausungia on pourrait expliquer le sien. *osogna* et le roum. *osînză* (cette dernière forme est irrégulière à plus d'un égard; v. aussi v. sl. *osi*, etc., roum. *osie* « essieu »).

Il est évident que le composé ax-ungia a été mal interprété. La partie finale était claire mais le premier terme est devenu inintelligible au moment où le sens courant a été celui de « graisse ». On y a donc vu un préfixe : abs- ou ex-. Les formes à ass- et à aus- peuvent être expliquées par abs-.

LAT. BARBATUS « mari ».

MM. Candrea et Densusianu ont montré (*Dict. Etim. al limbii romîne, s. v.* BĂRBAT) que barbatus avait parfois le sens de « uir » (sens conservé en roumain). A en juger d'après la glose *barbati legitimi* (*C. Gl. Lat.* V, 492, 36), il semblerait que le sens de « mari » (attesté également en roumain) était connu aussi :

Digitized by Google

pour arriver au sens de « légitime », le mot devait passer par celui de « époux » (voir *legitima uxor* chez Martial, V, 75, 2).

Lat. canapis.

Le nom du chanvre dans plusieurs langues romanes repose sur canapis, non sur cannabis. Cette forme est attestée dans les gloses : *C. Gl. Lat. III*, 543, 4 (*agrius canape*) ; 547, 20 (*isatis canape*) ; 552, 44 (*agre .i. canape*) ; 580, 17 (*agrio canapa*) ; 587, 37 (*agri canapis*) ; 73 (*canape .i. agre genera sunt duo masculus et femina quae est efficax*) ; 591, 60 (*isastis canapis*) ; 608, 26 (*agri idest canapis*) ; 68 (*canape id est agre genera sunt II masculus et femina efficax est*) ; 613, 12 (*isatis id est canapis*) ; 617, 26 (*agri ides canapis*) ; 28 (*agri id est canapin*) ; 631, 21 (*agrio canapin*). —

agri, etc., doivent représenter ἀγριοχάνναβις. La forme canapa est peut-être l'original de roum. *cînepă*. Pour l'explication de la forme à *n* simple, voir mes *Consonnes géminées*, p. 39.

Lat. ceresius.

Pour le nom de la cerise, le roman atteste ceresea à la place de cerasia (*R. E. W.* 1823 et Schuchardt, *Vokalismus*, I, p. 192). A l'exemple trouvé par Schuchardt, on peut ajouter les suivants : Anthimus, 85 (la plupart des manuscrits, v. l'éd. Liechtenhan) ; *C. Gl. Lat.* III, 405, 34 (*ciresia cerasia*) ; 576, 5 (*siliqua cerecia*) ; 629, 18 (*siliqua grega idest ceresea* ; d'autres gloses portent *siliqua cerasea*). De même cereseus, qui est toujours marqué d'un astérisque, est attesté, *C. Gl. Lat.* III, 358, 80 (*ceresium* κεράσιον).

Lat. cloclea.

Parmi les nombreuses déformations subies par lat. cochlea, il faut compter la forme *clocla, que Schuchardt a restituée (*Sitzungsber. Wien*, CXLI, 3, p. 27) pour expliquer une série de formes romanes. On trouve cloclea chez Palladius, I, 35, 8 (dans les mss. *T* et *L*) et IV, 10, 10 (dans *P* et *L*) ; voir encore *clauculas*, *C. Gl. Lat.* V, 278, 11.

Schuchardt suppose que *clocla viendrait de *clocula. Il

Digitized by Google

est pourtant plus probable que de cochlea et de clocea on a tiré un cloclea, comme nous trouvons en français *bloucle* issu du croisement de *boucle* avec *blouque* [1].

LAT. COSSA ?

On lit dans le *Thesaurus nouus latinitatis*... (du XIIe siècle ?), édité par Mai, cossae uuarum avec la valeur de « acina » (p. 15). C'est, évidemment, le même mot que fr. *cosse*, qui n'a pas encore été expliqué de manière satisfaisante. Serait-ce un mot latin, tiré d'une onomatopée ? Cf. cossus « ver de bois », qu'on explique d'habitude par cortex.

LAT. FRINGUILLUS.

Les mots romans désignant le « pinson » sont groupés par le *R. E. W.* sous fringuilla (3516), bien que plusieurs d'entre eux soient masculins. La forme masculine est attestée en latin : Martial, IX, 54, 7 (une bonne partie des manuscrits); Polemius Silvius, 543, 17 ; *C. Gl. Lat.* II, 435, 48 ; III, 17, 46 ; 188, 46 ; voir encore les gloses publiées dans la *H. Z.* III, pp. 372 et 472.

LAT. *GLIBBUS.

Roum. *gheb* « bosse » ne peut pas être séparé de lat. gibbus, mais roum. *ghi-* ne peut venir que de *gli-*. On a supposé que *glibbus représentait un diminutif *gibbulus (Puşcariu, *Et. Wb.* 708), avec métathèse de *l* (cf. cingula > *clinga). Pourtant *gl-* est attesté dans un dérivé, gliberosus, *C. Gl. Lat.* III, 527, 44, ce qui nous empêche de croire que l'*l* provient du diminutif. Pour l'explication de cette consonne, on peut songer à l'*l* « facultative » de M. Niedermann (*I. F.* XXVI, p. 47 et suiv.) Aux exemples de M. Niedermann (faex-flocces, etc.), on peut ajouter *flacula pour facula en roman. Tous les mots susceptibles d'appartenir á cette catégorie sont familiers et expressifs.

---

1. Voir Gilliéron et Roques, *Études de géographie linguistique*, p. 76.

Digitized by Google

LAT. HERUGO.

Le prov. *eruge* « sangsue » est expliqué par lat. hirudo (*R. E. W.* 4144), mais la finale n'est pas régulière. Il faut partir de hirugo, attesté sous la forme herugo dans les gloses: *C. Gl. Lat.* IV, 86, 10; 243, 18; 244, 44; V, 299, 39; 459, 36; 37; 628, 40 (erugo). La terminaison -ugo s'explique peut-être par l'influence de sangui suga (mais cf. incugine pour incudine, *R. E. W.* 4367). Pour le vocalisme *e*, voir mon *I et V en latin*, p. 26.

LAT. PASEOLUS.

Tous les représentants romans de faseolus ont un *f* initial, mais serbe *pasulj*, hongr. *paszuly*, roum. *păsulă* ont un *p*. Il s'agit évidemment d'un petit groupe compact, avec un point de départ unique. La forme roumaine est certainement récente, à cause de l'*l* conservée. La forme hongroise est limitée à la Transylvanie. L'innovation vient probablement du latin, où l'on trouve les formes suivantes: passiolorum, passeoli, chez Pline, XXIV, 65 et XXVII, 94; paselia, *C. Gl. Lat.* III, 415, 36. On sait qu'à l'époque archaïque le latin rendait le φ grec par *p*. La forme latine a dû passer, par un intermédiaire inconnu, en serbe, qui l'a ensuite transmise au hongrois et au roumain.

LAT. PESSICA.

En dehors de la glose où l'on lit pessicum (*Romania*, LIV, p. 506), on trouve encore pessica pour persica chez Cyprien, *Carm.* II, 135, dans le manuscrit *R* (XIIIe siècle).

LAT. *RACANUS.

Sous le numéro 7019, on trouve dans le *R. E. W.* une famille de mots dérivée de lat. *racanus et désignant la « grenouille verte », etc. (ajouter roum. *orăcăi* « coasser »). Ce mot semble dériver d'une onomatopée **racco* « coasser », qui est aussi à la base de lat. rana (**raksna*) « grenouille ».

Digitized by Google

LAT. UIUERRA.

Sous les numéros 9412 et 9413, le *R. E. W.* classe plusieurs formes romanes désignant la belette et provenant de lat. *uiuerra. Le numéro 9414 est constitué par uiuerrula « écureuil », sans astérisque. M. Meyer-Lübke considère que les mots romans qui désignent la belette ne peuvent pas venir de lat. uiuerra (Pline et gloses), qui désignait le furet. D'autre part, M. Meyer-Lübke affirme (*K. Z.* XXVIII, p. 169) que uiuerra « furet » est un mot d'emprunt, parce qu'il manque en roman. Or, le sens de « belette » n'est pas trop éloigné de celui de « furet ». Gr. γαλεάγρα, roum. *nevăstuică*, désignent les deux espèces en même temps. Bien plus, en latin même on trouve des gloses comme uiuera muscella, uiuerra(rium) mustellarium, *C. Gl. Lat.* III, 597, 5 et II, 261, 14. Nous avons donc affaire à un seul et même mot.

LAT. ZEMA.

On tire roum. *zeamă* « suc, jus » de gr. ζέμα (inconnu au grec moderne), mais, comme le montre Tiktin (*Dict. s. v.*), différents parlers roumains présentent un *dz* initial. Ce fait prouve que la forme roumaine vient du latin, où zema est attesté : *C. Gl. Lat.* III, 579, 55 ; IV, 197, 34, etc., il est traduit par « sucus », ce qui concorde très bien avec le sens roumain. Ailleurs on trouve la traduction « olla » (IV, 298, 34, etc.).

Al. GRAUR.

POUR L'HISTOIRE DE *OU* RELATIF A PROPOS D'UN PASSAGE DE *GALERAN*

On lit dans le roman de *Galeran* :

> S'el ne fust d'envie embrasee
> aucune foiz par desraison,
> de Gadres jequ'en sa maison
> *ou mainte vaillant en est nee*
> ne manoit dame si senee. v. 20-24 [1].

1. Éd. Foulet, 1925.

Digitized by Google

Que signifie *en* du vers 23 ? Le sens n'en saute pas aux yeux très immédiatement. Ce n'est pas la préposition, car le complément manque, et ce n'est pas non plus le pronom car si l'ancien français dit fort bien « né de Rouen » ou « né de Normandie », on se demande ce que pourrait signifier « née de sa maison », à supposer que la construction permît ce rapprochement des mots. Nous croyons que *en* est ici un adverbe, et qu'il faut écrire *enz*, ou pour adopter la graphie usuelle du poème *ens*. Cet adverbe est en relation directe avec *ou* dont il complète et précise le sens.

Le phénomène est ancien dans la langue, puisqu'il apparaît dès le *Roland* :

> E esparignas le rei de Niniven
> e Daniel del merveillus turment
> enz en la fosse des leons *o* fu *enz*. v. 3103-5 [1].

Il n'est pas rare au XIIIe siècle, où on le rencontre à la fois dans la langue familière de la conversation et dans la langue littéraire. Un voleur, se préparant à une expédition fructueuse, dit dans le *Jeu de Saint Nicolas* :

> Mais faites nous prester un sac
> *ou ens* meterons nous l'avoir. v. 990-1 [2].

Mais l'auteur de *Lancelot* écrit dans sa prose magnifique :

Lors en vint li maistres a l'autel et prist une crois d'or enluminee de moult de pierres precieuses et la boiste *ou ens* corpus domini estoit. (T. II, p. 32, l. 30-1 [3]).

Et tant est la force au chevalier cheue qu'il est ja .iij. fois cheus as palmes, et l'a Lancelot tant mené que il sont desous la tour *ou ens* la royne estoit. (T. II, p. 65, l. 37.9[3]).

L'auteur de l'*Escoufle* connaît lui aussi cet emploi :

> Quant li quens vit avoir s'amie
> cele aumosniere et cel tissu
> *ou* li lyon sont *ens* tissu,

1. Éd. Bédier.

2. Éd. Jeanroy, 1925.

3. The Vulgate Version of the Arthurian Romances, edited by H. Oskar Sommer, Volume IV, Washington, 1911.

Digitized by Google

un tex com ses sires le porte,
soupeçons et cuidiers l'enorte
qu'ele voist canjant cest afaire. v. 5834-39 [1].

Voilà qui confirme l'interprétation que nous avons donnée du vers 23 de *Galeran*.

Du reste, *ens* n'est pas le seul adverbe qui soit employé ainsi en liaison avec le *ou* relatif. On trouve dans ce rôle *sus*, d'autres adverbes encore comme nous verrons plus loin :

Et Galeholt le vit mais il ne le connut pas a son cors ne a sez armes, mais a son cheval *ou sus* il seoit (*Lancelot*, t. II, p. 101, l. 29-30).

Que signifie au juste cet emploi curieux ? Il faut se garder d'y voir un pléonasme sans portée. Nous avons là une solution, entre bien d'autres, à quelques-uns des problèmes qu'a toujours posés en français la question des relatifs. Il est visible que dans le tour qui nous occupe *ou* n'a pas son sens plein : il est devenu une simple particule, de tonalité neutre, qui sert uniquement à relier les deux phrases, en y joignant tout au plus une très vague indication concernant l'espace. Les adverbes *ens*, *sus*, qui donnent un corps à cette notion spatiale et la précisent dans le sens désiré, viennent ensuite et vont se ranger dans la phrase au gré des habitudes ou des tendances les plus constantes de la langue. Il y a là un procédé singulièrement plus souple que celui que transmettait la tradition latine, pronom relatif joint dès le début de la subordonnée à la préposition : *en quoi*, *sur quoi*. Mais en examinant quelques-uns de nos exemples, on s'aperçoit que malgré tout l'adverbe ne vient pas toujours où l'appellerait le mouvement naturel de la phrase, c'est-à-dire en contact étroit avec le verbe. On le voit se rapprocher de la particule *ou*. D'abord dans l'exemple du *Jeu de Saint Nicolas*. Il est vrai que là l'adverbe retient encore sa pleine valeur syntaxique, puisqu'il va jusqu'à déterminer l'inversion du verbe. Mais les trois exemples du *Lancelot* sont d'une tout autre contexture : plus d'inversion du verbe, l'adverbe *ens* ou *sus* soudé à la particule *ou*, et tout se passe comme s'il n'y avait plus à la jonction des deux phrases qu'un pronom relatif ordinaire avec un déterminant qui vient après au lieu de venir avant: *ou ens*, *ou sus* valent *en quoi*, *sur quoi*. Ils ne

1. Éd. Michelant-Meyer, 1894.

Digitized by Google

valent pas mieux, semble-t-il. On cherche en vain où est ici le gain pour la langue. Elle a l'air de marcher au rebours d'un mouvement qu'elle a commencé.

C'est qu'en ce point se fait sentir l'influence d'une formation voisine, mais plus justifiée. Il n'y a guère de doute, en effet, qu'il ne faille rapprocher *ou ens, ou sus* d'un autre emploi où l'adverbe de lieu est accolé non plus à un relatif, mais à un démonstratif: *la sus, la jus, la amont, leans, la dedens, ilec entor, ça jus, ça devant, ci aval*, etc. Ces composés abondent en ancien français: il n'est pas de page de nos vieux textes où ils n'apparaissent. Ce sont eux qui, bon gré mal gré, ont entraîné *ou ens, ou sus*, dans leur sillage. Le même développement parallèle se retrouve au cours de l'histoire de l'anglais. A côté des démonstratifs *therein, thereon, thereof*, etc. (où *in, on, of* sont pris comme adverbes) se constituent des formes telles que *wherein, whereon, whereof*, etc., qui sont des relatifs. Nous nous garderons d'affirmer que ce développement ait coïncidé de tout point avec celui du français. Mais la ligne générale de l'évolution semble bien être la même, et quand on passe d'un cas à l'autre maintes particularités sont curieusement semblables. Nous noterons tout spécialement que dans *wherein, whereon, whereof*, etc., le *where* a fini par se vider, dans le plus grand nombre de ses emplois, de tout sens local : ce n'est plus qu'une particule relative, qui toutefois se rapporte toujours à des choses, jamais à des personnes et correspond par conséquent à un *which* (*in which, on which, of which*) et non à un *who* [1]. Or c'est bien là, nous l'avons indiqué à propos des exemples du *Lancelot*, où menait l'évolution du français, et il est très probable que, si le procédé avait survécu, *ou ens, ou sus* seraient devenus exactement comparables à *wherein, whereon*. Toutefois, la langue après avoir favorisé cet emploi l'a abandonné. Non qu'il disparaisse subitement à la fin du XIIIe siècle. En voici dans Froissart deux exemples qui nous montrent en plein XIVe siècle les deux types de construction que nous avons signalés dans les textes antérieurs.

Si se quellierent et asamblerent en la Rocelle environ deus cens lances,

1. Voir Jespersen. *A Modern English Grammar*, Part III, Syntax, Second volume, Heidelberg, 1927, p. 195-196.

Digitized by Google

car ce estoit la ville *ou* Helios et li sien couroient le plus souvent *devant*. (T. IX, p. 123[1].)

La premiere des bastides seoit sour le bout d'une roche devant le castel sur le debout de la rivière de Garone, *par ou devant* il convient toutes nefs passer allant de Garone en la mer et de la mer rentrant en Garone ; et la en ceste bastide estoit Yeuwains de Gales. (T. IX, p. 74.)

Aujourd'hui même, on retrouve encore des traces du procédé dans la langue populaire. Nous avons entendu la phrase « la maisonnette *où* il passe un chemin *à côté* », c'est-à-dire « *à côté de laquelle* il passe un chemin ». Bien mieux, choquerait-on très fort la plupart des gens cultivés en leur disant dans le laisser aller d'une conversation familière : « Une maison où il y a un gros arbre devant », « la table où il y avait des livres dessus », « le panier où il n'y a rien dedans » ? Néanmoins il est clair que, pour des raisons différentes, ni le peuple ni l'élite ne favorisent spécialement ces tours de phrase. Et quant à l'artifice plus savant qui consistait à accoler l'adverbe directement à la particule relative (*ou ens, ou sus, par ou devant*), il a totalement disparu. Dans l'ensemble, suivant qu'on regarde l'un ou l'autre procédé, c'est un tour qui s'en va ou qui est fini.

Cette déchéance et cette ruine s'expliquent sans peine. D'abord, sous l'influence des grammairiens, la langue cultivée est devenue de plus en plus soucieuse de stricte « correction ». Nous pouvons bien, en nos heures d'indulgence, laisser passer chez les autres « une maison où il y avait un gros arbre devant », qui sait ? nous laisser aller à le dire nous-mêmes, mais nous sentons, à la plus légère réflexion, que nous prenons là une liberté : nous savons, à n'en pas douter, que ce qu'on attend de nous, ce qu'on exige de nous, c'est « une maison *devant laquelle* il y a un gros arbre ». D'autre part, le composé plus artificiel *ou ens, ou sus, ou devant* n'avait chance de se maintenir que si *ou* continuait à s'affaiblir comme il avait commencé. Mais visiblement il y a eu une réaction sur ce point. Alors que *dont*, si près encore au moyen âge de son étymologie latine, si souple alors, si apte à tant de fonctions diverses, est aujourd'hui devenu une particule du sens le plus abstrait, *où* a con-

1. Éd. Raynaud, 1894.

Digitized by Google

servé toute sa valeur originelle et repris toute sa fraîcheur [1]. De là son emploi fréquent en des cas où en bonne logique il correspond réellement à un relatif précédé d'une préposition variable : « une photographie où il y avait son nom » (*sur laquelle*), « le panier où étaient les œufs» (*dans lequel*), « le mur où j'ai appuyé l'échelle » (*contre lequel*). C'est aussi pourquoi on ne peut lui accoler une préposition qui ferait ici double emploi. Quant à la langue populaire, que ne retient aucun souci de correction purement grammaticale ou logique, si elle ne montre pas plus d'intérêt pour le tour *où...dedans, où...dessus, où...devant* qui semble si commode, c'est qu'elle a trouvé mieux que *ou* pour assurer ce service de charnière. Elle a *que*, qui a l'avantage de pouvoir ainsi relier deux phrases quelconques, indépendamment de toute idée accessoire. De même qu'elle dit, ou peut dire : « c'est l'homme *que* je *lui* ai écrit », elle dira : « la maison *qu'*y a un gros arbre *devant* ».

Ce n'est pas ici le lieu de se demander pourquoi, à la différence de *ou ens, ou sus*, les locutions démonstratives *là-dedans, là-dessus* sont restées plus vivantes que jamais, ni de rechercher la raison pour laquelle en anglais *wherein* et *therein* ont également survécu mais sont devenus aussi artificiels l'un que l'autre.

L. FOULET.

NOTES SUR LE TEXTE DU *ROMAN DE TRISTAN* DE BÉROUL.

Il est peut-être téméraire de proposer des améliorations au texte du *Tristan* de Béroul : non seulement M. E. Muret a mis dans la préparation de trois éditions (1903, 1913, 1928) toute sa science et sa conscience d'érudit, mais il a pu tenir compte des observations d'un nombre imposant de savants qu'il énumère à la page VI de son *Introduction*. Cependant ce texte si important, transmis par un manuscrit unique assez incorrect, offre encore bien des obscurités, et si je présente quelques sug-

1. Sur l'emploi de *où* et de *dont* dans la langue d'aujourd'hui voir notre article sur « la difficulté du relatif en français moderne », *Revue de Philologie française*, XL, 1928, p. 112, 119, 162-6, 168.

Digitized by Google

gestions sur un petit nombre de points, mes remarques auront peut-être le mérite de mettre sur la voie de la solution quelque autre chercheur plus savant et plus sagace.

I. Voici d'abord quelques passages où je proposerais de lire le manuscrit différemment :

1. Vers 1030 sqq. Tristan vient d'échapper au feu ; Governal, qui l'a rejoint pour lui porter ses armes, lui donne quelques conseils : le roi Marc est irrité et ne pense qu'à la vengeance. De plus :

> Avoc sont tuit li borjois
> Et trestuit cil de la cité 1030-31.

Pour rétablir la mesure du premier vers, M. Muret écrit : *Avocques* (cf. 2174). Le sens ne me semble pas très satisfaisant ; les « borjois » et tous les habitants de la ville ne sont pas *avec* le roi au sens figuré : le poète nous a amplement montré les sympathies du peuple pour Tristan et Yseut (827-65, 909-15). Le sens propre est aussi très invraisemblable : le roi n'a pas fait une levée en masse de tous les habitants de la ville ; il leur a simplement commandé d'arrêter Tristan partout où il sera trouvé. Au lieu de *Avoc*, je proposerais de lire *Avoé* pour *Avoié* ; la chute d'un *i* dans ces conditions n'est pas rare dans le ms.[1] ; de plus on sait que *aveiier*, a souvent le sens de « mettre sur la voie[2] », puis « instruire, informer, apprendre » (cf. Godefroy, et Tobler-Lommatzsch). Le sens serait donc : Les bourgeois et les gens de la ville ont été prévenus, le roi leur a commandé... etc.

2. Quelques vers plus loin, Governal, continuant ses conseils, dit que naturellement les bourgeois, pour éviter la mort, n'hésiteront pas à livrer Tristan au roi. Le ms. donne :

> Chascun aime mex soi que toi
> Selea levout sor toi le hui. 1035-6.

M. Muret, comme, je crois, Francisque Michel avant lui, conserve la rime du second vers, et naturellement est amené à

1. Cf. *Introduction* (S.A.T.F.), p. XXXVII.
2. On pourrait comprendre ici, au sens propre : *se sont mis en route*.

Digitized by Google

remplacer *que toi* par *qu'autrui,* et à rétablir ainsi le second vers du couplet :

Se ja levout sor toi le hui,

solution qui, à première vue, semble aussi élégante que naturelle. Elle présente toutefois deux difficultés : la forme *hui* ne paraît pas appartenir à la langue de Béroul : chaque fois qu'il emploie ce mot ailleurs qu'ici, il lui donne la forme *hu* (cf. 3699 : *paluz*). En outre, comment Governal peut-il dire à Tristan : « *Si* on *levoit* le *hu* contre toi » ? Tout ce qu'il vient de dire montre sans aucun doute qu'il sait que le *hu* a été levé ; si le dernier mot du vers est bien *hus*, le *si*, surtout avec l'imparfait, est inexplicable. En réalité, je ne crois pas qu'il s'agisse ici de *lever le hu*, et je proposerais de lire : *Se loi levout*, et j'expliquerais cette dernière expression par « poursuivre en justice » ou « faire justice ». Ce n'est du reste pas une simple hypothèse ; l'expression se rencontre dans Godefroy (*Supp.* II, p. 91, col. 1) ; il l'explique, inexactement je crois, par « prétendre à réclamer » ; mais l'exemple qu'il donne « nus ne *lieve loy* d'autre de desloiautement » montre bien que, comme on pouvait s'y attendre (Cf. dans Du Cange les divers sens de LEVARE) elle signifie « poursuivre en justice ». Ce dernier sens convient très bien au vers 1036. Pour les deux derniers mots, on pourrait soit lire *le roi* que le scribe aurait pu transcrire *le hui*, ce qui permettrait de conserver *que toi* au vers précédent, ou bien conserver *hui* sous la forme *en hui*, et remplacer *que toi* par *qu'autrui*, comme le suggère M. Muret. Je préfère :

Chascun aime mex soi que toi :
Se loi levout sor toi le roi, etc..

La présence de la forme de l'accusatif *le roi* n'a rien d'insolite[1].

3. Vers 1677-78. Le ms donne :

Endormi erent amedoi
Governal ert en un esquoi..

Je devrais m'excuser d'ouvrir encore une fois une discussion

1. Cf. *Intr.*, p. XLIX.

Digitized by Google

tant de fois reprise et d'ajouter une nouvelle conjecture aux nombreuses conjectures qu'on a déjà mises en avant.

Le contexte est très clair, mais il est indispensable, je crois, de le bien comprendre : Tristan et Yseut sont endormis ; tout est tranquille ; « par hasard » (*par aventure*, v. 1679), Governal entend des chiens qui, « au loin », comme le poète le dit un peu plus bas (.... *luin arire Vit cel venir que il bien set*, 1686-7) poursuivent un cerf. Pour s'accorder avec le contexte, le sens du vers 1678 doit donc être que Governal lui-même était silencieux. Il ne saurait s'agir ici de l'endroit où il était, fourré ou cachette, mais de son silence qui lui permet d'entendre les chiens qui chassent au loin. Il me semble donc que le dernier mot du vers ne peut être que *quoi* de quietum. Les exemples de *coi* cités par Suchier[1] (*Voyelles toniques*, § 30 c) ne laissent pas place à des doutes bien sérieux sur l'existence de la forme *coi* en Normandie au temps de Béroul. Du reste, si l'on rejette *quoi*, par quel mot est-il possible de le remplacer ? Les mots terminés en *oi* pur, avec un *o* fermé, ne sont pas nombreux et on ne voit pas lequel de ces mots pourrait ici rimer avec *amedoi*. Si le dernier mot du vers est, comme je le pense, *quoi*, il nous reste à expliquer *en un es* dans le corps du vers. Ici toute explication ne peut être que conjecturale, le scribe ayant probablement mal compris son texte. Ce ne serait cependant pas trop s'avancer que de supposer qu'on avait ici un adverbe, l'*s* finale nous porterait à le penser ; ce pourrait être *enjustes* écrit *eniustes* signifiant tout près ; je croirais plutôt que nous avons ici *entrues* « cependant » ; ce mot, qui se rapproche beaucoup de *en un es* a le défaut de faire perdre une syllabe au vers[2]. On pourrait lire *esteit* au lieu de *ert* : Cependant, Governal était tranquille :

Governal esteit entrues quoi.

4. Vers 1725. Le ms. donne :

Des cel ore qu'en bois entroit
Fu puis chacie chascuns dotoit
Que Tristan li preuz l'encontrast
Crient fu u plain e pus u gaut.

1. *Quatre livres des Rois* 432 ; *Horn* 2679, 3220, *Rou* 11, 987.

2. [Je crois possible une autre hypothèse, que j'indiquerai dans un prochain article ; je note que le ms. porte *en .i. es quoi*. — M. R.]

Digitized by Google

Très ingénieusement, M. Muret met entre deux virgules le premier hémistiche du second de ces vers et lit : *Fust por chacier* ; il met un point après *encontrast*, et change *gaut* en *gast*. Le *Fust for chacier* me laisse des doutes ; mais surtout le sens du dernier vers ne me semble pas satisfaisant ; le poète n'a pas dû vouloir dire : « Tristan fut redouté dans les champs et encore plus dans les landes », mais : « on redoutait de *rencontrer* Tristan dans les champs et encore plus dans les endroit déserts », ce qui est sensiblement différent. On ne peut donc pas séparer les deux derniers vers, et *encontrast* doit aller avec *u plain et u gast*. Je proposerais donc de lire :

Des cel'ore qu'eu bois entroit,
Fust purchacié chascuns dotoit ;
Que Tristran li preuz l'encontrast
Crient fu u plain et plus u gast.

Crient fu étant un impersonnel (c. *ot menacié*, v. 3499).

5. Vers 2037-8. Le ms. donne :

Prendrai l'espee d'entre deus
Dont au Morhot fu le chief *vivos*.

Dans sa troisième édition, M. Muret imprime : *fu el chief tros*. L'expression est assez inattendue ; le mot *tros* me semble assez impropre et le verbe *fu* n'est pas très exact. De plus, au point de vue de la forme, *tros* de tursus a un *o* ouvert ; le dérivé de trunceus a bien un *o* fermé, mais nasalise la voyelle. Je proposerais de lire pour le dernier mot de ce vers : *sous* participe passé de soldre[1]. Au point de vue de la rime, *sous* ne présente guère de difficulté ; l'*o* est ouvert, mais Suchier a montré que ce mot rime avec *o* fermé (*Voyelles toniques*, § 55c) ; de plus Béroul n'hésite guère à faire rimer *o* ouvert et *o* fermé (cf. vers 843-4, 1211-12, 3845-46 et *Introd.*, p. XXVII), à plus forte raison il n'aura pas hésité à faire rimer les deux *ou*.

Mais *fu le chief sous* est d'autant moins satisfaisant que Tristran en tout cas n'a pas tranché la tête du Morhout, comme le

1. N'est-ce du reste pas ce *sous*, que nous avons au vers 137 : Ou nen i out un d'eus tot *sous*, et non le cas sujet *sous* de solus ?.

Digitized by Google

scribe se l'imaginait probablement en écrivant ce vers. Au lieu de *le chief* nous devons avoir ici *treü* peut-être écrit *trev* :

Dont au Morhot fu treü sous

c'est-à-dire avec laquelle Tristan paya le tribut au Morhout.

6. Vers 3114 sqq. Les trois seigneurs s'efforçant de rentrer en grâce avec le roi Mark lui disent :

Mal ait quanqu'a soz son baudre
Ja mar o toi s'en marrira
Cil qui te het. Cil s'en ira,
Mais nos.....etc. Vers 3114.

M. Muret intervertit l'ordre du second et du troisième vers, ce qui ne fait aucune difficulté ; mais j'avoue ne pas comprendre *Ja mar o toi se marrira* : se marrir avec quelqu'un ? Je serais porté à rejeter *o toi* qui me paraît incompréhensible. Je crois qu'on devrait lire : *Ja mar est qi*, etc. ; à moins que ce vers ne soit une simple répétition du vers 3114, ce qui expliquerait en partie le changement dans l'ordre des vers, dans lequel le scribe aura voulu un peu varier l'expression : *Ja mal ait qi s'en marrira*.

7. Vers 3769 sqq. Tristan, déguisé en lépreux, est interrogé par le roi Mark qui ne le reconnaît pas.

Li rois li dit : « Ne celez mie
Comment ce (*ta maladie*) te donna t'amie.
— Dans rois, ses sires ert meseaus,
O lié faisoie mes joiaus,
Cist maus me prist de la comune.
Mais plus bele ne fu que une.
— Qui est ele ? — La bele Yseut :
Einsi se vest con cele seut. »

Tel est le texte de M. Muret ; au vers 3773, le ms. donne *lacovine*. La difficulté qui m'arrête est le sens du vers suivant ; il me semble à peu près inexplicable. Le dialogue signifierait, d'après M. Muret : « Ma lèpre, c'est elle qui me l'a donnée ; *mais* elle n'était pas plus belle qu'une (certaine autre personne) » — « Qui est elle ? » — « Yseut. Elle s'habille comme celle-ci. » Non seulement le dialogue est très ambigu, ce qui

Digitized by Google

est l'intention du poète, mais les idées de Tristan sont incohérentes, comme le montre le *Mais* que j'ai souligné. De plus, je doute que Béroul lui ait fait dire : *Plus bele ne fut que une.* Je doute surtout que Tristan dise si clairement au vers 3774 qu'il est question de deux personnes distinctes : cette dualité doit exister dans l'esprit de Mark, sans que Tristan l'exprime. Nous avons ici un premier « crayon », ou un souvenir, de la *Folie de Tristan,* où celui-ci dit constamment la vérité, mais d'une manière si bouffonne que le roi Mark n'y voit qu'une plaisanterie et ne peut s'empêcher d'en rire. Si nous acceptons le changement proposé par M. Muret (*comune* pour *covine*), nous serons forcés de garder *une,* c'est-à-dire de faire dire à Tristan qu'il s'agit de deux personnes : Yseut et la femme du *mesel.* Pour cette raison, je ne toucherais pas à *covine* du premier vers, et c'est dans le second vers que je rétablirais la rime ; je considérerais *plus bele que une* comme une corruption de *plus bele que roïne,* et naturellement je serais amené à supprimer la négation. Le sens serait très satisfaisant, Tristan dirait la vérité, et l'ambiguïté n'existerait que dans l'esprit de Mark : « C'est avec elle que j'ai attrapé la lèpre ; mais (peu importe, cela en valait la peine) elle est plus belle qu'une reine. » — « Qui est elle ? » — « Yseut. Yseut et elle s'habillent de la même manière. »

II. En second lieu, il y a dans le texte de la troisième édition quelques rimes assez extraordinaires qui ne méritent pas d'être conservées : le respect pour le ms. ne doit pas aller jusqu'à trahir l'auteur.

8. Par exemple aux vers 1455-56, nous voyons *fors* rimant avec *deus :*

> Gel metroie du landon fors ;
> Quar, s'il enrage, ce ert deus.

Je proposerais de lire, ou au moins de suggérer qu'on pourrait lire *torz* au lieu de *deus.* Il est vrai que nous aurions une rime de *s* et de *z* ; mais celles-ci sont probablement plus nombreuses que ne l'indique M. Muret dans l'*Introduction,* pp. XLIV-XLV (cf. *apres : ves* (= vadis) v. 2461-2).

9. De même aux vers 3165-66, *deuz* : *loinz* (au vers 1878, *loin* rime avec *besoin*). *Loinz* me semble une erreur évidente du scribe ; l'expression habituelle dans ce cas est, si je ne me trompe,

Digitized by Google

lent, mot dont Béroul fait un fréquent usage ; on devrait lire :

..... entre ses denz.
Li sang de li ne fu si lenz.

Au contraire, dans un petit nombre de cas, je conserverais la leçon du ms. que M. Muret me semble avoir rejetée sans raison suffisante, ou parfois par excès de scrupules.

10. Au vers 1524 (ms. *Laison a seurre cest traaillier : chevalier*) la première édition donnait *trailier*, expliqué par « celui qui suit une piste » ; la seconde édition laisse le mot en blanc ; la troisième donne l'infinitif employé substantivement *trachier*, suivre une piste. La première idée me semble la meilleure, *traillier*, de *traille* (lat. tragula) dans le sens de chien de chasse, n'est pas, je crois, attesté en français ; mais on le trouve en anglais : *trailer* a hound or hunstman, emprunt évident au français (cf. Murray, *Oxford Dictionary*, X, 1, p. 235, col. 2).

11. De même au vers 2579, le ms. donne : por moi *laisier* (: *jugier*), où le sens est évidemment « pour me faire tort ». Un peu arbitrairement, M. Muret change *laisier* en *plaissier* qu'on ne trouve pas ailleurs dans Béroul. Quoique *laisier* ne soit pas attesté ailleurs en ancien français, il semble bien le représentant légitime de *laesiare (cf. Meyer-Lübke, *Rom. Etym. Wört.* 4842) ; et à ce titre il aurait dû être retenu, même s'il est un peu douteux [1]. Je ne suggère pas que notre *léser* dérive directement de ce *laisier*.

12. Au vers 2684, le ms. donne : (la sofrete) que vos avez por moi *fors trete*, que M. Muret change en *fort trete*, faisant du mot qui précède le participe passé un adjectif qualifiant *sofrete*. Cela me semble bien inutile ; *forstraire* existe, il est employé deux autres fois dans le poème (2995, 3688) avec le sens de « retirer » ; il a ici un sens très voisin « subir ».

13. Enfin au vers 3738, M. Muret change sans nécessité, *fait*

1. Le moyen anglais a un verbe *to leese* avec le sens de « nuire à » ; il semble avoir été immédiatement confondu avec *to leese* « perdre » ; le *New English Dictionary* ne distingue pas ces deux verbes (vol. VI, p. 177, col. 3) ; cependant le sens de « léser », et non « perdre », est bien évident dans certains exemples qu'il cite, comme : It leseth the King's Majesty (1550).

Si l'on conserve *besuchier* vers 707, pourquoi rejeter *traillier* et *laisier* ?

Digitized by Google

dras en *fins* ; *fait* ou *faiz* convient aussi bien et signifie « (des vêtement) convenables ».

III. Voici finalement quelques remarques sur des points de peu d'importance.

14. Vers 58. Je supprimerais le point d'exclamation à la fin du vers.

Si voient il Deu et son reigne,
Ja nul verroient en la face.

Le subjonctif sans conjonction serait ici le subjonctif concessif et le sens serait, à peu près : « Mourraient-ils, ils ne seraient pas admis à voir la face de Dieu ».

15. J'intervertirais l'ordre des vers 559-60 et lirais :

Dannez seroie et el honie !
Si grant desroi, tel felonie
Ainz ne pensames, Dieu le set.

16. Au vers 668, on lit :

Et se li çole l'envoiier.

Évidemment le sens du second mot est *si* < sic ; il est légitime de retenir cette forme de *si* [1], mais il faut noter qu'on n'a pas affaire ici à la conjonction conditionnelle.

17. Vers 1589-90 :

Faire Hudent le cri laisier,
Sa beste ateindre et chacier,

Au lieu de supposer un manque d'élision, que rien ne justifie en cet endroit, je lirais :

Ateindre sa beste et chacier.

On sait que M. Muret, en plus d'un endroit, à rétabli la mesure du vers en changeant légèrement l'ordre des mots.

F. J. TANQUEREY.

1. [Cf. *Aucassin et Nicolette*, éd. M. Roques, 2e éd., *Introd.*, p. XVIII.]

Digitized by Google

PORLET, TERME HÉRALDIQUE ?

La Curne de Sainte-Palaye, dans le *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois*, a inséré l'article que voici :

Porlet. Terme de blason. « Le 10 janvier 1430 fut déclaré par les ducs (*sic*) de Bourgogne pour chevalier de la Toison d'or ; il portoit de gueule à l'aigle d'or, timbra d'un *porlet* d'or, surmonté d'un corps humain naissant, sans bras, panaché d'or et de gueule ». (Compte de Jean Fraignot, de 1422, p. 210. État des offic. du duc de Bourgogne.)

Godefroy, dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, reproduit cet article, en le corrigeant sur un point (il change, avec raison, *timbra* en *timbré*) et en indiquant avec plus de précision d'où le texte cité avait été tiré. C'est un extrait des *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, publiés en 1729, sans nom d'auteur.

Godefroy ajoute que « *porlet* est peut-être une faute pour *orlet* ».

C'est le hasard qui m'a conduit à cet article des grands Dictionnaires auxquels nous recourons tous les jours. Je ne pouvais manquer de prendre intérêt à un terme héraldique qui m'était totalement inconnu. Aussi ai-je examiné avec soin la citation de Sainte-Palaye et de Godefroy, ainsi que l'explication prudemment proposée par ce dernier.

Il paraît, à première vue, bien surprenant qu'un compte daté de 1422, mentionne un fait de 1430. Je me suis reporté au passage cité des *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne* [1] et j'ai constaté que les copies n'étaient pas beaucoup plus incorrectes que l'original, du moins quant à la forme des mots. Seulement, les auteurs des deux dictionnaires ont tronqué le texte qu'ils ont relevé. Dans les *Mémoires* cités, une note concernant Guillaume de Vienne, dit le Sage, seigneur de Saint-Georges [2] et de Sainte-Croix [3], conseiller et

1. 2e partie, p. 210.
2. Commune de Seurre (Côte-d'Or).
3. Saône-et-Loire, cant. de Montpont.

Digitized by Google

chambellan de Philippe le Bon, commence en ces termes : « Le duc l'établit le 15 may [1422][1] capitaine général et Gouverneur au fait de la guerre en son absence. Le 10 janvier 1430, fut déclaré par le Duc de Bourgogne premier Chevalier de la Toison d'or. Il portoit de gueule à l'aigle d'or, timbrà (*sic*) d'un porlet (*sic*) d'or, surmonté d'un corps humain naissant sans bras, pennaché d'or et de gueule. — Compte de J. Fraignot, de 1421, fol. 1 ».

En présence de cette description héraldique, j'ai cru reconnaître le style de l'Armorial des chevaliers de la Toison d'or, inséré par Louis Gollut dans les *Mémoires historiques de la République séquanoise*, publiés en 1592 pour la première fois.

On y trouve, en effet, en tête de la liste des chevaliers de la Toison d'or, le nom de Guillaume de Vienne, avec cette description de ses armoiries : « Il portoit de gueulle à l'aigle d'or, timbré d'un borlet d'or, surmonté d'un corps d'home, naissant sans bras, pennaché d'or et de gueulle »[2].

C'est, à deux mots près, ce qui se lit dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne* et dans les *Dictionnaires* de Sainte-Palaye et de Godefroy. Au lieu de *corps d'homme*, on lit dans ces ouvrages *corps humain* ; au lieu de *borlet*, on y trouve *porlet*. Il est évident que *borlet* est la bonne forme, variante connue[3] du mot *bourrelet* qui désigne un ornement des armoiries, accessoire du heaume héraldique.

Le bourrelet héraldique est une sorte de bandeau rembourré qui ceint le casque et couvre la ligne de raccord de ce casque et de son cimier[4]. Le plus souvent, il est double et forme une torsade de deux couleurs différentes : on l'appelle alors *tortil*.

Porlet n'a donc été inscrit dans nos Dictionnaires que par

1. D. Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, t. IV, p. 52.

2. Édit. de 1592, p. 726. — Dans la nouvelle édition, publiée en 1846, on a écrit *borrelet*.

3. Cotgrave, *A Dictionarie of the french and english Tongues*, édit. 1611, au mot *Borlet* ; O. de Serres, cité par Littré, *Dictionnaire*, au mot *Bourrelet*.

4. Les bourrelets étaient aussi portés dans le costume civil, sur la tête des hommes et des femmes. Il s'en retrouve un souvenir dans l'épitoge de certains costumes officiels. Voir Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, t. III, pp. 65, 138, 141, 225 ; Gay, *Glossaire archéologique*, t. I, pp. 195, 196. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. III, p. 211, etc.

Digitized by Google

suite d'une erreur de typographie. C'est ce qu'avait pressenti Godefroy. Mais il ne représente pas le mot *orlet*, comme l'avait supposé cet auteur.

Le renvoi au compte de Fraignot a été mal placé dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*. Il aurait dû suivre la mention de la nomination de Guillaume de Vienne comme capitaine général de Bourgogne, et non celle de son admission dans l'ordre de la Toison d'or. Et ce renvoi n'avait pas à figurer dans les Dictionnaires, puisqu'il n'y est pas question de l'office de capitaine général. Dans ces Dictionnaires, il aurait été utile de renvoyer à Gollut ou à quelque autre auteur que je ne connais pas et qu'a pu copier Gollut [1].

M. PRINET.

---

1. L'armorial du héraut Berry, donne au « sire de Saint-George » le blason de Vienne (*de gueules à l'aigle d'or*) brisé d'une coquille de gueules en cœur (Bibl. nat., ms. français 4985, fol. 90). Vallet de Viriville, dans son édition de ce recueil (nº 786), a oublié la brisure. Dans l'*Ancien Armorial équestre*, publié par Larchey (pl. II), la coquille ne figure pas. Sur les sceaux, je ne l'ai pas aperçue : peut-être est-ce parce que les exemplaires que j'ai vus étaient en mauvais état de conservation.

Digitized by Google

DISCUSSIONS

BERNART MARTI OU BERMON RASCAS ?

Dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XLIX, 1929, p. 725-7, M. Schultz-Gora conteste notre attribution de la chanson *Lancan lo douz temps s'esclaire* au troubadour Bernart Marti [1]. Lui-même, en publiant la pièce en 1921 [2], l'avait attribuée à Bermon Rascas. Ses objections, et un nouvel examen de la question, ne m'ont pas fait changer d'avis.

La pièce ne figure, à notre connaissance, que dans deux manuscrits : dans le manuscrit de Sault, aujourd'hui perdu, où elle était attribuée à Bernart Marti [3], et dans le manuscrit Càmpori (ms. *a*) où elle se trouve placée entre une chanson de *Reimonz Rascas* et deux pièces attribuées à *Bernartz Martis* [4]. Malheureusement elle figure là sans nom d'auteur. Les premiers éditeurs, MM. Bertoni et Schultz-Gora, l'avaient donnée sans plus à l'auteur de la chanson précédente, donc à Reimon (Bermon) Rascas.

Dans tout le manuscrit trois chansons seulement sont restées sans nom d'auteur. Pour l'une, l'attribution ne fait aucun doute : elle se trouve au milieu de poésies du Moine de Montaudon et appartient en effet à ce troubadour. L'autre est placée à la queue des chansons de Ricart de Berbezil et devant la *vida* de Blacasset. Elle appartient probablement, dans l'idée du copiste, encore à Ricart. Mais de ce cas unique on ne peut pas tirer une règle générale d'après laquelle toute pièce anonyme serait toujours ou de préférence attribuable à l'auteur de la pièce précédente. On est là en présence d'une omission fortuite de la part du copiste, et qui est contraire à ses habitudes [5]. Il y a donc autant de chances pour que le nom omis soit celui de

1. Cf. *Romania*, LIV, p. 120 ss.

2. *Provenzalische Studien*, 1921, p. 113-118. J'avais bien vu dans le temps l'édition de M. Schultz-Gora, mais j'avoue que j'en avais perdu le souvenir. C'est d'autant plus regrettable que le solide commentaire qui accompagne cette publication m'aurait rendu des services.

3. Cf. *Romania*, l. c., p. 117-8.

4. G. Bertoni, *Il Canzoniere provenzale di Bernart Amoros*, *Collectanea Friburgensia*, Nouv. sér., fasc. XI, Fribourg (Suisse), 1911, p. 276.

5. Le cas ne se présente en tout que trois fois sur 275 pièces. Un oubli analogue se retrouve parmi les tensons au nº 314.

Digitized by Google

Bernart Marti dont les œuvres suivent, que celui de Bermon Rascas dont elles précèdent, et dans ce cas, le témoignage du manuscrit de Sault vient trancher la question en faveur de Bernart.

Une autre objection est d'ordre linguistique. Deux fois, aux vers 37 et 46, la rime offre le cas-régime au lieu du cas-sujet. Or, un cas analogue se retrouve chez Bernart lui-même dans VI, 8 : *no·s camje de tot son afar* (pour *sos afars*) ; un autre dans *Append.* I, 45 : *que·l mals mi ten e lo turmen.* Mais même Guillaume de Poitiers dit déjà à la rime *corren* pour *correnz* (I, 13). M. Crescini signale dans l'*Alba* de Guiraut de Bornelh le nominatif *jorn* pour *jornz* [1], et Stimming a réuni de nombreux cas de ce genre, en partie plus violents que ceux-ci, chez Marcabru, Bertrand de Born et d'autres [2]. Le fait ne peut donc guère être évoqué contre l'attribution à Bernart.

En revanche, notre chanson forme un contraste frappant avec celle de B. Rascas par la simplicité de sa forme. Qu'on en juge : chez Bernart Marti une simple strophe de 7 et 8 syllabes, du type *a* b *a* b c d e, qu'on retrouve encore chez Bernart lui-même (n° VIII) ainsi que chez Marcabru (n° XXXVIII) [3]. Chez B. Rascas, une strophe savante et compliquée de onze vers : a *b b* a a c c d d *b b*, avec des décasyllabes mêlés à des vers de 7 syllabes, et dont on ne connaît pas d'autre exemple.

Même différence dans le contenu et l'expression. Chez Bernart, au début, la strophe « printanière », *a la usanza antiga* [4] ; ensuite des lieux communs de la plus ancienne poésie provençale : la beauté de sa dame (str. II) ; auprès d'elle il est plus heureux qu'un roi (str. III) ; contre les *malparlier lenga trenchan* (str. IV) ; la fidélité de sa dame (str. V). Ce sont là les thèmes favoris de Bernart qu'on retrouve encore dans d'autres de ses chansons. [5]

---

1. Cf. V. Crescini, *Manuale per l'avviamento agli studi provenzali*, 3e édit., 1926, p. 72, notes 3 et 4.

2. Stimming, grande édition de Bertrand de Born, note de V, 40, p. 241-242. Cf. aussi la remarque prudente que fait Tobler sur l'emploi de l'accusatif au lieu du nominatif, quand le sujet est placé après le verbe, comme c'est le cas ici (*Verm. Beitr.* I, 233-234, note).

3. En outre, d'après Maus n° 406, chez Arnaut Daniel, avec un mélange de vers de 8 et de 10 syllabes (éd. Canello, n° V), et chez un anonyme, *Grdr.* 461, 197 (*Pos qu'ieu vey la folha*, éd. Gauchat, *Romania*, XXII, 393, en octosyllabes).

4. Cf. le jugement significatif de la *vida* de Peire de Valeira, donné pour un contemporain de Marcabru (*Biographies des Troubadours*, éd. Chabaneau, p. 217) : « e fez vers tals com hom fazia adoncs, de paubra valor, de foillas e de flors e de cans e d'ausels. »

5. Nous avons déjà fait ces rapprochements dans notre étude complémentaire sur B. Marti (*Romania*, LIV, p. 120 ss.) à laquelle nous nous permettons de renvoyer ici.

Digitized by Google

Seules les deux dernières strophes sont plus originales. Le thème de l'une : « j'abandonnerai tout pour ma dame » (str. VI), se rapproche, il est vrai, de VIII, str. 4, et VII, str. 2, mais l'idée de vouloir se faire hermite, à condition que sa dame l'accompagne, est, je crois, neuve [1]. L'autre : « un véritable amour vaut en toute saison » (str. VII) n'a nulle part son pendant. Mais des originalités de ce genre sont précisément un des traits les plus caractéristiques et les plus attrayants de l'art de Bernart. Par contre, dans la chanson de B. Rascas, dès le début, des allégories, ou du moins des personnifications inconnues dans l'œuvre de Bernart [2] ; des antithèses savantes [3] ; de subtiles considérations philosophiques [4] ; une tendance fâcheuse à la préciosité [5]. On ne trouve pas trace de tout cela dans les œuvres de Bernart. Ces traits dénotent, au contraire, un poète de la décadence et s'opposent nettement à l'archaïsme des poésies de B. Marti.

Quant à l'allusion à Marcabru, elle ne prouve évidemment rien par elle-même. Le vieux troubadour, et en particulier son *Vers del Lavador*, sont longtemps restés vivants dans la tradition poétique du Midi [6]. Mais quand cette citation vient s'ajouter à tant d'autres passages où Bernart s'est directe-

---

1. M. Schultz-Gora prend cette idée au sérieux et y découvre une teinte de sentimentalité presque moderne qui annoncerait déjà Pétrarque. J'avoue que pour ma part je continue à y voir plutôt une boutade plaisante. Mais comme le relève très justement M. Schultz-Gora, on est là sur un sol très peu solide et ces appréciations subjectives ne fournissent à la critique que des éléments incertains. D'ailleurs la note mélancolique ne manque pas chez Bernart ; cf. I, str. 2 ; III. str. 6 et surtout VI tout entier.

2. Dieus et amors e merce
E chauzimenz e sufrenza,
Ara·us quier, si·us platz, valenza (1-3).

3. Mas amors non sap que s'es
Mals plus qu'ieu sai qe s'es bes (6-7).

...Car tan bel aip ab plazer
Non pot vencer amors, anz es temensa
Qu'il venza amors e amors non la venza (53-55).

4. Amors non sai don nos ve,
Car segon autra naiscenza
No fenis ni no comenza :
C'us esperitz q'om no ve es...(34-38).

5. Dieus li don mal, s'amors pot mal aver (8).

Cf. aussi v. 17-22 ; 40-41 ; 45-48.

6. La preuve la plus frappante en est donnée dans une *cobla* de Guilhem Magret (éd. Naudieth, n° V, p. 124).

Digitized by Google

ment inspiré de Marcabru [1], il est permis d'y voir un témoignage de plus, à côté d'autres, qui corrobore l'attribution de notre chanson à Bernart Marti. Est-ce une illusion que nous nous faisons ? Mais il nous semble qu'à présent qu'on a l'œuvre entière de Bernart sous les yeux, on verra mieux combien notre pièce s'apparente aux autres poésies de ce troubadour et combien elle diffère de la chanson de Bermon Rascas.

E. HOEPFFNER.

1. Pour les détails nous renvoyons à notre étude sur Bernart Marti dans la *Romania*, LIII, p. 138 ss.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

GUI DE CAMBRAI, **Le Vengement Alixandre, edited by** Bateman EDWARDS, Princeton et Paris [1927] ; in-8, XI-146 pages.

Le Couronnement de Renard, **poème du XIIIe siècle publié par** Alfred FOULET, Princeton et Paris [1930], in-8, LXXXVIII-125 pages (*Elliott Monographs in the romance Languages and Literatures edited by* E. C. ARMSTRONG, t. 23 et 24).

Ces deux volumes sont un brillant témoignage de l'extension qu'ont prise, à l'Université de Princeton, sous la direction de M. E. Armstrong, les études sur notre ancienne littérature. Le premier se rattache à la dissertation (*Elliott Monogr.* 19, cf. *Romania*, LIII, 547), où M. Armstrong avait étudié les deux *Vengeances Alexandre* et élucidé les questions relatives à leur date et à leurs auteurs, Jean Nevelon et Gui de Cambrai (auteur aussi de *Barlaam et Joasaph*), dont le poème est ici publié.

A l'étude et à la classification des manuscrits, M. Edwards lui-même avait consacré un travail spécial (*Elliott Monogr.*, 20) : il a donc pu se borner ici, dans une introduction très brève, à indiquer les relations du texte qu'il publie avec le *Roman* publié par Michelant et, en ce qui concerne le style, avec *Barlaam*.

L'édition, très soignée, est fondée sur les huit manuscrits connus (base, *H* = B. N. 786) et donne une *varia lectio* très riche. Très riche aussi est le Glossaire, quoique l'éditeur en ait écarté (sans qu'on voie nettement les raisons de cette exclusion) les mots figurant dans celui du *Roman de Troie* de Constans. Les définitions des termes techniques sont remarquablement précises, avec fréquents renvois aux ouvrages spéciaux.

Voici quelques remarques sur le texte et le Glossaire. 513 *tencir*] l. *tentir*. — 836 *escart*] l. *eşcart* = *essart*. — 914 *frois* (frigidos) est une épithète bien singulière, appliquée à des écus : lire, avec quatre mss *blois*. — 1013 *plus le trait d'un boujon* (*H* seul) n'est pas une construction correcte ; lire, avec cinq mss *plus d'un trait de*.

C'est une heureuse idée que d'avoir fait figurer dans le Glossaire des leçons écartées ; mais il en est quelques-unes qui, simples fautes de scribe, n'ont aucun intérêt : *aminadour* pour *aumachour*, *chielent* pour *chieent* (cadunt)

Digitized by Google

cuivertage pour *ermitage*, *emmellas* pour *et vermas* (= *vermaus*) ou *vermellas* (?), *espoirer*, *wai*.

Je ne crois pas que *araine* puisse signifier « airain ». — *Caumoi*, « lande », ou « plateau désert », non « lieu couvert de chaume » ; c'est un dérivé d'un mot prélatin qui apparaît dans la basse latinité sous les formes *calmis* ou *calma* et qui est très largement représenté dans la toponymie, surtout du Centre ; voir Longnon, *Les noms de lieu de la France*, § 34, 2738 ; Dauzat, *Les noms de lieux*, p. 108, 209 ; Mistral, à *caumo*. — *Coite* (dans *a c. d'esperon*) ne doit pas se traduire par « pointe », le mot n'ayant jamais désigné un objet matériel. — *Dessomons* (*toz*) (1082) était à enregistrer ; ce partic. passé de *dessemondre* signifie ordinairement « non averti, non mandé » (God. *s. v.*) ; mais de ce sens étymologique se dégage aisément celui, que nous avons ici, de « qui agit (ou survient) à l'improviste » ; ce sens n'est signalé ni par Constans (*dessomons*, avec un seul exemple), ni par Godefroy, qui ne l'a pas reconnu dans deux exemples qu'il cite (II, 651 a, 1re et 3e citation). — *Escari* (235), non « peu considérable », mais « mince, peu corpulent ». — *Esmuçon* (dans *faire l'e.* « mettre une chose en train ») est un dérivé de *esmovoir*, par *exmovitionem influencé par *esmute*. — Sur le droit de *forestage* (mentionné à *forestier*), il y avait lieu de renvoyer aux instructifs articles de Petit-Dutaillis et Prou sur le mot *forestier* (*Bibl. de l'École des Chartes*, 1915, p. 97 ss. et *Journal des Savants*, 1915, p. 241, 310, 345). — *Glas*, « trompette », (335, 1117) était à relever, Godefroy ne connaissant que *clas* (Constans *glas*) au sens de « grand bruit ».

Le *Couronnement de Renart* est, de toute évidence, un poème satirique. M. L. Sudre a reconnu, il y a plus de trente ans (dans Petit de Julleville, *Hist. de la langue et de la litt. fr.*, II, p. 41) que Renart y symbolise les ordres mendiants. Ce sont eux qui font régner à la cour de Flandres, depuis la mort du bon comte Guillaume (de Dampierre), Calomnie, Envie et Orgueil. Le poète, jadis client du comte (cela résulte clairement des éloges hyperboliques qu'il lui adresse), a passé au service de son frère cadet, le marquis de Namur (Gui de Dampierre), qui, jusqu'à présent « n'eut que faire de renardie » (3330). Mais le subtil animal le guette : il a déjà fait dans son entourage quelques apparitions menaçantes ; le marquis est trop confiant et il pourrait bien avoir à s'en repentir. L'objet du poème est de lui ouvrir les yeux, de l'inviter à se fier davantage aux chiens qui pourront mettre en fuite l'animal maudit (3391-5).

L'ouvrage est donc un pamphlet, dont les détails ne s'expliquent que par des allusions aux faits et personnages du jour. C'est ce qu'a très bien vu M. F. (p. LVII), mais il eût dû aller plus loin dans cette voie et dire plus nettement que, du moins en certaines parties, c'est un poème à clef[1].

1. Sur la date du poème M. F. aurait pu, ce me semble, être plus affirma-

Digitized by Google

Cette hypothèse seule rend compte de quelques épisodes qui, autrement, restent inintelligibles, de celui notamment, qui tient tant de place, où nous voyons Renart inaugurer son règne en expulsant de la cour les deux principaux artisans de sa fortune, le mouton et le hérisson. Dans ces deux victimes de leur zèle, les familiers de la cour devaient reconnaître deux intrigants qui n'avaient pas eu à se louer d'avoir fait la courte échelle aux Mendiants. Il faut avouer au reste que l'auteur, fort maladroit, a laissé beaucoup à faire à la pénétration de ses lecteurs, et que d'autres épisodes restent fort embarrassants ; les deux premiers, par exemple (253-542) où Renart donne des preuves de sa perversité, ne sont que de faibles imitations de branches anciennes, qui n'apportent rien de nouveau et dont on ne voit pas l'utilité. On ne comprend pas non plus pourquoi Renart tire Isengrin du mauvais pas où il l'a engagé, ni pourquoi il a la maladresse, connaissant ses sentiments hostiles, de lui confier le dessein qu'il a formé de s'emparer du trône (542-1079). La morale qui se dégage de ces épisodes est sans doute que « Convoitise nuit ». Mais elle est bien générale et la nature des récits n'en rendait pas aisée l'application à des personnages déterminés.

Si le poème est mal composé, il est encore plus mal écrit. Le style est flasque, traînant, farci d'impropriétés et d'à peu près ; la syntaxe est déconcertante ; l'auteur s'empêtre dans des périodes dont on n'aperçoit pas le dessin : on dirait d'un homme qui s'essaie à écrire dans une langue apprise et qu'il connaît mal. Le scribe est en partie responsable du déplorable état du texte ; mais celui-ci eût été sûrement moins maltraité s'il avait été moins barbare.

L'éditeur n'a pas mesuré ses soins à cette déplorable médiocrité. L'Introduction, fruit de travaux étendus, est riche en renseignements précieux. Le manuscrit n'avait encore été ni décrit avec cette précision, ni reproduit avec cette scrupuleuse exactitude. L'inventaire des traits linguistiques est aussi complet qu'on pouvait le souhaiter. La recherche des sources, très poussée, a conduit l'éditeur à une intéressante découverte : cette interminable liste, en ordre alphabétique, d'animaux aux noms bizarres, généralement latins ou grecs, qui se pressent autour de Noble agonisant (1720-1825) est simplement la copie de la table des chapitres du livre IV du *De Natura Rerum* (encore inédit), de Thomas de Cantimpré.

Se conformant aux errements du jour, M. F. a reproduit le texte du manuscrit avec une fidélité qui, en l'espèce, me paraît excessive : il n'a proposé de corrections (elles sont au reste excellentes), que pour quatorze passages. Mais il y en a bien d'autres (et je ne les cite pas tous) qui en exigent non moins impérieusement. V. 92 : *N'eurent pouoir ne fer secours*] *ne* est évidem-

---

tif. Il a été commencé après l'acquisition par Gui de Dampierre du marquisat de Namur (1263) ; d'autre part l'allusion découverte par M. U. Leo (p. XXVI) aux complaisances de Louis IX à l'égard des Mendiants me paraît évidente : il aurait donc été terminé avant 1270.

Digitized by Google

ment à corriger en *de*. — 187. *N'emprendroie*] corr. *emprendoie*, le sens exigeant l'imparfait de l'indicatif. — 310 deux points après *aprendre*, qui termine la phrase. — 351 *Tant* [*fu*] *pesteillés*. — 373-4 remplacer le point d'interrogation par un point et supprimer le tiret : les v. 374 ss. sont prononcés par Timer. — 532 *lous*] corr. *glous*. — 672 *desor* doit être imprimé *des or* « alors ». — 745 *Isengrins loiien li a mis ou col*. Le vers est trop long et n'offre pas de sens : l'action est faite par le « louvier » qui descend dans la fosse et lie Isengrin : lire *Un loiien*. . : le nom de nombre était écrit par un chiffre que le scribe aura pris pour un *i*, initiale du nom d'Isengrin. — 751 *les maine*] corr. *l'en maine*. — 786 *lovier*] l. *louier* (locarium), improprement employé pour « action méritoire ». — 823 *son*] corr. *s'ont* ; sens : « les convoiteux n'ont pas de cesse jusqu'à ce qu'ils se soient embourbés », comme le vilain. — 831 *çou* doit sûrement être corrigé en *soi*, mais non en *se*, comme le propose la note (p. 106). — 859 *de chi*, qui faüsse le vers sans profit pour le sens, est à supprimer. — 889 compléter en [*a*] *aise*. — 988 *pas*] corr. *guere*. — 1069 point d'interrogation à la fin du vers. — 1165-6 une légère anacoluthe permet de considérer comme correcte cette proposition positive. La remarque paléographique (p. 106) est à supprimer : une *n* initiale n'a jamais été figurée par un *titulus*. — 1212 deux points à la fin du vers. — 1246 virgule après *fu*. — 1412 *sages c'est*] corr. *s. et*. — 1449 *ai*] corr. *oi*, ou signaler cette forme de prétérit. — 1523 *sons*] corr. *sont*. — 1946 *contai la*] corr. *c. le*. — 2010 *asconde* ne donne aucun sens : corr. *affonde* : « je compte sur vous pour... » ; pour ce sens, voy. Godefroy, I, 148a. — 2071 *Que*] corr. *Le*. — 2072 *cascuns*] corr. *cascune*. — 2128 l. *Or tenés, coi ? coi* est non quietus, mais quid. — 2165-6 *De soi meisme il vos doinst faire Chose en bien qui a la* [*fin paire*]. — 2697 *doit*] Le sens et la rime exigent *dois*. — 2846 *soul* est certainement solum, non satullum.

Le Glossaire, systématiquement très réduit, résout un bon nombre de difficultés, mais en laisse aussi quelques-unes pendantes : voici quelques additions (A) ou rectifications (B).

A. Aux v. 94-5 : *Celui jor covint devier Joie et solas des trois larrons, des* a un sens (« par le fait de ») inconnu, autant que je sache, au français ; il était donc à signaler. — *aprerté* (2956), non signalé, est une autre forme de *aperté*, « adresse ». — Le sens figuré, et ici scatologique, de *compenage* (793), méritait d'être noté. — *Demie* (non *de mie*, 2320) désigne ici une très petite unité de mesure fort usitée dans les provinces du Nord ; l'article, assez maigre, de Godefroy (II, 499) a été complété par E. Langlois, *Rose*, II, 334, note au v. 4130. — *Destendre* (672), « partir au galop ». — *Estre* (à qqu'un) (157), « importer ». — *Formeus* (1024) paraît être le part. passé de *formovoir*, « mis hors de soi par émotion », dont Godefroy n'a que peu d'exemples en ce sens. — Au v. 1131 : *N'ara si hardis pour le nés...*, *pour* semble s'appliquer à la sanction, comme *sor* dans *sor les iex a crever* (God., VII, 519). — *Raisce* (761), *rasse* (771), *rasque* (580) (« marécage ») méritait d'autant plus un article que

Digitized by Google

Godefroy a réparti le mot sous deux rubriques (*rase* et *rasque*). — *Risist* (583) de *reissir*, est employé ici activement. — *Rembrachié* (1635) n'est pas traduit et le renvoi à Godefroy (REBRACIER), où notre passage ne figure pas, n'est d'aucun secours. — *Soumons*, adv. (dans *la soumons* « là haut », 1607) manque à Godefroy, qui ne connaît le mot que comme substantif.

B. *Asinder* (1842) qui paraît signifier « adjoindre » (la virgule après ce mot est à effacer) ne peut se rattacher à ascendere; peut-être de **sende*, dérivé de synodum (cf. Godefroy, SENE). — *Car* 2732 est simplement synonyme de *que* conj. ; l'emploi de *car* comme conjonction ou même relatif est un trait caractéristique de quelques poèmes hennuyers du XIVe siècle (voy. Scheler, éd. du *Bastard de Bouillon*, p. 240). — Je ne considère pas comme acceptable la forme *esmelcient*, se rattachant à *esmeutir*; je lirais *esmeltient*, du dérivé *esmeutoier*, *-tier*. — *Hot* signifie bien « marécage » ; la racine est encore représentée dans les patois de la Meuse par un dérivé verbal ; voy. Labourasse (patois des Vouthons, cant. Gondrecourt), *ahoter*, qui « se dit d'un attelage qui s'arrête devant un obstacle » (sans autre détermination) et Piquet, *Le patois de Dombras* (cant. Damvillers), *ahotay* « plus compréhensif que embourber ». — *Mergier*, non « plonger », mais « émerger, sortir de la presse ». — Comment le sens de « reconnaissance » peut-il être attribué à *paisnage* (voz. Godefroy, PASNAGE)? — *Some* (*faire la*), non « voir rapidement », mais « calculer, faire des plans ».

Quelques fautes de lecture ou d'impression dans les extraits de Thomas de Cantimpré cités à l'Index des noms propres : sous CATO, lire *setosum*, non *secosum*, *eructat*, non *eructuat*, *manus*, non *manibus* ; sous COROCROCES, *claditur*, non *cladítur* ; sous LEONCOPHANA, *attigerint*, non *attigerit*.

A. JEANROY.

Sextil PUŞCARIU, **Studii istroromîne** *în colaborare cu* M. BARTOLI, A. BELULOVICI *şi* A. BYHAN, II, *Introducere, Gramatica, Caracterizarea dialectului istroromîn* ; Bucarest, 1926 (Académie roumaine, Études et recherches, XI-e vol.) ; in-8, XV + 370 pages.

La série des études que M. Puşcariu a ouverte il y a plus de vingt ans sur l'îlot roumain d'Istrie (v. *Analele Acad. Rom.*, 2-e série, t. XXVIII), s'est enrichie d'un second volume ; celui-ci dépasse le cadre que l'auteur avait tout d'abord l'intention de suivre, et qui devait se limiter à la systématisation, sous forme d'une grammaire descriptive, des matériaux édités par lui précédemment. M. Puşcariu a utilisé pour cette minutieuse description des parlers istro-roumains tout ce qu'on a publié jusqu'à présent comme matériaux d'information : et c'est pour cela que dans les nombreux paragraphes du livre, une des préoccupations constantes est le triage critique des données qui ne présentent pas assez de sûreté. Des matériaux istro-rou-

Digitized by Google

mains inédits recueillis avec beaucoup de soin et de compétence par M. Bartoli pour l'Atlas linguistique de l'Italie sont ajoutés à ceux déjà connus ; ainsi la forme protéique du dialecte, sans traditions littéraires et dégagé de tout contrôle rigoureux d'une langue commune, est envisagée dans les moindres détails et avec la précision demandée par de pareilles recherches.

Les pages qui servent d'introduction à l'étude des parlers contiennent une vue d'ensemble richement informée sur la dispersion de l'élément roumain vers l'Adriatique, en Serbie, Bosnie et Herzégovine, en Dalmatie et dans l'île de Veglia, en Croatie, Slovénie et Carinthie, dans le Carso et dans la presqu'île d'Istrie (p. 34-36). Les sources historiques publiées par des savants comme Rački, St. Novaković, Bidermann, Jireček, Kadlec, et tout récemment par A. Tamaro et S. Dragomir, ont pu offrir à M. Puşcariu de nombreuses indications sur les directions suivies par les émigrés, et en même temps sur la lente slavisation de ces colonies éparses, dont le dernier résultat est la persistance d'un petit îlot roumain en Istrie.

Les informations sur l'état actuel des Istro-Roumains (p. 37-38) sont aussi très abondantes ; il en résulte que le roumain n'est plus parlé aujourd'hui en Istrie qu'en huit villages, sur les deux versants du Monte Maggiore, dans une seule localité au Nord (*Jeiăni*) et en sept autres au Sud (*Letai*, *Gradigne*, *Susnievița*, *Noselo*, *Sucodru*, *Brdo* et *Grobnic*). On peut aisément suivre, à l'aide des sources utilisées, la marche accélérée de la slavisation des Istro-Roumains ; car beaucoup de villages, assimilés aujourd'hui par les populations slaves voisines, étaient désignés encore comme roumains vers le milieu du XIXe siècle (p. ex. les villages de *Cherbune*, *Hilji*, *Zmarlji*, *Possert*, *Tupliaco*, *Scopliaco*, et *Podena*, cités dans les études de Miklosich). Les statistiques de la population roumaine d'Istrie, puisées dans des publications officielles autrichiennes ou dans quelques livres difficiles à trouver, montrent que, depuis 1846, le nombre des Roumains est descendu de 6000 à 2795, d'après le recensement fait en 1857 pour l'*Ethnographie der oesterreichischen Monarchie* du comte Czoernig, jusqu'à 1644 habitants constatés en 1921 par la statistique officielle italienne. Ces données sont suivies d'informations de nature ethnographique (type physique, occupations, construction des maisons, vêtements, etc.) et de notes sur le folk-lore istro-roumain ; sur ce dernier point, il faut retenir le fait important que cette population en voie d'être assimilée par une autre, a perdu complètement sa poésie populaire nationale, en adoptant les chansons du peuple assimilant. La facilité de l'adoption est due certainement à l'état de bilinguisme des Istro-Roumains, qui parlent tous le croate et parfois l'italien.

On imagine facilement l'importance pour la linguistique de l'étude d'une langue parlée par des bilingues. L'étude du mélange de deux systèmes linguistiques différents, roman et slave, et les nombreuses constatations qu'on a faites sur l'état de la langue parlée par les Istro-Roumains, si variable de

Digitized by Google

village à village ou à l'intérieur de la même communauté, sont d'un intérêt général.

M. Puşcariu a donné une description détaillée du dialecte istro-roumain, en envisageant tour à tour les systèmes phonétique et morphologique, la formation des mots, la syntaxe et le vocabulaire. La partie descriptive est accompagnée d'explications diachroniques, constituant ainsi en même temps la première grammaire historique du dialecte. Pour faciliter l'exposition, l'auteur a considéré comme terme de comparaison le dialecte daco-roumain en ce qui concerne les divergences, et tous les dialectes roumains pour les traits communs, cette méthode lui semblant préférable à une comparaison avec le latin (p. VII). Les difficultés de la comparaison avec le latin auraient été sans doute sérieuses, étant donné le grand nombre des innovations du dialecte, aussi bien que la dissemblance, quelquefois essentielle, des phénomènes appartenant au roumain commun d'avec le latin. Pour l'étude diachronique, notamment pour le point de départ des innovations, de nombreux avantages auraient résulté d'une exposition comparative du dialecte avec le roumain commun ; ainsi au § 37, où l'on affirme qu'au « dr. *diminęáţă* (de *deminęáţă*) correspond chez les Istro-Roumains *damareţţe* (<**dămăreaţă*), avec assimilation régressive ou avec *e* > *ă* après dentale » (p. 90), en partant de la forme unique roum. comm. **deminęáţă* (à laquelle remontent les formes dialectales mr. *dimnęáţă*, megl. *diminţă*, a dr. *demînęáţă*, dr. *diminęáţă*), on voit que l'évolution du mot en istro-roum. a été **demănęáţă* > **demărţţe* > *demaréţţe* (Candrea-Densusianu, *Dicţ. etim.*, nº 1117) et enfin *damaréţţe*. Donc, le dialecte istro-roumain a changé la phase **in* du romain commun en *ă* (cf. l'istro-roum. *mâre* < **mîne*, qui avec mr. *mîne*, megl. *mţini*, dr. *mî(i)ne* provient du roum. comm. * *mîne*), puis comme atone en *a* ; et l'*e*, précédé d'une dentale, s'est conservé jusqu'au temps où il fut assimilé par *a* de la syllabe suivante, la dentale n'y étant pour rien. D'autre part, il résulte de la forme istro-roumaine *cl'ém* <**cl'ămu* <clamo qu'en istro-roumain aussi, de *ă* + *m* + voyelle est venu *â* comme dans les autres dialectes (mr. *cl'ém*, megl. *cl'ém*, dr. *chém*), et que la phase roumaine commune **-é-* a été précédée par **-ă-*. Ce fait nous montre qu'à la 1re pers. plur. du présent indicatif des verbes en -are, dans la terminaison istro-roum. *-ân* correspondant à *-âm* des autres dialectes, et qui provient de -amu-, nous n'avons pas la « conservation de l'*a* étymologique » (p. 74) ; et aussi, conséquence immédiate de cette constatation, qu'en roumain commun le changement de -amu- en *-ămu* « n'était pas général » (p. 328). On doit admettre par suite que l'istro-roum. a innové avec le changement *-ăm* de *-ămu*, probablement sous l'influence de la 1re pers. plur. de l'indicatif prés. des verbes croates en *-amo*, ainsi que l'admet M. Philippide ; et récemment on a changé *-âm* en *-ân* (*-m* s'est conservé à Jeiăni et à Gradinie, où nous pouvons constater même la terminaison croate *-émo : arémo, staiémo, spurémo* (p. 106), d'après des verbes croates comme *dajémo*, etc.).

Digitized by Google

L'étude systématique de M. Puşcariu montre que le dialecte istro-roumain est novateur dans une grande mesure, par comparaison avec les autres parlers roumains ; d'autre part, s'il a perdu beaucoup de formes et d'éléments latins de son vocabulaire, il conserve pourtant des formes et quelques mots perdus par les autres dialectes. Les innovations de l'istro-roumain sont dues à l'évolution indépendante du dialecte après la séparation du groupe commun ou à l'emprunt. Un départ rigoureux entre ces deux courants d'innovation est quelquefois très difficile à faire, parce qu'une évolution dans le système grammatical istro-roumain a été souvent provoquée ou facilitée par l'influence des langues voisines, spécialement du croate. Ainsi dans la flexion des noms istro-roumains sont survenues quelques modifications (cf. p. 117) causées par l'amuissement de *l* + cons. non suivi de voyelle palatale ; le changement est dû à l'influence croate : du roum. comm. **dlbu* < albu est résulté l'istro-roum. *âb*. Toutefois, les emprunts sont le plus souvent très nets et facilement distingués dans toute la structure de la langue parlée par les Istro-Roumains : dans le phonétisme (l'épenthèse d'un *l* palatal entrè une occlusive labiale + *i*, etc.), dans le système morphologique (sauf les numéraux cardinaux de 1-7, 10, plus rarement 8 et 1000, le reste a été emprunté au croate ; l'emprunt de la notion d'aspect dans la conjugaison, etc.) et dans la syntaxe (le changement dans l'ordre des mots, etc.). Les plus nombreux sont les emprunts de vocabulaire et de dérivation, faits avant tout au croate et à l'talien ; ainsi on a beaucoup d'adverbes (p. 201), prépositions (p. 203) et conjonctions (p. 261) d'origine croate et italienne, qui dépassent le petit nombre des formes latines conservées dans ce dialecte. Quelques éléments d'emprunt peuvent être constatés à côté d'anciennes formes (p. 232 sqq.) ; pour d'autres, on observe une différence de sens (p. 230 sqq. : *coperi* « couvrir » s'emploie seulement pour la « maison », tandis que pour le « pot » sont employés les mots *ogrni* et *zagrni*, etc.). Devant ces emprunts, les anciens mots cèdent la place ; une quantité notable d'éléments latins sont sortis de l'usage parlé (v. p. 232 sqq.) dans le court intervalle qui nous sépare du moment depuis lequel ce dialecte nous est connu.

Parmi les disparitions les plus caractéristiques dans la conjugaison istro-roumaine, il y a celle du prétérit et du plus-que-parfait simple ; on conserve pourtant le présent de l'indicatif, l'imparfait, le parfait du subjonctif employé comme futur (*-ru* (*-re*), *-ri*, *-re*, —, *-reţ*, *-ru*), tout comme en mr. et en ancien dr. ; sous forme périphrastique est employé le parfait, un futur avec *voi* et un conditionnel nommé par M. P. « restrictif présent ». La grande résistance de la déclinaison pronominale est tout à fait remarquable ; le commencement de la pénétration du croate dans les possessifs, à côté d'anciennes formes (*móiu*, *-a* et *mę*), et dans les indéterminés (p. 165-6) est pourtant visible. On conserve quelques traces de génitifs avec *de* et datifs avec *a* (p. 243 et 149), formes connues aussi dans l'ancien daco-roumain.

La partie descriptive du dialecte est suivie de quelques études compara-

Digitized by Google

tives. Tout d'abord, l'auteur a étudié les restes d'origine roumaine en serbo-croate, pour caractériser la langue parlée par les Roumains de l'Ouest assimilés complètement par les masses slaves ; on trouve ensuite une étude détaillée sur l'onomastique des *Valaques* d'après les noms contenus dans les documents serbes du moyen âge, étude qui constitue le premier essai sur l'onomastique roumaine en général, étant donné que les mêmes racines — les plus nombreuses d'origine slave — ont formé les noms de personne en daco-roumain aussi. Les conclusions tirées par M. Puşcariu après examen des éléments roumains en serbo-croate et de l'onomastique valaque sont que les Roumains occidentaux avaient les mêmes caractéristiques dialectales présentées aujourd'hui par l'istro-roumain, leur dialecte étant apparenté à celui parlé par les Daco-Roumains.

En étudiant enfin les phénomènes linguistiques de l'istro-roumain connus par les autres dialectes, l'auteur nous montre les traits conservatifs du dialecte d'Istrie et les innovations identiques des autres parlers roumains (les ressemblances avec le dialecte daco-roumain sont les plus nombreuses). Ces considérations sont suivies de quelques pages de conclusions sur le développement des Roumains avant leur départ pour les contrées actuelles, avec des dialectes différenciés ; c'est dans ces pages que l'auteur expose brièvement ses vues sur le roumain commun, d'une manière plus nette qu'il ne les a exprimées dans son étude *Zur Rekonstruktion des Urrumänischen*, publiée dans les *Principienfragen der romanischen Sprachwissenschaft*, I, Halle a. S., p. 17-75 (cf. M. Roques, *Romania*, XLIII, p. 150-2, et G. Weigand, *Krit. Jahresb. ü. d. Fortschritte d. rom. Phil.*, XIII, p. 122-3). M. Puşcariu pense à présent, d'après trois caractères phonétiques considérés comme innovations du roumain commun, que dans leur patrie primitive les Roumains se divisaient en trois groupes : a) les *Roumains de l'Ouest* qui étaient caractérisés par le rhotacisme (voy. + *n* + voy. > *-r-*), la conservation intacte de la série des labiales et la transformation du *c* (+ voy. palat.) en *č* ; b) les *Roumains de l'Est* : sans rhotacisme, avec la palatalisation des labiales et le traitement *c* > *ţ* ; c) le groupe des *Daco-Roumains*, en contact avec les deux autres, qui connaissaient tous comme les Roumains de l'Ouest la transformation *c* > *č*, mais le rhotacisme et la palatalisation des labiales comme traits dialectaux seulement. Les premiers qui se sont séparés du groupe des Roumains de l'Est ont été les Aroumains ; une autre partie des Roumains de l'Est continua, dans le Nord de la péninsule balkanique, à être en contact avec les Daco-Roumains et les Roumains de l'Ouest (les traits communs en seraient la preuve), et, après quelques emprunts faits plus tard au médio-bulgare (qui ne sont pas connus par le macédo-roumain), se sépara de la masse roumaine primitive le groupe dont les restes sont les Megléno-Roumains. Le déplacement des Roumains de l'Ouest fut le dernier qui causa l'interruption du contact avec les Daco-Roumains, et ainsi s'expliqueraient les innovations appartenant seulement à ces deux dialectes (pp. 363 et 365).

Digitized by Google

Aux conclusions générales exposées ci-dessus, s'opposent néanmoins quelques faits de nature historique et linguistique assez nets. Ainsi, parmi les Roumains de l'Ouest, qui sont pour M. Puşcariu exclusivement des successeurs de la romanité balkanique (cf. p. 352), nous devons tenir une bonne partie pour des émigrés Daco-Roumains. A l'appui de cette affirmation vient le document d'Uroš III de Serbie, datant de 1330 (publiée par St. Novaković dans son *Zakonski Spomenici srpskich država srednjega veka*, Belgrade, 1912, p. 645 sqq.), où sont mentionnés des Albanais et des Valaques, donnés au monastère de Dečani. Parmi les derniers, nous trouvons les « Vlasi Srêmljani », c'est-à-dire de Sirmium, et cela prouve leur origine danubienne, comme on l'a reconnu bien des fois (cf. C. Jireček, *Geschichte der Serben*, I, p. 156 : « Eine Spur alte Wanderungen aus dem Donaugebiet südwärts... »; I. Siadbei, *Viaţa Romînească*, 1923, janvier, p. 137 et S. Dragomir, *Vlachii si Morlacii*, p. 107) ; et c'est encore dans la région de Sirmium qu'on trouve beaucoup de Valaques, même vers 1376-78. D'autre part, les Roumains de l'Ouest ne sont jamais considérés par les sources historiques comme des autochtones dans le territoire serbe; ainsi le tsar serbe Uroš Milutin, dans sa donation faite entre 1282-92 au monastère de Khilandar (Novaković, *ouvr. cit.*, p. 389), spécifie que les Valaques sont des immigrés dans le pays des Serbes : « et ceux qui viennent de l'étranger, ... soit *Valaque ou tous les étrangers*, doivent appartenir à la sainte église ». De même dans le récit de son voyage à Constantinople, fait en 1533, Benedikt Kurpipeschitz affirme que les Valaques de Bosnie sont venus de Smederevo (*Schnedrav*) et Belgrade (*Griechisch-Weissenburg*).

D'autre part, comme faits linguistiques, la palatalisation des labiales est bien vraisemblablement un phénomène dialectal, qui s'est développé indépendamment en trois dialectes roumains : l'évolution différente du phénomène dans ces dialectes, est une preuve toujours valable. Un autre fait n'est pas complètement d'accord avec les conclusions de M. Puşcariu, c'est que chez les descendants des Roumains de l'Est, qui sont les Aroumains, nous trouvons en même temps *c* > *ţ* et la mi-occlusive *č*, tout comme en daco-roumain, dans des cas bien déterminés : ˊ *k* + *i̯* + voy. (p. ex. dans erīcĭu > **aríči̯u* > dr. *arič*, mr. *arič*, megl. (*a*)*rič*), *k* + *i̯* + *ú* (cf. mr. *čúmă*, megl. *čúmă* < * *ki̯úma* < cȳma), ˊ *c* + *ī* (mr. *féču* < fecī), etc.

La présence des mêmes innovations dans des parlers séparés n'implique pas nécessairement la continuité géographique ou bien des relations immédiates, parce que les innovations peuvent se produire indépendamment dans les mêmes directions (tels, sans doute, les changements communs au megléno-roumain et aux dialectes daco et istro-roumain). Les particularités dialectales identiques, si elles ne sont que des évolutions dans la même direction après l'époque de communauté, ne supposent pas non plus la prolongation des rapports entre les dialectes (cf. les concordances de la langue

Digitized by Google

grecque avec le latin, le celte, le germanique d'une part, avec l'arménien et l'indo-iranien de l'autre). Donc en exceptant les relations des Roumains de l'Ouest avec les Daco-Roumains, prouvées par les sources historiques, et qui expliquent les concordances daco- et istro-roumaines, les particularités communes avec les autres dialectes méridionaux doivent être tenues pour des changements faits dans la même direction d'une unité antérieure; par exemple la labialisation d'*u* dans les diphtongues *-au̯-* et *-eu̯* + cons., d'après laquelle M. Capidan a établi dans la *Revista Filologică*, I, p. 164 l'existence des rapports entre les Macédo-Roumains et les Roumains de l'Ouest, aussi bien que les phénomènes expliqués par J. Popovici, *Dialectele romîne din Istria*, I, pp. 128 et 188 comme provenant d'une émigration macédo-roumaine au cours des XIVe et XVe siècles. En conséquence, parmi les restes de la langue des Roumains de l'Ouest, on ne doit plus voir dans le nom de personne valaque *Minuta* le macédo-roum. *minut* comme le voulait Hasdeu, mais plutôt la racine *Min-* admise par M. Puşcariu (p. 290); et les trois autres mots qui indiqueraient une influence macédo-roumaine en serbo-croate: *pura*, *aranije*, et *Gurguliat* (pp. 293 et 287), sont sujets à de nombreuses objections ou sont — sauf le dernier — des emprunts récents. Enfin, l'explication du nom des Roumains d'Istrie, *Ciribiri* < istro-roum. *cire-bire* que J. Popovici a étudié ici même (*Romania*, XXXII, p. 121-2) et qui d'après M. Puşcariu serait un surnom donné par des Aroumains (p. 44-5), se heurte aux mêmes difficultés; pour l'origine de ce nom on ne doit pas considérer comme sans importance quelques noms composés comme *Sarrus-Bur*, l'affluent de la Zagorja, indiqué dès 1262 dans un document publié par Fejér, *Codex diplomaticus Hungariae ecclesiasticus ac civilis*, VII, VI, p. 43 ou *Sarebire*, village de Bosnie, mentionné par un document de 1458.

Si les dialectes roumains (excepté l'istro-roumain) doivent être considérés comme des développements indépendants d'une unité primitive, sans que les glossèmes communs soient dus à un contact direct (p. ex. l'assimilation *d-(d)z* > *(d)z* — *(d)z* dans le mr. *dzád(z)it* (et *dẹ́ázit*), megl. *zẹ́izit* (et *zést*) et l'istro-roum. *zázet* qui avec le dr. *dĕ́get* proviennent d'un roum. comm. **dẹ́ádz'etu* < d ĭ g ĭ t u [s), les données fournies par la méthode comparative sur cette unité initiale sont assez nettes pour qu'on en déduise les phénomènes postérieurs à l'époque de communauté. Parmi ceux-ci, on doit mettre l'amuissement de l'élément clusif dans la mi-occlusive *dž*, connu de l'istro-roumain et partiellement du daco-roumain, ignoré pourtant par le macédo-roumain et en partie par le daco-roumain (p. 338); la syncope de *a* dans *astáră* (< *astă-sẹ́ară*) en daco-, macédo- et istro-roumain, etc.; ces changements ne peuvent dater de l'époque roumaine commune, qui était caractérisée par la conservation des mi-occlusives et le maintien de la diphtongue *-ẹ́á-* (cf. les opinions contraires de M. Puşcariu aux pp. 83 et 109).

La présence de quelques éléments slaves dans tous les dialectes roumains est une des questions qui mériteraient sans doute l'analyse la plus attentive;

Digitized by Google

on verra, après le triage nécessaire, qu'on ne peut pas conclure à l'emprunt de tous ces mots par le roumain commun et d'autant moins parler de l'influence « bulgare » ou « serbe » sur le roumain à cette époque (cf. p. ex. les pages 360-1). La langue slave qui pouvait influencer le roumain commun était le vieux slave (paléo-slave), c'est-à-dire l'état antérieur au IXe siècle, date à laquelle les ressemblances des langues slaves étaient encore très fortes (v. Sobolevskij, *Drevnjaja cerkovno-slavjanskaja literatura i eja značenije*, Harkove, 1908, p. 5). Les phénomènes présentés par ces éléments slaves, qui pourraient correspondre à l'état du vieux slave, sont pourtant bien peu nombreux, et tout cela nous prouve que l'influence slave sur le roumain commun n'a pas eu une très grande intensité. Les autres éléments, avec des traits phonétiques médio-bulgares, comme les istro-roum. *dob(ă)ndi*, *tănži*, *sĕndi* (< **sändi*) avec *ăn* < médio-bulgare ѧ (qui n'avait plus la valeur de ǫ vieux slave), les daco-roum. *dobândi* (*-bîn-*), *tînži* (*-tăn-*), *sîndeț* (*sănd-*), macédo-roum. *blîncu*, *trîmba*, etc., ont été empruntés sans doute indépendamment, lorsque les dialectes étaient depuis longtemps séparés.

Dans les noms de personne dalmates, *Danulus* (1018), *Negulus* (1070), ou *Draculus* (1080), M. Puşcariu d'accord avec Jireček, est enclin à reconnaître des Roumains (p. 13), laissant de côté d'autres noms comme *Ozanulus*, *Andriulus*, *Dedullus*, etc., terminés par le suffixe roman *-olo*. On a pourtant des raisons d'admettre que les premiers noms ne contiennent pas le suffixe roumain *-ul* ; car des noms (à radical slave) terminés par le suffixe roman sous la forme latinisée se retrouvent en grand nombre dans les documents dalmates : *Bratizolo* (à Veglia, en 1198), *Cernolus* (Zara, 1360), *Dobrolus*, *-ulus* (Zara, ca 1385-95), *Radolo*, *-ole* (Spalato, 1178 ; Arbe, 1334), etc. (cf. C. Jireček, *Die Romanen in den Städten Dalmatiens während des Mittelalters*, T. II : *Denkschr. d. kais. Akad. d. Wiss. in Wien, phil.-hist. Klasse, XLIX. Bd.*, Wien, 1903, pp. 67, 70, 75). En dehors de la forme latinisée du suffixe (*-ulus* ou *-ullus*) et de la forme romane (*-olo*), les documents nous donnent aussi *-alo* (*Batalo*, Senator Bosnae, 1394, Fejér, *ouvr. cit.*, X3, p. 168), *-ula* (aux noms féminins : *Dobrula* à Raguza, 1495 ; *Negula* à Veglia 1198, etc. cf. Jireček, *ouvr. cit.*, II, p. 70, 74) ou simplement *-ul* (*Cedul*, dalmata nob., en 1384 ; v. Fejér, X3, p. 17), etc. Donc des noms comme *Candulus* et *Cando* (*Monumenta spectantia historiam Slavorum meridionalium*, Zagrabiae, 1877, VII, p. 167 et 86 ; anno 1070), *Dedullo*, *Dedu* et *Ded*, (*ibid.*, p. 135 ; anno 1080), *Negulus* et *Negul* (*ibid.*, p. 78 ; anno 1070), etc., ne peuvent rien démontrer sur l'origine roumaine des gens qui les portaient.

Le nombre des phénomènes phonétiques istro-roumains qui apparaissent aussi dans les autres dialectes roumains comme innovations indépendantes pourrait être augmenté : ainsi la transformation de *ă* en *a*, qui est connue aussi par le daco-roumain *facút*, *lasá*, *scapá*, etc. ; cf. I. Iordan, *Revista Filologică*, I,

Digitized by Google

p. 117 sqq.); la syncope d'*e* entre *l* et *r* dans les formes articulées (p. 86), connue en macédo- et daco-roum. dans le parler allegro ; le traitement *i* > *u* dans le mot *lingura* (p. 91), connue en Moldavie, et *o* > *u* dans quelques mots comme *dórm-durmi*, etc. (p. 94), qui est fréquent en Moldavie et en Transylvanie ; le passage d'*u* à *ó* (p. 97) qui se trouve dans les parlers du Criš et du Mureš (Weigand, *IV. Jahresbericht*, p. 317), du Someš (Weigand, *VI. Jahresbericht*, p. 48), etc. ; le changement d'*n* en *l* dans le mot *núme* > *lúme* (p. 114) connu en daco-roum. (cf. Candrea-Densusianu, *Dicţionar etim.*, n° 1258), etc. De même dans l'étude sur les noms des Valaques de Serbie on peut ajouter encore aux exemples signalés par M. Puşcariu quelques noms correspondants en daco-roumain : on trouve parmi les noms en *-a* (p. 304): *Doia*, *Mira*, *Neaga*, *Opra* ;— aux noms en *-an* : *Lucian*, *Raian* (p. 305) ; — parmi les noms en *-če* (*-ča*, *-čo*, *-ču* ; p. 305) : *Velču*, *Manču*, *Mirča* ; aux noms en *-e* (*a* ; p. 306) on doit ajouter *Bale*, *-a*, *Mineą*, *Mirea*, *Stanea* ; — en *-ilo* (p. 308) : *Stroilă* ;—en *-ko* (et *-ka* ; p. 309) : *Lišcu* ;—en *-man* (p. 309) : *Altoman* ; — aux noms en *-oj* (p. 309) ; *Negoie* (*Nea-*). Le suffixe *-oi*, *-oiu*, fémin. *-oaie* (p. 310) est spécial aujourd'hui aux noms de personne d'Olténie ; dans le Banat, il a la forme *-on'u*, *-oan'e*, tout comme en Moldavie au XVe siècle (*Găfoane*, *Răroane*, etc.).

Si, dans les textes recueillis par des Daco-roumains, on a signalé quelques influences qui venaient de leur propre parler, dans le cas de la forme *domnule*, relevée par M. Bartoli à Jeiăni, et que M. Puşcariu tient aussi pour une particularité daco-roumaine adoptée par quelques Istro-Roumains (p. 150), l'explication est moins certaine.

Nous avons indiqué ci-dessus une partie des principales questions contenues dans le volume de M. Puşcariu, sans insister sur tant d'autres, qui sont traitées avec une grande ingéniosité et beaucoup de critique. Et parce que les faits d'ordre général, ainsi que les détails, sont envisagés et expliqués à l'aide d'une expérience linguistique qui a fait tant de fois ses preuves, cet ensemble d'études constitue un progrès considérable dans l'étude du roumain [1].

Il est à souhaiter que le dernier volume annoncé par l'auteur ne soit pas

---

1. Il faut remarquer, parmi les exemples cités par M. P. d'après son précédent volume, quelques renvois de pages erronés (p. 122 : *fermesti* 4/71, *stiie* 4/17 ; p. 123 : *miţ* 6/12 *tręte* 6/29, *linże* 18/20, etc.) et quelques formes qui comportent de petits changements (p. ex. à la p. 122 : *mrsave* 15/18 au lieu de *-ę* ; *muscârle* 15/7 — *-arle* ; *rois* 35/1 — l. *-is* ; p. 123 : *mâţke* 4/15 — l. *-ę*), etc. ; un erratum dans le volume suivant serait nécessaire. Un index de mots et de noms propres à la fin du livre, si riche en exemples, aurait rendu moins difficile son maniement. Quelques rectifications bibliographiques sont aussi à noter : p. 23 ; note : *Romania*, XXXII au lieu de XXXIII ; p. 36 et 40 : *Romania*, IX au l. de X ; p. 226 : *Zs. f. roman. Phil.*, XXXVIII au l. de XIV ; p. 275, 295 : Budmani, *Rad*, vol. LXV au l. de XLV ; p. 181, 175 et 191 on cite un ouvrage sans l'indication du titre.

Digitized by Google

trop retardé [1] ; et pour la publication de ces recherches, tous ceux qui s'intéressent aux études roumaines devront à M. Puşcariu une réelle reconnaissance.

I. SIADBEI.

---

1. Le troisième volume récemment paru contient des textes, des notes rectificatives ou complémentaires au premier volume, les matériaux inédits de M. Bartoli et une bibliographie critique de toutes les sources utilisées par M. Puşcariu ; le quatrième sera le dictionnaire étymologique des parlers istro-roumains, par M. A. Byhan.

Digitized by Google

PÉRIODIQUES

ARCHIVUM ROMANICUM, XIII (1929), 1. — P. 1-86. Pio Rajna, *Un nuovo testo parziale del « Saint Alexis » primitivo*. Le ms. lat. 5334 de la Vaticane est un petit ms. sur parchemin qui peut avoir été le *vade-mecum* de quelque médecin du XIVe s. ; quelques feuillets proviennent cependant d'un volume plus ancien et sur ces feuillets se lisent 180 vers de la *Vie de saint Alexis* en une leçon très proche de la version la plus ancienne, mais qui présente plus d'archaïsmes que le ms. de Lambspringen (*L*), p. ex. *munere* (< munera) au lieu de *mune* de *L* (str. 107), *sore* plus-que-parfait (str. 98) analogue au *firet* de la str. 25 dans *L* ; cette leçon fournit en plusieurs cas des variantes qui paraissent supérieures à celles des autres mss ou qui, pour le moins, sont de nature à modifier nos vues sur les rapports des divers mss. Le fragment, que nous appellerons *V* avec M. R., paraît être d'écriture française et remonter au début du XIIe siècle, peut-être à la fin du XIe. M. R. l'a soumis, et ce n'est pas la partie la moins neuve et la moins frappante de son mémoire, à un examen graphique et paléographique minutieux. Il y relève ainsi quelques traits particuliers : emploi de *k* au lieu de *qu*, notation de la mouillure par *h* (*lh*, *nh*), — deux phénomènes qui pourraient être wallons, — surtout l'emploi d'accents simples et parfois doubles, de forme assez particulière, mais qui, de toute manière, comme dans les *Rois*, le *Boëce* provençal, ou les plus anciens mss du *saint Alexis*, sont un signe d'ancienneté. M. R. ne pense pas qu'on puisse en tout cas faire descendre *V* plus bas que le milieu du XIIe siècle (1140-60). Parmi les traits phonétiques et morphologiques, il en est un au moins qui nous ramène vers le nord-est, la désinence *-em* de la 1re pers du pluriel. — Je n'ai indiqué dans mon résumé que l'essentiel des constatations de M. Pio Rajna ; je veux dire encore l'admirable précision avec laquelle est conduite son enquête, la perspicacité qui l'a mené de constatation ou pour mieux dire de découverte en découverte et la prudence avec laquelle il a présenté et appuyé ses conclusions sur ce texte dont l'importance est évidente. Dans le mémoire de M. R. on trouvera, avec deux fac-similés, la transcription diplomatique du fragment et un lexique-index de tous les mots (mais non pas de tous les exemples de ces mots). — P. 87-190. Fr. Gysling, *Contributo alla conoscenza del dialetto della Valle Anzasca*. Étude phonétique et lexicale du parler de cette vallée, entre Val d'Antrona et Val Sesia, au sud-

Digitized by Google

ouest de Domodossola, avec une carte et 5 planches d'objets usuels. — P. 191-3. Giuseppina Franzi, *Nota sulla nuova versione della leggenda di S. Alessio pubblicata in « Modern Philology »*, *XXII, 1924-1925*. Sur cette publication due à M. R. Altrocchi, voir *Romania*, LII, 206; ce texte paraît n'être qu'un remaniement d'une composition en sextines conservée à l'Ambrosienne. — P. 194. L. Spitzer, *Ital.* (af)fattacchiare « *bezaubern* », fattucchiere, -ara « *Zauberer, -in.* — P. 194. G. Bertoni, *Ant. ital.* etterno, *eterno.* — P. 195-203. L. Spitzer, *Diskussion mit Max Kuttner* (*Frz.* visage, gendarme; par exemple!; que signifie?). — P. 203. G. Bertoni, *L'epigramma del monaco Ilarione nel Salterio di Angilberga.* — P. 204-8. G. Rohlfs, C. r. de C. M. Lutta, *Der Dialekt von Bergün.*

2-3. — P. 209-19. G. Bertoni, *Indirizzi e orientamenti della filologia romanza.* Leçon d'ouverture à l'Université de Rome en janvier 1929. — P. 220-71. Amerindo Camilli, *Il dialetto di Servigliano* (*Ascoli Piceno*). — P. 272-309. Natalino Sapegno, *Sulla scuola poetica del dolce stil nuovo.* A propos de l'ouvrage de L. Valli, *Il linguaggio segreto di Dante e dei « Fedeli d'Amore »* (Rome, 1928). — P. 310-32. Carlo Calcaterra, *Le meliche di Torquato Tasso.* — P. 358-69. P. Æbischer, *Trois noëls avignonais du XVe siècle.* Ils proviennent du ms. Ashburnham 116 de la Laurentienne et paraissent être l'œuvre de Jazme Oliou, dont nous avons parlé déjà (LV, 604); M. Æ. donne le texte des trois pièces, deux en français, une en provençal. — P. 370-3. V. Bertoldi, *Dal lessico botanico : una fortunata etimologia popolare.* Il s'agit de la baie que porte la *Rosa canina* et que des deux côtés des Alpes l'on désigne par des noms du type de *gratte-cul* (*écorche-cul, stropa-culo,* etc. : le verbe change, mais le substantif persiste). M. B. pense que ce nom est une déformation française du nom botanique *crataegus.* — P. 374-82. L. Diculescu, *Mioriţa, canto vecchio romeno.* Je ne saurais dire quelle peut être l'utilité de cette note qui n'apporte rien de nouveau sur un sujet rebattu. — P. 383-6. Hans Rheinfelder, *A proposito di « casto Giuseppe »*. S'agit-il du fils de Jacob ou de l'époux de Marie ? M. Kalepky tient pour le premier, M. Spitzer pour le second. M. Rh. s'accorde avec M. Kalepky pour l'origine de l'expression, mais croit qu'aujourd'hui l'on pense comme M. Spitzer à saint Joseph. Il me semble bien que, dans le français familier d'aujourd'hui, *faire son Joseph* évoquerait plutôt le souvenir de Joseph, fils de Jacob, et de la femme de Putiphar; mais j'ai entendu ou plutôt, je crois, lu des comparaisons du type de « chaste ou pudique comme saint Joseph ». — P. 387-92. Attilio Levi, *Grammatica e lessico; questioni controverse.* 1. *Lat.* -as n'a jamais donné *-i* en italien. 2. -ng- devient *-gn-* même dans les paroxytons (Dante : *piagne, cigne,* etc.). 3. *-iamo* provient de -eamus. 4. *portassi* subj. imp. 1 doit son *-i* au subjonctif présent. 5. *seggo, veggo* sont sortis de *seggio, veggio* sur le modèle de *fuggo,* à cause de l'analogie du subj. *seggiamo, fuggiamo.* 6. *-rr-* dans les futurs dialectaux *amerrò, beverrò,* est dû à l'influence de *verrò,* etc. 7. *eve* n'est pas en piém. la 2e pers. plur. ind. prés. de *avere,*

Digitized by Google

mais un composé de celle-ci qui est normalement *é* avec le pronom *ve* = *vi* fonctionnant comme un datif éthique. 8. *desio* est un déverbal de *desiare* tiré du français *desier* « désir » pris pour un infinitif. 9. *ette* toscan ne vient pas du latin hettae (non h. facere), c'est le latin *et*, conjonction et signe graphique de celle-ci, passé avec cette dernière valeur à la fonction substantive (cf. *zero*) et toscanisé au XVIIe siècle seulement en *ette*. La plupart des notules ci-dessus résumées visent à rectifier des assertions de l'*Italienische Grammatik* ou du *REW* de M. Meyer-Lübke. (M. Spitzer revendique, p. 592, la priorité pour l'explication de *ette*). — P. 393-6. Claudio Isopescu, *Una predica romena tenuta a Roma nel 1608*. Ce petit texte avait déjà été publié et commenté par M. I. dans *Codrul Cosminului*, II-III (cf. *Romania*, LIII, 593) ; je ne sais si une version italienne de ce premier article était vraiment indispensable. — P. 397-8. Th. Kalepky, *Berichtigung zu* Arch. Rom., *1929, S. 195 ff.*, suivie d'une *Berichtigung der Berichtigung* en 3 lignes de M. Spitzer. — P. 400-1. G. Bertoni, C. r. du *Sprach-und Sachatlas Italiens und der Südschweiz*, I. — P. 401-2. G. Bertoni, c. r. de M. Inguanez, *I placiti cassinesi del sec. X con periodi in volgare*. — P. 402-6. W. v. Wartburg, C. r. du *Diccionari català-valencià-balear* de Mn. Alcover et Fr. de B. Moll. — P. 406-7. E. Richter, C. r. de W. Mulertt, *Lesebuch der älteren spanischen Literatur*. — P. 413-14. G. Bertoni, C. r. de *Il Milione*, éd. L. F. Benedetto.

4. — P. 417-38. C. de Boer, *Remarques sur la fonction et l'histoire du gérondif français*. Nous avons ici la rédaction française, qui sera la bienvenue, d'une communication faite d'abord en néerlandais à l'Académie royale des Sciences des Pays-Bas (Mededeelingen, t. 67, série A, nº 3). M. de B. y montre le caractère originel du gérondif (type *en . . . nt*) en français. — P. 439-47. G. Bertoni, *Le traduzioni provenzali della Regola di S. Benedetto*. Aux mss déjà connus, B.N. fr. 2428 et Avignon 707, M. B. ajoute le ms. 329 de la Bibl. Casanatense à Rome, qui donne une version plus fidèle que les deux autres. Les trois mss nous ont conservé trois versions indépendantes, mais ayant utilisé, en plus du texte latin, une même version antérieure perdue ; les trois mss appartiennent d'ailleurs à des régions diverses du domaine provençal. — P. 448-518. P. Æbischer, *Moralités et farces des manuscrits Laurenziana-Ashburnham 115 et 116*. Ce sont les mss de Jazme Oliou (cf. ci-dessus, p. 145, et LV, 604), dont M. Æ. imprime la *Moralité d'Argent* et les farces. — P. 519-38. E. Anitchkof, *L'Ascensione del S. Graal*. M. A. expose ici plus largement qu'il ne l'avait encore fait ses vues sur les rapports de la légende du Graal ou plus exactement du *Lancelot-Graal* avec les idées de l'abbé Joachim de Flore. C'est une question sur laquelle la *Romania* aura prochainement l'occasion de revenir. Je voudrais seulement signaler que la « stupefacente somiglianza » que M. A. signale p. 520 entre une phrase de la fin du *Lancelot-Graal* et une phrase de l'abbé Joachim n'est pas une ressemblance très complète et que la pensée même (il s'agit de comparaison de certains personnages avec les douze apôtres) n'a rien de si rare (cf. les

Digitized by Google

douze pairs) qu'elle ne puisse se rencontrèr en deux œuvres indépendantes. — P. 539-43. Th. Kalepky, *Avois, avoi, aoi, vois, voiz du papelart !* — P. 544-8. Th. Kalepky, *Zu* par exemple ! — P. 548-56. Th. Kalepky, *Ein fiktives Tempus in der romanischen Grammatik.* Il s'agit du passé antérieur, sur quoi M. K. ne dit, il me semble, rien de neuf ni de bien utile — P. 557-62. A. Levi, *Voci piemontesi* Notules lexicographiques. — P. 563-9. Fr. Filippini, *Il « Dante » di frate Piero da Figino.* — P. 570-7. C. Tagliavini, C. r. de *Sprach- und Sachatlas Italiens und der Südschweiz*, I, et *Der Sprachatlas als Forschungsinstrument* de K. Jaberg et J. Jud. — P. 577-8. C. Tagliavini, C. r. de A. Majoni, *Cortina d'Ampezzo nella sua parlata.* — P. 579-83. C. Tagliavini, C. r. de S. Pop, *Buts et méthodes des enquêtes dialectales.* — P. 583-4. G. Bertoni, C. r. de M. Casella, *Il più antico componimento poetico della letteratura italiana.* — P. 584-7. G. Zaccagnini, C. r. de *L'Intelligenza*, éd. V. Mistruzzi. — P. 587-8. G. Zaccagnini, C. r. de F. Filippini, *Cecco d'Ascoli a Bologna.*

M. R.

Giornale Storico della Letteratura italiana, t. LXXXIX (1927). — Aucun article de fond ne se rapporte à la période du moyen âge. Parmi les comptes rendus, un est consacré à plusieurs publications dantesques (éd. commentées par G. A. Venturi, I. Dal Lungo, *Die göttliche Komödie* de Karl Vossler (2e éd.), et une traduction en vers anglais des poésies lyriques) ; un autre juge assez sévèrement l'édition du Commentaire dantesque de Boccace, publiée par D. Guerri. — Parmi les communications, une note sur la nouvelle tentative faite par Mme Ancelet pour identifier la Matelda de Dante avec Mechtilde de Magdebourg.

T. XC (1927). — P. 65. Aleardo Sacchetto, *L'idioma nostro nel pensiero di Dante. Nota sul De Vulgari e sul Convivio.* — P. 75. Guido Zaccagnini, *Un rimatore delle origini cortigiano del re d'Ungheria.* Baldo da Passignano fut précepteur, à Padoue, du prince André de Hongrie qui devint roi, André III, de 1290 à 1301 ; c'est alors que Baldo séjourna sur les rives du Danube. — P. 289. Ad. Gandiglio, *Appunti su l' « Africa » edita da N. Festa.* Importantes notes critiques sur l'édition du poème de Pétrarque. — P. 137. A. Bruers, importante revue de publications franciscaines, notamment sur des éditions récentes des *Fioretti.* — P. 197. V. de Bartholomaeis, *Ciò che veramente sia l'antichissima cantilena « Boves se pareba »*, Pièce conservée dans un ms. de la Bibl. capitulaire de Vérone, écrit à Tarragone au début du VIIIe siècle. C'est une simple devinette (cf. *Romania*, LIV, 598, et LV, 299). — P. 204. Angelo Monteverdi, *« Melius est submergi quam mori » ; storia d'un motto satirico del secolo XII.* — P. 211. S. Frascino, *La pena dei suicidi nel concetto di Dante.* — P. 215. Courte mais curieuse note de V. Cian, d'où il résulte que les harpies de Virgile, de Dante (et ajoutons de l'Arioste) correspondraient à une réalité : un explorateur du Jubaland (1895) parle d'oiseaux de proie

Digitized by Google

assez hardis pour arracher aux hommes les aliments qu'ils mangent. — P. 384. A. Monteverdi, « *Melius est submergi...* ». Addition à la note de la p. 204.

T. XCI (1928). — P. 67. V. de Bartholomaeis, *Poscritta a « Boves se pareba »*, voir t. précédent p. 197. — P. 77. T. L. Rizzo, *Matelda individuata*. Ce serait un pur symbole, dont le nom signifierait « glorificazione della scienza di Dio ». — P. 92. Importante *Rassegna petrarchesca* de Carlo Calcaterra.

T. XCII (1928). — P. 203. Ad. Gandiglio, *Ancora a proposito dell' Africa* (voir t. XC, p. 289). — P. 384. Giovanni Negri, *Matelda identificata con Lia : il suo riso e il salmo Delectasti*. Démonstration très séduisante.

T. XCIII (1929). — P. 1. Gius. Spagnolo, *La cultura letteraria di Arrigo da Settimello*, dépouillement instructif des réminiscences classiques contenues dans l'élégie *De diversitate fortunae* du poète florentin du XIIe siècle. — P. 101. Bruno Nardi, *Nomina son consequentia rerum*. A propos de la *Vita Nuova*, ch. XIII. — P. 294. Achille Crespi, *La dottrina d'Amore nel l' Acerba di Cecco d'Ascoli*. — P. 391. V. Cian, *Per la fortuna della leggenda di Tristano e d'Isotta nell' Italia del Risorgimento*.

T. XCIV (1929). — P. 279-355. Nouvelle *Rassegna petrarchesca* de Carlo Calcaterra (voir t. XCI, p. 92). — P. 201. T. L. Rizzo, *Ancora di Matelda* (la Direction ajoute en note : « Ma per l'ultima volta! »). T. L. Rizzo maintient son point de vue (t. XCI, p. 77). — P. 392. F. Pasini, *Vitta attiva e vita contemplativa in Dante* (se rattache encore à la question de Matelda).

Henri HAUVETTE.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ NÉO-PHILOLOGIQUE DE HELSINGFORS, VIII (1929). — Ce volume est dédié « à Monsieur Werner Söderhjelm, président d'honneur de la Société néo-philologique de Helsingfors, à l'occasion de son 70e anniversaire, le 26 juillet 1929 » ; la *Romania* a plaisir à joindre ses compliments et ses vœux à ce savant hommage. — P. 3-310. Hugo Suolahti *Der französische Einfluss auf die deutsche Sprache im dreizehnten Jahrhundert*. Les *Mémoires* nous avaient déjà donné (t. III, 1902) un travail analogue où M. S. (qui signait alors H. Palander) étudiait l'influence française sur la langue allemande au XIIe siècle. Le recueil des mots français passés dans les textes allemands du XIIIe siècle est très considérable ; à la vérité il contient un grand nombre de mots dont le caractère savant ou littéraire est évident, et qui ont pu être toujours rares ou même exceptionnels. Peut-être y a-t-il quelque exagération en ce cas à parler d'une influence du français sur la langue allemande. Cette remarque n'enlève d'ailleurs rien à l'intérêt des relevés de M. S. — P. 311-18. A. Wallensköld, *Lat. ego en ancien français*. Les rapports des formes françaises *jou, gié, je*, entre elles et avec le latin ego passé de bonne heure à eo ne sont pas immédiatement clairs et notamment le *j-* initial fait difficulté si on veut y voir le résultat de la consonnification

Digitized by Google

de la semi-consonne *i-* dans la diphtongue *ie* issue du *é* tonique de ego. M. W. envisage autrement la succession des formes : ego (ou eo), employé d'abord absolument, était un paroxyton, mais devenu pronom conjoint il a pris une accentuation ascendante, donc eó, comme (il)ló, puis ió ; si l'on place ce phénomène à date assez ancienne, l'*i-* initial aura subi la même transformation en *j-* que l'initiale de iocum > *jeu* ; on aura donc *jo*, avec les variantes *jou*, *ju*, et la forme affaiblie *je*. Les *Serments*, qui ont *eo* et *io*, nous auraient ainsi conservé à la fois la forme traditionnelle plus ancienne et la forme moderne. Quant à *gié*, ce serait un développement de *je* tonique. — P. 387-408. A. Långfors, *Le sous-diacre, les deux femmes bavardes et le diable, conte pieux traduit du latin de Vincent de Beauvais par un frère prêcheur du Soissonnais*. M. L. a extrait ce conte « marial » du ms. B.N.fr. 12483, dont il a donné une précieuse notice au t. XXXIX, 2, des *Notices et Extraits* (cf. déjà *Romania*, XII, 442 sq.). Il est possible, je crois, de modifier en quelques endroits la ponctuation de l'éditeur : v. 20, ajouter une virgule; v. 183, virgule et non point : il y a un rapport logique avec le v. 184 ; v. 185-226 devraient être mis entre guillemets : ils forment en effet, comme le suggère M. L. lui-même, la prière du sous-diacre ; les v. 245-48 devraient de même être entre guillemets, s'ils sont censés prononcés par la Vierge : l'insertion d'un discours dans un récit sans addition d'incise (*dit il*, *fait il*) est un fait fréquent ; peut-être même les v. 85-99 forment-ils un discours de l'archevêque officiant. Je ne comprends pas exactement comme le fait M. L. la disposition de la scène. On connaît l'histoire : pendant un office un sous-diacre « en esperit soudainnement ravis » voit (et il est seul à le voir) le démon, sous l'aspect d'un singe, assis sur une fenêtre « ou chief et ou front de l'église » et notant sur un parchemin tout ce que racontent deux bavardes « soteletes » placées « a l'uis du moustier » ; un faux mouvement fait tomber le diable et le sous-diacre rit et applaudit à cette chute, au grand scandale de l'officiant et des fidèles, d'autant que cela se passe pendant la lecture de l'Évangile. M. L. pense que la fenêtre sur laquelle est installé le démon est la fenêtre au-dessus de l'autel, le « front de l'église » (« super fenestram in fronte ecclesiae » dit déjà Vincent de Beauvais) étant le côté du chœur. Cela me paraît assez difficile : en effet le démon regarde *a l'uis du moustier*, où sont les deux bavardes (et de même dans Vincent de Beauvais : « tam oculis directis quam auribus suspensis... foribus ecclesie... inhesisset »), il est bien invraisemblable que le démon soit allé s'établir au chevet de l'église pour écouter ce qui se disait au portail. Et l'on ne comprend plus bien l'intérêt du trait, signalé plus haut, que toute la scène se passe pendant la lecture de l'Évangile. Cependant le trait est utile ; la lecture de l'Évangile ne se fait pas à l'autel, mais au lutrin, « in loco editiori » dit Vincent de Beauvais, et le traducteur français :

Quant vint l'eure que le dyacre
L'Euvangile solennelment

Digitized by Google

Dust lire et en lieu eminent,
Li soudiacres assistoit... (v. 18-21);

c'est pour cela que l'archevêque officiant, qui, pendant la lecture de l'Évangile, n'est plus tourné vers l'autel, peut voir le rire du sous-diacre. Mais les fidèles n'ont pu voir, eux aussi, ce rire que si le sous-diacre n'est plus complètement tourné vers l'autel, et par conséquent ne regarde plus vers le chevet de l'église : la fenêtre sur laquelle est assis le démon doit donc être près ou au-dessus du portail, et le démon doit plonger de là-haut ses regards dans la nef près de la sortie, là où sont installées les deux bavardes; les v. 25-26

Ou chief et ou front de l'eglise
Sus la fenestre est assize

devraient donc indiquer la partie antérieure, la façade de l'église, et, puisque le v. 26 paraît trop court et que le participe féminin *assize* ne peut pas s'accorder avec *un singe*, qui vient après, je proposerais de comprendre ainsi :

Ou chief et ou front de l'église
Ou sus la fenestre est assise,...

c'est-à-dire « sur la façade de l'église, là où il y a une fenêtre en haut, le sous-diacre vit un singe (c'était un diable)... qui regarde la porte de l'église dedans et dehors (v. 39-40) » ; pour *ou sus*, on se reportera à la note de M. L. Foulet, qui est imprimée ci-dessus (p. 109-14) et dont la lecture m'a suggéré la modification que je propose pour le v. 26. M. L. a utilement ajouté à son petit texte, un glossaire, dans lequel je changerais naturellement l'article *front de l'église*, le texte du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais qui est l'original du récit français, et une version, d'ailleurs assez différente, de la même historiette qui figure dans la *Scala cœli* de Jean Gobi : on notera que dans cette dernière version, « dum diceretur Evangelium », le sous-diacre « vidit demonem *in porta ecclesie* in specie symee sedere », ce qui confirme mon interprétation. — P. 409-29. I. Roos, *Liste des travaux sur les langues et littératures romanes et germaniques, non scandinaves, publiés par des auteurs finlandais ou parus en Finlande au cours des années 1925-1928* et *Additions à la liste des travaux sur les langues et littératures romanes et germaniques pour les années 1911-1924*.

M. R.

Le Moyen age, XXXIX (1929). — Nous voudrions redonner à cette bonne revue la place qu'elle avait jadis dans nos dépouillements et que la part trop petite qui y a été longtemps faite à la philologie ne permettait plus de lui conserver. Cette année encore notre moisson sera légère. — P. 113-15. R. Bossuat, c. r. de M.-J. Pinet, *Christine de Pisan*. — P. 115-17. J. Laurent, c. r. de A. Mary, *Le Roman de la Rose* et *Le livre des saintes paroles*

Digitized by Google

etc. de saint Louis. — P. 260-5. M. Wilmotte, c. r. de J. R. Reinhard, édition d'*Amadas et Ydoine* et *The old french romance of Amadas et Ydoine.*

PALLANTE, *Studi di Filologia e di Folklore*, diretti da P. S. Leicht, F. Neri e L. Suttina ; Turin, G. Chiantore, in-8. — Sous ce titre, « bel nome italico » du fils d'Evandre chanté par Virgile, commence à paraître une série de fascicules, inégaux de volume, et publiés à intervalles irréguliers, dont le but est de rendre, en Italie, à l'étude des traditions populaires, un centre et un organe qu'elles ont perdu, depuis la disparition de G. Pitré, de D. Comparetti, de A. Graf, de F. Novati et de quelques autres. Le premier fascicule (juin 1929, 73 pages) est dû à Michele Barbi, qui y traite de la chanson de Scibilia Nobili, comme exemple de la méthode à suivre pour recueillir et classer les chants populaires qu'on peut encore entendre en Italie. Le second (novembre 1929, 73 pages) renferme la Passion du ms. Magliabechiano VII, 760, publiée par F. Neri ; dans le troisième-quatrième (décembre 1929, 191 pages), Letterio di Francia, bien connu par ses études sur les conteurs, réunit quinze contes populaires de son pays natal, en dialecte calabrais ; chacun de ces contes est accompagné d'une note, fort instructive et bien informée, sur les variantes connues du récit et sur les rapprochements auxquels il donne lieu. La suite de cette publication sera suivie avec le plus vif intérêt.

Henri HAUVETTE.

REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE, 43e année (1929). — La *Revue* a été publiée cette année non par fascicules, mais en un volume unique. — P. 56-68. L. Brun-Laloire, *L'imparfait de l'indicatif est-il un temps ?* — P. 87-117. D. Barbelenet, *Les tens en* -ais *du français.* Ces deux articles, auxquels L. Clédat a ajouté, p. 117, quelques notes, sont à joindre au dossier, rapidement grossi dans ces dernières années, de l'expression temporelle et de la valeur des « temps » en français, problèmes qu'il y a lieu d'étudier aussi bien dans l'ancienne langue que dans l'état moderne, encore qu'ils comportent souvent des solutions diverses suivant les époques. — P. 118-29. G. Esnault, *Lois de l'argot (suite).* — P. 130-44. A. Jourjon, *Remarques lexicographiques (suite).* De *labadisme* à *léthalité.* — P. 145-69. L. Clédat, *Mélanges : Passé simple de l'indicatif et imparfait du subjonctif ; Images effacées ;* sans *et* sans que ; *Remarques sur les épithètes de nature.* — P. 170-82. Jean Marion, *Une mode nouvelle en linguistique : le « super-langage ».* Titre obscur et trompeur, mais recueil intéressant de compositions récentes avec *super-.* — P. 182-6. L. Clédat, *Locutions diverses :* avec ça que, comme si *exclamatif,* par exemple *exclamatif.* — P. 187-90. G. Gougenheim, *Quelques observations sur le maintien ou le rétablissement de* s *devant consonne en français moderne.* Le rétablissement ou l'introduction de *-s-* intérieur est, en français, un fait plus ancien que ne l'indique M. G. et a dû commencer, pour les mots que l'on rappre-

Digitized by Google

chait de leur type latin, dès que la prononciation de *s* devant consonne a été assez atteinte pour que conscience soit prise de sa déchéance. — P. 197-206. A. Dauzat, C. r. de Gamillscheg, *Etymologisches Wörterbuch der französischen Sprache*. — Me sera-t-il permis de signaler à l'éditeur que le changement de mode de numérotation dans la série des volumes est bien gênant : l'année 1928 était le t. XL, l'année 1929 est la *43e année :* à quoi bon ce changement et pourquoi mettre ainsi les bibliographes et les bibliothécaires dans l'embarras ?

M. R.

Revue des études latines, VII (1929). — P. 47-63. M. G. Nicolau, *L'origine du « cursus » rythmique et les débuts de l'accent d'intensité en latin.* — P. 132-3. E. Faral, C. r. de C. M. von der Zanden, *Études sur le Purgatoire de saint Patrice.* — P. 148-69. M. G. Nicolau, *Quelques considérations sur l'ictus et sur ses rapports avec l'accent.* — P. 194-98. J. Zeiller, *L'apparition du mot* Romania *chez les écrivains latins.* Le mot est plus ancien en latin que ne le croyait Gaston Paris ; il apparaît dès la première partie des *Consularia Constantinopolitana*. Ce qui est particulièrement notable, c'est que dans les textes assez nombreux où on le rencontre au IVe ou au début du Ve siècle il ne désigne pas tout l'*orbis romanus*, mais plutôt l'*imperium romanum* et mieux encore le monde romain par opposition au monde barbare ; il n'est pas improbable que cette notion se soit définie surtout dans les provinces, dans les régions frontières où les groupes roumains s'affrontaient aux masses barbares; même peu rattachés au pouvoir central de Rome, ces groupes ont pu prendre plus nettement conscience de la *romanitas* qui les distinguait, et peut-être est-ce là une des raisons qui a maintenu le nom de *Romanus* dans le groupe des Latins balkaniques et danubiens.

M. R.

Revue des langues romanes, LXV (1927). — P. 1-51. Paul Barbier, *Noms de poisson (suite)*. Notices 449 à 473. Pour la notice 474, consacrée au mot *renversée*, M. B. a entièrement raison d'y voir un terme de cuisine et non pas un nom de poisson ; il aurait trouvé dans Taillevent et dans le *Ménagier de Paris* des recettes pour la préparation des poissons « renversés », c.-à-d. « retournés », plus anciennes que celle de Cotgrave. — P. 55-70. L. Karl, La Fontaine des Amoureux *de Jean de la Fontaine*. Notice sur ce poème, ses éditions et ses additions, avec un certain nombre d'indications, surtout bibliographiques, précises et utiles ; d'autres le sont moins. — P. 71-85. J. Morawski, *La « moralité » du cœur et des cinq sens*. M. M. publie, d'après les deux mss de Saint-Victor (actuellement B.N.fr. 25547 et 25551) qui nous l'ont conservée, cette composition dialoguée, qui n'est sans doute pas une moralité, et qui n'est pas non plus sans doute de Gerson, malgré Ellies Du Pin et l'abbé de Saint-Léger, mais s'inspire d'un sermon de Gerson. — P. 107-90. *Bibliographie* : p. 107-23, W. v. Wartburg, *Französisches*

Digitized by Google

etymologisches Wörterbuch, lettre A (Ant. Duraffour : additions importantes pour le franco-provençal, intégrées depuis dans les c. r. de Charles Bruneau) ; — p. 135-6. I. Iordan, Publications diverses (P. Fouché); — p. 136-7, Al. Rosetti, *Noui contribuţiuni la studiul rotacismului lui -n-* (P. Fouché) ; — p. 141-2, A. Vincent, *Les noms de lieux de la Belgique* (A. Dauzat) ; — p. 143-4, P. Fouché, *Questions de vocalisme latin et préroman* (A. D.); — p. 144-8, *Glossaire des patois de la Suisse romande* (A. Dauzat) ; — p. 149-51, *Zeitschrift für Ortsnamenforschung*, I-III (A. Dauzat); — p. 170-1, J. Beck, *Les chansonniers des troubadours et des trouvères*, I-II (M. Grammont); — p. 171-3, P. Fouché, *Études de phonétique générale* (M. Grammont) ; — p. 185-7, A. Dauzat, *Les noms de personnes* et *Les noms de lieux* (M. Grammont) ; — p. 188-9, J. Saroïhandy, *La légende de Roncevaux* et *La pastorale de Roland* (M. Grammont) ; — p. 189-90, Ch. Beaulieux, *Histoire de l'orthographe française* (M. G.).

M. R.

STUDI DI FILOLOGIA ITALIANA ; bollettino della R. Accademia della Crusca. Florence, G. C. Sansoni, in-8, I (1927) et II (1929). — Le premier volume contient outre une préface (p. 1-8) de Pio Rajna, président de l'Académie, trois importantes études de Michele Barbi sur la nouvelle au XIVe et au XVe siècles (p. 9-68, sur le texte de Décaméron, en vue d'une révision complète de ce texte célèbre ; p. 87-132, sur l'utilité d'une nouvelle édition des nouvelles de Sacchetti, et p. 133-44, sur une version inédite du conte du « Grasso Legnaiolo), et un article décisif de G. Vandelli (p. 69-86), établissant que le manuscrit, connu sous le titre de « Zibaldone Magliabechiano » (Florence, Bibl. Nationale, actuellement coté II, II, 327) est bien un autographe de Boccace, ce qui avait été tour à tour affirmé et mis en doute.

Le second volume accorde encore une place d'honneur à Boccace avec un article de G. Vandelli (p. 5-76), qui retrace l'histoire d'un manuscrit de la *Teseide*, récemment acquis par la Bibliothèque Laurentienne; ce manuscrit est un autographe de Boccace, ainsi que G. Vandelli le démontre avec une compétence et une précision irrésistibles. La découverte est d'importance, car jusqu'ici nous ne possédions aucun manuscrit autographe des œuvres en vers du conteur, et le poème, qu'il intitulait *Teseida*, est le plus long qu'il ait composé. — L'autre article consacré à Boccace, sur le *Filostrato*, est signé Vincenzo Pernicone (p. 77-128), et n'offre pas le même intérêt : l'auteur s'efforce de combattre la date, généralement adoptée, depuis le travail fondamental et déjà ancien de V. Crescini, pour la composition de ce poème : il serait postérieur à la trahison de Fiammetta et à l'achèvement du *Filocolo*, et la source de Boccace pourrait être une traduction italienne du *Roman de Troie* aussi bien que le Roman lui-même. Les arguments de M. Pernicone méritent considération; ils ne semblent pas décisifs. — Dans le même fascicule, Mario Casella publie (p. 119-54) un très intéressant article sur « Il più

Digitized by Google

antico componimento poetico » ; il s'agit de ce « chant d'un jongleur toscan », que son contenu fait généralement rapporter aux années 1151-1157; déjà étudié avec beaucoup de pénétration par G. A. Cesareo (1901), et tout récemment par Guido Mazzoni (*Studi Medievali*, 1928), ce texte curieux, et par endroits fort obscur, est repris par M. Casella, qui, partant des recherches des deux maîtres précédemment cités, y ajoute certaines précisions importantes, notamment sur le rythme du morceau, certainement antérieur au *Ritmo Cassinese*, sur sa parenté avec la poésie française et provençale (ce n'est pas un produit d'inspiration populaire spontanée), et sur les formes dialectales qui indiquent une provenance de la région orientale de la Toscane, sur la frontière de l'Ombrie. Si la chronologie, fondée sur les noms d'évêques mentionnés dans ce modeste poème, n'est pas d'une sûreté parfaite, M. Casella maintient, pour des questions de forme, que le texte remonte bien au début de la seconde moitié du XIIIe siècle.

Henri HAUVETTE.

Digitized by Google

CHRONIQUE

MM. M. Delbouille et F. Desonay sont nommés chargés de cours à l'Université de Liége.

Collections et publications en cours.

L'édition des œuvres musicales de Machaut, Guillaume de Machaut, *Musikalische Werke*, par M. Friedrich Ludwig, que nous avons annoncée (LIII, 279 : corriger à la troisième ligne de cette annonce *beideu* en *bei den*), s'est augmentée de deux fascicules : en 1928, *Zweiter Band, Einleitung zu I. Balladen, Rondeaux und Virelais, II. Motetten, III. Messe und Lais*, IV-70 pages à 2 colonnes, *Publikationen älterer Musik...*, III, 1 ; en 1929, *Dritter Band, Motetten*, IV-86 pages, *Publikationen älterer Musik...*, IV, 2. Les numérotations de collection, de volume et de partie, chevauchent de façon assez peu commode, et le système de pagination adopté est aussi bien compliqué : il y aura lieu d'y prendre garde dans les citations que l'on aura à faire de cette intéressante publication. Celle-ci ne sera complète qu'après l'apparition d'un quatrième fascicule qui constituera la troisième partie de cette édition musicale et qui contiendra la *Messe* et les *Lais*. — L'Introduction, en dehors de questions musicales, traite tout particulièrement des mss de Machaut et de leurs caractères ; M. L. a pu ajouter un peu aux listes de MM. Hœpffner et Chichmaref, et ses descriptions minutieuses seront utiles ; M. L. a aussi dressé une liste de mss perdus de Machaut. P. 9* *b*, bas de la colonne, corr. Cagnet en Cagnat. Nous aurons à revenir prochainement plus en détail sur cette publication.

— Le fascicule IX du vol. V du *Thesaurus linguæ latinæ* (1930) va de DOLOR à DONEC.

— Le fasc. V du tome I, 2e partie, du *Dicţionarul limbii române* de l'Académie roumaine (1930) va de CHEGLU à CICARIU.

— Dans la *Collection linguistique publiée par la Société de Linguistique de Paris* :

XXIX. A. Graur, I *et* V *en latin* ; 1929, 95 pages. — Dans l'alternance *i-u* du latin, *u* n'est pas la forme la plus ancienne, mais un résultat ancien de la labialisation de *i* devant labiale ; l'histoire en a été compliquée par le fait

Digitized by Google

que cet *u* notait en réalité un *ü*, son instable et mal défini pour certains, et aussi par le fait que des labialisations et des délabialisations successives ont pu se produire et agir différemment suivant les lieux et les époques. Le travail de M. Gr., sur une matière délicate et mouvante, est un très méritoire effort de critique et de précision. — M. R.

— L'Université de Cluj, dont les initiatives en matière de publications scientifiques s'augmentent sans cesse, a créé, sous la direction de M. S. Puşcariu, une *Biblioteca Dacoromaniei* dont nous avons jusqu'ici reçu seulement les deux numéros suivants (Cluj, Ardealul, in-8) :

2. — *Limba română la Saşii din Ardeal, studiu filologic* de Augustin Bena ; 1925, 43 pages ;

3. — *Păstoritul în munţii Rodnei* de Emil Precup ; 1926, 58 pages.

— L'on connaît la collection de *Testi romanzi* créée par E. Monaci et dont une seconde série a été dirigée par C. De Lollis. M. Bertoni s'est proposé de continuer cette utile entreprise. Nous avons reçu le n° 1 des *Testi romanzi per uso delle scuole a cura di Giulio Bertoni*, Roma, Casa libraria editrice italiana Prof. Pasquale Maglione, succ. E. Loescher & C°, in-8 allongé. Ce premier fascicule est consacré à des *Materiali per la storia della leggenda del San Graal in Francia raccolti e ordinati da* G. Bertoni, 1930, 68 pages ; M. B. y a réuni des extraits de l'Évangile de Mathieu, de l'Évangile de Nicodème, de la *Vindicta Salvatoris* (texte latin et versions italiennes en prose et en octaves), du *Perceval* de Chrétien, de l'*Estorie dou Graal* de Robert de Boron (c'est la partie la plus considérable), du *Joseph* en prose, du *Grand saint Graal* et de la *Queste del saint Graal* (d'après le ms. d'Udine) ; il y a ajouté des extraits de la traduction J. Loth de *Peredur* et le conte de *Peronnik* d'après Souvestre. Une introduction brève, mais précise, indique clairement les rapports de ces divers textes. Menues fautes d'impression à corriger dans un nouveau tirage : p. 8, avant-dernière ligne de la note, l. *Philology* ; p. 12, avant-dern. ligne, l. fu ; p. 65, l. 15 du bas, l. demandait.

Comptes rendus sommaires.

G. Moldenhauer, *Bibliografia de D. Carolina Michaëlis de Vasconcellos* [extrait de *Lusitania, revista de estudos portugueses*, IV (1927)] ; in-8, 16 pages. — Liste de 170 numéros (volumes et articles) de 1867 à 1925 ; les comptes rendus des publications de C. M. sont indiqués : on pourrait ajouter au n° 36, *Studien zur hispanischen Wortdeutung*, le c. r. de A. Morel-Fatio (*Romania*, XXIX, 633).

Édouard Bourciez, *Précis historique de phonétique française*, septième édition revue et corrigée ; Paris, Klincksieck, 1930 ; pet. in-8, xli-321 pages ; — *Éléments de linguistique romane*, troisième édition révisée ; Paris, Klincksieck, 1930 ; pet. in-8, xxviii-759 pages. — L'estime qu'ont remontrée ces

Digitized by Google

deux bons livres ne pourra que croître avec ces nouvelles éditions : M. B. a apporté à les revoir le soin et la prudence qui lui sont coutumières et, s'il n'y a pas fait de modifications essentielles, il en a souvent accru et affermi la rédaction et trié les exemples. Peut-être, dans ses préfaces, M. B. marque-t-il ici trop de dédain pour les essais de renouvellement des conceptions et des méthodes linguistiques à l'influence desquels il n'a pas pu cependant entièrement se soustraire, et là trop de pessimisme sur la place faite aux études romanes en France et ailleurs ; il sait assez combien je me trouve d'accord avec lui sur bien des points pour me permettre d'avoir sur d'autres moins de réserves et plus de confiance. — M. R.

André VAILLANT, *Deux emprunts slaves au roman de Dalmatie* [Extrait de la *Revue des études slaves*, IX (1929), 3-4, p. 270-2]. — 1. Le ragusain *kuf* « cygne » représenterait la forme prise en roman dalmate par le grec κύκνος > **kukn-* > **kupn* (cf. coxa > *kopsa*) > **kuf(n)*. — 2. L'adjectif čakavien *dramatan* « stérile » représente un élargissement en *-an* du participe passif du lat. vulg. *deramare ; cf. roum. *dărâma*, alb. *dërmoj*, végl. *dramuor* (cf. *REW*, 2578). — M. R.

From Latin to Italian, an historical outline of the phonology and morphology of the Italian language by Charles H. Grandgent ; Cambridge, Harvard University Press, 1927 ; in-8, VIII-191 pages. — On sait les mérites de l'*Introduction au latin vulgaire* que nous devons à M. Gr. ; ce manuel d'histoire de l'italien où il a résumé, dans la même forme nette et pleine, les résultats de longues années de recherches, d'enseignement et d'éclaircissement, prendra tout naturellement sa place auprès de son aîné parmi les bons instruments de travail des étudiants, et de leurs maîtres.

Viggo BRÖNDAL, *Les relations linguistiques entre la France et la Scandinavie* (communication à la Société des études germaniques ; *Bulletin de la Société des études germaniques*, séance du 25 janvier 1930). — « L'influence scandinave est presque nulle en dehors de la Normandie... ; même là elle a été de peu de durée et de caractère essentiellement technique. » Reprenant un examen critique qu'il a déjà amorcé ailleurs, M. Br. rejette les étymologies scandinaves proposées pour *harnais*, *joli*, *adouber*, *gab*, et montre que pour d'autres mots tels que *sigler*, *bruman*, l'origine peut être germanique mais non pas nécessairement scandinave. Par contre les emprunts directs ou indirects du scandinave au français dès le XIIIe siècle sont nombreux. — M. R.

René HUCHON, *Histoire de la langue anglaise*, tome II : *De la conquête normande à l'introduction de l'imprimerie (1066-1475)* ; Paris, Colin, 1930 ; in-8, VII-392 pages. — Ce volume de la belle *Histoire* courageusement

Digitized by Google

entreprise par M. H. sera pour les francistes d'un intérêt particulier, car il retrace l'histoire de l'anglo-normand jusqu'au milieu du XIVe siècle, et marque l'influence du français dans la formation de l'anglais littéraire et classique.

Historical introduction to french phonetics by A. Lloyd JAMES ; Londres, University of London Press, 1929 ; in-8, VI-171 pages. — L'auteur s'est proposé d'éclaircir à l'aide de l'analyse phonétique les transformations qu'a subies le système phonétique latin pour devenir le système français. Il n'est que trop certain que pour beaucoup d'étudiants (et peut-être devrais-je ne pas me limiter là) ce que l'on appelle les règles de la phonétique latino-française n'est guère qu'un recueil de formules mortes, un système de correspondances graphiques, dont les rapports avec la phonation et l'audition ne sont ni compris, ni parfois soupçonnés. Il est bon de rappeler à tous qu'il y a eu là des réalités vivantes et saisissables. M. J. l'a fait avec un luxe de schémas et de diagrammes qui paraît quelquefois excessif, mais qui pourra être utile pour l'enseignement. Je crains seulement que cette méthode de figuration par diagrammes soit plus commode pour la démonstration, parce qu'apparemment concrète, que vraiment claire pour l'intelligence, et je ne vois pas toujours ce qu'on aura gagné à substituer un souvenir visuel purement matériel et mécanique à un souvenir verbal, qui, si les mots de la formule sont bien choisis, comporte toujours une intelligibilité au moins latente. — M. R.

Index des termes juridiques et économiques contenus dans le Recueil des Jugements de l'Echiquier de Normandie au XIIIe siècle (1207-1270) *de L. Delisle*, dressé par R. GÉNESTAL ; Paris, Recueil Sirey, 1929 ; in-8, 46 pages. — Cet index a été dressé suivant les règles élaborées par la « Commission des Tables » de la Société d'Histoire du droit, règles dont le sens et l'application sont exposés en tête de la brochure par les soins de M. E. Perrot, secrétaire de la Commission. Il doit être suivi d'autres publications analogues : celle-ci est déjà une contribution utile pour le nouveau Du Cang et pour le Complément au Godefroy.

Léo Fayolle, *Notes de toponymie poitevine* ; Poitiers, Antiquaires de l'Ouest, 1929 ; in-8, 27 pages [Extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, quatrième trimestre, 1928]. — Intéressant recueil, où on notera particulièrement deux essais sur les représentants de fagus et de podium dans les noms de lieux poitevins. M. F. rattache à podium les noms du type de *Pellegrolle*, *Pellejars*, *Pelloueille*, *Pellevoisin*, et il n'est pas impossible qu'il ait partiellement raison, mais il est difficile de séparer d'emblée ces formes de tant d'autres qui paraissent se rattacher à pilare, *Poilevilain*, etc. — M. R.

Digitized by Google

G. MOLDENHAUER, *Contribucion al catalogo de manuscritos españoles existantes en bibliotecas portuguesas* ; Madrid, Tipografía de Archivos, 1928; in-8, 40 pages. — Manuscrits espagnols, peu nombreux et d'importance secondaire, de la Bibliothèque nationale de Lisbonne et de la Bibliothèque du Palais d'Ajuda.

Six vaudois poems from the waldensian mss in the University Libraries of Cambridge, Dublin and Geneva, edited by H. J. CHAYTOR ; Cambridge, University Press, 1930 ; in-8, XXI-128 pages. — Ces poèmes sont *La Barca, lo Novel sermon, lo Novel confort, lo Payre eternal, lo Despreczi del mont* et *l'Evangeli de li quatre semeucz* ; les quatre premiers sont publiés d'après le manuscrit de Cambridge avec les variantes de Dublin et de Genève ; les deux autres qui manquent à Cambridge, d'après Genève avec les variantes de Dublin. M. Ch. a fait suivre les textes de notes et d'une traduction en anglais.

Handbuch der Frankreichkunde, zweiter Theil ; Frankfurt a. M., M. Diesterweg, 1930; in-8, XV-538 pages. — Ce gros volume, orné de quelques photogravures assez heureusement choisies, fait partie d'une série de *Handbücher der Auslandskunde* publié sous la direction de Paul Hartig et Wilhelm Schellberg. Il réunit des études historiques, sociales, philosophiques ou artistiques, sur la France qui ne nous intéressent pas ici, mais parmi lesquelles figurent : p. 218-308, un exposé de la littérature narrative française (*Die erzählende Literatur Frankreichs*) par M. Fr. Schürr, et p. 309-69, un exposé de M. Fr. Neubert sur le théâtre (*Die französische Dramatik*). Dans ces deux chapitres quelques pages sont consacrées au moyen âge, assez utilement par M. Schürr.

Eugène VINAVER, *Malory*; Oxford, Clarendon Press, 1929; in-8, X-208 pages avec 8 reproductions. — Dans plusieurs de ces chapitres ce livre est surtout œuvre de vulgarisation; ailleurs il apporte sur la personne de sir Thomas Malory, sur ses procédés et sur ses sources des renseignements en partie nouveaux. On utilisera plus particulièrement l'appendice II sur les sources de la *Morte Darthur* et l'appendice III où sont imprimés parallèlement la version de la Quête du Graal dans le l. XV de Malory et le texte correspondant du ms. B.N. fr. 120 avec une disposition typographique habile qui distingue les passages pris par Malory, ceux qu'il a négligés et ce qu'il a ajouté de son crû. Les illustrations reproduisent des miniatures des mss B.N. fr. 116, 118 et 120. — M. R.

Joseph BÉDIER, *La tradition manuscrite du* Lai de l'Ombre; *réflexions sur l'art d'éditer les anciens textes* ; Paris, Champion, 1929; in-8, 100 pages. — Cette brochure est en partie le tirage à part des deux beaux articles publiés

Digitized by Google

au t. LIV de la *Romania*, mais M. B. les a complétés en y joignant le texte du manuscrit *E* (Bibliothèque nationale, n. acq. fr. 1104).

Gustave COHEN, *Le Théâtre en France au moyen âge*, I : *Le Théâtre religieux*; Paris, Rieder; in-8 carré, 75 pages et 59 planches. — Dans ces dernières années, une activité remarquable s'est manifestée dans le domaine du théâtre médiéval : textes nouvellement découverts (la Passion Palatine, les Jeux de Chantilly), rééditions critiques de textes classiques (Jean Bodel, Adam de la Halle, Rutebeuf), travaux d'érudition et de recherches (G. Cohen, *Histoire de la mise en scène dans le Théâtre du moyen âge* et *Livre de Conduite... de la Passion de Mons*), ou encore traduction et ouvrages de vulgarisation (Le Théâtre religieux en France du XIe au XIIIe siècle; le Théâtre édifiant aux XIVe et XVe siècles; les Comédies d'Adam de la Halle, tout cela dans la collection des « Poèmes et récits de la vieille France » d'A. Jeanroy). Une mise au point s'imposait; le moment était venu d'établir le bilan des résultats acquis. Nul n'était plus qualifié pour ce travail de synthèse que M. Gustave Cohen, spécialiste du théâtre médiéval. Malgré un espace parcimonieusement mesuré, il a en effet réussi à donner l'essentiel. Pas une œuvre n'est omise; toutes sont mises à la place et sur le plan qui leur reviennent. Si les problèmes de la mise en scène y occupent, comme il fallait s'y attendre, une place importante, qu'ils méritent d'ailleurs, les analyses des pièces les plus marquantes et les appréciations littéraires n'y perdent rien de leurs droits. Dans l'évolution du théâtre M. Cohen distingue trois types différents, répartis sur trois périodes : le drame liturgique du Xe jusque vers le milieu du XIIe siècle, le drame semi-liturgique pendant la deuxième moitié du XIIe et le XIIIe siècle, et les mystères des XIVe et XVe siècles. Le cadre est sans doute trop rigide et la répartition ne correspond pas exactement aux données réelles. Semi-liturgique le *Saint-Nicolas* de Jean Bodel, du XIIe s.? Le *Te Deum* final est un lien bien fragile pour le relier encore au culte. Et d'autre part le *Théophile* de Rutebeuf, du XIIIe siècle, n'est-il pas déjà un miracle de Notre-Dame comme ceux du XIVe siècle qui figurent parmi les Mystères? L'auteur le reconnaît d'ailleurs lui-même. Mais ces réserves ne diminuent en rien la valeur et l'utilité de l'ouvrage. On ne saurait trouver de meilleur guide pour nous introduire dans le mouvement dramatique de la France médiévale. — E. HŒPFFNER.

Joseph ANGLADE, *Pour étudier les troubadours, notice bibliographique*; Toulouse, Privat, et Paris, Didier, 1930; in-16, 23 pages. — Deuxième édition de cet opuscule qui peut toujours rendre service aux étudiants.

Le Propriétaire-Gérant, ÉDOUARD CHAMPION

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXX

Digitized by Google

L'ANC. FRANÇ. *PICHAR*

ET

L'ÉTIMOLOJIE DU FRANÇ. *CLOPORTE*

RÉPONSE A UNE QESTION

Le regrété Ch.-V. Langlois a signalé dans *Sidrac*, d'après le ms. B.N., fr. 1160 (un des plus anciens) l'existance du mot *pichar*, apliqé à une espèce de « ver », an ajoutant : « Le *Dictionnaire* de Godefroy ne donne pas *pichar*, mot sur lequel je dois me borner à attirer l'attention des philologues » [1].

Voici, tout d'une pièce [2], le texte de *Sidrac*, tel qe le done le manuscrit cité, fol. 85 v°, 2e col., qestion n° 453 :

Li rois demande : « Coment porroit l'om traire dertre qui durement est prise a la char » ? Sydrac respont : « Dertre qui s'est relevee a la char et ne veut partir, qui prendroit *pichar* (ce est un ver dou grant d'une feve, et si est blef, et a m[o]lt de piés soutils et blanc (*sic*), et ventre blanc, et quant on le touche, si devient reont come .I. boton), et froteroit le verme (*sic*) sur la dertre, que tout le ver se perdist, .IIJ. foiz le jor ou .IIIJ., et a chascune foiz frotast .IIJ. vermes (*sic*) ou .IIIJ., tost garroit ».

Le ms. B.N., fr. n. aq. 10063, de la fin du XIIIe s. ou du comancemant du XIVe, qe n'a pas conu Langlois, a un texte plus dévelopé, fol. 75 v°, 2e col., qestion 604. Le voici :

Li rois demande : « Comment porroit l'en oster la dertre qui tient a la chair (*sic*) » ?. S[ydrac] r[espo]nt : « Derte (*sic*) qui se revele (*sic*) [3] a la char

1. *Romania*, XXXIX (1910), p. 581. An note, Langlois done qelqes variantes (qe je raporterai plus loin) et remarqe q'il n'êt pas qestion de l'animal dont il s'ajit dans le *De natura rerum* de Tomas de Cantinpré.

2. Langlois a cru devoir le couper en deus, sans indiqer comant il était introduit.

3. Cète leçon, qi met an jeu l'ancien verbe *reveler*, du lat. rebellare, n'êt pas à retenir : on sait que la dartre êt une élevure.

Digitized by Google

(*sic*) et ne s'en veut partir, qui prendroit *picahar* [1] (c'est .I. ver du grant d'une feve, et si est cler ou bloi cendré, qui a m[o]lt de piez soutilz blanc (*sic*), et ventre blanc, et quant l'en le bote, si devient ront (*sic*) com .I. bouton ; *aucuns apelent cel ver cloporte*), et qui le prendroit tot vif, et f[rote]roit m[o]lt fort sus la derte (*sic*), tant que le ver fust tout usez de froter, et feist ce .IIJ. foiz ou .IIIJ. le jor, et a chaucune foiz froteroit .IIJ. vers ou. IIIJ., tost garroit ».

L'addicion inprimée an italiqe, où le *picahar* êt idantifié au crustacé qe nous apelons ancore aujourdui *cloporte*, êt peut-être une glose marjinale incorporée au texte par le scribe [2]. An tout cas, èle êt certainemant l'expression de la vérité.

Voici d'abord, pour édifier le lecteur, les principaus témoignajes qe nous ont laissés les auteurs de l'Antiqité sur le cloporte.

Le premier de ces témoignajes remonte à Sofocle, le célèbre trajiqe, mort l'an 405 avant J.-C. [3]. D'un de ses drames satiriqes, intitulé Κωφοί, il nous êt parvenu un vers, le seul conu, où un personaje êt conparé au cloporte (ὄνος ἰσόσπριος) :

κυλισθεὶς ὥς τις ὄνος ἰσόσπριος [4].

Nous trouvons déjà là deus des traits caractéristiqes qe nous avons vus dans le texte français de *Sidrac* : le petit animal se

1. Le scribe avait d'abord écrit *piche*, q'il a exponctué.

2. On peut le conclure du fait q'èle ne sanble figurer dans aucun des autres manuscrits signalés jusq'ici ; par suite, on êt porté à croire qe l'auteur de *Sidrac* ignorait le mot français *cloporte*, dont j'ai relevé un autre exanple assuré, du milieu du XIIIe siècle, dans la *Vie des Pères* ; voir *Romania*, XXXVIII, 372.

3. Le mérite de l'avoir remarqé et signalé, dès 1629, revient à Saumaise, come je le montrerai plus loin.

4. *Fragm.* 363, éd. Jebb-Pearson (Cambridge, 1917), t. II, p. 32. Ce vers nous a été transmis par le scoliaste d'Apollonios de Rodes (I, 972), qi l'avait lui même anprunté à un ouvraje de Téofraste dont nous ne possédons qe des fragmants (ransègnemant oblijamant fourni par mon collègue et confrère M. Paul Mazon). On sait qe le nom de l'âne (ὄνος) et son diminutif (ὀνίσκος) sont couramant atribués au cloporte chés les Grecs ; les Romains leur ont anprunté le diminutif, tantôt an gardant la désinance *-os*, tantôt an la latinisant. Linné a introduit *oniscus* come nom du cloporte dans la nomanclature zoolojiqe moderne, où il a poussé beaucoup de rejetons.

Digitized by Google

pelotone (κυλισθεὶς), et il ressanble alors à une fève, ou à un pois (ἰσόσπριος).

Parmi les témoignajes postérieurs, je me contanterai de citer textuèlemant ceus qe nous ont laissés Scribonius Largus (47-48 après J.-C.), Marcellus de Bordeaus (408 après J.-C.), et Cassius Felix (milieu du Ve siècle), mais je dois faire remarqer d'avance qe l'auteur de *Sidrac* êt le premier et le seul écrivain qi ait signalé, avant la Renaissance, les couleurs variées du cloporte, et cela an des termes qe ne désavoueraient pas les naturalistes qi, de nos jours, ont écrit sur cète famille de crustacés [1].

Bestiolae multorum pedum, quae tactae conplicant se in orbem pilulae rotundissimae similem — κατοικιδίους ὄνους aut πολύποδας Graeci hoc genus animalium vocant — (Scribonius Largus, éd. Helmreich, 1887, p. 20, ch. XXXVIIII).

Bestiolae multipedes, quae contactae in globulos complicantur (Marcellus, éd. Niedermann, 1916, IX, 10).

Cutiones uel bestiolae sunt multipedes cute dura et solida, quae tactae complicant se in orbem pilulae rotundissimae (id., *ibid.*, IX, 33).

Bestiolae multipedes quae in locis umidis et sordidis nascuntur, quaeque contactae pilulam de se faciunt (*id.*, *ibid.*, XXXII, 43).

In locis humidis et sordidis sub lapidibus inueniuntur bestiolae multipedes, quae contactae contrahuntur et rotundantur (id., *ibid.*, XXXV, 21).

Ad dolorem aurium... asellos [2] quos Graeci oniscos dicunt — nascuntur in humectis locis hominum tactum fugientes ita ut se in spaerulas plicando convertant — in oleo coques et auribus infundes (Cassius Felix, éd. V. Rose, 1879, p. 44-45, chap. XXVIII).

Je reviens maintenant au mot étranje dont s'êt servi l'auteur de *Sidrac*. Langlois an a relevé les variantes suivantes dans

---

1. On doit remarqer qe si l'anploi du cloporte come moyen térapeutiqe n'a disparu q'à une époqe assés réçante (le *Dict. de l'Acad.*, éd. 1878, done ancore come exanples, sans sourciller, *de la poudre de cloporte* et *de l'huile de cloporte*), on ne trouve pas trace ailleurs qe dans *Sidrac* de son anploi contre les dartres.

2. Le latin *asellus* êt la traduccion du grec ὀνίσκος. Il êt surprenant qe le *Thesaurus linguae latinae*, dans son article *asellus* (t. II, paru an 1900-1906, col. 780), ait omis ce sans, qi survit dans l'italien *asello*, *aselluccio*, l'alemand *assel*, etc. Même omission dans tous les autres diccionaires latins qe j'ai pu consulter.

Digitized by Google

diférants manuscrits : *pichaar*, *picart*, *pichart*, *picahart*, *bukahar*, *pulzahar*, *pulzachar*. Il i faut ajouter *picahar*, cité ci-dessus.

Une étude aprofondie du vocabulaire de *Sidrac* m'a conveincu qe cet ouvraje a été conposé, non an France et par un Français, mais dans l'Oriant latin, vraisanblablemant an Tère Sainte, par un « Franc » ; c'êt ce q'avait, dès 1911, conjecturé Langlois [1]. Non seulement l'auteur de *Sidrac* fait de nonbreus anprunts à l'italien, mais il anploie qelqes termes dont l'orijine arabe ne fait pas qestion, come je l'établirai dans une étude spéciale qe j'espère publier prochainemant. Aussi, soupçonant qe *pichar* etc. se ratachait à l'arabe, ai je fait apel, pour tirer la chose au clair, à la sciance de mon confrère M. William Marçais. Il m'a apris q'un nom du cloporte, très répandu an Aljérie et ailleurs, était *būkawwār*, terme dont la base êt le verbe *kawwār* « s'enrouler, se pelotoner ». D'acord avec lui, je considère l'arabe *būkawwār* come l'étimolojie du français d'Oriant *bukahar* [2], *picahar*, etc.

Le passaje de *b* arabe à *p* roman, qoiqe rare, êt atesté au moins dans trois autres mots, pour lesqels il sufit d'indiqer les formes françaises usuèles vis à vis des formes arabes primitives : *jupe* = arabe *djubba*, *pastèqe* = arabe *bittikha*, et *pataqe*, nom d'une anciène monaie, = arabe *bāṭāka*.

Qant au passaje de l'*u* arabe à *i*, il se retrouve dans qelqes

1. *La Vie en France au moyen âge*, tome III : *La connaissance de la Nature et du Monde* (Paris, 1927), p. 208 : « Ces manuscrits [les plus anciens] offrent des formes particulières à la langue qui était en usage au XIIIe siècle dans les colonies franques de l'Orient latin ». Cf. la première édition de l'étude sur *Sidrac*, parue an 1911, p. 198 : « Le rédacteur... qui probablement vivait ou avait vécu dans l'Orient latin... »

2. Cète forme *bukahar*, qe Langlois signale dans le ms. B.N., fr. 762, fol. 159, ne s'i trouve pas réèlemant : au passaje visé, je puis certifier q'on lit *bulzahar*, avec le même groupe *lz* qi figure dans les formes *pulzahar* et *pulzachar* des mss B.N., fr. 24395 et 19186. Mais je n'ésite pas à admètre qe, dans ces trois mots, le groupe *lz* êt une faute de scribe pour *k*. La confusion antre *k* et *lz*, facile à faire, a sugjéré plus tard aus inprimeurs qi n'avaient pas de *k* dans leurs casses de ranplacer cète lètre par *lz*. Il i a ancore des traces de ce tour de passe-passe dans le *Thresor* de Nicot, édité par le libraire David Douceur an 1606. On i lit : « Marque, *ou* Marlze », p. 396, et même, un peu plus bas, par inintellijance de *lz* des édicions antérieures : « *La marize ou marque d'Ancone* ».

Digitized by Google

variantes fournies par des mots romans qi vienent de *djubba*, notamant par l'ital. dialectal *gibba*, le portug. *gibão*, le prov. et catal. *gipó*, etc.

De l'existance, au voisinaje de l'Oriant latin, de l'arabe *kawwār* « se pelotoner », nous avons une autre preuve dans le grec bizantin κουβαρίς, substantif féminin, ancore vivant dans le grec moderne κουβαρίδα, qi désigne égalemant le cloporte, et qi a, à côté de lui, un substantif neutre κουβάρι, qi signifie « peloton » [1].

Après ce long détour, je vais maintenant m'atacher à l'étimolojie de notre mot français *cloporte*, sur laqèle on a beaucoup écrit sans ariver à l'établir solidemant.

Saumaise a abordé de biais, à propos d'un passage de Solin, l'étimolojie de *cloporte* dans ses *Exercitationes Plinianae* (Paris, 1629), p. 1302, E :

Sic ἰσόσπριον multipeda, quem Græci ἴουλος & κατοικίδιον ὄνον vocant quia tactus in orbem pilulæ vel piso simillimum sese conuoluit. *Clausiportam* vulgo appellamus. Sed malè ita pronunciamus, pro *clausiporca*. Nam porcæ sunt clusiles. Græci σκρόφας & σκρούφας vocant. Et duorum sunt generum quæ ad tactum sese claudunt & comprimunt & quæ non id faciunt. Neophytus ὄνοι κατοικιδιοί, οὓς κοινῶς κουβάριδας, καὶ σκρούφας καλοῦσι. Sic *porta* pro *porca* in Glossis : porta, τὸ μεταξὺ τῶν αὐλάκων ὕψος. *Porceliones* vocantur Cælio Aureliano de Tardis Passionibus lib. I, cap. IV....

---

1. Voir Du Cange, *Gloss... mediæ et infimæ Græcitatis*, t. I (1688), col. 923, art. κουβάρι et κουβαρίς ; E. A. Sophocles, *Greek Lexicon of the roman and byzantine periods*, from B. C. 146 to A. D. 1100 (3e éd., New York et Leipzig, 1893), art. κουβαρίς. Le plus ancien exanple de ce nom du cloporte paraît ètre celui qi se trouve dans le titre du chap. 39 du livre II de Dioscoride (éd. Max Wellman, Berlin, 1907) : περὶ κουβαρίδων ; mais il êt dificile de le dater, le texte autantiqe de Dioscoride ne désignant les cloportes qe par la périfrase ὄνοι οἱ ὑπὸ τὰς ὑδρίας. — Mon collègue M. H. Pernot veut bien m'aprandre qe D. Coray a ratаché κουβάρι « peloton » et κουβαρίς « cloporte » au grec classiqe κύμβη « vase creus », opinion qe l'on ne saurait accepter, pas plus qe cèle de Sophocles, qi propose dubitativemant de ratacher κουβαρίς au grec classiqe κόμβος, qe Bailly traduit par « bandeau, ceinture, lien ». C'est probablemant pour avoir cru qe κουβαρίς remontait à Dioscoride, qe le savant zoolojiste alemand J. F. Brandt l'a latinisé an *cubaris* et l'a inposé à un nouveau janre de crustacés q'il a cru devoir établir, et dont Milne Edwards (*Hist. nat. des crustacés*, t. III, Paris, 1840, p. 178) a contesté l'utilité.

Digitized by Google

Il me paraît évidant qe Saumaise a latinisé an *clausiportam* la forme *closeporte*, donée come française par Adrien Junius dans son *Nomenclator*, à côté de *cloporte* et de *porcelet* [1]; ce n'êt probablemant q'une faute tipografiqe pour *closporte* [2], où le *s* indiqe l'alonjemant de l'*o*, alonjemant noté par le redoublemant de l'*o* dans la forme *clooporte*, qe Littré signale chés Olivier de Serres. La faute grafiqe *porta*, pour *porca*, dans d'anciènes gloses, où *porca* désigne la crête des sillons [3], n'a rien à voir ici et ne saurait justifier l'étimolojie de Saumaise.

Ménage accepte cète étimolojie, et cite textuèlemant son devancier, an substituant aus formes latinisées par Saumaise des formes refrancisées non moins artificièles : « *clausportes*, par corruption pour *clausporques* » [4].

Pierre Borel, dans son *Tresor* (1655), résume maladroitemant ce qi se lit dans Ménage : « CLOPOORTES & clausportes, de *clausiporcæ*, ou de *porcelliones*. D'où vient qu'on appelle ces insectes, des porcelets » [5].

Du Cange suit Ménage, si ce n'êt q'il modifie *clausporques* an *clausporcs* [6].

Furetiere écrit an védète *cloporte*, mais pour le reste il s'an tient à Ménage [7].

---

1. Je cite l'édicion princeps (1567), p. 58, reproduite dans toutes les édicions suivantes : « Asellus, cutio *apud Marcellum Empiricum*, porcellio *nonnullis*, & multipeda, *Bestiola multipes subcineret coloris, locis vliginosis peculiaris, ad contactum se in orbem pilulæ similem contrahens ac rotundans, ut Scribonius & Galenus describunt*. Tylus *Plin.*, κουδαρὶς, ὀνίσκος *Galeno*, κύαμος *Asiaticis*, πολύπους & κατοικίδιος ὄνος *Scribonio*, τῦλος *Plin. à callo cutisque duritia*. AL. Esel, holtzwentle. B. Pissebedde. G. Cloporte, closeporte, porcelet. IT. Porcelletto. AN. Cheselippe ».

2. Cotgrave (1611) done *clamporte*, *cloporte* et *closporte*, mais non *closeporte*.

3. Cf. G. Goetz, *Thes. glossarum emendatarum*, pars posterior (1901), p. 107.

4. *Origines* (1650), p. 220.

5. La forme *clopoortes* (transformée an *clopportes* dans la réédicion du *Tresor* qi fait suite à la réédicion du *Dict. étym.* de Ménage donée par Jault an 1750) parait être une faute tipografiqe pour *clooportes*, qi se lit dans Olivier de Serres.

6. *Gloss. med. et inf. latin.* (1688), art. *cutiones*.

7. Édicion postume, parue an 1690.

Digitized by Google

Le Dictionnaire dit de Trévoux, dont la première édicion parut en 1704, copie Furetiere ; dans ses dernieres édicions, il ajoute qe *cloporte* êt mieus qe *clauporte*.

B. de Roquefort déclare qe *cloportes* êt pour *claus-portes*, et le tire du lat. *clusiles porcæ*, *clausi porcæ* (sic) [1].

Diez (1853-1870) ne s'ocupe pas de notre mot.

Scheler (1862) admet qe *cloporte* êt un « mot altéré de *claus-porque*, porca clusilis, porc enfermé », tout an disant qe *claus-porque* « paraît être une interprétation » ; il raporte ansuite la manière de voir de Bugge.

Littré (1863) se ralie à ce q'ont dit Saumaise et Ménage.

Brachet (1870) admet qe *clausporc* « serait la véritable forme », et il fait de nonbreus raprochemants ; puis il conclut : « Tous ces rapprochements ne nous expliquent point la cause de l'appellation, mais ils en démontrent l'existence ».

Bugge (1875) rejète l'explicacion de *cloporte* par une altéracion de *closporque* « porc enfermé », et part de **crote-porque*, dont le premier élémant serait l'anç. franç. *crote* « grotte, cave, caverne, souterrain » [2].

M. Sainéan déclare qe « l'abruzzais *'nzerraporte*, propr. ferme-porte, montre l'inanité de pareilles suppositions ». Il ajoute qe « cette appellation « ferme-porte » remonte à une tradition populaire » et q'èle a son pandant dans le poitevin *freme à clé* et dans l'anglais *lock-chester*, « propr. ferme-coffre » [3].

Schuchardt, constatant qe la scolopendre a été confondue, dès l'Antiqité, avec le cloporte, et qe les noms de *centipeda*, *millepeda*, etc., ont été donés indiféramant à l'un et à l'autre de ces crustacés, a suposé l'existance de tipes tels qe **scolopeda*, **scolopoda*, d'où serait finalemant sorti *cloporte*, après une première étape où la désinance propre aurait cédé la place aus suffixes diminutifs féminins *-ete*, *-ote*, dans le dernier desqels le

---

1. *Dict. étymol. de la langue françoise* (Paris, 1829), t. I, p. 174.

2. *Romania*, IV, 353.

3. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXXI (1907), 258-9. Il cite an note la variante *choplote* dans Godefroy (sur l'inanité de la qèle je me suis expliqé dans *Romania*, XXXVIII (1909), 372), et il atribue à La Curne la citacion d'une forme *choporte* qi ne figure pas dans l'édicion publiée par L. Favre.

Digitized by Google

lat. *porcus* (dont le diminutif *porcellio* aparaît dès l'Antiqité come nom du cloporte) aurait par la suite introduit son *r* [1].

MM. Meyer-Lübke [2] et Gamillscheg [3] sont d'acord pour repousser, explicitemant ou inplicitemant, toutes les étimolojies proposées : le premier fait observer qe l'abruzzais « scheint auf einer uns nicht näher bekannten Anschauung zu beruhen » ; le segond afirme qe *cloporte* « steht für *clo-porte* « schliess die Tur », mais il ajoute bientôt : « doch dürfte dieses *clo-porte* selbst erst nachträgliche, volksetymologische Umgestaltung eines anderen Wortes sein ».

Dans sa volumineuse publicacion parue an 1925 et intitulée : « Les sources indigènes de l'étymologie française » [4], M. Sainéan a reproduit, avec qelqes modificacions, son article de 1907. Il fait état de l'existance, dès le XIIIe siècle, de la forme actuèle *cloporte*, établie par mon article publié dans la *Romania* an 1909, et voit dans ce mot « une légende zoologique ». *Cloporte* êt pour lui « la plus ancienne appellation de l'insecte, conçu comme ferme-porte et se rattachant aux légendes groupées autour de saint Antoine et de son pourceau, unique compagnon de sa longue solitude » [5].

Dans l'ouvrage monumantal qu'un zoolojiste italien, M. Adriano Garbini, a publié à Vérone, de 1919 à 1925, sous ce titre : « Antroponimie ed Omonimie nel campo della zoologia popolare », sur lequel mon ami Jacob Jud a atiré réçamant

1. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXXI (1907), 660-664. L'auteur ne met an doute ni la forme *choplote*, donée par Godefroy, ni la forme *choporte* atribuée par M. Sainéan à La Curne.

2. *Rom. etym. W.*, n° 7730.

3. *Etym. W. der fr. Spr.*, art. *cloporte.*

4. Tome I, p. 252-254.

5. Revenant an arière pour être conplet, je rapèle qe Darmesteter, dans son *Traité de la formation des noms composés*, a classé *cloporte* parmi les « juxtaposés de coordination », mais non sans ésitacion, come an témoigne le point d'interrogacion dont il aconpagne et *cloporte* et *clausus porcus* (1re éd., 1875, p. 24 ; 2e éd., 1894, p. 27). — Dans son *Dict. étym. de la langue franç.*, de la première édicion (1912) à la douzième (1930), M. Clédat dit prudamant : « *Cloporte*, origine douteuse. Dans plusieurs langues et dialectes le cloporte est appelé « petit porc ». On suppose en conséquence que le second élément de *cloporte* est une altération du mot *porc*, provenant d'une étymologie populaire ».

Digitized by Google

mon atancion, et qe mon ami Mario Roques a mis oblijamant à ma disposicion [1], on trouve d'abord (1re partie, p. 23-29), groupés sous *Antonio*, les noms de divers invertébrés (dont le cloporte) et même d'un oiseau, qi se ratachent au célèbre ermite égipcien saint Antoine, noms sans raport avec la qestion étimolojiqe dont je m'ocupe, puis (2e partie, p. 760-98), groupés sous *Porco*, les noms de nonbreus animaus (et même de plantes) qi se ratachent au porc d'une manière ou de l'autre, parmi lesqels le cloporte tient une grande place. Je n'ai à i signaler qe ce qe dit l'auteur, p. 793, des noms q'il a recueillis dans les provinces napolitaines : *serrapòrta* (à Caserta et à Lorino), *porta serràta* (à Bojano d'Isernia) [2], et q'il anrejistre dans une série étéroclite de « nomi da temi varî, oscuri ed incerti ». Il les reconaît sans ésiter come « legati ai francesi a tipo *Cloporte* ». Quant à l'étimolojie, il se borne à analiser somairemant l'art. 7730 de Meyer-Lübke, an atribuant au professeur de Bonn l'étimolojie par *scolopendra*, due an réalité à Schuchardt, qe Meyer-Lübke n'expose qe pour an faire ressortir le caractère « bedenklich ». C'êt le cas d'afirmer, une fois pour toutes, qe les noms modernes du cloporte tels qe *clopet*, *clopeto*, *clopouoto* en Rouergue [3], *clapoto* à Pézenas (Hérault) [4], tiènent sûremant au radical *clap-* de *clapier*, étudié an dernier lieu par J. Jud, *Bull. de dialect. romane*, III (1911), 70 [5], et d'écraser du pied la scolopandre, si malancontreusemant mise an avant par Schuchardt.

Il êt tanps de conclure.

Le français *cloporte*, apuyé, dès le XIIIe siècle, par des témoi-

---

1. La première partie, parue an 1919, êt consacrée aus *Antroponimie* et ranplit 115 pages; la segonde, *Omonimie*, parue an 1925, forme deus volumes, pajinés de 1 à 1598; cf. *Romania*, XLV (1918-19), 609 (anonce de la 1re partie, par M. R.) et LII (1926), 516-20 (c. r. de la 2e partie, par J. Jud).

2. On êt surpris de constater qe M. Garbini ne mancione pas la présance de *'nzerraporte* dans les Abruzzes, anrejistrée par Finamore dans son *Vocab. dell' uso abruzzese* (Città di Castello, 1893).

3. Cf. Vayssier, reproduit par Mistral. Il êt fâcheus qe Rolland ait omis ces noms rouergats dans sa *Faune pop.*, III, 245, et XII, 114.

4. Cité par Rolland, *op. laud.*, XII, 116.

5. Cf. l'art. *clapier* de *l'Etym. W. der fr. Spr.* de Gamillscheg.

Digitized by Google

gnajes indiscutables sous sa forme actuèle, ne peut êtr léjitimemant expliqé qe come un conposé du verbe *clore* et du substantif *porte*. M. Sainéan a le mérite de l'avoir proclamé dès 1907, et d'avoir réfuté, an 1925, l'erreur de Schuchardt an ce qi concerne l'étimolojie des formes rouergates [et languedociènes] *clopet*, *clopeto*, *clopoto*, mais il a ansuite batu la canpagne an voulant ratacher, contre toute vraisanblance, l'apellacion « ferme-porte » à la léjande de saint Antoine.

Je n'ésite pas à proclamer qe la créacion du mot *cloporte* (et des autres désignacions analogues) a son point de départ dans une métafore antropomorfiqe destinée à mètre an relief, d'une manière saisissante, un fait d'ordre naturel, observé au moins depuis le tanps de Sofocle, à savoir qe le crustacé qi i a doné lieu se roule an boule pour échaper au danjer. On a conparé l'animal à l'ome qi, pour se mètre an sûreté, « ferme sa porte » [1].

Je ne suis pas le premier à exprimer cète idée. C'êt un devoir et un plaisir pour moi de constater — ce qe M. Sainéan ne pouvait faire an 1907, mais ce q'il aurait dû faire an 1925 — qe, dans l'article *lockchester* du *New English Dictionary*, rédijé par feu Henry Bradley et publié dès 1908, on lit, proposée dubitativemant, l'étimolojie qe je m'éforce aujourdui de faire trionfer : « perhaps in allusion to the creature's habit of rolling itself up tightly ».

Je crois avoir cause gagnée, et je pourai m'an tenir là. Q'on me permète pourtant, puisqe j'ai cité Sofocle, de citer ancore un autre poète, de jénie bien diférant, pour montrer qe l'idée de « maison fermée » se présante facilemant à l'esprit qand on veut parler du cloporte métaforiqemant. On lit dans une poésie de Swift, ces deus vers, qe je tire de l'admirable *New English*

1. Pour un autre anploi figuré du mot *porte*, cf. Ménage, 2e édicion, d'après la réinpression de 1750, art. CLOSCU : « Nos paysans d'Anjou appellent *closcu* le poulet qui est le dernier éclos de la couvée ; l'œuf dont il est éclos fermant le cul de la poule. A Paris, on l'appelle par corruption du mot de culo, LE CULOT : qui est, comme on y appelle aussi le dernier enfant d'une femme. Et en Basse-Normandie, on appelle ce dernier des enfans d'une femme *Tirebec*, c'est-à-dire, *Tireporte*. *Hec*, parmi les Bas-Normands, signifie une porte coupée ». Le mot *hec* « porte coupée » n'êt pas particulier à la Basse Normandie, car il êt ancore usité depuis le Bas Maine jusq'an Artois.

Digitized by Google

Dictionary, à l'art. *Wood-louse* [1], paru an 1928, mais rédijé, lui aussi, par H. Bradley :

> An insect they call a wood-louse,
> That folds up itself in itself for a house.

Un autre antropomorfisme, d'ordre moins relevé, a amené, an néerlandais, l'aplicacion au cloporte du mot *pissebed*, propremant « pisse-an-lit », parce qe ce crustacé recherche les lieus umides ; cf. la périfrase de Dioscoride citée ci-dessus, p. 165, n. : ὄνοι οἱ ὑπὸ τὰς ὑδρίας, et le nom russe du cloporte, *mokriza*, tiré d'un l'adjectif qi signifie « umide ».

Je citerai anfin un mot conposé grammaticalemant, come celui de *cloporte*, avec un verbe et un substantif, et qi, come lui, a pour base sémantiqe un antropomorfisme indiscutable. C'êt celui de *prega-Diou* [2], *prégo-Diéu* (plus raremant, *prégo-Diable*), qe porte, an provançal, la mante relijieuse [3], insecte ortoptère qi, an s'apuyant sur ses qatre pates de dérière et an tenant élevées les deus de devant, sanble prandre l'attitude d'une persone qi prie [4].

APPENDICE

I. — Notes de zoologie.

Dans l'article *Oniscus* de la disième édicion de son *Systema Naturæ*, publiée an 1758, p. 637, Linné a distingué du cloporte propremant dit, q'il nome *Oniscus asellus* [5], un *Oniscus Armadillo*, dont il a anprunté le nom, sans le dire, à l'esp. *armadillo*, qi êt propremant le nom d'un animal d'Amériqe très diférant,

1. On sait que *wood-louse*, propremant « pou de bois » êt le nom classiqe du cloporte an anglais. Mon collègue à la Sorbone, M. le professeur Émile Legouis, m'aprend qe Swift vise un de ses énemis politiqes nomé Wood.

2. Déjà signalé au XVIe s., sous cète forme, par Rondelet.

3. On sait qe le franç. *mante* n'êt q'un calqe réçant du grec μάντις, déjà apliqé, par antropomorfisme, à cet insecte. Le patois du Rouergue le nome *debignayro*, propremant « devineresse ».

4. Cf. Rolland, *Faune pop.*, III (1881), 297, et XIII, 115.

5. On sait qe Cuvier a doné la préférance au nom d'*Oniscus murarius*, dont on se sert aujourdui couramant.

Digitized by Google

le tatou, leqel, come le cloporte, a la faculté de se rouler an boule.

Armadillo a été francisé par Étienne-Louis Geoffroi en *armadille* peu de tanps après. An éfet, dans son *Hist. abrégée des insectes qui se trouvent aux environs de Paris* (Paris, 1762, 2 vol. in 4°), t. II, p. 669-70, il décrit longuemant et le *cloporte armadille* et le *cloporte ordinaire*. Au sujet du premier, et du premier seulemant, il fait cète remarqe : « Dès qu'on touche ce cloporte, il se roule en boule, rapprochant la tête de sa queue, comme l'animal nommé tatou ou armadille, & on ne voit ni ses antennes, ni ses pattes ; on le prendroit pour une perle ronde et brillante ».

Latreille, dans son *Hist. naturelle... des crustacés et des insectes*, t. VII (Paris, an XII), p. 33, a institué un sisième janre (CLOPORTE ; *oniscus*), et un neuvième janre (ARMADILLE ; *armadille*), p. 45-46. Il déclare qe les armadilles « ont de grands rapports avec les cloportes [et] les porcellions », mais q'ils « en différent sous quelques considérations : ils se contractent, prennent une forme globuleuse, mettant ainsi à couvert le dessous de leur corps, ne présentent plus qu'une enveloppe assez dure, et s'échappent même en roulant avec facilité ». Et pourtant, à la p. 34, il venait d'écrire qe, parmi les cloportes « quelques espèces, de même que les armadilles, dès qu'on les touche, roulent leur corps en boule... ».

Le neuvième janre de Latreille (*armadille*), de plus an plus séparé du sisième (*cloporte*), a été depuis incorporé dans la division des *Armadilliens*, où il figure sous le nom de janre *armadille*, conposé de plusieurs espèces, mais singulièremant démanbré, puisqu'il i voisine avec deus janres nouveaus, le janre *diploexoque* et le janre *armadillidie*, créés à ses dépans par Brandt [1]. De son côté, le sisième janre de Latreille (*cloporte*) a pris place dans la division des *Porcellionides*, où il voisine avec les janres *philoscie*, *porcellion*, *deto*, *trichonisque* et *platyarthre* [2].

Néglijant la remarqe de Latreille, par qi la faculté de se rouler an boule êt atribuée à « quelques espèces [de cloportes] », Milne Edwards sanble dénier cète faculté à tous les janres de la

1. Cf. Milne Edwards, *op. cit.*, III, 175-186.
2. *Ibid.*, p. 159-175.

Digitized by Google

division des *Porcellionides* ; il écrit an efet, *op. cit.*, p. 175 : « Les Armadilliens, remarquables par leur forme ovalaire et par la manière dont elles [*sic*, pour *ils*] se roulent en boule dès qu'on les touche, sont des Crustacés très voisins des Cloportes ».

Tèle êt ancore aujourdui l'opinion courante.

On lit dans *La Grande Encyçlopédie*, t. III (1887), p. 983 :

ARMADILLO. Genre de Crustacés-Isopodes de la famille des Oniscidés, établi par Latreille pour toutes les espèces de cette famille qui ont la faculté de se rouler en boule au moindre danger, à la manière du hérisson et des *Glomeris* ».

Et dans le *Nouveau Larousse illustré*, t. I [1901], p. 452 :

ARMADILLE (ll mll.) n. f. (*sic*) ou *armadillo* n. m. Genre de crustacés isopodes, type de la sous-famille des *armadillinés*, renfermant des cloportes terrestres qui s'enroulent en boules (*sic*).

Et dans le t. III [1901], p. 67 :

CLOPORTE... Les armadilles diffèrent des cloportes en ce qu'ils peuvent s'enrouler en boule (*sic*) [1].

Il résulte pourtant de mes antretiens ou de ma correspondance avec plusieurs naturalistes, professionels ou amateurs [2], qe le cloporte ordinaire, *Oniscus murarius*, possède incontestablemant la faculté de se rouler an boule, soit q'on le touche, soit qu'il se croie an danjer. S'il ne le fait pas toujours, cela tient à des causes particulières, q'il reste à déterminer. Je serais eureus si de nouvèles observacions arivaient à faire un jour la lumière sur ce point [3].

1. Dans la *Faune de la France* de M. Rémy Perrier, fasc. II (paru en 1929), parmi les nonbreus représantants de la famille des Oniscidés, je ne vois qe le *Porcellio* (*Cylisticus*) *convexus* et le *Tylos Latreillei*, ausqels l'auteur atribue la faculté de « se rouler en boule » (p. 164).

2. Je tiens à les nomer ici pour leur témoigner ma reconaissance : mon confrère à l'Institut, M. Gravier, professeur au Muséum ; mon collègue à la Sorbone, M. Pérez, professeur à la Faculté des Sciances ; mon vieil ami, le Dr Jules Pignol, ancien chef de cliniqe à l'Ôtel-Dieu de Paris ; mon confrère à la Société des Sciances naturèles et archéologiqes de la Creuse, M. Sarrassat, professeur à l'École normale de Guéret ; mon fils, le Dr Jules Thomas, médecin à Vigny (Seine-et-Oise).

3. Je ne sais sur qèle autorité s'apuie Saumaise, qand il déclare dans le

Digitized by Google

Il existe an outre un janre de miriapodes, le glomèris, tipe de la famille des Glomérides (ou Gloméridés), auqel persone ne dénie la faculté de se rouler an boule. Cuvier l'a décrit le premier, mais le nom sous leqel on le désigne aujourdui remonte à Latreille, dont il êt bon de citer somairemant le témoignaje :

Cuvier a partagé les oniscus du Pline suédois en deux genres, ceux de cloportes et d'armadilles... Son genre armadille répond à celui que j'ai nommé *glomeris*... Le mot de *glomèris* (sic) signifie peloton. Les insectes auxquels je l'applique contractent en effet leur corps en rapprochant les deux extrémités l'une de l'autre en dessous pour prendre la forme d'une boule... Les glomèris ressemblent beaucoup aux armadilles ; ils s'en éloignent par le nombre de leurs pattes, qui est au delà de quatorze... Nous devons la formation de ce genre qu'on avoit confondu avec les iules, au professeur Cuvier, qui l'avoit nommé *armadille* (Journ. d'hist. nat., t. II, p. 27) [1].

Il êt possible qe les auteurs de l'Antiqité, n'ayant pas tenu conpte du nonbre des pates, sur leqel ils ne disent rien, aient confondu cloportes et glomérides, mais cela ne diminue pas, à nos ieus, la valeur de leur témoignaje, étant doné le point de vue où nous nous plaçons [2].

II. — Le mot *cleoperte* chés Antoine Pierre.

Godefroy, dans son *Complément*, t. IX (1598), p. 113, fait la citation suivante :

Cleopertes, c'est une bestelette qui ayme la fiente, et tousjours y demeure. (A. Pierre, *Const. Ces.*, XII, 9.)

---

passaje cité ci dessus (voir p. 165), an parlant du cloporte : « Duorum sunt generum quæ ad tactum sese claudunt & comprimunt, & quæ non id faciunt ».

1. Latreille, *Hist. nat. des crustacés et des insectes*, t. VII (Paris, an XII), pp. 37-38 et 63-64.

2. M. Adriano Garbini (*op. cit.*, t. II, p. 789) se sert, pour désigner les glomérides, du terme de *gomitolini*, tiré de l'italien *gomitolo* « petit peloton », mais il remarqe qe les noms q'il a anrejistrés pour l'*Oniscus murarius* et pour l'*Armadillidium vulgare* servent aussi à désigner « tutte le varie specie dei *Gomitolini* ».

Digitized by Google

L'ouvraje cité étant peu conu, bien q'il ait u plusieurs édicions [1], je crois utile de doner sur son conpte qelqes ransègnemants.

Le titre conplet êt ainsi libellé dans l'*editio princeps* (Poitiers, 1543, in fol.), conservée à la Bibl. Nacionale sous la cote Rés. S 291 :

Les xx. liures de || Constantin Ceſar, || auſquelz ſont traictez les bons enſeignemens || d'Agriculture : traduictz en Francoys par M. Antoine Pierre, Licentié en droict.

An tête, dédicace « A noble homme Hugues de Commange, Prothonotaire du S. Siege Apostolique, Seigneur d'Herce en Couzerans [2] », datée « De Poitiers, ce XX. d'Aoust, mil cinq cens xliij ».

Le traducteur a une notice dans la *Bibl. Françoise* de La Croix du Maine, qi le dit « natif de Rieux en Narbonnois » [3], et mancione de lui, outre la traduccion qi nous intéresse, un « Regime de Santé », inprimé aussi à Poitiers [4]. Il êt surtout conu aujourdui come ayant été le premier éditeur de Joinville [5].

L'ouvraje traduit n'êt pas de l'anpereur bizantin Constantin Porfirojénète, mais de Cassianus Bassus ; d'ailleurs Antoine Pierre n'a pas traduit d'après le texte grec orijinal, mais d'après la traduccion latine de Cornarius, éditée à Venise dès 1538.

Voici, d'après l'édicion de 1543 [6], tout le chapitre 9 du livre XII, dont Godefroy n'a cité qe qelqes mots :

Pour tuer les Cleopertes. DIOPHANES.

1. La Bibliotèqe nacionale, outre l'*editio princeps*, possède les édicions suivantes : Poitiers, 1545 ; Paris, 1550 ; Lyon, 1550 ; Lyon, 1597.

2. Ercé, c^ton^ d'Oust, ar. de Saint-Girons (Ariège).

3. Rieux, ch. l. de c^ton^, ar. de Muret (H^te^-Garone) ; cf. ci-dessous, p. 177, n. 1.

4. La Bibliotèqe nacionale ne possède pas cet ouvraje. An voici, en abrégé, le titre, d'après le Catalogue du British Museum : « Le regime de vivre et de prendre medecine... principallement en temps de peste : traduict de latin en francoys par A. Pierre de Rieux : avec aulcunes annotations faictes par ledict traducteur. *Poictiers*, 1544, 16° ».

5. Voir l'édicion in-4° de Joinville par N. de Wailly (Paris, 1874), p. xv-xvi, et Gaston Paris dans *Hist. litt. de la France*, t. XXXII (1898), p. 406-408.

6. Les édicions de 1545 et de 1597, qe j'ai collacionées, n'ofrent qe des variantes d'ortografe sans intérêt.

Digitized by Google

Prenez vng ventre de brebis frais, ayant ſa fiente, qui ne ſoit point laué, & l'enſepueliſſez en terre, non pas profondement, mais à la superficie, & trouuerez qu'il ſera plein deſdictes Cleopertes. Et si vous le faictes encores vne aultres (*sic*) fois, vous les aſſemblerez toutes, & les prendrez & ainſi les tuerez : car c'eſt vne beſtelette qui aime la fiente, & touſiours y demeure : & par ainſi elle eſt prinſe facillement en ceſte maniere.

Le titre de ce chapitre, dans l'orijinal grec, est : Πῶς ἔστι πρασοκουρίδας διαφθεῖραι[1]. Cornarius a traduit par : *Quomodo prasocurides, hoc est blattæ, necentur.*

A la fin de sa traduction, Antoine Pierre a fait une intéressante déclaracion, qi mérite d'être reproduite ici.

En ma traduction ie n'ay esté desplaisant que d'une chose, c'est que iuſques à present nous auons demouré en si grand' deffaulte des noms propres Francoys de pluſieurs choſes qui nous ſont en vsaige tous les iours, meſmement de celles qui ſont en Agriculture, & en Medecine, dont ſ'enſuyt que nous ſommes contrainctz d'uſer des noms Grecz, Latins & Arabicques, en deffault de termes Francoys. Ce que i'ay voulu dire en passant, pour reſpondre à ceulz qui vouldroient dire que i'ay delaiſſé pluſieurs dictions Grecques & Latines en ce Liure, ſans leur auoir baillé nom Francoys, car cela m'eſt aduenu, que ie n'ay point trouué que la langue Francoyse leur ayt donné encore aucun nom propre Francoys. Et si te prometz que i'ay grandement trauaillé à le vouloir faire : mais ma diligence n'a peu ſi bien aſſaillir, que la negligence du temps paſſé n'ayt eu plus de reſiſtance. Et d'aultre part, il m'a ſemblé plus conuenable de les laisser ainsi en Grecq ou Latin, que de leur donner vng nom tout nouueau, qui ne ſeroit entendu que de moy ſeul...

Or le mot de *cleoperte*, par leqel Antoine Pierre a traduit le latin *prasocurides* (sinple transcripcion du grec πρασοκουρίδες, que Cornarius a glosé par *hoc est blattæ*, an anployant un mot latin bien conu, mais dont le sans ne convient pas ici), n'êt ni grec ni latin ; on ne peut i voir q'une altéracion de *cloporte*, auqel les auteurs français donent indiféramant les deus janres. Il ne s'ajit pourtant pas plus de cloportes que de blates, mais

1. Voir l'édicion publiée par Heinrich Beckh an 1895 (*Geoponica sive Cassiani Bassi scholastici De Re Rustica Eclogae*), p. 355. Le titre est suivi de la mancion Διοφάνους, nom (au jénitif) de l'auteur à qi Cassianus Bassus a anprunté ce chapitre.

Digitized by Google

— come j'espère le faire voir prochainemant — d'un insecte très diférant.

An fin de conpte, *cleoperte* peut être néglijé dans la recherche de l'étimolojie de *cloporte*. Antoine Pierre, né à Rieux [1], êt excusable d'avoir écorché le français; mais il aurait été mieus avisé de faire ici ce q'il déclare avoir fait ailleurs, c'êt à dire de se borner à calqer le nom grec latinisé par Cornarius et d'apeler *prasocuride* l'insecte dont il s'ajit.

Antoine THOMAS.

1. G. Paris proteste avec raison (*loc. cit.*, p. 371 et 406) contre ceus qi apèlent notre traducteur « de Rieux » (et même « Rieux » tout court; cf. *Romania*, XXIII, 303), mais il n'expliqe pas pourqoi La Croix du Maine nome sa patrie « Rieux en Narbonnois ». Il êt probable qe le célèbre bibliografe a cru q'il s'ajissait de Rieux-Minervois (Aude), tandis q'il s'ajit, sans aucun doute, de Rieux (Haute-Garone). Cète dernière localité, érijée an évèché an 1317, faisait partie de la *provincia Narbonensis* à l'époqe romaine, mais il n'êt pas à croire qe La Croix du Maine ait écrit « Narbonnois », pour « Narbonnoise ». Une étourderie plus grave a valu à Antoine Pierre d'être désigné, de nos jours, par le nom de « Pierre de Narbonne » (Dézobry et Bachelet, *Dict. gén. de biogr. et d'histoire*, éd. refondue par Darsy, art. *Cassianus Bassus*).

Digitized by Google

LATIN *SIGILLATUS* > ROMAN *SIGLATON* ET *ESCARLÁT*

I. — Sigillātus-ΣΙΓΙΛΛΑΤΟΣ.

L'arabe ancien connaissait *siǧillāṭ-siqillāṭ* [1] « tissu de laine ou de lin, décoré de *ḫawātim*, c'est-à-dire de « cachets », ou de « sceaux », ou de « bagues » ; les femmes s'en servaient comme d'une sorte de tapis ou de couverture (*namaṭ*) qu'elles disposaient sur les litières dans lesquelles elles voyageaient à dos de chameau : cet emploi prouve que ce tissu avait pénétré dans la civilisation arabe et que ce n'est pas seulement un mot de lexiques ou un terme étranger recueilli par des voyageurs. Son ancienneté relative dans la langue est en outre établie par le fait qu'il est cité dans un *ḥadīṯ* ou anecdote relative à Mahomet (VIIe siècle), dans lequel il est question d'un voile de tête (*ṭailasān*) qui était en soie genre *sigillāṭ*.

C'était un tissu étranger : dans le seul vers où il soit mentionné, le *sigillāṭ* décoré de *sceaux* (*muḫattam*) apparaît comme provenant de l'Irac, région qui correspondait à la Mésopotamie *lato sensu*. Tous les lexicographes arabes sont d'ailleurs d'accord pour reconnaître dans ce nom un mot étranger, persan selon les uns, grec (*rūmī*) selon les autres. Linguistiquement [2], ce

1. Dans les mots empruntés par l'arabe ancien, une alternance consonantique *ǧ q* correspond en général à une prononciation *g* dans la langue à laquelle le mot a été emprunté ; on peut donc restituer presque à coup sûr : *sigillāṭ*.

2. Historiquement, en effet, ce tissu d'origine grecque a fort bien pu être introduit dans le monde arabe par la Mésopotamie sāsānide, ce qui expliquerait que certains lexicographes considèrent son nom comme persan. On sait que, vers 360, le roi sāsānide Sapor II, à la suite d'une expédition militaire en Syrie, en avait ramené de nombreux tisserands qui introduisirent dans son empire les techniques byzantines.

Digitized by Google

sont ces derniers qui ont raison : Al-Aṣma'ī, l'un des plus consciencieux des lexicographes arabes, mort à Basra en 828, ayant montré ce tissu à une vieille Grecque et lui ayant demandé comment on l'appelait dans sa langue, elle répondit que son nom y était *sigillātus*. Dans ce « grec » *σιγιλλάτος, on reconnaît immédiatement le latin sigillātus[1] « décoré de sceaux (tissu) ».

Les auteurs arabes ne nous ont pas, semble-t-il, laissé d'indications permettant de connaître la nature exacte des « sceaux » qui constituaient le décor caractéristique du *sigillāṭ*[2] ; il pouvait s'agir en effet de *bagues* ou de *sceaux* obtenus soit par une teinture à réserves ou par une surimpression, soit par un procédé de tissage en couleur ou, encore, de damassage ton sur ton.

On peut rappeler ici que, du Maroc au Yémen, en passant par la Kabylie, le Sud Tunisien, la Tripolitaine et la Haute-Égypte, on retrouve des tissus pour femmes (ceintures ou voiles) décorés de cercles de couleur obtenus grâce à des réserves à base de nouets (cf. P. Ricard, *Le Batik berbère*, in *Hespéris*, 1925, pp. 411-426 ; aux références données dans cet article, il faut ajouter le voile de mariée (*'abrūq*) de Fès, et le voile de visage des femmes de Ṣan'a, tous deux en soie). Peut-être ces tissus décorés de cercles de couleur sont-ils les actuels représentants du *sigillātus* ancien.

D'autre part, il suffit de feuilleter un album de tissus sāsānides ou byzantins pour remarquer immédiatement que l'une des caractéristiques de leur facture c'est que l'ordonnance décorative y est formée de *roues*, isolées ou tangentes par leurs points axiaux, qui renferment un motif (lions, aigles ou cavaliers, affrontés ou adossés) entouré d'un large cercle ornementé.

---

1. Cf. Forcellini, *Lexicon : sigillāta tentoria ; sigillātae sericae*. Pour des tissus décorés de « sceaux », cf. Ovide, *Métamorphoses*, VI, v. 86.

2. Le moyen âge arabe a, lui aussi, connu des tissus décorés de « sceaux » (*muḫattam* ; cf. Dozy, *Supplément*, s.v.). Mais, comme le mot *ḫātam* « sceau » s'applique tout spécialement au *sceau de Salomon* (= étoile à six pointes) l'adjectif *muḫattam* = sigillatus implique en arabe un décor polygonal. A Tlemcen, de nos jours, le motif appelé *ḫātem* semble ne plus avoir de rapport avec un sceau (cf. Bel et Ricard, *Le travail de la laine à Tlemcen*, p. 132) ; à Tanger, le *mḫōtem* est un tissu décoré par damassage.

Digitized by Google

C'est même cette particularité des tissus byzantins qui leur a fait donner le nom de *rotata* ou *circum rotata* [1].

Cependant, si nous sommes mal renseignés sur le détail du décor porté par le *sigillāṭ*, l'examen des lexicographes arabes permet de conclure que, dans le monde arabe tout au moins, le *sigillāṭ* était à fond bleu [2].

En effet, à côté des deux valeurs étroitement apparentées de « tissu décoré de sceaux » et de « tissu de couleur bleu foncé », on en relève une troisième, celle de « jasmin » [3]. Le rapport qui unit ces deux séries de concepts est facile à saisir si l'on se souvient qu'en Orient la fleur du jasmin est non seulement blanche mais aussi jaune ou bleue ; c'est même cette dernière couleur qui, pour les Persans, était caractéristique si bien que, dans leur langue, l'adjectif *yāsimīnī* « qui a la couleur du jasmin » signifie « bleu » (cf. Vullers, *Lexicon*, s.v.). C'est donc vraisemblablement à cause de la teinte habituellement bleue du fond du tissu qu'il désigne primitivement que le mot *sigillāṭ* a fini par s'appliquer au jasmin à fleurs bleues.

D'autre part, à côté du substantif *sigillāṭ*, les lexicographes arabes connaissent un adjectif « ethnique » : *sigillāṭī* qui signifie littéralement : « qui est de la nature, du type, du *sigillāṭ* » mais qu'ils glosent par « qui est de couleur bleu foncé » [4] ou

1. Cf. le *pallium rotatum*, origine des *pailes roés* de l'a. fr.

2. Les auteurs anciens, latins et grecs, paraissent muets sur ces deux points : décor et couleur du fond. En bas-latin, Du Cange donne pour le IXe siècle (Léon III et Léon IV) les expressions *vestem albam sigillatam cum rosulis*, *vestem sericam albam sigillatam*, *vela alba holoserica sigillata* ; mais le mot *sigillatus* y est employé simplement comme adjectif et non avec la valeur substantive.

3. L'éthiopien ancien (*geez*) connaissait aussi un représentant de sigillātus ; c'est *səgə̀l(l)āṭ* qui, comme en arabe, a le double sens de « sorte de vêtement précieux » et de « nom d'une fleur odorante » (cf. A. Dillmann, *Lexicon linguae aethiopicae*, s.v.). Je crois que l'histoire du mot éthiopien est inconnue, et que l'on ignore s'il a été emprunté directement au grec ou s'il est venu par l'intermédiaire de l'arabe ; quoi qu'il en soit, la coexistence des deux sens (tissu ; fleur) en éthiopien et en arabe est importante.

4. En arabe : *kuḥlī*, littéralement « qui est de la couleur du *kuḥl* », sulfure de plomb ou d'antimoine, c'est-à-dire « noir bleuté » ; c'est un adjectif de cette racine, *akḥal*, qui sert dans l'Occident arabe pour désigner le « noir franc », l'adjectif propre, *aswad*, ayant été banni de l'usage parce que de

Digitized by Google

« vert pistache », cette seconde valeur étant indiquée par un seul auteur.

C'était donc la couleur de son fond — et non plus son décor (réduit ou disparu ?) — qui, pour une partie des lexicographes arabes du moins, était devenue caractéristique du *sigillāṭ*. Cette évolution avait sans doute été favorisée par l'inexistence chez les arabophones [1] du rapport étymologique étroit qui, pour des Latins ou des Grecs, unissait le nom du tissu au nom du motif qui le décorait.

Si j'ai insisté par l'évolution du sens de *sigillāṭ* chez les Arabes, c'est que l'on retrouvera des faits analogues à propos du *siglaton* et de l'*escarlat*.

II. — Siglaton.

A côté du *siǧillāṭ-siqillāṭ* de l'arabe ancien, les lexicographes arabes ont enregistré un *siqlāṭūn* qui semble n'apparaître que chez les auteurs médiévaux ; il s'agit toujours d'un tissu riche.

Sa fabrication avait été l'une des spécialités de Tébriz et de Baġdād [2] ; mais l'industrie des luxueux tissus d'Orient avait été introduite dans l'Espagne musulmane, et Al-Idrīsī, géographe arabe du XIIe siècle, rapporte qu'à l'époque almoravide (XIe-XIIe siècles) la ville d'Alméria était devenue un centre extrê-

---

mauvais augure. Le mot *kuḥlī* est parfois traduit par *bleu ciel* ; il serait plus juste de dire « bleu de ciel », le ciel de Perse n'étant guère du même bleu que celui de Paris. Chez quelques auteurs arabes d'Espagne, *kuḥlī* apparaît avec la valeur de « rouge pourpre, rouge escarboucle » ; mais, comme c'est une valeur purement occidentale et médiévale, je ne pense pas que l'on puisse la faire intervenir dans la traduction de la glose laissée par les lexicographes arabes anciens.

1. A côté de *siǧillāṭ*, les Arabes avaient bien emprunté, sous la forme *siǧill*, le latin sigill-um venu par le grec et l'araméen (cf. Fränkel, *Die aramäischen Fremdwörter im Arabischen*, p. 251) ; mais, dans leur langue, ce mot avait seulement l'acception secondaire de « document (scellé), registre », d'où, pour le sujet parlant, l'idée de « sceau » devait être absente ; de là l'impossibilité, pour les Arabes, d'un rapprochement étymologique entre le « sceau » d'un document et les dessins annulaires du *siǧillāṭ*.

2 Abū .Ḥāmid al-Garnāṭī, *Tuḥfat al-Albāb*, éd. G. Ferrand, in *Journal Asiatique*, 1925, II, p. 211.

Digitized by Google

mement important de tissage où l'on fabriquait divers tissus orientaux[1] : l'*iṣbahānī* (= d'Ispahan), le *ǧurǧānī* (= du Djourdjan), le *'attābī* et le *siqlāṭūn*, tous deux spéciaux à Bagdad[2].

C'est de ce *siqlāṭūn* que dérive le *siglaton* des langues romanes médiévales. L'alternance de voyelles : ar. écrit *ū* > rom. *o* s'explique suffisamment par une vélarisation provoquée par l'emphatique *ṭ* ; peut-être aussi le *ū* arabe est-il en fonction de *ō* comme c'est souvent le cas. D'autre part, l'alternance de consonnes ar. écrit *q* > rom. *g*, peut être considérée comme un fait de phonétique hispanique, le *q* étymologique arabe ayant souvent donné *g* dans les mots empruntés par l'espagnol ; mais la lettre *q* (comme la lettre *ǧ*) servant couramment aux Arabes pour transcrire le son *g* des langues étrangères, il est très possible que la graphie arabe *siqlāṭūn* corresponde à une prononciation arabe réelle en *siglāṭūn-siglāṭōn*.

Si les lexicographes arabes ne nous ont pas laissé d'indications sur les caractéristiques du *siqlāṭūn*, l'auteur du dictionnaire persan intitulé *Burhān-i qāṭi'* connaît *siqlāṭūn* (variante : *saqlāṭūn*)[3] avec la valeur de « tissu bleu » et, en poésie, le persan classique employait aussi bien *čarḫ-i siqlāṭūn* « roue de *siglaton* » que *čarḫ-i kabūd* « roue bleue » pour désigner le firmament d'une façon métaphorique. Ce témoignage du lexicographe persan a une grande valeur, car le *siqlāṭūn* se fabriquait dans des régions limitrophes de la Perse (à Bagdad et aussi à Nakhtchéwan, en Arménie).

---

1. Cf. Al-Idrīsī, éd. Dozy et De Goeje, p. 240 ; Al-Maqqarī, *Analectes*, I, p. 102, l. 5-7. — Il n'est pas étonnant que ces industries soient passées d'Orient en Andalousie. Al-Idrīsī raconte en effet que, lors de sa période de prospérité (XIe siècle), le port d'Alméria était fréquenté par des navires venant d'Alexandrie et de Syrie.

2. C'est même, peut-être, le *siqlāṭūn* de Bagdad ou l'une de ses variétés qui, importé en Occident, y était connu sous le nom de *baldaquin*, de l'italien *baldacchino* « originaire de *Baldach* », déformation romane médiévale de *Bagdād*.

3. La finale (grecque) *-ūn* ayant été prise pour le suffixe arabe *-ūn* qui marque le nominatif pluriel, on en a tiré l'oblique pluriel *saqlāṭīn*. C'est de même que, inversement, le mot *yāsimīn* « jasmin » ayant été pris pour un pluriel arabe au cas oblique, on en a refait un nominatif *yāsimūn* que connaissent les dictionnaires.

Digitized by Google

Cependant, à l'intérieur des langues romanes, *siglaton* semble avoir désigné surtout un riche tissu broché d'or et *vermeil*, c'est-à-dire, étymologiquement, « teint en rouge à la cochenille (*vermiculi*) ». Ce changement profond de couleur dans un même tissu pourrait étonner; il est cependant expliqué par Karabacek qui, dans un article [1] que je n'ai malheureusement pas pu consulter, dit que le *siqlāṭūn* de l'Occident musulman était rouge vif, tandis que celui d'Orient (Bagdad et Tébriz) était surtout bleu foncé.

Que le changement de couleur se soit effectué dans l'Andalousie musulmane, cela n'est pas pour surprendre, car l'on sait que ce pays, gros producteur de soie, était aussi gros producteur de cochenille [2]. D'autre part, la couleur vermeille du *siglaton* roman prouve que ce tissu a été importé de l'Occident musulman et non d'Orient, détail que corrobore son existence dans les seules langues française, provençale et espagnole.

Le *siglaton* vermeil du moyen âge roman dérive donc directement du *siqlāṭūn* rouge d'Andalousie, frère lui-même du *siqlāṭūn* bleu de Bagdad et de Tébriz.

Or, les lexicographes arabes et persans rapprochent ce médiéval *siqlāṭūn* de l'ancien *siǧillāṭ-siqillāṭ*; et, en effet, leur communauté de sens : « tissu bleu », jointe à leur proximité formelle, ne paraissent guère permettre de les séparer. Deux faits cependant pourraient, à première vue, faire difficulté : l'absence de redoublement du *l* et l'apparition d'une terminaison *-ūn*.

A l'égard de la première, il est permis d'envisager deux hypothèses :

1° réduction de *siqillāṭ* en *siqlāṭ-* (ou de *sigillāt-* en *siglāt-*), réduction qui a pu s'effectuer soit en bas-latin, soit en grec byzantin;

---

1. Je ne le connais que par l'indication qu'en donne W. Heyd (*Histoire du commerce du Levant au moyen âge*, trad. F. Raynaud, t. II, p. 700, n. 3) qui renvoie à : Karabacek, *Ueber einige Benennungen mittelalterlicher Gewebe*, I, 2-11.

2. « La meilleure cochenille est celle d'Andalousie ; les régions où il y en a le plus sont celles de Séville, de Liebla, d'Archidona et de Valence. D'Andalousie, on en exporte dans les contrées les plus éloignées. » (Cf. Al-Maqqarī, *Analectes*, I, p. 90).

Digitized by Google

2° existence, à côté de sigillātus seul attesté comme s'appliquant à des tissus, d'un signātus ayant la même valeur et qui, par contamination de forme et de sens, serait devenu *siglātus; mais, à la période classique, signātus « marqué d'un sceau, d'un cachet » ne paraît pas s'être appliqué à des tissus.

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, de la valeur de l'une et de l'autre de ces hypothèses, le fait est qu'à côté de *siqlāṭūn* (et avec la même valeur de « tissu bleu »), les lexiques persans connaissent une forme sans gémination du *l* : *siqlāṭ*; peut-être la réduction *sigillāṭ* > *siglāṭ*, qui ne paraît attestée ni en latin ni en grec, s'est-elle effectuée à l'intérieur d'une langue orientale, en arabe ou en persan.

Pour ce qui est de la terminaison *-ūn*, il faut d'abord écarter l'idée qu'elle remonterait *directement* à un latin sigillātum; dans la prononciation, la désinence -um avait en effet perdu de bonne heure sa nasale finale; dans les emprunts latins que l'on retrouve en arabe ancien, elle n'est pas représentée. Dans les mots latins empruntés par le grec, -um devient -ον (comme -us devient ος); mais dans les mots grecs passés en arabe ancien, ον est en général représenté par *zéro*. Cependant, dans des emprunts médiévaux, on a quelques exemples de la conservation en arabe de la désinence grecque -ον [1]; c'est notamment le cas du nom de tissu *abū qalamūn* « sorte d'étoffe brochée aux couleurs chatoyantes » qui est la forme arabisée du grec médiéval ὑποκάλαμον « sorte de tissu broché » (< κάλαμοι « broches ») [2]; on peut y ajouter deux autres emprunts médiévaux : *manganūn* « machine pour élever l'eau, noria » de μάγγανον, et *naulūn* « nolis », de ναῦλον; peut-être faudrait-il y joindre *buzyūn* « sorte de brocart de soie » qui doit dériver des adjectifs βυσσινον ou *βυσσιον.

La différence de traitement que l'on constate entre les

1. Il n'y a pas à tenir compte des innombrables exemples de conservation de cette désinence que l'on peut relever dans le vocabulaire technique des botanistes et des médecins arabes; c'est qu'il s'agit là de calques fidèles de termes grecs écrits et non de mots réellement passés dans la langue et arabisés.

2. Cf. Dozy, *Supplément*, I, p. 9.

Digitized by Google

emprunts anciens et les emprunts médiévaux (perte ou maintien de la désinence -ον) peut être expliquée par le fait que les premiers parvenaient à l'arabe par l'intermédiaire de l'araméen, c'est-à-dire déjà sémitisés — et sémitisés sans doute par des bilingues sentant la valeur purement désinentielle de -ον — tandis que les derniers étaient introduits directement dans la langue, par les marchands qui apportaient les objets qu'ils désignaient. Le *sig(il)lāṭūn* médiéval peut donc très bien se justifier à côté du *sigillāṭ* ancien.

Une troisième explication de la finale *-ūn* est fournie par un lexicographe persan. Comme, en persan, *siqlāṭ* signifie « tissu bleu », ce qui est aussi la valeur de *siqlāṭūn*, il propose de considérer celui-ci comme une réduction du composé persan **siqlāṭ-gūn* « qui est de la couleur du *siqlāṭ* ». Cette explication n'est cependant guère admissible car, dans les composés persans du même type, lorsque l'élément *gūn* [1] « couleur » n'a pas été conservé intact, c'est sous la forme *yūn* (et non **ūn*) qu'il apparaît; cf. arabe des botanistes *āḏaryūn* « nom d'une plante » < persan class. *āḏar-gūn* « (plante) couleur de feu ».

Jusqu'à présent, le *siglaton* roman, comme le *siqlāṭūn* arabo-persan, avaient été dérivés du grec κυκλάς, latin cyclas.

Meyer-Lübke (*Etymol. roman. Wörterb.*, n° 7951) dérive les formes romanes d'un arabe *siqlāṭ* « vêtement féminin ». « Le mot arabe, ajoute-t-il, dérive du grec, lat. cyklas (*sic*), mais les formes romanes ne peuvent reposer directement sur celui-ci ». D'ailleurs, le mot *siqlāṭ* n'est pas attesté en arabe; et en persan, où il se retrouve effectivement, il n'a jamais la valeur de « vêtement féminin ». Comme beaucoup d'autres, cette rubrique orientale est nettement insuffisante.

Karabacek, spécialiste de l'étude historique des tissus orientaux, considère lui aussi *siglaton* comme venant du grec κυκλας, latin cyclas, par l'intermédiaire d'une forme « latinisée » cyclatus [2]. Du Cange, en effet, a bien une rubrique **Cyclatus* « panni pretiosi genus », mais il n'y donne aucun exemple de l'emploi de ce mot et se borne à renvoyer à l'article *Cyclas*

1. Dans les mots persans empruntés par l'arabe et où figure cet élément, on le retrouve en général sous les graphies *qūn* et *ǧūn*; cf. ar. *zarqūn* « minium », du persan *zar-gūn* « de couleur d'or ».

2. Cf. *Ueber einige Benennungen mittelalterischer Gewebe*, pp. 274-283.

Digitized by Google

où l'on cherche en vain *cyclatus*. Le latin médiéval paraît n'avoir connu que *cyclas-cycladem* « genre de *vêtement* de forme circulaire (*circumtextum*), ou encore : orné sur son pourtour (*in circuitu*) « d'une bande de pourpre ou d'or ». C'était probablement un vêtement analogue à la *rota* du latin médiéval.

Quant à *siglaton* qui désigne toujours un genre de *tissu*, et jamais un vêtement, il ne semble pas avoir eu de forme latine ni latinisée ; on le retrouve tel quel dans les textes latins : « *de panno aureo.... ciclaton* ». Si, à la fin du XIIe siècle, l'auteur du *Vocabulista* latino-arabe d'Espagne traduit par *ciclas* l'arabe *siqlāṭūn*, c'est à mon avis par suite d'une fausse étymologie, fondée d'une part sur une apparence de parenté formelle : *cycladem* > *siglaton*, et d'autre part, sur la proximité des deux sens : « riche vêtement à bordure circulaire de pourpre ou d'or », « tissu précieux de soie brochée d'or ». Mais j'estime que, en partant de *cyclas*, la finale *-āṭūn* de l'arabe et du roman demeure injustifiable alors qu'elle s'explique tout naturellement en partant de σιγ(ιλ)λάτον [1] ; c'est pourquoi cette dernière étymologie me paraît devoir être préférée [2].

III. — Scarlat.

A côté de *siqillāṭ*, les lexicographes persans citent, comme variantes persanes, les formes *saqallāṭ-saqallāt* et *saqirlāṭ-saqir-*

---

1. J'ignore l'importance qu'il faut accorder à un passage cité par Godefroy et où il est parlé d'une femme *vêtue de siglaton à cercle d'or*. Si l'on pouvait lire *à cercles d'or*, on serait en droit de supposer que le *siglaton* médiéval avait conservé le décor caractéristique du sigillātus primitif.

2. Comme, à côté de *siqlāṭūn* « siglaton », on trouve aussi chez les auteurs arabes un adjectif « ethnique » *siqlāṭūnī*, les lexicographes arabes l'ont interprété comme signifiant « originaire de Siqlāṭūn » et ont considéré celle-ci comme « une ville du pays des Rūm » qui aurait été la patrie de ce tissu. Ils ont été confirmés dans leur erreur par l'existence de personnages portant le nom de *As-Siqlāṭūnī* qu'ils ont également compris dans le sens de « originaire de S. ». En réalité, *siqlāṭūnī* signifie dans le premier cas « (tissu) du genre du *siglaton* » et dans le second « tisserand ou marchand de *siglaton* ». Comparer la même valeur prise par les « ethniques » *ḥarīrī* « qui tisse ou vend la soie » et *kittānī* « qui tisse ou vend le lin ».

Digitized by Google

lāt-saġirlāṭ [1] « certain tissu de laine fabriqué dans le pays des Chrétiens », les trois dernières formes provenant de la dissimilation en *rl* du groupe géminé *ll* [2]. De même, l'auteur du dictionnaire arabe intitulé *Tāǧ al-ʿArūs* (XVIIIe siècle) dit, à propos de *siǧillāṭ-siqillāṭ*, que c'est le tissu que les gens du peuple appellent *səkərlāṭ* [3]. C'est un des représentants de cette série à dissimilation [4] qui est à l'origine de l'*escarlat* roman.

L'étymologie de celui-ci a été très discutée. Comme dans l'antiquité, une cochenille réputée se recueillait en Galatie, certains ont voulu voir dans *escarlat* un dérivé de galaticus [coccus] (cf. Simonet, *Glosario*, p. 190) ; d'autres l'ont rapproché du nom de la Sicile. Pour Meyer-Lübke (n° 7661), *scarlatt* est d'origine inconnue, « le persan *saqirlāṭ*, étant lui-même emprunté, dit-il, ne peut être l'origine des mots romans ».

Dans un article intitulé *The word « Scarlet »* (in *Journal and Proceedings of the Asiatic Society of Bengal*, 1910, vol. VI, pp. 263-266), A. Hontum-Schindler a voulu dériver le persan *saqirlāṭ* du chinois du XVe siècle : *sa-ha-la*, dont la dernière syllabe devait avoir, dans la langue ancienne, une implosive dentale ; mais comme ce nom chinois se rapporte à des tissus provenant du Bengale ou du Golfe Persique, il est plus logique d'y voir la simple transcription du persan *saqirlāṭ-saqarlāṭ* ; c'est d'ailleurs l'avis de G. Ferrand (cf. *Journal Asiatique*, 1925, t. 207, p. 211, n. 2). Il en est de même pour le tibétain *saqlad* (cf. Jäschke, *A tibetan-english dictionary*, s.v.) et pour les

---

1. Cf. Vullers, *Lexicon*, s.vv. — La forme *saġirlāṭ* est attestée en persan, dès la fin du XIIIe siècle, dans des lettres de Rašīd ad-Dīn où ce mot désigne un tissu importé de chez les Rūm ; on trouvera les références dans l'article de Hontum-Schindler cité plus loin. L'alternance $q \times ġ$ est fréquente dans la phonétique persane ; c'est ainsi que, dans les mots empruntés à l'arabe, le *q* arabe est en général prononcé *ġ* (spirante vélaire) par le persan actuel.

2. On trouvera des exemples de cette dissimilation ap. R. Ružička, *Konsonantische Dissimilation in den semitischen Sprachen*, p. 45.

3. Le timbre des deux voyelles brèves n'est pas précisé et j'ignore s'il faut le restituer en *a* ou en *i*.

4. Du Cange cite bien des formes *escallata*, *squalata*, sans dissimilation ; mais il peut s'agir là d'une assimilation romane secondaire : *ll* > *rl* > *ll*.

Digitized by Google

différentes formes indonésiennes (cf. Favre, *Dictionnaire malais-français*, s.v. *saqelāt*).

Enfin, dans le numéro de Janvier-Février 1929 de la *Revue de l'Académie Arabe* de Damas (pp. 60-61), le père Anastase-Marie, des Carmélites de Mossoul, a proposé comme étymologie de *iškarlāṭ* le complexe arabe *ašqar al-lāṭ* qui peut se traduire par « rouge de couleur ». Mais cette étymologie soulève deux graves objections qui ne permettent pas de l'accepter ; d'abord, ce complexe n'est nulle part attesté, ni chez les auteurs arabes, ni dans les lexiques ; ensuite, le témoignage des lexicographes arabes, persans et romans prouve que, ni étymologiquement, ni originairement, l'écarlate n'est un tissu rouge. La critique que le Père carmélite adresse en passant à l'auteur du *Tāǧ al-'Arūs* est complètement injustifiée.

Quant à moi, c'est ce persan, dérivé lointain du sigillātus latin, que je considère comme l'origine du mot roman.

Mais comment peut-on rattacher sémantiquement notre *écarlate* devenu caractéristique d'une variété de rouge à la série des *sigillāṭ-siqlāṭūn-saqirlāṭ* bleus de l'Orient ? C'est que, pas plus que ces derniers ne sont *étymologiquement* des tissus bleus, l'*escarlat* roman n'était, primitivement, un tissu caractérisé par sa couleur rouge. En consultant Du Cange et Littré, on trouve, du XIIe au XVIe siècle, des exemples d'*escarlate* blanche, brune, grise et verte aussi bien que vermeille. « Au XVe siècle, observe Littré, *écarlate* paraît signifier : étoffe en général » ; il aurait pu dire plus justement : « étoffe caractérisée, non pas par sa couleur, mais une autre particularité ignorée de sa facture » [1].

On sait combien les lexicographes orientaux, pour ne pas parler des nôtres, sont peu explicites lorsqu'il s'agit de *realien* intéressant la vie de tous les jours. Si certains des lexicographes arabes ne nous avaient pas précisé que le *sigillāṭ* était décoré de « sceaux », nous n'aurions que la glose de leurs confrères : « tissu bleu foncé ». Sans doute, outre son fond bleu qui

1. Pour une évolution analogue de sens, comparer :

1° français moderne *drap* « tissu de laine très caractérisé » qui, anciennement, signifiait simplement « étoffe ».

2° arabe marocain *kettān* : α) lin (plante) ; β) toile de lin ; γ) toile en général ; δ) toile de coton, cotonnade.

Digitized by Google

frappait à première vue les lexicographes et les poètes, le *siglāṭūn* persan était-il lui aussi caractérisé par certaines particularités de facture (matière première; mode de tissage; décoration) qui constituaient l'essentiel de sa personnalité aux yeux des tisserands, des marchands de tissus et des acheteurs. Malgré la carence des lexicographes, il est permis de croire que ce sont ces particularités inconnues qui, sous des teintures diverses, ont plus ou moins persisté du sigillātus à l'*escarlat* et constituent le lien qui unit les membres de cette famille étymologique.

Au point de vue sémantique, une double question se pose : où et quand le *saqirlāṭ-saqarlāṭ*, primitivement bleu, a-t-il reçu la couleur rouge qui est devenue sa caractéristique ?

On a vu à propos du *siqlāṭūn* que, de bleu en Orient, il était devenu rouge dans l'Occident arabe.

On serait donc fondé à croire que c'est aussi dans cet Occident, peut-être précisément en Andalousie, que l'*escarlat* rouge a pris naissance : cette hypothèse semble cependant insoutenable. A la fin du XIIe siècle, l'auteur du *Vocabulista* ne connaît que *qarmazī* « teint au kermès, cramoisi » qu'il traduit par *cogcinus*. Pour le XIIIe, on a l'attestation que les musulmans d'Espagne y portaient des manteaux d'*iškərlāṭ* [1] à l'imitation de leurs voisins chrétiens : le contexte semble indiquer qu'il s'agit d'un tissu importé de la Chrétienté, et, d'autre part, la lettre arabe *š* est la notation ordinaire de la prononciation du *s* roman d'Espagne; la forme arabe hispanique du nom de ce tissu paraît donc bien n'être que la reproduction du roman *escarlát* ayant subi une harmonisation de son vocalisme : *iškirlāṭ*. Il faut arriver à P. de Alcalá (fin XVe siècle) pour trouver l'espagnol (d'origine arabe) *carmesi* « cramoisi » traduit par l'arabe (d'origine romane) *iškirlāṭ* « écarlate ».

L'Andalousie étant éliminée, on pourrait penser à l'Arménie comme patrie de l'*escarlat* rouge; on sait en effet que, depuis l'antiquité, ce pays était réputé par sa cochenille, au point que la petite ville arménienne d'*Ardašāṭ* est surnommée par le géographe arabe Al-Balāḏurī « bourgade de la cochenille ». Or, un lexicographe persan cité par Vullers donne pour *saqlāṭūn*

1. Cf. Al-Maqqarī, *Analectes*, I, p. 137, l. 20.

Digitized by Google

les valeurs de *saqirlāṭ* et de « tissu fabriqué à Nakhtchéwān », petite ville arménienne située à 200 kilom. au N.-O. de Tébriz. Le *saqirlāṭ* qui, anciennement, était exclusivement bleu [1], aurait pu devenir rouge dans un pays de teinture à la cochenille ; malheureusement, aucun texte ne vient appuyer cette hypothèse et, d'après les documents existants, il semble au contraire que ce soit dans l'Europe occidentale que l'*escarlat* ait changé de couleur.

Le *saqirlāṭ-saqarlāṭ* bleu du persan, dérivé du sigillātus latin, serait donc passé dans l'Occident chrétien où il aurait donné *scarlát*, *escarlát*, qui finit par devenir un tissu rouge caractéristique.

*
* *

Si les deux étymologies proposées ici étaient acceptées, voici comment l'on pourrait retracer, en gros, l'histoire des dérivés de sigillātus.

1° Par l'intermédiaire du grec byzantin σιγιλλάτος, le mot, désignant un tissu décoré de sceaux, tissu de laine ou de lin, et accessoirement, en Orient, de couleur bleue, passe en arabe ancien (VIIe siècle) et en éthiopien ancien.

2° Plus tard, le même mot passe à nouveau en Orient sous la forme *siqlāṭūn-siglāṭūn*. Mais, peut-être par suite de modifications techniques apportées à sa fabrication soit dans le monde grec, sa patrie d'origine, soit dans le monde musulman, sa patrie d'adoption, c'est devenu un tissu de soie broché d'or, qui garde d'abord sa teinte bleue, puis prend une teinte rouge en Andalousie ; en tant que tissu de soie, il rentre en Europe comme objet d'importation.

3° Vers le XIIIe siècle (?), apparaît un doublet de *sigillāṭ* : *saqirlāṭ*, dont le lieu de naissance est encore incertain. Sa couleur, non fixée au début, finit par être le rouge. Le tissu et son nom apparaissent partout en Europe et sont répandus dans le monde entier par les commerçants européens.

Georges S. COLIN.

1. Cf. *Burhān-i Qāṭi'*, cité ap. Vullers, *Lexicon*, p. 304, s.v. *saqlāṭūn*.

Digitized by Google

MANUSCRITS ET RECENSIONS

DE

L'*ITER HIEROSOLIMITANUM CAROLI MAGNI*.

La *Chronique rimée* de Philippe Mousket nous donne aux vers 10022-12499, la description d'un voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople, voyage d'où l'empereur rapporte à Aix-la-Chapelle des reliques de la Passion.

Dès la première lecture, il est évident que Mousket ne s'est pas inspiré du *Pèlerinage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople*, chanson de geste qui se récitait au Lendit de Saint-Denis, mais du texte latin qui prétend donner l'origine historique de cette fête, l'*Iter Hierosolimitanum Caroli Magni* ou, sous son titre complet, la *Descriptio qualiter Karolus Magnus clavum et coronam Domini a Constantinopoli Aquisgranis detulerit qualiterque Karolus Calvus hec ad Sanctum Dyonisium retulerit*.

Gerhard Rauschen a édité cette pièce d'après un manuscrit de Paris (Bibl. nat. lat. 12710) avec les variantes d'un manuscrit de Vienne (Hofbibl. 3398), dans *die Legende Karls des Grossen im 11 und 12 Jahrhundert* [1], et Ferdinand Castets, dans la *Revue des langues romanes* [2] a imprimé un autre texte de la même pièce d'après un manuscrit de Montpellier (Bibl. de la Faculté de médecine, H. 280), en ajoutant à son édition diplomatique quelques variantes, données comme du manuscrit de Paris, et qui plusieurs fois ne concordent pas avec le texte de Rauschen [3].

---

1. Publié dans *Gesellschaft für Rheinische Geschichtskunde*, Leipzig, 1890. Cf. pp. 102-125.

2. VI (1892), pp. 439-474.

3. Cf. par exemple, Castets, p. 439, note 7, où est donné comme prove-

Digitized by Google

En examinant les concordances de ces textes avec le résumé que donne Mousket, nous nous sommes trouvés devant une réelle difficulté : un passage important — le récit de la vision de Constantin — est chez Mousket à une autre place que dans l'*Iter*. Les textes de l'*Iter Hierosolimitanum* font arriver à Aix-la-Chapelle quatre messagers : deux chrétiens envoyés avec une lettre du patriarche de Jérusalem, Jehan, et deux hébreux avec une lettre de l'empereur Constantin ; celle-ci narre une vision où Dieu a fait voir à Constantin que, seul, Charlemagne est destiné par le Ciel à vaincre les païens profanateurs du sépulcre de Christ. Or Mousket raconte cette vision dans l'ordre chronologique des faits, sitôt après avoir dit les déprédations des infidèles à Jérusalem ; et quand arrivent à Aix les lettres du patriarche et de l'empereur, il note simplement que cette dernière relatait la vision.

Ce déplacement n'aurait rien qui dût nous surprendre dans un résumé, s'il ne se retrouvait dans un autre texte picard de la même époque : le *Turpin* de Michel de Harnes [1]. Cette traduction de l'*Historia Tilpini de Hispania*, dont le contenu n'a eu du reste aucune influence sur le *Turpin* de Mousket, insère pourtant comme lui, au milieu des aventures de Charlemagne et des barons, un résumé de l'*Iter Hierosolimitanum* qui présente le même déplacement de la vision de Constantin que la *Chronique rimée*. En outre, pour autant qu'on puisse le dire lorsqu'il s'agit de deux traductions résumées, nombre d'expressions font conjecturer que les deux textes dérivent d'un même remaniement.

En recherchant — inutilement jusqu'ici — cette forme de l'*Iter* qu'auraient utilisée Mousket et le *Turpin* de Michel de Harnes, nous avons été amené à examiner les divers manuscrits de l'*Iter Hierosolimitanum* et ce travail nous a conduit à des conclusions que nous allons exposer.

Nous avons dû reconnaître dès l'abord trois recensions assez

---

nant du ms. de Paris un texte qui dans Rauschen devrait suivre le *supposuit* de la page 103, ligne 12, et qui y fait défaut. En réalité ce passage fait partie des additions (P 2.) du ms. de Paris et se retrouve dans le ms. de Vienne.

1. A. Demarquette, *Précis historique sur la maison de Harnes, suivi d'une version romane attribuée à Michel de Harnes, de la Chronique du faux Turpin* Douai, 1856.

Digitized by Google

différentes de l'*Iter* : une représentée par le manuscrit le plus ancien (*P*), une seconde qui nous est donnée par deux manuscrits complets (*P* + *P2*, *R*) et en grande partie dans la *Vita Karoli* (*K*), une troisième, complète dans un manuscrit ancien (*M*) et tronquée dans un manuscrit assez récent (*V*).

Une édition critique de tous ces textes nous semble difficile et assez inutile : *P* a été publié par Rauschen [1], *M* par Castets. L'édition diplomatique de Castets est peu sûre, nous le verrons ; il y ajoute quelques variantes prises sans distinction dans *P* et dans *P2* ; l'édition de Rauschen donne nombre de variantes de *V*, mais ce manuscrit d'une autre recension n'a directement rien à voir avec *P* qu'édite Rauschen.

La recension *K P2 R* est nettement intermédiaire entre les deux autres, et la plus récente (*M V*) est inexplicable sans la connaissance de cette forme intermédiaire. C'est donc de cette deuxième recension — la plus longue — que nous aurions voulu donner une édition critique ; nous nous contenterons de compléter le texte de Rauschen en donnant d'après le manuscrit *P* le passage important qu'il omet.

Si, dans ce qu'il raconte, l'*Iter Hierosolimitanum* est de nulle valeur historique, ce texte n'en reste pas moins important comme source, car toutes les grandes compilations historiques des XIIe et XIIIe siècles et de plus tard encore : Sigebert de Gembloux, Aubri de Troisfontaines, Gui de Bazoches, ou les *Grandes Chroniques* et Philippe Mousket, le résument, le traduisent ou le transcrivent, et nous ne possédons point de renseignements sur l'ordre des recensions ni aucune édition critique.

I. — Nous connaissons l'*Iter Hierosolimitanum* [2] par les manuscrits et les textes suivants :

1) *P* = Paris, Bibl. nat., fonds latin, n. 12710, manuscrit parchemin, petit folio, en deux colonnes, d'une écriture très

1. Étudiant la *Visio Karoli*, M. W. Levison (*Neues Archiv*, 1902, pp. 501-502) signale l'état incomplet de l'édition Rauschen et indique le manuscrit complet de Rouen (*R*).

2. Nous adoptons pour notre texte le titre d'*Iter Hierosolimitanum*, sous lequel l'a publié F. Castets ; il nous semble plus parlant que celui de *Descriptio* que — d'après le premier mot du titre de certains manuscrits — lui attribuent G. Paris, G. Rauschen et, à leur suite, M. J. Bédier.

Digitized by Google

petite, sans initiales, de plusieurs mains de la fin du XIIe siècle. Jules Lair l'a examiné et en a décrit le contenu en grand détail [1], mais n'a pas tiré de cette description toutes les conclusions nécessaires.

Le manuscrit contient, sans ordre, une série de pièces propres à servir de base à une histoire de Gaule et de France. Jules Lair a prouvé [2] que cette œuvre a été réalisée, suivant le plan donné par ce manuscrit au folio 34 verso. Ce texte que J. Lair a baptisé *Nova gesta regum Francorum* est, nous le montrerons ailleurs, la source principale qu'a traduite Mousket dans sa *Chronique rimée*.

P commence (f. 1) par le paragraphe 20 de l'*Historia regum Francorum monasterii sancti Dyonisii* [3]. Puis vient (f. 1) la *Visio Karoli*, vision qui dans les autres textes termine l'*Iter Hierosolimitanum*; aussi *P* finit-il le sien (f. 5 r°) sur cette phrase : *Pro his igitur aliisque plurimis beneficiis, ut liberaretur ab infernalibus claustris ductus est* (Karolus Calvus) *in infernum et cetera*, qui n'est que le début de la *Visio Karoli* et un renvoi à sa transcription du folio 1.

Ensuite, sous le titre : *Incipit descriptio qualiter Karolus Magnus clavum et coronam Domini a Constantinopoli Aquis Grani attulerit, qualiterque Karolus Calvus hec ad sanctum Dyonisium retulerit* commence (au f. 1 v°) l'*Iter Hierosolimitanum*; il se termine (au f. 5 r°) par la phrase citée plus haut.

2) « Une seconde main, dit G. Rauschen, qui imita les traits de la première [4], a souvent corrigé le texte et écrit des mots au-dessus et ce, sans aucun doute, en partant de la *Vita Karoli*. » Ces additions, faites en surcharges et surtout en marge, sont assez nombreuses pour que nous devions considérer le texte qu'elles forment avec *P* comme un nouveau manuscrit ; nous

1. *Cf. Bibl. de l'École des chartes*, XXXV (1874), pp. 546-550. Pour n'avoir pas examiné les différentes numérotations du ms., J. Lair a donné des conclusions erronées sur son contenu primitif.

2. Cf. *ibid.*, pp. 558-571. Dans ce plan est indiqué sous le titre d'*Iter Ierosolimitanum*, un texte qui ne peut être que le nôtre.

3. Cf. *MGH.*, *SS.*, IX, p. 401.

4. Pour semblables que soient les traits, il est toujours possible de distinguer la seconde main par l'encre et l'épaisseur de la plume, même alors que la correction a été introduite dans le texte.

Digitized by Google

les nommerons *P2*. Dans les variantes, nous indiquerons par *P1*, le texte primitif, quand la seconde main (*P2*) a effectué une correction et obtenu ainsi la leçon de *R*.

Ce manuscrit, Paris 12710, est considéré comme le plus ancien de l'*Iter Hierosolimitanum* [1], et le texte *P* est donc jusqu'à nouvelle découverte l'archétype de l'*Iter*.

3) La *Vita Karoli Magni*, à laquelle il vient d'être fait allusion, doit retenir notre attention. Elle fut écrite en 1165, sur l'ordre de l'empereur Frédéric I Barberousse, par un clerc d'Aix-la-Chapelle qui avait séjourné à Saint-Denis. Elle est composée de pièces antérieures et divisée en trois livres ; le premier utilise surtout la *Vita Karoli* de Eginhart, le second, la première partie de l'*Iter* — celle qui a trait à Charlemagne —, le troisième, quelques chapitres du *Turpin* et d'autres textes. Nos variantes renverront par *K* à la *Vita Karoli*.

Nous n'avons pas à nous occuper des manuscrits de la *Vita*, G. Rauschen en ayant donné une édition critique dans l'ouvrage que nous avons déjà cité [2]. Le texte qui nous intéresse est annoncé par ce titre : *De peregrinatione beati Karoli magni in laudem Dei facta et qualiter a Constantinopoli apud Aquile Capellam et coronam Domini attulerit.*

4) Si la *Vita Karoli* nous donne dans 14 manuscrits la première partie de l'*Iter*, nous trouvons la seconde, isolée dans le manuscrit *P3*, Paris Bibl. nat., fonds latin n. 2447. C'est un manuscrit sur parchemin de 238 folios (31,5 sur 23,5), provenant de Saint-Denis, écrit à deux colonnes au XIVe siècle. Plusieurs feuillets coupés ont été remplacés par des pages de papier écrites d'une main récente ; cette mutilation ne regarde pas la partie qui nous intéresse.

Le *Catalogus codicum hagiographicorum latinorum bibliothecae nationalis Parisiensis* (ediderunt socii Bollandiani), donne le contenu de *P3* [3]. Mais entre le n. 13 de la description : *Miracula (alia) sancti Dyonisii*, qui occupe les folios 153 à 184 v° et le n. 14, le catalogue des Bollandistes néglige comme non hagiographiques les folios 185 à 190 v° ; au folio 191, il rencontre un

1. Cf. Lair, *loc. cit.*, p. 546 ; Castets, *op. cit.*, p. 427 ; G. Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 57.

2. Cf. *op. cit.*, pp. 45-66.

3. Cf. tome I, pp. 120-122.

Digitized by Google

nouveau texte auquel il donne comme titre : (*De reliquiis sacri clavi et coronae Domini per Carolum Calvum imp. ecclesiae sancti Dyonisii datis et postea amissis et recuperatis*). Ce titre nous avait fait espérer trouver là un *Iter Hierosolimitanum*, mais il n'en est rien, quoiqu'il y soit question longuement de la Couronne, du saint Clou surtout, et de ses miracles ; dans le manuscrit, la rubrique qui annonce ce texte est : *Incipit quomodo et quando et a quibus quedam reliquia in ecclesiam ter beati Dyonisii translata sunt.* Le titre donné par le *Catalogus codicum hagiographicorum* n'est pas non plus le lemma du n.14 englobant les pages dédaignées par les Bollandistes, c'est un titre factice attribué à cette pièce par le rédacteur du catalogue. Par contre, dans les folios négligés (184 v° à 190 v°) se lit la seconde partie de l'*Iter* — celle qui a trait à Charles le Chauve — en un arrangement original qui fait d'elle un tout complet et indépendant.

Il est utile de donner une description assez complète de ce manuscrit.

Au folio 184 v° nous trouvons ce titre : *Quomodo per Karolum Calvum imperatorem allata sint in ecclesiam beati Dyonisii sacer clavus et corona Domini et multa alia pretiosissima*, puis une rubrique : *Capitulum primum, de bello quatuor regum fratrum et victoria Karoli Calvi*, le texte commence f. 185 après une lettrine coupée : *Post obitum Karoli magni imperatoris Romanorum regisque Francorum Ludovicus* (*vero*) *filius ejus* et se continue comme dans *P* (f. 4 v°) jusque *monasterium Compennii sancti Cornelii funditus instruxit* (*P*, f. 5 r°); c'est le second paragraphe passé par Rauschen et le début du texte qu'il reprend à la page 123 de son édition. Les mots qui sont tombés derrière la lettrine coupée ont été rétablis au bas de la colonne précédente par une main moderne.

Au folio 186, nouvelle rubrique : *De clavo et corona Domini et quibusdam pretiosissimis que Karolus Calvus contulit ecclesie beati Dyonisii. Preterea post multa*, c'est la suite du passage précédent, il se continue jusqu'à *Constantinopolis* (Rauschen pp. 123-124). Là — (f. 186 v°) — se trouve une longue énumération de reliques et d'ornements dont Charles le Chauve a gratifié l'abbaye de Saint-Denis.

Au bas du folio 186 *bis*, on rencontre cette rubrique : *De constitutione indicti et de venia a domino papa Leone perigrinis ad*

Digitized by Google

indictum causa orationis subvenientibus concessa et pestilentia famis per miraculum tunc sanata. Preterea vero indictum..., suite du paragraphe précédent jusqu'à *fuisse cognovimus* (cf. Rauschen, p. 124).

Ici vient l'arrangement auquel nous avons fait allusion; comme l'indique la rubrique, il va être question des indulgences accordées par le pape Léon à la procession d'Aix-la-Chapelle, et le manuscrit 2447 introduit l'établissement de l'indictum par Charlemagne: *Namque archiepiscopi et espiscopi...* (cf. Rauschen, p. 121) et le texte se poursuit jusqu'à la fin du paragraphe : *bene poterit.* Puis vient cette phrase : *Et hoc sanxerunt Leo papa, archiepiscopi et episcopi quadraginta duo*[1], *sanctique sacerdotes, unaque abbates numero duodecim, doctique monachi quibus prerogativa in utroque scientie et facundie erat*, qui suit dans l'*Iter*, mais est arrangée pour passer les deux listes d'évêques et d'abbés.

Ensuite (f. 187) se poursuit le texte de la seconde partie, là où il avait été abandonné : *Igitur quo tempore*, jusqu'à *fieri quotannis* (cf. Rauschen, p. 124). On trouve là cette faute caractéristique : pridem *in Idibus Junii* pour *pridie Idus Junii*, qu'on ne retrouve que dans le manuscrit de Rouen et que la seconde main a corrigée. C'est pourtant à *P* que *P3* est le plus semblable.

Après *fieri quotannis*, *P3* ajoute: *iussu Karoli Calvi qui hec sanctuaria detulerat in templum pretiosi martiris Dyonisii*. Au f. 187 v°, *Pro his igitur* jusqu'à *ennaratione tali* (cf. Castets, p. 470). Puis vient tout au bas du f. 187 v°, une rubrique: *Visio Karoli Calvi de locis penarum et de felicitate iustorum.* Ce qui prouve que la *Visio Karoli* faisait partie du texte sur lequel est copié *P*, quoique celui-ci ne l'indique que par un renvoi à son folio 1. Le texte est un peu différent de *P*, seulement en plusieurs endroits — pas tous — *P3* supprime *avunculus* ou le change en *avus*, peut-être pour que la *Visio* puisse s'appliquer à Charles le Chauve.

---

1. Si l'on veut compter, il y a 43 ou 44 archevêques et évêques — un est nommé deux fois — et 13 prêtres ou abbés, dans nos listes de *R* ; si le nombre est exact il y avait une omission à chacune des listes dans le texte que suit *P3*.

Digitized by Google

Notre manuscrit se termine par un résumé du dernier paragraphe de l'*Iter*: *Mortem autem et translationem corporis huius Karoli Calvi a monasterio Nantaoni in venerabili cenobio beati Dyonisii, si quis nosse desiderat, querat superius capitulo proximo precedente tractatum de detectione corporum sanctorum Dyonisii, Rustici et Eleuterii*, phrase qui renvoie aux ff. 135 et suivants du manuscrit, où est longuement racontée cette translation.

5) *R* = Rouen, Bibl. municipale, Y. 11 (*Catalogue Départ.*, I, p. 294, n. 1173), beau manuscrit sur parchemin de 169 feuillets (31 sur 23,5), écrits en partie à pleine page au XIIe siècle (ff. 1-63 et 160-169), en partie sur deux colonnes aux XIIe-XIIIe siècles (ff. 64-159) [1]. Il provient de l'abbaye de Jumièges, comme on peut le voir par les ff. 159v° [2] et 169 v°.

L'*Iter Hierosolimitanum* s'y trouve (ff. 147-159 v°), sous le titre : *Relatio quomodo Karolus Magnus imperator clavum et coronam Domini de Constantinopoli ad Aquile Capellam detulit et postea Karolus Calvus de Aquisgrani ad ecclesiam beati Dyonisii in pago parisiensi attulit*. Le titre semble d'une main postérieure au texte, parce que les traits sont différents et que, ne trouvant point de place avant la lettrine, le titre, depuis *de Aquisgrani*, a été continué dans la marge extérieure.

Au f. 156 v°, quand finit la partie qui a trait à Charlemagne, utilisant un espace laissé libre avant la lettrine, et profitant même d'un bout de ligne laissé en blanc, la même main a tracé cette rubrique : *Quomodo Karolus Calvus imperator coronam Domini cum aliis insignibus dominice passionis ad ecclesiam beati Dyonisii attulit.*

Au folio 158, après un bref intervalle qui n'a pas servi à écrire une rubrique, une grande lettre rouge ornée de blanc, marque le début de la *Visio Karoli*. Enfin, au f. 159 v°, une grande lettre semblable à la précédente commence le récit de la mort et de la sépulture de Charles le Chauve.

La même main, semble-t-il, qui a tracé les rubriques, a corrigé quelques mots et a, dans les marges, écrit des mots ou des

1. Cf. *Catalogus codicum hagiog. lat. bibl. publicae Rothomagensis* (*Anal. Boll.*, XXIII (1904), pp. 218-219).

2. Une main assez ancienne a écrit : « Ce livre est du moustier de Jumièges. »

Digitized by Google

lettres omises, par exemple : f. 158 : *a te*, où le *a* et le *t* — dont la barre ne surmonte pas le trait — font bien reconnaître la main postérieure qui a tracé les rubriques. D'autres fois, au contraire, c'est la première main qui a corrigé le texte, par exemple f. 156 v° : *genuerit* qui est rectifié dans la marge en *genuerat*.

6) *M* = Montpellier, Bibl. de la Faculté de médecine, H. 280, manuscrit sur parchemin du XIIIe siècle, de 82 feuillets (19 sur 12), de 25 lignes à la page. L'*Iter Hierosolimitanum* s'y trouve, sans titre, au folio 1 et se poursuit jusqu'au folio 20, ligne 13, où se lit cet explicit qui ne se rapporte qu'à la seconde partie du texte : *Explicit scriptum qualiter clavus et corona Domini spinea de Aquisgrani a Karolo Calvo in ecclesiam beati Dyonisii Ariopagite sint delata ac de Indicti institutione ac de eiusdem Karoli visione et qualiter corpus ipsius in eandem ecclesiam translatum sit a loco ubi sepultum erat in Burgundia monasterio Nantoani* [1].

Au bas du premier feuillet, le président Bouhier [2] a écrit ce titre exact et complet : *Relatio quomodo Karolus Magnus a Constantinopoli Aquisgranum attulerit clavum et coronam Domini et qualiter haec eadem Karolus Calvus intulerit in Ecclesiam sancti Ariopagitae Dyonisii ac de institutione Indicti et visione huius Karoli utque corpus eiusdem Karoli in praefatam Ecclesiam translatum sit* ; titre qui est à peu de chose près celui de *V* qui va suivre.

La transcription en a été faite avec assez de négligence par Castets, qui souvent a lu *Dominus*, par exemple, pour *Deus*, ou *quum* pour *quoniam* [3]. Nous n'avons pas examiné complètement ce manuscrit qui, ainsi que le suivant, offre moins d'intérêt pour nous, mais assez cependant pour que nous puissions considérer comme des fautes de l'éditeur ou du copiste de *V* la plupart des divergences que le texte de Castets présente avec *V*.

7) *V* = Vienne, Hofbibliothek, n. 3368 (jadis, Hist. pro-

1. Cf. Castets, *op. cit.*, p. 474.

2. Cf. *ibid.*, p. 426.

3. Cf. *M*, folio 1 : legibus ecclesie *Dei* supposuit quia nimirum gratia *Dei*..., Castets, p. 439 ; *M*, f. 7 v° : dum diceret *quoniam* exaudisti..., Castets, p. 453 ; *M*, f. 11 : et *quoniam* de multis languoribus, Castets, p. 459.

Digitized by Google

fana, 450), huit feuillets papier, écrits d'une cursive assez récente, difficile à déchiffrer jusqu'au milieu du f. 3 v°, et qui à partir de là est, il est vrai, plus belle, mais plus récente encore. Il n'y a pas d'initiales; les pages sont pleines. Pertz (*Archiv*, III, p. 582-583) le date d'environ 1500; nous serions tenté, pour la seconde partie surtout, de le rajeunir davantage.

Le premier feuillet est endommagé, de façon que le titre n'y subsiste point en entier; on en a conservé : ... *et qualiter hec eadem Carolus... retulerit in ecclesiam sancti D... ac de institutione indicti et... utque corpus eiusdem Caroli in prefatam ecclesiam translatum est.* Une main moderne a suppléé dans la marge extérieure la partie perdue du titre : *Relatio quomodo Carolus Magnus a Constantinopoli Aquisgrani attulerit Clavum et Coronam Domini*, et elle ajoute : *Vid. Lamb. Comm. lib.* II, p. 362 [1].

Le manuscrit ne contient que l'*Iter Hierosolimitanum*, encore y est-il incomplet, le scribe s'étant arrêté dans sa transcription vers la fin du folio 8, sur ces mots : *de auro et argento aliisque* (cf. Rauschen, p. 123).

On trouve dans *M* des traces d'une collation ancienne de *V* qui s'arrête à cet endroit [2]. *V* est en tout semblable à *M*, à ceci près qu'il rajeunit la graphie, surtout dans la seconde partie, en écrivant par exemple *Carolus* pour *Karolus*, etc., et en rétablissant les flexions *-ae*, écrites *-e* non cédillé dans *M*.

G. Rauschen, qui a donné bon nombre de variantes de *V* dans son édition de *P*, omet dans son texte, et résume en allemand, tout le passage de *P* et de *V* qui relie l'établissement de l'*indictum* à Aix par Charlemagne, à sa translation à Saint-Denis par Charles le Chauve [3]. Nous donnons ce passage en appendice.

II. — Avant de faire un essai de classement des manuscrits, il nous faut fixer autant que possible la date du texte et l'ordre de ses diverses recensions.

1. Lambecius, *loc. cit.*, donne ce titre avec la partie qui nous reste ; il l'a donc trouvé en entier, et il a encore été mutilé depuis que la main moderne l'a complété dans la marge.

2. Cf. Castets, *loc. cit.*, p. 468, note 2.

3. Cf. Rauschen, *op. cit.*, p. 123.

Digitized by Google

M. J. Bédier [1] a montré que, d'une part, le texte était antérieur à 1124, comme le prouve une allusion qui y est faite à cette date dans un diplôme de Louis le Gros, et que, d'autre part, il est postérieur à 1110, date la plus reculée à laquelle un arrangement a pu avoir lieu, au sujet de la procession — et de la foire — entre l'évêque de Paris et les moines de Saint-Denis. G. Paris [2] met en doute la simultanéité de composition des deux parties : il donne comme argument le dernier « paragraphe (de la première partie) qui semble une conclusion et dont le dernier mot est *amen* », et le fait que toute cette partie est faite « à la gloire d'Aix-la-Chapelle ». Quoique le mot *amen* ne se trouve dans aucun des manuscrits, mais seulement à la fin d'un alinéa spécial à la *Vita Karoli* et dans les *Grandes Chroniques*, nous serions porté à croire à l'antériorité de cette partie. Ce qui est sûr et nous intéresse davantage, c'est qu'elle n'est pas originaire d'Aix-la-Chapelle et qu'elle n'a pas pour source le livre II de la *Vita Karoli*. Le nom étrange d'*Aquile capella*, donné le plus souvent dans tout le cours de l'*Iter*, ne peut pas dériver de la forme germanique *Aachen*, ni des formes latines habituelles, *Aquae Grani* ou *Aquisgranum*, mais, selon G. Paris, *Aigues-la-Chapelle* (?). La reprise de cette dénomination étrange par la *Vita Karoli* prouve que le clerc d'Aix l'avait trouvée dans le texte qu'il copiait, d'autant plus que dans le reste de son ouvrage il nomme la ville correctement *Aquae Grani* ou *Aquisgranum*.

Si nous considérons les manuscrits, nous constatons l'existence de trois textes, un premier que nous trouvons dans *P*, un second que donnent *R*, *P2* et *K*, un troisième représenté par *M* et *V*.

Tous ceux qui se sont occupés de *P* le considèrent comme le plus ancien manuscrit, et F. Castets dit explicitement que sa forme barbare doit le faire regarder comme le plus ancien texte ; c'est aussi notre avis. Pourtant *P* n'a rien d'un manuscrit d'auteur ; le grand nombre de grossières fautes de copiste nous force à le considérer comme la transcription d'un original perdu. Nous avons vu aussi que *P3*, qui est très voisin

1. Cf. J. Bédier, *Légendes épiques*, IV, pp. 125 sqq., et 137 sqq.
2. G. Paris, *Hist. poétique de Charlemagne*, pp. 55-57.

Digitized by Google

de *P*, donne la *Visio Karoli* dans son texte, ce que ne fait pas *P*. Il eût été agréable de pouvoir considérer comme original ce manuscrit *P* 12710, car nous aurions eu une nouvelle œuvre à attribuer au moine de Saint-Denis, auteur de l'*Historia regum Francorum* (*Abbreviatio*) et des *Nova gesta regum Francorum*; mais on peut se demander si cette attribution eût été à sa gloire, quoiqu'il reste certain qu'il ait voulu insérer cette pièce et l'*Historia Tilpini de Hispania* dans sa seconde compilation historique des *Nova gesta*.

K, *P2*, *R* — dont nous rechercherons plus loin la date relative — ont un texte notablement plus long. Ils montrent un désir, pas toujours heureux, de correction, ils transposent souvent les mots par souci d'harmonie ou de clausule agréable. *R* oublie parfois des membres de phrase propres à sa recension ; il semble bien que la seconde main qui l'a corrigé — assez incomplètement d'ailleurs — l'ait fait d'après un manuscrit de la même recension.

M et *V* sont exactement semblables ; cependant *V* ne peut avoir été copié sur *M*., car il porte des passages omis par *M*, par exemple des noms dans la première liste épiscopale. Cette recension se présente comme un résumé qui corrige celle de *K*, *P2*, *R*, car on y trouve des traces caractéristiques des additions de *P2* : par exemple (cf. Rauschen, p. 45) *legibus Dei ecclesie obnixe supposuit*, *K*, *P2*, *R* ajoutent : *quia nimirum Dei gratia pietatis stimulatus* (*exagitatus*, *P2*, *K*) *stimulo et misericorditer Domino cooperante, qui compeditos solvit perfectissime vinculo caritatis subnexus sanctarumque omnium matris virtutum patientie lacte lactatus ac in cordis armariolo Domini verbum qui discipulis suis dicit : pacem meam do vobis, et eam se preferente, in cunctis gentibus ferre mandavit studio sancte religionis memoriter conservans*, et *M*, *V* portent : *quia nimirum gratia Dei stimulo pietatis compunctus et misericordie caritatisque vinculo innexus, matrisque... verbum quo... ferri mandavit religionis sancte studium conservans memoriter*.

Cette recension *M V* montre un réel souci de clarté et de correction, elle allège les phrases en résolvant les participes en modes personnels et en tournant les infinitifs par *ut* ; à la différence de *P*, elle n'emploie pas *nec* pour *ne*, elle omet (comme *R*) les phrases d'hébreu macaronique où *P* prétend donner la lettre de Constantin apportée par deux messagers juifs ; en

Digitized by Google

outre, si elle arrondit certaines phrases, elle résume par contre des paragraphes entiers.

III. — La seule filiation qu'il soit possible d'établir de façon certaine est celle des recensions ; essayons pourtant de trouver l'ordre des manuscrits de la famille *K P2 R*.

Les additions et corrections marginales et interlinéaires qui constituent *P2*, semblent bien, comme l'a dit Rauschen [1], provenir de *K* ; cependant on pourrait objecter qu'il y a encore quelques surcharges dans la seconde partie où *K* fait défaut, mais elles sont de si mince importance qu'il faut les attribuer au scribe de *P2*. D'autre part, on ne peut donner ce scribe comme auteur de ces développements, car, ayant trait surtout à la gloire de *Saint* Charlemagne, ils se comprennent bien mieux dans la *Vita* que dans l'*Iter*. *K* doit donc être regardé comme l'origine de cette famille. Cependant nous ne pouvons supposer que l'auteur de *K* ait travaillé sur le manuscrit *P* ; en effet, nous lisons (cf. Rauschen, p. 62) : Ast ut pretermittam que in itinere a Constantinopoli *usque perdurato* facta sunt,... texte que suivent tous les manuscrits sauf *P* (que ne change pas *P2*) ; *P* porte au contraire *usque Duratium* [2] ; nous ne voyons pas que cette faute puisse être passée dans le texte sans un intermédiaire qui portât : *usque per Duratium*. En outre, on ne peut pas ne point remarquer que les nombreuses fautes de copie de *P* ont été évitées par *K*.

Nous avons plusieurs divergences entre *K* et le texte constitué par *P*+*P2*, mais presque toujours la cause en est que le scribe de *P2*, pour s'éviter une correction, a maintenu la leçon assez voisine qu'il trouvait dans le manuscrit qu'il surchargeait.

R ne peut être intermédiaire entre *P2* et *K*, ni comme manuscrit — vu sa date — ni comme recension, car aucune des additions qui lui sont propres n'est passée dans *K* ou dans *P2* [3]. *R* ne peut avoir été copié sur *P 2*, car, outre qu'il n'a

1. Cf. *op cit.*, p. 101.

2. Rauschen, influencé sans doute par la *Vita Karoli*, a lu fautivement : *usque perdurato*, cf. p. 118, mais la lecture ne peut pas faire de doute. (Voyez *P*, f. 3 v° *in fine*.)

3. Par exemple au f. 151 v°, *R*, après *passus es in cruce* (Castets, p. 452 ;

Digitized by Google

pas les fautes de copie de ce dernier, il porte le plus souvent texte de *K*, alors que *P* a conservé la leçon primitive. Cependant, c'est bien d'un manuscrit voisin de *P*+*P2* que dérive *R*, par exemple : *omnes proficisci regem hortantur una voce proclamantes ita : « etsi nos etiam ista expeditione tua fessos desperes non posse tanti itineris laborem ferre, non tibi tamen sed Deo prope diem cum legatis, etiam si dux defueris, profecturos promittimus. Quid enim nocivum, cui Deus dux affuerit ? »* (Cf. Rauschen, p. 108. *R*, f. 149 r°), passage que *K* (cf. Rauschen, p. 51) néglige, probablement pour laisser toute l'initiative de l'acte pieux à « saint » Charlemagne.

Peut-être cette phrase de *P* + *P2*, retrouvée dans *R* et absente de *K*, pourrait-elle étayer l'argument qui ferait le texte *P2* antérieur à la *Vita Karoli* et considérerait l'ensemble des additions de *K* comme l'œuvre de la recension *P2*. C'était notre opinion primitive, mais nous avons dû reconnaître que les arguments en faveur de cette thèse étaient faibles vis-à-vis des arguments de l'autre thèse. Tout serait expliqué, le plus simplement, en supposant que sur un manuscrit complet du texte le plus ancien (*P1*), auraient été reportées les additions de *K* (c'est-à-dire l'ensemble de *P2*), en laissant subsister des phrases supprimées par *K* ; de ce manuscrit dériverait le texte de *R*.

Nous avons donc — sans indiquer par là une filiation directe — à ranger chronologiquement cette famille dans l'ordre *K*, *P2*, *R*.

M et *V*, nous l'avons dit, sont étroitement dépendants l'un

Rauschen, p. 57 et p. 113) donne avec *P* cette phrase que *M* et V omettent : *tu autem dominus es omnium, qui fecisti omnia quando non erant*, mais *R*, abandonnant *K* et *P2*, seul de tous les mss ajoute : *Cherubin quoque et Seraphin que sunt in aere volantia cursibus assiduis cum luce immensa quod ad plenum non potest videre humana natura quia ad tuum ministerium fecisti ea, sed quatuor quidem ex ipsis Domine, que volant senas alas habentia et tibi serviunt omni hora per omnia ac incessabili voce te laudant* où reprend le texte de *K* et de *P2*. Ce passage est rempli de phrases que *R* est seul à donner.

Au f. 152, *in fine*, *R* porte : qui de beatissima virgine Maria sine virili commixtione *natus est ex deitate*, le texte de *P* est : *natus est humanitus* (Rauschen, p. 114), à quoi *P2* ajoute : *Deus et homo una persona* (*P*, f. 3), ce qui est le texte de *K* : *natus est Deus et homo una persona*.

Digitized by Google

de l'autre et présentent une même recension ; pourtant le manuscrit assez récent *V* n'a pas été copié sur *M*, car il a des passages qu'on retrouve dans *K P2 R* et qui sont absents de *M*.

Cette recension dépend évidemment de la famille *K P2 R*.

Outre les preuves que nous avons fournies, la concordance des listes épiscopales (cf. Rauschen, pp. 121-123; Castets, pp. 462-464) dans les deux dernières recensions, et leurs divergences avec *P* nous montreront cette dépendance. D'autre part, retrouver l'ordre de *P* dans les *Grandes Chroniques* nous sera une preuve de la diffusion de cette forme.

Cependant cette comparaison ne nous apprendra plus rien sur *P2*, qui a conservé l'ordre de *P*, ni sur *K*, qui omet les listes parce que, dit-il, *nusquam... certissime comprehensa confidimus* (cf. Rauschen, p. 66). A notre avis, *K* omet ces énumérations de prélats, non point parce qu'il n'est pas sûr des noms — *nomina* — ou du nombre — *numerum* — que lui fournit sa source — *historia unde hec excerpta sunt* —, car c'est l'ordre surtout qui diffère, mais à cause du petit nombre de prélats rhénans qui y figurent.

Nous donnerons ces deux listes suivant l'ordre de *R*, et par des chiffres nous indiquerons l'ordre de ces mêmes listes dans *M* et *V*, dans *P* et dans les *Grandes Chroniques* [1].

---

1. F. Castets donne (*op. cit.*, pp. 434-437) ces listes suivant *M* et les *Grandes Chroniques*. La liste française, dit-il, ajoute « *Machaires evesque(s) de Belge*, celui-ci omis sans doute par le copiste de la (première) liste et qui reparaît dans la seconde avec la désignation plus précise : *Macharius Ultrechti episcopus*.

M est le seul ms. qui omette *Macharius Belge episcopus* et d'après le texte de Castets, *M* porterait dans la seconde liste : *Macharius Vultrecti episcopus* (cf. p. 464). A moins que F. Castets ne comprenne : evesques de Belge comme : un évêque de Belgique — et la première liste donne déjà dans un sens analogue : *Rotarz uns evesques de Flandres* — nous ne voyons pas comment l'evêque de Bavay (Belge) peut être « désigné d'une manière plus précise » par *episcopus Ultrechti ou Vultrecti*.

Digitized by Google

PREMIÈRE LISTE

	R.	M.	V.	P.	GdesChr.
Leo papa	1	1	1	1	1
Tulpinus Remis archiepiscopus,	2	2	2	2	2
Iustinus Laudunensis episcopus,	3	3	3	3	3
Iohannes Lugdunensis episcopus,	4	4	4	4	4
Arnulfus Turonis archiepiscopus,	5	*om.*	5	5	5
Macharius Belge episcopus,	6	*om.*	6	27	27
Frotmundus Leodii episcopus,	7	5	7	28	28
Robertus Suessionis episcopus,	8	6	8	29	29
Humbertus Senonis archiepiscopus,	9	7	9	9	9
Gosbertus Bituricarum archiepiscopus,	10	8	10	10	10
Wibertus Sanctonis episcopus,	11	9	11	14	14
Girbertus presul Aurelianus,	12	10	12	15	15
Grimoldus archiepiscopus Rothomagi,	13	11	13	11	11
Iohannes Abrincarum episcopus,	14	12	14	16	16
Goffredus Novii episcopus,	15	13	15	17	17
Israhel Metthis pontifex,	16	14	16	18	18
Rodulfus Cameraci presul,	17	15	17	19	19
Gosbertus Trecarum episcopus,	18	16	18	20	20
Ricardus Ambianis presul,	19	17	19	21	21
Rothardus Flandrie presul,	20	18	20	22	22
Geroinus Papie episcopus,	21	19	21	23	23
Harduinus Vercellis antistes,	22	20	22	24	24
Eusebius Bolonie episcopus,	23	21	23	25	25
Achilla Alexandrie episcopus,	24	22	24	12	12
Theophilus Antiochie pontifex,	25	23	25	13	13
Stephanus Auguste episcopus,	26	24	26	26	26
Petrus Mediolani pontifex,	27	25	27	6	6
Ursus Ravenne antistes,	28	26	28	7	7
Theodorus Pentapoli Libie pontifex,	29	27	29	8	8
Antoninus Placentie episcopus,	30	28	30	30	30
Torpes Pysane episcopus,	31	29	31	31	31
Desiderius Linguonis presul,	32	30	32	32	32
Licinius Andegavis episcopus,	33	31	34	33	33
Philippus Colonie [episcopus],	34	32	35	34	34
Fortunatus Valentie archidiaconus,	35	34	36	35	36
Lupicinus eiusdem episcopus,	36	33	33	36	35

Digitized by Google

SECONDE LISTE

	R.	M.	V.	P.	G des Chron.
Florianus abbas montis Cassini,	1	1	1	2	2
Pontianus pontifex Arelatis,	2	2	2	3	15
Nicholaus Vienne antistes,	3	3	3	4	16
Suldanus archidiaconus Vienne,	4	4	4	5	17
Natius episcopus Tholose,	5	5	5	6	18
Anthonius Virduni episcopus,	6	6	6	7	14
Macharius Utredi episcopus,	7	9	9	8	19
et Anthonius archidiaconus,	8	10	10	9	20
Felix presbiter,	9	7	7	10	*om.*
et Fortunatus archidiaconus Valentie,	10	8	8	11	*om.*
Lupicinus abbas Lugdunensis territorii,	11	11	11	12	3
Pigmenius Lunis archidiaconus,	12	12	12	13	*om.*
Phylippus Colonie episcopus,	13	*om.*	*om.*	14	*om.*
Severinus Pictavis antistes,	14	13	13	15	*om.*
Petrus abbas Lugdunensis pagi,	15	14	14	17	4
Sergius abbas Andegavensis pagi,	16	16	16	18	5
Sergius Cabilonis antistes,	17	15	15	16	*om.*
Severinus abbas Pictavis,	18	17	*om.*	19	*om.*
Petrus Pictavensis territorii abbas,	19	18	*om.*	20	*om.*
Sergius abbas Remensis territorii,	20	19	17	21	6
Iohannes abbas Cabilonis pagi,	21	20	18	22	7
Petrus abbas Nivelle,	22	21	19	23	8
Albertus abbas S^{i} Quintini de Monte,	23	22	20	24	9
Iohannes abbas S^{i} Quintini de Insula,	24	23	21	25	10
Radbodus monachus S^{i} Preiecti martyris,	25	24	22	26	12
eiusdem S^{i} Quintini decanus Guido,	26	25	23	27	13
Radbodus Ligmedon pontifex,	27	26	24	28	*om.*
Carbonellus abbas Ligmedon,	28	27	25	29	11
Specius archidiaconus eiusdem civitatis,	29	28	26	30	*om.*
Rambaldus Marsilie antistes,	30	29	27	31	21
Rigomerus Meldis episcopus,	31	30	28	*om.*	22
Fulradus abbas S^{i} Dyonisii,	32	31	29	1	1

L'examen de ces deux listes permet de conclure que la recension *MV* sort de *R*, car il y a conformité presque absolue entre l'ordre de ces manuscrits, surtout si l'on tient compte des omissions. Au contraire, les listes de *P* sont, pour l'ordre des

Digitized by Google

noms, très différentes de celles de ces manuscrits. Cet ordre de *P*, nous le retrouvons dans les *Grandes Chroniques* [1], matériel et évident pour la première liste; pour la seconde, tout en donnant en deux séries distinctes les évêques et les abbés, les *Grandes Chroniques* suivent encore — avec les omissions — l'ordre de *P*.

Dans l'édition critique que nous avions préparée, le texte le plus ancien et le plus fruste ayant été publié par Rauschen, *M* le texte le plus récent et le plus correct ayant été donné par Castets, c'est la forme *K P2 R* la plus développée de l'*Iter* que nous aurions établie. Notre texte aurait pour base *R*, le seul manuscrit complet et indépendant de la recension *P*; nous l'aurions corrigé, quand besoin en eût été, par *K* et *P2*, dont nous aurions donné les variantes. L'enchevêtrement de *P2* avec *P* nous aurait forcé souvent à signaler les variantes de *P* et même ses omissions par rapport à notre recension. Mais nous pensons que ces notes peuvent provisoirement suppléer à l'absence d'édition critique de l'*Iter Hierosolimitanum*.

Que M. Henri Labrosse, directeur de la Bibliothèque municipale de Rouen, nous permette de lui exprimer ici notre gratitude pour les services qu'il nous a obligeamment rendus.

APPENDICE

Ce passage est omis par Rauschen (op. cit., p. 123). Nous le donnons suivant le texte de R *en ajoutant les variantes des mss* P, P2 et P3. *C'est l'un des endroits où tous les textes sont le plus voisins.*

§ 30. Tandem [2] utique ipse rex, morbis unaque [3] etate confectus nature concessit in extraneis partibus longe ab Aquile Capella id [4] est Aquisgranis, remotus. Sed cum iam sibi ex munere nature finem vite sue adesse intelligeret, verba huiuscemodi coram archiepiscopis et episcopis abbatibusque et alliis presentibus [5] habuisse fertur : Nunc, fratres karissimi, ut video quia

1. Cf. *S H F.*, 123, *Les Grandes Chroniques de France*, publ. par Jul. Viard, III, pp. 194-196.

2. § 30. Itaque tandem idem rex et imperator *P*.

3. atque *P*.

4. Id est Aquisgranis *om. P*.

5. *add.* quam plurimis *P*.

Digitized by Google

hac in vita diutius, etiam si vellem, morari nequeo, priusquam moriar [1] fidelissime peticioni mee faveatis desidero. Ex quibus unus Tulpinus [2] nomine, pro omnibus respondit : Benignissime domine mi rex, quicquid [3] tue maiestati videtur dignum appetere, hoc quoniam cupimus appetat obnixe. Ad hec rex [4] : Volo siquidem ac iubeo quatinus excommunicetis coram hominibus meis et anathematizetis et a sancte Dei ecclesie limitibus sequestretis qui hic me si nature concessero quod decet tumulaverit et ad Aquile Capellam [5] non portaverit, ibi etenim [6] ex more regis sepulture tradi desidero.

Itaque ipso confirmante, palam factum est quod voluit. Paucis post diebus obiit et Aquilam [7] deportatus est a suis et imperiali more aromatizatus, traditur ibidem sepulture.

QUOMODO KAROLUS CALVUS IMPERATOR CORONAM DOMINI CUM ALIIS INSIGNIBUS DOMINICE PASSIONIS AD ECCLESIAM BEATI DYONISII ATTULIT

§ 31. Ludovicus vero filius eius, sortitus est regnum, quem de Hiledegarde nobilissima regina genuerat [8], qui et ipse quatuor filios ex [9] se genuit; quibus antequam obisset, imperium suum in quatuor partes divisit, et ita tethrarche facti sunt reges [10]. Lotharius septentrionalem plagam id est Alamanie id [11] est Baioarie regnum, quod postea Lotharii regnum appellatur, habuit, Karolus cognomine [12] Calvus, quem postea de Judith genuit [13], Francie regnum, possedit, Pipinus Aquitaniam id est australem plagam obtinuit, Ludovicus itaque orientalem plagam, id est Romanum imperium, cum patre dum vixit utcumque gubernavit. Hi tandem quatuor [14] reges et fratres [15] : Lotharius, Ludovicus

---

1. pet. mee fid. *P*; fidelissimae *V, où le mot devient un adjectif.*
2. Tilp. *P.*
3. quidquid *P.*
4. *add.* ait *P.*
5. *add.* id est Aquisgranis *P2.*
6. enim *P.*
7. Aquile *P.*

§ 31. Ce passage est fort semblable aux chapitres 20 et 21 de l'*Historia regum Francorum monasterii sancti Dyonisii* (*Abbreviatio*). Cf. *MGH.*, *SS.*, IX, p. 401. *P* le donne une première fois au folio 1, avant la *Visio Karoli. La rubrique écrite par la seconde main dans R manque dans P.*

8. *ante corr.*, genuerit *P.*
9. ex se, *om. P.*
10. *om. P.*
11. id e. Baio., *om. P.*
12. agnomine *P.*
13. genuerat *P.*
14. fr. et reg. *P.*
15. *Une main probablement postérieure à la seconde, ajoute verticalement dans*

Digitized by Google

et [1] Pipinus instigante inimico humani generis, patrem capiunt eiusque uxorem Judith et filium utriusque Karolum Calvum ab eo extrahunt et exulant. Tandem [2] longo post tempore, in concordiam remeante patre cum filiis [3] adscivit imperator consensu [4] supradictorum filiorum [5] Karolum in regno, cuius extitit Francorum et Burgundie regnum.

Quamdiu autem superyixit genitor Ludovicus, pacem quoquomodo visi sunt tenere inter se, quo hominem exuente [6], sepultus est Mettis a proprio fratre Drogone in ecclesia sancti Arnulfi. Imperavit autem annis viginti septem.

Igitur tres supradicti fratres expeditionem ex omnibus copiis suorum extrahunt regnorum ut dimicando contra Karolum eius [7] auferant regnum Karolus autem cognoscens, omnes primores sui evocat regni consulens [8] super hoc. At illi unanimiter mente virili succensi inquiunt non posse [9] pati ut sinant eos ingredi fines suos. Quod ille audiens gratias agit et omni preparato exercitu [10] obviam eis pergit [11]. Erat enim [12] vigilia Ascensionis Dei et Domini nostri Ihesu Christi. Ipsa [13] die adventante undique exercitu qui pene confluxerat quasi arena maris residunt in parrochia [14] Remensi. In crastino exagitante diabolo, in Fontanilo exercitus trium regum sperans fore ut apparatum Karoli invalidum et otiosum [15] pro sancta Ascensione, subito exclamantes eum invadunt. Sed propicio Deo, Franci et reliquus exercitus Karoli viriliter dimicantes eos excipiunt. Diuque [16] confligendo pars Karoli

---

la marge : bellum inter se habuerunt. Qui tres fratres Lotharius,...*R*; *P*₃ *porte cette même leçon* : diu inter se bellum habuerunt. Qui tr. fr., *cette addition rend le texte correct et clair*

1. ac *P*.
2. Ce passage est déjà donné par *P* avant la *Visio Karoli* (f. 1), mais avec pas mal de fautes.
3. *add.* et *P*.
4. *ante corr.* assensu *R*.
5. et Kar. in regnum *P*.
6. exeunte,.. Metis *P*.
7. ei *P*.
8. *add.* eos *P*.
9. *add.* se *P*.
10. *add.* suo *P*.
11. perrexit *P*.
12. autem *P*.
13. *add.* autem *P*.
14. paroc. *P*.
15. occiosum *P*.
16. *ante corr.*, deinque *R*.

Digitized by Google

victrix Deo adiuvante efficitur. Qui Karolus Calvus quia illos suos [1] supradictos fratres tres, uno bello devicit, Lotharius dolore commotus per totum regnum [2] paganitatem clamari iussit ac teneri, et quia quod desiderabant homines ipsius regni facere [3] eis concessit, quasi aliorum suorum spretis nominibus regum, nomine eius appellationem [4] regni sui titulaverunt [5], dicentes ita : Lotharii regnum.

§ 32. Itaque illis defunctis quatuor regna solus gubernavit...

Jacques NOTHOMB.

---

1. *om.* P.
2. *add.* suum P.
3. conc. eis P.
4. *om.* R.
5. *ante corr.* appellaverunt, R.

Digitized by Google

LES LAIS DE MARIE DE FRANCE

DANS

GALERAN DE BRETAGNE ET *GUILLAUME DE DOLE*

Qu'il existe un rapport étroit entre le *Lai du Fresne* de Marie de France et le roman de *Galeran de Bretagne* de Renaut, on le sait depuis longtemps. Mais la nature exacte de ce rapport semble souvent avoir été quelque peu méconnue. Du moins n'est-il pas exact de dire, avec G. Paris, que le joli poème de *Galeran* « développe le sujet de Frêne »[1], ou encore, comme le fait tout récemment M. Wilmotte, que « l'essentiel de cette œuvre est un délayage agréable et facile, mais un délayage tout de même, de ce que Marie narre avec sa concision ordinaire »[2]. L'un des éléments essentiels du lai de Marie est ce qu'on est convenu d'appeler « la patience de Griseldis ». Or, de celle-ci il n'est pas question dans le roman de Renaut. Le thème principal de *Galeran*, c'est l'histoire de deux enfants qui s'aiment, qui sont brutalement séparés et qui finissent par se retrouver après des aventures nombreuses[3]. Le lai du *Fresne* ne contient

1. G. Paris, *La Littérature française au moyen âge*, 6e édit., § 66, p. 113.

2. M. Wilmotte, *Un curieux cas de plagiat littéraire : le poème de Galeran*, dans Bull. de l'Académie Royale de Belgique, Classe des Lettres, 5e série, t. XXIV, 1928, p. 269-309 (tir. à part, Champion, 1928, p. 13). Cf. aussi, *ibid.*, p. 10 : « le sujet est celui d'un joli lai de Marie de France... le *lai du Fresne* ».

3. On sait que peu de thèmes ont eu auprès du public médiéval un succès comparable à celui-ci, à en juger d'après le nombre des romans qui l'ont pris pour base. Même sans parler de Piramus et Tisbé où le motif se présente sous une forme assez différente, on le retrouve encore à peu près simultanément dans les deux versions de *Floire et Blancheflor*, dans *Aucassin et Nicolette*, dans l'*Escoufle* de Jehan Renart, et plus tard dans l'histoire de *Pierre de Provence*.

Digitized by Google

rien de tout cela. En réalité, il n'a fourni à Renaut que le cadre de son roman : le début et, en partie, le dénouement.

On entrevoit les raisons qui ont pu mettre le romancier sur cette piste. Le motif pour lequel les jeunes amants sont séparés est généralement l'inégalité de leur naissance. La jeune fille, d'origine inconnue, est jugée indigne d'épouser un noble seigneur [1]. Or, le lai du *Fresne* présente une donnée analogue : là aussi, le chevalier qui avait épousé l'enfant trouvée, élevée au couvent, la répudie sur les instances de ses vassaux pour prendre une jeune fille d'origine noble [2]. Renaut — on le verra dans la suite — connaissait à fond les lais, ou au moins quelques-uns des lais de Marie de France. Trouvant donc ici un motif qui paraissait convenir à son propre récit, il n'hésite pas à se l'approprier et à l'utiliser pour ses fins personnelles. C'était tout à fait dans ses habitudes.

Du reste, il ne se cache pas de cet emprunt et n'essaie pas de donner le change. La preuve, c'est qu'il donne à son héroïne le nom même qu'elle avait chez Marie : le nom bizarre de Fresne, avec la même motivation :

En baptesme l'apelent Fresne.
Tel non lui donnent pour le fresne,
Pour ce qu'elle fu surs trouvee.
(*Galeran* 1027-29)

Por ce qu'el fresne fu trovee,
Le Fresne li mistrent a non.
(*Fresne* 228-9)

Quel est le lecteur de Renaut qui, connaissant le lai du *Fresne*, se serait trompé sur la provenance de cet épisode ? Et pourquoi s'en cacher ? Avant Renaut d'autres avaient fait comme lui. Gautier d'Arras n'avait-il pas aussi déjà tiré du lai d'*Eliduc* de la même Marie de France la donnée fondamentale de son roman d'*Ile et Galeron* ? Or, Renaut connaissait certainement l'œuvre de Gautier [3]. C'est à se demander s'il ne s'est pas

1. C'est le cas dans les deux romans qui se rapprochent le plus de *Galeran*, dans *Floire* et dans *Aucassin*.

2. *Fresne*, v. 323-53.

3. Ch. V. Langlois, *La Vie en France au moyen âge... d'après des romans mondains du temps*, t. I (Paris, Hachette, 1924), p. 7, doute du bien fondé de cette hypothèse ; mais les arguments de W. Foerster, *Ille und Galeron* von Walter von Arras, Halle, 1891, dans *Roman. Bibliothek*, t. VII, p. XXXIV-VIII, sont assez convaincants.

Digitized by Google

directement inspiré du procédé de ce poète. C'était en tout cas depuis Chrétien de Troyes le procédé habituel des romanciers des XIIe et XIIIe siècles que de « traire un roman d'un conte d'aventure ». Renaut n'a fait que se conformer à cet usage. La seule différence entre lui et la plupart des autres est qu'ici, par hasard, le conte même qui a été le point de départ du roman nous est conservé.

Pour tirer d'un conte relativement bref tout un long roman, ou même seulement un épisode important, l'auteur ne pouvait guère faire autrement que de délayer sa source [1]. Reste à voir comment il opérait ce délayage et quel est le degré d'indépendance qu'il a réussi à conserver. C'est à cela surtout que se mesure la valeur du romancier médiéval.

Renaut a suivi sa source de très près. Il n'en reproduit pas seulement tous les traits essentiels, mais encore de nombreux détails. Il est évident que, pour tirer des 230 vers de Marie un récit d'un millier de vers, il a dû y mettre beaucoup du sien. Mais ce sont, à quelques exceptions près, ou bien des inventions faciles et banales qui se présentaient d'elles-mêmes, ou bien des détails qui lui sont inspirés par d'autres modèles. Quand il lui arrive de modifier certaines données de sa source, ce sont encore généralement des changements insignifiants.

Donner d'abord aux personnages de Marie des noms propres [2]

1. Le lai de *Pyramus et Tisbé*, le poème de *Philomena*, dont nous possédons également la source précise dans les *Métamorphoses* d'Ovide, nous font connaître de la façon la plus précise la manière dont on étoffait et délayait alors une source trop brève.

2. Parmi ces noms, ceux donnés aux femmes méritent une mention particulière. Celui de *Gente* est évidemment choisi par opposition au caractère envieux et médisant de la dame : il doit fournir au poète l'occasion de placer sa petite discussion sur le contraste entre la beauté du corps et la vilenie du cœur (26-40). Quant à celui de *Marsile*, il est étrange que Renaut ait donné à une femme ce nom, connu et célèbre comme nom d'homme, car il n'ignorait certainement pas que c'était le nom du grand adversaire de Charlemagne dans la *Chanson de Roland*. Je ne vois pas comment Langlois a pu dire que c'était le nom de la fille de Pinabel dans cette chanson. Mais nous retrouvons le même procédé dans le nom de *Galeran*, s'il est vraiment, comme l'admet Foerster, une déformation du nom de *Galeron*, l'héroïne du roman de Gautier d'Arras, et dans celui de *Flourie*, la sœur de Fresne, qui semble bien se rattacher au nom de *Floire*, le héros du poème de ce nom. C'est donc appa-

Digitized by Google

et esquisser en quelques vers leur portrait physique et moral, cela n'exigeait vraiment pas de grand effort de la part du romancier. Substituer ensuite à l'amitié des deux hommes un rapport de vassalité, placer la scène de la calomnie dans une cour plénière, au lieu d'un repas [1], remplacer le messager à qui s'adressent les paroles injurieuses de la dame par le mari lui-même, tout cela encore n'était pas difficile à inventer. Enfin l'effet produit sur les assistants reste exactement le même : le mari de la calomniatrice est fâché ou honteux, les autres la méprisent. Une seule différence : chez Marie, le mari outragé prend en haine sa femme innocente ; chez Renaut, il refuse désormais son service à son seigneur.

Il est sans doute inutile de poursuivre cette comparaison dans tous ses détails. Le procédé est toujours le même. Tantôt Renaut reste fidèle à son modèle, tout en se gardant soigneusement d'une imitation littérale [2] ; tantôt il introduit des modifications anodines ou de légères transpositions ; tantôt il développe plus ou moins longuement un trait rapide de sa source, quelquefois avec d'heureux détails [3]. Mais il est rare qu'il la modifie profondément ou qu'il laisse tomber, sans les utiliser,

---

remment une manie de notre auteur que d'intervertir ainsi les noms d'homme et de femme. Quant au nom des hommes, celui de *Matan*, qui paraît étrange à Langlois, figure dans le *Roman de Troie*, v. 8119, et dans le *Brut* de Wace (éd. Leroux de Lincy, v. 1248) où il désigne l'un des convertisseurs de l'Angleterre. Il est donc tout indiqué pour un roman « breton ». *Brundoré* serait emprunté, d'après Foerster, au roman d'*Ille et Galeron* (édit., p. XXXIV, n. 50). A vrai dire, le nom de Brundoré n'y paraît pas. Foerster semble avoir confondu Brundoré avec Brun d'Orléans. Tirer le nom d'un adjectif, c'est un procédé que Renaut emploie volontiers (cf. dame *Blanche* et sa fille *Rose*, le forestier *Blou*, et aussi le nom de *Gente*).

1. Une trace du récit de Marie, où la scène se passe pendant le repas (*li riches hom sist au mangier*, v. 19), semble encore paraître dans ce détail de *Galeran* (140-141) : *Et quant ce vint après mengier, Après mengier tous s'assemblerent.*

2. M. Wilmotte (*loc. cit.*, p. 13) a très justement fait remarquer que l'auteur de Galeran n'a pas suivi son modèle dans la « littéralité du langage », comme il l'a fait dans « les développements du sujet ».

3. Voir p. ex. les vingt vers qui racontent d'une façon si vivante la naissance des enfants (v. 210-231).

Digitized by Google

les indications qu'il trouvait dans son modèle [1]. Par contre, il ajoute volontiers de son propre cru des considérations morales et surtout de ces réflexions religieuses qui sont un des traits les plus caractéristiques de son œuvre [2].

Dans la scène qui suit, celle de l'exposition de l'enfant, l'écart entre Marie et Renaut ne paraît d'abord guère plus sensible. Au lieu de la fidèle servante qui chez Marie propose à la mère d'exposer l'un des enfants et qui exécute la chose, c'est chez Renaut la mère elle-même qui en de copieux discours décide de faire porter et abandonner l'enfant dans une contrée lointaine et qui la confie à cet effet à un domestique dévoué et discret [3]. Dans *Fresne*, on lui donnera, pour faire connaître la noblesse de son origine, un précieux « paile » de Constantinople et un anneau de prix; Renaut remplace ces deux objets par un oreiller d'une valeur inestimable et par un drap d'une richesse inouïe [4]. Mais il ajoutera quelques autres effets : un précieux

---

1. Ainsi le monologue de la mère après la naissance de ses deux filles chez Marie, en vingt vers (73-94), ne contient pas une idée qui ne se retrouve dans les quarante vers du monologue correspondant de Gente (237-277), à l'exception d'une seule : la décision de la mère de tuer l'un des enfants n'a pas été reprise par Renaut. Dépassait-elle dans sa brutalité les limites de la bienséance? Peut-être. Mais on verra que le poète a encore une autre raison pour laisser tomber ce détail.

2. Ce trait a également déjà été relevé par M. Wilmotte (*loc. cit.*, p. 8). Il différencie très profondément Renaut de Jean Renart. Les « sous-entendus galants », le « léger sourire de faune » que Langlois (*loc. cit.*, p. 39) découvre chez les deux auteurs, se trouvent bien chez Renart, mais pas chez Renaut. Le passage allégué de *Galeran* n'a en réalité pas le caractère que lui attribue ce savant; c'est un trait qui se retrouve un peu partout.

3. Le changement, opéré par Renaut, a sa raison d'être : la servante, chez Marie, intervient avant tout pour éviter à la mère le crime atroce qu'elle médite. Afin d'écarter d'elle l'horreur d'une pensée aussi criminelle, Renaut fait prendre à la mère elle-même la résolution, déjà suffisamment condamnable (cf. vss. 559-87), d'exposer l'enfant.

4. La longue description de l'oreiller (v. 432-474) est exactement faite sur le modèle du roman d'*Eneas* que Renaut connaissait bien et auquel il fait des allusions fréquentes. Il se souvient ici sans aucun doute de l'oreiller de Camille (*Eneas*, 7459-78). M. Wilmotte (*loc. cit.*, p. 25) la rapproche aussi d'*Erec* 6791 ss. Celle du drap rappelle par quelques détails la tente d'Adraste

Digitized by Google

berceau, de fins draps de lin, un « pliçon » de petit-gris, 500 besants d'or et une aumonière avec le sel indiquant que l'enfant n'a pas encore reçu le baptême chrétien. On ne voit là rien que le romancier n'ait pu trouver par ses propres moyens.

Mais nous nous souvenons que Marie raconte encore dans un autre lai un épisode analogue d'une naissance clandestine. C'est le lai de *Milon* [1]. Si l'on s'y reporte, que trouve-t-on ? La mère elle-même décide, avant la naissance, d'envoyer au loin le nouveau-né et elle fait à ce sujet toutes les recommandations nécessaires à son ami. On donnera à l'enfant non seulement un anneau grâce auquel il pourra un jour retrouver son père, mais encore quelques autres objets. Or, ce sont précisément les mêmes que nous retrouvons chez Renaut : un berceau, un oreiller « vaillant », un blanc linceul dans lequel on enveloppe l'enfant comme dans le « pliçon » de *Galeran*, une couverture ourlée de martre qui deviendra le « chier drap », enfin même une aumonière, avec une lettre, chez Marie, et où Renaut mettra, conformément à ses préoccupations religieuses, le sel du baptême. Autres détails : dans *Milon*, la mère donne encore à boire à l'enfant avant de s'en séparer ; elle fait de même chez Renaut. Une vieille apporte le nouveau-né à Milon qui attend dans le verger et le confie ensuite à de fidèles messagers ; dans *Galeran*, la « ventrière » (sage-femme) passe l'enfant au serviteur déjà monté à cheval.

Et les analogies continuent : dans *Fresne*, la « meschine » ne s'en va que pour une seule nuit et se débarrasse de son fardeau à l'aube du jour. Chez Renaut, Galet fait « sept journées et plus » (*Galeran* 797), voyageant de nuit et se reposant le jour. Or, c'est exactement ce que font aussi les gens de Milon : *Set fois le jor se reposoient* (*Milon* 110). Il est vrai que dans *Milon* on s'arrête dans les villes ; Gallet au contraire, plus prudent, *hors des villes sa voye eslit* (v. 780) et se tient de préférence dans les bois et dans les forêts ; mais en cela il ne fait que suivre très judicieusement l'exemple que lui donnait la

---

dans le roman de *Thèbes* (4031-35), roman que Renaut ne connaissait pas moins bien que l'*Eneas* (cf. L. Foulet, *Romania*, LI, 1925, p. 116-121).

1. Vers 67-120.

Digitized by Google

meschine de Fresne [1]. Il y a dans le récit de la chevauchée de Galet une scène qui passe à juste titre pour une des meilleures du roman [2]: c'est l'arrêt du messager pendant la première journée dans un « mesnil » (une ferme) isolée. Il fait donner par la fermière charitable les soins nécessaires à l'enfant et se restaure lui-même, à un grand feu, d'un bon repas, arrosé de vin et suivi d'un petit somme. Or, pas plus que le reste, cette scène vivante et pittoresque n'est sortie tout entière de l'imagination du romancier. La première idée lui en a encore été suggérée par le lai de *Milon* : les hommes, nous dit Marie, qui emportaient l'enfant :

> Set fois le jor se reposoient ;
> L'enfant fesoient aletier,
> Couchier de novel et baignier (110-12).

C'est une indication dont Renaut a su faire son profit. Quant à la brave paysanne, elle vient en droite ligne de *Fresne*. Elle se substitue à la jeune veuve qui, sur l'ordre du portier, son père, donne à l'enfant trouvé les mêmes soins que donne à Fresne la dame du mesnil : elle allume le feu, réchauffe l'enfant, le baigne et l'allaite. De même dans *Galeran* :

> Et Galet fait lors le feu faire...
> La dame.....
> De l'aleter se met en grant
> Et, ainsi com endort l'enfant,
> Le lieve et baigne doulcement
> Et le recouche nectement (745-52) [3].

Seul le festin de Galet semble être dû à l'invention person-

---

1. Comp. *Galeran* 784 s. : A une grant forest hantive
Prent chemin...
avec *Fresne* 139-40 : En un grant chemin est entree
Qui en la forest l'a menee,
et encore *Galeran* 706-708 avec *Fresne* 141.

2. L. Foulet, Introduction à son édition, p. IX.

3. La fille du portier ne figure pas dans le roman de Renaut. Celui-ci la supprime : elle lui a rendu les services nécessaires.

Digitized by Google

nelle de Renaut. Sa propre expérience de la vie lui en aura fourni les données essentielles [1].

Enfin nous voici arrivés au but. Le site est longuement décrit (*Galeran* 835 ss.). C'était la règle depuis Wace, qui en avait fourni le modèle souvent imité dans sa description de Carlion, la résidence du roi Artus [2]. Sur la rivière, une belle abbaye avec son abbesse et de nombreuses nonnes. Y a-t-il lieu de faire ici le rapprochement que fait M. Wilmotte [3] entre Marie et Renaut?

Mien escient, nonains i ot
Et abaësse que's gardot
(*Fresne* 153-4)

Abbaesse i ot et nonnains
(*Galeran* 849)

Les termes identiques devaient se présenter d'eux-mêmes. Cependant Renaut avait certainement ce passage sous les yeux. En revanche, le même savant signale ici une différence caractéristique entre les deux œuvres : un luxe de détails concrets chez Renaut : *moustier*, *dortour*, *cloistre*, *refretour*, *salles* et *cuisines*, *celiers*, *autres officines*, *greniers* et *granches* (839-43) ; chez Marie rien de pareil : « C'est qu'elle est plus fidèle (que Renaut) au grand maître (Chrétien de Troyes), lequel est surtout attentif au langage abstrait des passions, méprise les dénominations vulgaires, néglige autant qu'il le peut la terminologie technique... [4] ». Il y a cependant chez Marie la mention du *moustier* avec ses *tours*, les *murs* et le *clochier* (*Fresne* 155-6). Et puis M. Wilmotte oublie que Marie nous fait encore entrer dans une autre abbaye, dans le lai d'*Yonec*, où elle nous promène avec l'abbé à travers le *dortoir*, le *chapitre*, le *refretoir*, les *officines* (*Yonec*, 497-502). Est-ce à dire que c'est là que Renaut est allé emprunter sa terminologie? Sans doute, on pourrait faire ce rapprochement, mais à tort, nous semble-t-il : le lai d'*Yonec* n'a laissé aucune trace dans le roman de *Galeran*. Les détails ajoutés par le romancier sont sûrement de sa propre invention.

1. Une autre scène qui paraît être de la création de Renaut lui-même, est celle où Brundoré, le père des enfants, va voir sa femme après l'accouchement et lui fait donner tous les soins qu'exige son état (*Gal.* 652-94).

2. *Brut*, éd. Leroux de Lincy, II, 10461-90.

3. *Loc. cit.*, p. 13.

4. *Loc. cit.*, p. 33.

Digitized by Google

Il ne fait que compléter l'indication de Marie qui se bornait à relever la richesse de l'abbaye, *durement riche et bien garnie.*

A partir d'ici nous rejoignons de nouveau le lai du *Fresne* pour le suivre de près. L'enfant est déposé dans un frêne *lé et branchu, espés et bien ramu*, et dont le tronc *en quatre fors estoit quarrez*, chez Marie (167-9) ; *grand, vert* et *feuillu*, au tronc *fourchié*, chez Renaut (872-7). Comme toujours celui-ci évite soigneusement les termes employés dans son modèle. De part et d'autre une courte prière pour recommander l'enfant à la garde de Dieu :

Sire, s'i te vient a plesir,
Cest enfant garde de perir !
(*Fresne* 163-4)

...Enfans, par ceste enseigne
Te puit Dieu de peril oster !
(*Galeran* 880-1)

Puis les deux messagers s'en vont en hâte et retournent chez la mère, lui rendre compte de la manière dont ils se sont acquittés de leur mission.

On voit que Renaut, dans l'ensemble, reste fidèle à sa source. Ce qu'il y ajoute, ce sont ou bien de ces réflexions morales qui sont un ingrédient indispensable du roman médiéval, ou bien de ces détails matériels qui occupent une place de plus en plus large dans le roman de la fin du XIIe et du début du XIIIe siècle, notamment dans les œuvres de Jean Renart. Mais dans ce cas encore, Renaut n'invente guère : il se contente de développer simplement certaines indications qu'il trouvait dans sa source, ou bien il combine avec celle-ci des détails empruntés ailleurs. La part qui lui revient personnellement dans son récit se réduit à fort peu.

Après l'exposition de *Fresne*, Renaut abandonne le lai de Marie qu'il suivait jusqu'ici. C'est qu'il passe à un thème nouveau que Marie n'avait pas eu à traiter : l'éducation commune et l'amour naissant des deux enfants Fresne et Galeran. C'est-à-dire qu'au lai du *Fresne*, il fait succéder à présent le roman de *Floire et Blancheflor*. Du poème de Marie il ne conservera plus que quelques détails : l'abbesse qui se fait apporter l'enfant trouvé, qui le fait baptiser au nom de Fresne et lui fait donner une éducation soignée [1]. Il fait aussi reparaître avec une modi-

1. L'idée de lucre, très caractéristique pour Renaut (1003-12), est absente chez Marie (cf. aussi *Gal.* 3930-31).

Digitized by Google

fication significative la fille du portier de *Fresne* sous les traits de la veuve à qui on confie l'enfant et qui le nourrit de son lait [1], mais il a eu soin d'ajouter ce trait qui le caractérise : c'était une dame *extroicte de gentil parage* (*Gal.* 1036).

Pour le reste, le récit de la découverte de l'enfant est profondément modifié. C'est qu'il s'agit à présent d'introduire Galeran, le héros principal du roman. Son entrée en scène est préparée dès maintenant par la circonstance même qui amène le découverte de Fresne : le voyage de l'abbesse Hermine auprès de sa sœur, la mère de Galeran. Au lieu du portier, c'est le prieur du couvent à qui Renaut fait trouver l'enfant. Sans doute jugeait-il trop subalterne le portier que Marie présentait vaquant à ses occupations matinales. Renaut préférait lui substituer un personnage d'une condition sociale plus relevée. Mais il s'agit aussi d'introduire tout de suite une des figures les plus importantes du roman, l'homme aussi cultivé que charitable qui tout à l'heure va être chargé de donner aux deux enfants l'éducation courtoise qui leur revient. C'est donc encore le souci de préparer la suite du roman qui dicte au romancier les derniers changements qu'il apporte au récit de Marie.

Ce n'est que tout à la fin de son roman que Renaut a de nouveau recours au lai de Fresne. Il aurait déjà eu l'occasion d'y revenir au moment où Fresne quitte le couvent. Mais les circonstances dans lesquelles s'effectue ce départ étaient trop différentes pour que l'auteur pût beaucoup utiliser le récit correspondant de Marie. On constate cependant quelques analogies qui ne sont sans doute pas dues au simple hasard. Il est assez naturel que l'abbesse ait attendu jusque-là pour révéler à la jeune fille l'étrangeté de son origine et pour lui remettre les objets qui lui permettront un jour de retrouver les siens. Toujours faut-il remarquer que le discours de l'abbesse dans *Galeran* (v. 3919-51) contient, malgré la différence de ton, exactement les mêmes éléments que le bref passage analogue de Marie

---

1. ... qui veve estoit, Son sire ert mort. (*Fresne* 193-4).

Veufve femme est et ses mariz Est par mortel guerre periz (*Galeran* 1036-7).

Digitized by Google

(v. 305-312) [1]. Que Fresne emporte les objets précieux que lui rend sa marraine, cela va de soi :

Son paille emporte et son anel (*Fresne* 303)

(Fresne) le drap prent et l'oreillier (*Galeran* 3999).

Mais le troisième objet du *Galeran*, le riche berceau ? Il n'y avait pas de berceau dans *Fresne*, et c'est sans doute la raison pourquoi dans *Galeran* la jeune fille refuse d'emporter le sien. Dans ce cas l'indication négative de Marie aurait inspiré à son imitateur une de ses meilleures trouvailles : l'ironie cinglante qui accompagne le refus. Comme chez Marie, Fresne n'emportera donc aussi chez Renaut que deux objets, et comme là-bas, on notera aussi ici le soin qu'elle met à les emballer :

En un coffre les enferma.
Le coffre fist o soi porter :
Nu volt lessier ne oblier
(*Fresne* 314-16).

Tant se peine d'appareillier
Et de son hernays emmaler
(*Galeran* 4000-1).

Enfin, le dénouement du roman, dans la scène où Fresne retrouve ses parents, nous ramène une dernière fois au lai de Marie. La situation est exactement pareille : on découvre l'origine de Fresne le jour même où son ami va épouser celle qui n'est autre que la sœur jumelle de l'héroïne. Mais les détails diffèrent : ayant abandonné le thème de Griseldis, Renaut a eu recours pour son dénouement à la légende de *Beuve de Hanstone*, la même qu'utilise aussi le poète d'*Aucassin et Nicolette*. Seulement Renaut traite le motif avec une bien plus grande indépendance. Fresne, habillée en jongleresse [2], se présente devant Galeran et jette le trouble dans son âme en lui chantant le « lai de Galeran [3] », celui-là même que son ami lui avait

1. A remarquer p. ex. ces deux passages : *Plus d'avoir ne reçut o li* (v. 311), déclare l'abbesse chez Marie ; chez Renaut qui au contraire a fait donner à l'enfant une somme de 500 besants d'or : *En vos norrir ay bien l'avoir Despendu qu'en vo bers trouvay* (3930-31).

2. Nicolette, aussi bien que Josiane dans *Beuve*, ont pris le déguisement de jongleur.

3. Dans *Aucassin*, comme dans *Beuve*, l'héroïne chante devant son ami l'histoire de leurs propres amours.

Digitized by Google

jadis enseigné [1]. Puis on revient au poème de Marie, qu'on suivra de très près. Ici, c'est le *paille* étalé sur le lit nuptial, là le riche drap brodé dont Fresne a eu soin de se revêtir qui révèlent d'abord à la mère la présence de la fille perdue :

Le paille esgarde sor le lit,
Que onques mes si bon ne vit
Fors seul celui qu'ele donna
O sa fille qu'ele cela.
(*Fresne* 423-6)

Que le drap de la robe esgarde...
Si se merveille que puet estre
Qui celi fist le drap avoir...
Bien scet que li drapz est de s'euvre.
(*Galeran* 7114-21)

L'effet est pareil : une émotion profonde et naturelle s'empare d'elle :

Toz li corages li fremi (428)

De sang mue...
...s'em pert la couleur (7122-3)

Elle se pâme, aussitôt, chez Renaut ; un peu plus tard, chez Marie :

Ariere chiet si se pasma (462)

Chiet Gente jus sans arrester...
Pasmee s'est, le cuer li fault
(7129-31)

Puis, dans un beau mouvement oratoire qui trahit son émotion profonde, elle adresse à l'inconnue un appel pathétique :

Belle, fait Gente, sur vostre ame,
Sur vo baptesme, sur vo foy,
Et sur Dieu, vous conjur et proy
Que vous me diez erraument
Vostre affaire et priveement :
Savoir le vueil, nel celez mie.
(*Galeran* 7148-52).

Cette adjuration solennelle ne se trouve pas dans Fresne où la mère s'exprime plus posément [2]. Et pourtant Renaut ne l'a

1. Renaut ajoute la ressemblance physique de Fresne avec sa sœur jumelle.

2. Bele amie, nel me celez !
Ou fu cis bons pailles trovez ?
Dont vos vint il ? Qui'l vos donna ?
Car me dites qui'l vos bailla.
(*Fresne* 441-4).

Digitized by Google

pas tout à fait inventée. Une fois de plus, il s'est souvenu de la situation analogue dans le lai de *Milon*. C'est là qu'il a vu le père s'adresser avec le même émoi au jeune vainqueur en qui il devine déjà son fils :

> Amis, fet il, a moi entent !
> Por amor Deu omnipotent,
> Di moi : comment a non ton pere ?
> Com as tu non ? Qui est ta mere ?
> Savoir en vueil la verité
> (*Milon* 433-7).

Renaut suit *Milon* jusque dans la manière dont il formule la question. La première question qui s'impose, n'est-elle pas celle qui se trouve dans *Fresne* : « Ce drap, d'où l'avez-vous ? » Au lieu de cela, la mère demande tout de suite : « Dites-moi votre histoire, votre origine [1]. » Or, on a vu que c'est exactement ainsi que Milon vient de s'adresser à son fils. L'imitation ici encore est évidente.

Après les explications de la fille, la mère n'hésite plus : *Tu es ma fille, bele amie* (*Fresne* 460). *Belle Fresne, douceur de cuer, Ma fille es* (*Galeran* 7279-80) [2]. Aussitôt elle envoie chercher son mari qui accourt sans tarder :

> Por son seignor tost envëa
> Et il i vient toz esfreez
> (*Fresne* 464-5)

> S'envoie querre tost courant
> Son seigneur, et il vient la lués
> (*Galeran* 7356-7).

Dans les deux cas elle use de la même précaution. Tombant à ses pieds, elle implore d'abord son pardon, et seulement après l'avoir obtenu, elle lui révèle la vérité [3]. Pareils aussi les sentiments du père : pas un mot de reproche ou de blâme, rien que la joie d'avoir retrouvé son enfant. Enfin, c'est encore lui-même qui va porter l'heureuse nouvelle à son gendre. Et l'histoire finit avec le mariage qui a lieu aussitôt.

---

1. Bele Fresne, ou fustes vous nee ?
Dist la dame. Savoir le vueil.
(*Galeran* 7160-1).

2. La ressemblance des textes ne signifie rien ici. La mère ne pouvait guère s'exprimer autrement (cf. *Milon* 472 : *Par foi, amis, tu es mes fiz*).

3. *Fresne* 466-76 ; *Galeran* 7361-412.

Digitized by Google

Renaut, on le voit, suit encore fidèlement les indications que lui fournit le récit de Marie, pas seulement dans les grandes lignes et dans les faits essentiels, mais aussi souvent jusque dans d'infimes détails qui ne s'expliquent que par le texte qu'il avait sous les yeux. Pourquoi par exemple raconte-t-il que le père, dans sa joie, veut encore ajouter à la dot de sa fille un don supplémentaire (7560-1), don que Galeran repousse, ne voulant prendre son amie que par amour ? Et pourquoi au contraire Galeran constitue-t-il à sa femme un douaire de la moitié de ses possessions en Bretagne ? C'est simplement une correction que Renaut apporte au passage de Marie où celle-ci note que le père n'hésite pas à partager son héritage entre ses deux filles : *Par mi li part son heritage* (v. 518). Il est vrai que là où Marie se contente d'une centaine de vers, il en faut à Renaut huit fois plus. Ce que le lai indique d'une manière succincte et souvent sèche, le romancier le développe avec force détails, en s'abandonnant parfois à une prolixité fâcheuse, mais quelquefois aussi en ajoutant certains détails heureux [1]. Il complète certaines lacunes, ne manquant pas, par exemple, de raconter comment Fresne pardonne dans sa charité chrétienne à la méchante abbesse et comble l'abbaye de riches dons. Par ci, par là, il modifie le récit. Qu'advient-il de la sœur délaissée ? Chez Marie, très prosaïquement, les parents la ramènent dans son pays et lui font faire un autre riche mariage. Chez Renaut, par contre, qui ici encore se révèle plus sentimental que son modèle, elle renonce dans sa douleur désormais au monde et se voue à Dieu [2]. Mais pour ne pas laisser tomber l'indication de son modèle, Renaut fait faire le riche mariage à Rose, l'amie

1. Signalons les plaisanteries du père qui s'amuse agréablement de son gendre avant de lui faire connaître la vérité (7541-96), et l'émotion sincère qui se dégage du récit de la première entrevue des amants sous le regard attendri des parents (7600-23), récit qui contraste violemment avec la notation prosaïque de Marie : *Li chevaliers quand il le sot, Onques si grant joie nen ot* (507-8).

2. Était-ce pour suivre une indication du roman d'*Ille et Galeron*, comme Foerster semblait l'admettre (édit. d'*Ille et Galeron*, p. XXXVII) ? Nous ne le pensons pas. Cette solution se présentait facilement à l'esprit ; elle paraissait sans doute plus élégante à Renaut que celle de son modèle.

Digitized by Google

dévouée de son héroïne. Les deux poèmes finissent exactement sur le même détail :

Molt richement en lor contree
Fu puis la meschine donnee
(*Fresne* 531-2)

Mais a hault homme la marie
(*Galeran* 7793).

Cette imitation évidente du lai de Marie, est-elle une raison suffisante pour qu'on puisse traiter Renaut de plagiaire ? Somme toute, il n'agit pas autrement que la plupart de ses confrères, et des meilleurs : un Gautier d'Arras qui s'inspire du lai d'*Eliduc*, un Thomas d'Angleterre qui n'hésite pas à faire des emprunts directs aux chroniques romancées de Wace. A la même époque que Renaut, Jean Renart, qu'on considère à juste titre comme un des romanciers les plus originaux et les plus personnels de ce temps-là, ne fait-il pas exactement comme l'auteur de *Galeran*, puisant à la même source que lui ? Peut-être y a-t-il quelque utilité à faire sur ce point la comparaison des deux auteurs et à examiner leurs procédés.

On sait depuis longtemps que Jean Renart connaissait le lai de *Lanval*. La constatation était aisée à faire : Renart lui-même le fait entendre très clairement, en citant Lanval avec Tristan comme modèle d'amants heureux [1]. Tristan, cela va de soi, c'est le type classique de l'amant, *Tristan l'amerous*. Mais Lanval, c'est, je crois, un cas unique. Si Renart le nomme ainsi, il doit y avoir à cela une raison. Et cette raison existe : c'est que pour tout le passage qui précède, l'auteur s'est directement inspiré du lai de *Lanval* de Marie de France. Renart ne se contente donc pas seulement, comme on l'a dit, de le citer avec honneur [2], mais il l'imite aussi.

Les auteurs médiévaux, loin de se cacher de leurs emprunts, mettent au contraire très souvent une certaine coquetterie à en avertir leurs lecteurs. Convaincus d'avoir égalé ou même dépassé leur modèle, ils provoquent la comparaison plutôt qu'ils ne la redoutent. Ainsi Chrétien de Troyes, dans *Erec*, fait une allusion à Didon exactement là où il se prépare à imiter les célèbres

1. *Guillaume de Dole*, éd. Servois, v. 5497.
2. L. Foulet, édition de *Galeran*, Introduction, p. xi; Ch.-V. Langlois, *loc. cit.*, p. 77.

Digitized by Google

descriptions que le roman d'*Eneas* venait de mettre à la mode [1], et nulle part il ne cite plus souvent Tristan et Iseut que dans son *Cligès*, l'Anti-Tristan. Gautier d'Arras donne au père de son héros le nom d'Eliduc, pris au lai même de Marie qu'il imite. L'auteur de *Galeran* renvoie à son tour au roman de Gautier par le nom de son héros tiré du nom de Galeron, l'héroïne d'*Ille et Galeron*, de même que par le nom de Fresne il renvoie à Marie et que la broderie du beau drap de Fresne, représentant l'histoire de Floire et Blancheflor, révèle au lecteur cet autre modèle de son roman. Le nom de *Lanval*, dans *Guillaume de Dole*, a une signification analogue.

D'autres allusions, répétées dans le corps du récit, confirment et soulignent encore l'emprunt. Il est du moins difficile de ne pas voir une allusion au lai de Marie dans la *vox populi* que Renart fait entendre, non sans un léger sourire [2], lors de l'apparition de la belle Lienor :

« Teus puceles soelent venir
Ça en arrier, por esbaudir,
A la court le bon roi Artur » (4603-5),

ou encore quand il déclare que jamais beauté pareille ne fut vue, *neïs au tens le roi Artur* (4667). Allusion évidente encore et habile que la remarque attribuée à l'un des assistants : « *Ne sai se c'est ou fee ou dame* » (4675).

La scène finale du roman de *Guillaume*, Lienor allant à la cour plénière convoquée par l'empereur Corras, afin de confondre l'imposture du sénéchal, est en effet identique à la fin de *Lanval* : la fée, l'amie de Lanval, se rendant à la cour d'Artus pour laver son ami de l'accusation mensongère que la reine avait lancée contre lui. C'est sans contredit une des plus belles scènes qui soit sortie de la plume de la poétesse. Pourquoi Renart ne l'aurait-il pas reprise pour son propre compte ?

1. *Erec*, v. 5341.

2. Cf. aussi l'ironie légère dont Renart accompagne le portrait idéal qu'il trace de son héros :

Tels chevaliers fet l'en en faules,
S'il est tels, dont est il faëz,
Ce dirés vos, quant le verrez (1429-31).

Digitized by Google

Comme Renaut, il suit son modèle de très près. Marie avait attendu jusqu'à la fin de son conte pour décrire la beauté de la fée. Ainsi le voulait la nature de son récit : la description ne paraît qu'au moment où la beauté éblouissante de la dame doit exercer son plein effet sur la cour, sur les juges, sur le roi. Renart fait de même, et pour la même raison. Sa description comprend exactement les mêmes éléments, ni plus ni moins, que celle de Marie : l'apparition extérieure et la beauté physique de la dame [1], la splendeur des vêtements [2], la richesse de la monture et de son équipement [3]. Je n'attacherais pas beaucoup d'importance à certaines coïncidences verbales, assez frappantes cependant, comme celle-ci :

Le cors ot gent, basse la hanche,
Le col plus blanc que noif sor branche
(*Lanval* 569-70)

Et ot un poi basses les hanches...
.... la poitrine blanche
Assez plus que n'est noif sor branche
(*Guillaume* 4349 ; 4368-69)

ou encore :

Et le col plus blanc que n'est nois
(*ibid.* 4753)

Combien de fois ne rencontre-t-on pas cette comparaison banale et ces rimes faciles ! Mais j'insisterais sur d'autres ressemblances qui me paraissent plus significatives. Marie fait savoir, par exemple, que la robe de la fée, lacée sur les côtés, laissait paraître les deux flancs : *que tuit li costé li paroient* (567). Renart, avec une légère modification, signale chez Lienor un savant décolletage : *si que la poitrine blanche... li parut* (4368-70). Marie insiste sur la manière de porter le manteau : *Son mantel fu de porpre bis, Les pans en ot entor li mis* (577-8) ;

1. *Lanval* 569-76 ; *Guillaume* 4349-58 ; 4368-69 ; cf. aussi 4751-53. Le portrait chez Renart est plus nuancé et plus original que le portrait tout conventionnel tracé par Marie.

2. *Lanval* 565-68 ; 577-78 (579-80) ; *Guillaume* 4340-48 ; 4363-74. Ici aussi, la description de Renart est infiniment plus riche et plus précise que celle de Marie qui se contente de quelques vagues indications.

3. *Lanval* 557-64 ; *Guillaume* 4473-86 ; 4491-92. Même observation que pour la note précédente.

Digitized by Google

Renart aussi : *Et s'avoit andeus les acors De son mantel par devant li* (4521-2). Dans un cas comme dans l'autre, c'est à cheval que la dame se rend à la cour; seulement le palefroi, ici, est blanc, là, ferrant pommelé. La fée, chez Marie, est *adestrée* d'un *gent damoisel* ; chez Renart, elle est accompagnée de deux jeunes seigneurs qui chevauchent à ses côtés ; dans la suite, il ne sera pas plus question de l'un que des autres. Renart, aussi bien que Marie, note soigneusement d'abord l'effet profond que l'apparition de la dame produit sur les habitants de la ville :

Il n'ot el borc petit ne grant,
Ne li veillart ne li enfant,
Qui ne l'alassent esgarder
(*Lanval* 587-9)

Ainz qu'ele fust au parlement
L'esgarderent plus de cent genz
(*Guillaume* 4489-90) [1] ;

puis l'empressement des courtisans lors de son arrivée à la cour :

N'i ot tant vieil homme en la cort
Qui volentiers son œil n'i tort
Et volentiers ne la servist....
Et tuit li autre l'enorerent,
De li servir molt se penerent
(*Lanval* 597-9; 625-6)

Tot entor li grant joie mainent...
Il li corent a l'esperon
Et damoisel et escuier :
Plus en i ot bien d'un millier
De chevaliers de hauz lignages,
Et des loges et des estages
Avalent dou palais marbré
(*Guillaume* 4594-601) [2].

Si chez Marie les amis se hâtent de prévenir Lanval, chez Renart un seigneur s'empresse d'apporter la nouvelle à Conrad qui s'ennuie royalement dans l'assemblée de ses barons. Enfin, dernier détail, mais le plus significatif de tous : le geste de la fée qui devant Artus laisse tomber son manteau pour se faire admirer dans le rayonnement de sa beauté (*Lanval* 621-2), Renart le reprend pour son compte, et il en tire un effet des

1. Renart précise, avec une pointe de malice, comme il aime à le faire, que les banquiers, les riches bourgeois du Change, interrompent leurs affaires devant le passage de sa beauté rayonnante et que les hautes dames qui la voient passer de leurs balcons eussent été heureuses de son sourire (v. 4529-41).

2. Ici encore Renart invente le joli détail du cri qui accueille la jeune fille : *Vez mai, vez mai, que cil dui chevalier amainent !* (4592-3).

Digitized by Google

plus heureux : dès qu'elle reconnaît l'empereur, il fait aussi détacher à Lienor son manteau avec cette motivation révélatrice : *por l'usage qui teus estoit*. Seulement dans ce geste elle défait la coiffure qu'elle s'était faite, de sorte que devant toute la cour sa blonde chevelure se répand sur son cou et sur les épaules, dorant son beau *samit* et rehaussant sa beauté naturelle. Alors enfin la dame prend la parole, là, pour justifier son ami, ici, pour accuser le sénéchal félon. A partir de là, les deux récits se séparent définitivement.

Que Renart, au moment de composer son propre récit, ait donc eu le lai de Marie sous les yeux, on ne saurait guère en douter. Ce ne sont point là de ces rapprochements qu'on obtient en prenant des textes un peu partout, à droite et à gauche ; c'est un ensemble de textes qui se tiennent, qui forment un tout compact et se rapportent à telle œuvre, ou même à tel passage très précis et nettement déterminé. Cela donne une base solide sur laquelle on peut fonder des conclusions sûres. On a vu que dans la manière d'utiliser sa source Renart procède exactement comme l'auteur de *Galeran*. Tantôt il tire, comme celui-ci, d'une indication rapide et succincte un développement plus ou moins long, tantôt il ajoute quelques détails nouveaux ou introduit quelque modification utile : en revanche il laisse rarement tomber une indication que lui fournissait son modèle. Ce sont là les procédés mêmes de Renaut, qui lui ont permis de tirer des 80 vers du *Lanval* un ample récit d'environ 400 vers, sans que pour cela il s'écarte sérieusement de sa source.

*
* *

Faut-il en conclure que Jean Renart, auteur du *Guillaume de Dole*, et Renaut, auteur de *Galeran*, ne font qu'un ? Nous ne le pensons pas. Il est vrai qu'il y a sur le point examiné ici une ressemblance évidente entre les deux poètes. Mais combien n'y a-t-il pas d'autres romanciers autour d'eux qui ont utilisé comme eux des poèmes étrangers antérieurs, en se servant exactement des mêmes procédés [1]. D'autre part, il y a pourtant

1. On sait que les seuls imitateurs de Chrétien de Troyes se comptent par douzaines.

Digitized by Google

aussi des différences sensibles entre nos deux auteurs. Renart n'emprunte à son modèle qu'un épisode secondaire, une description relativement brève, dont il pouvait parfaitement se passer, s'il l'avait voulu. Son emprunt ne touche d'aucune manière au fond même de son roman. Renaut au contraire emprunte à Marie des éléments essentiels de son récit : tout le début et tout le dénouement. Dans l'économie de son œuvre, ces emprunts acquièrent donc une importance capitale qu'ils n'ont point chez Renart. Ils dénotent chez l'auteur de *Galeran* un manque de fantaisie et d'invention [1] qui forme un contraste très net avec l'originalité dont font preuve les œuvres de Renart.

Une étude d'ensemble des deux auteurs apporterait à ces constatations une confirmation éclatante. Notre enquête n'a porté que sur un seul point, pris au hasard. Mais c'est l'œuvre tout entière qu'il faudrait examiner, si l'on veut aboutir à des résultats décisifs. Nous nous contenterons ici de quelques remarques provisoires, en nous réservant de reprendre cette étude avec plus de détails.

Si l'on fait abstraction chez Renart de la donnée fondamentale de son roman, prise sans doute à quelque conte populaire, on n'a guère pu relever chez lui d'autres emprunts aussi précis que celui que nous venons d'étudier. Le poète passe à juste titre pour l'un des auteurs les plus personnels et les plus originaux de son époque [2]. Le roman de *Galeran*, au contraire, se présente comme un tissu d'emprunts cousus bout à bout [3]. Il suffira d'en donner ici une énumération rapide. Après avoir emprunté au lai du *Fresne* et en partie au lai de *Milon* le début de son œuvre,

---

1. « L'invention n'est pas son fait », dit très justement M. Wilmotte, *loc. cit.*, p. 13, note 2.

2. On retrouve chez lui, bien entendu, une série de thèmes que d'autres avaient déjà traités avant lui; mais même ceux-ci, Renart a presque toujours su les présenter sous une forme inédite et toute personnelle. Cf. p. ex. le thème classique du « tournoi » dans *Guillaume*, v. 1915-2958, dont la description porte sur des points tout différents de ceux qu'on avait l'habitude de représenter depuis Chrétien de Troyes.

3. Sur les « lectures et modèles » de Renaut, voir L. Foulet, édition de *Galeran*, p. IX-XIII.

Digitized by Google

Renaut passe au thème fondamental de *Floire et Blancheflor* [1]. A la description de l'éducation des deux enfants qu'il trouve dans ce roman, il mêle des traits pris à la *Philomena* de Chrétien, comme l'a bien fait voir M. Wilmotte [2]. L'établissement de Fresne à Rouen ressemble étrangement à celui de l'héroïne de l'*Escoufle* [3], roman que Renaut a encore exploité à d'autres occasions [4]. Pour les aventures de Galeran lui-même, le poète s'est inspiré ici du *Roman de Thèbes* [5] (Renaut utilise aussi à l'occasion *Eneas* et *Troie* [6]), là du *Perceval*, sans parler d'autres emprunts moins nets qu'il fait aux œuvres de Chrétien [7]. Enfin, on a vu que pour ramener Fresne auprès de Galeran, avant d'en

1. Il signale cet emprunt, en mettant l'histoire des deux enfants qui s'aiment dans la broderie de madame Gente (*Gal.* 516-9). Renaut connaît aussi l'histoire apparentée à celle-ci de *Piramus et Tisbé* (Foulet, *loc. cit.*, p. x).

2. *Loc. cit.*, p. 27-28.

3. Plus qu'à celui de Galeron à Rome dans le roman de Gautier d'Arras avec lequel *Galeran* a cependant des points de contact assez frappants (voir plus haut, p. 213, note 3).

4. Le rapprochement que fait Langlois (*loc. cit.*, p. 31, note 1) entre *Galeran* 6801-2 : *Li un y font combatre vers, Li autre y font beter ces ours A chiens...* et *Escoufle* 1710 : *On fist as noces beter ors Et vers et a chiens et a viautres*, bien que très probable, n'est pas tout à fait probant, car les deux auteurs pourraient avoir eu une source commune, le *Roman de Thèbes*, qui déjà raconte qu'à l'occasion du mariage de Jocaste : *I ot beté plus de cent ors, Granz batailles i ot de vers* (440-1).

5. Voir L. Foulet, *Galeran et les dix compagnons de Bretagne*, dans *Romania*, t. LI, 1925, p. 116-121. Voir aussi plus haut, p. 216, note 4.

6. Il est difficile de décider si la description du merveilleux oreiller de *Fresne* (432-473) remonte au *Roman de Troie* ou à celui d'*Erec* (pour ce dernier, cf. Wilmotte, *loc. cit.*, p. 25); l'idée première en tout cas vient sans doute de l'oreiller de Camille dans *Eneas* (voir plus haut, p. 216, note 4).

7. Cf. pour les emprunts à Chrétien les travaux les plus récents de Langlois, Foulet et Wilmotte. Cette manie des emprunts permet même dans certains cas de corriger le texte transmis. Il y a p. ex. parmi les douze compagnons de Bretagne un nom assez curieux que M. Foulet n'a pas identifié, celui qui à trois reprises est appelé « Li Blons des Illes (d'Aventure) » 5630; 5742; 6112. C'est certainement le célèbre roi *Rithon* ou *Rion des Illes*, l'adversaire du roi Artus dans *Perceval* (éd. Baist, 829-30), et ailleurs (cf. édit. du *Tristan* de Thomas, par Bédier, t. I, note des vers 715 ss.), dont un copiste mal renseigné aura ainsi transformé le nom.

Digitized by Google

revenir au lai de *Fresne*, il emprunte un motif important au *Beuve de Hanstone*. Or ce ne sont pas là des parties accessoires dont on pourrait facilement se passer ; ce sont les éléments mêmes de son roman, éléments indispensables à la marche de l'action, qu'il emprunte ainsi à droite et à gauche. Ce que Renaut ajoute de son propre fonds, ce ne sont que des détails qu'il invente ou des développements personnels. La mise en œuvre de ces emprunts lui appartient et elle est souvent habile et agréable, mais l'invention même n'est pas de lui. Il est sous ce rapport tout l'opposé de Renart.

Il est vrai qu'il est toujours possible de voir en *Galeran* une œuvre de jeunesse de Renart, qui aurait été composée à un moment où l'auteur n'avait pas encore acquis sa pleine maîtrise. Mais dans ce cas, le même auteur aurait écrit coup sur coup deux romans différents sur le même sujet, d'abord *Galeran*, puis l'*Escoufle* qui n'en est qu'une variante. Qu'on ait écrit successivement plusieurs poèmes sur le même sujet, c'est un fait bien connu et des plus fréquents dans l'histoire littéraire du moyen âge. Mais dans ce cas il s'agit toujours d'auteurs différents, dont le second avait l'espoir, avoué ou secret, en faisant autrement, de faire mieux que son prédécesseur. Mais que le même auteur ait traité lui-même deux fois successivement le même sujet, qu'il se soit donc fait concurrence à lui-même, ce serait, je crois, un cas assez unique. Aussi voyons-nous bien que les sujets de Chrétien ou des lais de Marie de France ont été repris après eux par d'autres, mais jamais que ces deux poètes se soient répétés eux-mêmes. Il me paraît donc difficile pour cette raison d'attribuer deux romans aussi pareils que *Galeran* et l'*Escoufle* à un même auteur. Les ressemblances qui existent incontestablement entre eux proviennent par conséquent de l'imitation de l'un d'eux par l'autre. Or, dans ce cas, l'hésitation n'est pas possible. Renaut le « plagiaire » s'est inspiré de Renart, comme il l'a fait de tant d'autres modèles.

On constate aussi dans *Galeran* un esprit religieux très prononcé [1] qui manque totalement chez Renart. Au contraire, on

1. La « mentalité profondément religieuse » des personnages de Renaut, « moraliste plutôt sévère », a déjà été signalée par M. Wilmotte, *loc. cit.*, p. 8.

Digitized by Google

est frappé chez ce dernier non seulement par l'absence de cette mentalité religieuse, mais même par le caractère, je dirai volontiers païen, que son œuvre présente en certains endroits. On ne voit pas sous la plume de Renaut des vers comme ceux-ci qui sont écrits à l'occasion de la fête de forêt organisée par l'empereur Conrad : les chevaliers, les dames, s'adonnant entièrement aux plaisirs de l'amour,

> ... ne pensent pas a lor ames,
> Si n'i ont cloches ne moustiers,
> Qu'il n'en est mie granz mestiers,
> Ne chapelains fors les oiseaus (*Guill.* 224-7).

La punition imposée au méchant sénéchal : *Or s'en voist au Temple servir* (v. 5575), a bien aussi de quoi nous faire douter de la profondeur des sentiments chrétiens du poète, malgré son entrée au couvent.

Enfin, il y a encore le petit problème de la signature du roman [1]. Que dans un manuscrit du XIVe siècle le nom de *Renaus* ou *Renans* ait pu se substituer à celui de *Renars*, personne, je pense, ne voudra le contester. Seulement l'auteur de *Galeran* aurait-il vraiment signé *Renars* ? Renart est le « surnom » du poète. Or, les romanciers du moyen âge signent toujours de leur « nom », c'est-à-dire du prénom. Ils s'appellent simplement Chrétien, Marie, Thomas, etc. On sait combien cette fâcheuse habitude est quelquefois gênante. Veulent-ils se distinguer d'un confrère homonyme, ils ajouteront le « surnom » : Chrétien de Troyes, Gautier d'Arras. Dans l'unique ouvrage qu'il ait signé directement, le *Lai de l'Ombre*, Renart s'est conformé à cet usage, en signant de son plein nom : Jehan Renart. Il est vrai que dans l'*Escoufle* et dans *Guillaume de Dole* il ne se fait connaître que par son surnom. Mais d'abord la signature est donnée sous forme d'énigme : c'est donc un cas particulier ;

1. L'éditeur de *Galeran* s'est bien rendu compte de l'importance de cette question, puisqu'il la traite — indirectement — dans le Glossaire de son édition, *s. v. Renars*. Mais ses arguments ne valent pas pour un romancier comme Jean Renart qui écrivait pour les cercles aristocratiques et dédiait ses œuvres à de grands seigneurs tels que le comte de Hainaut et le futur évêque de Beauvais.

Digitized by Google

il faut supposer que le surnom [1] se prêtait mieux à ce petit jeu que le nom. Et puis l'auteur souligne expressément dans les deux cas qu'il s'agit bien du surnom, peut-être précisément parce que le fait était inusité. Si *Galeran* était son œuvre, nous y trouverions à coup sûr soit le nom de *Jehan* soit celui de *Jehan Renart*, mais pas *Renart* tout court. En revanche, le prénom de *Renaut* convient parfaitement. Ce sont là quelques arguments qui, avec d'autres, me font pour l'instant très sérieusement douter du bien fondé de l'identification proposée de Renaut, auteur de *Galeran*, avec Jean Renart, auteur de l'*Escoufle*, de *Guillaume de Dole* et du *Lai de l'Ombre*.

E. HOEPFFNER.

---

1. C'on fait par bien povre seurnon
A cort connoistre maint preudomme
(*Escoufle* 9100-1).
Et cil se veut reposer ore
Qui le jor perdi son sornom
Qu'il entra en religion
(*Guill. de Dole* 5639-41).

Digitized by Google

FRAGMENTS DE MANUSCRITS
DU
BREVIARI D'AMOR

L'attention particulièrement éveillée dans ces derniers temps sur les feuillets de manuscrits que peuvent contenir les anciennes reliures a amené la découverte de nouveaux vestiges. Mon confrère, M. Ch. Samaran, a bien voulu me signaler un feuillet double de parchemin ayant servi à recouvrir un document des Archives départementales du Gard. L'ancienne cote « n° 17, 3e armoire, 18e layette », d'une main du XVIIe ou du XVIIIe siècle, se lit encore en pleine page. Dans les marges figurent diverses mentions postérieures au XVe siècle, des comptes, des essais de plume divers, plus ou moins lisibles et sans intérêt. Le parchemin n'a pas été rogné ; les dimensions des feuillets sont de 205 sur 147 millimètres. L'écriture, très régulière, est celle du début du XIVe siècle. L'encre a pris une teinte brunâtre. Le texte en vers est écrit dans une seule colonne de trente lignes par page. Au verso du premier feuillet apparaît en rouge un titre de chapitre. Nous sommes en présence d'un nouveau fragment de manuscrit du *Breviari d'Amor* [1], poème achevé vers 1292 du frère mineur Matfré Ermengau de Béziers. Les manuscrits complets de cette œuvre très étendue sont tous de grand format et à deux colonnes, il est donc probable que le volume dont un reste vient d'être découvert ne contenait qu'un extrait du poème comme le ms. fr. 1745 de la Bibliothèque nationale.

1. *Le Breviari d'Amor de Matfre Ermengaud... publié par la Société archéologique... de Béziers. Introduction et glossaire*, par G. Azaïs (Béziers et Paris, 1862, 2 vol. in 8°). Cf. R. Weisse, *Die Sprachformen Matfre Ermengaus* (thèse de Halle, 1883), dans la *Zeitschrift f. rom. Philologie*, VII (1883), p. 390.

Digitized by Google

Les caractères de la langue n'empêchent pas d'admettre que le manuscrit ait été écrit dans la région où on vient d'en recueillir une épave. La correction du texte ne vaut pas celle du ms. *A* qui a servi de base à l'édition donnée par Azaïs, d'après laquelle nous rétablissons entre crochets quelques lettres illisibles et indiquons les corrections à faire aux vers dont la tradition est manifestement corrompue.

Fol. 1.

r°

e quar non deu lunhs hom vivens
cossirar que sufficiens
sia ni bastans ni dignes
per se ni ges tan benignes
qe Dieus deia sos precs auzir
et encontinent obezir,
lui tan colpable peccador,
ses ajutori de major,
per so deu quex recors haver
a cels que an mays de poder
e demorabla deitat,
e deu cauzir per avocat
alcu dels santz de paradis
e lui pregar, humils, aclis,
que li plassia quez el en l'amoi
quez es ab Dieu nostre senhor
e per lo poder que [*lh*]' es datz
sia pa[*tros*] et avocatz
sieus, davant Dieu presentaires
de sos precs et enpetraires,
a Dieu per lui merce claman
et en totz perilhs ajudan.
¶ E quar la verges Maria
mais que negus santz que sia
ni sancta neguna per ver
en paradis ha de poder,
don es la bonaürada
em paradis ichausada
part totz ordes angelicals
e regina celestials,

v°

maires de Dieu glorioza,
tan misericordioza
que nueg e jorn set definar
no cessa del sieu filh preguar
per nos, colpables peccadors,
per so devem haver recors
a lui can nos devem orar
o qualque cauza vulham fair
o quan temem alcun perilh
quez ela pregue son car filh
et en totz perilhs ajudar
ens do tals cauzas fair e dir
qu' el sieu regne puscam venir,
quar totz homs quez a profieg sieu
ha la verge, maire de Dieu,
que per lui vuelha Dieu pregar,
assatz se pot asegurar
que Dieus li aura bona merce
ab que d'er enan fassa be,
qu'elha no pot fair veramen
quez om se salve mal fazen
car neis Dieus el mezeis, per ver,

13401 *corr.* e d'amor ab la deitat — 13405 *corr.* quel plassa que el en l'amor — 13423 *corr.* ses definar.

Digitized by Google

ges d'aquo fair non a poder,
per so car elh hamezura
son poder am sa drechura.
Homs doncs que per oracio
vol venir a salvacio
cove que aia voluntatz
de non retornar en peccatz.

QUORAS DEU HOM [ORAR]

Fol. 2.

r°

quan daquel turmen li sove,
aissi deu quex mostrar a Dieu
e descobrir lo peccat sieu,
que lunh mal no i tengua celat,
per so qu'el n'aia pietat,
e las penas d'ifern tamen,
Dieu merce quier te humilmen,
car lunhs homs ses humilitat,
no quoquier perdo de peccat,
per qu'om se deu humiliar
e sos peccatz a Dieu mostrar
ab veraia contricio,
car Dieu aital oracio
dins del corage preza mai
que de lenga sola no fai,
mais be lauza la Scriptura
qu'om i parle per mezura
ab qu'om lo corage tengua
en aquo que ditz la lengua,
car per los bos motz, quils enten,
la devocios s'esconpren
el cor lo s'abraza parlan
aissi co fai lo foc bufan.
¶ Bon es doncs en oracio
don trop parlar mas per razo,
ayssin essenhet Jhesu Xpristz
dont el mezeis, quan fo requistz
pels apostols quelhs essenhetz
de Dieu preguar, lur digs apres :
« Diguatz esta oracio

v°

Le texte effacé s'étendait jusqu'au vers 13629 dont on distingue encore quelques lettres.

*
* *

Grâce à l'obligeante entremise de mon élève Mlle Dobelmann, j'ai eu la connaissance d'un autre fragment de manuscrit du *Breviari d'Amor,* que son propriétaire, M. Eggimann, libraire à Paris, m'a libéralement autorisé à publier. Depuis, il a passé aux mains du libraire Robert Barroux (*Au Vélin d'or,* n° 9312 du Catalogue 26) et a été acquis par la Société archéologique de Béziers. Cette épave qui provient d'une reliure comprend dix lambeaux de parchemin, maculés, usés et en partie illisibles. Un seul morceau est d'une étendue notable, reste d'un double

13576 *corr.* merce querre humilmen — 13591 *corr.* el cor e s'abraza — 13594 *corr.* non trop.

Digitized by Google

feuillet dont la partie inférieure a été coupée. Les autres débris, aux bords arrachés, peuvent ne comprendre qu'une trentaine de vers. Il est impossible de tirer avec précision de ces restes toutes les indications utiles sur le livre qui a été dépecé. Aucun feuillet n'est parvenu dans ses dimensions premières. Le manuscrit devait mesurer environ 25 cm. de large. Il a été écrit avec soin, d'une même main du début du XIVe siècle, sur deux colonnes de quarante lignes distantes de 9 cm. Les initiales des vers, quelquefois rehaussées de rouge, sont détachées dans une petite colonne spéciale. Des lettrines bleues ou rouges ou dorées ornaient le volume. Les titres des chapitres sont en rouge et les noms des troubadours, cités en grand nombre à la fin du poème, sont relevés également en rouge. Le scribe a folioté lui-même son œuvre, au milieu et en tête de chaque feuillet. Au-dessous de ces numéros, on distingue en chiffres arabes une seconde foliotation, du XVIe siècle, semble-t-il, qui est notablement en retard sur la première et d'une façon variable. Le manuscrit avait donc déjà perdu çà et là des feuillets quand il fut relié à nouveau. La langue n'a pas de caractères dialectaux accusés, elle peut convenir aux pays de l'ancienne province de Languedoc. Voici ce nouveau texte restitué en caractères italiques, suivant l'édition Azaïs, pour les vers ou fragments de vers illisibles ou disparus.

Fol. inconnu.

a

[*enoros e*] malici[*os*]; 3293
[*e lor orguelh*] solon [*mostrar*],
[*car si*] fazian azo[*rar*]
[*en*] las [*ydolas a la gen*] 3295
[*cum*] s'ilh fosson [*Dieus veramen*];
[*e d'autra*] part son [*evios*]
[*e*] mal saben [*dels homes bos*]
Quar sab[*o qu'ilh son apelat*] 3300

La colonne b *n'existe pas.*

c

[*et en ifern*] van e veno 3410
[*alcu d'els*], e lay en meno
[*las armas*] que son dampnadas
[*et a lur part*] son jutgadas, 3413
[*et alcu d'els*] aqui estan
[*las dichas*] armas turmentan. 3415
[QUO EN QUAL] MANIEYRA LE [DIABLES ENTEN]
A LA DECEPTIO [ET EL NOZEMEN] DE LAS GENS.

La colonne d *n'existe pas.*

Digitized by Google

Fol. XXVI (22).

a

[*e quens deiam fort*] delechar
et en beure et en manjar
e vulham estar ocios
e siam flac e nualhos ;
Suit sur un autre fragment
[*que dels mals non puscan*] ostar
[*o sins en faʒiam cofes*]
[*que Dieus non los nos*] perdones,
[*ons fan tan en ver*]gonhezir
[*qu'al cofessor nols*] auzam dir,
[*ens fan per aquesta*] razo
[*fugir a la*] cofessio,
[*retenen*] nos en los peccatz,
[*tan can*] podon [*encadenatʒ*].
[*E majormen son vo*]lontos
de decebre los homes bos
e lor fan mout per greu tener
lor bona vida e temer,
e prendos mout garda de lor
si farian nulha folor
de quels poguesson acuzar
denan Dieu a lor traspassar.
E majormen an gran dezir
de nos far malamen morir,
e movon tempestas e mar

b

Ayssi [*an*] vist vizablamen
alqu sanct ome peneden.
[*E*] sapchatz que l'u an major
[*regimen e lh'*] autre menor,
[*car aitan can so plus*] saben,
[*aitant an*]*major*] regiment,
quar le diables maiorals
Suit sur un autre fragment de parchemin
aquels [*que sap que son plus fals*]
[*et an*] mays [*d'esperiensia*]
[*tramet*] ad una [*provincia*]
[*el*] ad un home [*solamens*]
[*tramet*] los [*autres menhs sabens*] ;
et alqu son [*apropriat*]
tan solamen [*ad .i. peccat*],
que tempto [*de luxuria*]
o d'orguelh [*o d'avaricia*] ;
mas pus [*qu'e la temptatio*]
per .j. home [*sancte e bo*]
[*aq*]uist [*diable so vencut*],
tantost an lor poder perdut,
quar pueys d'aquel mezeys peccat
non podo temptar home nat.
Li dyable naturalmen
an de mal far cor e talen,
non que per autre lor profieg
de nostre mal aion dezieg
ni autramen fasson lor pro

c

e per la mort de [*Jhesu Crist*],
[*mas*] sabchatz qu'el temps Antecrist
per l'azordenamen de Dieu
deu recrobar (*sic*) lo poder sieu,
don ditz Mossenher sangz Johans
quez en aquel [*temps er tan grans*]
Suit sur un autre fragment de parchemin
[*e tan cruʒels*] tentacios
La suite est effacée.
[PER QUAL RAZOS DIEUS] VOLC E [SOSTENC QUE DIABLES] FOS.
La suite est effacée, on lit encore le dernier vers
Quar de lor mals Dieus obra be

d

quan [*ve*] dessa entencio
[*par son pro*]fieg al home bo

Digitized by Google

[*e mot li es de*] gran pena 3554
Suit sur un autre fragment de parchemin
senes dupte, [*los bes c'om fai*], 3561
quar le dya[*bles de mal far*]
l'amonest[*a ses definar*],
quar gra[*n esfors no faria*]
nulhs hom [*bos, si be fazia*] 3565
es gardava de far [*peccat*]
volontieyramen e de [*grat*],
si nulha [*causa non trobes*]
[*que de mal far l'amonestes*]. 3569
[*En altra guia Dieus fa be*]
[*de la malvestat qu'a en se*],
[*quar Dieus per sa gran drechura*]
en punieys la forfachura 3573
de cels que per lor malvestat
o an servit e gazanhat. 3575

Fol. [LIII] (29).

a

quo an las bestias oilh pey[*sso*] 6909
[*quar no sento*] ni pauc ni pro
li albre ni freg ni calor,
ni, quan hom los trenca, dolor, 6912
ni an delieyg en lor noyrir,
ni podo velhar ni dormir,
ni an autras proprietatz
de cauzas sentens, so sapchatz, 6916
e del humor qu'an ajustat
en yvern fan frug en estat,
aquilh pero que so fruchan, 6919
quar mayns en so que frug no fan.
Pero sabchatz que bo son tug 6921
aquelh neys que no gieton frug,
quar bo son o per obra far,
o per bastir, o per cremar. 6924

b

Yssar[*op fay hom atressi*] 6949
contra [*tersana bo e fi*]
e contra [*tot mal de calor*],
segon [*que diso li auctor*] 6952
aproat [*en medecina*],
qui [*pren la lengua servina*]
e dya[*cons e politris*]
e cap[*elina Veneris*] 6956
e sa[*tarac e polipo*]
et apr[*es cofis tot aquo.*]

Fenol[*s coforta la vista*]
e m[*ot fay bon pieg la citra*]. 6960
Lo suc [*de la passia-pren*]
contra [*morsura de serpen*].
La ma[*ndragora fay dormir*],
e a ma[*ls d'aganos guerir*]
es bon[*a flors de romani*]. 6965

c

[*La salidonia a gran*] vertut, 6989
[*de mot mal d'uelhs*] dona salut,
[*don sapchatz cert quez am*] la flor
[*dest 'erba, cum dizo*] l'auctor, 6992
[*l'irundes sos paucx*] yrundatz
[*sana, quant an los huelhs*] crebatz.
[*Le sucx de fumeterra*] val
[*a rascas guerir de son*] mal. 6996
[*Serpens que manja*] maurela,
[*tot mantenen reno*]vela,
[*don li auctor prendo*] espielh
[*que profecha ad hom*] vielh; 7000
[*l'aurelha sana de do*]lor
[*qui del suc met en l'a*]uzidor.
[*E l'arcimiza fai gran*] be
[*a femna qu'efan non*] rete,
[*quar l'erba la fai con*]sebre. 7005

d

[*aucis*] bazilisc ses temor, 7029
[*segon*] que dizon li auctor,

Digitized by Google

[*don*] mostela quan n'a manjat
[*ab la*] serpen pueys se combat.
Suc de ruda mes en la nar
mantenen fay sanc estanquar.
Per sanar la carn nafrada
es bona la lensolada
qu'om apela carlepepi
e la plantages atressi,
e per la carn morta manjar
[*e per*] nafra [*mondificar*],
e val mot contra quartana
e de dis[*senteria*] sana,
contra got[*assa morbosa*]
[*pero*] mout es [*perilhosa*].

Fol. LIIII (30).

a

[*e qui*] vol en autra guiza
La suite de la colonne est effacée.

b

o simplamens puras per se
o mescladas ab autra re.
La suite est effacée jusqu'à ces deux derniers vers
[*es en la*] dicha qualitat
premier segon o ters o quart.

c

e tug an bec per natura,
mas non ges d'una figura.
E totz aucels comunamens
a dos pezes tan solamen,
e las carns d'aucels, ses falhir,
son leugieyras per de[*gerir*]
e sanas e de gran sabor,
segon que dizon li auctor,
et engenran naturalmen
La suite est effacée jusqu'à ce dernier vers encore identifiable
[*e del boihol trai sa vida*]

d

Cette colonne est complètement illisible.

Fol. LV.

a

de bec e d'alas combaten.
mas las gruas naturalmen
volon estar a grans tropels
et aytal es dels estornels.
[*Gruas el*] aucas yssamen
volo adordenadamen,
e naturalmen trobaretz
La suite est effacée, on ne sait avec quel vers la colonne finit.

b

quar trop [*multiplicarian*]
si trastu[*g a be venian*],
La suite est effacée, on ne sait jusqu'où elle s'étendait.

c

[*e*] dona s'en [*aitals rasos*]
quar [*l'abitacols dels peissos*]
La suite est presque illisible, elle s'étend jusqu'à
[*quar tan lor porta*] bon amor

d

[*e n'an la vigor de*] sentir
La suite est illisible jusqu'à

Digitized by Google

e mout so li aze testart,
e mout so ardit li laupart,
e vezem mays de malicia
en la volp et en la simia.
Encaras an naturalmen
las bestias mot gran escien,
quar per escien natural
conoysso qui lor pot far mal,
et aquo mot fort esquivo
e percasso de que vivo,
et an escien de fugir
[*e se de*] lors nafras g[*uerir*].

Fol. LVI.

a

lo pels la pel [*de freg deffen*]
La suite est effacée jusqu'à
aquo que non es bo ni bel.
Del cor segon los naturals
nays la vigors esperitals
d'entendre, de voler, d'auzir,
de conoysser et de sentir,
et en la dicha partida
es comensamen de vida.

b

[*quar parton*] tot lo remanen.
[*Las onglas*] servo defenden
[*pes e mas de*] creatura
[*contra tota causa*] dura,
[*atressi*] per defencio
[*a mantas*] bestias dadas so,
[*quar*] alcunas creaturas
[*an on*]glas per armaduras,
[*las autras*] corns, las autras dens,
[*cum*] leos e buous e serpens,
Et autras creaturas so
que quar non an defensio
d'onglas ni de corns ni de dens
son per natura fort correns
per fugir qui lor vol far mal,

c

[*e maintas*] bestias yssamens
trobam que so naturalmens
mout bonas e medecinals
a donar salut d'alqus mals [1],
[*quar de*] la carn serpentina
[*fay hom tiriaca*] fina,
[*e fels de taur*], senes [*falhir*],
es [*bos*] per los [*huelhs esclarsir*],
et [*es medicinal*] e bo
sezer sobre pel de leo
ad ome que morenas a,
[*quar*] ab aquo [*lo mal s'en va*].
[*Et atressi pel de*] serp[*en*]
en oli cuecha mantenen
osta la [*dolor d'aurelhas*].

d

ges le cors homs no seria
que ses arma remanria,
et es homo senes duptansa
[*en arma*] fag a semblansa
de l'omnipoten creator,
quar Dieus l'a donat vigor
de penre vertutz, per las quals
[*l'arma ses dubtar*] huma[*nals*]
La suite est effacée jusqu'à
[*qu'en lieis non a re*] corporal

1. On lit en marge des notes en cursive du XIVe s. : « Nota de triacha. Pro medicina occulorum. Pro medicina morenarum. Nota de medicina... De custodia... ».

Digitized by Google

Fol. LVII (33).

a

Qualque [*sian o bo o mal*],
e totz los membres [*atretal*]

La suite est effacée jusqu'à
La [*segonda vigors es sens*] 7559
Les autres colonnes manquent ou sont effacées.

Fol. LVIII (34).

a

Colonne illisible.

b

[*et apres la*] colera fay
[*de so*] qu'es caut e sec e may
La suite est presque complètement effacée, on ne peut distinguer jusqu'où elle s'étend.

c

[*quar deu aver*] color [*de brac*] 7781
La suite est presque totalement effacée jusqu'à
a dada la complexio 7792

d

a quascun [*home*] e poder 7821
La suite est effacée jusqu'à
[*que no es tan*] grans lo peccatz 7836

Fol. LXIII (35).

a

de l'albre devedat manget,
per vana gloria deziret
[*semblar a Dieu*] e poder,
per avaricia de saber
dezirier de saber temporal
e, volc saber e ben e mal,
mas ges Adam no fon temptatz
en aytal guia, car sabchatz
que ges Adam no crezia
so que la femna dizia,
mas quar vi sa companhieyra
que del frug manget premieyra
que lui aportet e dieys li
que del frug manges atressi
e quelh fezes companhia
quar ela mangat n'avia
e vi qu'ela fo estorta
que per tan non era morta,
non crezet ges que fos mortals
le digz peccatz, mas venials,
don manget del frug per amor
de la femna e per paor
quez avia que la perdes
si del frug ab liey no manjes.
Don no fo tan grans los peccatz
[*quo de la femna*], so c[*reza*]tz,
segon que dizon li doctor,
e, que fezes mays de folor

8251. *corr.* s. a D. de tot poder — 8252. *corr.* deziret saber temporal.

Digitized by Google

ill mostran en autra guia,
quar fo dobla sa folia,
qu'ela pecquet e fetz peccar
l'ome quar lin det a manjar.
E quar fetz may de falhizo,
ac mays de maledictio
e quez efantes ab dolor
et agues home per senhor.
QUALS PECCATZ FO MAGERS DEL [1]

b

que tan fos [*bos e bels creatz*]
e don yssic la malves[*tatz*]
quez oms fos tan bos ? [*Ieu vos dic*]
que del cosse[*lh de l'enemic*]
e del franc [*albir que donet*]
Dieus ad hom, quan lo [*creet*],
de mal o de be far o dir,
per lo qual pot mal far cauzir,
mas no pot hom cauzir far be,
si de gracia de Dieu nolh ve.
Pero quascus a franc albir,
quan Dieus li tramet de segir,
el a poder de refuzar,
quar Dieus nons forsa de be far.
Don sabchatz, quin [*voluzar be*],
quel francx alb[*ir es bos en se*],
mas hom n'usa mal per folor.
E per so dizon li doctor
que peccatz senes falhensa
de bona re pres naissensa,
quar li angil celestial
que Dieus creet bos ses tot mal,
per lor franc albir, mantenen,
feiron lo premier [*falhimen*].
Aytal dic de l'home premier
que [*Dieus fetz bo e drechurier*]
e senes tota malvestat
que per franc albir fes peccat.
Enquaras plus fort vos dirai
quel dyables que tan de [*mal fay*]
enquaras ha proprietatz
las quals creet la deita[*tz*]
ayssi quo es entendem[*ens*],
subtilitatz, razos e sen[*s*],
tot aquo en lo desli[*al*]
es bo, si tot el n'uza [*mal*].
Don sabchatz [*cert que d'aquels bes*]

c

Le début est déchiré ou effacé. On distingue que la colonne s'étendait jusqu'au vers
[*quar homs*] en sa cre[*atio*]

d

[*per la*] dezobe[*diensa*]
a carnal concupiscencia
La suite est effacée jusqu'à
[*mal cossiran*] o m[*al parlan*]
o [*mal fazen o be laissan*].
[*Enquaratz devetz mai saber*]

Fol. LXIX (41) [2].

a

La suite est effacée jusqu'à
o per cel [*qu'en esper 'aver*]
non l'ama be, ans [*fay parer*]
quel ama mays que Dieu los bes
ni per lor granda proeza
gran thezau ni gran riqueza,
mas que Dieus tot lor o a dat

1. C'est la rubrique du chapitre précédent. L'édition donne *Don yshi lo prumier peccatz que tot fon bo com Dieus creet.*

2. Ce feuillet forme cahier avec le feuillet précédent.

Digitized by Google

b

[*mas qui vol Dieu perfie*]chamen
[*amar, aia*] entendemen 9360
La suite est effacée jusqu'à
sos digz, sas operatios,
ab que sian bonas, a l'a[*mor*] 9391

c

o vol repauzar o dormir 9395
o vol ben caussar o vestir
o vol bastir bela mayzo
per aver habitatio 9398
ab qu'en fassa tempradamens,
bem pot totz aquestz pessamens
et aquestz fagz adordenar
a l'amor de Dieu, s'ieu sab far, 9402
que s'albire matin e ser
quez el aquetz bes vol aver
grans mezayres (*sic*) esquiva,
solamen per tal que viva 9406
non per autras vanetatz
mas que, viven ben recreatz
[*e*] sas, puesca melhs Dieu servir
e luy serven puesca venir. 9410
Trou dans le parchemin.
[*e*] fay foyre o fay podar 9423
[*s*]as vinahas (*sic*) o vendemiar
[*o*] fay arar o fay cobrir
[*s*]os camps de blat ols fay culhir,
[*pe*]rcassan quan quelh fay mestiers,
[*bem*] pot totz aquetz cossiriers
[*els*] autres semblans a l'amor
[*aplicar*] de son creator,
[*cossiran*] quez el vol aver 9431

d

dessi e de sa maynada 9435
que Dieus li a comandada
e viven puesca Dieu servir,
[*e per tal que puescan giquir*] 9438
apres [*sos jorns a sos effans*]
a lor vieure cauzas bastans,
que puesc[*on*] semblan vida far
e nols calha mal percassar 9442
ans puesco be vieure del sieu
ad onor e plazer de Dieu.
E per so diz santz Augustis
que nos per aver pas e vis 9446
non devem evangelizar,
ans devem be voler manjar
per so quez evangelizem
entre las gens e preziquem
e per la prezicatio 9451
Trou dans le parchemin.
quez el o fay per cosservar 9462
a se y az autres sanetat,
per so quelh malaute sanat 9464
aien ayzina e lezor
de mielhs servir lor creator,
donan cosselhs del saber sieu
als paubres per amor de Dieu, 9468
e si dels rix pren lor aver
quen fassa per sos obs aver,
e si an decretals o leys 9471

Fol. CXXXIIII (105).

Sur le fragment de parchemin, en grande partie illisible et qui ne paraît pas susceptible d'être identifié, on ne distingue que l'indication du feuillet.

Digitized by Google

Fol. CCIIII.

a

Il subsiste à peine quelques mots négligeables.

b

pel mal quem fetz la bel' enganayritz.
[*E podez saber*] per sos digz
quez el per lunh mal que saubes
en amor a mal dir nos pres
del fag d'amor, mas per lo dan
qu'el avia pres per l'engan
de la bela cuy amava,
lo qual dan ges nolh donava
Amors de cuy mal dizia,
[*m*]as l'engan e la bauzia
[*de*] si dons, per que [*era folors*]
[*qu'el*] per so [*disses mal d'Amors*],
[*ans*] pus eng[*nans li era dan*],
[*degra*] mielhs [*maldire d'enguan*].
[*Pero en*] sa con[*fessio*].

c

[*alcun temps d'est*] amor [*a tort*]
[*quar*] si dons [*be nolh fazia*],
[*e si deves dever gardar*]
degras mielhs [*de si donx clamar*],
et auziretz d'e[*stas clamors*]
el seguen plag [*dels trobadors*].
D'en marc e bru [*non ai auzits*]
ni en lunh sieu [*cantar legitz*]
quez el lunh [*temps s'en penedes*]
[*en sa*] vida ni cofesses
[*ni reconog*]ues [*sa*] error
[*del mal qu'avia*] dig [*d'amor*]

d

Il ne reste rien de cette colonne.

Fol. CCXXXI (151).

a

[*E can*] que sap cauzir az uelh,
[*Per son dis*] n'Arnaut de Maruelh
[*aital i*]ssampli .i. dia:
[*Julis Cezar*]r conques la senhoria
[*per son effors*] de tot lo mon a randa,
[*non ges qu'el fos senher*] ni reys d'Irlanda
[*ni coms d'Anjou*] ni ducx de Normandia,
[*ans fo hom*], segon qu'ieu ang retrayre,
[*mas, car el fo adr*]egz e de bon ayre,
[*pojet son pretz tan*] quan [*pojar*] devia.
[*manhtas gens per gran*] folia
[*dison e volon prezic*]ar

b

et autres [*.M. de bon aur e de ros*]
et agues pro [*civada e fromen*]
buous e [*vacas e fedas e moutos*]
e quas[*cun jorn .M. libras per despendre*]
e fort castel [*en quem pogues defendre*]
tal que nu[*lhs hom no lom pogues forsar*]
et agues p[*ortz d'aiga dols' e de mar*].
Los digz bos aybs [*an d'est amor*]
cilh que son fizel amador,
pero huey ne trobem petitz
de fizels ni de be noyritz

28366 *corr.* e d'en Marcabru.

Digitized by Google

mas que lh'ayman antiquamen
amavon ben e leyalmen,
[*per so*] Amors dissendia
[*a mot bela*] companhia 33356
[*en els car lh'ero*] leials filhs,
[*Don dis Rigautz de*] Berbezilhs,
[*parlan dels anticz*] amadors, 33359

c

[*car per amor del noble*] frug 33381
[*foron creat li autre*] tug
[*lo cals frubs, si def*]alhia,
[*dins pauc de temps*] no seria 33384
[*auzels ni bestias*] ni peyssos
[*ni boms ni femna*] que vieus fos.
[*D'est noble frub*] cauzit Dieus
[*les patriarchas*] amicx sieus 33388
[*els sanhs profetas*] e pluzors
[*apostols, martirs*], cofessors,
[*verges e contenens*] mantas
[*e manhs*] autres sangz e sanctas 33392
et aquest frug Dieus comandet
en comensamen, [*can creet*]
auzels e bestiás [*e peissos*]
« et home, [*diz en, fahs que pros*]
e [*creisselz e multiplicatz*] 33397

d

Az aysso respon yeu [*breumen*] 33421
que Dieus lo dig [*frug defenden*]
d'albre de saber [*be e mal*]
defendet tot [*delich carnal*], 33424
et aysso ay [*mielhs declarat*]
el comensamen [*del tractat*]
d'aquesta [*natural amor*]
de mascle [*ab feme entre lor*], 33428
per que [*dic que non es legut*],
ans es [*vedat e defendut*]
engen[*rar per entencio*]
de car[*nal delectatio*]. 33432

Fragment d'un feuillet inconnu.

a

enans quc[*is sia parada*] 34225
quar aloras mot leu veyra
en lieys cauza que nolh playra,
e si podia ayzinar 34228
que la vis nuda de jorn clar,
greu seria, sieu [*cerc*]ava
e per tot la remira[*va*]
quel non trobes, lieys remiran, 34232
alquna cauza mal estan
que lay faria mens prezar
aysso no vuelh plus declarar
e nolh fassa lunh bel semblan 34236

b

en vuelha so vi ben [*trempar*] 34267
e gart se de trop gran [*delieh*]
si vol gandir [*a fol dezieh*],
e vol vencer son coratge
el dyable quel ten en gatge, 34271
quar no pot, al mieu essien,
de re far plus bel [*vencemen*]
que de so voler deslial.
Don dieys en Peyre Cardenal 34275
del vencemen d'esta folor :
« Mays deu hom amar vensedor
no fay vencut, quil ver vol dir. 34278

c

[*ta vida*] e semblansa 34307
[*on vai*] ni don ve,
[*quar si*] si de vil re
[*fust faitz*], lo cove 34310
[*que tornes*] en estan[*sa*]
[*sordeior ganre*] 34312

34312 *corr.* part qui vol e.

Digitized by Google

[*d'autra part*] aio es[*can*]tir
[*aquest'ardor*] non deu legir
[*verses ni*] rimas ni cansos
[*ni d'autres*] dictatz amoros
[*que sian*] estat fag a lauzor
d'aquesta natural amor

d

quell'amor reglar sabia,

e qui del tot vol escantir
aquesta folor, deu legir
le tractat de penitencia,
[*qu'ieu sai*] per experiencia
que si ben lieg diligenmen
lo dig sang tractat e soven,
mesprezara tantost ses als
totz los fols deziriers carnals,
si ben gara la doctrina
sancta, notabla e fina

*
* *

A en juger par le nombre des manuscrits dont l'existence a été signalée, le *Breviari d'Amor* apparaît, en dehors des poésies lyriques, comme l'œuvre la plus répandue de l'ancienne littérature provençale. Ce succès s'est développé dans le midi de la France et en Espagne. Le moyen âge a apprécié l'édification aimable, la science facile et l'innocente malice qui, de nos jours encore, permettent de lire une allégorie sur la nature et l'histoire du monde développée dans un poème de plus de 30.000 vers. La diffusion de l'œuvre de Matfré Ermengau marque le goût du XIVe et du XVe siècle. C'est surtout à cause de la valeur du *Breviari d'Amor* pour l'histoire de la faveur littéraire dans notre pays qu'on doit souhaiter une nouvelle édition du poème. Pour faciliter ce labeur, il ne sera pas inutile de saisir aujourd'hui l'occasion de mettre au point la liste des manuscrits que P. Meyer a publiée dans sa notice sur Matfré Ermengau de Béziers parue dans le t. XXXII (1898) de l'*Histoire littéraire de la France* [1].

Nous conservons les sigles de l'édition Azaïs maintenus par Mussafia et donnons entre crochets des symboles aux manuscrits qui n'en ont pas encore reçu.

A. — Bibl. nat., fr. 857. Manuscrit publié par Azaïs [2].
B. — Bibl. nat., fr. 9219.

1. Ajouter A. Parducci, *Sul perilhos tractat d'amor de donas di Malfre Ermengau di Béziers*, dans *Romania*, LI (1925), p. 1.

2. Extraits dans le *Choix*, t. V (1820), p. 259, de Raynouard et dans le *Lexique roman* du même auteur, t. I (1838), p. 515.

Digitized by Google

C. — Bibl. nat., fr. 858. Copié partiellement par Sainte-Palaye, ms. 3309 de la Bibliothèque de l'Arsenal. Extraits publiés par Sachs [1].

D. — Bibl. nat., fr. 1601.

E. — Traduction en prose catalane.

F et G. — Vienne, Bibl. impériale, 2563 et 2583. Manuscrits décrits par A. Mussafia [2] et R. Beer [3]. Le premier a été acheté à Toulouse en 1354.

[H]. — Bibl. de Lyon, 1351 [4].

[I]. — Bibl. de Carpentras, 380.

[K]. — Londres, British Museum, Harley 4940.

L. — — Royal 19. C. 1. Extraits publiés par Fr. Michel [5], Bartsch [6] et surtout Mahn [7].

[M]. — Bibl. de l'Escorial, S, I, 3. Extrait publié par Perez Bayer [8].

N. — Leningrad, Bibl. de l'Ermitage, 5, 3, 66. Manuscrit écrit à Lérida par un certain *Johannes de Avinione* [9].

---

1. Dans son édition, *Le Trésor de Peire Corbiac* (Brandebourg, 1859), p. 9; dans l'*Archiv* de Herrig, XXV (1859), p. 413 et XXVI (1859), p. 49; dans le *Jahrbuch* de Ebert, II (1860), p. 325, et dans l'*Archiv* de Herrig, XXXIII (1863), p. 247.

2. *Handschriftliche Studien III, Ueber die zwei Wiener Handschriften des « Breviari d'Amor »*, dans *Sitzungsber. der phil. histor. Classe der kaiserl. Akademie der Wissenschaften*, XLVI (1864), p. 407.

3. *Les principaux manuscrits à peintures de la Bibliothèque impériale de Vienne*, dans *Bulletin de la Société française de reproductions de manuscrits à peintures*, 2e année (1912), p. 14 et pl. III et IV.

4. Sur l'histoire de ce manuscrit, voir la lettre de Caumont publiée par Bauquier, *Les provençalistes du XVIIIe s.*, dans *Revue des langues romanes*, XVIII (1880), p. 78.

5. *Rapports au Ministre* (Paris, 1839; *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*), p. 145.

6. *Provenzalisches Lesebuch* (Elberfeld, 1855), p. 151.

7. *Gedichte der Troubadours*, t. I (Berlin, 1865), p. 181, n° CCXCIX.

8. N. Antonio, *Bibliotheca hispanica vetus*, t. II (Madrid, 1788), p. 103. Voir sur ce manuscrit J. Fernandez Montagna, *El « Breviario de Amor »*, dans *Museo español de Antiguedades*, VI, p. 377, suivant Durrieu, *Manuscrits d'Espagne remarquables*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, LIV (1893), p. 298.

Voir A. de Laborde, *De quelques manuscrits à peinture des bibliothèques de*

Digitized by Google

[O]. — Bibl. nat., fr. 1745. Passage [1] inséré dans un recueil de textes divers [2].

C'est sans doute un manuscrit dont la trace est perdue qui figurait au XIV[e] s. dans la bibliothèque du château de Verfeuil [3], aujourd'hui Coudoulous (Gard), sous le titre *Matfre*.

Fragments de manuscrits.

[a]. — Bibl. nat., fr. 14960 [4]. Un feuillet.

[b]. — — , n. acq. fr. 11198, fol. 20 et 27 [5].

[c]. — Limoges, Archives de la Haute-Vienne. Deux feuillets signalés par M. Ant. Thomas [6].

Petrograd, dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1917, p. 484.

1. Ce passage a été cité par Raynouard comme un poème indépendant *Contricio e penas infernals*, et admis comme tel par Chabaneau. Cf. l'article de M. A. Thomas cité ci-après. Ce prétendu poème est encore indiqué, avec l'expression d'un doute d'ailleurs sur son identité, dans l'*Histoire sommaire de la littérature méridionale* de J. Anglade, p. 174.

2. Voir sur ce manuscrit la notice de Suchier, *Denkmäler provenzalischer Literatur und Sprache* (Halle, 1883), p. 481.

3. Voir l'inventaire publié par M. Bondurand dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1888, p. 243 : « 47. Dos libres romans en pargami scrichs dels quals l'un s'apela *Matfre* e l'autre *Picard* ». L'identification a été faite par M. A. Thomas, *Annales du Midi*, I (1889), p. 271. — M. Gouron, archiviste du département du Gard, veut bien me confirmer la lecture *Picard*. Je crois malgré tout à une faute de transmission, pour *Ricard*. Le manuscrit signalé doit être un chansonnier.

4. Cité comme une œuvre à part, *Poème sur la foi chrétienne*, dans Anglade, ouvr. cité, p. 174.

5. Il est possible que ces feuillets soient le fragment trouvé dans l'Ardèche et communiqués par l'archiviste de ce département à Paul Meyer qui l'a indiqué sans plus d'information dans son article de l'*Histoire littéraire de la France*. L'archiviste de l'Ardèche, M. Jean Regné, veut bien me signaler que le dépôt dont il a la garde ne conserve pas ce fragment.

6. *Note sur un fragment du « Breviari d'Amor »*, dans *Annales du Midi*, V (1893), p. 494.

Digitized by Google

[d]. — Toulouse, Archives de la Haute-Garonne. Fragment signalé par J. Anglade [1].

[e]. — Nîmes, Archives du Gard, et

[i]. — Béziers, Société archéologique, fragments publiés ci-dessus.

C. BRUNEL.

---

1. *Fragment d'un ms. du « Breviari d'Amor »*, dans *Mélanges de philologie et d'histoire offerts à M. A. Thomas* (Paris, 1927), p. 1.

Digitized by Google

FRAGMENTS
DE
POÈMES ET REFRAINS INÉDITS

I. — Miracles de Gautier de Coinci.

Les manuscrits des *Miracles Nostre Dame* par Gautier de Coinci sont, on le sait, très nombreux. M. Långfors, dans ses *Incipit des poèmes français* [1], a dressé une liste de 41 manuscrits, auxquels il convient d'ajouter les quatre suivants:

Berne, ms. de M. von Steiger-von Rodt [2].

Florence, Bibl. Laur., n° 45 (Ashburnham 53 = n° 113 du Catalogue Ashburnham-Libri) [3].

La Haye, Bibl. roy., Y 389 (anc. 265), manuscrit à peu près identique à celui de Bruxelles, Bibl. roy., 9229-30, et à celui de l'Arsenal, 5204 [4].

Paris, Bibl. nat., fr. 15110, fol. 55-143 et 159 v°,

ainsi que plusieurs manuscrits contenant des miracles isolés ou des fragments de miracles, comme les mss. fr. 24432 (XV)[5] et

---

1. Tome I, p.9. Au lieu de : Bruxelles, Bibl. roy. 33542, lire : Bruxelles, Bibl. roy. 3354, ou plutôt : 9229-30 (cote actuelle). Au lieu de : Tours, 648, lire : Tours, 948.

2. Cf. *Romania*, LV, 1929, p. 542 et s.

3. Voir *I Codici Ashburnhamiani della R. Bibl. Mediceo-Laurenziana di Firenze*, vol. I. fasc. 1, Roma, 1887, p. 79. Le manuscrit ne renferme que la 2e partie des *Miracles*, précédée du *Chant de l'Ave* (éd. Poquet, p. 755) et du noël *Hui enfantez fu li filz Deu*, qu'on retrouve au même endroit dans le ms. fr. 2163 de la Bibl. nat. (fol. 229), mais qui n'est probablement pas de Gautier. Voir aussi *Romania*, LVI, 34.

4. Ces trois manuscrits ne donnent que la 1re partie des *Miracles*.

5. Les chiffres romains renvoient à la table du ms. de Soissons, dressée par L. Delisle (*Recherches sur la librairie de Charles V*, part. I, Paris, 1907, p. 293-302).

Digitized by Google

nouv. acq. fr. 11198 [1] de la Bibl. nat., le fragment de XV[5] trouvé dans la reliure d'un livre appartenant à la Bibl. cantonale de Fribourg (Suisse) [2], le fragment de LXIV (*Salus Nostre Dame*) dans un des manuscrits de la bibliothèque princière Oettingen-Wallerstein à Maihingen (Bavière) [3], enfin les fragments du ms. nouv. acq. fr. 20001, que j'ai signalés à M. Långfors, après les avoir en partie identifiés [4].

A cela j'ajouterai encore trois fragments nouveaux.

A. Le poème intitulé *Des beguins* (104 vers), qui a été transcrit au fol 332 et 332 v° du ms. fr. 23111 de la Bibl. nat. (Inc. *Des preudommes ne di pa fi* [5]), est détaché du miracle de S. Hildefonse, auquel il sert d'épilogue. Dans le manuscrit de Soissons, ce morceau porte la rubrique : *Ci devise des papelars et des begins* et commence au fol. 29 v° (Delisle, n° IV). Il a été omis par l'abbé Poquet, qui ne donne que le miracle proprement dit, tandis que dans l'édition Barbazan-Méon [6], comme dans la plupart des manuscrits, il fait corps avec le miracle.

B. Le ms. 3641 de la Bibl. de l'Arsenal, qui contient le *Romanz de la vie des peres* (ms. *S* de Schwan) se termine, au fol. 169 *a*, par les vers suivants :

...Par li tres doucement amer. —
La douce dame gloriouse
Est si a amer saverouse
Que qui un po i met son cuer
Tote humainne amor gete fuer.
Humainne amors ces amis fause,
Mais nostre Dame n'est pais fause.
Mauvais faucieres cil seroit
Cil qui d'amors la fauseroit,
Quar ja(i) nului ne fausera ;
Cil qui la fause, faus sera.
Devant Deu il tuit fauseront (*sic*)
Cil qui la dame n'ameront.

1. Cf. *Bibl. de l'École des chartes*, LXXVI, 1915, p. 34.
2. Cf. *Romania*, XLI, 1912, p. 161-165.
3. *Ibid.*, p. 423. Le fragment s'arrête au v. 235 de l'édition Poquet.
4. Voir maintenant *Neuphil. Mitteil.*, XXXI, 1930, p. 63.
5. Långfors, *Incipit*, I, 88.
6. *Fabliaux et contes*, t. I, 1808. p. 315, v. 1377-1480.

Digitized by Google

Or nos doint Deus ne li fausommes
Et bons nos face, se faus sommes.
Amen.

Or, malgré l'explicit qui suit: *C'est li romans de la vie des peres*, ces vers ne font point partie des *Vies des pères*, mais forment l'épilogue d'un miracle de Gautier de Coinci, intitulé: *De l'enfant que le deable en vouloit porter* (Delisle, n° XV; cf. Poquet, col. 454, v. 458-474). Comme la feuille précédente (f. 168) contient le commencement du conte 46 des *Vies des pères*, il est évident qu'il y a ici une lacune dans le manuscrit. Lacune assez importante, du reste, puisqu'il manque, outre la fin du conte 46 (324 vers) et la presque totalité du miracle XV (459 vers), les contes 47-50 des *Vie des pères* (qui ont dû se trouver dans le manuscrit, comme j'essaierai de le montrer ailleurs), et peut-être plusieurs miracles encore de Gautier de Coinci, en admettant que les « miracles Nostre Dame » mentionnés dans la rubrique du fol. 123 v° se rapportent aux miracles de Gautier (et non, comme le croyait Schwan [1], à la seconde *Vie des pères*).

C. Une notice dans le *Catalogue Général* (t. XXXIV, 1, p. 55-57) ayant attiré mon attention sur le ms. 106 de la Bibliothèque de la ville de Carpentras, j'en ai demandé la communication à M. Omont et, grâce à son obligeance, j'ai pu examiner ce manuscrit à Paris et en copier les « fragments de miracles de Notre-Dame, en vers du XIVe siècle » signalés dans le Catalogue. Le manuscrit, qui provient de l'abbaye de Saint-Remy de Reims, forme un volume de petit format et renferme outre plusieurs vies de saints (dont une Vie de S. Agnès, qui n'est connue que par ce manuscrit [2]), des fragments d'une Passion en vers et de miracles. Ces derniers comprennent 6 feuillets de parchemin à raison de 20 lignes par pages. Ils sont chiffrés de 150 à 155. L'écriture est plutôt du début du XIVe que du XIIIe siècle. En regard du premier fragment (fol. 149 v°) on lit cette note d'une écriture récente : « Cest stile et versification est d'environ mil et trois cens quarante ou cin-

1. *Romania*, XIII, 1884, 253.
2. Cf. *Hist. litt.*, XXXIII, 344.

Digitized by Google

quante. J'ay retiré ce petit fragment de la boutique d'un relieur qui en avoit employé le reste. »

Les deux premiers feuillets (f. 150-151) contiennent deux fragments que je reconnus sans peine comme appartenant au miracle de l'*Abbesse grosse*, dont il existe quatre rédactions en vers français. Vérification faite, il s'agit de celle de Gautier de Coinci (Delisle, n° XIII), publiée—d'ailleurs assez mal— par J. Ulrich d'après deux manuscrits [1]. Le fol. 150 correspond aux vers 207-247 de cette édition [2], le fol. 151 aux vers 325-364. Entre les deux fragments il manque, par conséquent, 77 vers, c'est-à-dire deux feuillets. Tout le miracle (406 vers [3]) a dû occuper un peu plus de 10 feuillets.

Les fragments qui occupent les quatre feuillets suivants (ff. 152-155) proviennent, par contre, d'un recueil inédit de miracles, recueil qui jusqu'ici n'a même pas été signalé. Il s'agit d'une série de dix miracles ajoutés à la fin de la seconde *Vie des pères* par le copiste du ms. fr. 2094 de la Bibl. nat., ou par son modèle. Je donnerai prochainement une analyse détaillée de ce recueil qui offre un certain intérêt historique et linguistique, en attendant de le publier séparément ou en appendice de mon édition des *Vies des pères*. Je remarquerai seulement qu'il est postérieur à l'année 1295, date à laquelle mourut Nicolas de Tournai (ou de Gorran), prieur de Saint-Jacques à Paris, dont il est parlé dans le premier miracle comme d'un homme ne vivant plus.

Quant aux quatre fragments du ms. de Carpentras, ils reproduisent des parties du VIe, VIIe, VIIIe et IXe des dix miracles du ms. de Paris. Le fol. 152 (1er vers: *Dame, li enfes respondi*) contient la fin de VI (Bourgeois volé faisant un pacte avec le diable [4]). Le fol. 153 (1er vers : *Et bien se tient a mal bailli*) contient la plus grande partie du prologue de IX (variante du Miracle de Saint Basile [5]), le fol. 154 (1er vers : *Celi qui en pechié estoit*) et le fol. 155 (1er vers : *Et cele en l'ordre bien se tint*),

1. *Zeitschrift f. roman. Phil.*, 1882, p. 334-339.
2. Le vers 219 manque à notre fragment.
3. L'éditeur a sauté trois vers sans s'en apercevoir.
4. [Inc. *Sainz Bedes qui fu d'Engleterre*].
5. [Inc. *Fous est qui viot son tans despandre*].

Digitized by Google

la fin de VII (Vierge intercédant auprès de la femme d'un chevalier en faveur d'une de ses demoiselles qui eut commerce avec ce chevalier [1]) et, à partir de la 6e ligne du fol. 155, le commencement de VIII (Clerc voyant en songe Notre-Dame faire pencher la balance en sa faveur grâce à une larme versée par le pécheur [2]).

Les ff. 154-155 devaient sans doute se placer avant 153, conformément à l'ordre des contes dans le manuscrit de Paris. Dans ce cas, il manquerait — toujours d'après ce manuscrit — 76 vers [3], soit deux feuillets, entre 152 et 154, et 74 vers [3], ou deux feuillets encore, entre 155 et 153. Le recueil, à condition qu'il fût complet, devait occuper 50 feuillets, car dans le ms. de Paris, les dix miracles représentent un total de ca. 2.000 vers. La perte n'en serait que plus regrettable, vu que le ms. de Carpentras offre souvent un texte plus correct que le ms. de Paris.

II. — Fragment de la première *Vie des Pères*.

Ce fragment, qui m'avait été signalé en 1923 par M. J. A. Herbert [4], ancien conservateur du département des manuscrits au Musée Britannique, appartient à M. le lieutenant-colonel E. G. Troyte-Bullock, à Zeals House, Wiltshire (Angleterre), qui a bien voulu m'envoyer son manuscrit en Pologne où j'ai pu l'examiner à mon aise.

Ce fragment, que nous désignons par Φ, se compose d'un feuillet double de parchemin, 225 sur 165 millimètres, à deux colonnes par page et 40 lignes par colonnes. L'écriture est de la fin du XIIIe siècle ; initiales alternativement bleues et rouges; pas de pagination. Quelques vers en haut de la colonne

1. [Inc. *Fous est qui de bien fet s'orgolle*].

2. Inc. *Après vous vueil conter a tire*. Pas de rubrique, comme dans le ms. de Paris où tous les contes en sont dépourvus.

3. A cause du blanc laissé après chaque conte, plusieurs pages n'atteignaient pas le chiffre normal de 20 vers, comme on le voit au fol. 155 1° qui n'en a que 15.

4. Dans une lettre datée du 26 mars 1923.

Digitized by Google

b du premier feuillet ont été grattés, de même qu'un ou plusieurs mots (noms ?) au-dessus du texte.

M. J. A. Herbert avait déjà vu que ce fragment contenait des portions des deux contes de la première *Vie des pères*, désignés par G. Paris sous les noms de *Fornication imitée* et de *Sarrazine*. En effet, le premier vers du feuillet A :

Las, le pere qui m'engendra

correspond au vers 155, le dernier :

Tout chil pere qui s'en aloient...

au vers 314 du premier conte (*Fornication imitée*). Le feuillet B contient les vers 226 (*Que ja nului n'i atendés*) à 385 (*En bien dire et en bien ovrer*) du troisième conte (*Sarrazine*). Entre les deux feuillets il manque donc au moins les 40 derniers vers du conte 1 et les 225 premiers vers du conte 3, soit 265 vers. Il s'agit maintenant de savoir si le conte 2 (*Juitel*) faisait partie du manuscrit dont provient Φ. Or, ce manuscrit — cela ressort clairement des variantes — appartenait au groupe *y* de Schwan, lequel, outre les mss. *D d' Q* de Schwan, comprend les deux mss. de Bruxelles (*i*) et de La Haye (*k*). Le groupe *y* se subdivise, à son tour, en *D*, *dik* et *Q*. Quant à Φ, il se rapproche tout particulièrement de *D* (Bibl. de l'Arsenal, 3527), car quelques variantes des plus caractéristiques ne se trouvent que dans *D* Φ, sans compter celles où *D* Φ se séparent de *dik* (et de *Q*) pour aller avec d'autres manuscrits [1]. Il s'ensuit que le conte 2 (*Juitel*), qui manque à *dik*, mais existe dans *D*, devait aussi se trouver dans Φ. Si l'on ajoute les 366 vers de ce conte aux 265 des deux autres, qui manquent entre les deux feuillets de Φ, on obtient en tout 631 vers, ce qui, en comptant 160 lignes

1. Déjà l'exécution matérielle du fragment le sépare de *dik*. Ces trois manuscrits appartiennent, en effet, à une famille de grands manuscrits qui « ont dû être copiés au XIVe siècle dans le nord de la France, et qui sont surtout remarquables par la disposition du texte sur trois colonnes », dont parlait L. Delisle à propos de plusieurs manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles (*Mél. de paléographie et de bibliographie*, Paris, 1880, p. 220). Au contraire, Φ est comme *D* un manuscrit de format moyen et à deux colonnes.

Digitized by Google

par feuillet et en ajoutant quelques lignes [1] pour les titres des contes 2 et 3, fait exactement 4 feuillets. Et comme avant le feuillet A il en manque encore un (contenant le titre et les 154 premiers vers du conte 1), il s'ensuit que le fragment Φ représente le 2e et le 7e des huit feuillets du premier cahier du manuscrit disparu. L'incipit du 2e feuillet (le premier du fragment) ne concorde avec aucun des incipits cités dans les anciens inventaires des librairies des ducs de Bourgogne. Ajoutons que notre fragment contient plusieurs traits picards, par ex. *le, me, te* (pour *la, ma, ta*), *men, sen, quemin, viverai, faus* (= *fous*), etc.

III. — Le Lunaire de Salomon.

Aux quatre manuscrits cités par P. Meyer (*Romania*, XXIX, 77) et A. Långfors (*Incipit*, I, 361) il convient d'ajouter, outre le ms. lat. 15219 de la Bibl. nat. (fol. 2 v°-18 v°) [2], un remaniement et deux fragments dont il va être question. Le remaniement, intitulé *La Table de Salomon*, se lit dans un manuscrit du XVIe siècle (Bibl. nat. fr. 24315, fol. 51) [3]. En voici le prologue avec, en regard, le texte de Méon (= Bibl. nat., fr. 2043).

Texte de Méon [4].	*Bibl. nat., fr. 24315.*
Salemons qui la seignorie	Salomon
Ot de science et de clergie,	
De granz honors et de hautesce,	
Ot un enfant en sa joenece	si eut ung enfant
D'une dame qu'il moult ama,	D'une femme qu'il aima tant.
Qu'a bien po ne s'en renoia.	
L'anfes fu moult amé dou pere	L'enfant fu moult aimé du pere
Pour amor qu'il ot a la mere :	Pour l'amour qu'il eut a la mere.
Roboam estoit apelez,	Jheroboam il fut nommé
Moult fu l'anfes de grant biautez.	Qui fut de moult grand loyaulté.

1. La différence est de 9 lignes, ce qui permet de supposer qu'il y eut dans Φ des initiales à miniatures comme dans *D* (mais pas de miniatures proprement dites comme dans *d i k*).

2. Au fol. 18 v°, suivent les *xxxj. jours perilleux*. Voir là-dessus *Jahrbuch f. rom. u. engl. Lit.*, VII, 1866, p. 47-51, et *Bulletin de la Société des anc. textes*, IX, 1883, p. 93.

3. Il est cité par Långfors, mais comme poème indépendant du *Lunaire*.

4. *Nouv. recueil de fabliaux et contes inédits*, t. I, Paris, 1823, p. 364.

Digitized by Google

Li peres, qui moult estoit sages,	Et le pere
Ainz que l'anfes eüst aage	
De mal faire, ne le porpens,	de grant pourpens
Li volt apenre tant de sens.	Luy voult apprendre de son sens.
Livres fist por lui mostrer	Livres fist faire et ordonner
Qu'il devoit tenir et ovrer	Pour luy apprendre et doctriner
Et que haïr et que amer... [1]	Qu'il devoit laisser ou tenir.

Les deux derniers vers du remaniement :

Quand de dire n'est plus mestier
Je n'y requiers plus travaillier

correspondent aux vers 893-4 de l'édition Méon. L'épilogue manque.

Des deux fragments l'un se trouve dans le ms. lat. 15125 [2], l'autre dans le ms. fr. 2039 de la Bibl. nat. Celui-ci commence au fol. 89 par les vers :

Qui en [en]fermeté querra
A che jour, lonc tamps y sera (éd. Méon, v. 73-74).

et se termine par :

Et s'il n'est gariz a che jour,
Longement sera en langour (= éd. Méon, v. 683-4).

IV. — Refrains inédits.

Le manuscrit fr. 19152 de la Bibl. nat. renferme, entre autres, un petit poème courtois, sorte de *salut d'amour* écrit en vers octosyllabes et intitulé *D'amors et de jalousie* (Inc. *Comencier vueil un poi d'afaire*). L'auteur, jouant sur le nom de la belle, dit qu'elle

fol. 111 v° *c*	Bien doit amer et par raison
	Et par la glose de son non,
	Qu'autant vaut ce que ge vos dis
	Com amoreuse flor de lis ;

1. Il manque un vers ici (Méon).
2. Sur ce fragment, voir mes *Dix et proverbes des sages*, p. XXX.

Digitized by Google

Ce dit ses nons, ce dit sa glose
Qu'ele est d'amors et lis et rose [1],
Et quant ses nons le senefie,
Bien doit amer et estre amie.

D'autre part, ce poème présente aussi des ressemblances avec un autre poème du même genre : la *Flours d'amours* [2]. Au débat du Cœur et du Corps de celle-ci on ne saurait opposer, il est vrai, qu'un petit dialogue entre Jalousie et Raison. En revanche, il y a dans *D'amors et de jalousie* plus d'artifices de rime [3], plus de refrains surtout que dans la *Flours*. Tandis que l'auteur de ce dernier poème ne fait qu'un usage discret du refrain, l'auteur de notre poème en cite à tout propos, surtout à la fin qui est un véritable chapelet de refrains, à tel point qu'il est parfois difficile de les distinguer des vers ordinaires, surtout lorsque les refrains riment avec le corps du poème. Voici, sauf erreur de ma part, la liste de ces refrains ; ils sont pour la plupart inédits :

fol. 111 v° *b*. 1. Ami[e], amie, haï ! haï !
A tort m'avez a mort trahi.

fol. 112 *a*. 2. A nuz genoz, a meins jointes,
Fins cuer soupirant,
A elz plains de lermes
S'amor li demant [4].

---

1. Cf. fol. 112 *b* : Hé, bele tres douce au cler vis
Qui avez la rose et le lis
Desor toutes celes de France...

2. Éd. dans *Romania*, LIII, 1927, p. 191.

3. En voici un échantillon :

fol. 111 v° *a*. Ainsi le geu li partirai :
Ou de li me departirai
Ou ge l'aurai sanz parçonier.
Ge n'ai pas le cuer garçonier
Por amor (*l*. amer) feme garçonière (*l*. parç-),
Ne ele n'est pas garçoniere
Si que de lui face parçon,
Ele n'a pas le cuer garçon ;
Ja n'i aurai mais parçoniere
Ne garçone ne garçoniere.

4. Fr. Gennrich, dans son *corpus* de refrains (au tome II de ses *Rondeaux*,

Digitized by Google

3. J'ai les maus d'amors,
Bon jor ait qui m'en guerra.

4. Onques mais ne les senti
Les maus d'amer,
Mais or m'en dueil.

fol. 112 *b*. 5. Se de vos ne me vient joie,
Ne la quier d'autrui avoir [1].

6. Ne m'ociez mie | bele, si vos plaist,
Que jamais n'auriez | un ami si tres vrai.

7. Quant se siet la bele Ameloz:
Merci, ma douce amie,
Mes amors et les voz
Ne departiront mie [2].

fol. 112 *c*. 8. Dieus! com ge sui mignoz
Et com g'é (*ms*. gie) bele amie.

9. En espoi[r]
de joie avoir
me plaist mes maus.

10. Quant je me doi
la nuit dormir et reposer,
Resveille moi
li douz maus d'amer.

11. Ge ai mis mon cuer et mon cors
En bele dame a gré servir.

Virelais und Balladen, Göttingen, 1927, p. 212), cite d'après la traduction en prose d'Ovide :

A jointes mains, ma douce dame,
merci vous demant.

1. Gennrich (*o. c.*, p. 286) cite d'après une chanson à refrains :

Se de lui ne me vient joie,
d'autrui [ne] la quier avoir.

2. Gennrich (p. 287, 290) cite seulement les deux derniers vers d'après deux chansons à refrains.

Digitized by Google

12. Dahez ait qui laira l'amer,
Trop i a savoreus mestier.

fol. 112v° *a*. 13. Dieus ! ge n'i puis la nuit dormir,
Li maus d'amer m'esveille [1].

14. Quant tant me plaist li maus d'amors,
Bien m'en plaira la joie.

15. Puis que ge l'ain
N'ot mes cuers penssee aillors
qu'a lui.

16. J'aiant joie de lui,
Se Dieus plaist, ge l'aurai.

17. Du don qu'ele promis m'a
Por bien amer aurai joie,
Ou jamais nul n'i faudrai [2].

J. MORAWSKI.

---

1. Gennrich (p. 215) cite le même refrain d'après la traduction en prose d'Ovide.

2. Ce vers, qui termine le poème, est dépourvu de rime, il fait donc partie du refrain. (Lire au vers précédent : *joie aurai*). — Je profite de cette occasion pour signaler quelques refrains oubliés par Gennrich. Outre les deux refrains de la *Flours d'Amours* (voir plus haut), je n'ai pas trouvé dans son ouvrage les refrains de quelques chansons de G. de Coinci. Sur les refrains cités dans des recueils de proverbes (cf. Gennrich, p. 292), voir aussi mes *Prov. français antérieurs au XVe siècle* (Paris, 1925), p. XIV, n. 2. [Ajouter le n° 979 = Gennrich, n° 355]. Le 2e refrain du ms. de Hereford : *Après les maus d'amors vient la grant joie* se lit encore dans Raynaud 1406 (cf. *Chansons satir. et bachiques du XIIIe siècle*, éd. Jeanroy-Långfors, n° XLVII), le 5e dans une chanson de G. de Coinci (éd. Poquet, col. 393). Le refrain : *Li tres dous malz m'ocit | que ne m'i lait durer* (Gennrich, p. 257) est à rapprocher de Raynaud 665 (= Jeanroy-Långfors, n° XXIV) : *Li mals d'amors m'ocit, je ne puis durer*. Je ne trouve pas non plus chez Gennrich les refrains qui terminent les couplets des chansons XXIII et XXVIII (= Raynaud 1171) du recueil Jeanroy-Langfors. Voici, pour terminer, quelques vers insérés dans la traduction en prose d'Ovide, qui n'ont été publiés ni par G. Paris (*Hist. litt.*, XXIX, 472-485) ni par Gennrich (*o. c.*, p. 211-219). Je cite d'après le ms. fr. 881 de la Bibl. nat. (*A*), en ajoutant

Digitized by Google

les variantes du ms. 2741 de la Bibl. de l'Arsenal (*B*) et en soulignant les vers qui semblent former des refrains :

fol. 78 v° *b*. Il n'a si belle dame de ci a Gien-sur-Loire,
Qui bien la poursuivroit, qui [2] ne meïst en foire
Son blanc cul, s'elle avoit [3], contre une couille noire.

1. jusques *B* — 2. quelle *B* — 3. selle avoit *manque B*.

fol. 86 v° *a*. Ma douce amie [1], plaine de soulas,
Se je vous tenoie entre mes deux [2] bras,
Je n'en prandroie point cent mile mars [3]
Ne tout [4] l'avoir d'une cité.
La belle si m'a la mort donnee,
Je[5] *ne m'en sçay a qui clamer*
Et en fais liesce en voix et en riant [6].

1. Douce dame *A* — 2. deux *manque B* — 3. pas. C. mars *B* — 4. trestout *B* — 5 Et je *B* — 6. *Ce vers manque à B.*

fol. 94 *a*. *Qui aux dames honneur ne porte,*
La sienne honour doit estre morte.

(Cf. A. Jubinal, *Jongl. et trouv.*, p. 86).

Note additionnelle sur la provenance de Φ (*cf. ci-dessus*, p. 257).
(*Extrait d'une lettre de M. le lieutenant-colonel E. G. Troyte-Bullock*).

... As to how the 4 pages of MSS. came into possession of my family, I am unable to tell you for certain. They were for a great many years stuck into a scrap book, together with a lot of old letters etc., and I detached them from the book, to send them for examination to the British Museum. I think most probably they were found by the late Canon Jackson (librarian to the Marquis of Bath of Longleat, Co. Wilts.), when he examined the Zeals books, — used as part of the binding in some old French Romances. These old books were originally in the library of a certain Col. Bullen Reymes, a relation to the family of Chafyn Grove of Zeals, who lived 1614-1672, at Waddon in the county of Dorset. When examining these books Canon Jackson found among other fragments, two very interesting early English poems, used in the bindings, and I think my MSS. might have come from the same source. Col. Bullen Reymes travelled a good deal in his youth, in France and Italy, and left a large collection of 500-600 books of all kinds, which descended to the Chafyn Grove family and hence to me.

Digitized by Google

MÉLANGES

TS EN LATIN

M. Meyer-Lübke, dans son dictionnaire étymologique du roman, admet pour le latin parlé l'existence des consonnes chuintantes *č* et *š* (*R. E. W.* 2449, 2454, 6544, etc.), que le latin écrit ne connaît pas. Il s'agit uniquement d'onomatopées ou de mots d'emprunt : dans les onomatopées, en effet, on peut trouver des sons en dehors du système général de la langue, et cela peut arriver également pour les mots d'emprunt. Je pense que outre les deux consonnes citées, dont l'existence en latin n'a jamais pu être prouvée autrement que par la reconstruction, il y a lieu d'admettre encore un son *ts*.

En admettant que les Romains aient reçu à date ancienne des mots ou des noms propres contenant un *ts*, par quel son pouvaient-ils rendre la mi-occlusive? Vraisemblablement par *s*. Il semble, en effet, que *s* soit le son le plus rapproché de *ts* car les gens qui n'ont pas de *ts* dans leur langue, remplacent volontiers par *s* le *ts* des noms et des mots étrangers (voir par exemple les mots italiens à *z* passés en français : *sabayon* de it. *zabaione*, etc.).

On trouve en latin le nom propre Saguntum, là où le grec dit Ζάκυνθος : cela peut s'expliquer par la présence d'une mi-occlusive dans la forme indigène du nom, que le latin et le grec ont rendu par des moyens de fortune.

De même gr. ζ qui est une sonore (fricative ?), a été rendu en latin par *ss* : massa représente gr. μάζα, etc. Plus tard, au moment où le grec a implanté à Rome le signe *z*, on a pu y songer également pour noter les mi-occlusives. Et, en effet, on trouve des mots écrits tantôt par *s* tantôt par *z* : zybinna et sibyna (mot d'origine illyrienne ?), etc. Il semble bien que

Digitized by Google

dans ces mots, les deux graphies, par *s* et par *ʒ*, sont une notation approximative d'un son inconnu à l'écriture latine.

Il n'est pas difficile d'admettre que *ʒ* ait été employé en latin pour rendre le son *ts* : on sait, en effet, que bien des langues, comme l'italien, l'allemand, etc., y ont recouru pour le même emploi.

Mais, d'autre part, les langues romanes présentent parfois des sons autres que *ʒ* à la place d'un *ʒ* noté en latin : *ts*, *s*, etc. Le seul moyen de faire remonter toutes les variantes romanes à une source commune latine, c'est de supposer qu'il y avait en latin un *ts*. La présence de ce son en latin peut donc être démontrée d'une part par l'alternance graphique de *ʒ* et de *s*, d'autre part par la présence en roman de formes à *ʒ*, *ts* et *s*, dans les différents dialectes.

Voici les mots qui peuvent être retenus à ce dernier point de vue :

Zappus « bouc », attesté dans le *C. Gl. Lat.*, V, 503, 27, se présente avec un *ts* en roumain et en Italie, avec un *s* en végliote (*R.E.W.* 9599). Mot d'origine illyrienne ? Il se retrouve, sous différentes formes en albanais.

Zinzala est devenu en roumain *ţîntar* (*ţ* = *ts*), it. *zanzara* etc., mais, d'autre part, gén. *sinsia*, fr. *cincelle*, etc. Les diverses formes ne peuvent s'accorder entre elles que si l'on part d'un original à *ts*. Mot imitatif.

Zinzilulo, attesté à basse époque, a donné en italien une forme à *ts*. Mot imitatif également.

Ailleurs on ne trouve que la graphie par *s* :

it. *zabaione* (*R. E. W.* 7476) a été rapproché de sabaia « Art illyrischer Getränk ». Pour la forme, ce rapprochement pourrait convenir.

Sappa, attesté dans les gloses, a donné it. *zappa*, log. *tsappu* mais roum. *sapă*, etc. (*R.E.W.* 7591) Une glose grecque atteste la forme τζάππιον, v. G. Rohlfs, *Z.R.Ph.*, XLVI, p. 663. (Par une erreur regrettable, le mot sappa « bèche » a été omis dans le lexique de mes *Consonnes géminées*).

Soccus est devenu it. *zocco*, etc. (*R.E.W.* 8052). Mot emprunté, peut-être au thrace ou au phrygien.

Sulphur, mot d'origine inconnue, présente en roman des variantes à *ʒ* (*R.E.W.* 8443).

Digitized by Google

Enfin, un mot qui n'est pas attesté :

*Succa « souche » (*R.E.W.* 8411) doit être en réalité **tsucca* (*ibid.*).

Il est à remarquer que la plupart des exemples cités ici contiennent une consonne géminée.

Dans le cas des formes romanes, il convient d'être prudent, car le *ts* peut souvent provenir d'un développement secondaire. C'est pourquoi je n'ai pas fait état de tous les exemples trouvés dans le *R.E.W.* Avant de pouvoir tirer des conclusions d'ordre général, il faudrait étudier dans le détail tous les exemples attestés dans chaque dialecte à part.

AL. GRAUR.

ANCIEN FRANÇAIS *PEROINDRE, POUROINDRE*, MOYEN ANGLAIS *PROYNE, PRUYNE, PRUNE*, ANGLAIS MODERNE *PRUNE* (OF A BIRD)

L'anglais moderne possède deux verbes *prune* : 1. *prune*, « of a bird, to trim or dress the feathers with the beak ; 2. *prune* « to cut or lop superfluous branches or twigs from a vine, tree, or shrub, in order to promote fruitfulness, induce regular growth, etc. »

Le second verbe dérive du v. fr. *proignier*, antérieurement *prooignier*, forme collatérale de *provigner* « multiplier par provins, c.-à-d. par des rejetons coupés et couchés en terre pour prendre racine ». En conformité avec son origine du fr. *proignier*, les formes primitives de ce verbe *prune*, qui n'est connu en anglais qu'à partir du XVe siècle (1426), étaient *prouyne, proyne, pruine* (XVe-XVIIe siècles). La forme moderne *prune*, qui fait son apparition au XVIe siècle, s'explique sur la base de *pruine*, forme secondaire de *proine*, due au fait que très souvent en moyen anglais *oi* = *ui* : *buiste, puison, puint, juinen*, etc., à côté de *boiste, poison, point, joinen*, etc.[1] Dans la diphtongue *ui* le second élément s'est amuï : *fruit, bruise, suit*, etc. Dans quelques mots le second élément de l'ancienne diphtongue n'est même plus noté dans la graphie moderne : *cushion* = normand *coishin* = v. fr. *coissin*, *prune* pour *pruine*, etc.

1. Voir Jordan, *Handbuch der mittelenglischen Grammatik*, § 237.

Digitized by Google

Le premier verbe *prune* se présente aussi à l'origine sous les formes *proi(g)ne, pruyne* (XIVe-XVIIe siècles). Le premier ex. du verbe date de 1380. Pour ce qui est de la forme, les deux verbes concordent donc tout à fait, ce qui a fait supposer que *prune* s'appliquant aux oiseaux, n'est qu'un emploi secondaire du verbe *prune* des vignerons et des horticulteurs. Cette supposition se heurte, cependant, à de grandes difficultés. Comme le fait remarquer le Dr. Murray dans le *New English Dictionary*, le verbe *prune* « provigner » est attesté plus tard que l'autre : il faudrait donc supposer que *prune* « provigner » aurait adopté le sens secondaire relatif aux oiseaux en anglo-normand, probablement comme terme technique de fauconnerie, et qu'il aurait été introduit dans ce sens en anglais longtemps avant l'introduction du verbe dans son sens propre « provigner » ; cela serait d'autant plus surprenant que le verbe *proignier* n'a jamais été relevé en France avec application aux oiseaux. Le verbe, dit le Dr. Murray, suppose un radical *proign-*, dont la structure phonétique montre qu'il est d'origine française.

L'emploi du verbe *prune* « provigner » appliqué aux oiseaux se fonderait sur cette image : de même que le vigneron coupe et éloigne les rejetons superflus, l'oiseau en promenant son bec sur son corps pour s'attifer, enlève avec le bec les plumes qui se détachent de son plumage. C'est là une fausse analogie : l'oiseau, quand il fait sa toilette avec son bec, ne cherche pas à arracher les plumes superflues, mais à enduire ses plumes de la graisse produite par la glande uropygienne placée au-dessus de la base de la queue. Quand un oiseau fait sa toilette, on le voit retirer cette graisse avec son bec qu'il promène ensuite sur son plumage pour bien enduire et aplanir ses plumes ; si une plume est enlevée par le bec, ce n'est qu'accidentellement : les oiseaux ne s'arrachent pas eux-mêmes les plumes qui tombent toutes seules pendant la mue.

Brehm, dans son ouvrage capital, *das Tierleben*, s'exprime ainsi sur la place, la forme et la fonction de la glande qui produit cette graisse :

« Ihre Gestalt ist meist herzförmig, bald stumpfer, bald gestreckter, die Spitze nach hinten gerichtet. Im Innern hat sie einen Hohlraum, ein Sammelbecken für ihre Absonderungen, und am Ende in der Regel mehrere, min-

Digitized by Google

destens aber zwei Ausführungsöffnungen, die auf verlängerten Zipfeln stehen können. Das Sekret der Bürzeldrüse stellt eine Art Schmiere dar, die viel Fett enthält. Der Vogel drückt die Masse mit dem Schnabel heraus und salbt mit ihr seine Kontur- und besonders die Schwungfedern zum Schutz gegen Wasser und feuchte Luft. »

L'empereur Frédéric II dans son remarquable *Tractatus de arte venandi cum avibus* fait aussi mention de la glande uropygienne et de sa fonction. L'action de prendre avec le bec la graisse de la glande et d'en enduire les plumes, est désignée par l'empereur Frédéric II par le verbe *perungere*, et la glande d'où l'oiseau fait sortir cette graisse, est appelée *perunctum*. Le verbe perungere est bien connu dans le latin classique au sens de « enduire partout, enduire entièrement ». Frédéric II consacre tout un chapitre à la glande dite *perunctum* et à sa fonction. Ce chapitre montre combien les connaissances de l'empereur étaient grandes et combien ses observations sont justes. Le *perunctum*, dit-il,

« Est quoddam membrum, quod superest caudae, constitutum ex geminis quasi glandibus : in medio illarum prope finem est quoddam nervosum, durum, elevatum ad modum virgae. Juvamentum enim hujus *peruncti* est recipere a reliquo corpore humiditatem virulentam, quam receptam, et in ipso congregatam, avis cum opus fuerit, comprimendo cum rostro suo suget, et cum eodem rostro pennas suas et ungues *perungit*, quatenus pennae melius possint resistere madefactioni : aqua enim pluens super pennas *perunctas* minus adhaeret eis, et integrius et lubricabilius descendit. »

Le *Tractatus de arte venandi cum avibus* a été traduit de bonne heure en français, et cette traduction nous a été conservée par trois mss. [1]. Le plus ancien date de la fin du XIIIe siècle. Dans la traduction, le verbe *perungere* est rendu par *peroindre* et le substantif *perunctum* par *peroint* ou *paroint*. Voici quelques ex de ces mots d'après le ms. 12400 de la Bibliothèque National. de Paris :

Nous apelons *peroindre* quant aprés le baing ou sans baing li faucons prant a son bec de la graisse qu'il a sus la koue, c'est a savoir en lieu ou il a ainsi

1. Il existe encore une autre version plus récente conservée dans un seul ms. du XVe siècle. Voir mon *Etude sur les traductions en vieux français du traité de fauconnerie de l'empereur Frédéric II*, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, XLVI, 211-290.

Digitized by Google

con deus tesmoings a un petit de verge, et ainsi prise celle graisse, li faucons *peroint* ces pennes et ces plumes et ces ongles, et de l'autre costei. Ceste meniere de *peroindre* fait li faucons toute fois qu'il est baingniez et aucune fois qu'il n'est mie baingniez, fol. 159 v°. Et se il ne se *peroint* (après le bain), taingne le sus la main a l'ombre jusques atant qu'il se *peroingne*, fol. 159 v°. — Ci parole dou *paroint* : li *paroins* est uns mambres qui est sus la koue et est ainsi com de deus glans et ou milieu de celles, pres de la fin, est une dure chose nervose, eslevee en meniere de verge, f° 39 v°. Les hanches, li *paroinz*, la coue, fol. 29. La koue... sus lequel mambre est assis li *paroins* es maales et es femelles, fol. 57 v°.

Dans les autres mss. de cette traduction, on trouve partout *paroint* et *paroindre*. Godefroy a enregistré un seul ex. du verbe sous cette dernière forme de Brunetto Latini :

Sachiez que il (: l'autour) est sains de son chief, mesmement se sor la main ou sor la perche se *paroint* ou atorne sa plume et demore droiz.

Du fait que Godefroy n'a relevé qu'un seul ex. du verbe il ne faut pas conclure que le verbe était rare en vieux français ; il était au contraire fréquent comme terme technique de fauconnerie, mais les traités de fauconnerie n'ont généralement pas été dépouillés par les lexicographes et moins encore lus ou édités. En dehors des ex. cités de la traduction de Frédéric II, j'ai rencontré le verbe dans les ouvrages suivants :

Et te sié et tieng le faucon au soleil (avant le bain) tant que il ait presque toute sa gorge boutee aval et enduit, et il se maniera au solail et *pouroindra*, et chen fesant li oste le chaperon tout en pes (Ms. de *Modus* 12399 de la Bibl. Nat. de Paris, fol. 60 v° a). Et quant il fera semblant de s'en yssir (de l'eau, après le bain), si met la char en ton poig et li tent le poing et garde que il ne saille hors sans saillir sus ton poig, que tu puisses, et li donne une bechiee de char et te lieve et tieng au solail, et il se maniera et *pouroindra* sus ton poing ou sus ton genoul (*ib.*, fol. 60 v° b). Aprés (: après avoir lavé le faucon avec une eau spéciale pour tuer les poux) le metés au soleil et ne li donnés que mengier tant que il se soit *pouroint* (*ib.*, fol. 66 v° a). Orpin oste bien les pouous, mes il fait changier plumage et si fait mal a la langue de l'oisel quant il se *pouroint* (*ib.*, fol. 66 v° b). Et le tient au solail (après le bain), et il se maniera sus ton poing et se *pouroindra* (*ib.*, fol. 71 v° a).

Entretant pourrez vos oiseaux Regarder comment se *pouroygnent* (Gace de la Buigne, *Le Roman des Deduiz*, ms. de Chantilly 757, fol. 88).

Et se *pouroint* après le bain (*Ménagier de Paris*, éd. Pichon, II, 322).

Li covecles sont les deus pennes de le ceue ki li cuevrent souvent le keue

Digitized by Google

et sont desous le *pourçaint*. Li *pourchains* [1] est une petite vainnete desour le crepon u il se *pouroint* a le fie (Ms. de Lyon 867, fol. 221 v° a). Baingniés le en iaue froide et le metés au soleil en arbre u il se puisse espeluquier et *pouroindre* (*ib.*, fol. 219 a). Se vous li metés se car desous ses piés et il l'estraint bien as gambes estendues et se il s'esqueut bien et il esmeutist bien et il se *pouroint* bien, il est sains et gentiex (*ib.*, fol. 220 v° a).

Les ex. du verbe cités dans *Modus*, Gace et le traité de Lyon se trouvent dans des mss provenant du nord de la France. Il est donc évident que la forme *pouroindre* appartenait surtout au Nord. L'alternance des préfixes *par-* et *pour-* est fréquente dans le même verbe en v. fr. [2], due au fait que déjà dans le latin per- et pro-, en leur qualité de préfixe verbal, servaient tous les deux à indiquer l'achèvement ou l'accomplissement de l'action [3]. Du moment que *pouroindre* appartenait au Nord de la France, on aura le droit de s'attendre à la même forme *pouroindre* en anglo-normand.

Nous avons montré dans un article précédent (*Romania*, LV, 554 ss.), que le traité de fauconnerie du ms. de Lyon 867 se trouve encore, en dialecte anglo-normand, dans le ms. de Cambridge Ff 6. 13 de la fin du XIIIe siècle, dans le ms. de Cheltenham 8336 du commencement du XIVe siècle, dans le ms. d'Oxford Digby 86 de la fin du XIIIe siècle, dans le ms. du Musée Britannique Harley 978 de la fin du XIIIe siècle et, en langue provençale, dans *Lo Romans dels Auzels Cassadors* par Daude de Pradas, édité par E. Monaci dans les *Studj di Filologia Romanza*, V, 65 ss.

Les mots qui nous intéressent se rencontrent dans les endroits correspondants de Daude de Pradas :

Lo *peronhs* es una uerruga		Si en la perga bes *peronh*	167
sus en la cropa ques pessuga	228	e ben estai dreitz sus el ponh,	
tot ausel can se uol *peronher*.		si ben mania e bes secot,	
		aissi es ben sas del tot.	

1. Le substantif *pourchaint* qui remplace *pouroint* est enregistré par Godefroy sous l'art. *porceint* seulement au sens de « ceinture, giron » avec rapport à l'homme. On trouve dans le même ms. un second ex. du substantif dans cet emploi : Prendés une aguille courte et deliie, si le boutés parmi le *pourçaint*. Li *pourçains* si est une vainnete ki est sour le crepon, ib. fol. 220 b.

2. Voir *Lyoner Yzopet*, éd. Foerster, note du vers 274.

3. Voir Meyer-Lübke, *Grammatik der romanischen Sprachen*, II, §§ 611 et 612.

Digitized by Google

Apres meta l'hom al soleill,
on neguna res noill coreill,
mas be peluge es *peronga*
tro al uespre que fams lo ponga.

Sell'aguilleta ficaretz
del logal plus dreit que poiretz
al uostr' auzel per lo *peronht* [1].

Les ex. de *peronht* des vers 227 et 1185 ont été signalés par Levy dans son *Supplementwörterbuch*, où il renvoie aux vers de Daude de Pradas, mais il ne cite pas d'ex. du verbe *peronher*. Les trois premiers ex. du verbe ont été enregistrés par Raynouard, qui traduit simplement « oindre, enduire ». Il donne aussi un ex. de *peronher* avec rapport à l'homme, à propos d'un baptême.

Dans le ms. de Cheltenham, on rencontre toujours *porceint* pour *poroint* comme dans le ms. de Lyon ; on y trouve même *porceindre* pour *poroindre* : Li *porcant*, ceo est la verüete desus la keue dont il comence a *porcaindre*, et selonc alcuns d'iluec trait il l'ointure dont il s'enoint a *porchaindre* (chap. XXXII). Prendés une aguille delïe si li boutés parmi le *pursain* desus le crepon (chap. XXV). Aux autres endroits le texte a été estropié.

Dans le petit fragment du traité de fauconnerie en vers du ms. Harley 978 du Musée Britannique on ne retrouve aucun des passages en question, et le ms. Ff 6. 13 de Cambridge n'en donne que deux : Baignez le en ewe freide, sil metez el soleil ou il se pusse espeliter e *puroindre* (fol. 75 v° b). Le substantif est donné sous la forme fém. : Prenez une aguille torte et deliee, si la butez parmi *la purointe* de juste le crepun (fol. 76 b).

Comme on avait le droit de s'y attendre, la forme du verbe dans ce ms. anglo-normand est *pouroindre*. Dans le ms. Digby, dont le caractère anglo-normand est bien plus prononcé, le verbe se présente sous un aspect qui est de nature à nous intéresser. La voyelle atone du préfixe est tombée, et on rencontre aux trois endroits en question la forme *proindre*. Comme dans les mss précités le substantif *pouroint* a été rendu par *pourceint* :

Li *procint*, ceo est la penne (sic !) desouz la cowe dount il comense a *proindre*, et sulunc asquanz de illcek treit il une uinture dount il se uint a *proindre* (fol. 52). Bainés le en ewe freide, sil metez al solail en abry ou il se puise espulcher et *proindre* (fol. 53). Si il enmeustist ben et escout et *proine* ben et espurge, dounke est il sein tout (fol. 55 v°). Pernez une agule courte et delïe, si la botez parmi le *porcint* delong le crupoun (fol. 54 v°).

1. Le texte imprimé donne ici par erreur *poeronht*.

Digitized by Google

La même forme *proindre* se trouve à un endroit curieux du ms. 8336 de Cheltenham, où un amateur des oiseaux décrit un épervier parfait dans une lettre adressée à un ami : Corteisement se peyst e queyntement se *proynt* e sovent espeluke (fol. 154, imprimé par Paul Meyer, *Romania*, XIII, 536).

La chute de la voyelle atone de *poroindre* en anglo-normand n'a rien d'étonnant. Rappelons *frez* pour *ferez*, futur de *faire*, dans le même ms., forme fréquente en anglo-normand. Ce phénomène s'observe même souvent en français continental, et surtout dans le Nord, quand la voyelle atone est suivie d'un *r* [1]. Des ex. analogues sont fréquents aussi en moyen anglais [2] et même en anglais moderne, où l'on dit familièrement *pram* pour *perambulator*, *prial* pour *pair-royal*. Pour mettre en relief l'évolution du fr. *pouroindre* > anglo-normand *proindre*, je citerai deux exemples très analogues. Le v. fr. possédait à côté du verbe simple *offrir* le composé *pouroffrir* « offrir, présenter », dont Godefroy donne plusieurs ex. sous l'art. *porofrir*. Parmi les ex. de Godefroy, trois sont puisés dans des textes anglo-normands ; dans ces ex. le verbe se présente sous la forme *proffrir*. C'est cette forme qui est à la base du m. angl. *profren* = angl. mod. *proffer*. M. Walberg me signale, à côté de *drenner* pour *deraisnier*, *pruec* pour *poruec*. Godefroy cite plusieurs ex. de *pruec* surtout dans des textes du Nord.

Le français possède un assez grand nombre de verbes en *-oindre*, *-eindre*, *-aindre*, dont plusieurs ont été transmis en anglais. Il est à remarquer que les verbes anglais correspondants dérivent, non pas du radical fort de l'infinitif, mais du radical faible du participe présent du verbe français, p. ex. :

Vieux français :	Moyen anglais :	Anglais moderne :
estraindre, estraign-ant	*straine*	*strain*
attaindre, attaign-ant	*atteigne*	*attain*
complaindre, complaign-ant	*compleigne*	*complain*
feindre, feign-ant	*feigne*	*feign*

1. Voir Schwan-Behrens, *Grammatik des Altfranzösischen*[11], § 266 Anm., et mon *Lexique de Renart*, art. *courcier*.

2. Voir Jordan, *Handbuch der mittelenglischen Grammatik*, § 249 Anm. 2 et p. 136.

Digitized by Google

Ce n'est que dans *feign* que le *g* du radical français a été maintenu encore dans la graphie.

Il faut donc admettre, conformément à l'analogie de ces ex., que, si l'anglo-normand *proindre* a été transplanté en anglais, la forme moyen anglaise du verbe doit reposer sur le radical *proign-* du participe présent *proignant* de *proindre*. Voilà le radical *proign-* réclamé par le Dr. Murray dans le *New English Dictionary* pour l'angl. *prune*, m. angl. *proine*. Le Dr. Murray reconnaît que le radical *proign-*, à cause de sa structure phonétique, est sûrement d'origine française et que le verbe a dû être à l'origine un terme technique de la fauconnerie, mais il ne connaît pas d'exemples d'un tel verbe en anglo-normand en dehors du radical *proign-* de *proignier* « provigner ».

L'étymologie proposée *pouroindre* > *proindre*, *proign-ant* > *proine* confirme et justifie toutes ces suppositions du Dr. Murray. Que le verbe *proine* ait été employé dès l'origine à l'action qualifiée dans le traité de Frédéric II par *perungere*, cela ressort des ex. suivants du livre de chasse très intéressant *The Boke of Saint Albans*, imprimé en 1486, que je citerai d'après la belle réimpression de W. Blades (London, Elliot Stock, 1899) :

She (the hawke) *proynith* when she fetchyth oyle with hir beke over hir tayle and anoyntith hir fete and hir federis, c viii. The kyndeli termis that belong to hawkis : ..... The .vi. youre hawke *proynith*,[1] and not pikith, and she *prenyth*[1] not bot whan she begynnyth at hir leggys and fetcheth moystour like oyle at hir taill and bawmeth hir fete and strikyth the federis of hir wynges thorow her beke, and it is calde the note[2] than

1. Voir sur *preen*, forme collatérale de *proin*, la fin de cet article.

2. L'interprétation de ce mot est douteuse. Le *New English Dictionary* l'enregistre sous un article spécial avec la remarque : « Probably variant of *nut* substantif, here applied to the uropygial gland », interprétation qui ne rend pas raison du contexte et qui a été suggérée sans doute par le fait que le substantif *nut* « noix » se présente sous la forme *note* à d'autres endroits du même ouvrage. Il me semble qu'on pourrait plutôt voir dans ce mot le substantif moyen anglais *note* au sens de « way of acting, work of a specified kind » donné par le *New English Dict.* Le plus simple serait sans doute de reconnaître dans *note* le substantif fr. *note* (< nota) employé dans un sens qui se rapproche de celui du vers 8245 du *Roman de la Rose* : « Compainz, entendéz cete *note* Que je vous amoneste e note », que l'auteur adresse à l'amant après l'avoir exhorté à être toujours généreux et large envers sa bien-aimée.

Digitized by Google

as she fetchis the oyle. And ye shall understonde an hawke wolde not be letted of hir *proynyng*, for that tyme that she *proynyth* she is lykyng and lusty, and whanne she hathe doone, she will rowse hire myghtyly, a vi.

Le développement ultérieur de *proine* > *prune*, qui a été esquissé au commencement de cet article à propos de *prune* « provigner », trouve un parallèle parfait dans *enjun* à côté de *enjoine*, *conjune* à côté de *conjoine*, formes du XVIe siècle qui s'expliquent de même : *conjoine* > *conjuine* > *conjune*, mais dans ces deux verbes, ce sont les formes primitives *conjoin*, *enjoin* qui ont survécu.

La graphie *pronze*, *prunze* des XVe et XVIe siècles (voir le *New English Dict.*) se rencontre dans plusieurs autres verbes du même groupe : *enjunze* XIIIe siècle « enjoin », *constranze* XVIe siècle « constrain », *fenze* XVe siècle « feign », *restrenze* XVe-XVIe siècles « restrain », *plenze* XIVe-XVIIe siècles « plain ». Dans ces formes *z* a la valeur de *i*.

L'anglais moderne possède à côté de *prune* la forme secondaire *preen* avec le même sens « to trim the feathers with the beak ». La forme *preen* est due à un croisement entre m. angl. *proine* et m. angl. *prene*, verbe qui signifie « percer ». Ce croisement se fonde, selon the *New English Dict.*, sur « the boring or pricking action of a bird's beak when it preens its plumage ». Il est à remarquer que la même action est parfois indiquée en m. angl. par le verbe *pick* (= fr. *piquer*) ; voir *New English Dictionary*, art. *pick* 4. The *Boke of Saint Albans* prohibe cependant, comme nous l'avons vu, l'emploi de *pick* comme synonyme de *proin*.

Prune et *preen* sont employés tous les deux, de même que le verbe correspondant *peroindre* ou *pouroindre*, comme neutres, comme réfléchis ou avec un régime tel que « plumes, ailes, plumage » [1].

Gunnar TILANDER.

---

1. Pendant la lecture des épreuves je m'aperçois que M. E. Weekley, *An Etymological Dictionary of Modern English*, London, 1921, a esquissé brièvement l'étymologie perungere > *prune*, qui n'a cependant pas été admise par M. Fr. Holthausen dans son *Etymologisches Wörterbuch der englischen Sprache*, 2e édition, Leipzig, 1927. J'ose espérer que, dans une nouvelle édition de son *Etymologisches Wörterbuch*, M. Holthausen fera bon accueil à cette étymologie.

Digitized by Google

SUR LES MANUSCRITS DU *GRAAL-LANCELOT*

En dressant la liste des manuscrits du cycle Graal-Lancelot, Sommer, *Vulgate Version*, I, p. xxx, a désigné le ms. B.N.f. 1428 comme une *Estoire del saint Graal*. C'est là une erreur; car il ne s'agit point d'un texte du cycle, mais tout simplement d'un *Perlesvaus*, comme l'avait démontré Wechssler, — du reste d'après des indications écrites sur la marge du ms. par Paulin Paris, — dans la *Zeitsch. f. franz. Spr. u. Lit.*, XX (1896), 80; voir aussi notre *Perlesvaus, A Study* (Baltimore, 1902), p. 5.

D'autre part, on n'a qu'à consulter les deux études que je viens de citer pour voir que la première branche du *Perlesvaus* (celle de la visite du roi Artu à la chapelle Saint-Augustin) fut utilisée vers le déclin du XIVe siècle pour servir d'introduction à la *Queste* des mss. *O* [B.N.f. 120] et *Ac* [Arsenal 3480] du cycle. A remarquer surtout comment l'adapteur du *Perlesvaus* prit soin de mettre son récit d'accord avec la descendance de Galaad, héros de la *Queste*, en substituant pour la généalogie de Perceval, qu'il trouvait dans son original, la simple phrase [*O*, fol. 522 *b*; *Ac*, fol. 489 *a*] : *il est nepveu du roy pelle filz de la fille du (au) roy peschour.*

Il y a donc une rectification à apporter à la p. VI de l'édition de la *Queste* (Paris, 1923) de Pauphilet où il est dit : « Entre la fin du *Lancelot* et le commencement de la *Queste O* et *Ac* intercalent une manière de prologue..... Il est clair que ce n'est là qu'une fantaisie individuelle, surajoutée à la *Queste* ordinaire[1]. » La vérité est que c'est l'œuvre d'un remanieur habile qui sut combiner deux textes, le *Perlesvaus* et la *Queste*, par un procédé dont on a dû se servir plus d'une fois dans l'évolution progressive du grand cycle arthurien.

J'ai l'intention de revenir sur cette question des mss. dans la nouvelle édition du *Perlesvaus* que publiera l'université de Chicago dans le cours de 1930-31. Toutefois, il serait peut-être

1. Cependant, Pauphilet avait entrevu la vérité dans ses *Etudes sur la Queste* (Paris, 1921), p. XIII, en disant : « C'est là vraisemblablement un souvenir du *Perlesvaus*. »

Digitized by Google

utile de constater ici que le scribe du ms. *O*, dont *Ac* n'est sans doute qu'une copie, a dû prendre son intercalation du *Perlesvaus* à un texte apparenté au ms. 626 de Chantilly. Non seulement les concordances, mais aussi les erreurs sont souvent les mêmes dans les deux textes. *O* et *Ac* étant d'une importance capitale pour l'étude de Malory, le lecteur intéressé consultera avec profit le nouveau livre d'Eugène Vinaver, *Malory* (Oxford, 1929), pp. 142-47.

Wm. A. NITZE.

QUELQUES MANUSCRITS MÉCONNUS DU *ROMAN DE TRISTAN* EN PROSE

Il existe, depuis quelques années, une copieuse bibliographie du *Tristan* en prose publiée par M. Eugène Vinaver [1] et comprenant quarante-six manuscrits et fragments [2]. L'objet de la présente notice est de joindre à la liste dressée par M. Vinaver quelques manuscrits dont nous avons eu la chance de retrouver la trace.

Trois de ces manuscrits se trouvent à la National Library of Wales, à Aberystwyth. Ce sont :

1. 5667 E.

Fin du XIIIe siècle ou commencement du XIVe siècle (ff. 1-85 sont du XVe). Vélin ; 0 m. 355 × 0 m. 250 ; 523 feuillets à 2 col. Les ff. 85b, c, d, 86-8, 121d, 334c, d, 335, 360d sont blancs. Dans les feuillets 89-523 l'écriture varie considérablement; une main a écrit les ff. 89-121, 194-243, 352-523, une autre, à caractères plus gros, les ff. 122-93, 332a-351d ; du feuillet 244a jusqu'à 252a l'écriture est d'une troisième main, et les ff. 252a-322a en accusent une quatrième. Majuscules ornées, ornementation, miniatures, une grotesque (f. 286a).

1. *Études sur le* Tristan *en prose*, Paris, 1925.

2. Nous savons aujourd'hui, grâce à l'étude de M. A. Hilka (*Zeitschr. f. rom. Phil.*, XLVIII, 453-4), que le ms. 866 de Grenoble, considéré par M. Vinaver lui-même comme étranger à la tradition commune de Tristan, est, en réalité, un fragment de l'*Estoire del Saint Graal*.

Digitized by Google

a) Ff. 1-85a. Contient le texte de la version cyclique (Löseth [1], § 171 à § 247, p. 168).

b) Ff. 89-523. Texte de la version cyclique à partir du reproche de Lancelot à Marc jusqu'à la fin de la *Quête* (L., §§ 252a-571). L'histoire de l'emprisonnement de Tristan (ff. 121b-c) est fort sommaire, comme dans les mss. B.N. fr. 336 et 12599 (L., pp. 185-91, § 282a); puis le ms. est identique avec 12599 jusqu'à L., p. 189, d'où il suit la version de B.N. fr. 755 (L., § 338b); la fin correspond à L., p. 407, § 571.

Commencement : *En ceste partie dist li contes qe .III. jors entiers demoura mesire Yvaing en la meison le roi Marc...*

Fin : *Si se test ore li contes des aventures du saint graal que plus n'en parole por ce que asés sont ci menees a fin que après cest conte n'en porroit nuls riens dire qu'il n'en mentist. Ici faut l'estoire de Tristran Et du graal ausint. Amen.*

Au feuillet 89a se trouve l'emblème des Visconti, et le ms. porte la marque de la bibliothèque du Château de la Roche-Guyon. Autrefois possédé par M. J. Bloch, 17, rue d'Eylau, à Paris, il fut acheté en 1927 par la Bibl. Nat. de Galles.

2. Williams 529.

Commencement du XVIe siècle; papier; 0 m.307 × 0 m.207; 279 feuillets. Dessins coloriés. Contient une partie des aventures de Tristan et Lancelot par Pierre Sala (voir le ms. de Cheltenham, Phillipps 3637 : Vinaver, *op. cit.*, p. 55). Aux ff. 1 et 3 le ms. est signé "Guillems de Sala", et à la fin on a écrit : " ce livre est a moy Jehan Sala ".

Commencement : *Que en ce temps Tristan et la belle reyne Yssent estoient dedans Tintagel...*

Fin : *Tristan demoura en Cornailles Et atant d'eulx je me tairay et feray la fin de mes comptes Car au livre ou les ay pri(n)s je n'en vien trouve pas plus avant.*

Autrefois ce ms. faisait partie de la bibliothèque de Louis-Philippe; acheté en 1852 pour la Collection Ashburnham (Ashburnham Appendix 167); légué plus tard par sir John Williams à la Bibl. Nat. de Galles.

3. Williams 532. *Le livre de monseignor Tristain le filz le roy Melyadus de Leono* (selon le titre). Incomplet à la fin.

---

1. E. Löseth, *Le roman de Tristan en prose...*, Paris, 1891, désigné désormais par L.

Digitized by Google

XIVe siècle ; vélin ; 0 m.374 × 0 m.247 ; 128 feuillets. Dessins coloriés inachevés. Écriture italienne. Selon le catalogue de la Bibl. Nat. de Galles (par J. H. Davies, vol. I, p. 340, Aberystwyth, 1921), ce ms. suit de près la version du ms. Harley 4389 du Musée Britannique. Le texte du ms. commence avec L., § 18 et se termine avec § 549. Après le f. 6 il manque un feuillet ; après le f. 7, six ou huit.

Voici le titre : *Ceste livre est apellés le livre de monseignor Tristain le filz le roy Melyadus de Leono.*

Commencement: *En cest partie dit li contes qe tant demora li rois Apollo a la cort li rois Cloudex com il li plot...*

Voici (selon le catalogue) le commencement du dernier alinéa : *Quand il a dite ceste parole il comence son plor et puis dit a Sagremor : " Traiez pres de moy cele espee que je le puisse adés veoir". Et il la trait et T[ristan] la prent et la comence a baisier...*

Ce ms. fut acquis en 1899 par sir John Williams de la Collection Ashburnham (Ashburnham Appendix 221), et légué à la Bibl. Nat. de Galles.

Les bibliothèques de Carpentras, de Dijon, et des Côtes-du-Nord, possèdent chacune un manuscrit du *Tristan* en prose. Ces manuscrits, comme ceux qui précèdent, n'ont pas été étudiés jusqu'ici. Les voici :

4. Carpentras 404 (autrefois 400). *Histoire de Tristan chevalier de la Table Ronde.*

XIVe siècle ; vélin ; 0 m.355 × 0 m.250 ; 205 feuillets à 2 col. Le feuillet 118 est déchiré; les feuillets 58 et 72 sont doubles. Incomplet à la fin. Dans les ff. 18b-23d l'écriture est plus petite, plus récente. Initiales ornées et peintes. Le texte du ms. correspond au prologue et au §§ 1-91 de l'analyse de Löseth, et se termine avec la visite de Guinglain à Iseut.

Commencement : *Aprés ce que je ai leu et releu par maintes fois le grant livre de latin, Celui meismes qui devise apertement l'estoire del saint graal, Mout me merveil que aucun prudomme ne vient avant qui enpreigne a translater del latin en françois.*

Fin : *Si lesse li contes a tant a parler de la roine coment ele se reconforta par les paroles que Guiglains li dist. Si retorne a Kah[erdin] por deviser comment il se parti dou roi Marc a qui il avoit tenu parlement entre li et Pal[amedes] si grant come je vos ai devisé, et por deviser coment il vint en son païs et coment il morut por les*

Digitized by Google

amors ma dame Yselt la roine de Cornoaille. (Voir G. Haenel, *Catalogi librorum manuscriptorum...*, col. 117, no. 586, Leipzig, 1830; et le *Cat. gén. mss. Bibl. publ. France, Départements*, XXXIV, 210, Paris, 1901.)

5. Côtes-du-Nord, Archives départementales, 6.

XVe siècle; parchemin; 0 m.368 × 0 m.260. La seconde partie du ms. est faite de deux feuillets qui contiennent deux fragments du *Tristan*. Le premier correspond à L., § 57, le second au § 62.

Commencement du premier fragment : ...*puisse aucun confort avoir pour la grant grasse de la science qui en vous est*;

Fin :...*et illuec trouva la damoisiele de Cornuaille ke la roine Yseus avoit envoiee a la roine Genievre apries man...*

Commencement du second fragment: ...*de soi(e) si dist Tristan a sa moittier et a Kaherdin ke il li prendroit grans talens de dormir.*

Fin: "*jou mi acors bien*" *fait Kahedins. Lors se metent maintenant al chemin car il estoit ja...*

Ces feuillets, qui autrefois faisaient la couverture d'un cahier de l'Hôpital de Saint-Jean à Cambrai, furent découverts par M. Wilbert en 1864 (voir A. Wilbert et P. Paris dans les *Mém. de la Soc. d'émulation de Cambrai*, XXVIII, 149-70, 1864; et le *Cat. des mss. conservés dans les dépôts d'archives départementales, communales et hospitalières*, p. 68, Paris, 1886).

6. Dijon, 527 (autrefois 300), catalogué à tort comme un ms. de la *Queste del Saint Graal*. Selon M. Pauphilet, *Études sur la Queste*, pp. x-xi, ce ms. contient la version de la *Quête* donnée par les mss. cycliques du *Tristan*, surtout B. N. fr. 97, 101 et 349. Le texte du ms. de Dijon correspond à L., §§ 392a-398a, 399-421, 441-8, 449b, 457 (p. 319, n. 1)-488 (p. 388, n. 3), 493 (p. 347, n. 3)-551 (p. 392, n. 2), 552-70 (p. 402, n. 4), et 571. Pour la fin voir L., p. 407, n. 3. Pour une description du ms. voir le *Cat. gén. mss. Bibl. publ. France, Dépt.*, V, 131, Paris, 1889.

Enfin, la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford possède un fragment du *Tristan* en prose. C'est le ms. Douce 189, enregistré dans le catalogue comme un manuscrit de la *Mort Artu*.

7. Oxford, Douce 189.

XIVe siècle; parchemin; 0 m.310 × 0 m.210; 78 feuillets à

Digitized by Google

2 col. Initiales peintes. Les ff. 65-78 contiennent la fin du *Tristan* (ff. 1-64 contenant le *Mort Artu*). Le texte correspond à L., §§ 534-551, 568-70, et se rattache surtout à B. N. fr. 772, mais quelquefois il suit la version de B. N. fr. 99 (p. e., L., § 538) ou de 1463 (p. e., l'épilogue de Hélie de Borron).

Commencement : *Or dit li contes qe ne d[e]mora mie gra[m]ment qe li rois Marc avoit assegié le rois Artu dedens Kamaalot.*

Fin : *...moi mercé m[o]lt lou Roi Henri mon seignor de ce qu'il loe le mié livre, e de ce q'il li done si grant priz.*

Explicit la mort monsingnor T[rista]n.

Autrefois dans la bibliothèque de sir Francis Douce. J'ai publié le texte de ce ms. dans les *Publ. Mod. Lang. Assoc. America*, XLIII, 343-83, 1928; pour une description moins sommaire, voir mon article dans le *Modern Language Review*, XXII, 87-90, 1927.

Tout compte fait, nous possédons aujourd'hui au moins cinquante-neuf manuscrits du *Tristan* en prose. Outre les quarante-six textes relevés par M. Vinaver et les sept manuscrits cités ci-dessus, il faut tenir compte des manuscrits suivants signalés par MM. Löseth, Pelaez, Golther et Kerr : — Ashburnham 123 (Bibliothèque Laurentienne de Florence, voir Löseth, *Le Tristan et le Palamède des mss. de Rome et de Florence*, pp. 3-4, 8-17); Vatican, Barberini, Lat. 3536 (cf. *ibid.*, pp. 3, 13-26, 77-82); Vatican, Palat. Lat. 1964 (cf. *ibid.*, pp. 3, 8-65, et K. Christ dans le *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, Beihefte XLVI, 60-1, 1916); Vatican, grec 870 (cf. *Studi med.*, n. s., II, 198); Rostock, Bibliothèque de l'Université (cf. W. Golther dans le *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie*, XLVIII, col. 408); et enfin un manuscrit dont nous avons la notice par John Edward Kerr dans les *Modern Language Notes*, IX, cols. 35-40, 1894. Ce manuscrit faisait alors partie de la bibliothèque de M. Kerr à New York (41, Beaver Street). D'après lui, le manuscrit était du XVe siècle, écrit à deux colonnes, et assez semblable au ms. B. N. fr. 756[1]. Nous n'avons pas réussi à le retrouver.

E. S. MURRELL

1. M. Kerr a publié dans la même notice le *Lay voir disant* (cf. L., p. 176) d'après ce manuscrit.

Digitized by Google

LE CONTE DE LA *FILLE BICHE* DANS LE FOLKLORE FRANÇAIS

« Dites li qu'il a une beste en ceste forest et qu'i le viegne cacier et s'il l'i puet prendre, il n'en donroit mie un menbre por cent mars d'or, non por cinc cens, ne por nul avoir. .....et dedens trois jors li covient cacier... »

L'épisode de la chantefable où Nicolette prie les bergers de donner ce message étrange [1] à Aucassin a été traité dans la *Romania* par M. Krappe [2]. Il cite deux parallèles qui se trouvent l'un dans la *Thidreks Saga* et l'autre au chapitre X de l'œuvre de Parthénius de Nicée.

Il me semble qu'il s'agit ici d'une allusion au conte populaire bien connu de la *fille biche*, parmi les nombreuses variantes duquel se trouvent aussi les deux textes, scandinave et grec. Notons d'abord les motifs principaux de l'épisode :

1) Une femme est comparée à une bête sauvage.
2) Elle est poursuivie par un chasseur, son amant.
3) Il faut qu'il l'attrape avant trois jours.

Comparons ensuite une version du conte populaire que nous trouvons dans la partie suivante d'un récit de Mme d'Aulnoy publié en 1698 dans sa collection de contes de fées [3].

Pour divertir sa tristesse causée par la disparition de sa fiancée — qui, sans qu'il le sût, avait été changée en biche par la malédiction d'une fée — un prince alla dans la forêt. Aussitôt il vit apparaître une biche extrêmement belle. Ayant un très fort penchant pour la chasse, il ne put s'empêcher de la suivre. Ce ne fut que le troisième jour qu'il réussit à la blesser d'une flèche — ce qui rompit le charme et rendit à sa fiancée sa forme humaine.

Le commencement du conte n'a rien à voir, d'ailleurs, avec notre thème, car il est sans doute tiré de *La belle au bois dor-*

---

1. Éd. M. Roques, XVIII, 17-20, 32-33 ; p. 19-20.
2. Dans le n° d'avril 1929, p. 260 et suiv.
3. Imprimée ensuite dans le *Cabinet des fées*, 1751 et suiv. ; la citation abrégée que je donne ci-dessus est tirée d'une édition de 1881, Paris, Librairie des Bibliophiles, t. II, *La biche au bois*.

Digitized by Google

mant de Perrault [1]. Mme d'Aulnoy y a ajouté, en outre, maintes digressions prolixes de son invention.

Une autre trace du conte dans la littérature française apparaît dans une chanson remontant probablement au XVIe siècle dont G. Doncieux mentionne une dizaine de versions dans son *Romancéro* [2]. Voici la partie principale du texte :

« J'ai bien grande ire en moi, et n'ose vous le dire :
Je sui fille sur jour et la nuit blanche biche [3].
La chasse est après moi, les barons et les princes... »

« Où sont tes chiens, Renaud, et ta chasse gentille?
— Ils sont dedans le bois à courre blanche biche.
— Arrête-les, Renaud, arrête, je t'en prie! »

Trois fois les a cornés o son cornet de cuivre;
A la troisième fois, la blanche biche est prise.
« Mandons le dépouilleur, qu'il dépouille la biche! »

Celui qui la dépouill' dit : « Je ne sai que dire :
El a les cheveux blonds et le sein d'une fille. »
A tiré son couteau, en quartiers il l'a mise.

Comme l'auteur du *Romancéro* l'a démontré, le sujet de la chanson est passé en Bretagne des pays scandinaves où nous le retrouvous dans plusieurs versions remontant jusqu'au XIIIe siècle [4]. Nous citons celle qui suit, une vise suédoise du XVIIe siècle [5] :

Sire Pierre, un chasseur, est prié par sa mère de se bien garder de blesser la jolie biche qui est dans la forêt. Mais dans l'ardeur de la chasse il oublie l'admonition. Sa flèche tue la biche, et quand il la dépouille, il découvre les cheveux d'or de sa fiancée. Il jette son couteau par terre et, de son pied tendant son arc, il se perce le cœur.

---

1. Voir mon étude dans la *Germanic Review*, juillet 1930.

2. *Romancéro populaire de la France*, p. 233 et suiv.

3. Un autre type de récit, le conte du *garou*, est la source du motif d'une métamorphose periodique.

4. Pp. 238-241, *loc. cit.*

5. A. I. Arwidsson, *Svenska Fornsånger*. Stockholm, 1837, no 136, *Den Fortrollade Jungfrun* (non pas *Jungfran* comme écrit G. Doncieux), version B, t. II, pp. 262-263.

Digitized by Google

Or il y a une ressemblance frappante entre cette variante et le récit grec mentionné ci-dessus, où Parthénius nous raconte le suicide de Cyanippe après la mort de sa femme, causée par un accident de chasse.

Aussi peut-on, en utilisant toutes ces versions, essayer de reconstruire la forme originale du conte de la manière suivante : « La femme d'un chasseur passionné est métamorphosée en bête sauvage par un être surnaturel. Le chasseur la rencontre dans la forêt et la tue. »

L'auteur grec aurait donc supprimé — comme il l'a fait dans deux autres de ses contes [1] — les traits surnaturels du récit. Car il se borne à constater que Leucone était déguisée en chasseur quand elle se cachait dans la forêt pour observer son mari Cyanippe. Mais il est peu probable que dans ce cas les chiens de son mari l'eussent déchirée comme il est dit ensuite [2]. On peut donc présumer qu'elle était transformée en animal.

De telles métamorphoses ne sont pas rares dans le cycle de mythes d'Artémis ; et quoi de plus naturel que de supposer qu'Artémis, déesse de la chasse et protectrice des femmes mariées, joue un rôle dans la version grecque primitive de notre conte, où il s'agit du destin d'un chasseur et d'une femme malheureuse ? Qu'on se rappelle seulement les légendes de Callisto [3], qui, changée en ourse par Artémis, manque d'être tuée par son propre fils, de Taygétè [4], que la même déesse

---

1. Voir ch. XI, où Parthénius a omis la métamorphose de Byblis en source, c'est-à-dire la fin authentique du conte qui nous est connue par les versions de Nicandre et d'Ovide (*Mét.* IX, 663 et suiv.), ainsi que le récit du chapitre XII : Circé n'y transforme pas son amoureux en animal, comme c'est son habitude selon les autres témoignages, mais le rend fou et l'enferme dans une étable — exemple remarquable d'une version evhémériste.

2. Αἱ δὲ τοῦ Κυανίππου κύνες ἐδίωκον μὲν ἔλαφον, οὖσαι δὲ οὐ πάνυ κτίλοι, ἅτε δὴ ἐκ πολλοῦ ἠγριωμέναι, ὡς ὠσφρήσαντο τῆς κόρης, ἐπηνέχθησαν αὐτῇ, καὶ μηδενὸς παρόντος πᾶσαν διεσπάραξαν. (Je cite l'édition de P. Hercher, *Erotici scriptores graeci*, Leipsic, Teubner, 1858, p. 15.) L'essai d'explication de l'auteur n'est guère convaincant.

3. Ovide, *Mét.* II, 205 et suiv., *Fast.* II, 155 et suiv.

4. Note du scoliaste sur Pindare, *Ol.* III, 53.

Digitized by Google

transforme en biche, et le conte bien connu de la métamorphose d'Actéon en cerf [1]. De cette dernière légende nous possédons, d'ailleurs, aussi une version « rationaliste » : Stésichore nous raconte que la déesse fâchée jeta la peau d'un cerf sur Actéon, ce qui excita ses chiens à le déchirer [2].

Puisque Parthénius a écrit sa compilation pour qu'elle serve à son ami Cornelius Gallus comme « matière première » à des chansons d'amour, nous ne pouvons pas nous étonner que l'auteur, qui ne s'intéressait qu'à des motifs érotiques, ait omis tous les traits extrinsèques.

La raison originale de la métamorphose dans notre conte était donc probablement la vengeance d'un être divin à cause de la violation d'un tabou, comme c'est le cas dans les légendes de Callisto et d'Actéon [3].

Dans la tradition scandinave le personnage divin qui cause la métamorphose a été remplacé, selon les croyances des peuples germaniques, par une sorcière — du moins cela semble attesté par une version norvégienne assez déformée [4]. D'autre part, le rôle de la mère dans la vise suédoise nous permet peut-être de conclure que le motif très commun de la belle-mère jalouse a été mêlé à la source de cette variante. Le parallèle qui se trouve au chapitre 255 de la *Thidreks Saga* [5] est si défiguré et si plein de niaiseries qu'il ne peut guère servir à prouver ou à réfuter notre hypothèse.

Dans le folklore français le conte est soumis à bien des transformations. Le chant breton a conservé la fin tragique originale, mais les autres variantes françaises y ont substitué une version adoucie contenant un motif nouveau : le mari de la femme

1. Nonnus, *Dionys.*, V, 287 et suiv.; Ovide, *Mét.*, III, 138 et suiv.

2. Voir l'encyclopédie de Pauly-Wissowa, I, 1209 et suiv.

3. O. Gruppe (*Griechische Mythologie und Religionsgeschichte*, Munich, 1906, 969. 6) nous assure que le conte de Cyanippe est dérivé de la légende de Céphale et Procris. Cette hypothèse est loin d'être plausible ; car il est difficile de croire que Parthénius ou sa source eût éliminé toute mention du rôle que Néphélè — ou Aurore, selon Ovide — joue dans cette légende, c'est-à-dire, le motif important de la jalousie d'une déesse.

4. *Hrolfs Saga Kraka*, éd. Finnur Jónsson, Copenhague, 1904, ch. XVIII-XXII. Le résumé dans le *Romancéro* est trop incomplet.

5. Voir la *Romania*, *loc. cit.*

Digitized by Google

métamorphosée en bête peut rompre l'enchantement s'il la poursuit et arrive avant trois jours à lui faire une blessure. Il n'est que naturel que, conformément à la tradition française, les fées apparaissent dans le texte du XVIIe siècle. L'épisode trop fragmentaire de la chantefable ne justifie pas des déductions précises, mais assurément ce n'est pas un conte tragique auquel Nicolette fait allusion. Il paraît, au contraire, que la fusion avec le motif que nous venons de citer était déjà accomplie du temps de la chantefable. Les deux versions françaises des XIIIe et XVIIe siècles montreraient donc une conformité qui les sépare nettement du chant breton de provenance scandinave, et qui permet l'hypothèse de leur commune dérivation d'un original grec.

Il ne reste qu'une seule variante française du conte de la *fille-biche* [1]. C'est un conte lorrain de la collection de Cosquin [2], où l'on trouve comme thème principal un motif répandu partout : par ruse une femme hideuse se met a la place d'une belle reine, mère d'un enfant qui vient de naître. La vraie reine est changée en animal [3] et revient pendant la nuit visiter son enfant. Par ce motif le récit se joint à un type de conte qui n'a aucun rapport original avec la *fille-biche*.

En dernier lieu il faut citer une version danoise du XIXe siècle. Voici le résumé d'un conte populaire recueilli par S. Grundtvig [4] :

Le jour de son mariage, une princesse fut métamorphosée en biche par sa belle-mère qui lui enviait son bonheur. Le prince, son jeune mari, ne s'en aperçut pas parce qu'une fidèle amie de la princesse, à qui elle ressemblait à s'y tromper, jouait le rôle de la nouvelle mariée. Sous un prétexte quelconque elle pria le prince de ne pas la toucher pendant trois ans. Aussi chaque

1. Si l'on excepte un récit picard dans *Les contes français* de H. E. Carnoy (p. 233), qui contient le motif de la métamorphose d'une jeune fille en biche mêlé à une conglomération confuse de contes divers.

2. *Contes populaires de Lorraine*, t. I, 232-236.

3. Ce n'est que dans le conte lorrain que la reine est changée en biche ; dans tous les parallèles cités par E. Cosquin il s'agit d'une métamorphose en oiseau, ce qui est sans doute la version originale. Voir aussi P. Sébillot, *Le folklore de France*, t. III, p. 53.

4. *Danske Folkeæventyr*, Copenhague, 1878, t. II, n° 6, *Hindeprinsessen*.

Digitized by Google

nuit il met son épée entre elle et lui. Au bout des trois ans le prince rencontre sa femme enchantée et la blesse légèrement, ce qui rompt le charme.

Nonobstant les divergences nombreuses dans la motivation et le détail, il est évident que ce récit a été influencé par le conte de fée de Mme d'Aulnoy. C'est que le motif de désenchantement par une blessure ne se rencontre que dans ces deux versions [1]. Cette affinité n'a rien d'étonnant, vu que la collection de Mme d'Aulnoy était connue au XVIIIe siècle non seulement dans l'Europe occidentale, mais aussi en Allemagne et en Scandinavie, par l'édition du *Cabinet des fées* et ses traductions [2].

Résumons nos conclusions dans une table des motifs et de leur distribution sur les versions différentes.

MOTIFS.

A, Le héros est un chasseur passionné.
B, Un être surnaturel joue un rôle malfaisant.
C1, Le chasseur viole un tabou ou une interdiction — ou,
C2, il néglige sa femme.
D1, La femme est métamorphosée en biche — ou,
D2, elle est comparée à une bête sauvage.
E, Elle est rencontrée dans la forêt et poursuivie par le chasseur, son mari, son fiancé (ou son frère).
F1, Elle est tuée par le chasseur (ou ses chiens) — ou bien,

1. Il se peut qu'il y ait un rapport lointain avec le motif commun d'un désenchantement par décapitation. Les autres versions danoises modernes de la collection de Copenhague ne contiennent pas le motif; ils se rapportent, d'ailleurs, à notre conte seulement parce que la métamorphose d'une femme en biche y est narrée, mais le contexte y est entièrement différent. Voir *Folklore Fellows Communications*, no 2, Helsingfors, 1910, p. 14.

2. Dans les catalogues que j'ai eus à ma disposition je n'ai pas pu trouver une traduction danoise. Il y a, cependant, une traduction allemande dans le *Cabinet der Feen* (Nuremberg, 1762-3) et cinq autres furent publiées entre 1780 et 1821. Plusieurs des récits de Mme d'Aulnoy furent traduits en suédois à partir de 1747; le premier est le conte de *Fortunée* (*Saga om Prints Adolph och Printsessan Lyck*, Stockholm, 1747).

Digitized by Google

F2, le désastre peut être évité, si avant trois jours elle reçoit une blessure de l'arme du chasseur.

G, Le chasseur se suicide.

Variantes.

1. La version originale grecque — ayant peut-être rapport à un mythe d'Artémis — aurait selon notre hypothèse la suite de motifs : A, B, C1, D1, E, F1, G. C'est à cette version que remontent, par des intermédiaires inconnus, les variantes 2, 4, 5, 9-10.

2. Parthénius, ch. X. : A, C2, E, F1, G. De ce conte provient probablement la version 3.

3. *Thidreks Saga*, ch. 255 : A, C2, D2.

4. *Hrolfs Saga*, ch. XVIII et suiv. (variante déformée) : B, D1 (le chasseur lui-même est métamorphosé), F1 (tué par son père).

5. La vise suédoise : A, C1, D1, E, F1, G; de cette variante sont dérivées les versions 6-8.

6. et 7. Deux vises danoises : A, D1, E, F1 [1]).

8. Le chant breton : A, D1, E, F1.

9. L'épisode de la chantefable : D2, E, F2; de la même provenance que la variante 10.

10. Le conte de Mme d'Aulnoy : A, B, D1, E, F2. Ce récit est parmi les sources de 11.

11. Le conte danois du XIXe siècle : B, D1, E, F2 (trois ans au lieu de trois jours).

Harry V. Velten.

---

1. S. Grundtvig, *Danmarks gamle Folkeviser*, II, no 58, et Kristensen, *Jydske Folkeviser*, III, no 7. Voir le *Romancéro*, *loc. cit.* .

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

Mélanges d'histoire littéraire générale et comparée offerts à Fernand Baldensperger; Paris, Champion, 1930; 2 v. in-8, t. I : XII-382, et t. II : 397 pages.

Je signalerai dans ce juste hommage rendu au vigoureux et fin comparatiste qu'est F. Baldensperger quelques contributions d'intérêt particulier pour les médiévistes. — T. I, p. 54-62. Anton Blanck, « *Floires et Blanceflor* » *et l'épisode de Haïdée dans le* « *Don Juan* » *de Byron*. La ressemblance est dans l'épisode des amours secrètes de deux jeunes gens, en un décor somptueux d'Orient, et dans la surprise finale. M. Bl. trouve cette ressemblance « surprenante », c'est beaucoup dire, et, pour ma part, je n'y vois guère qu'une rencontre dans le choix d'un thème élémentaire. Il est dès lors d'un assez faible intérêt de savoir si Byron a pu connaître le conte de *Floire et Blanceflor* par l'intermédiaire du *Filocolo* de Boccace. — P. 215-24. Alexandre Eckhardt, *Franco-Hungarica*. 1. *Hervis de Metz et les Hongrois*. L'idée intéressante de M. E. est que l'auteur de *Garin le Loherain* a connu l'*Historia ecclesiastica Remensis* et qu'il lui a emprunté des traits pour son récit de l'invasion des païens, Vandales et Hongrois, et du martyre de saint Nicaise et de saint Loup. Il pouvait trouver aussi dans Flodoard la mention d'un archevêque de Reims, entre 900 et 922, Heriveus, fidèle à Charles III comme Hervis de Metz à Pépin, et adversaire courageux des Hongrois en 917; c'est cet Heriveus qui, selon M. E., serait devenu Hervis : c'est une autre question et rapprochement n'est pas preuve. — 2. *Un quiproquo franco-hongrois du XIe siècle*. Dans ses récits sur la première croisade Guibert de Nogent dit que les croisés français, battus par les Hongrois à Musbrun, furent accueillis à leur retour chez eux par des plaisanteries parce que « ad Moyssonem usque se fuisse dicebant ». Le sens de la plaisanterie est difficile à saisir. M. E. pense qu'on peut lire dans le texte de Guibert, imprimé par Bongars, *Moussonem* : le comique pouvait venir de ce que les croisés partis pour Jérusalem n'auraient pas dépassé *Moussons*, où l'on aurait reconnu Mousson de Lorraine. — T. II, p. 1-18. Pierre Kohler, *Le problème de la poésie populaire*. L'auteur voudrait faire un départ entre les conceptions de ce qu'il appelle « l'école Bédier » sur la poésie médiévale, contre l'idée des créa-

Digitized by Google

tions collectives, le rôle de la tradition orale et de la poésie spontanée, et les essais récents pour redonner une place à la poésie primitive ou populaire. Mais ce qu'il dit de ces derniers essais est bien vague et quelques-unes des thèses sur lesquelles il s'appuie sont bien chancelantes. En tout cas, poésie primitive ou persistance de mentalité primitive propre à la création poétique est une chose et transmission orale de contes ou légendes en est une autre, et c'est une troisième chose encore que l'historicité de tel ou tel récit qui peut s'expliquer par des conditions particulières, même matérielles : je ne vois pas quelle utilité il y a à mêler tout cela. — P. 251-4. A. G. Solalinde, *El « Physiologus » en la « General Estoria » de Alfonso X.* Les auteurs de la *G. E.* ont dû connaître un *Physiologus* en vers latins, connu aussi de Barthélémy l'Anglais, et dont ils citent quatre vers étrangers à la rédaction commune.

M. R.

TOBLER-LOMMATZSCH, **Altfranzösisches Wörterbuch**, fasc. 12 et 13, t. II, col. 513-896 (de COCHE à CORRIGIER) ; Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1928 et 1930.

La publication du grand dictionnaire commencé par Tobler et continué courageusement par M. Lommatzsch se poursuit normalement [1], c'est-à-dire à raison d'un fascicule par an — à peine, puisque les quatre derniers fascicules parus couvrent les cinq années 1926-1930. Cette lenteur relative s'explique sans doute en partie par les difficultés budgétaires, inséparables de ces sortes d'entreprises de longue haleine. Elle est due d'autre part à la matière considérable, et de valeur un peu inégale, que M. Lommatzsch a à préparer pour l'impression. (Je voudrais signaler à ce propos que certaines références figurant sur les fiches de Tobler auraient besoin d'être rajeunies. J'ai reconnu p. ex. dans des bouts de phrase suivis d'un renvoi à Méon, des passages d'*Aucassin et Nicolete* et du *Vair Palefroi*). Ainsi, ayant dépassé le milieu du tome deuxième, nous ne voyons pas encore la fin de la lettre C. Cela nous permet de calculer, non sans mélancolie, le nombre d'années et de volumes qu'il faudra pour mener à bien ce travail important. Les soins qu'y apporte M. Lommatzsch sont dignes d'éloges. Je n'ai presque rien trouvé à redire dans les fascicules que je signale ici, et les articles nouveaux que j'ai à ajouter se réduisent en deux.

COËR. A propos des *Anglais coués*, il aurait fallu renvoyer à Ch.-V. Langlois, *Les Anglais au moyen âge, d'après les sources françaises*, dans la *Revue historique*, LII (1893), p. 298-315.

COLE. Dans la citation d'Henri de Mondeville (l. 47) il faut sans doute lire *Des causes naturiaulz* (et non pas *maturiaulz*).

1. Voir, sur les parties parues précédemment, *Romania* LII, 391, et LIII, 398.

Digitized by Google

CONCEVOIR. On aurait voulu trouver, à ce mot, à côté du participe passé régulier *conceüs*, la forme contractée *concius* qui se trouve, par ex., dans une rime équivoque (*: con cius*) de l'*Ave Maria* de Huon le Roi de Cambrai.

CONFESSOR. Je ne comprends pas la remarque: « Beichtiger (eigtl. wohl *confesseor*) », et ne vois aucune raison de supposer la forme avec quatre syllabes.

Aux nombreux mots du type *coquebert*, *coquibus*, *coqueluirie*, etc., je puis en ajouter deux :

COQUELOURDE :

Pou vaut bon dit, se fait n'i a,
Et dit et fait eut Maria,
Discrecion en sa parole
Eut, non bourde, non frivole.
Je tien personne a *quoquelourde*,
A tiex gent fai l'oreille sourde.
En parler fu sage Marie.....
(B. N. fr. 12483, fol. 147 v°).

COQUENAVENAS:

A tant es vous le sathenas,
Le frere *quoquenavenas*.
(B. N. fr. 12483, fol ?).

ARTHUR LÅNGFORS.

LE POÈME MORAL, **traité de vie chrétienne, écrit dans la région wallonne vers l'an 1200**, édition complète, par Alphonse BAYOT ; Bruxelles-Liège, 1929 ; in-8, CCII-300 pages (Académie Royale de Langue et de Littérature françaises de Belgique. Textes anciens, tome I).

Le *Poème Moral* — qui doit son titre à Paul Meyer — est un de ces ouvrages didactiques ou « sermons » en vers dont le moyen âge nous a légué plusieurs exemples. Toutes ces compositions sont infiniment plus morales que poétiques et la lecture en est souvent fort ennuyeuse ; celle-ci, au contraire, œuvre d'un clerc intelligent et cultivé, est d'un style facile et vraiment agréable. Elle est non seulement la mieux écrite de ces compositions, mais aussi la plus longue : elle compte 3796 vers alexandrins, groupés en 949 quatrains monorimes.

Jusqu'à présent, nous avons lu le *Poème Moral* dans l'édition, très satisfaisante à plusieurs point de vue, que Wilhelm Cloetta en avait donnée à Erlangen en 1886. Cette édition, censée être complète, n'était en fait que partielle, car dans les manuscrits que Cloetta avait à sa disposition, le poème

Digitized by Google

s'arrête au vers 2320. Depuis, on a découvert à Cracovie des fragments du reste (*N*) qui ont été publiés par E. Herzog dans la *Zeitsch. für rom. Phil.*, XXXII (1908), 50-72. Plus récemment, a été signalé un manuscrit (*L*) qui contient toute la dernière partie du poème. De ce manuscrit, alors propriété des comtes de Fürstenberg, actuellement conservé à la Bibliothèque de l'Université de Louvain, P. Menge a donné une édition dans la *Zeitsch. für rom. Phil.*, XXXIX (1919), 409-445. Malheureusement cette édition était à la fois défectueuse et incomplète, l'éditeur ayant cru devoir omettre les passages représentés dans *N* et déjà publiés par Herzog. Pour lire le poème en entier, il fallait donc avoir recours à trois publications différentes, et le tout était tellement embrouillé que M. Voretzsch (*Einführung*, 3e éd., 1925, p. 130) a pu se tromper sur le nombre de strophes que contient le poème. De plus, aucun de ces éditeurs ne s'était occupé de la recherche des sources utilisées par l'auteur, et bien des problèmes concernant la constitution du texte et son interprétation restaient en suspens. Une nouvelle édition s'imposait. M. Bayot vient de nous la donner, dans une publication qui inaugure très dignement la série de textes anciens qui paraîtra sous les auspices de l'Académie dont il est membre.

Cette fois nous avons du *Poème Moral* une édition intégrale, l'édition définitive, sans doute, car elle ne laisse presque rien à désirer. Dans une longue Introduction de plus de deux cents pages, M. B. a traité toutes les questions intéressant le poème, et s'il n'a pu résoudre tous les problèmes posés, ce n'est pas faute d'y avoir apporté une vaste érudition et les meilleures méthodes. Ses efforts pour dater et pour localiser le poème ont abouti à des résultats plutôt négatifs, mais tout le chapitre consacré à l'étude des allusions littéraires et historiques constitue une véritable mine de renseignements pour tout autre travailleur dans ce champ. Ses recherches sur les sources latines du poème, au contraire, ont mieux réussi, et la liste des passages pris dans les œuvres de saint Grégoire, la Bible, etc., qui ont probablement inspiré le poète, est très considérable. M. B. ne prétend pas « avoir, dans chaque cas particulier, découvert la source la plus probable », et il exprime l'espoir que d'autres chercheurs apporteront « de nouvelles précisions en la matière ». « Leurs trouvailles, écrit-il, iront également enrichir le commentaire des nombreux quatrains pour lesquels nous n'avons pas de sources à signaler ». Il ajoute : « Parmi ceux-là, une bonne partie sont, à n'en pas douter, l'œuvre personnelle du poète ; mais il est non moins certain que d'autres appellent des rapprochements qui nous ont échappé. »

Voici un quatrain dont la source n'est pas indiquée et qui pourra servir à montrer combien ces questions sont délicates :

930 Quant Nostre Sires Deus al de(a)rrain jor venrat,
Tos li pueples qui fut, qui est et qui serat,
Plus tost c'on l'uel puist cloure, devant lui amenrat
Et, solonc son merite, chascon son lieu donrat. 3720

Digitized by Google

La source originale de cette affirmation se trouve dans I Cor. XV, 51-52 : *Ecce mysterium vobis dico : Omnes quidem resurgemus, sed nos omnes immutabimur : In momento, in ictu oculi, in novissima tuba : canet enim tuba, et mortui resurgent incorrupti : et nos immutabimur.* Ce passage de saint Paul a été commenté par saint Jérôme, *Epistula ad Minervium* (Migne, *P. L.*, XXII, 975) ; le commentaire de saint Jérôme a été cité par saint Julien de Tolède, *Prognosticon Futuri Saeculi*, dans un chapitre intitulé : *Quod septimo angelo tuba canente, in ictu oculi erit resurrectio mortuorum* (Migne, *P. L.*, XCVI, 503). Enfin, dans l'*Elucidarium* d'Honorius Augustodunensis (Migne, *P. L.*, CLXXII, 1164) on trouve ceci : *Ad quam vocem* [i.e. *novissimae tubae*] *omnes mortui, boni et mali, in ictu oculi, id est quam cito possis oculum aperire, imo aperto oculo lucem videre, resurgent.* Lequel de ces passages a été utilisé par notre poète ? Probablement le premier ou le dernier ; mais qui pourrait en être sûr ? D'ailleurs, il est permis de se demander s'il faut chercher uniquement dans des écrits latins les sources d'une composition telle que le *Poème Moral*. Ces ouvrages, destinés à édifier la « laie gent » étaient fort nombreux, et il serait très étrange qu'ils eussent été sans s'influencer réciproquement. On aura sans doute remarqué que les trois derniers vers du quatrain en question ne reproduisent pas du tout la pensée de saint Paul, commentée par Honorius Augustodunensis. Ils ne disent pas que la résurrection des morts aura lieu en un clin d'œil ; ils disent que Dieu amènera devant lui en un clin d'œil tous les peuples et les jugera. Peu s'en faut qu'ils ne disent que le Jugement se fera en un clin d'œil. Or, c'est précisément ce qu'avait écrit un de nos plus anciens prédicateurs en vers, Guichard de Beaulieu ; dans son *Sermon en vers* (éd. Gabrielson) on lit :

En tant come li oil clot serrat li plaiz finez. 445

D'autres « poètes », que je ne cite pas ici, ont répété cette bizarre assertion ; du moins, ils en ont reproduit l'idée essentielle : que le Jugement se fera très vite. Henri d'Arci, toutefois, dans son poème sur l'Antéchrist et le Jugement dernier (*Romania*, XLIX, 1923, p. 331-40) reste fidèle à son modèle, qui est évidemment l'*Elucidarium* :

Et puis en si poi d'ure tuz releverunt 248
Cum oil clot e overe[e] al jugement vendrunt.

Enfin, l'*Antechrist* de Berengier (E. Walberg, *Deux versions inédites de la légende de l'Antéchrist*, Lund, 1928, p. 72) nous présente les deux traditions réunies :

Iteus vois ert oïe a tos communement. 305
Ja n'ert cors qui tant soit deffais menuement,
Ne tant gise porris ne tant esparsement
Qui dont ne se relieve tout enformeement,
En tant d'eure com Deus puet faire mouvement.

Digitized by Google

Et li bon et li mal, n'i ara targement, 310
Eneslepas seront tout a l'encontrement
Del roi quis jugera tout a cort parlement
El Val de Josaphat, ens en l'air hautement.

N'est-il pas évident, à la lumière des autres textes, qu'il aurait fallu comprendre le v. 309 :

En tant d'eure c'om d'eus puet faire mouvement ?

Tout cela montre combien il est nécessaire de connaître les sources d'un texte pour pouvoir l'interpréter, et combien il est difficile d'être sûr d'avoir découvert la source véritable.

Le classement des manuscrits adopté par M. B. est à peu près celui de Cloetta, élargi par l'inclusion des manuscrits nouveaux, *J K L* (*N* n'y figure pas). M. B. étudie longuement les variantes et les fautes communes qui semblent l'appuyer solidement, mais il ne se dissimule pas qu'un très grand nombre de variantes lui sont tout à fait contraires. Au lieu de construire un nouveau classement sur les bases de ces variantes gênantes, M. B. les explique par la disparition de copies intermédiaires et par « des croisements entre les différentes lignées de manuscrits ». Cela pourrait être très grave, si tous les manuscrits étaient fautifs au point d'obliger l'éditeur à constituer un texte composite. Heureusement, il n'en est rien : ces variantes ne sont ni très étendues ni d'une très grande portée, et les deux manuscrits (*A L*), qui ont seuls conservé chacun une des deux parties du poème, sont de toute façon les meilleurs. *L* est non seulement le meilleur après *A*, quoique plus tardif et moins correct, mais il s'accorde avec lui pour le dialecte. Ces deux copies servent donc nécessairement de base, *A* pour les v. 1-2320, *L* pour le reste du poème.

La question du classement n'a, après tout, qu'un intérêt théorique, car, en établissant son texte, M. B. a suivi le système, de plus en plus en faveur, qui consiste à reproduire fidèlement les manuscrits de base, en ne s'en écartant que là où on croit reconnaître une faute accidentelle de copie (p. XCV). Les rares corrections introduites dans le texte « s'inspirent, le plus souvent, des leçons conservées par les autres copies » (p. CCII). De plus, toutes ces corrections sont rendues visibles par des procédés que l'éditeur nous explique clairement (p. CXCVIII). De cette façon, la part de l'arbitraire est réduite au strict minimum.

Cette méthode, dont personne ne contestera la légitimité, est fort simple en apparence, mais — même dans les meilleures conditions — assez embarrassante à appliquer. M. B. lui-même avoue qu'il est « difficile de tracer la limite entre les corrections qui s'imposent et ce qu'autorise une prudente tolérance à l'égard du modèle suivi » (p. CCII). C'est là tout le problème : comment faire la distinction entre une faute tolérable et une faute intolé-

Digitized by Google

rable ? Dans la pratique, M. B. se montre très tolérant, mais pas toujours au même degré. Il considère comme intolérables les vers estropiés, car il y reconnaît des fautes accidentelles ; par conséquent, il corrige toujours ses modèles afin de rétablir la mesure. Mais il trouve tolérables toutes les fautes habituelles des copistes, fautes contre la déclinaison et celles qui ont pour effet la destruction de la rime. Ainsi, au v. 444 il laisse subsister *balace* (: *finance*, etc.), tandis qu'au v. 1455 il corrige *desplaise* en *desplace*, « afin de rétablir la rime dans son élément principal, la voyelle *a* ». C'est que le copiste de *A* ne fait pas de distinction entre les voyelles orales et les voyelles nasales ; tantôt il omet un *n* nécessaire, tantôt il ajoute un *n* là où il ne devrait pas être. C'est une de ses fautes habituelles. Le même copiste confond perpétuellement les terminaisons *er*, *eir* et *ir*. C'est pourquoi l'éditeur laisse subsister de bizarres mélanges comme celui-ci (str. 117) : *aguisier : trenchir : mestir : talhier*. Le sens étant clair, on corrige mentalement ces fausses rimes ; mais n'aurait-il pas été légitime d'ajouter entre crochets l'*e* qui manque à *trenchir* et à *mestir* ? Le copiste *L*, qui n'entend rien à la déclinaison, nous inflige des quatrains se terminant comme p. ex. la str. 654 : *armeit : asseis : eschape(r) : tués ;* ce qui n'a ni rime ni raison. L'auteur rougirait s'il voyait ce que sont devenus ses vers.

Mais ce sont là questions de méthode — de goût si l'on veut. L'édition de M. B. est faite de telle sorte que le lecteur n'est jamais laissé dans le doute. S'il est dérouté momentanément par les bizarreries du texte, il n'a qu'à regarder les notes pour être mis sur la bonne voie, et l'éditeur a adopté, ou plutôt inventé, un système d'annotation qui est la commodité même. Chaque quatrain est annoté séparément et d'après un plan invariable : 1° les variantes, 2° les notes critiques ou explicatives, 3° les citations des sources ; et tout cela est imprimé au-dessous du texte. De cette façon, sauf pour le Glossaire, on n'est pas obligé de chercher ailleurs les renseignements dont on a besoin. C'est un exemple qui pourrait être suivi toutes les fois qu'il s'agit d'un poème composé de strophes de longueur égale.

Voici quelques observations sur des points de détail. Le mot *golenie*, v. 234, peut être, non pas une faute pour *glotenie*, mais un dérivé de gŭla. — Dans la note du v. 445, l'éditeur semble croire à une distinction de cas entre *femme* et *fame* ; la première de ces formes, dit-il, est un cas sujet « et non une variante graphique du régime *fame* ». Mais quatre vers plus haut on lit : *Bealtiez done a la femme...*, et au v. 492 : *pechiez de feme*. — Pourquoi imprimer dans le texte *de Moysés*, v. 1269, alors que *B L F D E* portent *Moysen*, la forme correcte du cas régime ? Les autres exemples de *Moysés* indiquent qu'il s'agit d'une faute accidentelle. — Pourquoi ne pas mettre entre parenthèses le *s* incorrect de *Deus*, v. 2574 ? D'ordinaire *L* écrit correctement *Deu* au cas régime. — Le verbe *entreprendre*, v. 2422, qui n'est pas traduit au Glossaire, semble avoir ici le sens de « punir ». Dans les *Vers* de Thibaut de Marly (poème inédit dont je prépare une édition) se trouve un

Digitized by Google

passage où ce mot a le sens de « faire des reproches à » ; l'auteur, après avoir blâmé l'avarice des riches, s'écrie :

Mes Symon de Crespi ne puet nuns entreprendre ;
Molt haï covoitise — son vuel fust ele mendre...

Le v. 2634 se lit ainsi :

Vees ici, signor, la batailhe ou vos vient.

Cet emploi de l'adverbe *ou* [*ele*], à la place de *qui*, rend l'expression plus vive ; cf. l'anglais : *See her where she comes*, « Voyez-là où elle vient » = « La voilà qui vient. » — Au v. 3074, l'éditeur corrige *maint home* en *maint home[s]* ; il est vrai qu'on trouve de nombreux exemples de ce manque d'accord entre *maint* et le substantif, mais la correction ne me paraît pas nécessaire. — Au v. 3190 on lit *les relique* ; pourquoi ne pas corriger *reliques*, d'après *N*? — Les vv. 2321-2368 racontent l'histoire d'un « saintisme jugleour » ; l'éditeur en indique la source (p. CLXXXI), mais il semble ignorer l'existence d'un conte pieux de 702 vers tiré de la même source : *De l'Hermite qui se desespera por ce qu'il devoit avoir le Jougleour a compaignon*, et qui a été publié par M. Louis Allen, *De l'Hermite et del Jougleour, A Thirteenth Century « Conte Pieux »*, Paris, 1925.

L'ouvrage est à peu près exempt de fautes d'impression ; les très rares corrections nécessaires peuvent être faites mécaniquement par le lecteur.

HERBERT K. STONE.

L'Atre périlleux, études sur les manuscrits, la langue et l'importance littéraire du poème, *avec un spécimen du texte, thèse présentée à la Faculté des Lettres de Paris pour le Doctorat d'Université par* Brian WOLEDGE, *M. A.* — Paris, E. Droz, 1930 ; in-8, 136 pages.

Ce long titre, équivalant à une table des matières, indique suffisamment le contenu du volume : l'étude sur la langue (de l'auteur et des scribes) forme deux chapitres (II et III) ; le quatrième est en réalité consacré à la recherche des sources et aux rapports entre l'*Atre périlleux* et les poèmes antérieurs sur Gauvain. Ces différents chapitres témoignant non seulement d'un soin attentif à tous les détails, mais de précieuses qualités d'esprit et d'un sens critique très aiguisé. Le « spécimen », qui comprend 504 vers, nous fait espérer une excellente édition du poème (dont M. W. exagère du reste quelque peu la valeur littéraire).

Dans les chapitres sur la langue il y a quelques obscurités, tenant à ce que les références sont faites à une édition future, et quelques fautes, matérielles ou autres. P. 42, l. 18, *ō* doit être lu *ŏ*. — P. 44, l. 5 du bas, *enpierent*, exigé par la rime, représente *impejorant. — P. 46, l. 8, *amont*, *roont* ne sont pas à leur place. — P. 66, l. 18, les dérivés de oculus ne sont pas à

Digitized by Google

classer avec les mots présentant *o* bref + *l* + consonne (de même p. 72 et 76).

M. W. a certainement raison de choisir comme base le ms. N^1 (B. N 2168) étroitement apparenté à N^2 (B. N. 1433), mais plus complet; il me paraît toutefois en exagérer la valeur et il est des cas où l'accord de N^2 et de *A* (Chantilly 472, et non 627) fournit la bonne leçon [1]. Il en est ainsi à 31, où *st* (leçon de N^1) fausse le sens ; à 35, où la répétition de *cil* est choquante ; à 342, où *n'osai* (*A*), appuyé par *ne sai* (N^2) est bien préférable à *ne veul*, le sens exigeant un prétérit ; à 363, où *por*, et non *par*, est exigé par le sens.

Voici quelques autres menues corrections : 104, *li*] l. *l'i*. — 233, *qui*] l. *quil* (avec N^2). — 235 *a roi*] l. *au r.* : c'est un autre exemple, non signalé p. 66, de *a* pour *au* dans N^1 ; de même *Gavain*, 93 et 112. — 270, les guillemets doivent s'ouvrir avant *Ore*. — 303 *la*] l. *l'a*. — 322 *qui*] l. *que*. — 323, virgule, non point, à la fin du vers. — 350 la leçon de N^1 *par quoi* est inférieure aux deux autres. — 373 *baillie*], l. *baillié*. — 431 *parsuirre* doit être lu *parsivre*. — 439, vers obscur ; ici et dans quelques autres cas, où apparaissent des acceptions ou constructions rares, un bref commentaire eût été utile : étaient à signaler par exemple l'emploi, dans N^1, de *a* après *savoir* (174 et 220, où il faut lire *seut* au lieu de *sent*), *haute voie* (184), « grand chemin », *ne mais que* (351), « pourvu que », *desmenter* (280), « se briser ou se fausser, en parlant d'une pièce de l'armure.

A. JEANROY.

Estudios eruditos in memoriam de Adolfo Bonilla y San Martín (1875-1916), t. II y último ; Madrid, Jaime Ratís, 1930 ; gr. in.-8, VIII-758 pages.

Nous avons signalé le premier volume de ce recueil, t. LV, p. 560-61. Ce second volume contient surtout des études de philosophie ou d'histoire. Nous noterons cependant quelques articles pouvant intéresser nos lecteurs. P. 129-34. Charles H. Haskins, *Michael Scot in Spain*. — P. 319-58. Karl Voretzsch, *Die spanische Sprache und Literatur in der deutschen Romanistik der Frühzeit*. — P. 397-435. Luigi Sorrento, *I « Trionfi » del Petrarca « a lo divino » e l'allegoria religiosa negli « autos »*. — P. 535-8. Philip H. Churchman, *« Ningund rey » : a preliminary study*. Quelques exemples de *d*, *t*, finaux inorganiques dans *algund*, *ningund*. — P. 615-25. Aurelio M. Espinosa, *Apuntaciones para un diccionario de nuovomejicanismos : algunas formas verbales raras y curiosas*. — P. 627-31. J. Leite de Vasconcellos, *Linguagem portuguesa*

1. P. 36 l. 3 ss., deux fautes d'impression rendent inintelligible l'exposé du rapport entre les manuscrits. Il faut lire : N^1 N^2 sont à classer ensemble ; le groupement N^2 *A* est beaucoup moins certain, mais les fautes communes à ces deux mss sont assez probantes pour rendre probable une contamination de N^2 (par *A*) ».

Digitized by Google

de Alamedilla ou « Almedilha ». Alamedilla est une localité de la province de Salamanque dont les habitants parlent également portugais ou espagnol ; observations sur ce bilinguisme de frontière.

M. R.

Philologisch-philosophische Studien, Festschrift für Eduard Wechssler zum 19 Oktober 1929 ; Jena u. Leipzig, W. Gronau, 1929 ; in-8, 404 pages [Berliner Beiträge zur romanischen Philologie hgg. v. Ernst Gamillscheg, Bd. 1 : Wechssler-Festschrift].

En tête du volume un bon portrait de M. Wechssler, puis, pp. 1-5, une liste de ses publications dressée par M. Bruno Rech. Les contributions qui forment ce recueil sont groupées en trois sections : *Aus dem Gebiet der Literatur- und Kulturgeschichte, der Philosophie, der Sprachwissenschaft*. La deuxième section, d'ailleurs peu abondante, nous échappe. Dans la première, parmi divers articles de littérature moderne, nous relèverons les études suivantes. — P. 45-52. Adalbert Hämel, *Eine neue Pseudoturpin-Hypothese*. Rectifications importantes à la thèse présentée par M. Buchner sur l'origine de l'*Historia Karoli Magni* (voir *Romania*, LV, 148). — P. 89-91. Alexander Haggerty Krappe, *The Marquis of Carabas*. Le nom donné par le Chat botté à son maître dans le conte de Perrault ne serait autre que le nom d'un pauvre fou d'Alexandrie que nous connaissons par un récit de Philon, et, dit M. Kr., il est certain que c'est Perrault qui a lui-même choisi ce nom. Boileau n'aurait pas cru Perrault si savant. *Carabas* n'est pas un mot isolé. Je ne sais quels sont ses rapports avec *carabasse*, avec *carabin* ou avec *Carabi*, mais il n'y a pas de raison d'aller demander à Philon l'explication de l'un de ces mots plutôt que des autres. — P. 132-52. Werner Mulertt, *Die französischen Totentänze*. Essai de filiation des compositions traitant les thèmes de la mort et de la danse de la mort ou des morts, en particulier du *Mors de la pomme* (voir *Romania*, XLVI, 537-70, et LI, 609-12). — P. 196-203. Berthold Wiese, *Gedichte Angelo Gallis auf die Draga », die Geliebte des Grafen Federico von Montefeltro, und anderes*. — P. 204-7. Rudolf Zenker, *Zu den Quellen des Erec*. Sur le folklore celtique dans *Erec* : revision des conclusions de l'article de M. Nitze sur *Erec* (*Modern Philology*, XI, 445). Dans une note, p. 204, M. Z. marque son désaccord avec moi au sujet de l'interprétation que j'ai proposée il y a vingt ans (*Romania*, XXXIX, 380) de l'épisode de la *Joie de la Cour* : je voyais dans cet épisode la peinture d'un amour romanesque, égoïste et exclusif, qui s'opposait fortement au tendre et sage amour d'Enide pour Erec. M. Z. tient cette interprétation pour inexacte : soit ! Il pense que j'ai introduit ainsi, « künstlich », dans le conte un élément tout à fait étranger au conteur inconnu dont Chrétien n'a fait que reproduire le récit : soit encore ! bien qu'il me soit difficile de raisonner sur les

Digitized by Google

sentiments inconnus de ce conteur inconnu ; mais devons-nous donc ne plus admettre que Chrétien a pu donner un « sens » nouveau à la « matière » qu'il empruntait ? Mais, dit encore M. Z., si Chrétien avait eu l'idée d'opposer l'amour romanesque à l'amour simple et frais d'Enide, il n'aurait pas manqué d'accentuer ce contraste ; j'ai dit par avance (*l. c.*, 380) que ce contraste était marqué par plusieurs traits que j'ai énumérés, et nous savons de reste que Chrétien n'est pas tellement coutumier d'exposer clairement le sens profond de ses romans, puisque les médiévistes en discutent inlassablement depuis un certain nombre de lustres. Et j'atteins ici-même le dernier argument de M. Z., qui peut s'exprimer ainsi : la preuve que Chrétien n'a pas pu penser au contraste indiqué par Roques, c'est que de tous les philologues qui se sont occupés d'*Erec*, personne, avant Roques, n'y avait pensé ; il va de soi que, si j'ai jadis écrit les quelques lignes auxquelles se réfère la discussion de M. Z., c'est parce que je croyais qu'elles apportaient quelque chose de nouveau et je n'imaginais pas que cette nouveauté les condamnât par avance ; M. Z. ne pense pas sans doute plus que moi que, dans le domaine de l'histoire et de la critique des œuvres médiévales, toutes les explications possibles, toutes les interprétations vraisemblables aient déjà été fournies dès maintenant ou avant 1910, si bien que nous devions dorénavant nous contenter de nous ranger à l'une ou à l'autre ; mais alors que signifie ce *consensus omnium*, d'ailleurs tout négatif, dont il fait état ? Il ne peut signifier qu'une chose, c'est que j'ai lu Chrétien avec d'autres préoccupations que mes devanciers, ou plutôt sans les préoccupations de ceux-ci, que je n'y ai cherché ni reliques celtiques, ni folklore lointain, ni système mystique, et qu'ayant affaire à des romans, c'est-à-dire à des histoires humaines, j'ai essayé de comprendre les êtres humains qui vivaient dans ces histoires : il m'est apparu qu'ils n'étaient ni traditionnels, ni folkloriques, ni philologiques, mais assez pareils à nous, et j'ai tout naturellement imaginé que Chrétien les avait vus tels et avait voulu les peindre tels. S'il y a eu à cela toute la nouveauté que dit M. Z., j'enregistre ce brevet rétrospectif d'originalité décerné à ce que j'avais cru être simplement du bon sens. — P. 208-16. Gustave Cohen, *Fragment inédit d'un mystère de la Passion*. Il s'agit d'une cinquantaine de vers transcrits sur deux fragments d'un feuillet de parchemin trouvés dans la reliure d'un volume du XVIe siècle de la Bibliothèque de l'Université de Louvain ; l'écriture est de la seconde moitié du XVe siècle. Le fragment donne incomplètement trois scènes ; fin de la trahison de Judas, convocation des soldats par le messager de Caïphe, Jésus et ses apôtres après la Cène. M. C., qui distingue aussi trois scènes, les coupe autrement. Il réunit en effet les deux premières, — à tort, je crois, — et voit dans les derniers vers du fragment le commencement d'une prière de Jésus sur le mont des Oliviers, mais évidemment ces derniers vers sont, comme les précédents, adressés aux apôtres pendant que ceux-ci vont avec Jésus du lieu de la Cène au Mont des Oliviers : c'est d'ailleurs ce qu'indique la

Digitized by Google

rubrique précédente : *Tunc euntibus apostolis ad orationem dicat Jhesus*, dans laquelle il ne faut certainement pas mettre une virgule après *apostolis*. Ce fragment n'appartient à aucune des *Passions* connues jusqu'ici. La graphie peut être du Nord-Est (*e* > *ei*) ; M. C. dit que l'original pouvait être francien ou orléanais, mais cette dernière indication ne se réfère qu'à la rime des parfaits 1re p. *enveé : deveé*, qui, étant du même au même, ne prouve rien pour le son et ne doit pas être rapprochée des rimes *-ai : é* du *Roman de la Rose*. L'original pourrait être du XIVe siècle, mais le fait que *veez* est disyllabique (v. 43) est pour cette datation un indice d'autant moins sûr qu'au v. 2 le mot est monosyllabe. Dans le texte, v. 26, il faut une virgule au lieu du point après *nesune* ; v. 45, je ne comprends pas l'hésitation de M. C. sur la lecture *oureir*. — Dans la troisième section la plupart des articles intéressent nos études. — P. 247-77. Eduard Sievers, *Elnonensia*. Les études poursuivies par M. S. sur le *Sagvers* (cf. *Romania*, LIV, 288) lui fournissent sans cesse des constatations nouvelles dont je ne saurais résumer la complexité, ni vérifier la méthode. Je ne puis qu'enregistrer les conclusions qu'il présente et qui, cette fois, intéressent l'*Eulalie* et le *Ludwigslied* du ms. de Valenciennes ainsi que diverses séquences latines. Reprenant et étendant des indications publiées en 1901 par M. P. von Winterfeld (*Zs. f. deutsches Altertum*, 45, 132 sq.), M. S. admet que les cinq séquences suivantes : *Cantica virginis Eulaliae, Dominus caeli rex et conditor, Psalle sinphonizando Christo regi sidereo, Virginis virginum cantica Mariae* et *Solis æterni splendor et gloria*, qui présentent des analogies de structure évidentes, sont du même auteur et que celui-ci n'est autre que Hucbald de Saint-Amand. Malgré la différence de structure, l'*Eulalie* en français, qui d'ailleurs n'est pas une séquence, mais un chant, et le *Ludwigslied* devraient être attribués au même auteur, vers 881-2. — P. 278-84. Vittorio Bertoldi, *Composti gallo-romani di albus ricalcati su sinonimi gallici?* La survivance de albus dans *aubépin, aubefoin*, s'explique mal, car ces dénominations sont limitées à la Gaule et que précisément la Gaule est le pays d'expansion de blank. Ne serait-ce pas que ces mots sont de très anciens décalques demi-savants de noms populaires celtiques composés avec *vindo-*? — P. 285-96. Josef Brüch, *Ueber zwei Punkte der historischen französischen Formenlehre*. 1. *Der Stammesauslaut der franz. Gerundia und Partizipia Präsentis*. On connaît l'alternance des participes français à radical iotacisé ou non, *valant-vaillant, savant-sachant*, etc. : M. Br. en propose l'explication suivante : -iendo, -iente ont bien été remplacés par -endo, -ente, mais les nominatifs des participes en -iens ou plutôt -ies ont gardé leur -i- qui a pu être réintroduit ainsi dans les participes, de là serviente etc., tandis que les gérondifs ne le recevaient pas; de là confusion de types, etc. — 2. *Die franz. Verbabendung -ons*. Chronologie relative de la diffusion de cette forme. — P. 306-14. Wilhelm Giese, *Reitzeug der Camargue*. — P. 315-26. Kurt Glaser, *Zum* sens caritatif *im Romanischen*. — P. 327-34. A. Griera, *Les veremes, el veremar i el vi*. Voca-

Digitized by Google

bulaire et coutumes de la vendange en Catalogne. — P. 335-45. Heinrich Kuen, *Ueber einige galloromanische Elemente im katalanischen Wortschatz*. — P. 346-56. Max Kuttner, *Von der Geltung der Argot*. M. K. prend ici « argot » dans un sens très large, trop large même, me semble-t-il, car il y a inconvénient à confondre les mots grossiers et les mots des langages spéciaux de groupes qu'on peut appeler argots : tel Français emploiera et même recherchera des mots de boulevard, d'atelier ou de caserne, qui reculera devant les mots gras, etc. — P. 357-64. Eugen Lerch, *Nationenkunde durch Stilistik*. — P. 365-74. J. Pirson, *Mittellateinische Sammlungen technischer Rezepte*. M. P. prépare un travail sur la langue d'un recueil de recettes, contenu dans un ms. de Madrid et publié en 1912 par J. M. Burnam dans le vol. 8 des *Studies* de l'Université de Cincinnati ; le ms. est du XIIe siècle, mais le texte peut remonter au VIIIe. Le vocabulaire contient des mots grecs et peut-être orientaux et un bon nombre de formes latines inconnues ou peu usuelles ; M. P. en examine quelques-uns. — P. 375-87. Günter Reichenkron, *Zur Geschichte des Neutrums des Relativpronomens*. Étude de syntaxe indo-européenne qui fait aussi place aux langues romanes : il s'agit des cas où le relatif neutre prenant une valeur adverbiale peut représenter des masculins ou féminins au singulier ou au pluriel. — P. 388-401. Gerhard Rohlfs, *Zu der Entwicklung von -ll- im Romanischen*. Étude minutieuse des divers développements de -ll- et de leur répartition surtout dans le Nord de l'Espagne et le Sud de la France et dans l'Italie du Sud. M. R. repousse l'idée que la prononciation cacuminale de -ll- serait due à l'influence d'un substrat ethnique.

M. R.

Digitized by Google

PÉRIODIQUES

L'ITALIA DIALLETALE, III (1927), 1. — P. 1-69. Gino Bottiglioni, *La penetrazione toscana e le regioni di Pomonte nei parlari di Corsica* (*Saggio di ricostruzione storico-linguistica*). Suite, avec 10 cartes. — P. 70-83. Ernesto Giacomo Parodi, *Di alcune note varietà dell' i in latino* (*pubblicazione postuma*). Cette courte note avait été composée par le regretté Parodi pour la *Miscellanea* dédiée à M. V. Crescini. Toute l'édition de ce recueil a été détruite pendant la guerre lors de l'occupation de Cividale par les Austro-Hongrois ; trois exemplaires seulement en ont été sauvés, qui doivent avoir été réunis aux Bibliothèques de Padoue, Florence et Rome. M. A. Schiaffini a eu l'heureuse idée de mettre à la disposition des philologues la note de Parodi en la réimprimant dans *l'Italia dialettale* avec quelques observations critiques et additions bibliographiques. — P. 84-93. Clemente Merlo, *Lazio Sannita ed Etruria Latina?* Etude de l'extension du phénomène d'aspiration de *-k-*, *-p-*, *-t-*, en toscan (avec carte), qui, étendue dans la partie nord-est de l'ancienne Etrurie représenterait vraiment le latin d'Etrurie sans influence ombrienne ou sabellique. — P. 94-112. Giuseppe Toppino, *Il dialetto di Castellinaldo* (suite).

2. — P. 113-57. G. Toppino, *Il dialetto di Castellinaldo* (fin). — P. 158-78. Giacomo Melillo, *Vendemmia e vinificazione nell' Irpinia*, avec gravures représentant l'outillage de la vendange et du chai. — P. 179-96. Vincenzo Belli, *Contributi alla conoscenza del lessico dei dialetti italiani centro-meridionali* (à suivre). — P. 197-216. Gina Serra, *Aggiunte e rettifiche algheresi all' Atlas lingüistic de Catalunya di A. Griera* (*cc. 1-586*). Les réponses obtenues par M. Griera pour Alghero ont été contrôlées une à une ; cette vérification a amené des rectifications phonétiques et, naturellement, fourni des variantes ou des compléments lexicaux ; des dessins précisent certains termes. A suivre. — P. 217-24. Carlo Salvioni, *Etimologie bresciane e bergamasche* (*pubblicazione postuma*).

3. — P. 225-33. Suite des *Etimologie* de C. Salvioni. — P. 234-46. Carlo Battisti e Giuseppe Fialani, *Sull' etimologia di ar.* quṭor « *colone* ». L'origine du mot arabe est inconnue ; essai de classement des dérivés euro-

Digitized by Google

péens. — P. 246-52. Manfredi Porena, *Del rafforzamento delle consonanti iniziali nel dialetto di Roma.* — P. 253-93. *Bulletino bibliografico*, p. 253-72, Carlo Battisti, *Bibliografia dei dialetti italiani e non italiani d'Italia (1924-1925)*, suite; — p. 273-81, Jean Buchmann, *Il dialetto di Blenio* (Silvio Sganzini); — p. 282-5, Stanko Škerlj, *Syntaxe du participe présent et du gérondif.....* (A. Schiaffini); — p. 286-93, Giuseppe Grassi, *Il dialetto di Martina Franca* (C. Merlo). — P. 294-308. *Bollettino dell' opera del Vocabolario della Svizzera italiana*, 3. — P. 309-23. C. Merlo, *Indici del volume.*

IV (1928), 1. — P. 1-60. Gino Bottiglioni, *L'antico genovese e le isole linguistiche sardo-corse.* A suivre. — P. 61-76. Vincenzo Belli, *Contributi alla conoscenza del lessico dei dialetti italiani centro-meridionali.* Suite et à suivre. — P. 77-112. Alfredo Schiaffini, *Influssi dei dialetti centro-meridionali sul toscano e sulla lingua letteraria.*

2. — P. 113-29. Suite de l'article de M. A. Schiaffini et à suivre. — P. 130-49. Gino Bottiglioni, *L'antico genovese e le isole linguistiche sardo-corse.* Suite et fin. — P. 150-67. Silvio Sganzini, *Osservazioni sul vocalismo dei dialetti della valle di Blenio (canton Ticino).* Compléments et rectifications à l'étude de M. J. Buchmann. — P. 168-85. Olga Marano Festa, *Il dialetto irpino di Montella.* A suivre. — P. 186-211. Silvio Pieri, *In cerca di nomi etruschi noterella toponomastica).* Noms en *-na, -ina, -ena, -éna, -énna, -nano,* relevés à travers toute l'Italie et tenus pourtant comme étant, au moins en partie, d'origine étrusque. — P. 212-19. Giacomo Melillo, *La pesca nello stagno salso di Orbetello.* Avec figures. — P. 219-24. Carlo Salvioni, 1. *Fass.* élek « *olio* »; 2. *Bad.* ergobando « *arcobaleno* » (*pubblicazione postuma*).

3. — P. 225-30. A. Schiaffini, *Su denominazioni di provenienza francese di strumenti musicali.* — P. 230-33. D. Mauro Cassoni, *Un mercato greco-salentino (Martano).* — P. 233. C. Salvioni, Mil. *orbifi* < urvum. — P. 234-305. *Bullettino bibliografico* : p. 234-97, C. Battisti, *Bibliografia dei dialetti italiani e non italiani d'Italia (1926-1928)*, à suivre; — p. 217-301, Note de M. Cl. Merlo à propos du projet d'Atlas linguistique italien de M. Bartoli; — p. 301-3, A. Mancini, *Una ignota voce langobarda nel volgare lucchese?* (A. Schiaffini); — p. 303-5, A. Solmi, *La « bragania » nei documenti lombardi* (A. Schiaffini). — P. 306-28. *Bollettino dell' opera del Vocabolario della Svizzera italiana*, 4, avec figures. — P. 329-39. C. Merlo, *Indici del volume.*

M. R.

Philological Quarterly, VIII (1929), 1. — P. 21-36. J. P. Heironimus et J. C. Russell, *The grammatical works of master Henry of Avranches.* Cf. *Romania*, LV, 600. — P. 61-8. S. Griswold Morley, *The development of the Homage-volume.* Constatations curieuses sur cette « littérature » en progrès constant; quelques erreurs d'information, bien excusables en un pareil sujet. M. M. voudrait mettre un peu d'ordre et d'unité dans cette production

Digitized by Google

et obtenir que l'« amical » fût aussi « scientifique ». On a déjà beaucoup ratiocíné sur ce sujet; les observations de M. M. sont raisonnables, elles aussi.

2. — P. 207-10. A. W. Van Buren, *A lexicographical adventure*. Il s'agit de l'ital. *ferragosto*.

3. — P. 248-54. J. Horace Nunemaker, *The Lapidary of Alfonso XI*. Analyse, manuscrit, indications sur les sources. — P. 296-306. M. B. Ruud, *Chaucer Studies 1928* (avec une bibliographie). — P. 317-8. E. N. S. Thompsom, c. r. de Philip Schuyler Allen, *The Romanesque Lyric* (*A. D. 50-1050*).

4. — P. 335-8. Alfred Gudeman, *The Homaje-volume once more*. Rectifications et complément à l'article de M. G. G. Morley.

M. R.

Revue de linguistique romane, V (1929). — P. 1-70. G.-G. Nicholson, *Études étymologiques*. 1. *Petit*, de *pedetĕctus pour pede tĕctus « couvert du pied ». — 2. *Danser*, de *deantiare, tiré de antes « rangée, de plantes, rangs de soldats ». — 3. *Troupe* serait un dérivé de *tropel*, lui-même extrait de *tropeler* qui serait *intropellare. — 4. *Tomber* proviendrait par une série d'intermédiaires dont les principaux seraient **tombler* < *tumbolare, *tumolare, du lat. vulg. turbinare. — 5. *Tombe* serait tumba, déverbal de *tumbare < turbinare. — 6. *Etourdir*, de *exturbidire, proposé déjà par Grœber ; l'it. *stordire* serait un emprunt au gallo-roman. — 7. *Toucher*, de tudicare. — 8. *Fricasser* et *fringuer*, du german. (néerland.) *wrikken* et *wringen* « (se) mouvoir énergiquement » ; article intéressant par le grand nombre de mots qu'il tend à expliquer : *friquer, frique, friquet, friqueuelle, friquerelle, fricot, fricoter, fricogne, fricasser et dérivés, fringuer, fringaler, fringale, faim-valle, frigal*, etc. Mais tous ces mots vont-ils vraiment bien ensemble malgré l'ingéniosité que M. N. met comme toujours à les grouper, et si l'onomatopée a ses droits, n'est-ce pas ici qu'elle aurait à les faire valoir (cf. Sainéan, *Sources indigènes*, I, 86)? — 9. *Friche*, de *fricher* < *friccare = néerl. *wrikken*. — 10. *Valet* et *vassal*. Dérivés de *wartio, cf. *Romania*, L, 94. — 11. *Barrer*, *baron* et *varenne*. Rattachés au german. *warón* ou *warjan*. — P. 71-175. Ch. Bruneau, *La Champagne, dialecte ancien et patois modernes. Bibliographie critique* (avec carte). Excellent travail à placer à côté de la bibliographie des parlers lorrains publiée par M. Br. dans la même revue (t. I). — P. 176-9. G. De Gregorio, *Particolarità del subdialetto di Bivona* (*Sicilia*). — P. 180-261. A. Griera, *Notes sur l'histoire de la civilisation et l'histoire des langues romanes*. Ces notes pourraient paraître de nature trop différente pour avoir été groupées sous un même titre. En fait, elles tendent toutes à expliquer et à soutenir la conception que s'est faite M. Gr. de la constitution des parlers ibéro-romans : deux courants linguistiques, l'un venu du Sud et qui apparente les

Digitized by Google

parlers espagnols avec ceux de l'Italie méridionale et même de la Romania orientale, l'autre venu du Nord-Est et qui soude le catalan au provençal et aux parlers alpins. L'article est d'un large intérêt et, en même temps, il est très riche de faits de détail qui intéressent tout le lexique roman. — P. 262-73. A. Steiger, *Arabische Miszellen*. Esp. *acebuche*, *alcohol*, *almofia*, *ataharre*, *tagara*; port. *zambujo*, *atafal*, *marafona*, *tagra*. — P. 274-84. S. Eringa, *Sur une « étude » de syntaxe française*. Réponse à la critique par M. de Boer (*RLR*, III, 301) du travail de M. E. sur *la proposition infinitive simple... depuis Malherbe*, et p. 283-5, *Réponse de M. de Boer*. — P. 286-98. M. L. Wagner, *Wenige Worte der Erwiderung auf G. Bottiglionis Kritik*. Réponse à l'article de M. Bottiglioni dans *RLR*, II, 214 sq. — P. 299-341. O. Dubský, *Sur quelques constructions verbales dans les langues romanes de l'ancienne époque*. Titre beaucoup trop imprécis et de sens peu clair : en fait, il s'agit seulement de l'emploi du régime nominal ou pronominal absolu ou avec les prépositions représentant ad. Il y a quelques erreurs de transcription dans les exemples roumains. — Un papillon encarté dans ce volume indique que l'exercice 1929 des publications de la Société de linguistique romane « sera complété par une *Table analytique des 5 premiers volumes de la Revue de linguistique romane* » à distribuer en 1930.

M. R.

Speculum, IV (1929), 1. — P. 3-26. K. J. Conant, *Mediaeval Academy excavations at Cluny : the season of 1928*. — P. 27-61. L. W. Jones, *Cologne ms. 106 : a kook of Hildebald*. — P. 62-72. Howard Rollin Patch, *Fate in Boethius and the Neoplatonists*. — P. 92-5. Arpad Steiner, *The date of the composition of Andreas Cappellanus' « De Amore »*. Un élément possible de datation du traité d'André le Chapelain est l'allusion qui y est faite à un roi de Hongrie aussi laid que courtois. On a pensé qu'il s'agissait d'André II (1204-35), ce qui obligeait à placer au début du XIIIe s. la composition du traité. M. St. montre que rien ne permet de supposer qu'André ait eu une réputation de laideur, pas plus que son prédécesseur Bela III. Au contraire le roi Coloman (1095-1114) a eu la réputation tout à la fois d'un grand monarque et d'un homme fort laid. Il faudrait seulement admettre qu'André le Chapelain n'a pas pensé à un souverain exactement contemporain. — P. 105. Lucy A. Paton, *Les Prophecies de Merlin*. Courte note rectificative à propos du c. r. de M. Tatlock (*Speculum*, III, 416). — P. 108-44. Comptes rendus : p. 108-10, St. Gaselee, *The Oxford Book of Mediaeval latin verses* (K. P. Harrington) ; p. 110-16, Ch.-V. Langlois, *La Vie en France au moyen âge*, III (G. L. Hamilton : compte rendu important par ses additions notamment sur Honorius « Augustodunensis »); — p. 116-17, P. Champion, *Louis XI* (E. W. Dow) ; — p. 117-21, R. Sh. Loomis, *Celtic myth and arthurian romance* (H. R. Patch); — p. 125-7, C.-H. Grandgent, *From latin to italian* (E. B. Schlatter); — p. 129-31, Margaret Schlauch, *Mediaeval narrative : a*

Digitized by Google

book of translations (F. P. Magoun jr); — p. 135, O. Dobiache-Rojdestvensky, *Analecta medii aevi*, I-II (F. P. Magoun jr).

2. — P. 149-67. Hilda Johnstone, *Pour-relief in the royal households of thirteenth-century England.* — P. 168-76. Kenneth John Conant, *Mediaeval Academy excavations at Cluny, II.* — P. 198-206. R. Bonnaud, *L'éducation scientifique de Boèce.* — P. 206-13. R. Bragard, *L'harmonie des sphères selon Boèce.* — P. 215-17. Helen Robbins Bittermann, *Hārūn ar-Rashīd's gift of an organ to Charlemagne.* Histoire invraisemblable et qu'aucune source ne rapporte. — P. 218-45. Comptes rendus : p. 218-22, Ph. S. Allen, *The Romanesque Lyric, Studies in its background and development from Petronius to the Cambride Songs, 50-1050* (W. B. Sedgwick); — p. 223-7, Lane Cooper, *A Concordance of Boethius* (E. K. Rand); — p. 229-31, Bateman Edwards, éd. Gui de Cambrai, *Le Vengement Alixandre* (F. P. Magoun jr); — p. 231-3, H. Fischer, *Katalog der Handschriften der Universitätsbibliothek Erlangen; Neubearbeitung, I : Die lateinischen Pergamenthandschriften* (E. K. Rand); — p. 234, Martin Grabmann, *Mittelalterliche lateinische Aristotelesübersetzungen und Aristoteleskommentare in Handschriften spanischer Bibliotheken* (Charles H. Haskins); — p. 235-9, Dom L. Gougaud, *Ermites et reclus* (A. Strittmatter); — p. 236-8, F. Lot, *La fin du monde antique et les debuts du moyen âge* (C. H. Taylor); — p. 238-9, M. Manitius et R. Ulich, *Vagantenlieder aus der lateinischen Dichtungen des 12. und 13. Jahrhunderts* (James H. Hanford); — p. 239-41, C. W. Previté-Orton, *The Defensor Pacis of Marsilius of Padua* (J. Sullivan).

3. — P. 249-69. Edward Kennard Rand, *The Classics in the thirteenth Century.* — P. 282-90. Harry Caplan, *The four senses of scriptural interpretation and the mediæval theory of preaching.* — P. 291-302. Kenneth John Conant, *Mediæval Academy excavations at Cluny, III.* — P. 303-14. Henry Miller Martin, *Some phases of grammatical concord in certain merovingian charters.* — P. 315-16. H. M. Martin, *The latinity of the* Diplomata *again.* Corrections. — P. 316-22. John J. Parry, *The chronology of Geoffrey of Monmouth's Historia, Books I and II.* — P. 347-61. Comptes rendus : p. 347-50, Murray Wright Bundy, *The theory of imagination in classical and mediæval thought* (Marbury P. Ogle); — p. 350-51, M. Grabmann, *Der Einfluss Alberts des Grossen auf das mittelalterliche Geistesleben* (S. Ehrbacher); — p. 352-3, E. J. Holmyard, *The Ordinall of Alchimy by Thomas Norton of Bristoll* (S. Foster Damon); — p. 354-5, A. G. Little et E. Withington, *Opera hactenus inedita Rogeri Baconi*, fasc. IX (Lynn Thorndike); — p. 355-7, Charles Christopher Microw, *The two cities, a chronicle of universal history to the year 1146 A. D. by Otto, bishop of Freising* (J. W. Thompson); — p. 358-61, E. Wickersheimer, *Recueil des plus célèbres astrologues et quelques hommes doctes faict par Symon de Phares...* (Lynn Thorndike).

4. — P. 365-89. Thomas Frederick Tout, *Literature and learning in the english civil service in the fourteenth century.* — P. 390-410. Helen Robbins

Digitized by Google

Bittermann, *The organ in the early middle ages.* — P. 430-42. John Henry Mozley, *On the text of the Speculum stultorum.* — P. 443-50. K. J. Conant, *Mediæval Academy excavations at Cluny, IV.* — P. 451-61. H. Idris Bell, *A Solinus manuscript from the library of Coluccio Salutati.* — P. 461-68. Walter Muir Whitehill jr, *A mozarabic psalter from Santo Domingo de Silos.* Identification de deux mss de la bibliothèque Smith-Lesouëf avec des mss de Silos. — P. 469-93. Comptes rendus : p. 492-3, D. E. Smith, *Le Comput Manuel de Magister Anianus* (Louis C. Kerpinski).

STUDI MEDIEVALI, II (1929), 1. — P. 1. M. Wilmotte, *Sur les origines de l'épopée.* A propos du livre de M. Fr. Schürr, *Das altfranzösische Epos*, M. W. marque une fois de plus sa conception d'une influence de la littérature latine médiévale sur la genèse de la chanson de geste. — P. 9-25. François L. Ganshof, *Une nouvelle théorie sur les* Serments de Strasbourg. Critique de la thèse de M. J. W. Thompson, cf. *Romania*, LIV, 305. — P. 26-49. V. Crescini, *Ugo di Saint Circ a Treviso ; due appunti : 1. Domna Stazailla ; 2. « Meill » e « Moill ».* La *dompna Stazailla* qui est nommée dans la *razo* de la pièce *Longamen ai atenduda* d'Uc de Saint-Circ est un personnage réel, donna Stadaglia, femme de Guarcio Tempesta, un des seigneurs de la Marche trévisane, et elle apparaît, comme veuve, dans un acte de 1223. Dans les *coblas* échangées entre Uc de Saint-Circ et Alberico da Romano, il y a un jeu sur les mots *meill* et *moill* : le premier désigne le « millet » ; quant au second il serait le dérivé de mollis (cf. *Flamenca* 4184) et signifierait « vie douce ou lascive ». — P. 50-73. V. de Bartholomaeis, *Peire Vidal, « Pos uhert ai... ».* Sur la composition et les circonstances de la pièce. — P. 74-109. Fernando Luizzi, *L'espressione musicale nel dramma liturgico.* Il y a là un chapitre très intéressant de l'histoire de la composition littéraire et musicale au moyen âge, comme notre collaborateur M. L. P. Thomas l'a montré ici-même à deux reprises (LIII, 43 sq., et LV, 45 sq.) à propos du *Sponsus.* L'article de M. L. expose clairement les données essentielles. — P. 110-33. Karl Strecker, *Henricus Septimellensis und die zeitgenössische Literatur.* A propos de l'éd. A. Marigo, corrections et commentaires. — P. 134-9. L. Halphen, *Les débuts de l'Université de Paris.* L'Université de Paris n'est pas constituée et reconnue, comme l'a dit le P. Denifle, dès 1208 ou 1209 ; son existence autonome n'est guère assurée qu'en 1231 ; jusque-là il y a une période d'essais d'indépendance qui n'aboutissent pas du premier coup. — P. 140-51. G. Bertoni, *I « lais » del romanzo in prosa di Tristano.* Inventaire et publication partielle d'après le ms. 727 de la Vaticane. En appendice, texte de 6 devinettes qui se trouvent dans la première section du roman. — P. 152-62. Antonio Medin. *Ritornando alle Rime di Vannozzo.* — P. 163-72. Antoine Thomas, *Le « Liber de nobilitate animi » et les troubadours.* Sur cet opuscule du XIIIe siècle, voir *Romania*, XXV, 347 ; M. Th. en donne une notice plus précise que celle

Digitized by Google

qu'avait rédigée Hauréau, et d'après les deux mss de Paris et de Bruges ; il a relevé aussi de nouvelles citations de troubadours, citations difficilement identifiables, mais dont deux se référeraient à Montanhagol. L'auteur parait être italien. — P. 173-5. Stephan Gaselee, *An apocryphal ending to the « Phyllis and Flora »*. — P. 176-9. Guido Mazzoni, *Un' osservazione su gli antichi ritmi Bellunese e Lucchese*. — P. 180-90. Filippo Ermini, *Il Dialogo di Agis per la morte di Hathumoda*. Intéressante hypothèse sur le caractère « dramatique » de la composition. — P. 191-5. D. Mauro Inguanez, *Due frammenti del* Liber miraculorum monachorum Casinensium *di Pietro Diacono*. Le *Liber* était déjà perdu au XVIIIe siècle ; mais deux miracles nous en ont été conservés dans une version italienne et le premier de ces deux fragments aussi sous sa forme latine. — P. 197. V. Crescini, *Alberico di Pisançon*. Je me réjouis d'avoir imprimé dans la *Romania* (LIII, 222-3) une note posthume, que Jules Ronjat avait rédigée en addition à un essai sur la graphie des *Serments de Strasbourg* et qu'il ne comptait pas sans doute publier à part. Je veux parler de la note sur l'auteur du fragment d'*Alexandre*, Alberic de Pisançon (*Elberich von Bisenzûn*, dit le curé Lamprecht). Jules Ronjat savait très bien qu'il n'apportait pas une idée nouvelle et il réfère expressément au premier inventeur, Paul Meyer : il précisait seulement pourquoi *Pisançon* convient comme original du *Bisenzûn* allemand et non pas *Besançon* ou *Briançon* ; et dans ces conditions il n'était pas nécessaire qu'il citât ceux des romanistes qui s'étaient déjà décidés sommairement pour Pisançon, comme Suchier, ou qui hésitaient entre les diverses hypothèses de P. Meyer, comme M. Voretzsch : il n'y a donc pas à faire à Ronjat le reproche de ne pas avoir été assez informé et je suis persuadé que ce reproche n'est pas dans la pensée de M. Crescini. M. Cr. se contente de dire que, lui aussi et depuis un certain temps, il s'est décidé pour Pisançon : c'est un heureux résultat de la modeste, mais précise, note de Ronjat que de faire proclamer peu à peu un *consensus* jusqu'ici tacite. — P. 198-204. Mario Pelaez, *Un frammento del romanzo francese in prosa di Tristano*. Deux feuillets simples de parchemin ayant servi à garnir les plats intérieurs d'une reliure du XVe siècle. Ces deux feuillets (XIIIe s., 2 colonnes) formaient antérieurement un feuillet double : le texte continu qu'ils fournissent appartient au roman en prose de Tristan (Löseth, 178-80) ; cf. ci-dessus, p. 281. — P. 205-7. Ferdinando Neri, *Il suicida fiorentino (chiosa dantesca)*. — P. 288-16. Armand Sapori, *L'usura nel Dugento a Pistoia*. — P. 217-22. Egio Levi, *Elementi e frammenti della vita del Petrarca nel canzoniere del Vannozzo*. — P. 223-7. V. Crescini, *Postilla apologetica*. A propos du compte rendu par M. A. Jeanroy de la 3e édition du *Manuale* (*Romania*, LII, 554-5). — P. 228-73. *Bullettino bibliografico* : p. 228, P. Lehmann, *Pseudo-antike Literatur des Mittelalters* (F. E.) ; — p. 229, St. Gaselee, *The Oxford Book of medieval Latin* (F. E.) ; — p. 229-31, *The « Defensor Pacis » of Marsilius of Padua*, éd. C. W. Previté-Orton (C. F.) ; — p. 231, M. Inguanez, *L'opera conservatrice degli amanuensi cassinesi* (A. M.) ; — p. 231-2,

Digitized by Google

P. Rajna, *Un indovinello volgare scritto alla fine del secolo VIII o al principio del IX* (A. M.); — p. 232-3, M. Inguanez, *I placiti cassinesi del secolo X con periodi in volgare* (A. M.); — p. 233-4, G. Bertoni, *Sulle lingua dei piu antichi rimatori siciliani* (A. M.); — p. 234-5, M. Pelaez, *Un nuovo testo dei Bagni di Pozzuoli in volgare napoletano* (A. M.); — p. 235-6, E. Levi, *Inni e laudi d'un frate piemontese del secolo XIV* et *Il detto del re e della regina* (A. M.); — p. 236-8, A. Foresti, *Aneddoti della Vita di Francesco Petrarca* (En. C.); — p. 238, *Das Rolandslied des Pfaffen Konrad*, hgg. v. C. Wesle (A. M.); — p. 238, E. Roy, *Les dates et les allusions historiques dans les chansons d'Ogier le Danois* (A. M.); — p. 239, E. Hœpffner, *La chanson de geste et les débuts du roman courtois* (A. M.); — p. 239, E. Faral, *L'île d'Avallon et la fée Morgane* (A. M.); — p. 239-40, R. Zenker, *Weiteres zur Mabinogionfrage* (A. M.); — p. 240, M. Jirmounsky, *Quelques remarques sur la datation du* Tristan *de Thomas (discussion de méthode)* (A. M.); — p. 241, D. Scheludko, *Orientalisches in der altfranzösischen erzählenden Dichtung* (A. M.); — p. 241, M. Wilmotte, *Un curieux cas de plagiat littéraire : le poème de « Galeran »* (A. M.); — p. 242, L. Cesati, *Contatti e interferenze tra il ciclo brettone e carolingio prima del Boiardo* (A. M.); — p. 242, E. G. R. Waters, *A thirteenth century algorism in French* (A. M.); — p. 242-6, J. Audiau, *Nouvelle anthologie des troubadours* (V. C.); — p. 246-7, W. P. Shepard, *La Passion provençale du ms. Didot* (V. C.); — p. 257-50, *Mélanges de linguistique et de littérature offerts à M. A. Jeanroy* (V. C. : compte rendu des articles intéressant la philologie provençale); — p. 251, A. Monteverdi, *Rodolfo Tortario e la sua epistola « ad Bernardum »* (L. S.); — p. 251, S. Pellegrini, *Auswahl altportugiesischer Lieder* (L. S.); — p. 268-9, H. Pirenne, *L'instruction des marchands au moyen âge* (A. S.); — p. 271, G. Dupont-Ferrier, *Histoire et signification du mot « aide » dans les institutions financières de la France, spécialement au XIVe et au XVe siècles* (A. S.).

2. — P. 275-88. Francesco Torraca, *Due enigmi danteschi*. — P. 289-346. Paul Lehmann, *Judas Ischarioth in der lateinischen Legendenüberlieferung des Mittelalters*. Important mémoire enrichi de publications de textes poétiques latins. — P. 357-75. Gerolamo Biscaro, *Inquisitori ed eretici a Firenze (1319-1334)*. — P. 376-90. Clark H. Slover, *Celtic Myth and Arthurian romance*. Examen de l'ouvrage de M. Loomis qui porte ce titre (cf. *Romania*, LIII, 401, et LIV, 515). — P. 391-408. Carl Appel, *Raimbaut d'Aurenga und Bertran de Born*. Influence de Raimbaut sur Bertran de Born. — P. 409-16. Guido Mazzoni, *Sull' antica cantilena « Ninna nanna li miei begli fanti »*. — P. 417-24. Alfons Hilka, *Vermischtes zu den mittelalterlichen Vaganten, Gauklern und Gelegenheitsdichtern*. Sur le nom de *Everardini* ou *Evsardini* ; section *de histrionibus* d'une *Compilatio singularis exemplorum* encore inédite (à suivre). — P. 425-32. Ezio Levi, *Note intorno a monumenti antichissimi della poesia italiana*. 1. *Sul sirventese di Peire de la Caravana* ; 2. « *que no fai la porreta* » (Girard Pateg); 3. « *Facta l'aio per mastranga* » (*Sant' Ales-*

Digitized by Google

sio). — P. 433-6. J. Anglade, *A propos des « Leys d'Amors »*. Sur la composition des *Leys* d'après les corrections du ms. de Toulouse. — P. 437-43. C. Foligno, *Ancora delle ultime parole d'Ugolino* (*chiosa dantesca*). — P. 444-5. J. Anglade, *Peire Vidal et le « Liber de nobilitate animi »*. Identifie une citation de Peire Vidal (cf. ci-dessus, p. 308). — P. 447-9. V. Crescini, *Additamenta*. Aux notes sur *Stadaglia*, le pain de millet et *romana lingua*. — P. 450-53. E. Levi, *L'ultimo Re dei Giullari* : 2. *Le regalità di Villasandino*. — P. 454-513. *Bulletino bibliografico* : p. 454-6, F. J. E. Raby, *A History of the Christian-latin poetry from the beginning to the close of the Middle Ages* (F. E.); — p. 457-9, D. Tardi, *Fortunat* (K. Strecker); — p. 461, K. Strecker, *Einführung in das Mittellatein*, *Mittellatein* et *Zwei mittellateinische Gedichte* (L. S.); — p. 463, B. Wiese, *Altitalienisches Elementarbuch* (L. S.); — p. 463-71, Bonaiuti, *Il misticismo medievale* (A. V.); — p. 471-2, F. Ermini, *Il « Dies iræ »* (P. P.) — p. 473. A. Barolo, *Jacopone da Todi* (A. M.); — p. 473-4, Th. Labande-Jeanroy, *La poésie italienne avant Pétrarque* (M. P.); — p. 474-9, G. L. Passerini, *La vita di Dante* et T. G. Scotti, *Vita di Dante* (G. A. V.); — p. 580-4, Paul Piur, *Petrarcas « Buch ohne Namen » und die päpstliche Kurie* (En. C.); — p. 484-7, *Studi petrarcheschi* (T. L. J.); — p. 487-9, F. Battaglia, *Marsilio da Padova e la filosofia politica del medio-evo* (P. S. L.); — p. 489-90, G. Reichenbach, *Matteo Maria Boiardo* (A. M.); — p. 491-2, V. De Bartholomaeis, *La Discesa di Ugo d'Alvernia all' Inferno secondo il frammento di Giovanni Maria Barbieri* (M. P.); — p. 493-4, C. C. Marden, *Cuatro poemas de Berceo* (E. L.); — p. 494-6, J. O. Asin, *Origen arabe de « rebato, arrobda » y sus homónimos* (E. L.); — p. 496-8, E. G. Gomez, *Un texto arabe occidental de la leyenda de Alejandro* (E. L.); — p. 498-9; *Chronicle of the king Pedro III of Aragon* (*a. D. 1276-1285*) *by Bernat Desclot translated from the original catalan text by* F. L. Critchlow (E. L.); — p. 499-500, G. Volpe, *Il Medio Evo* (O. B.); — p. 502-3, F. P. Luiso, *La leggenda del « Volto Santo » ; I. Storia di un cimelio* (A. P.). — P. 516. Notice nécrologique de Pietro Egidi, 6 décembre 1882-1er août 1929 (F. E.). — P. 517-19, Table.

M. R.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Le 25 juin 1929 est décédé d'une crise cardiaque, après une courte maladie, Ch.-V. LANGLOIS, directeur des Archives Nationales. Il venait d'entrer dans sa soixante-septième année, étant né à Rouen le 26 mai 1863. Il n'y a pas lieu de retracer ici sa carrière d'historien et de professeur à la Sorbonne (il y a enseigné de novembre 1888 à février 1913). L'historien de la littérature intéresse seul la *Romania*. Ch.-V. L. a toujours été passionné pour les lettres et de toutes les époques. Les littératures française, anglaise et russe (il ne connaissait cette dernière que par les traductions) l'attiraient plus particulièrement et il était à l'affût des productions les plus récentes et les plus neuves. Aussi acceptait-il volontiers de traiter dans les grandes productions collectives des parties où les lettres et l'histoire se rencontrent. Dès 1896, il consacra quelques pages substantielles aux chroniqueurs et historiens français du moyen âge au t. II de l'*Histoire de la Littérature française* de Petit de Julleville. Quant aux chapitres où il décrit, dans l'*Histoire de France* de Lavisse (t. III, 2e partie, 1901), le mouvement intellectuel et la société française au XIIIe siècle, ils comptent parmi les plus savoureux de l'ouvrage.

Cependant Ch.-V. L. se sentait mal satisfait du procédé employé par les historiens des lettres, comme des faits politiques, pour faire connaître à nos contemporains la vie du passé. Si consciencieux soient-ils dans l'utilisation des sources, si « objectifs » puissent-ils paraître dans leur exposé, il n'en reste pas moins que les historiens et les érudits interposent leur personne entre le lecteur et le passé, — et cela est dangereux, parfois même intolérable, si le paravent est un sot. D'autre part, il est impossible de laisser le lecteur entrer seul en contact avec les sources. Si cultivé, si rempli de bonne volonté qu'on le suppose, ce lecteur sera vite rebuté par la langue des textes et leur effroyable prolixité ; il ne pourra résoudre les mille difficultés de critique externe et interne qui défendent mieux que des fils de fer barbelés l'accès des sources médiévales. Mais cette besogne de nettoyage, rebutante, impraticable au lecteur non spécialiste, l'érudit peut et doit l'effectuer pour celui-ci.

La grandeur de l'érudit est toute d'abnégation. Son devoir propre c'est de s'effacer. Quand il a fait le choix et la toilette des documents sur lesquels

Digitized by Google

repose notre connaissance du passé, qu'il s'éclipse; qu'on ne voie plus sa personne, aisément déplaisante ou même odieuse, et que le lecteur se trouve face à face avec les textes nettoyés, rajeunis, accessibles. A lui de juger. Et ainsi Ch.-V. L., qui, dans ses écrits et sa conversation, portait sur les hommes et les choses des jugements tranchants et qu'il voulait décisifs, réduisit l'historien et se réduisit lui-même au rôle de maître de cérémonies, d'introducteur de textes.

De 1903 à 1911, en application de cette nouvelle méthode, il entreprit de faire connaître la *Vie en France* de la fin du XIIe au milieu du XIVe siècle : 1° *d'après dix romans d'aventure* (2e éd., 1904); 2° *d'après quelques moralistes du temps* (1908). Il joignit, en 1911, un livre sur *La Connaissance de la nature et du monde au moyen âge, d'après quelques écrits français à l'usage des laïcs*. Cette œuvre qui fut très goûtée, s'épuisa vite, et de 1924 à 1929, l'auteur donna une nouvelle édition, complètement remaniée, et accompagnée d'une précieuse illustration qui est la reproduction de monuments de l'époque. Un quatrième volume, *La Vie spirituelle, enseignements, méditations et controverses d'après des écrits français à l'usage des laïcs* parut en 1928, également illustré. Dans les analyses et les notices biographiques qui constituent ce bel ensemble, l'auteur a mis le meilleur de lui-même. On y retrouve sa critique acérée, ses analyses nerveuses. Son style rappelle invinciblement la manière des grands dessinateurs français du XVIe siècle : le trait, net sans être jamais appuyé, donne une telle impression de vie que toute peinture, en comparaison, semble barbouillage. On est en droit, cependant, de se demander si Ch.-V. L. a pleinement gagné la partie. S'est-il autant effacé qu'il l'imaginait? C'est discutable. Par exemple, dans ses analyses des romans d'aventure, il s'arrête avec complaisance sur les endroits qui lui permettent de recueillir des traits de mœurs ou des détails sur la vie quotidienne. Il résume rapidement ou saute les parties sentimentales qui lui paraissent trop souvent consister en bavardage insipide. Mais ce sont précisément ces parties que les auteurs du temps ont soignées pour charmer leurs contemporains. Analyser un roman sentimental en mettant l'accent sur les passages qui fournissent des détails sur ce que, en Allemagne, on appelle des *Realien*, n'est-ce pas déformer la physionomie du texte? On est en droit de poser la question.

Quoi qu'il en soit, ces scrupules de méthode finirent par stériliser en Ch.-V. L. l'historien. Lui qui, depuis la mort de Léopold Delisle, était visiblement le premier des médiévistes français, ne publia désormais quasi rien d'historique [1], en dehors de ses admirables travaux d'archives. Il se confina dans l'histoire littéraire. Élu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en

1. Sauf des chapitres de haute vulgarisation dans des livres anglais, ainsi les p. 30-153 de l'ouvrage d'Arthur Tilley, *Medieval France, a companion to french studies* (Cambridge, 1922).

Digitized by Google

1917, il fut la cheville ouvrière de la commission de l'*Histoire littéraire de la France*. Les tomes XXXV (1920) et XXXVI (2 parties, 1924 et 1929), consacrés à la « Suite du Quatorzième siècle », et qui continuent de déblayer la première moitié de ce siècle, ont paru sous sa direction (il en fut l'*éditeur*). Un grand nombre des notices (je n'en relève pas moins de 47) sont de sa main et comptent parmi les meilleures; le t. XXXVII, en préparation, en renferme, sans doute, d'autres encore. La conduite et l'avenir de cette publication furent pour Ch.-V. L. une source de graves préoccupations au cours des dernières années de sa vie. Il a donné à l'*Histoire littéraire* sa dernière pensée : quatre jours avant sa mort il assistait encore à une séance de la commission et ses collègues furent émus de l'anxiété douloureuse avec laquelle il envisagea les destinées de cette belle et difficile entreprise. — Ferdinand LOT.

— Edwin George Ross WATERS, professeur de langues romanes à l'Université d'Oxford, est mort le 22 mars à l'âge de 39 ans. Il était né le 12 mai 1890 à Wandsworth (Surrey). Il avait succédé, en 1927, à Oxford au regretté Studer qu'il avait déjà suppléé de 1922 à 1924 et auquel il aura bien peu survécu. Avec Studer il avait publié en 1924 un *Historical french reader*, mais il s'était surtout fait connaître par son édition du *Voyage de saint Brandan* dont M. A. Långfors a rendu compte ici même (LV, 568). Nous avons signalé et nous signalons encore ci-dessous d'autres publications moins importantes de ce bon travailleur, dévoué et courtois. — M. R.

— M. Leo Spitzer a été appelé à l'Université de Cologne, où ont été fondés, avec les subventions de la ville, trois instituts de recherche et de coopération internationale : germano-francais, germano-italien, germano-espagnol.

COLLECTIONS ET PUBLICATIONS EN COURS.

Dans les *Classiques français du moyen âge* :

63. — *Fouke Fitz Warin*, roman du XIVe siècle édité par Louis BRANDIN ; 1930, XI-117 pages.

— Dans les *Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie* :

78. — *A Chronology of Vulgar-Latin* by H. F. MULLER ; 1929, IX-172 pages ;

79. — *Der Dialekt des Antronatales, Lautlehre, Formenlehre, Texte, Glossar*, von Nellie NICOLET ; 1929, VIII-212 pages, avec une carte.

— Dans les *University of Michigan Publications, Language and Literature* :

V. *El libro del Cauallero Zifar (El Libro del Cauallero de Dios)* edited from the three extant versions by Charles Philippe WAGNER ; part I : Text ; Ann Arbor, 1929 ; in-8, XVIII-532 pages. — Texte du ms. de Madrid, complété et rectifié à l'aide de la version plus récente que représentent le ms. esp. 36 de Paris et l'édition de Séville de 1512. L'édition de Michelant n'était fondée que sur le ms. de Paris, qui donne un texte modifié et modernisé. M. W. renvoie à un second volume les commentaires à son édition : il

Digitized by Google

indique cependant ici son opinion sur le classement des trois textes conservés et aussi sur la date de composition de l'œuvre qu'il place approximativement en 1300.

— Dans les Publications de l'*Institut de filologie şi folclor* de l'Université de Bucarest :

Ion DIACONU, *Ţinutul Vrancei : etnografie, folklor, dialectologie*, I; 1930, in-8, CXI-288 pages.

— Le commandant Espérandieu vient de publier, avec l'appui financier de l'Institut de France et sous ce titre : *Inscriptions latines de Gaule Narbonnaise* (Paris, Leroux, 1929; in-4, 234 p.) un supplément au tome XII du *Corpus Inscriptionum Latinarum*. On y trouvera tous les textes — à l'exception de l'*instrumentum domesticum* — découverts ou signalés depuis 1888, date de l'apparition du tome XII. A vrai dire, parmi les 669 numéros du volume, il en est peu d'importants, — un diplôme militaire de Corse, deux fragments du cadastre d'Orange, quelques dédicaces religieuses ou impériales, douze milliaires — et il ne semble pas que ceux-là même prêtent matière à des observations nouvelles sur la forme des mots latins et l'évolution de la langue. Signalons la fréquence du nom gentilice *Julius*, un certain nombre de noms indigènes d'hommes ou de femmes, quelques noms ou surnoms de divinités d'origine celtique, des noms géographiques locaux, en particulier celui du *lacus Lemanni*. En tout cas il est commode d'avoir ainsi rassemblée toute la moisson épigraphique récoltée dans le Midi de la France pendant les quarante dernières années. Ajoutons que le comt Espérandieu a eu la bonne fortune de retrouver à Nice, au musée Masséna, dix-sept inscriptions « antérieurement dispersées ou même considérées comme perdues ». — M. BESNIER.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

Omagiu lui Ramiro Ortiz cu prilejul a douăzeci de ani de invăţămînt in Romănia; Bucarest, 1929; gr. in-8, 204 pages, avec portrait. — M. Ramiro Ortiz, Italien de Chieti, enseigne depuis 1929 à la Faculté des Lettres de Bucarest la littérature italienne et il est le maitre incontesté des italianisants de Roumanie ; nous nous associons de grand cœur à l'hommage qui a marqué les vingt années de son enseignement. Ce beau volume débute par une bibliographie des travaux de M. R. Ortiz. Les études qui le constituent débordent en majeure partie le cadre de la *Romania*. Nous pourrons signaler cependant les articles suivants. — P. 35-41. G. Bertoni, *Dalla corrispondenza di un umanista* (*Tebaldo Tebaldi*). — P. 51-8. G. Călinescu, *Valachia şi Moldova in vechile periple italiene*. — P. 152-67. Pio Rajna, *Un enimmatico « carro trionfale »*. A propos des stances copiées par Bartolomeo Ceffoni da Figline sur un feuillet du ms. 1036 de la Riccardiana. — P. 172-7. Carlo Tagliavini, *Appunti etimologici rumeni* I.

Digitized by Google

Rum. dejmă *e derivati.* Le mot est par son sens, « tribut, dîme », d'origine catholique ; il est venu au roumain par le hongrois *dezma.* 2. Albină « *ape* » *e paralleli ladini.* Alvina « ruche » a pris le sens d' « abeille » en roumain ancien, puisque tous les dialectes concordent, mais ce mot a gardé aussi le sens de « ruche » ou de « rucher » dans le ladin central. 3. *Trans.* abrictălui « *a instrui, a grăbi* ». Du hongrois *abriktol* qui est lui-même l'all. *abrichten.* 4. *Un parallelo semantico di* fleacuri « *bagattelle* ». *Fleac* signifie à la fois « petit morceau de cuir » (all. *Fleck*) et « bagatelle » ; de même quisquiliæ et le gr. κοσκυλμάτια ont le double sens de « déchet, rognure » et « vétilles, niaiseries ». — En même temps que ce volume d'hommage, et sous le même aspect, a été publié l'Annuaire du Séminaire italien de la Faculté de Bucarest, *Anuarul seminarului de literatură italiană, cu ocazia împlinirii a XX de ani de activitate* qui ne contient que des études modernes, mais donne une heureuse idée du travail de cet institut. — M. R.

Luigi SORRENTO, *Il fenomeno di para-ipotassi nelle lingue neolatine* ; Milan, Hoepli, 1929 ; in-8, 32 pages [Reale Istituto lombardo di scienze e lettere, *Rendiconti*, LXII, XI-XV, 448-63 et 481-96]. — Il s'agit de la construction *Que que il contoit Et la reïne l'escoutoit* où la principale est coordonnée à la subordonnée ; M. S. réunit des exemples romans, latins et même hébraïques et conclut que, dans les langues romanes, cette construction peut être due à l'influence du latin médiéval où elle s'était largement développée, mais qu'elle peut être aussi le résultat d'influences de la langue parlée sur la langue écrite.

Los Mozarabes de Toledo en los siglos XII y XIII por Angel González PALANCIA ; Madrid, Instituto de Valencia de don Juan, in-4 ; *volumen preliminar : Estudio e indices*, 1930, XVI-462 pages ; *volumen I : Documentos números 1-382*, 1926, VIII-324 p. ; *vol. II : Documentos números 383-726*, 1926, 341 p. ; *vol. III : Documentos números 727-1151*, 1928, 597 pages. — On connaît l'activité de M. A. González Palencia dans le domaine de l'histoire de la littérature espagnole et dans celui de l'histoire et de la littérature arabes. Le magnifique recueil que nous annonçons est une contribution inestimable à l'histoire des Mozarabes, au moins dans la région de Tolède, à la connaissance de leur situation avant la Reconquista, situation qui les laissait libres de garder la religion chrétienne, de leur organisation et de leur langue, ou plutôt de leurs langues, car ils étaient bilingues : au début de la Reconquista et pendant le XIIe s. c'est l'usage de l'arabe qui domine parmi eux, au XIIIe s. le castillan gagne du terrain sans que l'arabe soit oublié ou hors d'usage dans les documents jusqu'au XIVe siècle.

Digitized by Google

Viggo BRÖNDAL, *Moyen-latin feudum, fr. fief*; in-4, 6 pages [extrait du *Donum natalicium Schrijnen*, 3 mai 1929, pp. 447-52]. — Après avoir examiné toutes les étymologies proposées jusqu'ici pour *feudum*, M. B. se range à la vieille étymologie de Cujas : *feudum* < foedus, qui lui paraît seule satisfaisante pour la sémantique puisque le *feudum* est un « rapport contractuel entre seigneurs souverains ». La diphtongue de *feudum* fait, il est vrai, difficulté ; M. Br. propose d'y voir le résultat d'un effort des juristes de l'époque carolingienne pour rendre le *oe* de la forme écrite foedus.

Die Bezeichnungen für « Nebel » im Galloromanischen... von Hans KLÄUI ; Aarau, Sauerländer, 1930 ; in-8, 111 pages. — Voici, après les dissertations de Göhri, Merian et Streng, une nouvelle contribution à la connaissance du vocabulaire météorologique de la Gaule romane ; elle est fondée sur l'*Atlas linguistique de la France* (cartes *brouillard* et *brume*) et le *Glossaire des patois de la Suisse romande*, en même temps que sur des dépouillements de dictionnaires. L'auteur s'est efforcé de tirer de ces sources des renseignements aussi précis que possible, malgré l'imprécision de la notion ; il aurait été intéressant d'étudier sur quelques points les efforts pour distinguer *brume*, *brouillard*, *fumée*, *bruine*, *brouillasse*, etc.

Paul BARBIER, *Miscellanea lexicographica ; Etymological and lexicographical notes on the French language and on the romance dialects of France*, reprinted from the *Proceedings of the Leeds Philosophical Society*, I-V, Leeds, Chorley & Pickersgill, 1925-1929 ; 6 fasc. in-8. — Je signale cette série de tirages à part qu'il peut être commode de trouver réunis ; chacun contient en moyenne une trentaine de notices sur des mots, souvent un peu spéciaux, mais parfois importants ; presque toutes valent par la précision et l'abondance des exemples.

Introducere în studiul limbei romîne, I, *Texte romînești vechi publicate de* J. BYCK ; Bucarest, Socec, 1930 ; in-8, 32 pages. — Il est peut-être un peu ambitieux de mettre en tête d'une modeste brochure comme celle-ci un titre général aussi prometteur et, à dire vrai, cela est aussi décevant pour le lecteur, car M. B. ne nous dit nulle part en quoi doit consister son « introduction » dont nous aurions ici le premier chapitre, ni de quelle « étude » il s'agit, ni même de quelle « langue roumaine », ancienne, moderne, nord ou suddanubienne, etc. Je serais le dernier à blâmer les jeunes romanistes d'avoir « le long espoir et les vastes pensées », mais on peut désirer un peu plus de précision dans le dessein et un peu plus d'ampleur dans le début des réalisations. Que M. B. excuse mes réserves : je sais sa volonté de labeur, je ne voudrais pas qu'on pût croire qu'il se satisfait d'une façade. Telle qu'elle est, sa brochure sera utile : il y a réuni la si curieuse lettre de Neacșu de Câmpulung de 1521, un long

Digitized by Google

extrait des *Actes des Apôtres* dans les quatre rédactions, présentées parallèlement, du ms. de Voroneţ, du *Praxiul* de Coresi de 1563, du *Nouveau Testament* de Belgrad de 1648 et de la *Bible* de Şerban de 1688, et de même un extrait des *Psaumes* dans les quatre versions, présentées parallèlement, de la *Psaltirea Scheiană*, de la *Ps. Hurmuzaki*, et des psautiers slavo-roumains de Coresi (1577) et de Dosoftei (1680), enfin, six lettres des archives de Bistriţa de la fin du XVIe et du début du XVIIe siècle. Il y a là, on le voit, des textes importants et permettant des comparaisons territoriales et chronologiques. Ces divers textes sont présentés en translitération, d'après le système adopté par « l'Association pour l'édition des textes roumains anciens » (association sur l'activité de laquelle nous ne sommes pas d'ailleurs encore aussi renseignés que nous le désirerions) ; ce système mêle à l'alphabet roumain moderne quelques caractères à signes diacritiques et des caractères slavons. Je crains toujours que ce mélange soit aussi difficile pour l'intelligence qu'il est peu agréable pour la lecture, et je persiste à croire qu'une réimpression en caractères cyrilliques (à défaut d'une photographie, qui, ici, ne serait pas possible) vaudrait infiniment mieux. L'effort nécessaire pour apprendre, et surtout retenir, les valeurs des caractères dans cet alphabet composite et sans réalité est certainement plus considérable que celui qu'il faut pour connaître parfaitement et de façon définitive l'alphabet cyrillique typographique ; et d'ailleurs, il y a du cyrillique, et du plus difficile, dans ce système (sans compter que les phrases slavones mêlées au roumains ne subissent pas la translittération). C'est après tout une assez médiocre introduction à la connaissance du roumain ancien que de ne pas mettre les étudiants à même de lire un imprimé roumain, du XVIe au milieu du XIXe siècle ; s'ils sont en état de lire le cyrillique, à quoi bon des translittérations arbitraires : une bonne table d'équivalence des caractères cyrilliques avec les caractères phonétiques et ceux du roumain moderne suffirait amplement. Je demande de nouveau à mes collègues roumanisants de réfléchir à ces observations qui ne seront pas nouvelles pour eux. — M. R.

Provenzalische Chrestomathie mit Abriss der Formenlehre und Glossar von Carl Appel ; sechste, verbesserte Auflage ; Leipzig, Reisland, 1930 ; in-8, XLI-344 pages. — M. A. a mis à profit pour cette nouvelle édition de son excellente *Chrestomathie* les publications récentes où ont été imprimées diverses pièces de son recueil. On notera toutefois la réserve qu'il croit devoir faire à propos de l'édition de *Jaufre* par M. H. Breuer : elle coïncide avec celle qu'a exposée ici-même (LIV, 533) M. Cl. Brunel.

Chartes de coutumes du Quercy en langue d'oc... publiées avec une introduction et un glossaire par Antonin Perbosc et Séverin Canal ; Toulouse et Paris, éditions Occitania. — Nous avons reçu trois fascicules de cette

Digitized by Google

collection : *Coutumes de Gourdon*, 1929, petit in-8, 24 pages (extrait de *Divona*, nov. 1928) ; — *Coutumes de Verlhac-Tescou*, 1930, in-8, 24 pages (extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, LV, 1927); — *Coutumes de Labastide-de-Penne et de Lapenche*, 1930, in-8, 36 pages (extrait du *Recueil de l'Académie de Montauban*, 2e s., XXXVIII). Deux de ces textes sont du XIIIe siècle, les autres du XVe.

E. G. R. WATERS, *Gleanings from Ms. Digby 23* [extrait de *Modern Language Review*, janvier 1930, pp. 95-99]. — Le regretté Waters avait, peu de temps avant M. Ch. Samaran, procédé à un examen minutieux du célèbre manuscrit d'Oxford de la *Chanson de Roland* en s'aidant de l'éclairage par rayon ultra-violets. Il a réuni dans ces quelques pages le résultat de cet examen qui rectifie ou précise quelques lectures de Stengel et de M. Bédier. Les lectures de W. sont généralement d'accord avec celles de M. Samaran, il apparaît que l'examen de ce dernier a été plus fructueux.

F. de MÉLY, *De Périgueux au Fleuve Jaune : la tuile d'Abgare et l'orfèvre Boucher* [*La Renaissance de l'art français*, mai 1926]. — Je signale ici cette étude parce qu'elle apporte un élément de commentaire à un passage de Robert de Clari. Au chap. LXXXIII, Robert cite, parmi les reliques conservées dans la chapelle du palais de Boucoléon, un linge et une tuile sur lesquels était empreinte la Sainte Face, et il conte la légende de la tuile. En fait, nous savons qu'il s'agit d'un objet apporté d'Antioche à Constantinople à la fin du Xe siècle. Or, on a trouvé jusqu'ici en France trois exemplaires (l'un à Périgueux, en 1924, dans un dragage de l'Isle ; l'autre, en 1884, dans les fouilles de la cathédrale de Sées ; le troisième, en 1900, à Saint-Denis, sous un sarcophage mérovingien) de tuiles moulées portant une tête chevelue et surmontée d'une croix, qui paraissent bien être des reproductions de la tuile d'Antioche, rapportées d'Orient par des pèlerins occidentaux. — M. R.

M.-J. PINET, *La vie ardente de Gerson* ; Paris, Bloud et Gay [1929] ; in-16, 246 pages (Collection *Ars et Fides*). — Ce titre de vie romancée ne doit pas détourner le lecteur de ce petit livre vivant et qui peut utilement guider dans la connaissance de Gerson et de son œuvre.

Étienne DELCAMBRE, *Une chronique valenciennoise inédite* ; Dison, Winandy, 1929 ; in-8, 102 pages [Thèse complémentaire de Paris]. — Chronique allant, suivant les versions, qui représentent peut-être des recensions diverses, de 1255 à 1330 ou 1379, intéressante surtout pour l'histoire locale. M. D. a joint à son étude une édition critique.

E. G. R. WATERS, *A fifteenth century french Algorism from Liege* ; Bruges

Digitized by Google

[extrait de *Isis*, XII (1929), 495-536 avec 2 facsimilés]. — M. W. avait déjà publié (v. *Romania*, LV, p. 160) dans le même recueil un algorisme du XIIIe s. d'après un ms. de la Bodléienne. Dans un ms. bien connu, dû à Jean de Stavelot, moine de l'abbaye bénédictine de Saint-Laurent près Liége, copiste, compilateur et chroniqueur (1388-1449), le ms. 10457-62 de la Bibliothèque royale de Belgique, se trouve aux fos 210 b-212 c un poème français de 496 octosyllabes dont quelques citations avaient été déjà données, mais que M. W. a eu la bonne idée de publier intégralement. La rubrique initiale est : *Chi aprés s'ensuyet la noble et subtilh scienche qui est appelleit le compte de Algorisme par tant que chis qui le fist avoit nom Algorisme, qui estoit uns Juwis.* L'incipit est

Algorisme si est un nombre
Qui brifement conte et met en nombre.

Le poème se termine par un épilogue sur les mérites de l'étude et la valeur de la science. Il semble qu'il y ait quelques lacunes dans le texte. Le traité explique les opérations arithmétiques élémentaires : il suit de près le *Tractatus de Arte numerandi* rédigé au milieu du XIIIe s. par Johannes de Sacrobosco et qui est resté classique jusqu'au XVIe s. M. W. a joint au texte une traduction anglaise. Son introduction contient un exposé détaillé des particularités dialectales du texte et il conclut que, si la copie est bien de Jean de Stavelot, l'œuvre est d'un autre auteur, à la vérité Liégeois lui aussi et de la même époque. — M. R.

Recueil des plus célèbres astrologues et quelques hommes doctes faict par SYMON DE PHARES *du temps de Charles VIII*e publié d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque Nationale par le Dr Ernest WICKERSHEIMER ; Paris, Champion, 1929 ; in-8, XII-307 pages. — Symon de Phares, originaire de l'Orléanais, médecin, voyageur, naturaliste et surtout astrologue de la deuxième moitié du XVe siècle, avait entrepris, pour échapper aux conséquences d'une condamnation pour le fait d'astrologie, une défense de cette science : la première partie en a seule été conservée, peut-être seule écrite ; c'est le texte que publie le Dr W. et qui est destiné à « prouver l'excellence de l'astrologie par la qualité des hommes qui l'ont cultivée ». Le dessein de Symon de Phares l'a amené à donner, par ordre chronologique et depuis Adam, une série de notices sur les hommes qui se sont occupés d'astrologie, et si ces notices sont, pour les temps anciens, surtout curieuses, elles deviennent, à mesure qu'on se rapproche du temps de l'auteur, une source importante de renseignements biographiques, que l'index établi par M. W. permettra de consulter aisément. — M. R.

Originea Rominilor de Alexandru PHILIPPIDE ; *volumul intiiu : Ce spun izvoarele istorice* ; Iaşi, Viaţa romînească, 1925 ; in-8, XL-889 pages ; — *volumul al doilea : Ce spun limbile romînă şi albaneză ; ibid.*, 1928 ; 829 pages. —

Digitized by Google

L'apparition de ces gros volumes, au moins du premier, paraît avoir ét entourée de quelques complications et je n'ai pu que récemment me procurer les deux tomes, de là notre retard à annoncer une œuvre dont je ne puis songer à donner un compte rendu détaillé, mais qui mérite à coup sûr d'être considérée avec la plus sérieuse attention. M. Ph. y a, je ne dirai sans doute pas condensé, mais rassemblé tout ce qu'une longue étude des origines roumaines lui a permis de recueillir de données historiques, tout ce que lui a appris une comparaison minutieuse des différents dialectes roumains entre eux et avec l'albanais. Il semble que c'est surtout cette seconde partie (le vol. II) qui doive être utilisée de façon plus constante par les romanistes. — M. R.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXX

Digitized by Google

SUR L'ÉVOLUTION DES CONSONNES EN ITALIEN

Dans la si consciencieuse et si utile grammaire historique de l'italien de M. Grandgent [1], le fait que plusieurs consonnes et groupes de consonnes latines n'aboutissent pas toujours, dans la langue générale, au même son, est attribué à des causes diverses : tantôt une des prononciations actuelles est qualifiée de dialectale ou étrangère (103, 114, 121) [2], tantôt c'est par l'analogie que l'auteur explique une forme divergente (125, 2; 126, 1); quelquefois il admet des confusions de sons (122 : *ty* et *sy*). Ces explications multiples ne sont pas toujours convaincantes: que des termes de la vie courante, comme *coniglio*, *calza*, *leggero*, aient été empruntés, l'un au « provençal ou au sicilien » (114), l'autre aux dialectes du nord (122, 1), le troisième au « sicilien, français ou provençal » (121), a de quoi surprendre celui qui se rend compte des conditions auxquelles est soumise l'introduction de mots étrangers. Quant à l'action de l'analogie, l'explication généralement admise de *vengo* par l'influence de *giungo*, *piango* (126, 1) nous place devant l'énigme qu'un mot aussi fréquemment employé qu'un auxiliaire de mode aurait subi l'action de verbes plus rares.

D'ailleurs, il arrive à M. Grandgent lui-même de douter de ce genre d'explications. Au sujet du double traitement de *s* médial (105), il s'exprime ainsi : « Toutes les théories proposées pour rendre compte de l'inconséquence du toscan — influence

1. *From Latin to Italian*, Cambridge (U. S. A.), 1927.

2. Les chiffres placés entre parenthèses renvoient aux paragraphes du livre de M. Grandgent.

Digitized by Google

de l'accent, emprunt dialectal, différences de prototypes prélatins — sont insuffisantes. »

Et enfin, dans certains cas il renonce même à qualifier une des formes comme « normale » ou « réelle », et considère la double évolution comme toscane ; ainsi, tandis que, pour lui, *gr* (et non *cr*) a des chances d'être la forme « réelle », *tr* et *dr* « semblent tous les deux être indigènes, *tr* étant primitivement la prononciation la plus élégante » (116). Cette conception, d'après laquelle la multiplicité des formes résultant d'un même son s'expliquerait par l'existence de diverses couches sociales dans un même milieu, est mise en avant aussi, par M. Grandgent, à l'occasion du double développement de *yod* intervocalique (107), et exprimée avec force là où il s'agit du traitement des explosives médiales : « On s'est efforcé d'expliquer les résultats contradictoires au moyen de l'accent ou des voyelles environnantes, mais ces théories, plausibles en soi, ne s'adaptent pas aux faits ; il est plus probable que nous avons simplement affaire à des couches sociales ou locales qui, toutes, ont contribué au vocabulaire de Florence et à la langue générale » (99). Et il renvoie à un article de J. T. Clark (*Romania*, XXXII, 593), où celui-ci dit : « Je suis porté à croire que la seule hypothèse qui puisse résoudre la difficulté (sc. du double traitement) est celle de deux dialectes dans la ville de Florence elle-même — l'un, limité aux classes ignorantes et illettrées, dans lequel la sonore était normale, l'autre, propre au clergé et aux classes élevées, dans lequel la sourde se maintenait sans changement. »

Il semble donc utile de choisir, dans l'examen de ces formes doubles (ou triples), un autre point de départ que leur répartition sur la carte de l'Italie, et de rechercher de quelle façon elles se rapportent entre elles phonétiquement, sans s'occuper de leur date ou de leur situation géographique. En les plaçant ainsi sur le même plan, on obtient un classement nouveau qui, s'il ne préjuge en rien de leur emploi dans le temps et dans l'espace, permet de distinguer les causes phonétiques des différences qu'elles présentent. Or, si, malgré la diversité des formes, il y a moyen de les ramener à des faits phonétiques centraux, on sera plus disposé à écarter l'emprunt ou l'analogie comme cause de leur coëxistence en toscan et de tenir un plus grand

Digitized by Google

compte de la possibilité que, dans un même milieu, il y ait un double courant de prononciation [1].

Ce qui, à mon avis, rend probable que c'est bien à la phonétique qu'il faut avoir recours, c'est que le français, lui aussi, présente, pour les groupes de consonnes dont il sera question, des développements multiples qui, souvent, coïncident avec ceux que nous présente l'italien. J'ai autrefois, dans un article intitulé : *Évolution de certains groupes intervocaliques de consonnes en français* [2], essayé de chercher, pour les groupes français, une explication analogue à celle que je vais proposer pour l'italien, et j'aurai soin de rapprocher ici, quand il y aura lieu, les deux langues l'une de l'autre.

Dans les notes qui suivent je prendrai mes exemples dans la grammaire de M. Grandgent, si riche et si sûre, à moins que je n'indique une autre source. Seule comptera pour moi la certitude que telle forme existe ou a existé quelque part en Italie.

Si je ne me trompe, le double (ou triple) résultat auquel peuvent aboutir les consonnes italiennes placées en groupe et en position intervocalique, doit être attribué à la diverse façon dont elles se répartissent sur les syllabes. Trois cas sont à distinguer :

I. Le groupe reste uni, et(*a*) est initial de la syllabe qui suit; tel est le cas de *orecchio*, *specchio*, qui ne s'expliquent qu'en admettant une prononciation a u r i/c l u m s p e/c l u m : le maintien de *c* comme sourde n'est compatible qu'avec sa position comme initiale et explique le changement de *l* en *yod* ; (*b*) se fond en un seul son qui, s'il est intervocalique, est exposé à se sonoriser ; exemple *origlia* de a u r i c l a ;

II. Le groupe se sépare en deux, de telle sorte que la seconde consonne est initiale de la syllabe qui suit. Un exemple évident est le traitement de *ng* dans *giungo*, *piango* [3].

---

1. L'existence de « doublets phonétiques » a fait l'objet d'un mémoire que j'ai publié en 1928 : voir *Romania*, LV, 283.

2. *Neophilologus*, V, 1.

3. Je me servirai de ces chiffres *Ia*, *Ib*, et *II* pour caractériser, dans la suite, pour chaque mot cité, l'évolution qu'a suivie le groupe de consonnes qu'il contient.

Digitized by Google

CONSONNE SUIVIE DE SEMI-VOYELLE.

Nous savons, par l'exemple de *giamo* (eamus, 86), que *yod* initial devient en italien *dž*, de même qu'en français (*jo* de *eo*). Quand elle s'appuie contre une consonne, le caractère vocalique de cette « semi-voyelle » fait qu'elle se subordonne à cette consonne.

PY. Ia. sappia (sa/piam), *scorpione* (scor/pionem) — *II. saccia* (sap/iam); le *yod* initial est sourd, étant placé après *p*, et ne devient pas *dž*, mais *tš*; *p*, en position faible, est tombé. Le renforcement en *ppy* et *ccy* est en rapport avec la position initiale de *py* et de *y* après voyelle (54, 88, 100, et ci-dessous). Le *p* dans *sappia*, étant bien différent de *yod* comme articulation, reste distinct; c'est aussi le cas de *by* et *vy*, tandis que *ty* et *cy*, *ny* et *ly* se fondent en un seul son. Le français n'a des exemples que du développement correspondant à *saccia*, sc. *sache*.

BY. Ia. abbia (ha/beam), *rabbia* (ra/biem) — *II. aggia* (hab/eam), *loggia* (laub/ia); *b* en position faible est tombé. Voir ci-dessus pour le renforcement et pour la non-fusion de *b* et *yod*. En français : *rage* et *loge*.

MY. Ia. scimmia (sci/mia), *commiato* (com/meatus). Fr. *singe*, *vendange*. Sur le renforcement de *m*, voyez sous *py*.

VY. Ia. gabbia (ca/vea), *trebbio* (tri/vium). — *II. foggia* (fov/ea), *leggero* (lev/iarius); le changement de *v* en *b* est bien une preuve que, dans *gabbia*, *trebbio*, il est initial; voir Parodi dans *Romania*, XXVII, 193 : « le *v* initial s'est changé en *b* »; il est vrai qu'il n'admet ce changement que quand le mot qui précède se termine par une consonne : mais il s'agit en somme d'un renforcement, par suite duquel la fricative est devenue explosive, et nous avons constaté ci-dessus la tendance de la consonne initiale de syllabe dans l'intérieur du mot à se renforcer.

TY. Ia. pozzo (pu/teus), *-ezza* (-i/tia), *prezzo* (pre/tium), *alzare* (al/tiare) — *Ib. pregio* (pretium), *-igia* (itia) — *II. cacciare* (capt/iare), *stracciare* (extract/iare). Quant au premier groupe (*Ia*) le *ts* est une étape avancée de la fusion ancienne de *ty*, par une étape intermédiaire *tš*. Dans le troisième groupe (*II*) qui contient presque exclusivement des verbes, la sépa-

Digitized by Google

ration entre *yod* et les consonnes qui le précèdent, s'explique par la tendance à distinguer entre le radical et la désinence. Enfin, le deuxième groupe (*Ib*) présente le cas que le *ty* médial est devenu *t* palatal et s'est affaibli par suitè de sa position intervocalique ; remarquons, en faveur de cette explication, que ce n'est que dans ce groupe que le *e fermé* qui précède s'est changé en *i*, palatalisation qu'on peut rapprocher des cas comme *consiglio*, *tigna* (25, 4); dans *-ezza* *e* reste intact, parce que le *ty* appartenait à une autre syllabe. Le français présente des exemples de *ts* (*grace*, *chacier*) et de *-eiz* (*richeise*), qui correspond au *dž* italien; en effet, en français, le *ty*, s'étant affaibli et fondu en un seul son *dž*, a perdu l'élément *d*, et *ž* y est devenu *iz*; cf. plus loin *sy* qui, en italien, devient *dž* (*cagione*), et en français *iz* (*raison*).

DY. Ia. mezzo (me/dium), *razzare* (ra/diare); le changement de *dy* en *dz* est parallèle à celui de *ty* en *ts*, dont il a été question plus haut. — *II. raggio* (rad/io), *oggi* (hod/ie); cf. sur ces mots ce qui sera dit plus loin sur le sort de *yod* intervocalique ; on sait, en effet, que *dy*, comme règle, était devenu *yod* [1].

NY. Ia. ou *Ib. bagno* (balneum), *tegno* (teneo); ces formes peuvent remonter à ba/neum, te/neo aussi bien qu'à baneum, teneo, où le groupe serait resté médial. — *II. campangia* (campan/ia), *sengior* (sen/iorem), *intrange* (intran/ea) [2]. Le français connaît les deux développements : *linge étrange* et *ligne vigne*, On peut se demander si *tengo*, *vengo* sont à ranger auprès des mots cités sous *II*, en d'autres termes, s'ils remontent à une prononciation ten/eo. Il est connu qu'on considère ces deux formes, de même que *tengo*, *vengo* en espagnol, et que *tienge*, *vienge* en français, comme des produits de l'analogie: j'ai dit plus haut pourquoi une action analogique subie par un verbe comme venire me paraît étrange. J'ajoute que le français *vienge* est phonétiquement justifié par *linge étrange*. Qu'on tienne aussi compte du fait qu'il était naturel que le radical restât semblable à celui que présentent les autres

1. Grandgent, *An Introduction to Vulgar Latin*, § 272.

2. Ces exemples ont été pris dans Monaci, *Crestomazia italiana dei primi secoli*, p. 575.

Digitized by Google

formes du verbe; M. Menéndez Pidal, tout en admettant l'action analogique, ajoute, comme explication secondaire, le besoin d'« éviter la palatalisation de *n* » [1]). Maintenant, peut-on admettre que *y* dans ten/eo est devenue une explosive? Cette question se pose aussi pour *dolgo*, *salgo* (125, 2) [2], auxquels s'applique le même raisonnement; en effet, le français *alge* n'est pas non plus nécessairement analogique. Que *yod* soit devenu *g* pourrait être un effet de cette tendance au renforcement initial dont il a été question plus haut, et dont on pourrait rapprocher le changement, dans des conditions semblables, de *v* en *b*, et peut-être aussi celui que présente la forme *figghiu* (filium) dont l'*AS* [3] donne de nombreux spécimens (carte 9) et qui, d'après M. Grandgent, se trouve aussi par-ci par-là en Toscane (125, 1). D'après Monaci (*o. l.*, p. 575) *moga* (*muoia*) et *pagon* (*pajono*) sont d'ordre morphologique.

SY. Ia. Peruscia (Peru/sia), *camiscia* (cami/sia), *Basciana* (Bas/siana). — *II. Perugia* (Perus/ia), *cagione* (occas/-ionem). Dans le premier groupe, *Basciana* prouve que *sy* initial devient *š*; que *Peruscia* et *camiscia* s'expliquent aussi par la position initiale de *sy* est probable, si l'on admet que, comme d'ordinaire, *s* s'y est renforcé par suite de la position initiale. Quant à l'explication donnée pour le groupe II, il est intéressant de noter l'orthographe *casgione*, qui ne s'explique que par une prononciation occas/ionem [4]. Pour le français, voir ci-dessus sous *ty*.

SSY. Ia. anguscia (angu/stia), *poscia* (po/stea); le *t* a été assimilé à *s*.

CY. Ia. Franza (Fran/cia), *calza* (cal/cea), *brazzo* (bra/-cium). — *II. Francia* (Franc/ia), *piaccia* (plac/eam), *faccenda*

1. *Gramática histórica española*, p. 200.

2. M. Grandgent (125, 2) dit que *dolgo*, etc., sont « quelquefois expliqués par un développement phonétique ».

3. K. Jaberg und J. Jud, *Sprach- und Sachatlas Italiens und der Südschweiz*.

4. Je n'ose pas me prononcer sur *camicia*, *cacio*, *bacio*; si j'hésite à les expliquer par des confusions d'orthographe (127), c'est que, d'après *AS*, *bacio* est indigène aux points 555, 565 de la carte 67, où cette forme est entourée de toutes parts de *bascio*; cela semble plutôt rendre probable que *bacio* est dû à un développement phonétique.

Digitized by Google

(fac/ienda). Le changement du groupe *cy* en *ts* est parallèle à celui de *ty*, *dy*. Que *brazzo* soit bien une forme indigène, c'est ce que prouve la carte 144 de l'*AS*, où on la trouve aux endroits 189, 199, entre des *brasę* (187) et *bratša* (520).

LY. Ia. ou *Ib. figlio* (filius), *meglio* (melius); pour ces mots, pas plus que pour ceux qui ont *gn* (voir ci-dessus), il n'est possible de dire s'ils remontent à une prononciation fi/lius, ou bien si *l* et *y* sont devenus un seul son médial. — *II. fiʒu* (fil/ius), *AS*, carte 9, nos. 178, 187, etc.; *meʒu* (mel/ius), voir Bertoni, *Italia dialettale*, p. 99; *famedʒa* (famil/ia), voir *ibid.*, p. 119.

RY. Ce groupe a sans doute été réduit de bonne heure à *yod* [1]. Sur *moga*, *pagon*, voir ci-dessus sous *ty*. Le français connaît *muerge* à côté de *muire*.

BW. Ia. ebbe (ha/buit).

VW. Ia. crebbe (cre/vuit). Voir pour le changement de *v* en *b*, ci-dessus sous *vy*.

CW. Ia. acqua (a/qua), *piacque* (pla/cuit). — *Ib. uguale* (aequalem). Cf. franç. *eve* (aq/ua) et *aigue* (aqua).

RW. II. parve (par/uit).

Muta cum Liquida.

Les liquides *l* et *r*, combinées avec une autre consonne, forment groupe avec elle, et, contrairement à ce que nous avons constaté pour une consonne suivie de *yod*, ce groupe n'est jamais scindé en deux. Il est vrai que *sovra* pourrait s'expliquer aussi bien en admettant une prononciation sop/ra qu'en supposant que le groupe *pr* est resté entier et traité comme les consonnes médiales. Mais le cas de *orecchio origlia*, *cinghia cigna*, (voir ci-dessous), qui ne permet pas la première explication, nous avertit que, dans *sovra* et les cas analogues, nous avons bien affaire au développement *Ib*, et non *II*.

PR. Ia. sopra (su/pra), *comprare* (com/prare). — *Ib. sovra* (supra). Cf. fr. *propre*, *pauvre*.

BR. Ia. fabbro (fa/brum). Cf. fr. *libre* et *aurai*.

TR. Ia. dietro (dere/tro). — *Ib. madre* (matrem). Cf. fr. *loutre* et *mère*.

1. Grandgent, *An Introduction to Vulgar Latin*, § 296.

Digitized by Google

CR. Ia. sacra (sa/cra). — *Ib. sagra* (sacra). Cf. fr. *secrei, segrei, seri.*

FR. Ia. Affrica (A/frica).

N'ont pas été admis dans cette liste *dr* et *gr*, qui restent *dr, gr* — la chute de *g* dans *nero* remonte sans doute au latin vulgaire (116) —, lequel résultat s'explique également bien en admettant que ces groupes ont été traités comme initiaux ou médiaux. Quant à *sr* (*isdraiare* < exradiare), l'intercalation de *d* s'explique le plus facilement par une coupe e/sradiare.

PL. Ia. doppio (du/plus.) Cf. fr. *peuple* et *peule.*

BL. Ia. fibbia (fi/bla). Cf. fr. *meuble* et *meule.*

TL. Ia. vecchio (ve/tlus); voir sous *cl.* — *Ib. spalla* (spatla) Cf. fr. *épaule.*

CL. Ia. orecchio (auri/clum), *specchio* (spe/clum). — *Ib. origlia* (auricla), *coniglio* (cuniclum). Remarquez ici encore (cf. sous *ty*) que le *e fermé* s'est changé en *i* devant *l* palatal (comme dans *famiglia*) et non pas dans *orecchio.* En français : *règle* et *reule.*

GL. Ia. mugghia (mu/glat), *cinghia* (cin/gla). — *Ib. muglia* (muglat), *cigna* (cingla); dans le groupe *ngl*, quand il est uni, *l* est tombé et *y* a palatalisé *n.*

Autres Groupes.

NG. Ia. ou *Ib. giugne* (jungit), *piagnere* (plangere). — *II. giunge* (jun/git), *cingere* (cin/gere).

CN. Ib. cigno (cycnus).

CS. Ia. mascella (ma/csillus), *uscire* (e/csire). — *II. sasso* (sac/sum).

Je reviendrai, dans le paragraphe suivant, sur le renforcement que présentent certains groupes, quand ils sont initiaux.

Quand nous embrassons d'un coup d'œil d'ensemble les différentes prononciations des groupes étudiés, nous constatons que :

1. tous les groupes, sauf *rw* et *cn* présentent la prononciation initiale des deux consonnes non séparées (*I a*);

2. la séparation du groupe sur deux syllabes (*II*) se constate dans le traitement de toutes les combinaisons de consonne suivie de *yod*, sauf *my, ssy* ;

Digitized by Google

3. l'évolution médiale du groupe (Ib) est assurée pour *ty, cw*, consonne suivie de *r, tl, cl, gl* et *cn*.

Consonnes Intervocaliques.

On a dit [1] que celui qui aurait trouvé le secret des destinées des explosives sourdes intervocaliques en italien, aurait trouvé en même temps le mot de l'énigme que présente le traitement de *cy* et *ty*. Or, il se trouve que l'explication proposée ci-dessus pour l'évolution de *cy* et de *ty* s'applique aussi aux explosives intervocaliques.

En effet, si l'on admettait que -ata latin a pu se prononcer de deux façons, à savoir -a t a où t aurait été médial, et a/ta, où t aurait été initial de la deuxième syllabe, on pourrait voir dans *contrada* le résultat de la première, dans *contrata* celui de la seconde prononciation. Ce serait donc encore le mode différent de couper les syllabes du mot qui serait cause des doubles formes et cette explication gagne en force par la façon dont est traité le *yod* intervocalique. Car, quand on compare *maiore* et *maggiore*, il n'est pas douteux que la seconde forme ne se comprend qu'en admettant que *yod* y a été la consonne initiale de la deuxième syllabe, donc ma/iorem, où *yod* est devenu *dž* comme tout *yod* initial ; par contre, dans *maiore* le *yod* est resté *yod*, étant médial.

On pourrait encore considérer comme une confirmation de cette explication le fait que les consonnes intervocaliques sont souvent renforcées ; M. Grandgent (100) voit dans le redoublement de la consonne dans ce cas un fait d'analogie, mais les rapprochements qu'il fait pour corroborer cette opinion ne me paraissent pas devoir emporter la conviction. Ainsi, *leggo* devrait son *gg* à *leggi*, mais comment s'explique le renforcement dans cette dernière forme ? C'est un cercle vicieux. J'avoue encore ne pas voir par quels rapports de sens il a pu s'établir des relations entre *cammino* « cheminée », et *cammino* « chemin », ni entre *dramma* « drame » et *dramma* « drachme ». D'ailleurs, M. Grandgent reconnaît que, pour certains mots, il n'a pas d'explication à proposer. J'aime mieux rapprocher ce redoublement de celui qui, ainsi que nous l'avons vu, se présente après

1. Zauner, dans *Literaturblatt für romanische und germanische Philologie*, XXVII, 67.

Digitized by Google

voyelle dans les groupes de consonne suivie de *yod*, de *l*, de *w*, et dans deux groupes qui se terminent en *r*, à savoir *br* et *fr*. On se rappelle que ce sont toujours des groupes qui ouvrent la syllabe qui sont exposés à ce renforcement, et si la conservation intacte de *t* de *bottega* et de *c* dans *Lucca* s'explique réellement de cette façon, c'est-à-dire par une séparation apo/teca, Lu/ca rien ne nous empêche d'attribuer le redoublement de *t* à sa position initiale. Ce serait alors un phénomène de « protection de soi-même », d'après une expression que M. Grandgent applique au redoublement que présentent les groupes de consonne, une exagération de la prononciation initiale du son. Remarquons, en effet, que ce redoublement ne se produit qu'après une voyelle, seule position où la consonne intervocalique et le groupe cohérent soient exposés à s'affaiblir.

Si la distinction que j'ai essayé de justifier est admissible, il résulte de cet exposé 1. que l'italien, suivant les contrées, et même au même endroit, connaît deux manières de couper les syllabes qui sont séparées par une seule consonne, l'une consistant en une brusque attaque de la deuxième, ce qu'on appelle la « coupe forte », dans laquelle la voyelle qui précède la consonne a déjà commencé à décroître quand se prononce la consonne, qui ouvre alors la syllabe qui suit ; l'autre, la « coupe faible », dans laquelle la consonne apparaît au moment où la voyelle a son maximun de tension, ce qui fait que la consonne se serre contre elle et s'affaiblit (position médiale) [1] ; 2. que certains groupes formés de consonne et semi-voyelle (*yod*, *w*) ou de consonne suivie de liquide (*l*, *r*,) et quelques autres encore admettent, suivant les contrées ou au même endroit, également ces deux modes de prononciation, à savoir que le groupe ouvre la syllabe qui suit, ou bien est traité comme médial ; 3. que dans certains groupes les deux consonnes sont réparties sur deux syllabes.

Cette explication phonétique du traitement différent auquel sont exposées les consonnes en italien, nous dispense d'avoir recours à l'appui, trop souvent fallacieux, de l'analogie et de l'emprunt.

J. J. SALVERDA DE GRAVE.

1. Voir mon article *Syllabes ouvertes et syllabes fermées*, dans « Homenaje a Menéndez Pidal », 1924, p. 655.

Digitized by Google

LE
SORT DU PRÉTÉRIT ROUMAIN

Parmi les questions délicates que pose le système morphologique roumain, on peut compter l'histoire du prétérit. Depuis les études d'Alexandre Lambrior et de M. Meyer-Lübke, on a proposé des explications isolées pour telle ou telle désinence ; ces recherches, pourtant, loin d'apporter toujours de nouvelles lumières, se heurtent à de grandes difficultés d'ordre phonétique, qui n'ont pas été observées et qui, cependant, infirment les hypothèses avancées.

Suivant une tendance générale, constatée par M. Meillet dans son étude *Sur la disparition des formes simples du prétérit*, le prétérit roumain, après une grande vitalité, est en voie d'être supplanté par le parfait périphrastique, de sorte que, dans une partie du territoire daco-roumain et dans le dialecte istro-roumain, il est complètement hors d'usage. Quoique le roumain ne possède pas de textes importants antérieurs au XVIe siècle pour l'étude des formes et de leur emploi, on peut cependant retracer dans ses grandes lignes le progrès du remplacement du prétérit, parce que le phénomène s'est développé en daco-roumain après l'apparition des textes. Dans les dialectes roumains méridionaux, macédo- et megléno-roumain, le prétérit est connu et employé partout, en quelques endroits même plus fréquent que le parfait périphrastique.

Dans ce qui suit, nous essayerons de déterminer les causes qui ont pu intervenir successivement dans l'évolution du prétérit roumain jusqu'à son état actuel, en employant des matériaux plus précis et une information aussi complète que possible.

1. — Les différentes formes de prétérit simple qu'on trouve

Digitized by Google

dans les dialectes et en ancien roumain peuvent être distinguées en formes faibles et fortes, en prenant comme point de départ de cette division la première personne du singulier.

A) Prétérits faibles

α) La première personne sing. *-ái*, du lat. -avī ; à cette classe appartiennent les verbes de la 1re conjugaison latine qui se sont conservés en roumain, des créations nouvelles de la langue dont l'infinitif est terminé en *-á* en daco-roumain (= dr.), *-áre* en megléno-roumain (= megl.), *-ári* en macédo-roumain (= mr.) et enfin les emprunts faits aux langues étrangères, dont l'infinitif est aussi en *-á* (*-áre* ; *-ári*). Exemples : dr. *ažutái*, mr. *ağutái* (*aştái*), megl. *žutái* (< adjutavī), dr. *botezái*, mr. *pătidzái*, megl. *bătizái* (< baptizavī), dr. *cintái*, mr. *cîntái*, megl. *căntái* (< cantavī), etc. ; — dr. *încrestái* < *creástă*, a. dr. *îndărăptái* < *indărăpt*, dr. *minunái* < *minúne*, mr. *criştinái* < *criştín*, mr. megl. *minčunái* < mr. megl. *minčúnă*, megl. (*iz*)*miturái* < megl. *métură*, etc. ; — dr. *încudái* < dr. *cúdă* < slav. *čudo*, dr. *încleştái* < dr. *cléşte* < slav. *klješte*, a. dr. *temeiái* < dr. *teméiu* < gr. θεμέλιον, dr. *înhămái* < dr. *hám*, < hongr. *hám*, mr. *ndrăştedzái* < mr. *drîştealã* < bulg. *drъšta*, etc.

β) La première pers.-sing. *-íi* du lat. -ivī ; ce sont des verbes provenant de la IVe conjugaison latine, des dérivés formés par le roumain et des formations analogiques avec des mots d'emprunt. Exemples : dr. *auzíi*, mr. *avdzíi*, megl. *uzíi* (< audivī), dr. *dormíi*, mr. *durníi*, megl. *durmíi* (< dormivī), etc. ; — dr. (*îm*)*bătrîníi*, mr. *mbitărníi*, megl. (*am*)*bitărníi* < dr. *bătrîn*, mr. *bitărnu*, megl. *bitórn*, dr. *gălbeníi*, mr. *gilbiníi* < dr. *gálben*, mr. *gálbin*, etc. ; — dr. *cheltuíi* < hongr. *költeni*, dr. *cožíi* < dr. *coáză* < slav. *koža*, mr. *hubutíi* < slav. *hohotati*, mr. *năvălíi* < slav. *navaljati*, etc.

γ) Il y a un ancien parfait fort en latin devenu faible en roumain avant l'époque roumaine commune (= r. comm.) ; c'est le parfait terminé en *-úi*, qui provient d'un type latin comme habui > r. comm. **avúi-i* > dr. *avúi*, mr. *avúi*, megl. *vúi*, etc., avec changement d'accent. A cette classe se sont assimilés beaucoup de parfaits qui se terminaient en latin par *-ī*,

Digitized by Google

comme vĭdī > r. comm. **vedzúi-ị* > dr. *văzúị*, mr. *vidzúị*; vendidī > r. comm. **vindúi-ị* > dr. *vîndúị*, mr., megl. *vindúị*; soit des verbes déponents comme nascī dont le parfait dr. est *născúị*, soit des verbes dont le parfait se terminait en latin par -evī, comme crescere-crevī > r. comm. **crescúi-ị* > dr. *crescúị*, mr. *criscúị*; implere-implevī > r. comm. **implúi-ị* > dr. *împlúị*(*u*-).

Nous avons dit que le type habui qui était en latin un parfait fort est devenu parfait faible en roumain commun; sans doute, cette transformation s'est-elle effectuée sous l'influence des deux premières classes de parfaits faibles, auxquelles appartiennent la plupart des verbes roumains.

B) Prétérits forts

1) La transformation des parfaits forts terminés en -ī n'était pas générale en roumain commun; ainsi quelques parfaits en -ī ont continué de subsister : fēci, dĕdi (devenus en r. comm. **féts'i* > a. dr. *féțị* (*-u*), mr. *féțu*, megl. *féș*; **dédi* > a. dr. *dédị*, mr., megl. *déd*)[1] et encore quelques autres qui ont la même forme, sauf l'-*i* qui s'est fortement abrégé après l'époque de communauté; ainsi, en daco-roumain nous avons au XVIe siècle : *dĕdь* et *dédịu*, *féțị* et *féțịu* (v. Cipariu, *Principia de limba si de scriptura*, Blasiu, 1866, p. 152). Cependant, à côté de ces formes, on trouve *făcú* (Cipariu, *Crestomatia sau analecte literare*, Blasiu, 1858, pp. 11 et 32), 3e pers. sing. de *făcúị*, et *făcúșị* à la 2e pers. sing. (dans le Psautier Hurmuzaki, ps. LXXXVIII, 48).

2) Une autre classe de parfaits forts était formée par les parfaits en -xi et -si, tels que coxī, dixī, duxī, intellexī et

1. Dans la *Dacoromania*, III, p. 390, M. Puşcariu a essayé d'expliquer la conservation de la dentale devant ī- dans cette forme par l'articulation palatale des deux *d* : dĕdi aurait été articulé *d'ed'i*, ensuite par dissimilation *ded'* et enfin *déd*, comme en mr., d'après les formes des autres personnes (*dțáde*). On pourrait pourtant croire que dĕdī conserva son d- par l'analogie des autres temps (donc on a eu *dẹ-*) et, que -di qui donna régulièrement **-dzi*, fut changé en *-di*, dès le roumain commun, d'après *dțáde* < dedi[t, *dțádemu* < dedimu[s, etc. (cf. les formes dr. *dz'édz* en Banat el *dz'éts* en Serbie).

Digitized by Google

mersī, posī (= posuī), etc. Les parfaits en -xi des verbes qui ont gardé le participe en *-to*, sont devenus en r. comm. **-pši* : **cópši* (> dr. *cópš*, mr. *cópšu*, megl. *cópš*). Avant le changement de -xi > r. comm. **-pši*, une grande partie des verbes en -xi fut assimilée par les parfaits en -si de type mersi, posi > r. comm. **mérši*, **púši* (> dr. *mérš*, megl. *mérš*, mr. *n'éršu*; dr. *púš*, mr., megl. *púš*); parmi ces verbes, dixi, duxi, etc., furent transformés en r. comm. **dzíši* et **dúši* (> dr. (*d*)*zíš*, mr. *dzíš*, megl. *zíš*; dr., mr., megl. : *dúš*).

A une époque antérieure au roumain commun, beaucoup de verbes dont la 3e pers. sing. du parfait ne se distinguait pas de la même personne du présent de l'indicatif, ont passé à cette classe; ainsi nous avons absconsī (= abscondi), *cursī (= cucuri), *descĕnsī (= ĕndī) > r. comm. **ascúnši*, **cúrši*, **destínši* (> dr. *ascúnš*, mr. *ascúmšu̯*, megl. *ascúnš*; dr. *cúrš*; dr. *deštínš*). Il semble que cette évolution s'est achevée de bonne heure, car nous ne trouvons pas de verbes qui soient encore hésitants, c'est-à-dire avec les deux formes, comme nous en avons trouvé pour les parfaits en -i, qui étaient en train de passer à la forme faible *-úi*.

2. — Cette division faite, avant d'étudier l'évolution en roumain de ces classes de parfaits, nous devons remarquer que dès le latin vulgaire, dans l'Est de l'Europe, on constate une tendance à l'unification dans le système de la conjugaison. Les conséquences sont évidentes dans l'unification — après l'amuïssement des voyelles finales — des désinences de la 2e personne sing. de l'indicatif présent; les verbes en -are ont changé leur -a en -i d'après l'analogie de la même personne des autres conjugaisons : *cantī (= canta[s) fut refait d'après audi[s et *facī (= facĭ[s). De même à la 2e personne sing. de l'imparfait, c'est d'après l'analogie des autres temps qu'on a ajouté un -ī en fin de mot : *canta[b]ā-i (= canta[b]ā[s) devenu en r. comm. **cintái-i̯* (> dr. *cîntái̯*, mr. *cintái̯*, megl. *căntái̯*), *cade[b]ā + -ī (= cade[b]a[s) > r. comm. **cădẹái-i̯* (< dr., mr., megl. *cădẹái̯*), *face[b]ā[s + ī > r. comm. **fäts'ẹái-i̯* (> dr. *făcẹái̯*, mr. *făţẹái̯*), *audie[b]ā[s + -ī devenu en r. comm. **audzi̯ái-i̯* (> dr. *au*(*d*)*zi̯ái̯*, mr. *avdzái̯*, megl. *uzái̯*); et toujours comme résultat de la tendance à l'unification, on a

Digitized by Google

remplacé l'ę par -ī dans la terminaison de la 2e personne sing. du plus-que-parfait du subjonctif, qui en roumain prit le sens de l'indicatif [1] : canta[vi]ssę[s et audi[vi]ssę[s furent transformés en *cantássī, *audíssī > **cintáši*, **audzíši*; puis, par analogie des autres personnes du temps (*-se, -se, -sem, -seți, -se), furent changés en **cintáseši*, **audzíseši* [2]. Ces formes, on doit les considérer comme appartenant déjà au roumain commun, si nous en jugeons d'après les exemples de plus-que-parfait *avusésă*, *fúsesă*, *vrusésă* de Codex Dimonie (83/b, 19, 103/b, 10, 122/b, 12; 32/24, 83/b, 19, 84/22; 103/b, 29, 122/b, 14, 18), formes usitées en mr. à Palio-Seli seulement (v. Capidan, XII. *Jahresbericht*, p. 229).

3. — Il nous reste à examiner les difficultés d'accentuation et les embarras phonétiques que présente le prétérit roumain. Pour faciliter notre exposé, nous avons essayé (d'après des raisons qui seront données ailleurs) une restitution des formes du roumain commun, pour chaque classe établie plus haut, à côté des formes latines correspondantes :

A) PRÉTÉRITS FAIBLES

a		*b*	
cantávī....r.comm.	**cintái-ĭ* [3]	tácuī.....r. comm.	**täcúĭ-ĭ* [4]
cantāvísti.....	**-ái̯ši*	— uístī.....	**-úi̯ši*

1. V. Karl Foth, *Die Verschiebung lateinischer Tempora in den romanischen Sprachen*, dans Boehmer's *Romanische Studien*, II (1875-77), p. 253 et E. Gamillscheg, *Sitzungsberichte d. Wiener Akad.*, phil.-hist. Cl., 172 (1913), p. 81-98.

2. Il est plus que difficile d'être de l'avis de M. Tiktin, qui explique la désinence -*şi* du plus-que-parfait par l'analogie du parfait (*Rumänische Elementarbuch*, p. 109); il croit cette dernière désinence normalement dérivée du parfait lat. -stī, tandis que le traitement, au contraire, n'est pas du tout « lautgerecht » (p. 107).

3. Selon M. Puşcariu (*Dacoromania*, II, p. 38), l'amuïssement des voyelles finales -*i*, -*u*, commença avant la séparation des dialectes roumains. Le fait que les dialectes ont suivi des directions différentes dans le traitement des voyelles finales -*i*, -*u*, nous oblige pourtant à placer le commencement du phénomène après l'époque commune (v. Tiktin, *Studien z. rumän. Phil.*, I, p. 108).

4. Dans l'article *Die -u Perfekta im Rumänischen und Altfranzösischen* publié

Digitized by Google

— ắvĭt..... *-ắ	tácuit..... *-ú
— ắvĭmus..... *-ắmu	— uĭmus..... *-úmu
— āvĭstis..... *-átu	— uĭstĭs..... *-útú
— āverunt..... *-ără	— uĕrunt..... *-ură

B) Prétérits forts

c	*d*
fécī.....r. comm. *féts'i[1]	cóxī.....r. comm. *cópši
fecĭstī..... *-ĕši	coxĭstī..... *-pséši
fécĭt..... *fẹáts'e	cóxĭt..... *cọápse
fécĭmus..... *fẹáts'emu	cóxĭmus..... *cọápsemu
— ĭstĭs..... *fẹáts'etu	— ĭstĭs..... *cọápsetu
— ĕrunt..... *fẹáts'ără	— ĕrunt..... *cọápseră

par M. Fr. Schürr dans la *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XLI (1921), p. 117 sqq., on confond le traitement de -cúi avec celui du qu + voyelle palatale qui a donné *č* en daco-roumain (p. 119) ; pour le développement de -cúī, la meilleure preuve est le pronom cúī (avec l'allongement de l'ŭ- en *cūī, comme *fūī = lat. cl. fūī), qui n'a pas donné, en roumain, **či* comme on l'attendrait d'après la théorie de M. Schürr, mais toujours *cúi*. De même potúī, -u[ĭ]stī n'ont jamais abouti en roumain commun (« für eine erste Periode des Urrumänischen ») à *pọtwī* > **pọti* > **poți* et *potuīstī* > **puteși* (p. 120), c'est-à-dire à des formes pareilles aux formes du présent, car le développement normal a été potúī > **putúi* > *putúi* et potu[i]stī > **putúšti* > *putúși*. Par conséquent, l'homonymie avec le présent ne s'est jamais produite.

1. Nous considérons comme mi-occlusive de base pour tous les dialectes roumains *ts'*, qui est prouvée par les noms de lieu d'origine latine en bulgare (*Cebrus* > bulg. *Cibra*, etc.). On sait d'ailleurs que, vers la fin du ve siècle déjà, c + ę̄, ī était changé en *ts* (cf. J. Pirson, *Kritischer Jahresb.*, IX, p. 56, et Stolz-Schmalz, *Lat. Grammatik*, 5e éd., München, 1926, p. 126) ; et les emprunts faits par le slave dans la péninsule balkanique après le vie siècle, comme cerru[s > *ts'eru* > bulg. цѣръ, élément conservé dans tous les dialectes roumains : dr. *čer*, mr. *tser*, istro-roum. *tŝer* (cf. Puşcariu, *Et. Wt.*, 336; Berneker, *Wt.*, 122 et Scheludko, *Balkan-Archiv*, III (1927), p. 263), montrent le même état de langue. Par une articulation plus palatale s'est développée la mi-occlusive *tŝ* de l'istro-roumain, ayant comme point d'arrêt la mi-occlusive *č* en daco-roumain et en quelques mots du macédo et du megléno-roumain (le mouvement régressif, par l'effet de la mouillure, n'a rien d'impossible : v. K. Ringenson, *Étude sur la palatalisation de* k *devant*

Digitized by Google

Remarquons d'abord que, dans le premier modèle, la 1re pers. du pluriel ne se distingue pas de celle du présent de l'indicatif ; et le même fait a lieu pour les verbes dont le parfait est en *-i̯i*, qui ne diffèrent du type *cîntái̯* que par la caractéristique :

audívī, -īstī, -ívĭt, -īvĭmus, -īvístĭs, -ivḗrunt
r. comm.
**audzi̯i-i̯*, **-ísi*, **-í*, **-ímu*, **-ítu*, **-íră*.

Pour les types *a* et *b*, qui sont des parfaits faibles dont laudāvi et audīvi sont les modèles originaires, l'accent tonique est sur la même syllabe en roumain aux 1re et 3e personnes du sing. et à la première personne du pluriel ; d'après ces personnes s'est effectué le reculement d'accent aux autres personnes : la 2e du sing., les 2e et 3e du plur. [1]. Quant à cantavérunt, qui a été changé avant le roumain commun (peut-être même en latin vulgaire de l'Europe orientale) d'après la même personne du plus-que-parfait *cantávera[nt], on sait que les poètes latins abrègent souvent l'-e- (cf. fecĕrunt chez Plaute, *Amph.*, 184, etc.) et, en conséquence, déplacent l'accent ; on sait de même, que beaucoup de formes qu'on appelle licences poétiques appartenaient au parler populaire, et, par suite, on pourrait supposer que cet écart des lois de la prosodie

une voyelle antérieure en français, Paris, 1923, p. 137) ; dans la majorité des cas, au contraire, les dialectes roumains méridionaux ont perdu l'articulation palatale et ont conservé jusqu'à nos jours la mi-occlusive *ts*. Le changement du point d'occlusion un peu en avant a pu se produire sans l'influence du grec, comme le croit nécessaire M. Kr. Sandfeld, *Balkan-filologien*. Köbenhavn, 1926, p. 70, et le dialecte megléno-roumain en est la preuve, La présence de *č* et de *ts* à la fois en mr. et megl. nous montre qu'il n'y a pas ici une question de chronologie, c'est-à-dire que l'une de ces mi-occlusives aurait précédé l'autre, comme l'affirment encore aujourd'hui quelques savants. On ne peut pas admettre non plus comme roumaine commune la phase **ty*, parce que l'altération des dentales était un phénomène accompli bien avant la séparation des dialectes roumains. La phase **ts*' admise par nous, est la même qui a été acceptée par Gaston Paris (*Mélanges linguistiques*, éd. par M. Roques, p. 118) et M. Meyer-Lübke (*Hist. Gramm. d. franz. Sprache*, I, Heidelberg, 1913, p. 124) pour le domaine gallo-romain.

1. V. A. Philippide, *Forschungen z. roman. Philologie, Festgabe für H. Suchier*, Halle a. S., 1900, p. 41.

Digitized by Google

classique était permis dans la langue populaire. L'accord de la plupart des langues romanes confirme d'ailleurs cette supposition (v. W. Meyer-Lübke, *Indog. Forschung.*, IV, *Anzeiger*, p. 64 et Gröber's, *Grundriss d. roman. Phil.* ², I, p. 480).

Pour les parfaits forts il faut remarquer un recul d'accent à la 2ᵉ personne du pluriel, dû à l'influence de la 1ʳᵉ pers. plur.; la 3ᵉ personne du plur. fut traitée de la même manière qu'aux prétérits faibles.

4. — Les transformations phonétiques qui se sont opérées dans les formes du prétérit depuis l'époque latine, sont les suivantes :

a) L'amuïssement du -v- intervocalique, suivi par la syncope de la voyelle palatale suivante qui ne portait plus l'accent dynamique du mot; ainsi les désinences -āvī, āvistī, āvĭt, -āvĭmus, -āvistĭs, *-āverant se sont réduites à -ái, *-ásti, -át, *-ámus, *-ástis, *-árant. La forme en -ái est attestée en Dacie, sur une table de 160 p. Chr., σεγναι *C.I.L.*, III, p. 959 (Table XXV); elle est aussi attestée par le grammairien Probus, qui rectifie la prononciation : « Probavi non probai; probasti, non probaisti; probavit non probait » (cf. Schuchardt, *Vokalismus des Vulgärlatcins*, II, p. 476 et *Zeitschr. f. roman. Phil.*, XXI, p. 228). De même pour la 3ᵉ personne la forme sans -vĭ- est attestée par les inscrisptions (cf. pugnat, *C.I.L.*, X, 7297, etc.); et déjà Lucrèce nous donne inritāt (= -avit), I, 70 et disturbāt, VI, 587, formes expliquées par analogie d'audīt [1]. La forme en -át à la 3ᵉ personne est demandée aussi par le français et le rhéto-roman (a. fr. *chantat*, rhéto-roman *-a*; Nyrop, *Gramm. historique*, II, p. 127 et l'opinion différente de Gaston Paris dans le t. VII, p. 368, de la *Romania*; pour le rhéto-roman, cf. Meyer-Lübke, *Gramm. d. l. romanes*, t. II, p. 336); tandis que les autres langues romanes ont comme formes originaires -aut (ital. *cantò*, esp. *cantò*, port. *cantou*) ou -ait (v. sard. *-ait*), toutes attestées par les inscriptions (v. Meyer-Lübke, *Grundriss* ², I, p. 479). On écarte de cette manière l'explication donnée par A. Lambrior ici-même

1. Cf. Juret, *Dominance et résistance dans la phonétique latine*, Heidelberg, 1913, p. 217.

Digitized by Google

(*Romania*, t. X, p. 347) selon laquelle on devait admettre pour le roumain un prototype terminé en -aut, qui aurait été transformé en *-ó* comme en italien, et enfin en *-ă*, ce qu'on ne saurait plus affirmer [1].

b) En seconde ligne, toutes les consonnes finales latines tombent en roumain, de sorte que les terminaisons du prétérit faible ont été changées en : *-ái*, **-ásti*, **-á*, **-ámu*, **-ásti*, **-ára* ; **-íi*, **-ísti*, **-í*, **-ímu*, **-ísti*, **-íra*.

Entre ces formes et celles du roumain commun, sont intervenus encore quelques changements : sauf la première personne qui a garde son *-i*, tout comme dans d'autres langues romanes (cf. l'explication de Cornu, *Romania*, VII, p. 360 sqq.), les terminaisons ont évolué jusqu'au roumain commun en recevant les changements qui sont particuliers à cette langue : **-ái-i*, **-ăști*, **-ă*, **-ămu*, **-ăști*, **-ără* et **-íi-i*, **-ísti*, **-í*, **-ímu*, **-ísti*, **-íră*. Donc, les formes du roumain commun sont normales, à l'exception de la 2e personne sing. et de la 2e du plur. ; celles-ci, changées dans la forme identique *-sti*, auraient dû aboutir en roumain commun à *-ști* (cf. aussi Meyer-Lübke, *Zeitschr. f. roman. Philol.*, IX, p. 224). On a affirmé plus d'une fois que le latin -ástī a été réfléchi normalement en roumain par *-și* (v. Ov. Densusianu, *Romania*, XXVI, p. 289); mais les cas

1. Le changement d'*-á* en *-ă* a été considéré par A. Mussafia, *Jahrbuch f. roman. und englische Literatur*, X (1869), p. 365-374, comme un produit nécessaire pour empêcher l'homonymie (« die Homonymität zu vermeiden ») avec la même personne de l'imparfait. Nous considérons comme normaux tous les cas qui présentent *-á* > *-ă* : *dă*, *fă*, *lă*, *stă*, *vă* à l'impératif 2e personne sing., et à la 3e personne sing. de l'indicatif présent, dans tous les dialectes roumains. A la 3e personne sing. du présent de l'indicatif, on doit expliquer les mr. *dă*, *stă*, *lă* par l'analogie des autres personnes du singulier : *dău*, *dăi*, *stău*, *stăi*, etc. Le changement doit être assez récent d'ailleurs, parce que nous trouvons les formes avec *-ă* dans le Codex Dimonie (*dă* < dat) et dans les textes imprimés par P. Papahagi. Les faits sont donc explicables et moins étranges que ne le croyait M. Tiktin (Grober's *Grundriss* 2, I, p. 575), en affirmant sans motif (*Zeitschr. f. roman. Phil.*, XXVIII (1904), p. 692), que l'*-ă* dans les mots *dă*, *stă*, *lă* en mr. et istro-roumain à l'indicatif présent serait antérieur à *-ă* (de *dă*, *stă*, *lă*), connu par le dr. Sur l'histoire inexpliquée jusqu'à présent d'*-á* comme désinence de l'imparfait indicatif (1re et 3e pers. sing., 3e pers. plur.), nous reviendrons bientôt, avec tous les détails qui touchent à la question.

Digitized by Google

normaux comme *h]ostĭ > dr. *oşti*, fusti[s > dr. *fuşti*, istĭ > dr. *işti* nous montrent que cette affirmation n'est plus à retenir. En roumain, seuls les groupes *-stja* et *-stjŏ* ont abouti à *ş*, tandis que istĭ > *işti* a subi le changement de st à *şt*, mais l'*-i* a été conservé. Depuis longtemps M. Meyer-Lübke a essayé de donner une explication qui lui semblait « la moins recherchée » : « In dieser Periode nun scheint ein Austausch in der Art stattgefunden haben, dass 5. sein *s* aufgab und dadurch mehr in die Analogie der ubrigen 5. eintratt, umgekehrt 2. sein *t* verlor; ferner überkam 5. von 4. und 6. aus Endung; *sĭ*, *tu* werden lautgesetzlich zu *şĭ*, *tŭ* » (*Zeitschr. f. roman. Phil.*, IX, p. 224). Mais si la chute de *-s-* à la 2e pers. du plur. était provoquée par la tendance à la rendre identique aux terminaisons des autres temps, on aurait dû constater le traitement ti > *ţi*; puis, les raisons ne sont pas données pour la 2e pers. du sing. Cette explication fut d'ailleurs abandonnée par M. Meyer-Lübke lui-même, et dans le tome II de la *Grammaire des langues romanes*, Paris, 1895, p. 334-5, il en donne une autre : « A la 2e pers. sing. dans le roumain primitif déjà, la terminaison *-şti*, qu'on attendrait, a cédé la place à *-şi*, forme qui reparaît également en rhétique et en italien et qui pourrait tirer son origine du pronom qui suivait le verbe : *ş-tu* de *-ştitu* (cf. l'ital. *cantastu* = *cantasti-tu*) ». Pourtant le roumain ne possède pas de tournures interrogatives comme l'ital. *cantastu*, avec l'emploi du pronom sujet, comme l'a déjà remarqué, semble-t-il, M. Meyer-Lübke lui-même [1]. Dans les anciens textes roumains, qui sont des traductions d'originaux slaves, on trouve employé le pronom régime enclitique . *aruncaşi-me*, Ps. Sch., ps. 108, v. 11; *auzişi-me*, Ps. Sch., ps. 85, v. 7; *fĕceşi-me*, Ps. Sch., ps. 138, v. 9; *izbăvişi-me*, Ps. Sch., ps. 17, v. 18; *impinseşi-me*, Ps. Sch., ps. 42, v. 2; *impluşi-me*, Ps. Sch., ps. 15, v. 11; *încinseşi-me*, Ps. Sch., ps. 29, v. 12; *înmulţişi-me*, Ps. Sch., ps. 137, v. 3; *kiemaşi-me*, Ps. Sch., ps. 80, v. 8; *lărgişi-mA*, Ps. Hurm., ps. v. 2; *luaşi-me*, Ps. Sch., ps. 17, v. 17; *povăţaşi-mă*,

1. *Grammaire des langues romanes*, t. II, p. 405 : « le roumain, l'espagnol et le portugais ne possèdent rien qui nous intéresse ici ». Cf. aussi Tiktin, *Zur Stellung der tonlosen Pronomina und Verbalformen im Rumänischen*, dans la *Zeitschr. f. roman. Phil.*, IX, p. 591 et suiv.

Digitized by Google

Dosofteiu, Ps., ps. 60, v. 11; *preimiși-me*, Ps. Sch., ps. 72, v. 24 et *priimiși-mă*, Ps. Vor., ps. 138, v. 6; *proslăviși-mѧ*, Ps. Hurm., ps. 49, v. 15; *puseși-me*, Ps. Sch., ps. 17, v. 44; *rădicași-me*, Ps., Sch., ps. 9, v. 14 et ps. 70, v. 21; *stropiși-me*, Ps. Sch., ps. 50, v. 9; *uitași-me*, Ps. Hurm., ps. 12, v. 1; *vruși-mă*, Coresi, Ps. [1], ps. 40, v. 12; — *ğurași-te*, Ps. Sch., ps. 88, v. 50; *inviși-tѧ*, Ps. Hurm., ps. 79, v. 6; *inrălțași-te*, Ps. Sch., ps. 56, v. 6 et ps. 96, v. 9; *invești-te*, Ps. Sch., ps. 103, v. 2; *învăscuși-te*, Ps. Hurm., ps. 103, v. 2; *mirurași-te*, Ps. Sch., ps. 138, v. 14; *preinrălțași-te*, Ps. Vor., ps. 96, v. 16; *turnași-te*, Ps. Sch., ps. 113, v. 5; — *smintiși-lŭ*, Coresi, Ps., ps. 59, v. 4; — *sfrăși-o*, Ps. Sch., ps. 67, v. 10; *cruțași-ne*, Dosofteiu, Ps., ps. 59, v. 3; *pusăși-ne*, Dosofteiu, Ps., ps. 43, v. 15; — *răsadiși-le*, Ps. Sch., ps. 43, v. 3[1]. Les exemples de postposition du régime *te*, comme on peut le voir, sont assez rares et le plus souvent formés d'après le modèle slave de l'original : dans la Ps. Vor., *prensără-me* = slav. *obaѣ mѧ*; *aflară-me* = *obrětoѣ mѧ*; *întărește sѧ* = *ŭtvrьdi sѧ*; *kemu-te* = *prizovѫ tѧ*; *avŭ te și fĕce te și zidi te* = *staѧa tѧ i sъtvori tѧ i sъzda tѧ* (cf. C. Gălușcă, *Slavisch-rumänisches Psalterbru chstück*, Hale a. S., 1913, p. 157, slav. 156; p. 157 et 156; p. 245 et 244; p. 129 et 128; p. 235 et 234). M. Pușcariu a même cité (*Dacoromania*, I, p. 330) un exemple : *proslăvištite*, trouvé dans la seconde *Cazania* de Coresi (éd. Pușcariu-Procopovici, Bucarest, 1914, p. 184), qui contiendrait encore le *-t-* de la terminaison; mais cet exemple unique (si nous n'avons pas ici une faute d'impression avec ѱ cyrillique à la place de ш, ce qui est très probable), doit être considéré comme une influence graphique de l'impératif, 2e pers. sing. La dissimilation proposée par M. Meyer-Lübke convient sans doute à l'explication de la forme italienne *cantastu* et peut-être de la conjugaison française (cf. Nyrop, *Gramm.*, t. II, p. 127); en ce qui concerne le roumain, elle n'aurait pu produire la disparition du *-t-*, parce que le même phénomène devait apparaître dans les formes de l'indicatif présent et à la 2e pers. de l'impératif. Mais les formes de la 2e pers. sing. de l'indicatif présent et de la

1. V. I.-A. Candrea, *Psaltirea Șcheiană*, II, Bucarest, 1916, le glossaire roumain.

Digitized by Google

2e pers. de l'impératif avec pronom régime enclitique, ont toujours gardé leur *-t-* : *ferește-te*, impér. 2e pers. sing. (Ps. Sch., ps.33, v. 15); *îndulcește-te*, la même pers. (Ps. Sch., ps. 36, v. 4); *învești-te*, 2e pers. du prés. indic. (Ps. Vor., ps. 103, v. 2); *nădăești-te*, la même pers. (Ps. Sch., ps. 90, v. 4), etc.

Quant à la 2e pers. du pluriel, M. Meyer-Lübke pense (*Grammaire*, t. II, p. 334) que la réduction de *-st-* à *-s-* s'est développée « dans les parfaits en *-s* d'abord, par besoin de dissimilation : *-setu* au lieu de *-sestu*, et dès lors on a pu l'introduire dans les autres avec d'autant plus de facilité qu'aux 1re et 3e pers. plur., il n'existait non plus qu'une seule consonne entre la voyelle caractéristique et la finale ». Donc, selon M. Meyer-Lübke, on aurait eu : 1°) l'influence des 1re et 3e personnes sur la finale, qui a changé -sti en -stu ; 2°) la dissimilation -sestu en -setu. Dans cette explication on ne voit pas comment la terminaison de la 2e personne du pluriel, qui est *-i*, a pu être remplacée par voie d'analogie et former ainsi un profond changement dans la distinction des personnes; car les autres temps ont gardé leur -ti, devenu *-ți* en roumain. A la même objection est sujette l'explication de M. Puşcariu, *Studii istroromîne*, II, Bucarest, 1926, p. 136, qui voit dans le type *auzit* une dissimilation de *audzits* (c'est-à-dire *dz-ts* > *dz-t*), qui ne s'est pas produite dans le présent *audzîți*, l'imparf. *audzeáți*, etc.

Ces considérations s'opposent à l'explication des deux personnes anomales du prétérit par transformation phonétique. La grande importance de l'analogie dans la conjugaison romane a été plus d'une fois reconnue [1]; et dans ces cas exceptionnels, nous croyons avoir le résultat de deux phénomènes d'analogie assez complexes.

Les deux personnes, après l'amuïssement des consonnes finales, étaient homonymes; par conséquent, elles ont subi les mêmes transformations en roumain : de -stĭ et -stĭ[s résulta une seule désinence *-ști*, qui fut ensuite transformée en *-ști*. Avant le roumain commun on a écarté les difficultés provoquées par l'homonymie à l'aide d'un double changement : 1° on a changé la terminaison de la 2e pers. sing. *-ști* en *-și* d'après la même désinence du plus-que-parfait; 2° d'une manière parallèle,

1. Cf. Gaston Paris, *Romania*, XXX, p. 582.

Digitized by Google

on a commencé à remplacer la désinence *-šti* à la 2e personne du pluriel par celle en **-tu* du parfait périphrastique [1]. Si le changement de désinence à la 2e personne sing. fut accompli sans difficulté aucune, dans la substitution de la 2e personne plur. par la forme du parfait périphrastique on doit supposer plusieurs étapes :

a) Le mouvement analogique commença par les prétérits faibles, où les deux personnes homonymes portaient le même accent ; ainsi **cîntáști*, **audzíști* et **tăcúști* furent remplacés par **cîntátu*, **audzítu* et **tăcútu*, d'après **aț*] *cîntátu*, etc. ;

b) Ces formes du prétérit faible (**-átu*, **-ítu*, **-útu*) ont influé à leur tour, si l'influence du parfait périphrastique ne s'est pas exercée directement, sur la désinence de la 2e personne plur. du plus-que-parfait : **cîntásetu* et même **fúsetu* (remplaçant **fúseți* > fu[i]sseti[s), formes qui ont été conservées par le dr. jusqu'au XVIe siècle (v. Cipariu, *Principia de limba*, p. 179-180);

c) La 2e personne plur. du plus-que-parfait a influé quelquefois seule (cf. le prétérit *fúsetu*, qui est une forme du plus-que-parfait), mais le plus souvent d'accord avec la nouvelle forme du prétérit faible, sur la 2e personne pluriel des prétérits forts ; c'est ainsi que le type **coápsești* a été changé en **coápsetu*. D'après des formes comme **fúsetu* et **coápsetu* les prétérits de type feci ont changé leur forme **feáts'ești* en **feáts'etu* [2].

Les influences réciproques entre le prétérit et le plus-que-parfait de l'indicatif continuèrent dans les dialectes roumains même après l'époque de communauté (cf. les formes en *-ră*, au pluriel, en dr.).

Nous avons affirmé plus haut (n° 3) que le latin populaire de l'Europe orientale a déjà remplacé la 3e personne plur. cantavéru[nt par **cantávera*[nt ; il est clair que les r. comm. **-ără*, **-ără*, **-ură* et *-eră* ne peuvent phonétiquement

1. Ce procédé a été également employé par le vieux slave, où deux personnes du parfait de l'indicatif (la 2e et la 3e sing.) avaient la même forme ; dès les plus anciens textes écrits en cette langue, on assiste au remplacement graduel des formes simples par le parfait périphrastique.

2. En 1926, M. L. Morariu nous a indiqué à Jassy qu'il est du même avis sur l'origine de cette personne.

Digitized by Google

venir ni de -eru[nt ni de -ere [1], parce que ni -u ni -e en fin de mot ne deviennent -*ă* en roumain. M. Meyer-Lübke, *Gramm.*, II, p. 335, pensait que -*ără* est résulté « par une assimilation à la voyelle tonique, -*ĭră*, -*ŭră* par l'analogie de -*ără* »; mais on ne voit pas les raisons de cette assimilation de -*u* à la voyelle tonique précédente. Lambrior a reconnu qu'il y a eu confusion entre les 3es pers. plur. du parfait et du plus-que-parfait, la dernière remplaçant la première ; on aurait donc conservé, dans cette désinence, une trace de l'existence du plus-que-parfait de l'indicatif latin [1], avant son remplacement par le parfait du subjonctif.

Les formes du roumain commun, ainsi que nous l'avons vu, avaient la désinence -*ă*; cependant, dans les anciens textes daco-roumains, on trouve au XVIe siècle, concurremment avec cette désinence, d'autres en -*u* et -*e*. Pour la terminaison -*u*, nous connaissons la forme *furu* (v. Cipariu, *Principia de limba*, p. 178), dans laquelle on croit que s'est conservée la forme *furu[nt [2]; on doit observer pourtant que la seule forme connue des plus anciens manuscrits roumains est la forme normale *fură* (v. I.-A. Candrea, *Psaltirea Şcheiană*, II, p. 398), et par suite, la forme citée par Cipariu d'après la première *Cazania* de Coresi (les Évangiles commentés, Braşov, 1564), pourrait être une analogie (très probablement graphique) [3] d'après la 3e personne plur. du présent de l'indicatif : *aúdu*, *crédu*, *aprindu*, *cádu*, etc. Les formes terminées en -*e* (qui d'ailleurs sont assez rares), sont des analogies (peut-être toujours graphiques) d'après la 3e pers. plur. du conditionnel en -*re*, ce qui est évident dans un passage de la *Palia d'Orăştie*, 1581-2,

1. V. aussi Fr. Streller, *Das Hülfsverbum im Rumänischen*, thèse de Leipzig, 1902, p. 20.

2. La forme roumaine commune en *-*tu* du prétérit est suffisamment prouvée par celle du conditionnel en *-*retu* (cf. a. dr. -*rel(u)*, mr. -*ritu*), qui a remplacé la désinence originaire *-*reţi* (< -rĭti]s); la désinence ir. -*reţ* à la 2e pers. plur. du conditionnel est due à l'analogie du présent, de même que la 2e pers. du prétérit en megl. (-*ţ*), et — comme fait de parole — en dr.

3. C'était l'opinion de Mussafia, *Jahrbuch f. romanische u. englische Literatur*, X, p. 361 sqq. Pour la chute de -nt en latin d'Orient, cf. feceru, *C.I.L.*, III, 6515.

Digitized by Google

Genèse, chap. V : on trouve dans le même chapitre quatre fois *fure* (éd. Roques, I, p. 27-29, v. 8, 14, 27 et 31) et six fois *fură* (v. 2, 4, 11, 17, 20, 23); le texte contient aussi la forme du conditionnel : *să nu fure* (chap. XXVIII, v. 20; XXX, v. 33, éd. Roques, p. 113, 121, etc.). On constate une analogie inverse dans le Psautier de Scheia, où la 3e pers. du conditionnel en *-re* fut influencée par la 3e pers. plur. du prétérit : Ps. V, v. 31 et 32 : *se îmblară* et *se spurcară* (Candrea, *Psaltirea Şcheiană*, I, p. CXCIII, et II, p. 185/29, 31), pour *se îmblare* et *se spurcare*. Donc, on ne doit plus voir dans ces cas anomaux des restes de la 3e personne du parfait latin en -ere[1].

5. — Le prétérit évolua après l'époque roumaine commune dans chaque dialecte presque dans les mêmes directions. Dans le dialecte mr., l'évolution du prétérit fut toutefois plus lente, et les changements moins sensibles que dans les autres dialectes. Les quatre types de prétérit ont été maintenus ; et seules des transformations d'ordre phonétique modifièrent l'état primitif que nous avons reconstitué ci-dessus :

a) L'*i* des prétérits faibles à la 1re et 2e pers. sing. s'est réduit à *-i̯*; *-ái̯*, *-ái̯şi̯* : *adunái̯* (*anái̯*, *alnái̯*), *adunáşi̯*; *cîntái̯*, *cîntáşi̯*; — *íi̯*,*-íşi̯* : *avdzíi̯*, *-íşi̯* (avec *dz* + *i* > *dzí*), *muríi̯*, *-íşi̯*; — *úi̯*, *-úşi̯* : *tăcúi̯*, *-úşi̯*. Le même abrégement s'est opéré à la 1re et 2e pers. du plur. ou l'*-u* fut réduit à *-u̯*, et parfois, dans le Nord de la Macédoine, il s'est amuï, laissant seulement de faibles traces d'une articulation labiale[2] : *adunăm̯*, *adunáţ*; *cîntăm̯*, *cîntáţ*; *avdzím̯*, *avdzíţ*; *murím̯*, *muríţ*. Dans le Codex Dimonie, manuscrit datant de la 1re ou de la 2e décade du XIXe siècle[3], écrit en

1. Dans deux autres personnes du parfait daco-roumain (1re et 2e plur.) on a supposé récemment la persistance du plus-que-parfait de l'indicatif latin : *cînt-ărăm*, *cînt-ărăţi* (v. L. Morariu, *Morfologia verbului predicativ romîn*, I, Cernăuţi, 1924, p. 15) ; mais ces formes ne sont que des analogies ultérieures en daco-roumain, et sans aucun doute, très récentes (v. le no 7).

2. Cf. Streller, *Das Hülfsverbum im Rumänischen*, p. 19 et Fr. Schürr, *Zeitschr. f. roman. Phil.*, XLI, p. 120.

3. Étant donné que les pages 68/b-79 du Codex contiennent la traduction des *Epitome* de D. N. Darvari, livre imprimé à Vienne en 1803 (v. D. Russo, *Elenismul în Romînia, epoca bizantină şi fanariotă*, Bucarest, 1912), on ne doit plus attribuer à ce manuscrit une date antérieure au XIXe siècle.

Digitized by Google

caractères grecs, on trouve toujours noté l'-*u* final des désinences : *aflămu*, 113/12, *ascultátu* 116/1, *avdzămu* 67/b, II, *avdzătu* 29/27, 67/b, II (cf. Capidan, XII. *Jahresbericht*, Leipzig, 1906, p. 207, 222, 223).

b) Ces changements se trouvent aussi dans les prétérits forts : *fiţéši̯*, *fe̯áţim̥*, *fe̯áţiţ* ; *dúš*, *duséši̯*, *dúţim̥*, *dúţiţ*.

A la 1re personne on a introduit l'-*u̯* (*féču̯*), d'après la 1re pers. sing. des autres temps (*fácu̯*, etc.).

A côté des formes que nous avons constatées, fut créée par analogie de la 3e personne sing. *fe̯áţe* et de la 1re et 2e plur., une forme *fe̯áţiši̯* à la 2e personne sing. (cf. P. Papahagi, *Basme aromîne*, Bucureşti, 1905, p. 593); d'après la 1re et la 2e pers. du plur. *dzísim*, *dzísit*, *plîmsim*, *plímsit*, fut formée la 2e personne sing. *dzísiši̯* à côté de *dzîséši̯*, et *plímsiši̯* à côté de *plîmséši̯* (cf. Papahagi, *ouvr. cit.*, p. 589 et 682), etc.

Dans le dialecte mr. on trouve des verbes à deux parfaits forts concurremment : *astímšu̯* et *astéš*, *strímšu̯* et *stréšu* (cf. Papahagi, *ouvr. cit.*, p. 542 et 702). Comment faut-il expliquer cette richesse de formes pour un même temps, et sans aucune différence d'emploi? Dans le cas de *strímšu̯*, *strimsíši̯*, *strímse*, *strímsim*, *strímsit*, *strímsiră*, les formes sont normales; d'accord avec le dr. *strînš* et le megl. *strînš*, ces formes appartiennent au type coxi; les autres formes : *stréšu̯*, *striséši̯* (et *stre̯ásiši̯*), *stre̯áse*, *stre̯ásim*, *stre̯ásit*, *stre̯ásiră*, on pourrait les considérer comme analogues à des verbes de type feci, qui est fléchi en mr. comme suit : *féču̯*, *fiţéš(i)*, *fe̯áţe*, *fe̯áţim*, *fe̯áţit*, *fe̯áţiră*. De la même manière s'expliqueraient les formes *astéš*, *aste̯asíši̯*, *aste̯áse* en face des formes normales *astímšu̯*, *astimséši̯* (-*síši̯*), *astímse*. Les nouvelles formes ont servi aussi de modèles pour les participes *astéš* et *stréš*, coexistant aujourd'hui à côté de *astímtu* et *strímtu*, qui sont les formes anciennes [1].

Un cas de transformation inverse s'est produit probablement pour le verbe *frîndzíre* ou *frîndze̯áre* (< frangere) qui connaît l'ancienne forme de parfait *freǧu* (< fregi), de même qu'une

1. Sur les cas d'influence réciproque du prétérit et du participe passé, v. Ernst G. Wahlgren, *Étude sur les actions analogiques réciproques du parfait et du participe passé dans les langues romanes*, publié dans *Uppsala Universitets Arsskrift*, Uppsala, 1920, p. 241-8.

Digitized by Google

forme *frímšu*, orientée d'après les parfaits de type coxi (planxi, unxi, etc.).

Les verbes de type coxi, qui en roumain commun ont le traitement normal du lat. -xi par **-psi* (v. plus haut, 1°, B, β), conservent cet état à toutes les personnes : *trapšu*, *trăpséși* (*trápsiși*), *trápse*, *trápsim*, *trápsit*, *trápsiră* (cf. P. Papahagi, *Basme* : *adápšu*, *alépšu*, *drépšu*, *fripšu*, *súpšu*, etc.). Sous l'influence analogique des verbes en -si (torsi > mr. *tórș*) quelques verbes pourtant ont passé à ce dernier groupe avant le roumain commun (v. 1°, B, β) ; ainsi s'explique la désinence *-ș*, qui est caractéristique du prétérit macédo-roumain, à la place de *-psi* [1] : *duș*, *dzíșu*, *plímșu*, *astímș*, *strímșu*, etc.

Le changement des formes fortes et faibles du prétérit peut être constaté en mr. dans les verbes : *scriu*, *sórbu*, etc. (*scrișu*, *scriséși*, *scrise* à côté de *scriái*, *scriáși*, *scrie* ; *sórbșu*, *sóarbiși*, *sóarbe* et *surgíi*, *-íși*, *-í*) ; mais la transformation est à peine à ses débuts — la présence des formes doubles en est la preuve — et les effets sont encore presque invisibles.

Dans les parlers macédo-roumains du Nord, M. Weigand a observé (*Die Aromunen*, II, p. 349) que le parfait périphrastique est plus usité que le prétérit simple ; mais les textes — comme le déclare M. Weigand lui-même — ne laissent pas entrevoir cette fréquence dans l'emploi des formes composées, et par suite, l'influence du serbo-croate dans le système morphologique macédo-roumain ne paraît pas non plus vraisemblable [2].

---

1. On ne saurait admettre l'avis de M. Capidan (*Meglenoromînii*, I, Bucarest, 1925, p, 166) qui suppose pour les verbes *duș*, *dzíș*, etc. l'état antérieur **dupș*, **zipș* ; les formes identiques conservées par trois dialectes (dr., mr., megl.) montrent pour le roumain commun leur assimilation au type de prétérits en -si.

2. On aurait dû constater également une moindre fréquence pour l'imparfait de l'indicatif, qui est si caractéristique pour le serbe (v. A. Meillet et A. Vaillant, *Grammaire de la langue serbo-croate*, Paris, 1924, p. 8 et 174) ; mais ce phénomène ne se produit nulle part, pas même en istro-roumain. Par cette persistance, s'écarte d'elle-même l'assertion de M. Weigand sur la disparition du prétérit en istro-roumain (*Die Aromunen*, II, p. 349), étant donné que les milieux ruraux de langue serbo-croate conservent encore l'usage de l'aoriste.

Digitized by Google

6. — Dans l'autre dialecte roumain méridional, le megléno-roumain, à part quelques traitements phonétiques récents qui lui appartiennent (*-ă-* > *-ǫ-* aux 3e pers. sing. et 1re plur. des verbes en *-áre*), le prétérit a subi les transformations suivantes :

a) L'*i* à la 1re pers. sing. s'est abrégé et forme diphtongue décroissante avec la voyelle accentuée : *-ái, -íi, -úi* (*căntái, uzǫ́i, bătúi*) ;

b) A la 2e pers. sing. des prétérits faibles et forts, l'*-i* s'est amuï complètement : *cîntáš, prínš, únš, fisés* (cf. Capidan, *Meglenoromînii*, I, p. 166).

c) L'*-u* final à la 1re pers. du plur. eut un sort pareil : *căntǫ́m, uzǫ́m, fęásim, dúsim*.

d) D'après la 2e pers. plur. des autres temps, la 2e pers. plur. du prétérit remplaça l'ancienne terminaison **-átu, *-étu, *-útu, *-ętu*, par *-át, -ét, -út, -ít* : *căntáț, bătúț, uzǫ́ț, fęásiț*.

Les prétérits forts en -xi ont transformé leur *-ps* en *-s* presque partout ; les seules formes existantes : *cópš, súpš* et *anțilépšu* (et *anțilés*), conservèrent leur *p* sous l'influence du participe : *cópt, súpt* (cf. Capidan, *ouvr. cit.*, I, p. 166). Par le traitement de *-mši* (conservé en mr. ; < **-mpši* < -nxi) en *nš* (*plǫ́nš, strínš*, etc.), le dialecte des Roumains du Meglen se montre innovateur comme le daco-roumain.

L'analogie à la 2e pers. sing., constatée ci-dessus en mr. (la forme *fęáțiși*), se retrouve aussi en megl. dans le parfait de *dári* : *dęádiš* d'après *dęádi, dęádim, dęádiț*.

D'autres changements plus récents, comme la présence de prétérits forts en train de devenir faibles, ne sont pas connus en megléno-roumain.

7. — Sorti d'usage dans le dialecte istro-roumain, le prétérit n'a laissé de trace de son existence que dans la formation du conditionnel (v. Puşcariu, *Studii istroromîne*, II, p. 179). Il a cependant une histoire complexe avec des résultats moins nets dans le dialecte daco-roumain, et nous allons l'esquisser dans ses lignes générales.

Les quatre types de prétérits furent tous conservés en daco-roumain ; quelques transformations phonétiques ultérieures ont contribué seulement à modifier les formes du roumain commun :

Digitized by Google

1) L'-*i* fut abrégé partout, et après voyelle accentuée, il forma diphtongue décroissante;

2) La mi-occlusive sourde palatale *ts'* du roumain commun, a évolué partout en dr. à *č* dans les prétérits forts du type feci;

3) A l'exception des formes *cópș*, *(in)fíps* et *fríps*, dans les parfaits forts du type coxi, la désinence **-pși* du r. comm. fut réduite à *-ș*.

Tel est l'ancien prétérit daco-roumain, qui était en usage au XVIe siècle, et dont on trouve les débris aujourd'hui encore. Il a existé ainsi dans tous les dialectes de la Dacie, comme l'attestent les livres, les manuscrits et les documents conservés à partir du XVIe siècle.

VALACHIE. XVIIe siècle :

a) *prétérits faibles* : *cuġetáiu* (Lambrior, *Carte de cetire* ², Iași, 1890, p. 84), *stătú* (*ibid.*, p. 91), *fú* (*ibid.*, p. 93), *luŏ* (*ibid.*, p. 94), *suíră* (*ibid.*, p. 91), *sculără*, *fúră* (*ibid.*, p. 93), etc.

b) *prétérits forts* : 1re pers. sing. : *și aduși pre el* (Cipariu, *Crestomatie*, p. 92), *și adaoși înțelepčiune* (*ibid.*, p. 192); 1re pers. plur. *noi nu putum* (Cipariu, p. 192); 2e pers. plur. : *și nu mă prinset* (Cipariu, *Principia*, p. 172); 3e pers. plur. : *și nu acèstè fèčeră* (Lambrior, *Carte de cetire* ², p. 93), etc.

MOLDAVIE. XVIe siècle :

a) *prétérits faibles* : *căntáiu*, *auziiu*, *auziși*, *auzí*, *auzímu* (et *-u*; *-m* + zéro), *căntără*, *auzíră*, etc. (v. I.-A. Candrea, *Psaltirea Șcheiană*, II, p. 363 et 353).

b) *prétérits forts* : *fĕču* (et *fĕč*), *fečĕși*, *fĕče* (et *fęáče*) *fĕčemu* (et *-u*; -zéro), *fĕčeră* (Candrea, *ouvr. cit.*, II, p. 388-9); — *zíș* (et *-iu*; -zéro), *zișĕși* (*-ăș*), *zíse*, *zíseră* (*ibid.*, p. 398), etc.

XVIIe siècle :

a) *prétérits faibles* : *strigáiu*, *feriiu*, *čerčetáși*, *află*, *kinuíră*, *ținuíră* (Dosofteiu, ap. Gaster, *Chrest.*, I, p. 247), etc.

b) *parfaits forts* ; 1re pers. sing. : *ęară eu ziși* (Cipariu, *Crest.*, p. 231), *înțălesi* (doc. de 1695; *Archiva istorică*, I, 1, p. 63), *eu dzișu* (et -zéro; Varlaam, *Archiva Iași*, XXV, p. 107), *eu dzíș* (Dosofteiu; Gaster, *Chrest.*, I, p. 248); — 3e pers. sing. : *țiáce* (Dosofteiu; Gaster, *Chrest.*, I, p. 264); — 2e pers. plur. : *și voi nu înțeleset* (Cipariu, *Príncipia*, p. 170); — 3e pers. plur. : *dzísără* (Dosofteiu; Gaster, *Chrest.*, I, p. 248), etc.

Digitized by Google

Oltènie. XVIIe siècle :

a) *prétérits faibles* : *trecú*, *strigă*, *arătă*, *inflorí* (Hasdeu, *Cuvente*, I, p. 587), *fú*, *adună* (*ibid.*, p. 387), etc. ; *scoáseră*, *rușinără* (*ibid.*, p. 387), *muriră* (*ibid.*, p. 388), etc.

b) *prétérits forts* : 1re pers. sing. : *ažunsъ* (doc. de Cozia, a. 1603 ; *Tezaur de monumente istorice*, I, p. 389) ; — 3e pers. sing. : *dède* (Hasdeu, *Cuvente*, I, p. 386, 387), *fĕce*, *scrise*, *púse* (*ibid.*, p. 387), *ažunse* (*Tezaur*, I, p. 389) ; — 3e pers. plur. : *fĕcĕră* (Hasdeu, *Cuvente*, I, p. 387), etc.

Transylvanie. XVIe siècle :

a) *prétérits faibles* : *vădzúiu* (Hasdeu, *Cuvente*, II, p. 422) ; *te văzúm*, *mă îmbrăcái*, *adăpái* (Coresi ; Gaster, *Chrest.*, I, p. 18-19), *aflără*, *căutără*, *luără* (Hasdeu, *Cuvente*, II, p. 422), etc.

b) *prétérits forts* : 1re pers. sing. : *dzíšu* (et *dzíš*), *plînšu* (Hasdeu, *Cuvente*, II, p. 295) ; — 3e pers. sing. : *fĕce*, *dède* (*ibid.*, p. 111 et 197), *fĕce* (Gaster, *Cherst.*, I, pp. 13, 14, 15) ; — 2e pers. plur. : *prînset* (Hasdeu, *Cuvente*, II, p. 233), *dúset*, *dědetь* (Coresi ; Gaster, *Chrest.*, I, p. 18) ; — 3e pers. plur. : *fĕcĕră* (Hasdeu, *Cuvente*, II, p. 111), etc.

XVIIe siècle :

a) *prétérits faibles* : *kemáiu*, *trecúzu*, *călcáiu* (Lambrior, *Carte*[2], pp. 68, 69, 70), *căzú*, *fú*, *născú*, *făcú*, *luō*, *arătă* (*ibid.*, p. 63-65), *împreğiurără-mă*, *cutremurără-mă*, *trecúră*, *arătără* (*ibid.*, p. 68), *putúră* (*ibid.*, p. 69), etc.

b) *prétérits forts* : 1re pers. sing. : *zíšь* (en 1654 et 1689 ; Lambrior, *Carte*[2], pp. 82, 83) ; — 3e pers. sing. : *dède* (*ibid.*, p. 68), *scoáse*, *púse* (*ibid.*, pp. 68, 69) ; — 1re pers. plur. : *dédem* (*ibid.*, p. 68), etc.

Banat. XVIe siècle :

a) *prétérits faibles* : *audzíiu* (*Palia*, éd. M. Roques, p. 21/13), *adurmí*, *îmbrăcă*, *custă*, *luō* (*ibid.*, pp. 19/18, 23/4, 27/9, 29/4), *turnără-se* (*ibid.*, p. 35/15), etc.

b) *prétérits forts* : 1re pers. sing. : *ascúnsъ* (*Palia*, éd. Roques, p. 21/14), *eu dédъ* (*ibid.*, p. 59/10), *zíši* (*ibid.*, p. 76/9), *zišu* (*ibid.*, p. 92/3), *dzíšь* (*ibid.*, p. 94/5) ; — 2e pers. sing. : *zisešь* (*ibid.*, p. 65/7) ; — 3e pers. sing. : *dĕde* (*ibid.*, p. 21/17) ; — 2e pers. plur. : *ascultátь* (*ibid.*, p. 22/11) ; — 3e pers. plur. : *dĕáderă* (*ibid.*, p. 73/15, 74/2), etc.

Les formes fortes, que nous venons de citer, deviennent de

Digitized by Google

plus en plus rares, dans tous les parlers daco-roumains à la fin du XVIIe siècle; seules la 2e et la 3e pers. du sing. et la 3e du plur. sont constamment en usage après le commencement du siècle suivant; ainsi, sur une seule page de la Bible imprimée à Bucarest en 1746, on trouve : *mîncă, băú, se dúse, púse, ședzú, împlú* (v. Cipariu, *Crestomatia*, p. 200). On trouve la même fréquence de la 3e pers. plur., et cela non seulement pour les prétérits faibles (qui ont été très usités aux trois personnes du sing. et à la 3e pers. du plur.), mais aussi pour les prétérits forts ; — *mérseră, dúseră, deschíseră*, etc. se rencontrent à chaque pas. En un mot, les trois personnes du sing. et la 3e pers. du plur. des parfaits faibles se sont maintenues jusqu'à nos jours, tandis que les deux autres personnes du pluriel (la 1re — qui était identique à celle du présent — et la 2e personne), à quelques exceptions près, ont complètement disparu [1].

Le prétérit fort ne s'est conservé qu'à la 2e et 3e personnes du singulier et à la 3e du pluriel; les autres personnes deviennent extrêmement rares et finissent par disparaître. Tel était l'état de l'ancien prétérit daco-roumain vers le commencement du XVIIIe siècle. Les seules traces qui ont été signalées à la fin XIXe siècle par les recherches dialectales sont : à Rusca et à Almaș (dans le Banat), quelques formes des types coxi et mersi, conservées aussi à la 1re personne du sing. : *adáuș, alés, cópș, culés, dúș, dz'édz, dzíș, fjérș, (în)fípș, frípș, frînș, ins'înș,*

1. Dans les exemples de 1re pers. plur. du prétérit contenus dans les textes des chroniques rimées, au commencement du XIXe siècle, on ne doit voir que des formes abrégées par motif de rythme : *petrecúm, văzúm, mérsem, rămásem, čerúm, avúm* (Zilot Romînul ; *Columna lui Traian*, 1882, p. 275, 276 ; *Revista p. Ist., Arch. și Filol.*, V, p. 348, 349, 350, 351, 352), concurremment avec *urmărăm*, etc. ; les formes *avúm. rămásem, văzum* : « Dar *crezúm* și nu *crezum* / Până adevăr-*văzum* » (cf. N. Docan, *O povestire în versuri încă necunoscută despre Domnia lui Mavrogheni*, *Anal. Acad. Romîne*, 2e série, Litt., t. XXXIII, Bucarest, 1911, p. 495, 496, 511, etc.), employées à côté de *asemănărăm, eširăm*, etc. (*ibid.*, p. 500, 511). Un exemple est d'ailleurs très édifiant : « Deci *eširăm* fiecare / La Nemți spre întimpinare / Și *văzum* oaste frumoasă / Dar o *cunoscum* fricoasă » (p. 511). Par conséquent, on ne saurait plus considérer ces exemples comme des survivances certaines de prétérit ancien (c'est ainsi que les expliquait Lambrior, *Carte de cetire*^2, p. XXXIV).

Digitized by Google

ínts'ínš, invínš, mérš, plínš, prínš, púš, rămáš, rúpš, spúš, strínš, stínš, trămęš (< adauxi, *alesi, coxi, *collesi, duxi, dedi, dixi, *fersi, fixi, *franxi (= fregī), incinxi, *intensi, *invinxi, mersi, planxi, *prensi, posi, remansi, rupsi, *exposi, strinxi, extinxi, transmisi (cf. Weigand, III. *Jahresbericht*, p. 242) ; à Rošia (n° 158) [1], on a trouvé la 2e personne du pluriel : *dędętu, intórsetu* ; à Vidra (n° 164), une forme analogue à celle du megléno-roum. : *fęceț*, pour la même personne, et *fęče* à la 3e personne du sing. A Lescovo (n° 266), M. Weigand signalait les formes *dz'ęts, fripš, dzíš, spúš* employées à côté du *spuséi, fripséi* (VII. *Jahresbericht*, p. 55).

De quelle manière les pertes subies par le prétérit simple furent-elles comblées ? Comme on l'a déjà vu, dès l'époque roumaine commune, l'ancien prétérit simple a commencé à être influencé par le parfait périphrastique. L'emploi fréquent du parfait périphrastique a jeté dans l'oubli la plupart des personnes du prétérit fort et a rejeté au second plan les personnes les plus en usage du prétérit faible. Voici les débris de l'ancien prétérit simple après trois siècles de lutte avec le parfait périphrastique, auquel il a presque cédé la place :

A) Prétérits faibles

a	*b*
cintáį	*tăcúį*
cîntáși	*tăcúși*
cîntă	*tăcú*
.....	.....
.....	.....
cintára	*tăcúră*

1. Les chiffres renvoient au tableau des localités donné par M. Weigand dans l'introduction de son *Linguistischer Atlas des dako-rumänischen Sprachgebietes*, Leipzig, 1909.

Digitized by Google

B) PRÉTÉRITS FORTS

c		*d*
transformé en prétérit faible, d'après le type *tăcúi*.	1re pers.	affaiblie *dusésĭ*
	2e	*dúse*
	3e	
	1re plur.	.....
	2e	.....
	3e	*dúseră*.

Dans cette lutte c'est le prétérit fort qui a le plus perdu; en effet, il a soutenu une double lutte : avec l'ennemi commun, le parfait périphrastique et avec le prétérit faible, qui lui enleva tous les prétérits en *-i* comme *fĕcĭ*, *dĕdĭ*, etc. (devenus *făcúi*, *dădúĭ*), envahit même les formes en *-ĭ*, et en conquit — comme nous allons le voir — la première personne du singulier.

Au XVIIIe siècle a lieu une renaissance du prétérit simple daco-roumain; cette renaissance a sans doute ses racines dans la première moitié du siècle, mais elle n'a tout son épanouissement que vers la fin du XVIIIe et au commencement du siècle suivant. La renaissance consiste dans le phénomène que le prétérit simple répare toutes ses pertes; il se forme un pluriel, et le prétérit fort qui n'avait plus partout la première personne du singulier, s'en donne une. Nous montrerons, d'abord, comment ces créations nouvelles se sont produites.

Les nouvelles formes du prétérit simple sont les suivantes :

a	*b*	*c*
cîntá-răm	*tăcú-răm*	*dúse-răm*
cîntá-răţi	*tăcú-răţi*	*dúse-răţi*

On a affirmé que ces deux personnes seraient des restes du plus-que-parfait latin en -ramus, -ratis (cf. L. Morariu, *Morfologia verbului predicativ*, I, p. 15); mais il est impossible que le plus-que-parfait ait complètement disparu pendant des longs siècles, et qu'il renaisse à peine à la fin du XVIIIe siècle (v. les exemples de 1783 : *văzúrăm*, *intrárăm*, *văzúrăm*, *sosírăm*,

Digitized by Google

venírăm dans le fragment du Ms. d'Aravicon, Μηθολογηκον, édité par Gaster, *Chrest.*, II, p. 129; 130). A l'époque de la floraison des formes simples, au XVIe siècle, nous n'avons pas un seul exemple de *-răm*, *-răţi*, qui sont assez usitées de nos jours. Partout où on le trouve, le prétérit simple apparaît sous les formes données ci-dessus; donc, les désinences *-răm*, *-răţi* ne sont que des créations nouvelles, et la 3e personne du pluriel, toujours en usage, en est la génératrice : on a eu un pluriel nouveau, en ajoutant à *cîntáră*, *tăcúră*, *dúseră*, etc. l'*m* et le *-ţi* final des 1re et 2e personnes du pluriel. Ce procédé n'est pas rare; car le roumain s'est servi maintes fois d'un pareil procédé de création : ainsi la 3e personne du pluriel de l'indicatif présent du verbe sum a été — dans un temps assez récent — génératrice des 1re et 2e personnes du pluriel : *sîntém*, *sîntéţi* (d'après *sínt*).

Une autre modification subie par le prétérit simple au XVIIIe siècle fut le changement de la 1re pers. sing. des prétérits forts d'après le modèle des prétérits faibles, qui seuls avaient conservé la 1re personne du singulier; la génératrice fut la 2e personne des prétérits forts : d'après *merséşi*, *duséşi*, *ziséşi* on a eu *merséţi*, *duséţi*, *ziséţi*. Les exemples se rencontrent toujours à partir de la fin du XVIIIe siècle (cf. Gaster, *Chrest.*, II, p. 131 et 132 : *ziséţu*, *întorséţu*, *ăzunséţu*, etc.). Dans les contrées qui n'avaient pas encore éliminé la forme forte *mérş*, *dúş*, *zíş*, la forme analogique de la 1re pers. sing. fut dérivée directement de la forme forte : on a dit *merşéi*, *duşéi*, *zişéi*, et puis, sous l'influence analogique de la 2e pers. sing., *merséţi*, *duséţi*, *ziséţi*. La forme en *-şéi* était employée à la fin du XIXe siècle concurremment avec la forme forte *-ş* à Oraviţa romînă (n° 43) : *dúş* et *merşăţi*, *fripşăţi*; à Bocşa romînă (n° 51) : *dušăţi*, *fripşăţi* plus usitées que *dúş* et *fripş* (v. Weigand, III. *Jahresbericht*, p. 242); à Rusca (n° 21) on a signalé *dúş*, *spúş*, *dzíş*, *fripş*, mais aussi *fripşăţi*, tout comme les autres prétérits en *-şăţi* (*ibid.*, p. 242). Les formes en *-şăţi* étaient plus fréquentes que les formes ultérieures en *-şăţi* à Glimboca (n° 12), Rúż (n° 14), Bórlova (n° 17), Bolovăşniţa (n° 20), Sagna, Rusca (n° 21), Oraviţa romînă (n° 43), Custéli (n° 47), Bocşa romînă (n° 51), Bărbósu (n° 52), Ezeriş (n° 55), Cîlnic (n° 59) et Petromăni (n° 60), villages du Banat (cf. III. *Jahresbericht*, p. 242). On

Digitized by Google

entendait encore des formes comme *dušéį, fripšéį, rupšéi* à Vidra de sus (n° 164; IV. *Jahresbericht*, p. 297); mais partout ailleurs, la forme en *-šéį* fut changée en *-séį*.

Sous l'influence de *duséį, ziséį* (ou *dušéį, zišéį*), devenus *dusắį, zisắį* et *dušắį, zišắį* (à cause de *s* et *š* qui précédaient la voyelle palatale), les prétérits originairement faibles *cîntáį, lăudáį* sont devenus *cîntắį, lăudắį* [1], en entraînant même la 2e personne sing. *-ắšį*, à la place de *-ášį*; de cette façon on distingue la 2e pers. sing. de l'imparfait de la 1re pers. sing. du parfait, qui en roumain ancien étaient identiques (*cîntáį* < cantavī et *cîntáį* < cantaba[s + -ī).

La classe des parfaits forts terminés en *-i*, a été assimilée aux prétérits de la 2e classe faible (*tăcúį*); il n'en reste que *dède* (*dète*), *stéte* qui s'emploient comme troisièmes personnes à côté de *dădú, stătú* et *dèteră* à la 3e pers. plur. (p. ex. à Rominești, Vîlcea cf. Candrea-Densușianu-Speranță, *Graiul nostru*, I, p. 31). A Rusca et Almaș on employait encore *dz'edz*, mais *féčį* n'était plus connu (cf. III. *Jahresbericht*, p. 242); la même personne était en usage sous la forme *dz'ets* à Lescovo (n° 266), en Serbie (v. VII. *Jahresbericht*, p. 55); à part ces exceptions, on ne trouve plus aucune trace de la 1re pers. sing.

Comme faits de parole il faut signaler encore les changements suivants : à Măglăvita (district de Dolj), on trouve une transposition de *fuséį* à la 1re conjugaison, en exceptant la 3e pers. sing. : *fusáį, fusáš, fúsă, fusărăm, fusărățį, fusără* (VII. *Jahresbericht*, p. 56); l'influence du présent dans les formes *răminsắį, spunsắį, punsắį* à Cîmpeni (n° 131; IV. *Jahresbericht*, p. 297); et le changement d'accent, dans les trois personnes du pluriel : *dúsărăm* et *dusắrăm, dúsărățį* et *dusắrățį, dúsără* et *dusắră* à Boșneac et Sasca montana (nos 34 et 35) dans le Banat, de même que la forme du pluriel *dusérem* à Radova (n° 464) en Valachie, qui sont des analogies des autres conjugaisons.

En dehors des territoires indiqués ci-dessus (une grande

1. Le changement qui n'est pas général en daco-roumain, se trouve sur la plus grande partie de ce territoire, entre le Banat (cf. *III. Jahresbericht*, p. 241) et la Moldavie (dans les très rares cas de 1re pers. sing. qui peuvent être signalés au XXe siècle; cf. *Șezătoarea*, VI, 1901, p. 92, dans une formule d'exorcisme); il est attesté depuis 1830 chez C. Negruzzi, *Opere complete*, I, Bucarest, 1915, p. 201 : *curmắį*, etc.

Digitized by Google

partie du Banat, quelques villages dans les pays du Criş et du Mureş, l'Olténie, quelques villages de Serbie et la Valachie, où d'après M. Weigand il est partout en usage sous la forme faible, cf. *VIII. Jahresbericht*, p. 277), le prétérit a été supplanté par le parfait périphrastique. On emploie dans les autres contrées, très rarement, les formes de la 3e pers. sing. et plur., sous l'influence du roumain littéraire (on le trouve même chez un écrivain très près de la langue populaire moldave, comme Creangă, à la fin du XIXe siècle) et dans la poésie populaire [1], qui a été conservatrice à cet égard aussi.

Une preuve évidente de la désuétude graduelle du prétérit simple est faite par les cas d'incertitude de son emploi; ainsi on connaît de nombreux exemples — dès le commencement du XIXe siècle — de l'emploi des 3es pers. plur. au singulier : « *Roma se înspăimîntară* » (dans la traduction de la *Henriade* de Voltaire par V. Pogor, 1838; Lambrior, *Carte de cetire* [2], p. 306); « Ferul vrăjmăsesc *curmără* viaţa; ...Ferul îmi *răpiră* astăzi lumina ochilor tăi » dans les *Poesii* de Conaki, 2e éd., Iaşi, 1887, p. 256); « Şi îndată huet mare în tot schitul *se făcură* » (Conaki, p. 248); — l'emploi de la 3e pers. sing. au plur. : « Oamenii lui Alixandru... *răspunsă* » (L. Morariu, *Războiul Troadei*, Ms. de 1796, Cernăuţi, 1924, p. 43); — la 1re pers. sing. comme 3e pers. sing. en Maramureş : *avúi, fúi, vădzúi* (cf. T. Papahagi, *Graiul şi Folklorul Maramureşului*, Bucarest, 1926, p. LXX), et la 2e pers. sing. à la 1re pers. : *eu făcúşi* (*ibid.*, p. LXX), etc.

8. — La disparition du prétérit dans une partie du domaine daco-roumain fut donc précédée de deux autres phénomènes : 1° la transformation des prétérits forts en prétérits faibles ; 2° le remplacement de la 1re (qui avait la même forme qu'au présent) et de la 2e personne plur. par des formes analogiques. Nous avons constaté le premier phénomène en macédo-roumain à ses débuts. La présence de la 2e personne du parfait périphrastique dans la série du prétérit, a amené dans une grande

1. Le texte dans lequel M. Weigand voulait voir un prétérit fort *dịde* dans la région du Someş et de la Tisza (cf. *VI. Jahresbericht*, p. 37) est erroné; car : « ieşă maica să se spéle / *dịdi* lacrîmn'il'ă męl'ă » (p. 46, XI, 4) est le présent de *a dá*, c'est-à-dire *dă de*...

Digitized by Google

partie du territoire daco-roumain le remplacement graduel des autres personnes, et la désuétude presque complète des formes anciennes. Nous avons vu aussi qu'en daco-roumain cette substitution ne s'est pas achevée comme en istro-roumain, et qu'elle ne s'est pas produite d'une manière uniforme.

On ne saurait attribuer à une influence externe l'origine du phénomène. M. Meyer-Lübke dans sa *Grammaire des langues romanes*, t. III (Paris, 1900, p. 131-2) mettait la disparition du prétérit dans les langues romanes sur le compte de l'influence germanique ; mais le roumain, malgré les efforts faits récemment pour expliquer un grand nombre de mots par le vocabulaire des langues germaniques (sans emporter pourtant la conviction) [1], s'oppose à une telle vue, au moins pour la Romania orientale.

Dans les langues slaves, la substitution du parfait périphrastique au prétérit simple a été provoquée par le besoin de distinguer deux faits de grammaire qui s'exprimaient à l'aide d'une seule forme. Après l'amuïssement des consonnes finales **-s*, **-t*, la 2e et la 3e personne sing., dès le slave commun, avaient la même forme (p. ex. *pece* < **peces* et **pecet* ; cf. W. Wondrák, *Vergleichende slav. Gramm.*, II, p. 147 et 150 ; Jan Łoś, *Gramatika starosłowian'ska*, Lwów-Warszawa-Kraków, 1922, p. 115 sqq.). Cette forme unique était identique à la forme de l'impératif, et c'est la confusion de ces temps qui a amené la substitution du parfait périphrastique au prétérit (v. Meillet, *Le slave commun*, p. 274-5, et Meillet et Vaillant, *Gramm. de la langue serbo-croate*, p. 178). Employé encore en bulgare et en serbo-croate, le prétérit est depuis longtemps sorti de l'usage en polonais et en russe.

Ce sont aussi des causes de nature *interne* qui ont contribué, d'une manière indépendante, à l'élimination du prétérit dans une partie du territoire daco-roumain et probablement dans le dialecte istro-roumain [2].

I. Ṣiadbei.

1. L'assertion de M. L. Morariu, *Războiul Troadei*, p. 45 que les formes de type *laudàrà* à la 3e pers. sing. seraient le plus-que-parfait latin laudaverat, ne peut pas être valable, vu qu'on ne les trouve avant le XVIIIe siècle.

2. Cf. Ov. Densusianu, *Graiŭ şi Suflet*, I, p. 161 sqq. ; M. Roques, *Romania*, XLIX, p. 144 et I. Ṣiadbei, *Viaţa Românească*, mai 1923.

Digitized by Google

NOTE ADDITIONNELLE

Le présent article a été rédigé dans cette forme en 1927. Nous avons reçu depuis de M. A. Procopovici, professeur à l'Université de Cernowitz, son étude *Aoristul în raport cu celelalte timpuri şi moduri* (extrait de la *Revista Filologică*, II, 1928); on trouve traitées dans cette étude richement informée, diverses questions qui ne touchent qu'indirectement aux problèmes des désinences; nous ne parlerons ici que des opinions de M. P. sur les deux personnes obscures du prétérit (2e pers. du sing. et 2e pers. du plur.).

Selon M. P. ces désinences doivent être expliquées d'une toute autre manière : pour la 2e pers. du sing., il admet, entre autres explications possibles (p. 9), que la forme *proslăvişti-te* serait « dans le meilleur cas..... une dernière relique de *-şti* < -stī, » remplacée ensuite par *-şi*. Cette désinence provient de la personne correspondante du plus que-parfait, mais par un autre mécanisme que celui admis ci-dessus par nous. M. P. admet qu'on a eu d'abord une forme **cîntăţi* (et *cîntătu* à la fois) à la 2e pers. du plur.; ensuite, après l'apparition de ces formes, a été introduite à la 2e pers. du sing. la désinence du plus-que-parfait. Cette dernière désinence, suivant M. P., provenait directement du lat. -asse[s (p. 10); mais, la forme latine admise par lui ne pouvait pas aboutir qu'à une désinence roumaine *-*e* (cf. -asse[t > roum. *-ase*). Par conséquent, avant l'analogie de la désinence du plus-que-parfait sur la 2e pers. sing. du prétérit, on doit admettre l'accomplissement de l'unification des 2es pers. sing. en *-i*, dont nous avons parlé (n° 2). D'autre part, si la substitution de la 2e pers. plur. du prétérit eut lieu avant celle de la 2e pers. du sing. on ne voit plus le motif du changement subi par la dernière.

Quant à la 2e pers. du plur., M. P. admet que la forme canta(vi)stīs a dû aboutir à une forme **cîntăşti*. Celle-ci a été remplacée par une autre **cîntăţi*, provenant de *cantatis (forme « avec fonction de prétérit », produite par analogie, notamment d'après le présent de l'indicatif; v. p. 36). D'abord, quels ont été les arguments qui ont conduit à la restitution de

Digitized by Google

cette forme du pluriel, antérieure à la désinence -**tu*, et concomitante à la forme **cintáşti*? L'auteur a considéré la forme megl. *cintáţi*, forme due en réalité à l'analogie du présent (comme nous le montre les mr. et adr. *-tu*), ainsi que la forme dr. *cintărăţi*, qui supposerait (selon M. P.) une forme antérieure **cintáţi*. Mais entre la forme dr. *cintărăţi* et celle remplacée *cintátu*, on n'en trouve aucune trace en ancien daco-roumain d'une forme de type **cintáţi*. Et parce que la forme de type *cintărăţi* n'apparait qu'à partir du XVIIIe siècle (M. Meyer-Lübke, dans le t. II de la *Gramm.*, attribua par erreur le milieu du XVIIe siècle comme date de l'innovation), l'absence d'une forme du type **cintáţi* dans l'ancien daco-roumain parle, évidemment, contre la thèse de M. P.

De la forme **cintáţi*, supposée par M. P., le passage à la forme *cîntátu* se serait accompli comme « un cas de déclinaison d'une forme verbale finie », dont le résultat est « une sorte de neutre singulier *cintátu* » (cette dernière forme proviendrait donc de **aţi*] **cintáţi*). Mais en quel temps la forme de prétérit **cintáţi* est-elle devenue *cintátu*? M. P. admet que cette dernière forme appartenait au roumain commun (p. 46 : « *-tu* este străromînă »). A cette époque-là, l'existence de parfaits périphrastiques des verbes en -are (auxiliaire + participe passé) était-elle possible avec une autre désinence que **-atu* (< -atu[s, cf. adr., dr. *-át*, dr. dialect. *-ată*, mr. *-átă*, megl. *-át*, istr. *-át*) ? D'autre part, la désinence *-ă* en mr. et dans quelques parlers daco-roumains, est-elle vraiment la trace « d'une vieille flexion » du participe (p. 43), ou plutôt un fait d'origine phonétique (cf. dr. *apa* să fi *fostă*, à côté de : *feciorii* or fost *tocátă*; en face du mr. *am durn'ită* et *h'iu măcat*, *-ă*), résultant de la pause du souffle à la fin du groupe rythmique formé par le parfait périphrastique? Nous avons observé souvent de pareilles résonances (notamment pour les mots terminés par occlusive) dans le parler des gens provenant de Valachie et de Transylvanie, aussi bien que dans la prononciation des Macédo-Roumains et même des Bulgares.

Il est difficile d'admettre que le prétérit devait avoir normalement à la Ire pers. du plur. la forme **cintámu*, comme l'imparfait *cîntám(u)* (< cantabamu[s; p. 13). La forme du présent de l'indicatif *-ăm(u)* nous montre que *-á* + *m* + *u* a subi

Digitized by Google

partout le passage à *-ă* + *m* + *u* ; la forme de l'imparfait est due à l'analogie, comme nous avons essayé de le montrer ailleurs. Il n'existe aucun rapport, quant au timbre de la voyelle *ă*, entre la forme de la 3e pers. du sing. de l'indicat. prés. *lăudă* (*ă* atone) et la 1re pers. du plur. *lăudăm* (*ă* tonique).

Enfin, les formes de la 1re pers. sing. du prétérit en *-séi* ne peuvent provenir par analogie de la 3e pers. sing. (p. 16) ; car, entre *aduséi* et *adúse* il y a la différence d'accent, de sorte que seule la 2e pers. du sing. pouvait être la génératrice (*adusésĭ*) [1].

I. Ş.

1. On trouve, en outre, dans l'étude de M. P. une intéressante explication de la disparition de plus-que-parfait de l'indicatif latin dans la période préroumaine ; le développement de ses arguments, dans une étude spécialement consacrée à cette question, ne saurait être trop souhaité.

Digitized by Google

DEUX TRAITÉS SUR L'AMOUR
TIRÉS DU MANUSCRIT 2200 DE LA BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE

J'ai déjà eu l'occasion de m'occuper ici à plusieurs reprises du manuscrit 2200 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Il contient, vers la fin, cinq traités, en prose ou en vers, sur l'amour, dont le premier (suivant immédiatement le *Miroir de Vie et de Mort*, par Robert de L'Omme, que j'ai publié ici-même, XLVII, 511, et L, 14) est le *Bestiaire d'amour*, en prose, de Richard de Fournival [1] et le dernier une rédaction allongée du n° 37 (= 394 = 1938) de la *Bibliographie des chansonniers français* de G. Raynaud, que j'ai imprimée au tome LII, p. 439, de la *Romania*. Elle est précédée du poème que j'ai publié, t. XLV, 205, sous ce titre : *Dou vrai chiment d'amours, une nouvelle source de Venus la deesse d'amor*. Ce sont les deux restants que j'offre aujourd'hui aux lecteurs de la *Romania*.

La dernière description donnée de ce manuscrit est celle de A. Boinet, dans *Les manuscrits à peinture de la Bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris* (Paris, 1921, in-4°, p. 47-59). M. Boinet décrit ainsi la miniature du fol. 198 v° : « *Li arbre d'amours* [c'est la rubrique inscrite sous la miniature]. Peinture occupant toute la colonne de droite [ceci n'est pas tout à fait exact : il y a, en haut, un vers de texte, le v. 90]. Au pied de l'arbre, un homme à genoux devant une femme qui paraît repousser ses avances ; dans les branches, deux couples d'amoureux, dont un assis. Au sommet, un personnage personnifiant l'Amour, tenant des flèches et un arc. » Je ne suis pas sûr que

1. La dernière édition est celle de M. John Holmberg ; cf. *Romania*, LII, 529. Il existe du *Bestiaire d'amour* aussi une rédaction incomplète en vers ; cf. *Romania*, LII, 536.

Digitized by Google

M. Boinet ait bien compris le sens de l'image [1]. Elle représente, il me semble, conformément au texte, les progrès d'un amoureux dans les faveurs de sa dame. En bas, ses propositions sont énergiquement repoussées ; au milieu, l'amoureux est toujours à genoux, mais la dame lui tend les bras ; en haut, les deux sont confortablement assis ; au sommet, naturellement, c'est le dieu d'amour.

I

Le traité en prose, qui occupe un peu plus de six petits feuillets du manuscrit (fol. 191 v°-197 v° b), est divisé par des rubriques rouges, qui en indiquent sommairement le contenu, en trois parties de longueur inégale : 1° *Chi commenche d'amours, et devise primirement le biauté d'une dame* (alinéas [2] 1 et 2) ; 2° *Le diffinition d'amours* (alinéas 3-13), et 3° *De jalosie* (alinéa 14). On y trouve tous les lieux communs de cette sorte de littérature : la description conventionnelle de la beauté féminine, l'idée que seule une blonde peut être belle (on peut cependant aimer aussi une brune, mais ce n'est pas à cause de la beauté, qu'elle n'a pas), le rôle des yeux et du cœur comme complices de l'amour, les vitupérations contre les « jaloux » et les « médisants » [3]. Mais l'auteur a des choses plus intéressantes à dire. C'est un homme de bon sens et qui professe des opinions d'une haute moralité. C'est même un prosateur au-dessus de la moyenne, semble-t-il, et le copiste [4] somnolent, dont l'inter-

1. C'est à tort que M. Boinet mentionne sous la même rubrique la petite miniature large et basse qui occupe, en guise de frontispice, le haut du fol. 206 : « Un homme envieux tire une flèche sur un couple d'amoureux. » Cette miniature appartient au poème du *Chiment d'amours*.

2. J'ai numéroté les alinéas afin de pouvoir renvoyer plus commodément au texte.

3. Ajoutons que l'idée que la vue d'une belle femme guérit les malades (par. 1 de notre texte) se retrouve dans *Aucassin et Nicolete* (éd. Mario Roques, par. 11) et, d'une manière plus sommaire, dans la poésie lyrique.

4. Il y a lieu de dire deux mots sur la graphie du copiste. J'ai dit ailleurs (*Romania*, L, 20) que le copiste écrit *nons* au lieu de *nous*. Il écrit deux fois *moult* en toutes lettres, mais ailleurs dans le manuscrit il y a aussi *mout* ; c'est ainsi que j'ai résolu l'abréviation courante *ml't*. Il écrit tantôt *ber*, tantôt

Digitized by Google

vention se fait fâcheusement sentir dans l'*Arbre d'amours* dont on lira le texte plus loin, n'est pas parvenu à gâter le style précis et presque élégant de son traité. J'aime assez — pour ne citer qu'un exemple — la caractéristique de la femme qui veut « vivre sa vie », comme on dit aujourd'hui (§ 11) :

Mais icele feme fait mout a blasmer et mout s'avillie ki son cuer ne puet tenir a un talent, ains lui plaist quant elle remue s'amour et lasse a amer l'un pour l'autre par la ligierté de son cuer ; et cele ki ensi double sen cuer doit par droit estre apellee doubliere. Car elle fait samblant d'amer et outroie s'amour a cascun ki le requiert, et c'est cele ki de tout vieut tasteir et essaier pour sauler sen cuer, et avoec tout chu elle ne [se ?] puet asaisier...

L'auteur se réfère deux fois à la littérature classique :

Car Ovides nos dist ke de cele misme venjance dont li malfaisans velt autrui grever, de cele mesme venjance doit il estre grevés... (§ 7).

Mais il n'est pas nécessaire que cette sentence vienne d'Ovide. C'est un lieu commun qui pourrait provenir d'un de ces recueils de citations où les attributions sont des plus fantaisistes.

L'autre passage est plus intéressant, car l'auteur y parle de lui-même, dans des termes, il est vrai, dont il y a lieu de regretter le vague. C'est au début du paragraphe 12 :

Car *nous avons escrit* [1] et si trovons ke pluseur ont esté mort par amors, si comme Piramus ki s'ochist por Tisbé, et nepourquant je ne conseille mie ke on s'ochie pour amer...

Il n'est peut-être pas justifié d'inférer de ce passage que l'auteur ait composé une histoire de *Piramus et Tisbé* (il semble plutôt qu'il veuille dire qu'il a écrit un traité où il est question

par en toutes lettres. J'écris *par* là où il y a l'abréviation habituelle (*p* barré). On se rappelle que le manuscrit a été exécuté en 1276 et 1277 (*Romania*, *ib.*).

1. Ce passage, tel qu'il est dans le manuscrit, ne peut en effet signifier que : « nous avons écrit un traité ou un livre où nous lisons que... » Mais le texte pourrait être corrompu : l'original aurait pu porter p. ex. : « nous avons .j. escrit et s'i trovons... », ce qui signifierait : « il existe un écrit et nous y lisons... ». Alors ce ne serait plus l'auteur du présent traité qui l'aurait écrit, ce serait l'auteur de l' « écrit » auquel il se réfère.

Digitized by Google

de « plusieurs qui sont morts d'amour »). Mais il indique en tout cas que nous avons affaire à un professionnel qui n'est pas à son premier ouvrage.

Je crois ce texte inédit. Mais l'auteur a probablement exploité, tout au moins dans le premier paragraphe (*le biauté d'une dame*), la description qu'il a trouvée dans un roman. J'en vois la preuve dans les deux faits que voici. Il y a d'abord, tout au début, un changement de temps qui n'est pas motivé. L'auteur commence en effet sa description en mettant le verbe au présent, ce qui seul était naturel, puis il change tout d'un coup et met les autres verbes au passé (imparfait ou parfait) : « ... sen front, k'ele *a* large, plain et bien poli, et *estoit* si blans con noif negie. Et encontre che elle *avoit* les sorciex, » etc. Puis, un peu plus loin on rencontre inopinément un personnage dont il n'a pas été question antérieurement et qui semble bien un héros de roman, peut-être de roman breton : « Cele dame dont jou vous ai conté, elle a vencu l'orgoil *de celui ki onques ne fu pour nule cose esmaiiés ne esspouentés.* » Mais il n'est pas nécessaire que toute la dissertation soit de même provenance que la description, d'ailleurs tout à fait conventionnelle, de la beauté féminine. J'imprime comme inédit ce morceau que des chercheurs plus heureux pourront peut-être identifier. S'il a déjà été publié, l'édition où il se trouve ne doit pas être très répandue.

Existe-t-il une relation directe entre ce traité en prose et l'*Arbre d'amours* qu'on trouvera plus loin ? C'est bien possible, en tout cas il y a de nombreux passages où il y a concordance d'idées entre les deux textes, même si les concordances verbales font défaut. Je les ai indiquées par des renvois, insérés dans la prose, aux vers du poème. Ils permettront au lecteur d'apprécier par lui-même.

(*Bibl. Sainte-Geneviève 2200, fol. 191 v°*).

Chi fine li Bestiaires.

Chi commenche d'amours et devise primirement le biauté d'une dame.

(*Fol. 191 v°, col. b*) [1]. La biauté d'une dame de no païs vous voil escrire. Au commencement vous voil escrire de sen front, k'ele a large, plain et bien poli, et estoit si blans con noif negie. Et encontre che elle avoit les

Digitized by Google

sorciex brunés [1] et voutis et bien aligniés, si ke mout covenoit bien la bruneurs des sorchiex avoec le blancheur du front. Et li neis fu encontre chu drois, bien fais et bien assis et traitis selonc raison. Si ot les iex clers et vers et plains de toute douçour, simple en regart, si ke uns hons ki un petit fust legiers de cuer, en peust mout tost estre decheus. La colours ki assise estoit en la [2] face estoit ausi comme la [3] rose ki est entremeslee avoec le flour de lis. Si ot la bouce petite, tenre et vermeillete et riant d'un duous [4] ris ke toute la sale reclarissoit. Et avoec tout (*fol. 192*) chu avoit elle la lainete [5] tant douce et si souef flerant ke si nus hom ki malades fust de grant maladie peust tant faire ke baissier la peust et sentir l'oudour et la grant douçour ki de son cors issoit, il en revenist tout en santé. Et les dens avoit elle blans comme yvoire, menus et bien sereis. Le menton avoit elle rondet et de droit compas. Flours de lis ne cristiax bien esmireis ne peusent aparellier a la blancheur de la gorge ne del col. Et portoit le chief un petit sorcliné par simplece. Et ot le spaulure [6] droite, les costés grailles et bien taillìés, le ventre .j. petit devant haut et les bras lons et grailles et bien fais et encarneis selonc lour mesure, les mains blances et tenres et les dois lons et dongiés [7] si bien taillìés et si bien fais k'il n'est nus hons quil [8] le peust (*fol. 192 b*) miex deviser. Ke vaut chu? Jamais ne quit ke nus morteus hom doie veoir si bele feme, ne ne fust nus hom, tant eust bon sens, se il .j. seul petit le peust esgarder a loisir, qu'il ne lui convenist cangier son corage et estre pensis. Dieus ! con li hon seroit bons eureis ki telle dame porroit nue tenir par amors, par quoi che fust a se volenté. Dont je me coufés bien a tous communement et di ke ja, tant comme cors peuse [9] durer, mes cuers ne seroit vencus d'estre avoec si bele dame. Car bien sachiés ke nus si grans delis ne fu onques trouvés a cors d'omme ki aime joie et jouvant comme de si bele dame, quant cil (kil)[10] l'aime et il rest bien de lui [1] ameis et il la peut avoir a son voloir et a sa volentei. Cele dame dont jou vous ai conté, elle a vencu l'orgoil de celui ki onques ne (*fol. 192 v°*) fu pour nule cose esmaiiés ne esspouentés. Dont je di tout apertement ke mout se doit amours esjoïr et esbaudir et proisier en tant komme elle s'est ore abandonee en si bon lieu. Se elle par tout se gardast autresi bien comme elle s'est ichi gardee, en tant k'ele du tout se tenist a chiax ki (le) cortoisement le voillent servir et de cuer sans vilains gais [2], sans losenge et celement [3], et fist [4] languir et morir de doil et d'envie chiax ki envers lui ne pensent fors du trechier et du fauser. Dont

1. — 1 *Le ms. a bien* brunes; *il faut entendre* brunés, *pluriel de* brunet, *à moins de corriger* bruns — 2 *Ms.* la face, *corr.* sa face (*?*) — 3 la *ajouté en interligne* — 4 *Corr.* dous — 5 *C'est-à-dire* l'alainete — 6 *C.-à-d.* l'espaulure — 7 Dongiés *est pour* dougiés — 8 Quil *est pour* qui — 9 Peuse *est dialectal pour* peust, *de même plus loin*, § 5 — 10 Kil *semble de trop.*

1 Lui *est pour* li (*la femme*) — 2 Gais *semble être pour* gas — 3 *Corr.* celeement (*?*) — 4 *Corr.* fesist (*?*).

Digitized by Google

primes disisse je k'ele fesist outreement a proisier, et telle vaudroi[e] je k'amours fust. Car la cose pour quoi amors est plus abaissie et plus avillie, c'est par les faus amans ki mout [5] joïssent de lour amours qu'il conquirent par promesses de fauseté ke li loial amant ki n'i beient a nule riens fors a loiauté et a vraie foi. (*Fol. 192 v° b*) Tant ont ovré en cestui tans li faus amant et esploitié par lour ghiles et par lour fausetés ke li vrai ne sont point creu. Ensi est amors mais perie. Car li vrai amant, ki ne pensent a nule(s) riens fors a cortoisiè et a loiauté, ont la paine ke li faus amant deusent avoir. Et c'est la cose por quoi amors est plus avillie.

[2]. MOULT ai grant merveille c'amors a si grant pooir k'ele a sormonté cuer de si grant fierté comme le cuer de (de) celui ki cele dame ama. Mout volentiers saroïe ki a doné amours si grant pooir [1], et quele cose est amors. Car cascuns dist qu'il aime et qu'il est ameis et si ne set dont che vient, et por chu [2] remaint il mie k'i ne se travaille a son pooir de retaindre [3] sen deserier ne si ne set autre raison, ains est tout adés ensement demenés par le folie de son corage (*fol. 193*). Et sovent avint [4] ke il rechoive son deserier par aventure et par simplece tout autresi comme li avugles ki acune [5] fiert par a seinaus [6] la cose qu'il a essinee [7]. Et por chu ke je sai vraiement ke li plusour ont mainte fois parlé d'amors, en voil je parler autrechi [8]. Car jou voi [9] ke cortois et vilain, chivallier et povre et riche sont aucune fois entalenté d'amours et aime cascuns endroit soi chu ke lui plaist miex.

Le diffinition d'amours.

[3]. AMOURS est une volentés ki descent en cuer d'omme et de feme, et apertient au delit del cors et sorprent chi [1] ceste volentés l'omme del tout en tout qu'il n'en pense ne entent ne se travaille a autre cose fors a che tant seulement qu'il puisse avoir sen desirier de chu qu'il covoite. Et che doit on appeller fine [volenté]. Et savés dont ceste volentés vient ? Elle vient [2] de ligierté de cuer et de peu de sens ki ne cache fors seu(*fol. 193 b*)lement le delit del cors. Et ki esmeut en tel maniere ? Li iex ki voit chu ki atalente au cuer. Car li cuers pense et entent a chu qu'il voit. Li iex met le cuer en

---

5 *Corr.* plus.

2. — 1 Pooir *ajouté en interligne* — 2 *Il faut, semble-t-il, intercaler* ne — 3 Retaindre (recaindre) *est obscur, il est peut-être pour* rataindre, *composé de* ataindre, *à moins qu'il ne signifie* retenir — 4 Avint *est pour* avient — 5 *Il manque, semble-t-il,* fois — 6 « *Par hasard* (?) » — 7 « *Perdue* (?) » — 8 Autre chi (*en deux mots dans le ms.*) *est pour* autresi (*de même plus loin, par.* 3) — 9 Voi *est en interligne.*

3. — 1 Chi *est pour* si — 2 Elle vient *est en interligne.*

Digitized by Google

pensee de chu qu'il voit par dehors. Et li iex est messagе ki la novele porte au cuer de chu ke il voit et encontre. Car li cuers remire par mi l'oil et avise la chose autrechi [3] comme chil ki sa samblance regarde el miroir. Et quant li iex, ki dehors est, encontre bele dame par esgart, li cuers, ki par mi l'oil va remirant, s'i s'atourne tout erraument. Et quant li cors lui plaist, il se tient adont al regart de l'oil et i atourne sa pensee de tout en tout et se travaille a chu qu'il peust avoir joie de chu dont il est trespensés. Tout aus comme jou vous ai devisé naist amors. Ore savés quoi amours est et ki fait amer. On i puet trover autre cose : lie volenté de cuer et biautés. Et ne porroit on amer si biautés n'estoit ? (*fol. 193 v°*) Si feroit : ausi bien porroit on amer les brunes con les blances. Car cele ki bele n'est sace biau parler et cortoisement et se sace bien avoir et estre de bele acointance, si vaura miex ke cele ki son biau viaire a et dont ne se set avoir. Car biautés sans savoir ne vaut riens, ja soit ensi ke on s'i peust deliter par esgart. Mais ke vaut che? Toutes celes ke on veut amer samblent beles. Car amours ne voit goute. Mais nepourquant, ki bien en veut dire le voir, amors ou on ne puet trover biauté ne bonté est f[ier]e [4] et ameire. Biautés est une okoisons qui plusours amaine a amours et esmeut, et cortoisie et honors i amaine les autres. Et les brunes avenans ki de beaus cors sont soprengnans vaintent mainte fois les autres par leur esgars. Toutes ces okoisons sont droites a maintenir amors. Car (*fol. 193 v° b*) on doit bien penser et travaillier a l'amour de celui [5] avoir ki avoir s'en set et deduire et ki a en lui sens et valour. Et neporquant plusours aiment ki ne pensent fors a avoir lour volentés des peeurs mesmes et n'i esgardent ne bonté ne biauté ne cortoisie.

[4]. VOLENTEI [1] d'amer ki en vilain se met et ki estruer [2] le fait ausi comme une beste salvage, ne (ne) poet son corage aploiier a nule cortoisie ne a nule bonté, ains aime folement et sans coverture. Et che n'est mie amours, ains est ensi comme rage, quant vilains s'entremet d'amer (v. 524). Car nus ne puet savoir amer se il ne conoist le maniere d'amer et du siecle et l'usage. Ne amours ne puet longement durer en cuer ki trop est outrageus et ligiers et, ke ke nus en die, je di ke en amer gist sens et mesure, ja soit che ke acuns die ke on ne (*fol. 194*) puet sens ne raison garder en amours (v. 315). Neporquant sens et raison font bien [3] aucunes fois trespasser les volentés

---

3 Autre chi *pour* autresi — 4 *Mot presque entièrement effacé* — 5 Celui *est probablement au féminin.*

4. — 1 *Ms.* Molentei, *fausse initiale, mais le petit* v *destiné au rubricateur est bien lisible* — 2 *Corr.* estriver (?). *La phrase est incorrecte; il faudrait quelque chose comme* : Volentei d'amer ki en vilain se met estr[i]uer le fait ausi comme une beste salvage, ne il ne poet... — 3 Bien *en interligne.*

Digitized by Google

grans des emprises du cuer, et se redoit [4] on d'autre part ke qui en amour se velt errer par sens et par mesure, qu'il n'est mie fins amans. Mais toutes voies di je apertement ke ki amer velt il doit ovrer par sens et par mesure, ja soit ce ke amours face demesurer les plusours et folement quidier aucunes fois. Et la droite ockoisons si en est qu'il ne voillent garder au commencement de l'amour ne amesurer [5], ains voillent k'on face maintenant lur volentés. Et quant il le voient targier, si en sont tant durement esmari ke il par lour folie se commencent a desperer et a escandelisier lour amour et a descovrir. Mais qui vieut joïr d'amors et ki vieut k'eles durent longement, il lui covient avoir mesure et penser a raison, si comme je le vous voil monstrer.

(*Fol. 194 b*) [5]. RAISONS est en amours quant li homme se seit si maintenir ke il ne se despoire de s'amours, fors par raison, por mal ne pour corous de s'amie ne por dangier k'il l'en convingne a souffrir (v. 610), ains se paine tout adés de lui servir miex et miex, sans retraire et en bon esspoir, sans che ke nul ne l'en puet en la fin tenir por fol ne por vilain, ains fait adés s'amour venir en avant raisnablement par soffrir et par lui covrir, et bien sachiés ke nus ne puet che faire sans grant sens ne sans grant raison. Car on voit avenir de c... [1] tous amans ki souffrir ne sevent ne ne poent, ke, quant il ne poent acomplir lor volentés, k'il en sont si durement effr[e]é et trespensé qu'il ne sevent en quel point il se pussent maintenir, ains decovrent lour amour par lour fol samblant. Dont di je k'i font mout durement a haïr. Mais ki joier en velt sans vilonie, il lui covient qu'il soit soffrans par raison. Car (*fol. 194 v°*) on dist [2] piecha ke ki soeffre il vaint et ki bien sert il ne puet mie faillir a gueredon. Or vous ai dit qu'il covient garder raison en amour. Et si vous di encore ke ki voet faire s'amour durer al long, ke il lui covient esgarder [3] a mesure. La mesure est ke quant on se set amesurer et atemprer et retraire d'aler et de venir a s'amie et de lui veoir et du parler (v. 252), por che ke on ne l'en puisse alever blasme. Car ki velt amer a droit, il se doit adés travaillier a son pooir de soi covrir et celer. Car grant honte est a dame quant elle met sen corage et sen cuer en amer celui [4] ki le vait escandelisant et ki se vante de s'amour. Puis k'amors est descoverte et apercheue, nus hom ne la doit prisier.

[6]. AMOURS, puis k'ele est descoverte, ne delite mie tant ne ne plaist comme cele ki est menee priveement et celeement. Car quant plus sueffre li

4 *Corr.* et si redit on — 5 *Corr.* ne a mesure (?).

5. — 1 *Tache couvrant trois ou quatre lettres* (de cremetous amans?) — 2 *Allusion à un dicton quelconque, comme p. ex.* Qui veut vaintre il doit soufrir (*Morawski*, Prov., *n° 2193*) — 3 Es *de* esgarder *en interligne* — 4 *La fin du mot* celui *a été refaite.*

Digitized by Google

amans paine et travaille (*fol. 194 v° b*) por ses amors et plus lui sont coustans, plus en plaisent li delit et atalentent des puis ke il i puet avenir. Et nepourquant ja si bien ne se saront amans celer ne covrir ke aucuns n'en parolt en vilonie. Sans faille la costume est teille ke quant on voit les gens ensamble desduire et parler, ja soit il ensi qu'il n'aient volenté ne talent de metre cose avant ki a amors apartiengne, si lour met on sus. Mais por chu ne doit on lassier sen deduit a querre priveement. Car on ne puet mie deffendre as mesdisans qu'il ne parolent. Et por chu est bons li covrirs. Car se aucuns en mesdist priveement ou apertement, uns autres en redira bien et l'escusera, por chu qu'il n'en verra nul aparant okoison. Et ensi ne sera ja l'amour descoverte ki priveement ert menee. Car il ne s'acorderont ja a une raison, mais (*fol. 195*) li uns dira avant et li autres ariere [1], tant ke il en lasseront le parler par fin anui. Et por chu vous di jou ke tout amant doivent penser a mesure (v. 398), et regarder a raison sans faille. Loiaus amans ki recovrer velt a amour doit penser a sens en tel maniere k'i sace bien parler et proiier par douçour (v. 456). Emprés tout chu covient k'i se garde de mesdire (v. 404). Car dames et damoiseles hei[e]nt et eskieuent l'omme [2] ki par mesdire et par outrage et per vantance se velt metre avant. Et por chu li hom ki velt amer et par dit et par oevre, il se doit oster de mesdit et de mesfait et de vilonie en toutes les manieres k'i puet, et doit estre si cortois, si sages et lui duire en telle maniere qu'il se face renomer en bien et ke cele en qui il met s'entente l'en tingne chier avoec l'autre gent (v. 196). Et quant on le verra si prover en sens et en bonté et en de- (*fol. 195 b*) bonareté, tost porra par aventure sa volenté recovrir et troveir.

[7]. Ensi covient il ke cil ki velt amer maintiengne sens et raison et mesure. Et sachiés ke cil n'aime mie a droit ki che trespassera, anchois aime por vantance et por gabos [1]. Et ensi alieve il malvais blasme a cele ke il doit honorer. Et neporquant, au tans ki ore endroit court, je ne voi nullui el monde ki en telle maniere aint ke je vous ai dit. Je ne voi mais nullui ki maintiengne amour par cortoisie ne par loiauté, mais par fauseté ki multiplie de jour en jour. Loiautés est faillie de tout en tout et amors est tournés a trecherie. Nus n'aime mais fors par vantance et par losenge. Car se aucuns

---

6. — 1 *Allusion à une locution proverbiale, comme celle qui se trouve dans le* Roman de Fauvel (*éd. de la Société des anciens textes français*), v. *1126-30* :

A charue de chiens resemble :
L'un tret avant et l'autre arriere.
.....
C'est le mestier de la chiviere.

2 L'omme *en interligne.*

7. — 1 Gabos *est pour* gabois.

Digitized by Google

prie dame ou damoisele d'amer, s'il ne puet venir a chief, il vel[t] mout ke on l'en sourdie et mescroie, por chu ke cele en soit avillie et blasmee (*fol. 195 v°*) (et) por lui, et quant il voit ke il n'en puet plus avoir, si s'en fait nommer. Et por che di je ke dame et damoisele ne doit avoir envie d'avoir acointance a teille gent. Et nepourquant, ke que je die des hommes, il se puent auques escuser de lour folies, et en partie on les en puet bien escuser. Car au siecle ki maintenant cuert on revoit mainte fois feme ki s'entremet d'amer par fauseté, et aucunes en i a ki sont lies et joiant quant elles par aucun engien puent aucun(e)s hommes decevoir, et chiax envers qui elles se humelient et plus par samblant, et quant il plus se fient en elles, elles plus tost le [2] deschouent [3] et engingnent. Or i a maintes femes ke, quant on les prie d'amors, k'eles monstrent si bel samblant a celui ki vait priant, si comme en regars et en paroles, et sont de si douce acointance qu'eles lui font acroire et quidier k'eles (*fol. 195 v° b*) a lui s'otroient du tout. Ensi le demainent tant par leur atrait k'eles l'atraient et sourprendent et font ensi le fol muser, si ke il quide tout avoir trovei. Et quant elles voient qu'il est si mis qu'il mais ne s'en puet retraire, dont sont si fieres envers lui et les vont deslaiant [4] de jour en jour [en] riant ke en la fin elles lui fausent du tout en tout. Et de celes [5] qui ensi se travaillent d'autrui engingnier est il bien raisons qu'eles soient engingnies. Car Ovides [6] nos dist ke de cele misme venjance dont li malfaisans velt autrui grever, de cele mesme venjance doit il estre grevés. Et por chu est il bien raisons ke on se travaille de gaber celui ki autrui vait gabant.

[8]. Unes autres femes i a ki s'entremetent des hommes dechevoir par plus grant fauseté. Che sont celes ki as rices outroient lour amours (*fol. 196*) par essperance des dons k'eles en quident avoir. Car sans faille uns vilains nonsachans et fols, se il puet tant faire qu'il puisse doner et voille, il recoura [1] plus tost ke uns povres cortois ki en amour servir se travaille de tout sen pooir. Car quant que li povres cortois puet faire ne vaut riens envers le rice vilain ki done. Et au rice meesmement regrieve cest' amour. Car il i met folement le sien pour chu ke cele lui fait acroire k'ele se tient a lui de tout en tout. Et autretant par aventure fait elle as .iij. ou as quatre(s) autres. Encore retraïssent elles en autre maniere. Car tant com elles puent prendre, tant aiment elles, et quant li fouls a tout por elles despendu, si ke il n'a mais ke despendre ne ke doner (v. 489), ches [2] sont elles ki plus le tienent vil. Dont est l'amors du tout faillie, et plus i a on mis plus i a on perdu.

---

2 Le *semble être pour* les — 3 *C.-à-d.* dechoivent — 4 *Ce mot semble refait* — 5 *L's de* celes *ajouté en interligne* — 6 *Allusion à une locution quelconque ; voir l'Introduction, p. 363.*

8. — 1 Recoura *semble une faute pour* recovrera — 2 Ches *est pour* che.

Digitized by Google

(*Fol. 196 b*) [9]. TEUS manieres de fermes doit tout li mondes despire, et mout redoit cil estre dolans ki por teilles femes pert avoir et honour. Mais la grevance ki est faite por bon' amour et loial maintenir est debonaire et plaisans.

[10]. MAIS encore i a unes autres femes ki sont d'autres manieres et d'autres talens. Car elles ne covoitent ne dons ne promesses, ains outroient lour amour par beles proiieres et par cortoisie, et cest' amour doit on plus covoitier ke l'amour de cele ki est fiere et orgoilleuse et rebelle. Et bien sovent revoit on avenir de ces femes ki si sont fieres ke quant elles plus desirent la cose et plus le refusent, et si refusent aucunes fois aucuns ki bonement les aiment et prient et a celui pensent ki d'elles n'a cure. Et pour chu amors ki douce est et acoillant et loiaus est plus entalentans en toutes manieres. Mais li pluseurs empirent (*fol. 196 r°*) en tant leur amour ke cuers si muables et si avolages [3] k'eles ont ne se puent tenir a .j. seul, ains afient as uns et as autres leur amour et lassent aucunes fois l'un pour l'autre, selonc la ligierté de leur cuer. Et avient sovent k'eles laissent les bons, dont grans biens leur porroit avenir, et si se prendent as fols, dont il ne leur vient se hontes non et anuis, et ensi s'aviellent et abaissent par la volentei de leur cuers.

[11]. MAIS icele feme fait mout a blasmer et mout s'avillie ki son cuer ne puet tenir a un talent, ains lui plaist quant elle remue s'amour et lasse a amer l'un pour l'autre par la ligierté de son cuer ; et cele ki ensi double sen cuer doit par droit estre apellee doubliere. Car elle fait samblant d'amer et outroie s'amour a cascun ki le requiert, et c'est cele ki de tout vieut tasteir et essaier por sauler sen cuer, et avoec tout chu elle (*fol. 196 v° b*) ne puet asaisier. Por chu se doit garder dame ou damoisele ki sens a k'ele a cascun ne monstre samblant ki lui puisse tourner a vilonie. Car samblans trop apers [4] fait meserrer [5] pluseurs aucunes fois et quidier c'on les voille amer et atraire. Mais quant il est ensi ke feme se velt atourner a amours, elle se doit tout jors doucement et debonairement maintenir, si ke cil ki amer le vielt loiaument n'i trust fors [6] (amour) doucheur et debonairetei. A celui, puis k'ele i retreuve loiauté et service sans faintise, elle se doit de tout abandoner et des tous autres se doit deporter [7] en tel maniere ke on ne puisse dire k'ele soit doubliere. Car s'ele veut aucun festoiier outre droit et atraire, elle se fera encuser et mescroire de cascun. Car li siecles est si vilains ke on essauce

---

10. — 3 Avolages « *volage* » *manque dans les dictionnaires.*

11. — 4 Apers, *expérimenté* (expertus) ? — 5 *L's de* meserrer *est en interligne* — 6 *Après* fors, amour *a été exponctué* — 7 « *Se séparer* ».

Digitized by Google

anchois le malke on l'abasse. Neporquant a paines puet (*fol. 197*) on regarder feme ki demener se voille par sens et, que qu'il en doie avenir, cascun covoite adés acomplir sa valor, car tout ausi comme vous m'aveis oï dire des hommes, nus ne puet feme trover, tant par soit de bone maniere, k'il n'i ait acune cose a blasmer. Et por chu qu'il n'est mais nus hons ne nule feme ki beient mais a nule loiauté d'endroit amorous [8], convint [9] il a fine force ke bon' amour voist a declin (v. 66).

[12]. MOULT me grieve k'amours a si perdue la grant siengnourie k'ele soloit avoir sor nons [1] anchisors et k'ele est ensi perie du tout. Car nons avons escrit et si trovons ke pluseur ont esté mort par amors, si comme Piramus ki s'ochist por Tisbé [2], et nepourquant je ne conseille mie ke on s'ochie pour amer, car trop est la mort perilleuse por coi on pert et cors et arme ensamble. Mais je conseille bi(*fol. 197 b*)en et lo ke on por l'amour s'amie s'agart [3] (on) de vilonie et retraire et se travait on de courtoisie a son pooir; puis ke s'amie a en lui fiance de s'onour garder, gart soi bien ke par ses coupes elle ne deschie de s'oneur. Se il le fait ensi, il fera chu qu'il devera; et amours, la cui puissance est ausi comme perie, cor [4] seroit avanchie et amonteie.

[13]. KI ore volroit enquerre pour quoi amour a si grant force k'ele le cuer fait estre en si grant souspichon et le cors travaillier, je lui en diroie bien la solution. Vous saveis bien ke amors n'est autre cose fors volenté de cuer, ne nule cose ne puet si l'omme enprisoner ne faire travaillier ke se volentés mesme ki sour lui a pooir et singnourie. La force d'amors si est la volenteis del cuer, et chu est che ki fait pener les amans et travaillier, por chu k'ele velt son voloir achiver et acomplir, et si le refait ausi souspirer (*fol. 197 v°*) et plaindre, quant il covint [1] trop longement servir sans guereredon, ou quant elle ne puet son voloir achever du tout. Et puis ke on par amors soeffre tantes dolours, por quoi apell'on les maus d'amors plaisans? Car jou ai maintes fois oï dire ke nus max ne plaist fors le maus d'amour, ne nus maus n'a douçour se cil non. Mais a chu puet on prover par droite raison ke par chu ke on quide recovrier sa volenté emprés [2], ke li mal en samblant [3] dous et plaisans. Car quant li homme puet s'amie baisier et acoler et avoir le deduit de lui, li delis et la joie k'il en a lui fait tout oblier tous les grans travals k'il devant en a eus. Et pour tant apell'on amour douce et plai-

8 *Corr.* endroit amours (*?*) — 9 Couvint *est pour* convient.

12. — 1 Nons *est pour* nos — 2 *Sur cette allusion, voir ci-dessus, p. 363* — 3 *Ms.* sa gart — 4 *Ce mot paraît être pour* or.

13. — 1 Covint *est pour* covient — 2 recourier *est pour* recovreir; emprés *est synonyme de* aprés — 3 Samblant *est pour* samblent.

Digitized by Google

sant, et de che vient la force k'ele a. Mais que cose fait l'omme douter et estre en souspichon, puis k'il est ensi ke s'amie l'a enseuré de s'amour? Chu est une cose ke on apelle jalousie, le quele je vous devi(*fol. 197 v° b*)serai.

De jalousie.

[14]. JALOUSIE est quant li homme quide, por chu se uns autres parole a s'amie et soulace, quide qu'il la voille amer. Por che k'il se sent souspris, si quide ke cil soit autrechi, et a paors ke cil qui volenté n'en a lui toille ke qu'il a porcachié et ou il quide droit avoir plus grant ke cil qui maintenant se solace, et se [1] fait enprendre mainte grant folie a aucuns par maintes fois. Quant li hom mescroit s'amie et il lui deffent k'ele ne parolt a autrui, par che fait il entendre ke il est jalous et ke cele aime autrui ke lui. Et pour chu vous di jou ke li amans ki de si faite jalousie se poroit tenir et garder devroit estre tenus por sages, et d'autre part, se s'amie veoit ke il ne fust jalous de lui, elle le cremeroit plus et ameroit. Ore vous ai dit une partie de chu ki me samble d'amors, et comment sages hom doit amer.

II

Le traité en prose se termine à la fin du fol. 197. Au haut du fol. 198 commence *L'arbre d'amours*, texte entièrement différent de celui que j'ai publié [1] d'après le ms. B. N. fr. 847, différent aussi de celui, encore inédit, qui se trouve dans le ms. B. N. fr. 24.432 et qui a été restitué à son auteur, *Raimont Badaut*, par M. Ant. Thomas [2]. Le poème du ms. de Sainte-Geneviève n'est pas très clair; en plus, il a été fort maltraité par le copiste et de nombreux passages restent obscurs. Il semble donc justifié d'en donner une analyse.

Celui qui possède quelque savoir doit dire parfois des choses utiles à ceux qui désirent s'instruire. Voilà pourquoi je fais connaître à mes amis, dans ces vers, ce que c'est que le service d'amour loyal. Et ne le prenez pas en mauvaise part, car, à force d'aimer, grand bien m'est souvent advenu : j'ai été aimé et affectionné. Je ne parlerai pas de bas amour, d'amour ancillaire (16).

Je ne m'adresse pas à tout le monde, mais qu'il s'approche et m'écoute, celui qui désire aimer une grande dame ou une jeune fille. Ne croyez pas

---

14. — 1. *Corr.* ce ?

1. *Li Romans du Vergier et de l'Arbre d'Amors*, dans *Neuphilologische Mitteilungen*, XXIX (1928), p. 1-33.

2. *Histoire littéraire*, XXXVI, 637.

Digitized by Google

que ce soient des bourdes que je vais vous débiter, car celui qui, comme moi-même, a fait ses preuves, parle d'amour en connaissance de cause (28).

Je démontre que ne doit s'adonner à l'amour que celui qui en connaît d'avance tous les secrets. Comme un homme sans armes est facilement abattu par l'assaillant, de même à celui qu'Amour trouve désarmé peut facilement arriver malheur. Je plains ceux qui avilissent l'amour, qui n'en connaissent d'autre que celui qui consiste à prendre et à donner. Celui qui a la bourse bien remplie croit trouver vite une amie. Il s'imagine qu'ayant de l'argent, c'est tout ce qu'il lui faut. Qu'il se détrompe, car il faut bien autre chose au parfait amour. Car s'il n'en était pas ainsi, un homme pauvre ne pourrait jamais aimer, puisqu'il n'a pas d'argent. Il lui faut trouver le moyen de ne pas être éconduit, et s'il ne connaît pas ce moyen par lui-même, qu'il vienne à moi pour que je l'enseigne (64).

Aux vrais amans qui aspirent à l'amour parfait j'enseignerai ce qu'il leur faut savoir pour se tirer d'affaire honorablement. Cet enseignement est d'autant plus nécessaire que je vois l'amour en train de déchoir.

Il y en a beaucoup qui veulent aimer et ne savent cependant d'Amour que le nom, et ne savent le servir qu'à coups d'argent. Si vous faites ce que je vous ordonne, vous obtiendrez l'amour parfait sans bourse délier (82).

Quiconque veut aimer doit d'abord savoir comment agir pour parvenir à ses fins. Qu'il soit aimé ou non, s'il s'adresse à moi, je lui apprendrai le moyen de réussir (90).

Celui qui désire planter des arbres doit d'abord étudier la qualité du sol pour savoir ensuite ce qu'il faut pour favoriser la croissance. Si la terre est molle, la chose va toute seule. Mais si elle est sèche ou dure, il faut souvent l'arroser pour que l'arbre prenne racine (104). [Il en est de même de l'amour]. Si l'homme est, dès l'abord, aimé de la femme, il n'a pas besoin du secours de la parole, puisqu'il a planté en terre molle (108). Mais si elle n'a cure de lui, alors il faut y chercher remède, car il a planté en terre dure. Il lui faut de l'eau, mais il s'agit de savoir quelle est cette eau : ce sont les mots doux, les regards amoureux, les soupirs. Mais il faut absolument avoir l'air amoureux Car il y en a qui savent dire des choses douces et qui savent soupirer, par feinte, et sans amour. Il est donc très important que l'homme ait l'air épris, car par là elle saura qu'il est sincère ; personne n'est en effet capable de faire semblant d'être amoureux sans qu'on s'aperçoive immédiatement de la feinte (143). De telle manière l'homme peut tout d'abord prouver à la femme qu'il l'aime, et dès lors elle est tout de suite mieux disposée. Voilà ce que j'entends par l'eau qui fait croître et *reprendre* l'amour. Qu'est-ce que *reprendre*, en parlant d'amour? C'est quand la femme hésite s'il faut ou non aimer celui qui la courtise, et se décide à garder envers lui une attitude qui ne le décourage pas. Alors l'amour *reprend* (ou pousse) (160).

Nous voilà arrivés au point où l'arbre planté dans la terre s'est mis à pousser. Maintenant il faut qu'il devienne verdoyant avant de porter des

Digitized by Google

fruits. Mais apprenons d'abord ce que c'est qui le rend verdoyant. C'est la sève qui monte dans l'arbre. Et voici la sève qu'il faut à l'amour : le service courtois, modestie, honneur et bonne volonté. Le service courtois et la modestie vont de pair ; l'un sans l'autre ne vaut guère. Car celui qui sert sans modestie (humilité) a l'air de le faire à contre-cœur, et si un homme est humble sans servir, on dirait qu'il n'est pas sincère (186). L'amoureux doit de plus honorer tous, car ainsi tout le monde dira du bien de lui, et elle, en l'entendant, deviendra de plus en plus disposée à l'aimer. Mais il y en a qui objectent qu'ils ne sont pas assez riches pour honorer tout le monde. Mais ils n'ont pas besoin de s'en émouvoir s'ils suivent mes conseils. Le soupirant pauvre doit dissimuler son indigence par ses bonnes manières. S'il sait s'acquérir des sympathies par ses paroles aimables, il gagne plus que ne font les mauvais [malgré leur richesse]. Voilà la sève qui rend verdoyant l'amour (212). Elle enlève au cœur de l'amoureux les sentiments vils qui pourraient lui nuire. Et qu'est-ce donc, l'amour verdoyant ? C'est quand la femme élue pense à la possibilité de devenir amie, bien qu'elle n'éprouve pas encore de l'amour (219).

Voilà l'arbre qui commence à verdir, maintenant c'est le tour des bourgeons. C'est le printemps qui les fait pousser. La saison qui fait bourgeonner l'amour s'appelle peine, pensée, l'art de choisir son heure. L'amoureux doit s'efforcer de servir sa dame et faire attention à ne pas lui faire des propositions immodestes (242). Quand il désire lui parler, il doit faire attention que les gens ne se doutent pas de ses sentiments. Et quand les amoureux sont en tête-à-tête, il ne doit rien faire qu'il ne puisse faire publiquement. Il faut aussi qu'il fasse attention à ne pas venir dans la maison de la bien aimée à un moment où il pourrait être importun ; il ne faut pas qu'il y vienne trop souvent ni qu'il y vienne trop tard. S'il y vient trop tard quelqu'un aura pu prendre sa place. Quand le berger est loin, le loup emporte la brebis (260). Voilà le printemps qui fait bourgeonner l'amour. Il a cet effet que, même si l'amour n'a pas encore atteint le cœur de la dame, le soupirant s'apercevra cependant s'il lui plaît.

Voilà l'arbre qui a pris racine et qui bourgeonne. Maintenant entendez ce qui le fera avoir des feuilles. Ce sera l'effet de la chaleur. Cette chaleur, c'est l'abstinence et la discrétion. Il faut qu'il sache se contenir, quand bien même elle ne ferait pas tout ce qu'il désirerait, car l'arbre qu'on coupe ne tombe pas d'un seul coup. De même l'amour n'est pas obtenu par une seule prière. Quand bien même elle l'aimerait, elle aurait raison de se faire un peu prier. Car si elle lui tombait tout de suite dans les bras, cela pourrait faire croire à l'amoureux qu'il a affaire à une femme facile (302). Voilà pourquoi un homme raisonnable ne doit pas être trop pressé. Raisonnable ? La raison qu'a-t-elle à voir avec l'amour, puisqu'un amoureux n'écoute que son cœur ? Il est vrai que la raison est pour peu de chose dans l'amour. Cependant je vous prouverai qu'un homme sans raison ne pourrait aimer d'une manière

Digitized by Google

parfaite. Mais il doit en avoir de telle manière qu'on ne s'en aperçoive guère. Il faut aussi qu'il ait de la discrétion, car celui qui conduirait publiquement ses affaires sentimentales perdrait sûrement son jeu (344). Il doit faire semblant de faire la cour à toutes les femmes, en public il doit même parler aux autres plus qu'à la bien aimée ; car elle saura bien lui donner des rendez-vous en cachette, si elle l'aime vraiment (356). Mais il y en a qui prétendent qu'ils ne sauraient faire la cour aux autres, parce qu'ils ne sauraient quoi leur dire. Ce ne sont cependant pas les sujets de conversation qui manquent en France. Que l'amoureux leur dise, aux autres femmes, p. ex. que l'armée est sur le pied de guerre, ou qu'il a été à l'étranger (?). Ces sujets lui en inspireront d'autres. Qu'il dise n'importe quoi, des choses sérieuses ou des bourdes, tout lui est bon, puisque l'amour n'y est pour rien (372). Ceux qui le verront parler aux dames, prendront cela pour de l'argent comptant et seront persuadés qu'il parle d'amour. Car si quelqu'un ne sait pas dissimuler ses sentiments, cela enlève à sa dame le courage de l'aimer, puisqu'elle redoute les racontars. L'amour peut donc se dissimuler, malgré la pâleur, le manque d'appétit, l'air soucieux, l'insomnie dont l'amoureux est affligé ? Il est vrai que la passion est écrite sur le visage du soupirant, mais il ne doit pas révéler par son attitude quel est l'objet de ses sentiments. Ainsi personne ne le connaîtra (396).

Voilà ce qu'il en est de la discrétion. Parlons maintenant de la mesure ou de la modération. L'homme modéré vaut mieux qu'un homme fougueux et fier. Il ne faut pas qu'il parle trop ni ne se taise trop. Il vaut mieux attendre et parler peu que se presser et trop bavarder. Car qui parle trop risque davantage de dire des sottises. Ainsi il faut garder la juste mesure en fait de parler et de se taire. Surtout ne faites pas de confidences à un ami. Car des amis peuvent se brouiller pour une raison ou une autre, et l'ancien confident se presserait de divulguer votre secret pour vous ennuyer. Et si l'ami vous priait de lui parler de vos affaires de cœur, vous n'avez qu'à inventer. C'est là un péché véniel, et qui a en plus cet avantage que, si l'amitié se défait, l'autre ne pourra pas vous nuire. Voilà les choses qui font feuillir l'amour. Qu'est-ce qu'on entend par là ? C'est que la femme aimée, même si elle ne paye pas encore de retour, est touchée, de sorte que si elle éconduit l'amoureux, c'est tout comme si elle l'agréait (436).

Nous voilà arrivés au point de notre traité où l'arbre est déjà en feuilles. Voyons maintenant ce qui le fera fleurir : c'est la rosée du matin. Et quelle est la rosée qui fera fleurir l'amour ? C'est la courtoisie que le soupirant doit observer envers tout le monde ; mais il y faut aussi de la douceur. Car courtoisie sans douceur ne vaut rien. Il faut encore que la bravoure s'y ajoute. Il faut aussi que l'amoureux ait du discernement pour apprécier ce qui lui sera profitable. Puis il faut la générosité ; mais elle doit être proportionnée à la situation de fortune, la libéralité ne doit pas aller au delà de la richesse, car celui qui est généreux sans mesure est méprisé aussitôt que ses moyens sont

Digitized by Google

épuisés. Un homme sans grande fortune doit observer un maintien joyeux et être large en paroles seulement, puisqu'il n'a pas autre chose à donner, tandis qu'un homme riche doit pratiquer la libéralité, puisqu'autrement il se ferait détester (498). Qu'est-ce donc à dire que l'amour est fleuri ? C'est quand la femme avoue son amour au soupirant. Mais faites attention que les bienfaits de la rosée ne soient pas détruits par la gelée. Par la gelée on entend la vilenie, le *desroi*, l'arrogance, l'orgueil, la paresse, la mauvaise foi. Si un homme se conduit en amour comme un vilain, il se couvre de ridicule. Car amour de vilain est pure folie. Un vilain ne sait pas prier d'amour (532). Voilà comment il fait sa demande : « Ma belle, vous auriez tort de ne pas vouloir de moi, car j'ai des vaches et des bœufs et tout qu'il faut » (540). Ce n'est pas de l'amour. Même s'il arrive à un vilain d'être aimé à cause de sa richesse, il sera abandonné s'il est trop arrogant et cherche à obtenir l'accomplissement de ses vœux avant que le moment en soit venu, de même s'il est trop orgueilleux envers la dame, ou s'il est paresseux à lui faire la cour, de même s'il est de mauvaise foi. Lorsqu'elle se sera aperçue qu'il la trompe, ou bien elle le quittera immédiatement ou bien elle se moquera de lui. D'ailleurs, celui qui cherche à aimer perfidement, qu'il s'adresse à d'autres que moi pour être conseillé. Voilà ce que c'est que la gelée en amour (589).

Voilà l'arbre en fleurs, il lui faut maintenant des fruits. Ce sera l'effet de la pluie *au tans paschour*, ce qui, en amour, équivaut à la prière hardie et à la persévérance. Que l'amoureux ne se laisse pas décourager par les caprices de sa dame. Ce ne sont là que des manières de le mettre à l'épreuve. Car s'il s'en offense, mais, réflexion faite, veut revenir auprès d'elle, il se pourrait qu'il fût trop tard. L'amour d'une femme n'est pas nécessairement éternel. Il s'en va aussi facilement qu'il vient. Il est plus aisé pour une femme de cesser d'aimer que pour un homme. Car une femme qui perd un amoureux en a tout de suite deux ou trois autres. Mais si un homme perd son amie, personne ne lui fait des propositions. Voilà pourquoi je vous dis à vous tous qu'on doit être constant dans son amour. Car si l'homme s'éloigne pour longtemps, la femme ne croit plus à son amour. Il est étonnant que quelqu'un qui est dans les chaînes de l'amour puisse s'éloigner pour longtemps de l'objet de ses sentiments.

(*Bibl. Sainte-Geneviève 2200, fol. 198, en haut*).

SI (*sic*) COMMENCHE DE L'ARBRE D'AMOURS.

Ki auques s'entent de clergie,
Aucune fois covient qu'il die
Cose la ou on puist entendre
Grant sens et aukes de bien prendre. 4
Pour che vous di et sel vous lis
Et fas savoir a mes amis

Rubr. Si *est pour* Chi.

Digitized by Google

Et en ces vers les vous devise
Comment, par quoi et en quel guise
On doit servir d'amour loial;
Et si nel tenés pas a mal,
Car par chu k'ai esté amis
Et d'amer me sui entremis
M'est sovent mout grant biens venus,
S'en sui amés et chier tenus;
Ne parlerai d'amour trop basse
Ne de garchon ne de baiasse.

Signour, cest mien commencement
Ne fas je pas a toute gent;
Mais ki d'amour loial m'apele,
De haute dame ou de puchele,
Ne fuie pas, mais viengne avant,
Si oie men commandement;
Et si nel tenés pas a fable:
La provance ai fait estable,
Car ki d'amors a esprové
Tout l'afaire et la verité,
Se il en velt aprés traitier,
Seürement en puet jugier.
Se nus en velt son dit fauser,
Bien le porra par lui prover. (*fol. 198b*)

Je juge et monstre par raison
Ke ja ne doit amer nus hom
Se il ne set anchois d'amors
Tous les engiens et les trestors.
Dites, sengneur, se on m'asaut,
Et del deffendre ne me chaut?
Et se je n'ai armes vers lui,
Dont me puet il faire anui?
Ligierement me puet abatre
Quant je ne m'ai de quoi combatre.
Ausi vous di par verité:
Ki amors trove desarmé
Et il ne s'a de quoi defendre,
Bien tost en puet a mal chief prendre;
Si me poise mout des plusors
Ki destorment joie d'amors,
Ki n'ont sens d'autre amour mener
Fors ke de prendre et de donner.
Ki a le burse bien emplie
Bien cuide tost avoir amie:
Che li samble ki a deniers
Ke il ne lui soit d'el mestiers.
Mais n'i a pas che ke il croit.
Ceste esperance le dechoit:
El i covient ke or ne argent
Ki amer velt parfaitement;
Car s'on n'amoit se deniers non,
Dont n'ameroit ja povres hom,
Car povres hom n'a pas deniers.
Dont lui est il, je quit, mestiers, (*fol. 198 vo*)
S'il vieut amer, qu'il trueist maniere
Par quoi ne soit botés ariere,
Et s'il nel set per soi trover,
Il viengne a moi pour doctriner;
Car, s'il vous plaist a oïr,
Por tant ke voi amors perir,
Por les plusors a ravoier
Ki ne seivent d'amors traitier,
Dirai .j. peu de mes commans
Qu'il covient faire as vrais amans
Ki requirent parfaite amour
Kil ne lour tort a deshonour.

---

7 les *est pour* le — 16 balasse — 21 Ne fui ie pas mais vieng a. — 24 *Hiatus, corr.* La pr. en ai f. e. — 36 Et... ne *est la formule interrogative bien connue* (Enne) — 37 se *manque* — 38 *Vers trop court; après* Dont *il y a un grattage de deux lettres; il semble qu'il faille rétablir* ne — 55 *Corr.* k'or — 62 Par *est écrit en abrégé, de même aux v.* 71, 77, 80, 143, etc., *mais* per *en toutes lettres au* v. 63, par *en toutes lettres v.* 229. — 65 *Vers trop court, gratlage après le dernier mot; on pourrait rétablir la mesure en lisant* piaisoit — 68 Ki me s. — 72 Kil *semble être pour* Ke.

Digitized by Google

Tel, ne sai quant, voillent amer
Kil ne seivent fors ke nomer.
Il seivent bien amors, cest non,
Mais il n'en ont point de raison
Par quoi sachent amors servir
Fors de la borse bien emplir.
Mais je vous voil dire, siengnour,
Par quoi arés parfaite amour
Tout sans deniers et sans argent,
Se faites men commandement.

Cil ki d'amors se velt pener,
Il doit bien primes esgarder
Vers qui il a son cuer torné,
Comment fera sa volenté,
Et se cele l'aime ou non,
Viengne a moi, tout sans tenchon
Li aprendrai tel medicine
Ki le fera vers lui encline. (*fol. 198 v° b*)

Cil ki les arbres vielt planter (*fol. 199*)
Primiererement doit esgarder
Les costumes et la nature,
Quele est la terre, ou mole ou dure,
Et selonc chu qu'il voit la terre
Doit au croistre mechine querre.
S'ele est mole, rien n'estuet mais :
Assés croistra l'arbres en pais
Puis ke la terre est covenant ;
La ne covient traval plus grant.
Mais se la terre est seke ou dure,
Lors i estuet autre mesure :
Sovent estuet d'euwe atemprer
Ki l'arbre fache enrachiner...
S'il est primes de lui amés
Et covoitiés et desirés,
La ne covient autre parole,
Car planté a en terre mole,
N'i a mestier d'atemprement :
Ceste fera tout son talent.
Mais s'il aime en tel mesure
Ke cele n'ait de s'amour cure,
La estuet il mechine querre,
Car planté a en dure terre.
Or li estuet d'aigue atemprer
Dont l'amour puist enrachiner.
Mais primes doit l'aigue conoistre
Ki cele amour li fera croistre :
Douce parole, douch samblant,
Li dous regart en souspirant, (*fol. 199 b*)
C'ausi comme aigue par nature
Fait enmolier la tere dure,
Tout ensement douce parole
Fait le feme pensiewe et mole.
Mais doucement ne puet parler
Ki dous samblant ne puet monstrer ;
Mais il i estuet dous samblant
Ki recovrer velt en avant.
Et por itant ke li plusour
Ont ces .ij. coses sans amour,
Car il i a teus, ne sai quans,
Ki seivent faire dols samblans
Et parolent mout doucement
Et si n'i a d'amour noient ;
Pour tel errour a eskiver,
En souspirant doit regarder

---

74 Kil ne *est pour* Ki nel — 87 *et* 88 *Hiatus* — 90 *Le reste de la colonne b est occupé par la miniature* — 93 les natures — 97 Sele estoit mole ; *l's de* mais *a été ajouté en interligne* — 98 l'arbre — 100 ne *est répété* — *Après* 100, *le v.* 95 *est répété* — 103 *Corr.* l'estuet — *Après* 104 *il y a évidemment une lacune* — 111 *Hiatus, corr.* se il — 121 comme li a. — 132 dolos s. — 135 Pour cel e.

Digitized by Google

Ke il regarde doucement
Et sospire par'aitement.
Lors conoist ele sans doutance
K'il est por lui en grant balance,
Car ces coses en nule guise
Ne puet nus faire par faintise
C'on ne s'en puist mout tost par-
çoivre,
Car il i a trop a dechoivre,
Ensi ke, ki s'en set pener,
Puet-on primes l'amour prover.
Quant elle set qu'ele est amee,
Plus tost en est entalentee,
Et che est l'eve qu'il entent
Dont li amors croist et reprent. (*fol. 199 v°*)
Et ke est ce : reprendre amors ?
Che est quant elle est en errour
S'elle amera celui ou non
Ki torne a lui s'entencion,
Et neporquant en tel maniere
K'ele ne soit envers lui fiere,
K'il ne li griet a escouter
S'il veut d'amors a li parler;
Et quant elle endure en tel guise,
Adonques est l'amors reprise.

Or avons tant qu'il est repris,
L'arbre ki fu en terre mis.
Or l'estuet primes averdir
Anchois qu'il puist a fruit venir.
Mais il covient anchois savoir
Ki lui fera verdour avoir.
La seve ki en l'arbre monte,
Si con li livres le raconte
Ki nons aprent de lour nature,
Li fait primes avoir verdure ;
Et quant amors le seve ara,
Adonques primes verdera.
Biaus services, humilités,
Honours et bone volentés,
C'est la seve ki en amour
En prochain tans dorra verdour.
Biaus services corages straint,
Humilités et sans cuer fraint ;
Et che sachiés tresbien de fi :
Ches .ij. coses ke j'ai dit chi
Sunt si jointes a ceste afaire
(*fol. 199 v° b*)
L'une sans l'autre ne vaut gaire;
Car ki sert sans humilité
Ausi le fait ke sans son gré,
Et ki est humeles sans service
S'umilités samble faintise,
Et si les vieut ensamble avoir
Ki s'amour maine par savoir;
Et ki ensamble les avra,

---

149 *Corr.* qu'i entent — 150 *Le ms. porte* croist et esprent, *mais c'est* reprent *qu'il faut, de même, au v.* 160, reprise *et non* enprise ; *le mot exact est en effet au v.* 151 (reprendre) *où, selon le procédé de l'auteur, le mot précédent est répété, et au v.* 161 (repris). *Godefroy, X, 550* c, *donne de* reprendre, *au sens de « repousser », un exemple de 1467* : Deux verdes entes et plantes bien reprinses de deux ans du moins ; *autre exemple dans la même acception dans le* Romans du Vergier et de l'Arbre d'Amors *du ms. fr. 847 de la Bibliothèque nationale, publié par moi dans* Neuphilologische Mitteilungen, *XXIX (1928), p. 12, v. 2* : l'arbres... U vergier plantés et repris — 153 Et elle — 156 Ke ele — 158 Et il — 159 endure a en — 160 enprise (*cf. la note du v.* 150) — 168 Si comme — 177-8 *sont corrompus et le sens n'est pas clair ; p.-ê.* : Biaus services corage estraint, Humilités et sens cuer fraint.

Digitized by Google

L'une por l'autre s'esforcera.
Aprés doit faire a tous honour.
Ce li donra de li l'amour,
Car tout dïent de celui bien
Ki a nullui forfait rien ;
Quant bien en ot dire la gent
Si li torne plus a talent.
Mais ore i a tel ki se plaint,
Cui angoisse et povretés vaint
Si k'il ne puet tant recovrer
Dont il puist autrui honorer ;
Mais ja ne s'en esmaiera
Se il fait che ke ja ora.
Il doit la soie poverté
Covrir de bone volenté,
Si ait volenté de bien faire,
Sache le gent a soi atraire.
Se par parler bel les atrait,
Miels li vaura ke malvais fait.
Ensi traira l'amour a soi
Cil ki aime en bone foi.
C'est la seve, sans rien mentir,
Ki l'amour fait tost enverdir.(*fol. 200*)
Quant celle seve au cuer li monte,
Si li deffait trestout son conte
Qu'il n'i remaint corous ne ire
Ne riens ki envers lui l'empire.
Et k'est : amors estre enverdie ?
Quant ele pense d'estre amie,
Et si k'encor ne senche amour,
Qu'il lui fache nule dolour,
Mais ke ses estres .j. peu li plaise
Et de parler li fache aise.
Quant elle pense en tel maniere,
Dont est l'amors tainte en verdure.

Or est l'arbre trais en verdour,
Mais ains qu'il ait foelle ne flour
Le covient il a boutoner,
Ki par ordre le vielt mener,
Et si porés par moi oïr
Ki les boutons fera issir :
La nature del tans novel
Met la douchour en l'abrisel,
Et par l'umeur de la doçour
Botone l'arbre sans errour.
Et li dous termes quex sera
Dont li amors botonera ?
Paine, porpens et tans et eure :
Trop n'i viengne, trop n'i demeure,
Pener se doit de lui servir
Et pourpenser de lui garnir
Qu'il ne quire vers lui folie
Ki ja li tourt a vilonie.
Et quant il veut a lui parler,(*fol. 200b*)
Li covient le liu esgarder,
K'en la maison n'a trop de gent
Ki aparchoivent son talent ;
Et si esgart cele ente bien
Ke il n'i face nule rien
Qu'il ne voille faire en apert,
Voiant le gent a descovert.
Che devés vous bien retenir

---

190 *Ce vers est presque identique au v.* 470 : L'une por l'autre esforcera ; *cette dernière leçon, où la mesure est correcte, est probablement la bonne* — 192 Celi — 194 *Vers trop court, corr.* ne forfait rien — 201 Mais jamais ne — 208 *Corr.* k'a (*?*) malvais fait — 210 *Hiatus* — 213 Quant elle s. — 216 *Corr.* envers li (*?*) — 219 k'encore ne — 220 *Corr.* Que (*la dame*) lui (*d l'amoureux*) — 221 *Vers trop long* — 222 *Hiatus* — 223 maniere *est probablement une erreur* (*corr.* mesure ?), *car la rime demande un mot en* -ure ; *mais il pourrait y avoir une lacune de deux vers entre* 223 *et* 224 — 227 il aboutoner — 232 la brisel.

Digitized by Google

K'il a tele eure i puet venir,
S'il li faisoit nul destorbier,
Qu'il li porroit tost anoier ;
Trop n'i viengne, de che se gart,
Et si i puet venir trop tart.
S'il trop targe, teus i verra
Ki de s'amour l'encomberra.
Quant li paistres est lons assis,
Li leus en porte le berbis.
Et ches coses sont li dous tans
Dont li amors selonc men sens
En peu d'eure boutonera.
K'est ore k'amours boutonera ?
C'est l'amors el cors montera
Ki par raison le demenra,
Ensi c'au cuer pas ne parviengne,
Mais ki celui voille et maintingne
Si k'il parchoive a sen samblant
S'il plaist a lui ne tant ne quant ;
Ensi ara salve se paine,
S'il par raison le demaine ;
Et quant elle est en tel dolors,
Donques botoune li amors.

Or est l'arbres tant demenés
(*fol. 200 r°*)
Qu'il est repris et boutonés,
Mais or covient a ensengnier
Ki le fera aprés foellier :
Li touchemens de la chalour
Traist de l'arbre vers sons lameur.
De ches .ij. coses en mellees
Dist on les foilles enmellees.
Quels est donques ceste chalour
Ki nons fera foillir amour ?
C'est abstinence et coverture ;
K'il se detingne par mesure,
Ne li doit pas le cuer faillir
S'ele ne fait tout son plaisir,
Car nel chiet pas al cop primier
L'arbre quant on le velt trenchier.
Ausi pour proiier une fie
N'est pas bone amors otroïe :
S'ele l'amoit encor tresbien,
Si mesfroit ele nule rien
S'ele s'en faisoit proier .j. poi,
Si monstera raison por quoi :
S'ele lui otroie son talent
Quant il proie primierement,
Vous savés bien de teus amans
A par la terre ne sai quans
Ki quideroient ke par proiere
Fust as autres d'itel maniere.
Por che se doit bien detenir
Ki de s'amie velt joïr ;
Ne se doit pas haster li hom
(*fol. 200 r° b*)
Ki en soi a point de raison.
— Raison ? Et ki porroit monstrer
C'om par raison peüst amer ?
Ne sai comment aroit raison

---

257 verra *est dialectal pour* venra — 264 *Ce vers est écrit au bas de la page d'une encre plus noire, avec signe de renvoi. Il est trop long, on pourrait lire* or *au lieu de* ore ; *mais il est aussi possible que l'auteur ait écrit, conformément à son style habituel* : K'est ore : amours boutonera ? — 268 *Corr.* Mais ke (*?*) — 270 lui *est pour li* — 272 *Vers trop court* ; *on pourrait corriger* Se il — 277 or *manque* — 280 vers (u's) sous (sons ?) lameur *est incompréhensible* ; *corr.* vers son (summum) l'umeur *?* — 281-2 *Vers obscurs* ; enmellees(en mellees) *deux fois à la rime est suspect* — 289 *Corr.* nel *en* ne — 293 encore — 295 *Vers trop long* ; *corr.* Se s'en — 296 monstera *est pour* monsterai — 297 *Vers trop long, corr.* Se lui — 301 proiee *; vers trop long* — 304 joier.

Digitized by Google

Cil k'Amors tient en sa prison,
Car raisons commande et deffent
C'on riens ne face folement.
Mais comment faire le poroit
Cil c'Amors tient en son destroit ?
Hons ki aime n'a gaires sens
Et si n'a mie grans pourpens :
Canques il voit li samble bon,
Ne croit nullui si sen cuer non.
Amors del tout le demesure,
De grant raison nen a il cure.
Por che vous di je ke raison
N'ara ja en amour nus hom.
Bien sai ke raisons a nul jour
N'iert acordable vers amour.
— Si ert, et monsterai por quoi
Ceste doutance est de mout poi,
Car ja nus hom ki raison n'a
Parfaitement nen amera.
Mais ensi doit avoir raison
C'on ne sache s'il l'a ou non,
Si doit estre fous a mesure
La ou on n'a de grant sens cure.
Ki de raison ne set noient,
La soie amour va tost et vient.
Raisnablement sache amor querre,
(*fol. 201*)
Car de folie ne de guerre
N'a nus mestier envers amour,
Mais de raison et de douchour.
Por che di je ke sans raison
Ne puet d'amors joïr nus hon.
Et amors ki ne sont raisnables
Ne poront ja estre durables.
Dont li estuet il coverture,
Se il en a del tenir cure,
Car ki s'amour maine en apert,
N'est pas mervelles s'il i pert.
A toutes voist, a toutes viengne
Et hummelement totes maintiengne
Et tant face devant la gent
C'on ne sache a coi il tent.
Encor paraut as autres plus,
C'aparchevoir ne s'en puist nus,
K'ele li metra lieus assés,
Se il de li est bien amés,
Ke sans la gent i parlera
Et seul a seul o li sera.
Mais or i a teus ki j'oi plaindre
K'i ne seivent paroles faindre
Dont as autres tiengnent raison,
Se a celes k'il aiment non ;
Ne mais chi n'a point de doutance.
Por quoi li faut dont toute France ?
Assés lui puet dire de fais
Dont il porra tenir ses plais :
Die ke l'os est assamblee, (*fol. 201 b*)
Ki vienge d'estrange contree.
De ces paroles d'eus sordront
Ki a parler li aprendront.
Assés puet divers dis avoir,
Ou de menschonge ou de savoir.
Assés li vaut tout vellement,
Puis ke d'amors n'i a noient.
Ke qu'il die, cil ki venront
D'amors parler le cuideront.
Par tel maniere li plusour

---

310 Cil ki amors — 315 Li homme ki — 316 *Corr.* grant pourpens — 328 *Lire* nen amera *ou* n'en amera ? — 335 Et r. — 350 *Hiatus* ; *corr.* Ke on — 351 Encore — 352 Car parchevoir (p. *barré*) ne s'en poroit nus — 353 Car ele — 362 *Il faut peut-être imprimer* : Por quoi ? Li faut dont toute France ? — 363 dire defaire — 371 vellement, *avec un accent sur le* v, *en marge deux autres accents* ; *c'est probablement le même mot que* uëlment, « *également* » — 372 *D'abord* noiant, *corrigé en* noient — 373 ki venront *est peut-être pour* kil verront.

Digitized by Google

Aront doutance de s'amour.
Car s'il ne set entre la gent
S'amour mener covertement,
Se cele en ot nullui gaber,
Ne l'osera por blame amer.
— Cui puet dont covrir amour?
Den le demonstre la colour,
Li peu mangier, li trop penser,
Li tart couchier, li main lever?
— Oïl, par foi, ke ele aime autrui,
Mais il ne monstre pas cui;
Car on ne puet savoir son non
N'envers ki a s'entencion,
Et che ne puet gaires grever
S'on aparchoit qu'il velt amer,
Mais c'om par lui ne sache mie
Le quele feme soit s'amie.
Et neporquant, che ke je di :
Penser, lever, couchier ensi,
Puet on faire si belement (*fol. 201 v°*)
Ke nel savront gaires de gent.

Or avons mis la coverture.
Mais or covient aprés mesure.
Ki mesure a, plus en est chiers
Quant il en est estours ne fiers.
Trop ne parole, trop ne taise,
Ains doit atendre tout a aise.
Miex vaut atendre et bien parler
Ke mesdire et trop haster.
Car ki parole trop sovent,
Sage l'estuet s'il ne mesprent.
Por che se doit on mesurer
Et de taisir et de parler.
Ne dois vanter a compangnon
Ne a nullui, se par toi non.
Car tost fauroit la compangnie
Ou par corous ou par envie;
Et se entr' eus se metoit ire,
S'il en savoit de quoi mesdire,
Che diroit il tout al primier
Dont le quidroit plus coreschier.
Por che le doit a tous celer.
Assés avra d'el a parler.
Et si li siens compains li prie
Ki de s'amour auques li die,
Bien li porra d'autrui mentir
Et par celi s'amour covrir.
Ne l'en tenra nus a felon
S'il de che ment son compangnon;
Et puis, s'il se coreche ausi,
(*fol. 201 r° b*)
Ne l'en porra ja faire anui.
Et ches coses font li chalours
Dont foillera par tans amors.
Et qu'est che : amors foelle ?
C'est qu'ele au cuer .j. peu se doelle
Et ne mie si durement
Qu'encor descoevre son talent;
Mais quant icil d'amors li prie,
Si doucement l'en escondie
Ke l'escondis tout de legier
Li vaillent pres un otroier,
Si ke il sache bien et penst
Quels de li en est li talens.

---

376 A tout d. — 381 Cui *semble une faute de copiste pour* 9nt = Coment — 382 Den *semble être une forme abrégée de la formule interrogative* Dont ne — 385 *Vers trop long* ; ke ele *semble être une faute pour* k'il — 386 *Vers trop court* — 388 Nen vers — 396 Se nel — 400 *Corr.* Que quant en (*on*) est estous ne fiers — 401 *Corr.* Trop ne paraut, trop ne se taise — 404 *Hiatus* — 405 Car trop ki p. trop s. — 420 *Corr.* Ke — 427 *Corr.* fait — 429 *Vers trop court, on pourrait corriger* Et que est che ; *le copiste a d'abord écrit* folelle, *puis il a exponctué le premier* l — 432 Qu'encore — 436 *Corr.* vaille.

Digitized by Google

Quant ele monstre tel compangnie,
Adont est li amors foillie.

Or est autant nostre traitiés
Ke li arbres est ja foilliés.
Drois est qu'aprés doyons veïr
Ki en fera les flours issir :
La temprance de la rousee
Ki va caant la matinee.
Or est, je quit, donques raisons
Ke la rousee demonstrons
Ki en prochain tans sans mentir
Fera loial amour florir.
Maintenir doit cortoisement
Et lui et toute l'autre gent.
Cortois doit estre en sa parole,
Ke vilaine ne soit ne fole.
Mais ne vaut riens sa cortoisie
(*fol. 202*)
Se par douchour n'est enforchie.
Che nons dïent li anchïen
Ke cortoisie ne vaut rien,
Se par douchour n'est maintenue,
Ne plus ke sens a beste mue.
Se je parol cortoisement
Et de douchour n'i a noient,
Kanques fera li cortoisie
Desfera tout la vilonie.
Car mout est fel, si con je croi,
Ki de douçour n'a point en soi.
Donques ki vieut avoir amor
Si ait cortoisie et douchour ;
Et ki ensamble les avra,
L'une por l'autre esforcera.
Or li covient aprés proëce
Ki ces .ij. coses li adreche.
Car ces .ij. coses, di je bien,
Sans le tierce ne valent rien ;
Car che qu'il iert cortois et dols
Li vaudra peu s'il n'est prous.
De quel mestier ke li hom soit,
Proëce face en son endroit.
Par engien sache descovrir
Iche ke lui vient a plaisir ;
Sens ait de che ke il velt faire,
Ke doit fuïr et coi atraire.
Pus li estuet avoir largece
Selonc che k'il a de richece,
Car outre chu qu'il a d'avoir (*fol. 202 b*)
Ne doit il ja largece avoir.
Car sa largece mout peu dure
Puis k'il est larges sans mesure,
Et puis, quant il n'a ke doner,
Sil nel dainge on puis esgarder ;
Et se il n'a or ne argent,
Si se maintiengne liement
Et si soit larges de parler,
Puis qu'il n'a el ke doner.
Et cil ki rikece avra,
S'il me croit, largece en fera
Par tout la ou on se rikece set.
Se il n'est larges, on le het,
Ne por le largement parler
Nel doit on mie deporter.
Mais li povre homme ki n'a rien,

---

439 *Corr.* Q. li m. — 445 *Lire plutôt* L'atemprance — 448 de *de* demonstrons *a été ajouté en interligne* — 452 lui est *pour* li (*la dame*) — 465 si comme je — 470 *Cf.* 190 — 474 ne vaut r. — 475 *L'r de* Car *et la moitié supérieure de l'*l *de* dols *sont effacés* — 476 Li vaudra preu ; *le vers est trop court, on pourrait corriger* se il — 480 lui *est probablement pour* li (*à la dame*) — 483 avoir proece ; *cf.* 486 — 490 Sil *est pour* Si — 494 *Vers trop court, corr.* que il — 495 *Hiatus* — 496 S'il mescroit — 497 on *a été ajouté en interligne, ainsi le vers a deux syllabes de trop ; il faudrait peut-être supprimer* Par tout — 501 *Corr.* Mais le povre homme.

Digitized by Google

Ki le deporte si fait bien.
K'est che : amors estre florie ?
C'est quant on aime sans folie
Si ke, quant cil d'amors se claime,
K'ele lui die k'ele l'aime.
Quant elle ensi s'amour gehist,
Sans doutance l'amors florist.
Mais che ke done li rosee
Gardés nel toille la gelee.
Toutes les flours ke l'arbres rent
Taut li gelee mout sovent.
La gelee estuet dont veïr
Ki nons fera amors perir :
Vilonie, trop grans desrois,
(*fol. 202 v°*)
Orgiex, pereche, male fois.
S'en vilains est de son amer,
N'en fera nus ke gaber.
Je li deffent ki est vilains
Ke il d'amour oste ses mains.
— Et qu'est che dont ke vilain font ?
Dont n'aiment il et amé sont ?
— Nenil, par foi, n'est amour mie,
Mais maniere de derverie.
Car lués a il el cors la rage
Ke kierir velt en son corage.
Sa kiere velt tantost avoir,
Tort a folie ou a savoir ;
Celi valdra a lui tourner,
Si le velt avoir por rover.
Rover est che, ke se maniere
Ne doit on pas nomer proiere.
As vilains pas proiere n'apent,
Mais rovers est plus proprement ;
Et il par rover le puet atraire,
C'est tous li biens qu'il en set faire :
« Bele suer, vous serés m'amie,
Ou se che non, chu ert folie,
Car j'ai assés vakes et bués
Et quant ke vous et moi iert oés. »
C'est li rovers et li proiers
Ki le vilain fait estre fiers ;
Et pus k'autre douchour n'en ont,
N'est pas amers che ke il font.
Ki que aint vilain pour s'amasté,
Le laist cele qui l'ait amé (*fol. 202 v° b*)
S'il se deroie por s'amour
C'avoir le voille ains son jour.
Ichele ki amer le doit
Le lait mout tost pour son desroi,
Et s'il est ver lui orgoillous
Et de proier trop desdeignous,
Dites l'amour comment ara,
Che qu'il proier ne dangera ?
Ichis orgols, tout sans mentir,
Le puet faire mout tost guerpir,
Car malement servira moi
Ki ne daingne servir a soi.
Et vers ki ke il ait orgoil,
Li doit il faire tout son voil.
Or i a tel ki peu i vient,
Car sa pereche le detient ;
Mais pereche n'i a mestier

---

517 S'en *est pour* S'on (« *si quelqu'un* ») — 518 *Vers trop court, corr* Ne l'en fera — 523 Ne nil — 526 *Les trois derniers mots sont écrits sur grattage* — 527 *Ce vers est écrit dans la marge inférieure, avec signe de renvoi.* Sa kiere *semble signifier* « *ce qu'il demande* » — 529 ur *de* tourner *ajouté en interligne* — 530 *Le* t *de* velt *a été ajouté après coup* ; *corr.* par rover — 533 *Vers trop long, suppr.* pas — 535 Et il, *corr.* S'il — 542 *Corr.* les vilains — 545 *Lire* Ki qu'aint ; s'amasté, *substantif non encore signalé, semble signifier* « *les richesses qu'il a amassées* » — 546 quil ait — 547 Sil sederoie — 548 *Hiatus, corr.* Ke avoir — 551 lui *est pour* li (*la dame*) — 554 *Ce vers semble corrompu.*

Digitized by Google

S'il velt avoir nul recovrier.
Se perecheus est de venir
Et de s'amour a maintenir,
Puis ke d'a li venir se faint,
Ne quidera ja k'il l'aint ;
Et s'il est de male foit,
Ke son cuer entourne en autre endroit,
Se par nul plait ne puet parchoivre
Ke il le voille ensi dechoivre,
Ou elle tost le lassera
Ou elle ensi le gabera.
Comment poroit celui kierir
Ki se paine de li escarnir ? (*fol. 203*)

Ki amors maine par boisdie,
Che ne me samble fors folie :
En commencement ou en fin
Tout dis tourne a mal declin.
Ki bosdie quiert en amours,
Si quire autres conseillours :
De trechier ne sai consellier,
Car je ne sai noient boisier.
Mais ki a vraie amour entent,
Si oie men commandement.
Toutes ches coses eskivés
Vous ki parfaitement amés :
Ch'est la gellee dont amors
Puet tost perdre toutes les flours,
Et por chu en estuet gárder
Cheaus ki amour voillent mener,
Car qui c'unques ces coses ait,
Il pert amour tout entresait.

Or avons fait l'arbre florir,
Or estuet il a fruit venir,
Et si convient ja deviser
Ki li fera le fruit porter :
La douce pluye au tans paschour
Ki vient aprés le grant chalour
Fait en la flour amonceler
Le semence, et le fruit porter ;
De cele semence, je quit,
Dit li livres naistre le fruit.
Or me covient vous ensengnier
Ki amors fait fructifïer : (*fol. 203 b*)
Li requerre hardïement,
Li porsis, li enortemens.
Bien doit estre fiers en s'amor,
K'il ne laist pour nule irour,
Ne por cose qu'ele puist dire
N'en ait longement vers lui ire.
Car che devés savoir de fi,
S'ele ladenge son ami,
Elle nel fait pas de cuer corechié,
Mais pour celui assaier ;
Car s'il le lait par mautalent,
Ne l'aime pas parfaitement.
Laissier ? Qui laseroit s'amie,
Ne por corous ne por folie ?
Je ne croi pas, s'il aime bien,
K'il ne le puist ja faire pour rien,
Ne de corous ne de contraire
Ne por riens qu'ele lui puist faire.
Voirs est tout che, et jel croi,

---

564 recourir — 565 e. devenir — 568 *Corr.* ke il l'aint — 569 *Vers trop court, corr.* Et se il — 570 *Vers trop long, corr.* Ke son cuer tourne — 571 *La négation donne un contre-sens, il faut sans doute corriger* se puet parchoivre — 576 *Vers trop long, il faut ou bien mettre le subjonctif* (Ki se paint) *ou bien corriger* de l'escarnir — 577 amors aime p. — 580 *Hiatus* — 582 *Hiatus, corr.* conseilleours — 584 boisier *a été refait de* baisier — 596 a *manque* — 597 *On pourrait corriger* ja deviser *en* a deviser (*cf.* 227 *et* 277). — 603 D. c. s. si comme je quit — 606 fructifir — 610 *Hiatus, corr.* ne la laist — 613 d. sauor — 615 *Deux syllabes de trop, on pourrait supprimer* Elle — 616 *Vers trop court, corr.* Mais c'est pour — 622 *Vers trop long, suppr.* ne. — 625 *Vers trop court, on pourrait corriger* et je le croi

Digitized by Google

S'il aime bien en bone foi.
Mais il i a teus, ne sai quans,
Ki les cuers ont si desdengnans,
Quant lour amie dist noient
Ki ne lour vient bien a talent,
Encor contre lour volenté
Font il samblant d'estre iré,
Si se tienent d'a li parler
Et del venir et de l'aler.
Mais je vous voil bien castoier
Ke teus le puet ensi lassier, (*fol. 203 r°*)

Quant il se sera porpensés
Et ses talens ert soralés,
S'il a s'amour velt revenir,
Ki li porra mout bien faillir.
Car che ne vient pas d'yritage
Ke elle l'aint en son corage,
Et ausi tost con vient amors
S'en reva elle en tel errours.
Miex puet la feme consirer
Ke il ne puet de son amer,
Car se la feme pert chelui
Il en prïent troi autre ou dui;
Mais se li hom faut a s'amie,
Ne trovera ja ki l'en prie.
Por chu vous di je a tous, sengnour,
C'on doit ferm estre en s'amour.
Puis c'on s'en tient si longement,
Elle n'i croit d'amors noient;
Car ki amors angoisse et tient,
C'est mervelle ke il s'en tient.

Explicit li Arbres d'amours.

Le reste de la colonne *a* et toute la colonne *b* du verso sont en blanc. Suit au fol. 204.: *Chi commenche un autre traitié d'amours*. C'est le *Chiment d'amours* publié dans la *Romania*, XLV (1918-19), 205-219.

Arthur LÅNGFORS.

---

631 Encore — 632 *Hiatus* — 640 Ki *semble refait sur* Ke ; Ki *se rapporte à* teus, *v.* 636 — 649 li homme — 652 *Hiatus*.

Digitized by Google

NOUVELLES NOTES
SUR
LE TEXTE DE VILLON

Préparant une nouvelle édition des œuvres de Villon, nous avons été amené à revoir les différents manuscrits qui nous en ont transmis le texte, et en particulier à examiner de près, dans la reproduction diplomatique qui l'a mis à la portée de tous, un manuscrit que nous n'avions pas encore utilisé, celui que M. Martin Löpelmann a publié en 1923 sous le titre de « manuscrit du cardinal de Rohan » (*Die Liederhandschrift des Cardinals de Rohan* fr. 78 B 17, Cabinet des médailles de Berlin). Cette revision et cet examen nous ont conduit à faire, sur la valeur des manuscrits de Villon et sur la versification du poète dans ses rapports avec l'établissement d'un texte correct, quelques remarques dont l'intérêt est peut-être assez général pour que nous puissions nous permettre de les publier en dehors de l'édition et avant l'édition.

Nous rappelons qu'on a coutume de désigner les sources du texte de Villon par les sigles suivants : *A* Bib. de l'Arsenal 3523, — *B* Bib. nat. fr. 1661, — *C* Bib. nat. fr. 20041, — *F* Bib. royale de Stockholm fr. 53, — *I* Edition Levet de 1489, — *J* *Jardin de Plaisance* imprimé vers 1501 par Antoine Vérard, — *P* Bib. nat. fr. 1719, — *R* Bib. nat. fr. 12490. — Tenant compte de l'importance du ms. Rohan nous le désignons par la lettre *H*, qui l'écarte des sources secondaires *P* et *R* et lui assigne la place qu'il mérite, croyons-nous, entre les mss principaux *A B C F* d'une part et les imprimés *I J* de l'autre. — *L* (*Lais*), *T* (*Testament*), *D* (*Poésies diverses*).

I. Les manuscrits de Villon.

1. *La tradition de Blois.*

Le ms. Rohan, considéré comme une des sources du texte

Digitized by Google

de Villon, se distingue par deux traits remarquables : 1° Il donne l'*Épître au duc de Bourbon*, que reproduit aussi *I*, mais que ne connaissent ni *A* ni *C* ni *F* ni *J*. La version de *H* est du reste indépendante de celle de *I*, offre même quelques passages nettement divergents, mais qui tiennent fort bien au reste du développement; et sur un point elle est plus correcte, car seule au v. 3 elle donne *que Travail a dompté*, réclamé par le sens. 2° *H* renferme des pièces qui se retrouvent dans le *Testament*, mais qui ont été composées antérieurement au *Testament* : *Ballade des Langues envieuses*, *Ballade à Margot*, *Lay* Mort j'appelle de ta rigueur. Il y a là quelque chose qui mérite de retenir l'attention. Malgré les apparences, le cas de *P* et de *R* est très différent. *R* n'est qu'une transcription de *I*. Quant à *P*, il est possible qu'il ait recouru accessoirement à un ms. (auquel il a de toute façon emprunté la *Ballade de Fortune*, de même que *R* a pris ailleurs que dans *I* la *Ballade des Mesdisans de France*), mais il utilise surtout, lui aussi, l'Imprimé. Seulement il a plus d'indépendance que *R*, et refait maints vers à sa façon. Il n'en reste pas moins qu'il dépend de *I*, et en tout état de cause a connu un texte du *Testament*, puisque parmi les pièces qu'il en reproduit il s'en trouve quelques-unes (*Dames du temps jadis* — *Seigneurs du temps jadis* — *Ballade de Mercy*) qui tiennent à la trame même du *Testament* et n'ont jamais eu, avant la composition de cet ouvrage, d'existence séparée. *H* au contraire : les trois pièces du *Testament* qu'il renferme sont toutes antérieures au poème où finalement elles ont été englobées. D'autre part, *R* a été écrit après 1515, *P* date au plus tôt de l'extrême fin du xve siècle. *H* est nettement antérieur. M. Löpelmann établit avec une assez grande probabilité que la date doit s'en placer entre 1463 et 1475. Tenant compte de tout ce qui précède, on peut conjecturer que les pièces de Villon qui sont contenues dans *H* appartiennent en effet à une tradition qui remonte à une époque où le *Testament* n'existait pas encore. S'il en est ainsi, d'où pourraient-elles venir, sinon de la cour de Blois, où nous savons qu'entre 1457 et 1460, Villon a séjourné quelque temps à titre de poète et d'amoureux ? C'est déjà la conclusion à laquelle M. Löpelmann est arrivé pour l'ensemble de la collection (p. xvii). Blosseville, Boucicault, Jehan de Clermont (Jean de Bourbon), Fredet, Jehan de Lorraine,

Digitized by Google

Charles d'Orléans, Marie d'Orléans, Gilles des Ormes, Vaillant, les amoureux de l'observance, la forêt de longue attente : qui ne reconnaît aussitôt ces noms et ces thèmes?

Le ms. *H* ne contient pas seulement des vers de la cour de Blois, mais il fait place aussi à des noms plus anciens : Deschamps, Christine de Pisan, Alain Chartier. Ces illustres prédécesseurs n'avaient pas cessé de plaire, et quelques-unes de leurs œuvres au moins continuaient à se lire et à se réciter dans les cercles littéraires de l'époque. Nous ne serons pas surpris de retrouver dans *H* la ballade d'Alain Chartier *Il n'est danger que de villain* dont Villon s'est inspiré plaisamment pour écrire sa ballade *Il n'est soing que quant on a fain*. Ce qui est plus intéressant encore, c'est que *H* renferme le célèbre poème de Philippe de Vitry *Soubz feille vert, sur herbe delictable* et la pièce apparentée de Pierre d'Ailly *Ung chastel sçay sur roche espouentable*. Comme cette popularité qui s'attache encore à ces deux poèmes déjà anciens nous explique le badinage ingénieux des *Contrediz Franc Gontier* ! Comme on voit aussi que Villon pourra un jour, avant de transcrire les *Contrediz*, faire une allusion rapide au « tirant seant en hault » (*Test.*, 1459) sans crainte de n'être pas compris ! Villon se mesure avec les poètes de l'âge précédent, Deschamps, Philippe de Vitry, comme à la même époque il se mesure avec ses contemporains quand « il meurt de soif auprès de la fontaine » (*D* VII). Le ms. Rohan nous permet ainsi d'entrevoir quelques-unes des distractions de la cour de Blois et de nous faire une idée plus précise du rôle que Villon y a joué. Le rondeau, un peu étriqué et artificiel, n'est pas son fait. Mais il en écrit tout de même un, *Mort j'appelle de ta rigueur*, pour montrer que sur ce terrain-là non plus il ne craint pas la lutte, et le *Lay* comme il l'appellera plus tard quand il en fera don à « maistre Ythier Marchant » (*T* 970 et suiv.) sera récité sans doute à Blois et en tout cas recueilli dans le ms. *H* avec bien d'autres rondeaux de la cour ducale.

Il y a eu au XVe siècle et au début du XVIe plus d'une collection semblable au ms. Rohan. Mais il y en a une qui est pour nous d'un intérêt tout particulier, c'est celle que présente le ms. *F*. Comme on le verra, il y a d'un de ces recueils à l'autre des ressemblances singulières. Tout d'abord ils sont contemporains : la première partie de *F* tout au moins peut avoir été

Digitized by Google

écrite aux environs de 1470. Or cette première partie qui précède le *Lais* et le *Testament* renferme, parmi nombre d'autres pièces, — ballades et rondeaux — un certain nombre de ballades de Villon. Parmi ces ballades trois, comme dans le cas de *H*, se retrouvent dans le *Testament* tout en étant, par leur date de composition, antérieures au *Testament*.

Tout au moins cette antériorité ne fait pas de doute pour deux d'entre elles. Quant à la troisième, la *Ballade des Femmes de Paris*, le cas est peut-être un peu moins sûr. Toutefois si l'on remarque que, tout comme les pièces qui appartiennent le plus certainement à l'époque qui a précédé le *Testament*, elle ne reprend ni ne développe aucun des thèmes essentiels du *Testament*, qu'elle joue un air de bravoure assez indépendant au fond de l'orchestration du poème, que loin donc qu'elle serve à éclaircir et illuminer la strophe CXLIV il est probable que cette strophe même n'a été écrite que pour préparer la ballade en question, si l'on observe enfin que dans le *Testament* toutes les pièces rapportées au nombre de 9 se suivent et que la seule exception, s'il y en avait une, serait précisément notre ballade, qu'il est bien plus indiqué de ne pas rompre une suite si visiblement significative, on conclura que la *Ballade des Femmes de Paris* a été, elle aussi, composée en dehors du *Testament* et avant le *Testament*. Les deux autres ballades anciennes sont précisément deux pièces que nous avons déjà rencontrées dans *H* : la *Ballade des Langues envieuses* et la *Ballade à Margot*.

On pourrait croire que le scribe de *F* a emprunté par avance ces trois ballades au texte du *Testament* qu'il allait recopier un peu plus loin. Le procédé serait surprenant, toutefois non impossible.

Nous allons voir qu'il n'en est rien. Notons tout d'abord que la *Ballade des Langues envieuses* et la *Ballade à Margot* n'apparaissent pas dans le corps du *Testament*, tel que nous l'offre *F*. Serait-ce que le copiste ne trouvait pas ces pièces dans son modèle ? La supposition ne semble guère probable. Les a-t-il passées sous silence de gaîté de cœur et sans autre raison que d'alléger son travail ? Il est si peu soigneux à l'ordinaire qu'on ne lui fait peut-être pas tellement tort, quand on hasarde une supposition aussi désobligeante. Et toutefois nous n'hésitons pas à l'acquitter de ce soupçon. Le copiste de *F* est surtout un

Digitized by Google

homme distrait. Il a sauté bien des strophes, mais il est remarquable que ces cas d'omission se présentent la plupart du temps dans des séries où chaque strophe ou la plupart d'entre elles commencent par le sempiternel *Item*. Quel piège pour un copiste inattentif, et comment ne pas franchir parfois, de la meilleure foi du monde et sans s'en douter, toute une rangée d' « items » ? C'est ainsi, croyons-nous, qu'on doit expliquer aussi que la *Double ballade* ait perdu dans *F* deux de ses strophes sur six : la faute en est au refrain. C'est peut-être encore le refrain qui est cause que les *Contrediz Franc Gontier* soient veufs de deux strophes et de l'envoi. Et enfin si la *Ballade de Mercy* a disparu complètement, ne serait-ce pas parce que son refrain (*Je crie a toutes gens mercis*) reproduit à un détail près le dernier vers de la strophe précédente (*Que crie a toutes gens mercis*, v. 1967)? Il n'est pas trop hardi d'affirmer que, quand *F* saute une strophe ou une suite de strophes, il y a toujours une raison, — autre qu'un prétendu désir d'écourter pour se reposer plus tôt. Qu'en est-il donc pour la *Ballade des Langues envieuses* et la *Ballade à Margot* ? Notons que, si nous laissons de côté ces deux pièces, sur les 19 ballades ou rondeaux insérés à un titre ou à un autre dans la trame du *Testament*, *F* n'en omet que 3, les deux ballades de *Mercy* et de *Conclusion* qui terminent le poème et la courte chanson *Au retour de dure prison*. Le copiste néglige les strophes narratives plus aisément que les pièces lyriques qui sans doute par leur forme discordante s'imposent plus vigoureusement à son inattention. Nous soupçonnons que, si *F* a sauté la *Ballade des Langues envieuses* et la *Ballade à Margot*, c'est tout uniment parce qu'il se rappelait les avoir transcrites plus haut.

Ce soupçon devient une certitude quand nous examinons le cas de la troisième ballade recopiée dans la première partie du ms. *F*, la *Ballade des Femmes de Paris*. Elle apparaît là tout au début du recueil, au verso du folio 2 : c'est la troisième pièce de la collection. Mais le scribe de *F*, quand il en était à recopier le *Testament*, ne s'est souvenu de ce détail qu'après avoir écrit le premier vers du poème et le commencement du second vers. Voici ces vers tels qu'il les donne alors :

> Quoy q̄ on tiengne belles langaigieres
> Genevoises etc. | alibi |

Digitized by Google

Alibi nous renvoie avec désinvolture à la ballade déjà copiée au f° 2. Pourquoi transcrire laborieusement une seconde fois ce qui a déjà été dûment couché par écrit quelques pages plus haut, et quel lecteur grincheux refuserait de s'y reporter en effet ? Du reste, il ne semble pas, vu l'écriture, que *alibi* émane de Fauchet, lequel en outre n'aurait sans doute pas mis ailleurs que dans la marge une annotation de ce genre. Et en tout cas le « etc. » n'a-t-il pas au fond même signification ?

Ce qui nous intéresse surtout ici, c'est la teneur des quelques mots reproduits involontairement par le copiste. Si l'on se reporte en effet au texte des manuscrits, on verra que nous avons là, au f° 59 v° de *F*, à peu de chose près le début de la version de *I*, qui est caractérisée par la présence du mot *Genevoises* au commencement du v. 2 et du mot *Florentines* au commencement du v. 6. Tous les autres textes ont au rebours *Florentines* au v. 2 et *Genevoises* au v. 6. Mais cette dernière version est aussi celle que nous redonne le copiste de *F* à l'endroit où il transcrit la ballade dans son entier. Il ne suit donc pas le même texte dans les deux cas. Son premier modèle renferme la *Ballade des Langues envieuses* à l'état libre, sans attache avec le *Testament*, et il est bien probable qu'il en est de même dans les deux autres cas. Quel est ce modèle ?

Comparons les versions de *F* et de *H* pour les deux ballades de Villon qu'ils ont en commun ? Pour ce qui est de la *Ballade des Langues envieuses*, sur nombre de points importants et singuliers *F* et *H* font bande à part et s'opposent à tous les autres mss pris en bloc ou par groupes (voir spécialement les v. 1424, 1429, 1432, 1434, 1437, 1438, 1439, 1440, 1444, 1455). Il crève les yeux qu'il y a entre ces deux textes un très étroit rapport de parenté. Si nous rapprochons maintenant les deux textes de la *Ballade à Margot*, une surprise nous attend. Le deuxième vers de l'une comme de l'autre version offre bien *M'en devez vous pourtant tenir a sot*, ce qui s'oppose au texte de tous les autres mss et unit certainement *H* à *F*. Mais à partir du v. 3 tout change : *H* est d'accord tout le temps avec *I* et nullement avec *F*. La solution de cette difficulté est tout à la fois imprévue et décisive. Dans sa préface (p. XII) l'éditeur du ms. Rohan nous explique justement que dans la section des ballades une première main, qui est du XVe siècle, a écrit le ms.

Digitized by Google

du début jusqu'au deuxième vers de la *Ballade à Margot*, et que plus tard une main du XVIe siècle a complété la ballade à partir du v. 3 et recopié les trois pièces suivantes qui terminent cette partie du ms. Il en résulte que le premier copiste de *H* avait sous les yeux, ici aussi, un texte apparenté à *F*.

D'autres indices confirment cette parenté. *F* lui aussi contient la ballade de Deschamps *Il n'est danger que de villain*, mais cette fois la pièce est suivie immédiatement de l'imitation humoristique de Villon *Il n'est soing que quant on a fain*. *F* ne redonne pas les poèmes de Philippe de Vitry et de Pierre d'Ailly, mais il est visible qu'il a puisé dans un recueil où on avait rassemblé des pièces du « cycle » de Franc Gontier : témoin la « ballade plaisante » insérée au f° 6 v° :

> J'ay meilleur temps que n'eust oncq Franc Gontier
> Qui se pena a servir dame Helene.
> D'entretenir ne Martin ne Gaultier
> Il ne m'en chault, je n'ay pas ceste peine...

Ce n'est pas tout. Sur les 43 ballades qui dans *F* précèdent les ballades en jargon, suivies elles-mêmes à peu de distance du *Lais*, du *Testament* et autres œuvres de Villon, 12 se retrouvent dans *H*, mais elles n'apparaissent pas au hasard.

F présente à la suite l'une de l'autre la ballade de Deschamps *Il n'est danger que de villain* (f° 3 r°), la ballade de Villon *Il n'est soing que quant on a fain* (f° 3 v°) et la ballade *Qui ne contreffait l'amoureux* (f° 4 r°). Or si *H*, nous le savons, n'a pas la ballade IV de Villon, il présente du moins la suite *Qui ne contrefait l'amoureux* (n° 33, p. 46) — *Que n'aiés hardement et sens* (n° 34, p. 47) — *Il n'est danger que de villain* (n° 35, p. 48).

La ballade *Que n'aiés hardement et sens*, adressée à Jacques Cœur, n'est du reste pas absente de *F*, où elle se trouve un peu plus loin (f° 10 r°). Elle est précédée immédiatement des deux ballades *Tost est deceu cuider de homme ombrageux* (qui est de Pierre Chevalier, voir *Œuvres de Charles d'Orléans*, éd. Pierre Champion, t. II, p. 45) (f° 9 r°) et *Entre vous qui a court servez* (f° 9 v°). Or dans *H* nous trouvons la suite *Tost est deceu cuider d'omme oultrageux* (n° 32, p. 45) — *Qui ne contrefait l'amoureux* (n° 33, p. 46) — *Que n'aiés hardement et sens* (n° 34, p. 47). On voit que nous retombons dans la série citée plus haut.

Digitized by Google

Dans *F* on a au f° 11 r° la ballade de Deschamps *Je voy le temps d'Octovien*, suivie au v° de la ballade *On voit le monde bestourner*. Les deux ballades se suivent également dans *H* (n° 37, p. 51, et n° 38, p. 53).

F donne aux f°s 13 v° et 14 r° deux ballades disposées de telle façon que en lisant verticalement les 4 premières syllabes de chaque vers on obtienne un sens complet, qu'on obtienne encore un sens complet en lisant verticalement les six dernières syllabes, et qu'on obtienne finalement un troisième sens en lisant d'affilée les dix syllabes de chaque vers. Voici le début de chacune des deux ballades :

1 — Grace requier,	Amoureuse princesse
2 — Home pervers,	Corps mortel vicieux

Ces deux ballades se retrouvent dans *H*, également à la suite l'une de l'autre, mais dans l'ordre inverse (n° 29, p. 41, n° 30, p. 42). Dans *F* elles sont elles-mêmes suivies d'un dialogue entre « l'amant » et « la dame », commençant *Dame de beaulté positive*. Ce dialogue se retrouve dans *H*, mais un peu plus haut (n° 26, p. 35), séparé de deux numéros seulement de la ballade *Home pervers, Corps mortel vicieux*.

Enfin nous avons dans *F* la série suivante : 1. *Se j'ayme et sers madame de bon het* [Ballade à Margot] (f° 21, r°) — 2. *N'a pas longtemps que ung Lyonnois* (f° 21 r°) — 3. *Si je porte en ma devise Coac* (f° 22 r°) — 4. *En reagal en arcenic rochier* [Ballade des Langues envieuses] (f° 22 r°). Le n° 2 ne se retrouve pas dans *H*, mais 1 et 3 s'y suivent, quoique en ordre inverse (n° 42, p. 60, n° 43, p. 61). Quant à 4 il est là aussi, mais il vient plus haut (n° 36, p. 50).

Voilà bien des coïncidences. Nul ne pensera qu'elles sont dues au hasard. Ce n'est pas par hasard non plus que sur les 46 ballades de *H* les 12 qui se retrouvent aussi dans *F* se suivent ici dans l'ordre 26 — 29, 30 — 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38 — 42, 43.

Faut-il en conclure que *H* a utilisé *F* ou que *F* a utilisé *H* ? Cela ne semble pas probable. Chacun des deux mss conserve une certaine indépendance par rapport à l'autre. Ainsi *H*, qui pour le v. 2 de la *Ballade à Margot* a la même leçon que *F*, n'offre pas au v. 1 le texte de *F Se j'ayme et sers madame de bon*

Digitized by Google

het mais donne *Se j'ame et sers la belle de bon het*, ce qui est la leçon de tous les autres mss. De même, pour la *Ballade des Langues envieuses*, au v. 1450, où du reste il y a 5 leçons différentes pour 6 mss, *H* donne *Qui ne m'entend si suive les bordeaux* et *F Qui ne cessent de suivre les bordeaulx*.

On est ainsi amené à penser que *H* et *F* dérivent tous deux, par un ou plusieurs intermédiaires, d'un recueil où un collectionneur avait pris plaisir à rassembler les ballades et petits poèmes qui à un titre ou à un autre intéressaient vers 1460 les milieux littéraires de l'époque et en particulier celui dont Charles d'Orléans était l'âme. Bien entendu, il a pu y avoir plusieurs de ces recueils, et rien n'empêche que les modèles immédiats de *H* et de *F*, ou quelques-uns de leurs ancêtres plus lointains, n'aient puisé chacun de leur côté à des recueils différents. Mais ces collections à leur tour, au gré de la fantaisie ou du caprice des scribes ou plus souvent peut-être selon les indications d'un commanditaire bien informé, choisissent dans un fonds commun. *H* presque tout entier et *F* dans sa première partie remontent à ce fonds commun. Ils représentent dans l'œuvre de Villon la tradition de Blois.

A cette tradition appartiennent donc d'une part quatre pièces qui plus tard entreront dans le *Testament* : la *Ballade des Dames de Paris*, la *Ballade à Margot*, la *Ballade des Langues envieuses* et le *Lai à Ythier Marchant*, et d'autre part : l'*Épitre au duc de Bourbon*, la ballade *Il n'est soing que quant on a fain* et la ballade *Tant grate chievre que mau gist*, qui apparaît également dans la première partie du ms. *F*, n'étant séparée que par un numéro de la *Ballade des Langues envieuses*. On peut ajouter à ce groupe la ballade *Je congnois bien mouches en let* que *F* a insérée dans une série de six ballades, mi-parti « plaisantes » mi parti politiques, sorte de supplément à la première partie du ms. qui a été placé après les œuvres de Villon et le poème du *Tournoi Amoureux*.

Ajoutons que dans la première partie, immédiatement après la ballade *Tant grate chievre que mau gist*, suit du f° 25 r° au f° 27 r° une série de cinq ballades en jargon dont l'une (f° 25 r°) présente de grandes analogies avec la première des ballades en jargon de l'édition Levet (*I*) et dont une autre (f° 26 v°) offre à l'acrostiche le nom de Villon. Que cette ballade signée soit

Digitized by Google

l'œuvre de son signataire ou d'un autre, que les quatre qui ne sont pas signées doivent ou non être attribuées au même auteur, il reste que ce groupe aussi a bien l'air de remonter à la tradition de Blois. Il n'y aurait donc là qu'un jeu de société, un caprice passager de la mode. Les sombres exhortations aux « joncheurs », « gayeux » et « enfants de la mathe » appartiendraient au même genre « plaisant » que les descriptions cyniques de la *Ballade à Margot*.

Enfin il faut noter que la « *Ballade Villon* » (VII) et l'*Épitre à Marie d'Orléans* ne nous sont connues que par les mss de Charles d'Orléans : nous sommes ici au cœur même de la tradition de Blois.

2. *La tradition de Paris.*

Quittons Blois pour venir à Paris. C'est là que Villon avait composé son *Lais*, c'est là, ou dans la banlieue parisienne, qu'il va composer le *Testament* et les quelques pièces qui ont précédé son bannissement, les dernières que nous ayons de lui. Comment tous ces poèmes nous sont-ils parvenus ?

Des « pièces diverses » — ou tout au moins des plus significatives d'entre elles — la collection la plus complète se trouve dans *F*, *I* et *J*. Voici l'ordre dans lequel ces recueils les présentent :

F	Débat du cœur et du corps
	Épitaphe
	Louange à la Cour
	Question au clerc du guichet
I	Question au clerc du guichet
	[Quatrain]
	Epitaphe
	Débat du cœur et du corps
	Louange à la Cour
J	Question au clerc du guichet
	Épitaphe
	Débat du cœur et du corps
	Louange à la Cour

Ainsi sauf intercalation du quatrain dans *I*, l'imprimé et *J*

Digitized by Google

offrent les mêmes pièces dans le même ordre. *F* place la *Question* à la fin, au lieu de la mettre en tête et il intervertit l'*Epitaphe* et le *Débat*. Ce qui frappe là-dedans, c'est que les trois recueils sont d'accord pour réunir le *Débat* aux pièces qui concernent le procès. Il semble que pour nos trois scribes ce soit dans la prison où Villon s'attendait à être pendu en vertu de la sentence du Châtelet qu'il a composé ce dialogue poignant. L'indication est-elle valable ? Nous ne le croyons pas. Non que l'âge de 30 ans que s'y donne le poète soit un obstacle sérieux. Il ne faut pas demander à des pièces de ce genre la précision de nos états-civils. Mais, ce qui est plus décisif, le ton du *Débat* ne s'accorde pas avec celui des pièces du procès. Villon n'y voit la mort que dans une perspective lointaine : la potence ne lui barre pas encore la route ; entre le bien et le mal le poète hésite, mais il se croit toujours en droit de choisir. L'*Épitaphe* montre une tout autre vision. Il faut conclure que, si les scribes ont bien eu, comme il le semble, la pensée que nous leur prêtons, ils se sont trompés. Il en résulte aussi que l'ordre dans lequel nos pièces se succèdent ne saurait guère provenir de Villon lui-même. D'autres se sont entremis ici. Le premier président du Parlement a sans doute gardé par devers lui une copie de la *Louange à la Cour* ; et pourquoi le clerc Garnier n'aurait-il pas reçu la « question » qui lui était adressée ? L'*Épitaphe* a pu être remise à un des officiers du Châtelet, et qui sait ? communiquée à ces « frères humains » que sont les conseillers du Parlement. Quant à Villon, banni par arrêt de justice de la ville, prévôté et vicomté de Paris, et n'ayant que trois jours devant lui (s'il les a obtenus) pour se procurer aux « changes » ou ailleurs un peu de « billon », il n'avait sans doute guère le temps de préparer une future édition de ses œuvres. Le corpus de ces pièces s'est fait sans lui. C'est ce qui explique l'inclusion du *Débat* parmi des pièces postérieures, ou si l'on admet que le *Débat* date d'une époque assez récente pour pouvoir être ajouté aux pièces de la fin, c'est ce qui explique l'absence d'autres poèmes qu'on s'attendrait dans ce cas à retrouver ici, la *Ballade de Fortune* (qui apparaît seulement dans *A* et *C*), l'*Épître aux amis* (donnée par le seul *C*). Il est à noter que *C* offre en outre l'*Epitaphe* et la *Question au clerc du guichet*. Il y a donc eu plusieurs de ces petits recueils factices, et par ailleurs quelques

Digitized by Google

pièces isolées ont circulé de leur côté. La collection qui pour les pièces antérieures au *Testament* est à la base de *H* et de *F* venait de la cour de Blois, dont Villon avait probablement déjà disparu depuis quelques années : les pièces postérieures au *Testament* — ou presque contemporaines du *Testament*, comme l'*Épître aux amis* — nous viennent de quelques amateurs parisiens, amis du poète ou amis de la poésie, qui les ont recueillies ici aussi à un moment où sans doute Villon avait quitté Paris, peut-être pour toujours. Il est difficile de croire que le *Lais* et le *Testament*, quoique écrits plus à loisir, nous soient parvenus dans des conditions très différentes. Nulle part nous n'avons le dernier mot, le *ne varietur* du poète. Assurément tous nos textes remontent en dernière analyse à Villon lui-même, mais à travers combien d'intermédiaires, et qui nous empêche de croire qu'en chaque cas ces textes, ou la plupart d'entre eux, nous renvoient à des manuscrits autographes différents ? La difficulté fréquente qu'il y a à décider entre deux variantes également probables pourrait bien s'expliquer en plus d'un cas par le fait qu'elles proviennent l'une et l'autre, à quelques mois ou à quelques années d'intervalle, du même Villon.

3. *Conclusion. Valeur de l'édition Levet.*

De ce que nous venons de dire, il résulte qu'il est difficile de grouper les manuscrits de Villon en familles dont le rapprochement fournirait à coup sûr la bonne leçon. Qu'on le veuille ou non, on est amené à voir en chacun d'eux le représentant d'une tradition différente dont il s'agit avant tout de déterminer la qualité. On établit ainsi une échelle des valeurs qui sert à orienter dans l'ensemble le choix des leçons, quitte au besoin à faire intervenir en outre, dans tel ou tel cas particulier, des considérations spéciales à ce cas. C'est ainsi que dans la pratique ont procédé Longnon (Éd. Lemerre, 1892, 1re éd. des *Classiques français*, 1911) et Gaston Paris (*Villoniana*, *Romania*, XXX, 1901, p. 352-392). Et de notre côté nous avons cherché à justifier cette pratique, en même temps qu'à la rendre plus systématique, dans un article sur les mss de Villon auquel nous renvoyons (*Notes sur le texte de Villon*, *Romania*, XLII, 1913, p. 490-516).

Digitized by Google

Nous voudrions toutefois ajouter un mot au sujet de *I*.

Mme Grace Frank a démontré qu'en ce qui concerne le *Lais*, l'Imprimé avait suivi *C* ou *B* et que quand il donnait une leçon indépendante de *C* et de *B*, c'est qu'il avait ajouté de son cru ou modifié arbitrairement. On ne saurait donc attribuer ici aucune valeur aux variantes de *I* non appuyées par ailleurs, et nous nous garderons en conséquence de fonder une seule leçon sur le témoignage unique de l'Imprimé. Mais quand on passe au *Testament*, le cas est différent. Nous avons encore *C*, mais *B* nous fait défaut, et il n'est pas douteux que *I*, à côté des leçons qui lui sont communes avec *C* et qu'il doit probablement à *C* ou à un des modèles de *C*, ne nous fournisse également des leçons qui proviennent d'une autre source encore. Levet a certainement eu accès à une collection importante de poèmes de Villon. N'oublions pas que, jusqu'à la publication du ms. Rohan, son édition était le seul recueil qui nous eût donné l'*Epître au duc de Bourbon*. Sans doute, en ce qui concerne le *Testament*, *I* a trop souvent modifié son modèle de la façon la plus arbitraire, et parfois la plus inintelligente, et il n'y a lieu de se fier à son témoignage qu'à bonnes enseignes. Mais enfin il n'est pas impossible que sous ses arrangements et ses malfaçons ne se cache ici ou là une leçon ancienne, qui en présence de variantes inadmissibles ou peu probables de *A C F* pourrait être la bonne. C'est le cas, croyons-nous, au v. 534 :

[Or y pensez, belle Gantiere,]
Qui m'escoliere souliez estre.

A C F ont *Qui escolliere*, *I* seul donne *Qui m'escolliere*. De même au v. 1092,

J'entens a ceulx a pié, hohete.

I donne *J'entens a ceulx a pié*, *F J'entens a ceulx de pié*, et *A C J'entens ceulx a pié*. *A C* étant dans l'erreur on ne peut hésite qu'entre *F* et *I*, pour choisir finalement ce dernier. Soit enfin le v. 1866 :

[Je vueil et lui donne puissance...
Que ceste aumosne ailleurs transporte]
Sans se l'appliquer par envie :
[A son ame je m'en rapporte.]

Digitized by Google

Et s'il l'apliquoit A, *Car s'il l'applicquoit* C, *Sans si s'applicquer* I. *F* manque. A supposer qu'on soit tenu de corriger, c'est *I* qui indique la correction à faire.

Dans ces conditions, nous croyons qu'en un certain nombre de cas où une autre leçon serait possible, on est justifié à préférer pour une raison ou pour une autre la leçon de *I*. Voici ces cas (et il faut y ajouter les trois vers ci-dessus) : 82 Que le bon roy me delivra *I* (*L'an que le roy me d.* F, *Lors que le roy me d.* A C ; dans *A roy* est en surcharge sur le mot *bon* écrit d'abord par le copiste). — 103 Combien que le pecheur soit ville *I* (*que pecheur soit v.* A, *que pecheur soit* ou *soie* F, *que pechiez si soit* C). — 149-150. Seul contre *A C F*, *I* a maintenu le tutoiement d'un bout à l'autre de la strophe. — 223 Si ne craings plus que rien m'assaille *I* (*que rien me faille* A, *Sy ne crains rien que plus m'a.* F). — 404 Ly sires et ly filz ainsnez *I* (*Ly sires filz le plus esnez* C, *Ly sires ou si les advisez* F, *A* manque) — 623 Chascun le dit a la vollee *I* (*C'est fine verité prouvee* A, *C'est pure verité decellee* C, *F* manque). — 624 Pour ung plaisir mille douleurs *I* (*Pour une joye cent doulours* [*mile dolours* F] A C F). — 662 Noe [Éd. des Classiques : Noel] le tiers est qui fut la *I* (*Noel* [corrigé en *Noe*] *le tiers qui* A, *Noel le tiers ot qui* C F). Le passage reste d'ailleurs obscur. — 699 Du matin qu'estoit le serain *I* (*Du m. que c'estoit serain* A F, *Du main que se soit le s.* C). — 1496 A tel escot une seule journee *I* (*tel estat* A, *tel escolle* C, *F* manque). — 1503 Prince juges [Éd. des Classiques : jugiez] pour tous nous accorder *I* (*Prince juge pour tost nous a.* C. Les autres mss manquent). Le cas reste douteux. — 1820 et 1823 Texte de l'édition des Classiques :

> Item, sera le Seneschal
> [Qui une fois paya mes debtes,
> En recompense, mareschal]
> Pour ferrer oes et canettes.

I donne le texte ci-dessus. A *Item le camus seneschal... sera pour ferres ses canettes*, C *Item le camus seneschal... sera pour ferrer oyes canettes.* — 1850 Oster jusqu'au ré [Éd. des Classiques : rez] d'une pomme *I* (*L'oster jusques au rez d.* C, *De le mettre en meilleure forme* A, *F* manque). — 1948 Plustost y mecteroient du leur *I* [Éd. des Classiques : Plus tost y met-

Digitized by Google

troient d.] (*mectrons* F, *metteront* C, *Car plus tost y metront* A). — Notez que, dans les 20 passages en question du *Testament*, il y en a 8 où nous n'avons que 3 mss et un où nous n'avons que 2 mss au lieu de 4. Dans ces neuf cas, il n'est sans doute pas indifférent d'avoir à sa disposition, dans l'Imprimé, un témoignage indépendant de plus. Et même dans les onze cas restants, quand *I* ne fournit pas à lui seul la bonne leçon qui s'impose sans conteste (v. 534), il fait très bonne figure en face des autres.

Pour les *Poésies Diverses*, *I* n'est pas non plus négligeable. Il fournit la bonne leçon au moins une fois, XI, 46 : N'atens pas tant que tourne a desplaissance *I* [Éd. des Classiques : desplaisance] (*N'atens pas trop qu'il ne tiengne* [*J* arrête le vers ici] *a plaisance* F J). Et *I* est préférable dans les cas suivants : III, 13 Je congnois quant pipeur jargonne *I* (*quant parleur* F, *Je congnois l'oyseau qui jergonne* J). — III, 20 Je congnois get qui nombre et somme *I* (*c. tel qui n. asomme* F, *gect qui n. assomme* J). — XI, 6 Pour quoy est ce ? Pour ta folle plaisance *I* (*Par quoy* F, *par ta folle* F J). — XI, 16 Texte de l'édition des Classiques :

L'ung est blanc, l'autre est noir, c'est la distance.

Ce qui reproduit, pour les six premières syllabes, la leçon de *I*; F a *blanc et l'autre est noir*, J *blanc l'autre noir*. Pour la fin du vers *I* donne *c'est la difference*, et F J *c'est distance*. — XVI, 18 N'y eust tant de philosophie *I* (*N'eust tant* C, *N'eust autant* F J).

Ainsi en vingt-six cas nous sommes d'avis qu'on est fondé à admettre le témoignage isolé de *I*. Les leçons en question ont du reste depuis longtemps passé dans les éditions, au point qu'elles sont devenues partie intégrante du texte de Villon. Il ne s'agit donc pas de les y faire entrer en vertu d'une décision qui pourrait paraître arbitraire, mais au rebours de montrer qu'on a le droit de les y conserver. En dehors de ces cas, *C* reste, pour le *Testament* au moins, le meilleur manuscrit de Villon. Il ne faut écarter une leçon de *C* que pour de bonnes raisons.

Digitized by Google

II. Note sur la versification.

On ne peut constituer le texte d'un poème du moyen âge d'après les mss qui nous l'ont transmis sans s'être fait une idée précise de la versification du poème dans ses rapports avec la mesure des vers. Et la principale question qui se pose à propos de la mesure, c'est celle du traitement de l'*e* sourd. Comment Villon se comporte-t-il à ce sujet? C'est là uniquement ce que nous examinerons dans cette note.

Posons en règle que, chez lui comme dans la poésie française en général, tout *e* sourd compte dans la mesure du vers, sauf l'*e* qui est à la rime et celui qui se trouve devant la terminaison du futur dans les verbes à radical terminé par une voyelle (*mueray*, *paiera*, *prieray*, *salueront*) ou devant la terminaison *-ment* des adverbes quand l'adjectif féminin correspondant se termine par une voyelle (*vraiement*). L'*e* sourd — et ceci est particulier à la poésie du moyen âge et à celle du XVIe siècle — compte dans la mesure, même quand il est placé à la fin d'un mot après une voyelle et constitue à lui seul la dernière syllabe du mot en question. Toutefois cette dernière règle souffre des exceptions. Ce sont précisément ces exceptions, telles qu'elles apparaissent chez Villon, qui nous intéressent ici.

Avant de les passer en revue, nous mettrons à part quelques cas où la dérogation n'est qu'apparente.

1° L'*e* final du substantif *eaue* ne compte jamais, bien que les mss l'écrivent le plus souvent : *T* 14, 738, 1020, 1494, 1597, *D* II 2, X 28. Charles d'Orléans compte *eau* ou *eaue* tantôt pour une syllabe (éd. P. Champion, p. 193, ball. CXXIII^c^, 27 ; p. 194, ball. CXXIII^d^, 8 ; p. 322, rond. LVIII, 5), tantôt pour deux syllabes (p. 154, ball. XCVIII, 2, 18 ; p. 262, compl. II, 37 ; p. 454, rond. CCLXXXV, 1 ; p. 477, rond. CCCXXV, 2). Il est probable que vers 1460 le mot avait déjà pris sa prononciation moderne, mais qu'on se souvenait encore d'une prononciation plus ancienne dont les poètes pouvaient tirer parti à l'occasion. Il est naturel de retrouver cet archaïsme chez Charles d'Orléans plutôt que chez son jeune contemporain. Mais peut-être n'est-ce pas par hasard que sur 7 exemples de *T* et de *D* 2 nous offrent *eau* devant une voyelle (*T* 1020, *D* X,

Digitized by Google

28) et deux autres le montrent à la césure du décasyllabe (*T* 1494, 1597). Il y aurait déjà là les premiers signes d'un expédient qui deviendra plus tard une des règles les plus étranges de notre versification.

2° L'adjectif *demy* (ou *my*) devant un substantif féminin apparaît tantôt sous la forme *demy* tantôt sous la forme *demye*, quoique cette dernière soit un peu plus fréquente : *T* 366 *C I demy, A demie, F demye* — 1154 *C demye, A I demie, F demy* — 1562 *C myenuyt, A I mynuit* (*F* manque) — 1913 *C I demye, A demi* (*F* manque). Mais il n'y a là qu'un fait de pure graphie : écrit ou non l'*e* final ne compte jamais dans la mesure. C'est la première forme de la règle moderne qui veut qu'en pareil cas *demi* soit invariable. De même, notons le vers *T* 1043 où *C* donne le texte divergent *Aler nues jambes en chappin* : on peut supposer presque à coup sûr que pour le copiste le *e* de *nues* ne compte pas dans la mesure.

3° Au v. *T* 171 tous les mss donnent *Jusques a l'entree de viellesse*. Il faut lire *jusqu(es) a l'entree*. Les deux formes concurrentes *jusqu'a* et *jusques a* sont utilisées par Villon au gré de sa commodité : aux v. *L* 28, 190 nous avons *jusques aux* comptant pour 3 syllabes, aux v. *T* 368, 776, 1262, 1850, nous avons *jusqu'au* comptant pour 2 syllabes : et il faut ajouter *T* 171 à ce dernier groupe. Les scribes se perdent un peu dans ces distinctions, ou, comptant sur la coopération du lecteur, ne se soucient pas de les observer à la rigueur dans la graphie. S'ils sont d'accord au v. *T* 171 pour écrire *jusques a l'entree* pour *jusqu'a l'entree*, au v. *T* 368 *C* et *F* au moins écrivent également *Depuis le front jusques au menton* au lieu de *jusqu'au menton* ; au v. 1262 *F* et *I* ont *jusques a terre* pour *jusque a terre* ; au v. 1850 *C* donne *jusques au rez* au lieu de *jusqu'au rez* ; enfin au v. 87 *C* et *A* s'accordent pour remplacer *tant qu'il* par *jusqu'il*, mais *C* n'a aucun scrupule à écrire *jusques il*. Du reste, *jusque* n'est pas le seul mot qui apparaisse ainsi sous deux formes selon les besoins du vers. Villon écrit d'une part *oncques L* 53, *T* 808, 877, 894, 928, 1251, 1337, 1377, 1548, 1895, 1964, *D* VIII 53, *doncques, D* XII 6, *T* 1601 (*adonques*), *avecque T* II (rimant avec *evesque*), d'autre part *onc T* 157, 275, 982, 1264, *donc T* 28, 35, 174 (*don*), *avec L* 90, *T* 1026, 1082, 1367. De même on a tantôt *ores T* 438, 1987, XV 24 et tantôt

Digitized by Google

or *T* 89, 429, 475, 845, 1332, 1472, 1706, 1760, *D* VII 31. Enfin, si nous laissons de côté les cas où *comme* se trouve devant une voyelle, ce mot comptant pour 2 syllabes apparaît aux vers *L* 6, 51, 127, 198, 280, 283, *T* 69, 113, 246, 345, 524, 528, 711, 730, 988, 1036, 1695, 1701 et *com* comptant pour une syllabe seulement 3 fois, *T* 239, 2000, *D* XI, 5. Ces statistiques même montrent que les formes normales sont *onques*, *avec*, *or*, *comme* et probablement *donc* et *jusque*.

4° Relevons un cas très analogue à celui de *jusque* : *jusques* au v. 742. Là tous les mss donnent *Je prie pour luy et reliqua*, mais sous la graphie modernisée *prie* se cache la forme ancienne et étymologique *pri*. Il faut donc lire *Je pry pour luy*. C'est un archaïsme commode qui subsistera encore longtemps après Villon. On voit qu'ici aussi les scribes se soucient peu d'adapter la graphie aux intentions de l'auteur. Au v. *T* 1244 *A* et *C* donnent bien *Tous trois vous pry qu'o vous vueillez perchier*, mais *I* a *prie* et *F prye*. Aux v. 1967, 1795, 1983, 1991, 1995 où on a *crie* devant une voyelle, *I* écrit *crie* dans le premier cas et *cry* dans les quatre autres. Au v. *D* XV, 9, où *F* et *J* donnent *Si parlons tous*, *I* écrit *Si pri*(*e*) *pour vous*. Du reste, il est remarquable que pas une fois chez Villon nous n'ayons la forme moderne terminée par *e* devant une consonne dans le corps du vers. C'est à se demander s'il n'évite pas l'occasion de faire compter dans la mesure l'*e* final des verbes de ce type.

Venons-en maintenant aux exceptions qui sont vraiment significatives. Elles ne peuvent être interprétées que comme des négligences ou des licences. Toutes du reste ne sont pas particulières au seul Villon, et comme nous le verrons tous nos exemples ne sont pas également probants. Nous distinguerons les cas où *e* sourd est la dernière lettre du mot des cas plus rares où il est suivi d'une ou de plusieurs consonnes muettes.

A. e final.

1. *L.* 183. *Ou il luy fauldra sa vi*(*e*) *querre*

Texte de *C*. Dans le seul autre ms. qui offre ce vers, *F*, la négligence est évitée : *Ou il lui fauldroit son pain querre*. Et on serait tenu d'adopter cette leçon, si on ne retrouvait ailleurs

Digitized by Google

(*T* 811, 932) des négligences analogues à celle que nous observons ici.

2. *L.* 226. *Celle de la ru(e) Saint Anthoine*
3. *L.* 315. *Qui ne menju(e), figue ne date*

BCI donnent *mengue*, *A mengeust*, *F mengut*. Dans tous les cas le *g* (une fois *ge*) est une graphie du son *j*. Il faut donc lire suivant les cas *menjue*, *menjust*, *menjut*. On voit que *A* et *F* ont esquivé la difficulté, mais c'est en donnant à ce verbe de la 1re conjugaison, comme on l'a fait parfois avant leur temps, une 3e personne du singulier en *t* : on peut être sûr que Villon avait écrit *menjue* ou l'équivalent graphique de *menjue*. Sans doute il n'est pas impossible de voir là une orthographe archaïque, correspondant à une prononciation réelle *mange*. Mais, sauf *I*, les mss de Villon ne sont pas portés en général à vieillir leur texte. Et les vers suivants de Charles d'Orléans montrent que la prononciation *menjue* est à tout le moins très admissible à l'époque de Villon :

Tant plus *mengue* et tant plus je me affame.
p. 192, ball. CXXIIIc, 2.
Ne vert, ne meur, mon blé *mengue* en graine.
p. 194, ball. CXXIIId, 17.
Avec dames qui *mengüent* poisson.
p. 406, rond. CCII, 2.

Même au début du XVIe siècle, Éloi d'Amerval dans son *Livre de la Deablerie* donne trois syllabes au mot *menjuent* :

Cuydes tu que maint gras mouton...
ils *menguent* avant l'annee ?
Je te dy soir et matinee,
si font ilz bien à leur disner.
Éd. C. F. Ward, p. 165 droite, v. 23-7.

De même p. 135 d. v. 7 et 20 *mengent* [lire dans les deux cas *menguent*], p. 152 d. v. 22 *mengeu* [lire *mengeue* ou *mengue*], p. 153 g. v. 4 *mengeuent*, p. 160 g. v. 8, et 197 d. v. 42 *menguent*. En fait, nous n'avons trouvé, dans *Le Livre de la Deablerie*, qu'une fois la prononciation moderne, et encore dans un

Digitized by Google

développement où, à trois vers de distance, on rencontre de nouveau *mengue* comptant pour trois syllabes :

> Et puis s'on luy va demandant :
> *Meng'* il bien ? C'est le mieulx mengant
> que vous vissiez menger jamais.
> Je vous asseure et vous prometz
> qu'il *mengue* trop quatre fois.
> p. 155 d. v. 30-4.

4. *T.* 317. *Puis su(e) Dieu scet quelle sueur*

C I seuls donnent *quelle*, *A F* ont *quel*. *Quel* est une forme féminine encore possible au XVe siècle, et en l'adoptant on fait disparaître l'irrégularité. Mais *quelle* est par ailleurs la seule forme employée par Villon (*L* 292, *T* 5, 488, 976, 1067, 1754, *D* XI, 29). On trouve *tel* au féminin trois fois, *T* 284, 1708, 1994, toutefois *telle* est beaucoup plus fréquent : *L* 17, *T* 119, 315, 456, 521, 663, 1036, 1153, 1742. D'autre part *ru(e)* *L* 226, *menju(e)* *L* 315, *menu(e)* *T* 1651 (deux exemples), *Hu(e)* *D* XVI 9 montrent que Villon supprime volontiers l'*e* final après *u*. (On ne trouve dans toute l'œuvre de Villon un *e* final prononcé après *u* qu'aux v. 698 (*nues*), 1813 (*tue*) et 1940 (*institue*) du *Testament*.) Notre interprétation du vers semble donc bien être la plus vraisemblable.

5. *T.* 811. *Que n'estes en theologi(e) maistre*

Dans le mot *theologie*, *theo* ne compte que pour une syllabe : cf. Charles d'Orléans, p. 318, rond. XLIX, 11. *En une haulte theologie*, et Villon lui-même, *T* 295 *Aux theologiens le remetz*.

6. *T.* 932. *Mais par sainte Mari(e) la belle*
7. *T.* 1651. *A menu(e) gent menu(e) monnoye*

C donne *a menues gens menue monnoye*, *I a pouvres gens menu monnoye*, *F* manque. Il semble y avoir là un cas analogue à celui de *demi* ou de *nu*.

8. *D.* IX, 24. *Que j'en prendroi(e), ce cuide, l'aventure*

C'est un cas un peu différent de la plupart des précédents, puisque nous avons ici une forme verbale d'un mode personnel. Toutefois nous avons déjà vu quelque chose d'analogue

Digitized by Google

avec *menjue*, et plus loin nous aurons à mentionner deux exemples de *T* où le *-ent* de *vouldroient* et *tendroient* est également muet. Notons du reste qu'ici l'*e* muet est à la césure du décasyllabe.

9. *D.* XIV, 21. *La pluy(e) nous a debuez et et lavez*

Tel est le texte de *C*. Il est confirmé par *F* qui porte *la pluye nous a bien buez et lavez* et *J* qui donne *la pluye nous a et buez et lavez*. *I* a fait disparaître l'irrégularité : *la pluye nous a buez et lavés*.

10. *D.* XVI, 7. *Chante(e) me fut ceste omelie*

Texte de *F*. *C I* ont refait le vers. *J* a *chanté* qui est d'une syntaxe plus rare, mais possible.

11. *D.* XVI, 9. *Se feusse des hoirs Hu(e) Cappel*

B. 1. es.

1. *L.* 102. *Mes bray(es) estans aux Trumillieres*

Il y a dans des textes en vers contemporains de Villon des exemples de *brais* comptant pour une syllabe (Thuasne, *François Villon, Œuvres*, 1923, II, p. 23-24), et le ms. *B* donne *brais* au v. *L* 102. Il est donc possible que Villon ait voulu employer ici cette seconde forme. Ailleurs (*T* 1454) il écrit *brayes* comptant pour deux syllabes.

2. *L.* 159. *Taille(es) sur mon cordouannier*

Texte de *A C F. I* a régularisé : *taillez cheuz mon cordoennier*, mais au prix d'une faute de grammaire, *taillees* se rapportant évidemment à *chausses* du v. 158. Que du reste *cordouannier* compte pour quatre syllabes comme le réclame l'étymologie, il n'y a pas de doute : cf. *cordou[e]n T* 46 et le passage suivant d'Éloi d'Amerval :

> Il n'y a aujourd'huy drapier...
> ne cousturier ne pelletier,
> *cordeuanier* ne chaussetier,
> n'orfebvre ne chaperonniere...
> de qui femme peut estre acointe

Digitized by Google

pour se faire jollie et cointe
qui les puist servir a leur gré.
p. 98 g. v. 42 — p. 98 d. v. 1-17.

3. *T.* 1043. *Aller sans chauss(es) en eschappin*

Texte de *A* et probablement de *F* (*en chapin*, mais avec deux caractères ressemblant à une double *s* ajoutés dans l'interligne devant *chapin* et qu'on peut lire *es*). *C* donne *aller nu(es) jambes en chappin*. *I* a régularisé : *aller sans chausses et chapin*.

4. *T.* 1128-31. Je donne six hures de lou,
qui n'est pas viande a porchiers,
prins(es) a gros mastins de bouchiers,
et cuites en vin de buffet.

Les éditions donnent *prins*, qui est la leçon de *A C I*. Mais on ne trouverait pas dans toute l'œuvre de Villon un second exemple d'une infraction si flagrante aux règles de la grammaire « six hures... *prins*... et *cuites* », ou d'une si surprenante dislocation du sens et du rythme « six *hures* — de lou (qui n'est pas viande a porchiers) prins... — *et cuites* ». Villon a-t-il pu écrire cela ? Il vaut mieux adopter la leçon de *F prinses* et admettre que dans la prononciation *es* s'élide devant la voyelle suivante. C'est un cas analogue à celui du v. 1043, et à celui que nous allons examiner.

5. *D.* XI, 22. *Se feuss(es) ung povre ydiot et folet*

Texte des deux seuls mss qui donnent le vers, *F* et *J*. Il ne semble pas qu'on puisse faire de *ydiot* un mot de deux syllabes.

2. ent

1. *T.* 120. *En meurté ne me vouldroi(ent) veoir*

Texte de *C I*, le seul qui s'accorde avec le sens. *A* et *F* donnent *en meurté me vouldroient v*.

2. T. 1497. *Ne me tendroi(ent) non une matinee*

Texte des trois mss qui donnent ce vers, *A C I*.

L. FOULET.

Digitized by Google

MÉLANGES

PESCHER AU MAIL ET AUTRES ANTIPHRASES IRONIQUES

POUR LE COMMENTAIRE DU *Comte d'Anjou* DE JEHAN MAILLART.

Gaston Paris a, le premier, déchiffré dans le ms. 4531 des N. acq. fr. de la Bibliothèque nationale le nom probable de l'auteur à qui nous devons le *Roman du Comte d'Anjou*. On pourra lire à ce sujet le court article qu'il a inséré au t. XIX de la *Romania*, p. 106-109 ; voici les faits.

L'auteur du *Comte d'Anjou* a signé son œuvre d'une signature secrète. Dans le ms. B. N. fr. 765, qui nous a gardé de ce roman une copie du XVe s., la seule connue des érudits jusqu'en 1889, cet « engin » se lit ainsi :

Je nay pas hante telle chose
Ains pesche alart qui enclose.

L'auteur indique lui-même que la subtilité de son « engin » n'est pas grande, et, en effet, l'on n'a pas de peine à retrouver au début et après la césure troisième du premier octosyllabe les syllabes *Je* et *han*, donc *Jehan*. L'abbé de la Rue supposant le même procédé pour le deuxième vers, que l'on peut couper après *pesche*, avec hiatus à la césure, a dégagé la syllabe *Ains* et les deux syllabes *alart* et appelé l'auteur « Jehanins Alart » [1].

1. Il me semble pas qu'on ait compris les raisons de cette interprétation qui a cependant le mérite d'être méthodique (cf. *Romania*, XIX, 107). H. Suchier avait adopté l'interprétation de l'abbé de la Rue, mais pour une part seulement, et appelait l'auteur « Jehan Alart » (*Œuvres de Beaumanoir*, I, XXXVII, n. 1).

Digitized by Google

Sur les mêmes données, avec moins de méthode, et parce qu'il lisait d'abord au premier vers « haute » et non « hante », Paulin Paris a imaginé successivement que l'auteur pouvait s'appeler « Alart Peschotte » ou « Haute Pesche » ou « Peschanté ».

Mais la leçon du ms. N. acq. fr. 4531 est différente :

Je nai pas ml't hante tel chose
Ainz pesche au mail. art q̃ ẽclose...

Si le premier vers nous permet toujours de deviner le prénom « Jehan », il est bien tentant de lire dans le deuxième le nom « Maillart » [1]. C'est ce que fit remarquer Gaston Paris dans son article de la *Romania* et dans le remaniement qu'il fit, pour l'*Histoire littéraire de la France* (XXXI, 318 sq.), d'une notice préparée par Paulin Paris.

L'on pourrait objecter à cette interprétation le manque de parallélisme dans la répartition de la signature entre les deux vers ; les deux syllabes du prénom « Jehan » sont placées au début des deux moitiés du premier octosyllabe, les deux syllabes de « Maillart » sont à cheval sur la césure quatrième. Mais rien ne permet d'affirmer que l'auteur ait pensé à adopter pour son « engin » des dispositions symétriques, ni même qu'il se soit nettement intéressé à la césure médiane.

Un second trait nous laisse dans un plus grand embarras : c'est l'expression « *pêcher au mail* » ; et l'embarras remonte peut-

---

1. Gaston Paris propose de corriger le ms. en remplaçant le point entre « mail » et « art » par un *l* et en lisant donc :

Ainz pesche au mail l'art...

L'addition de cet article paraîtra très légitime étant donné que l'auteur continue :

art qui enclose
N'est pas en moi ne *la* science.

Toutefois il n'est pas bien certain que, dans un engin de cette sorte, le parallélisme syntactique soit strictement observé. D'autre part, pour que le lecteur ait encore quelque subtilité à déployer, il n'est pas impossible que l'auteur ait tenu à ne pas écrire son nom tout au long. Enfin, dans l'hypothèse d'une lecture à haute voix, *mail*, *art* rendait beaucoup plus exactement pour l'auditeur le nom « Maillart » que ne l'aurait fait la combinaison *mail l'art*.

Digitized by Google

être loin, si l'on admet que la leçon du ms. 765 n'est qu'un essai, comme il y en a d'autres dans ce ms., pour faire disparaître une leçon incomprise. De fait, l'expression est rare. Gaston Paris en a signalé les deux seuls exemples que nous en connaissions en dehors du *Comte d'Anjou*, l'un dans les *Contes d'Eutrapel* de Noël du Fail, l'autre, sous la forme *pescher au maillet*, dans le dictionnaire de Cotgrave. Dans l'exemple de Noël du Fail, il ne s'agit pas, comme dans le *Comte d'Anjou*, de pêche au figuré, mais d'une pêche ou du moins d'une apparence de pêche réelle. Dans Cotgrave, le sens figuré, seul en cause, paraît très différent de celui du *Comte d'Anjou*.

La difficulté — et Gaston Paris l'a nettement dégagée — est de savoir si l'emploi figuré de *pescher au mail* dans le *Comte d'Anjou* a son origine dans un procédé réel et efficace de pêche, ou si la locution « n'est pas purement ironique » avec le sens de « pêcher de façon à ne rien prendre » [1]. Gaston Paris n'a pas décidé, sans doute parce qu'il n'a pas voulu conclure du sens qu'avait une expression pour des auteurs du XVIe siècle au sens qu'elle pouvait avoir au début du XIVe et surtout à l'origine même de l'expression, peut-être aussi sous l'influence d'une communication curieuse reçue de Jules Protat et qu'il a ajoutée en note à son article : cette communication établissait la réalité et l'existence jusqu'à nos jours de la pêche au maillet sur les lacs du Haut-Jura pendant l'hiver. Mais ce qui a peut-être le plus contribué à l'indécision de Gaston Paris, c'est la forme même qu'il donnait à l'interprétation ironique de l'expression litigieuse : « pêcher de façon à ne rien prendre ».

En fait, l'auteur du *Comte d'Anjou* nous dit qu'il n'est pas un auteur de profession et qu'il est malhabile ; il peut ajouter qu'il essaie d'attraper l'art et la manière qui lui manquent (comme un pêcheur essaie d'attraper le poisson, même un pêcheur malhabile ou mal outillé) : il ne peut guère avoir voulu dire qu'il pêchait « pour ne rien prendre ».

Je crois plus probable la deuxième hypothèse de G. Paris : nous avons affaire ici à une sorte d'antiphrase plaisante, comme le français en connaît encore beaucoup et en a sans doute connu de tous temps Mais il y a dans ces antiphrases ironiques des

1. G. Paris, *l. c.*, 108.

Digitized by Google

degrés divers et elles ne doivent pas toujours être prises exactement à rebours.

Dans certaines, il y a une contradiction interne ou une impossibilité absolue, puisqu'on y fait allusion, par exemple, à quelque instrument inexistant ou à une opération impossible. Au moyen âge, on s'amusait à faire « querre le moule as roissoles »[1], alors que les rissoles sont préparées à la main, tout comme de nos jours on a pu envoyer les conscrits « chercher le parapluie de l'escouade ». L'on promettait dans mon enfance, et l'on promet peut-être encore aujourd'hui, un « petit rien tout neuf » aux tout petits pour apaiser leurs exigences; les apprenties ou les ouvrières parisiennes connaissent de longue date l'habitude de « déjeuner avec les chevaux de bois », dont l'alimentation est nécessairement économique ; et « les quatre fers d'un chien » servent au besoin de mesure à l'estime qu'on fait d'autrui.

Dans d'autres cas, le comique tient seulement à l'emploi d'un instrument imparfait ou mal choisi ou à l'indication de conditions inadéquates. Dans ce groupe, on pourrait faire rentrer des expressions modernes telles que « panser les animaux avec un manche de fourche », « se moucher du pied », « y aller du dos de la cuillère », « se peigner avec une brique », « chanter *Femme sensible* dans l'oreille d'un sourd » ou « envelopper dans une feuille de persil » (cette dernière opération complète quelquefois l'offre du « petit rien tout neuf »), ou encore « puiser avec une passoire » ou « avec un panier », ou bien cet exemple, que je lis s. v. *main* dans le *Dictionnaire comique* de Le Roux, « avoir la main bonne pour chanter et la voix pour écrire », ou encore celui que Godefroy (X, 696) relève dans J. Bouchet : « faire sa souppe en ung pannier ».

En dernier lieu, nous pourrions réunir des expressions qui ne comportent pas de contradiction ou d'impossibilité, ni même d'invraisemblance absolue, mais seulement une très grande difficulté ou une inutilité certaine, comme « chercher une aiguille dans une meule de foin » ou « grêler sur le persil ».

Si l'on tient compte des observations qui précèdent, l'on sera sans doute disposé à admettre que *pescher au mail* peut signifier

1. V. Godefroy, VII, 249, s. v. *roussole* et *roussolée* et cf. *roissole*, X, 586.

Digitized by Google

non pas « pêcher de manière à ne rien prendre », mais bien plutôt « pêcher au hasard », sans méthode et sans moyens, avec l'idée cependant que le hasard fait quelquefois bien les choses et l'espoir que la pêche sera malgré tout, invraisemblablement, mais réellement, fructueuse. *Pescher au mail* équivaudrait donc à peu près à « au hasard de la fourchette » ou mieux « au petit bonheur ».

C'est bien ainsi que Noël du Fail comprend l'expression et on le voit clairement en lisant tout le passage. Dans le conte *Des bons Larrecins* [1], à propos des alchimistes, et plus spécialement d' « autres plus speculatifs s'appellans sparigiques (*sic*) », etc., Noël du Fail nous dit :

« Ainsi ces bons operateurs n'ayans peu rencontrer leurs transmutations mettaliques, se jettent par leurs sels, extractions, huiles, quinte-essences, sur la medecine, qu'ils appellent nouvelle : où quelquefois il se trouve je ne say quoy de bon, comme disoit la bonne femme, qui peschoit atout un mail en la mare de son fumier : laquelle sur ce qu'on luy disoit qu'il n'y avoit aucun poisson dedans, respondit que les coups portent quelques fois qu'on n'y songe pas. »

Cotgrave comprend l'expression un peu autrement [2], et le fait qu'il la donne sous la forme *pescher au maillet* prouve qu'il ne l'a pas prise à Noël du Fail ; par conséquent, l'expression a été employée au XVIe siècle en dehors des *Contes d'Eutrapel*. Elle existait déjà au début du XIVe siècle, puisque Jehan Maillart l'emploie à cette époque, et il n'est pas impossible d'ailleurs qu'elle ait son origine lointaine dans un mode de pêche analogue à celui que Jules Protat décrivait à Gaston Paris et où un maillet aurait joué un rôle. Mais il est bien probable que ce sens premier et réel, s'il a existé, n'était plus compris et que seule l'invraisemblance de l'emploi d'un maillet pour pêcher retenait l'attention.

1. Noël du Fail, *Contes et Discours d'Eutrapel*, éd. Assézat, p. 324.

2. *S. v.* MAILLET : « Foolishly to talke much, or make a great bruit of a project, thereby discovering and desappointing it. » Le sens serait donc « bavarder à tort et à travers », c'est-à-dire encore de façon inadéquate et à l'aventure ; l'on dit en ce sens en certaines régions « y aller de la tête et du..., comme une corneille qui abat des noix ».

Digitized by Google

L'expression était-elle très répandue à l'époque de Jehan Maillart ? Nous ne pouvons le dire, et il est bien évident que la possibilité de faire un calembour sur son propre nom a pu amener l'auteur du *Roman du Comte d'Anjou* à utiliser une expression peut-être peu courante.

Mais il convient de noter que Jehan Maillart avait une tendance à employer des expressions ironiques, des antiphrases, et cela peut être tenu, chez ce notaire royal, pour un trait de son esprit bourgeois. Voici des exemples que je prends dans un même épisode du *Roman*.

Le comte de Bourges, apprenant, au retour d'une expédition, que sa femme et son jeune enfant ont été, par suite d'une abominable machination, chassés de son château et sont partis mendiant leur pain sur la route, décide d'aller à leur recherche et, peut-être en manière d'affliction, mais aussi pour être mieux en situation de les retrouver, il veut partir seul et, lui aussi, mendiant par les routes. Il se vêt de pauvres habits et fait sans tarder ses adieux à ses gens : « Mon harnois, dit-il (v. 5311), est tous emmalléz », première expression d'une ironie amère puisque le comte n'emporte rien avec lui. Le poète continue (v. 5312) :

Lors est du cheval avaléz.

C'est du moins la leçon du ms. *A*, le plus ancien. La copie du XVe s., *B*, dit :

Lors est du palais avaléz

ce qui est une leçon apparemment très acceptable. Resterait à expliquer la faute, si faute il y a, du ms. *A*. Une correction se présente : il suffirait de remplacer *cheval* par *chastel* pour avoir le même sens que dans *B*, avec une formule qui paraîtra d'autant plus naturelle que nous la retrouvons ailleurs dans le *Comte d'Anjou* (v. 4913) :

Du chastel tantost avalé.

Mais il est certain que cette correction ne résisterait pas à l'examen. Si l'original avait eu *chastel*, pourquoi *B* l'aurait-il remplacé ici par *palais* et pourquoi *A* surtout aurait-il remplacé un mot aussi simple par *cheval* ? Notons que ce

Digitized by Google

dernier mot devait paraître absurde à un moment où l'on vient de rapporter pendant des centaines de vers les conversations que le comte a eues avec ses gens depuis son retour et où on vient enfin de dire qu'il a changé de vêtements et s'est habillé en gueux. Il est trop évident que le comte n'est pas à cheval. Mais tout s'éclaircit si l'on prend le vers 5312 dans un sens figuré et ironique : *être à cheval*, c'est être dans une situation supérieure ou traiter les gens comme des inférieurs (v. par ex. Colin Muset, XIV, 2); *parler à cheval*, c'est traiter les gens de haut en bas (v. des exemples dans Godefroy, IX, 72 c ; v. aussi Tobler-Lommatzsch, II, 355); *être avalé du cheval*, c'est donc devenir humble, et ce sens figuré et ironique[1] trouve sa confirmation dans le vers suivant (5313) :

Toutevoiez lez sers apele.

Le comte, volontairement déchu de sa puissance, donne « toutefois » à ses serfs un dernier commandement.

Nous allons retrouver un peu plus loin cette idée du cheval symbole de supériorité ou de bien-être, dans tout un passage d'une ironie un peu appuyée, qui ne se comprend que par antiphrase : le comte est sur le grand chemin ; il se hâte pour retrouver, si possible, sa femme (v. 5591-5601) :

Illec ne volt plus arrester.
Si fu legier a aprester
Pour cheminer et pour errer,
Quer pallefroi n'ot a fferrer
Ne coursier c'on li maine en destre,
Et en tel point souloit il estre ;
Ainz chevauche sus lez semelles,
Qui ne sont ne bonnes ne belles,
Quer lez quaillox les ont trestoutes
Et dessireez et desroutes.
Mal est ferréz cilz pallefroiz.

Il me semble que le ton de ces diverses plaisanteries s'accorde assez bien avec celui que j'attribue à l'expression *pescher au mail* et justifie mon interprétation de celle-ci.

L'on aura noté aussi que ce ton railleur, et dois-je dire pari-

1. Cf. *mettre à pié* au sens de « rabaisser » et la note de M. Walberg au v. 6132 du *Saint Thomas* de Guerne de Pont-Sainte-Maxence.

Digitized by Google

sien, auquel Villon et toute la littérature villonesque (sans parler des conteurs en prose) nous ont largement habitués [1], pouvait surprendre même des lecteurs du moyen âge, puisque le copiste du ms. *B* n'a pas compris les antiphrases *pescher au mail* et *avalé du cheval*.

Mario ROQUES.

SIQLĀṬŪN

ADDITION à *Romania*, LVI, 178 sq.

En parcourant le *Livre de la Géographie* [2], dont l'auteur est vraisemblablement Muḥammad az-Zuhrī (qui vivait en Espagne dans la première moitié du XIIe siècle), je relève le passage suivant à propos d'Antioche :

« C'est dans cette ville que fut inventée la fabrication du *siqlāṭūn* ; c'est un tissu de brocart, splendidement travaillé, dont la face est rouge et l'envers (*littéralement* : l'intérieur) est blanc. »

Ces renseignements sont précieux parce qu'ils proviennent d'un auteur originaire de l'Espagne musulmane et qui avait notamment fréquenté la région d'Alméria, centre principal des industries textiles de luxe. Le *siglaton* du XIIe siècle était donc rouge et la Syrie (byzantine) était considérée comme sa patrie.

Georges S. COLIN.

A PROPOS DE PONS D'ORTAFFA

Dans sa chanson *En aissi cum la naus en mar*, le troubadour catalan Pons d'Ortaffa, — à propos duquel la *Romania* a déjà publié récemment (LIV, 000) une intéressante note de mon regretté maître M. Joseph Anglade, — consacre une strophe à un certain Berenguier :

Senher en Berenguier, be·m par
que vos etz bos e conoyssens

1. Mais on en trouverait facilement des exemples antérieurs, p. ex. chez Gautier de Coinci.

2. Texte inédit ; existe en manuscrit à la Bibliothèque Nationale de Paris, fonds arabe n° 2220.

Digitized by Google

e sabetz qui·s fay ad honrar
e sabetz gentilmen servir
las donas e ben aculhir...

Quel est ce Berenguier ? Cela paraît assez difficile à dire, car le nom est très répandu à cette époque. Il y a de nombreux Bérenger comtes ou évêques de Barcelone, archevêques de Narbonne ou de Tarragone, archidiacres d'Elne. Tous vécurent à la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle.

Nous croyons cependant avoir trouvé le véritable personnage. On sait qu'il a existé un autre troubadour catalan du nom de Berenguier de Palazols, dont nous possédons neuf chansons ; il vivait vers 1185. N'est-ce pas de lui qu'il s'agit ? Sa condition de troubadour, le temps où il a vécu permettent cette supposition. Les sentiments d'amour et de galanterie que Pons d'Ortaffa prête à Berenguier semblent bien indiquer qu'il ne saurait être question ici ni d'un évêque, ni d'un moine ; ils peuvent au contraire fort bien s'expliquer chez un troubadour. Le portrait que fait Pons d'Ortaffa suppose que ce Bérenguier a, en quelque sorte, fait ses preuves de galanterie, qu'il est connu comme un chevalier galant, amoureux, ce qui convient bien pour un chevalier troubadour. Le prénom est le même, *Berenguier*, et si l'on considère que *Palazols* (Berengarius de Palatiolo) est à peu près la même chose que *Palau* et qu'il y a justement un bourg de Palau à six ou sept kilomètres d'Ortaffa, notre hypothèse devient d'autant plus vraisemblable. Deux troubadours, tous deux Catalans, habitant deux bourgs voisins, devaient certainement se connaître. Rien d'étonnant à ce que le troubadour d'Ortaffa ait, en une chanson, fait à son confrère de Palau une allusion délicate.

Edmond de RIVALS.

LES MÉMOIRES DE PHILIPPE DE NOVARE SONT-ILS UN PLAIDOYER?

Les *Mémoires* [1] de Philippe de Novare ne nous sont parvenus que sous une forme malheureusement fort incomplète. Pour-

1. Éd. Charles Kohler, *CFMA* 10, Paris, 1913.

Digitized by Google

tant ce qui subsiste, un récit détaillé de la guerre que la puissante famille des Ibelin soutint durant quinze ans (1228-1243) en Chypre et en Syrie contre l'Empereur Frédéric II, constitue un texte littéraire et historique de premier ordre [1]. Œuvre éminemment dramatique, où le narrateur, partisan enthousiaste des Ibelin, laisse parler tour à tour l'admiration, la haine et l'humour, et où les faits se suivent et s'enchaînent avec une logique et une rigueur rares chez les écrivains du moyen âge. Nulle part ailleurs la figure complexe du chevalier syrien du XIIIe siècle, lettré et légiste, aimant les joutes et la guerre, chrétien et « preudomme », ne revit avec un aussi saisissant relief. Ce qui ajoute encore à l'intérêt des *Mémoires*, ce sont des poésies de circonstance qui s'y trouvent insérées et que Philippe avait composées et même improvisées, lors de la guerre contre les cinq bailes de Chypre partisans de Frédéric II, avec une verve et une bravoure dignes du *Cyrano de Bergerac* de Rostand.

Or ces sirventés, nés d'événements particuliers, bourrés d'allusions et où les noms des personnages historiques se dissimulent sous des noms d'animaux empruntés au *Roman de Renard*, risquaient de devenir rapidement incompréhensibles à moins de les encadrer d'un commentaire explicatif. Et c'est sans doute parce qu'il voulait sauver ses poésies politiques de l'oubli que Philippe a dû écrire « l'estoire et le droit conte de la guerre qui fut entre l'empereor Federic et messire Johan de Ybelin, seignor de Baruth ». Puis comme à se remémorer le passé, les anxiétés de la lutte et la joie du triomphe avaient à nouveau fait battre son cœur, Philippe prit plaisir à retracer dans tous leurs détails des événements auxquels comme négociateur et comme soldat il avait pris une part si importante [2]. C'est ainsi qu'un commentaire sec et schématique serait devenu une œuvre parfaitement indépendante.

Voilà du moins comment d'ordinaire on rend compte de la genèse des *Mémoires*. En tout cas l'idée de les composer revient à l'auteur, s'il faut sur ce point accepter le témoignage [3] de

1. Voir surtout l'admirable étude de Gaston Paris, *Mélanges de litt. fr.*, Paris, 1912, p. 427-70.

2. *Mémoires*, II, 1.

3. *Les quatre Ages de l'homme*, SATFr 27, Paris, 1888, p. 122.

Digitized by Google

Philippe lui-même. C'est pourtant là une affirmation que nous n'accueillons pas sans réserves. Il nous paraît qu'un esprit aussi ferme et aussi lucide eût été un historien plus équitable, s'il n'y avait pas eu chez lui de parti pris, que ce n'est pas sans arrière-pensée qu'il donne continuellement le beau rôle aux Ibelin et que chez lui Frédéric II et les cinq bailes chypriotes tournent aux traîtres de mélodrame. Une parole si pressante, une si chaleureuse éloquence sont le fait d'un avocat qui plaide une cause. D'après nous, Philippe a entrepris de défendre les Ibelin devant le tribunal de l'opinion publique européenne de son temps.

Les descendants de Balian le Français [1] s'étaient taillé une situation de premier plan en Orient dès le XIIe siècle. Ils avaient acquis les villes d'Ibelin, d'Arsuf et de Beyrouth. Balian II avait épousé Marie Comnène, la veuve d'Amaury Ier de Jérusalem, son frère Baudouin avait failli devenir le mari de l'héritière du trône, Sibylle d'Anjou. Au XIIIe siècle ils ajoutent le comté de Jaffa à leurs autres possessions ; les plus hautes charges des royaumes de Chypre et de Jérusalem : celles de baile, de sénéchal et de connétable, sont presque toujours exercées par des membres de cette puissante famille. Après la disparition partielle du royaume de Jérusalem, l'extinction des Courtenay d'Edesse et des Saint-Gille de Tripoli, les Ibelin se considèrent presque comme les égaux des Lusignan de Chypre et des princes d'Antioche.

D'ailleurs le principe même de la conquête de la Terre Sainte, conquête faite en commun par une association de hauts barons, régissait toujours la constitution des deux royaumes. Le roi était tenu en tutelle par ses grands feudataires et était tout au plus « primus inter pares ». Les droits respectifs du souverain et de ses vassaux étaient définis avec netteté dans les *Assises de Jérusalem*, et les barons, intéressés à faire respecter par le roi leurs privilèges exorbitants, étaient pour la plupart de remarquables légistes.

Cet esprit d'indépendance des barons d'outre-mer, ils le manifestaient également à l égard des pèlerins et des croisés venus d'Europe. Établis depuis longtemps dans le pays, ils s'é-

1. L. de Mas-Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, I, Paris, 1861, p. 136.

Digitized by Google

tonnaient du fanatisme religieux des nouveaux arrivants, qui en retour leur trouvaient une foi dangereusement tiède. Attachés à leurs fiefs, ils craignaient toujours de les perdre par suite d'une guerre inopportune que les bouillants pèlerins risquaient de déclencher avec les Sarrasins. Et les Européens étaient stupéfaits, eux, que l'on pût préférer traiter avec les Arabes plutôt que de les combattre. Enfin les chrétiens de Syrie, les « Poulains » voyaient avec déplaisir des aventuriers, à peine débarqués, leur enlever de riches héritières sous le nez. Gui de Lusignan, devenu roi de Jérusalem par son mariage avec Sibylle d'Anjou, n'avait pu se faire reconnaître par Baudouin d'Ibelin, furieux de se voir enlever une si belle proie. Baudouin entra dans une ligue formée contre le nouveau monarque, ligue dont le chef était Raymond de Tripoli, et la désastreuse journée de Hittin est en grande partie due à ce conflit entre le roi et ses vassaux. Balian, chargé de défendre Jérusalem contre Saladin, obtint une capitulation avantageuse : c'était un ami personnel du soudan égyptien.

En 1228, l'empereur Frédéric II, roi de Jérusalem du chef de sa femme Isabelle de Brienne, passe la Méditerranée aux fins de reprendre la ville sainte aux Infidèles. Dès son arrivée en Chypre, il se heurte aux Ibelin. Absolutiste comme tous les Hohenstaufen, il ne pouvait admettre les droits très étendus dont jouissaient ses vassaux d'outre-mer. Durant toute la sixième croisade, les rapports entre l'empereur et Jean d'Ibelin, seigneur de Beyrouth, furent des plus tendus. A peine Frédéric II se fut-il rembarqué pour l'Italie que la guerre éclata entre les lieutenants qu'il avait laissés en Terre Sainte et les Ibelins. La lutte fut longue et acharnée, mais en 1243 la chute de Tyr mit fin à la domination des Impériaux en Syrie.

Cette victoire des « Poulains » fut en fait une victoire à la Pyrrhus. L'aide de Frédéric II aurait pu être très profitable aux états latins de Syrie, et si les Chrétiens de Terre Sainte l'avaient acceptée au risque de perdre une partie de leur indépendance, ils ne se seraient pas trouvés tellement impuissants devant les attaques de Bibars et de Malik-el-Achraf.

On voit qu'à plusieurs reprises le rôle des Ibelins a pu prêter à la critique : l'historien de l'Orient Latin reconnaîtra que leur intérêt personnel leur a fait perdre de vue l'intérêt géné-

Digitized by Google

ral. Qu'ils paraissaient une famille dangereuse pour la cause chrétienne en Orient et que les Européens n'avaient aucune confiance en eux, nous le voyons déjà chez Ambroise, le chroniqueur de la troisième croisade. Celui-ci, qui faisait partie de l'armée de Richard Cœur-de-Lion, rapporte avec indignation que Conrad de Montferrat, seigneur de Tyr, a cherché à traiter avec Saladin, à l'insu du roi d'Angleterre ; et dit que les ambassadeurs de l'Italien ont été rencontrés à Jérusalem par un chevalier croisé envoyé auprès du soudan :

Car Estienes de Tornehan
En Jerusalem al soldan
Estoit envoiez quand cil vindrent,
Dont plusorz genz les noms retindrent :
Ço fud Balians d'Ibelin,
Qui iert plus faus de gobelin,
E si i fu Renauz de Saete,
Qui l'orde pais, non mie nete,
Venoient quere e porchacier,
Sis deust l'en a chiens chacier [1].

La piètre estime où certains Européens tenaient les Ibelin n'était pas inconnue à ceux-ci. L'on voit chez Philippe de Novare combien le chef de la famille, Jean, le vieux seigneur de Beyrouth, cherche à éviter un conflit ouvert avec Frédéric II. L'empereur a beau lui donner mille sujets de mécontentement, lui adresser les requêtes les plus déraisonnables, il reste malgré tout son suzerain, et en dépit de l'excommunication du pape, aux yeux de l'Europe, le chef de la croisade. Avant d'engager la lutte, Jean veut mettre le droit de son côté [2]. Autrement l'on dirait en France et ailleurs : « L'empereor de Rome ala outre mer a grant esfors, et eüst tout conquis, mais le sire de Baruth et les autres desloyaus d'outre mer aiment plus les Sarrasins que les Crestiens, et por ce se revelerent a l'empereor, et ne vostrent que la Terre Sainte fust recovree. » [3] « Ne savés? L'emperere de Rome ala outre mer, et eüst tout conquis, se

1. *L'Estoire de la Guerre Sainte*, éd. Gaston Paris, Doc. Inéd. HFr., Paris, 1897, vers 8705-14.

2. *Mémoires*, XXXV ; cf. aussi LXXIX, LXXXVII.

3. *Mémoires*, XXI.

Digitized by Google

ne fussent ceaus d'Ybelin, les deslëaus d'outre mer, qui plus aiment les Sarazins que les Crestiens; et se revelerent et ne vostrent sivre l'empereor, et por ce est tout perdu. [1] » A ceux qui lui conseillent de terminer ses difficultés avec Frédéric en le faisant assassiner, Jean d'Ibelin répond qu'il n'y faut songer, que l'on proclamerait partout que « li traïtour d'outre mer ont ocis lor seignor l'empereor... Et puis qu'il seroit mors, et nous vis et sains, nostre droit seroit tort, et la vérité n'en poroit estre crehue. Il est mon seignor; que que il face, nous garderons nos fois et nos henors [2]. ».

Si l'on compare le vieux seigneur de Beyrouth avec les autres membres de son lignage, on s'aperçoit qu'il était une figure exceptionnelle et que ses scrupules, son bon sens, sa bonté, sa sagesse politique n'étaient pas les qualités qui dominaient chez ses fils et ses neveux. Son successeur, Balian III se distingue surtout par une bravoure téméraire, une action prompte, souvent irréfléchie et inconsidérée. Esprit violent et obstiné, se serait-il beaucoup préoccupé du qu'en dira-t-on? Aurait-il été sensible aux critiques qu'on eût pu faire en Europe au sujet de sa conduite? Nous croyons qu'il a dû y attacher la même importance que son « preudomme » de père, et cela pour des raisons d'intérêt immédiat. En effet, les états chrétiens de Syrie ne se suffisaient pas à eux-mêmes : armures, chevaux, vins, argent et soldats leur venaient d'Europe; ils dépendaient donc d'elle et ne pouvaient se permettre de s'aliéner la bonne volonté des peuples européens. Balian d'Ibelin ne pouvait oublier que son père avait rebâti les murs de Beyrouth et les avait entretenus en bon état grâce aux « amones de la crestianté » [3]. Aussi, tout comme lui, a-t-il dû vouloir effacer la mauvaise impression qu'avait produite en Europe la longue guerre des Ibelins contre les lieutenants de l'empereur.

Il faut admettre que, si Jean, le vieux seigneur de Beyrouth, ou son fils Balian avaient voulu faire écrire une histoire de leurs démêlés avec Frédéric II qui leur fût favorable, ils ne pouvaient mieux s'adresser qu'à Philippe. Ce dernier appartenait à leur clientèle, Balian d'Ibelin était le parrain de son fils Balian

1. *Mém.*, XXIX.
2. *Mém.*, XXXIII.
3. *Mém.*, XXVII.

Digitized by Google

de Novare [1], et il était lié à ses seigneurs par une amitié passionnée. Lorsque les cinq bailes, à qui l'empereur a vendu la régence de Chypre, ont fait venir Philippe devant eux et lui enjoignent de leur prêter serment et qu'il lui font publiquement des offres séduisantes pour le détacher du parti des Ibelin, le dialogue suivant s'engage entre eux [2] : « Phelippe respondy : « Je sui mout liés que, en audience de tant de gens, « m'offrés a faire tant de bien et vous me faites tant d'ennor « qu'ansi me proisiés, et je vous en mercy mout ; mais je ne « pues faire ce que vous me querés, car je sui home de la reÿne « Aalis del baillage, et se je otroyasse et jurasse vous a tenir a « baills, donc mentiroy je ma foi. » Et ils crierent maintenant : « Por ce ne laissés vous mie, mais por ce que vous ne volés « estre contre le seignor de Baruth. » Et Phelippe dist que « encontre le seignor de Baruth ne seroie je ja mais, se Deu « plaist, car j'ains plus luy et ses enfans que nule gent dou « monde. » Grande fureur alors des régents : « Lors s'escrierent tuit. L'un dist : « Prenés le ! » L'autre dist : « Muire adés! » Philippe eut beaucoup de peine à se tirer indemne de cette situation périlleuse, et l'on voit quel était son dévouement pour ses maîtres, puisqu'il n'avait pas hésité à le proclamer, alors que sa vie même était en jeu. Mais si sa fidélité très grande de vassal loyal recommandait déjà Philippe, son talent d'avocat et de polémiste l'imposait au choix des Ibelin. Philippe, qui alliait à une science juridique très sûre [3] le don de la parole, une grande subtilité, et aussi, il faut l'avouer, un certain manque de scrupules, était considéré par ses compatriotes comme le « meillour pledeour deça mer » [4]. Les poèmes qui se trouvent enchâssés dans ses *Mémoires* sont écrits avec une verve mordante, qui a dû aider puissamment la cause des Ibelin, car les cinq régents de Chypre y sont cinglés de main de maître.

Nous savons de plus que les Ibelin étaient parfaitement à

1. *Mém.*, LIV et CLXXIX.

2. *Mém.*, L.

3. Il est l'auteur du *Livre de forme de plait, et des us et des costumes des Assises d'Outremer et de Jherusalem et de Chypre*, éd. Beugnot, RHistCr. Lois, I, Paris, 1841, p. 469-571.

4. *Assises de Jérusalem*, II, p. 406, 408.

Digitized by Google

même d'apprécier les productions littéraires de Philippe [1], qu'ils les connaissaient et que parfois ils exerçaient sur elles un droit de regard. Philippe soumettait ses sirventés à la censure de ses seigneurs, mais, quand la passion l'emportait, il jugeait plus prudent de ne pas leur demander l'imprimatur. Quand la paix eut été signée après la première guerre de Chypre entre Jean d'Ibelin et les cinq bailes, Philippe voulut raconter à sa façon l'histoire de la déconfiture des régents, mais le vieux seigneur de Beyrouth, dans son désir de réconciliation avec ses ennemis vaincus, aurait voulu passer l'éponge sur le passé et n'autorisa qu'un pamphlet à clef : « Si tost come la pais fu faite, Phelippe en vost faire chanson a rime, mais le seignor de Baruth ne le vost soufrir ; a quelque peine soufri qu'en feïst une branche de Renart, en quei il nouma bestes plusors [2]. » Lors de la seconde guerre avec les Impériaux, ceux-ci eurent d'abord l'avantage, et les Ibelin se virent abandonner par plusieurs de leurs alliés. Les princes d'Antioche, pour expliquer leur changement d'attitude envoyèrent une lettre d'excuses dont Philippe résume plaisamment la teneur : « Bounes gens, ne tenés a mau ! ». Ladessus notre polémiste, furieux de cette lâche désertion, « fist, san le seü de son seignor, une simple rime, et la manda au prince :

Malvaises gens, failly de cuer,
Je ne pues soufrir a nul fuer
Que l'on ne die que vous estes... [3] »

Les *Mémoires* de Philippe de Novare doivent être rapprochés de la *Chronique* d'Ernoul [4], où les actions des Ibelin du XIIe siècle se trouvent rapportées. Leurs faits et gestes alors déjà prêtaient aisément à la critique, Ernoul cependant les commente toujours favorablement. Or il déclare à un moment [5], qu'il a été écuyer (« varlet ») de Balian II d'Ibelin. Ici encore

1. Jean d'Ibelin cite *Foucon de Candie* et une fable qui est sans doute de Marie de France, LXXXII et CL.

2. *Mém.*, LXXII.

3. *Mém.*, XCVIII.

4. *Chronique* d'Ernoul et de Bernard le Trésorier, éd. L. de Mas-Latrie, SHFr, Paris, 1871.

5. *Op. cit.*, p. 149.

Digitized by Google

nous croirions volontiers que l'historien a reçu un mot d'ordre.

Le dernier argument dont nous nous servirons pour étayer notre thèse se fonde encore sur une comparaison des *Mémoires* avec l'œuvre d'un chroniqueur. Il s'agit cette fois de Villehardouin. On admet d'habitude que le maréchal de Champagne a voulu plaider la cause de ses camarades d'armes de la quatrième croisade et expliquer aux Européens pourquoi l'expédition s'était terminée par la prise de Constantinople, ville chrétienne [1]. Pourtant, pas plus que Philippe, Villehardouin n'annonce un tel but ; mais ce silence est bien plus explicable chez le compère de Balian III d'Ibelin, qui écrit une œuvre violente et passionnée et qui risquerait d'éveiller l'esprit critique de son lecteur, s'il lui dévoilait ses intentions, tandis qu'il étonne un peu chez Villehardouin, auteur d'une œuvre froidement intellectuelle et presque impersonnelle. Le maréchal de Champagne a pu dicter ses souvenirs simplement parce que la croisade avait été le grand événement de sa vie, qu'elle l'avait révélé à lui-même et lui avait permis de donner la mesure de ses talents de soldat et de négociateur, et qu'à la raconter il la revivait. Si néanmoins on se croit autorisé à lire entre les lignes du récit de Villehardouin et à chercher à son ouvrage un sens caché, l'on devra adopter une attitude pareille devant les *Mémoires* de Philippe de Novare.

Alfred L. FOULET.

TABLE DE CONCORDANCE DES COTES DES MANUSCRITS DE GERSON

La publication récente par M. Antoine Thomas d'une brochure sur *Jean de Gerson et l'Éducation des Dauphins de France* (Paris, 1930), où figurent deux opuscules du chancelier, a attiré une fois de plus notre attention sur les difficultés qu'ont les savants à retrouver les manuscrits indiqués dans l'édition des *Opera* de Gerson donnée par Ellies Du Pin (Anvers, 1706). Les éditions antérieures ne comportent aucun renvoi auxs œuvres manuscrites. Mais dans l'édition d'Anvers beaucoup de

1. Que l'on parle avec M. Jeanroy et M. Pauphilet d'une thèse des cause fortuites, ou d'une thèse des causes providentielles avec M. Bédier.

Digitized by Google

pièces sont accompagnées de l'indication du manuscrit sur lequel, selon ce que nous dit l'éditeur, elles ont été collationnées. Ainsi, en tête du premier opuscule qu'a réimprimé M. Thomas, l'édition de Du Pin nous fournit ce renseignement : « Ad Mss. Codd. Vict. 180, 698 et Colbert 5.972. » Pour le second opuscule, Du Pin nous renvoie à deux manuscrits de Saint-Victor, les numéros 137 et 940, et à un manuscrit désigné comme *Navarricum unum*. De ces six manuscrits, M. Thomas n'a pu retrouver que trois, et cependant ils sont tous à Paris.

Ce n'est pas une critique que nous adressons à notre vénéré maître. Mais nous pensons qu'il est regrettable qu'un savant soit obligé de perdre son temps à chercher des manuscrits qu'on pourrait facilement identifier si l'on disposait d'une table de concordance en attendant un catalogue complet de la Bibliothèque Nationale.

Presque tous ceux qui se sont occupés de Gerson ont eu des difficultés à retrouver les manuscrits qui renferment certaines de ses œuvres. En cas d'échec, on se contentait de dire que ces manuscrits avaient disparu. Les chercheurs mieux favorisés par le sort (car le hasard n'est pas pour peu de chose dans de telles recherches) ont consacré à leurs trouvailles des remarques ou des notes que leur dispersion rend aussi difficiles à retrouver que les manuscrits eux-mêmes. Ainsi Bourret, E. Langlois, Carnahan, Chatelain et Denifle, d'autres encore, ont établi pour plusieurs manuscrits la concordance entre les cotes anciennes et les modernes.

En préparant un travail sur les sermons français du chancelier, nous avons eu l'occasion d'examiner un certain nombre de manuscrits, ce qui nous a permis de reconnaître, non sans peine, les indications de Du Pin. C'est dans l'espoir d'éviter des ennuis semblables à ceux qui auront à se servir des renvois de cette édition que nous avons préparé la table que le lecteur trouvera à la fin de la présente note.

Ce sont surtout les cotes des manuscrits provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Victor qui offrent des difficultés. Avant d'aller plus loin, jetons un coup d'œil sur ce qui touche aux catalogues de cette bibliothèque qui, au moyen âge, renfermait la plus formidable collection de livres de théologie.

Digitized by Google

Le premier bibliothécaire de l'abbaye, Claude de Grandrue, dressa un catalogue des manuscrits en deux volumes : le premier (1513), alphabétique (aujourd'hui ms. 4184 de la Bibliothèque Mazarine, dont la Bibliothèque Nat. possède une copie sous la cote 14.768 fonds latin), le second (1514), méthodique (Bibl. Nat., ms. 14.767 fonds lat.). Le lecteur trouvera une explication détaillée sur le système employé par ce bibliothécaire dans les travaux de Delisle et de Franklin. Pour l'intelligence de notre table, il suffit d'observer que Claude de Grandrue s'est servi de cotes composées d'une, deux ou trois lettres identiques suivies d'un chiffre. C'est cette cote que nous avons mise dans la première colonne. Casimir Oudin, *Script. eccles.*, cite les manuscrits de Saint-Victor sous la cote de Claude de Grandrue.

Quant aux autres inventaires ou catalogues rédigés postérieurement, nous ne nous arrêterons qu'à ceux dont on rencontre des traces sur les manuscrits. En 1664, Charles Le Tonnelier commença une révision du catalogue de Saint-Victor en substituant aux cotes de Claude de Grandrue des cotes, composées d'une grande lettre, d'une petite lettre et d'un chiffre, qui furent ajoutées en marge du catalogue méthodique de 1514. A l'aide de ces cotes que nous donnons dans la deuxième colonne, nous avons pu reconstituer plusieurs cotes de Claude de Grandrue que l'on avait enlevées en changeant la reliure de quelques manuscrits. Du Boulay, dans son *Hist. Univ. Paris* se sert souvent de ces cotes.

Dans la troisième colonne, nous avons mis les numéros sous lesquels les manuscrits de l'abbaye de Saint-Victor sont désignés dans l'édition de Du Pin. Ces cotes, que nous n'avons trouvées ni réunies, ni indiquées dans aucun catalogue, sont généralement barrées d'un ou deux traits sur les manuscrits. Quétif et Echard se servent de cette série de cotes, *Script. ord. Praedicat.*

La cote (soulignée d'un trait sur les manuscrits) que nous avons mise dans la quatrième colonne, est celle d'un catalogue postérieur, le ms. 4202 de la Bibl. Mazarine.

La cinquième colonne contient la cote de l'ancien fonds Saint-Victor de la Bibl. Nationale, cote que l'on retrouve dans la table de concordance du neuvième volume de l'inventaire des manuscrits français dressé par M. Omont.

Digitized by Google

Enfin nous avons réservé la dernière colonne pour la cote actuelle du manuscrit.

Les cotes indiquées entre crochets dans notre table ne se trouvent plus sur les manuscrits. Les endroits laissés en blanc représentent des cotes non retrouvées que le lecteur pourra peut-être compléter.

Il eût, sans doute, été très simple de ranger les manuscrits d'après l'ordre ascendant des cotes de Du Pin. Nous y avons renoncé pour plusieurs raisons. D'abord, Du Pin a négligé, pour beaucoup d'ouvrages du chancelier, d'indiquer un renvoi aux manuscrits. Ensuite, il arrive que ces renvois soient fautifs, surtout lorsqu'on rencontre l'indication *Collat. ad eosdem MSS. Codd.* Enfin, pour augmenter l'utilité de cette table de concordance comme instrument de travail, nous avons préféré partir de la classification du catalogue de Claude de Grandrue de manière à faire entrer dans notre table tous les manuscrits de Gerson mentionnés dans ce catalogue. (D'ailleurs, Du Pin lui-même s'est servi en plusieurs endroits des cotes de Claude de Grandrue, t. III, C. 333 ; t. IV, C. 717 et al.). De cette façon, si l'on recherche les manuscrits qui renferment un certain traité, il suffit de consulter les catalogues très détaillés de Claude de Grandrue, de noter les cotes qui y sont indiquées et de se reporter à notre table.

Il ne serait, du reste, pas inutile d'étendre le procédé que nous indiquons ici à tout le catalogue de Claude de Grandrue. « Le travail de ce bibliothécaire est un véritable chef-d'œuvre... Il est resté en usage pendant trois siècles, et, si je ne me trompe, il est destiné à rendre encore de très grands services » (Delisle, t. II, p. 228).

Pour ce qui concerne les manuscrits du collège de Navarre, les indications de Du Pin sont sans mention de cote. Nous avons donc ajouté quelques manuscrits des œuvres de Gerson, provenant de cette collection, avec les cotes actuelles. Les renvois aux autres fonds anciens se retrouvent facilement à l'aide des tables déjà existantes.

(Tous les renvois de Du Pin au ms. 848 se trouvent dans NN 16. Quelques renvois contiennent des erreurs typographiques : 98 pour 698 ; 134 pour 137 ; 147 pour 1457 ; 187 pour 287 ; 285 *bis* pour 285 ; 298 pour 698 ; 409 pour 469.)

Digitized by Google

Claude de Grandrue	*Charles Le Tonnelier*	*Du Pin*	*Mazarine* *4202	*Fonds Saint-Victor*	*Cote actuelle*
[P 10]	B. f. 31	[ ]	402	277	B. N. 14644 lat.
P 11	B. f. 32	...	...	...	...
DD 9	B. d. 2	654	957	—	Maz. 1652
GG 17	B. e. 13	...	...	...	...
	D. g. 33[1]	...	...		...
KK 12	B. f. 12		277	...	...
LL 11	E. g. 6	142	688	—	Maz. 981[2]
[MM 7]	D. b. 11	1083	1177	895	B. N. 15004 lat.
[MM 11]	D. e. 36	205	84	57	B. N. 14620 lat.
MM 14	D. e. 10	98	639	[455]	B. N. 15107 lat.
[NN 1]	E. f. 33	284	731	515	B. N. 25552 fr.
NN 2	E. e. 4				
NN 3	E. e. 27	774	1090	799	B. N. 14920 lat.
NN 4	E. e. 3	698	1012	739	B. N. 14902 lat.
NN 5	E. e. 11	694	1008	735	B. N. 14903 lat.
NN 6	E. b. 7	469	839		
NN 7	E. b. 8	285	732	516	B. N. 14904 lat.[3]
NN 8	E. b. 9	286	733	517	B. N. 24839 fr.
NN 9	E. g. 26	699	1013	740	B. N. 14905 lat.
NN 10	E. g. 34	755	1081	792	B. N. 14906 lat.
NN 11	E. b. 10	463	833	592	B. N. 14907 lat.
[NN 12]	E. b. 11	[180]	59	39	B. N. 14581 lat.
[NN 13]	E. d. 15	[700]	1014	741	B. N. 14908 lat.
[NN 14]	F. f. 60	106	647	—	Maz. 921
NN 15	E. b. 14	287	734	518	B. N. 24840 fr.
NN 16	E. b. 15	650	953	676	B. N. 14582 lat.
NN 17	E. b. 16	138	684	[482]	B. N. 24841 fr.
NN 18	E. b. 17	288	735	519	B. N. 25551 fr.
NN 19	E. g. 18	137	683	—	Maz. 940
NN 20	E. g. 20				
PP 5	E. b. 29				

1. Le ms 14.922 f. lat. Bibl. N. (anciennes cotes D. g. 33-552-922) porte sur la feuille de garde cette indication : « Double de GG 17 », ce qui n'est pas exact. Il n'y a que le *Manipulus curatorum* de Guido de Mont-Rocher qui soit commun aux deux mss.

2. LL 11 forme la première partie du ms. Maz. 981. Molinier dans le *Cat. des Mss de la Bibl. Maz.* croit les deux parties « réunies dès l'époque de Claude de Grandrue », mais le catalogue de Saint-Victor indique le contraire.

3. Presque tout ce que renfermait ce manuscrit se retrouve dans FFF 10.

Digitized by Google

Claude de Grandrue	*Charles Le Tonnelier*	*Du Pin*	*Mazarine 4202*	*Fonds Saint-Victor*	*Cote actuelle*
SS 19	E. e. 20				
SS 26	E. e. 28	1120	1258	562	B. N. 14969 lat.
SS 27	E. e. 27	1111	1249	556	B. N. 14974 lat.
TT 8	E. f. 1	1457	692	—	Arsenal 2113
TT 10				589	B. N. 25448 fr.
TT 12	E. g. 3	325	783	543	B. N. 25550 fr.
TT 14	E. f. 6		880	624	B. N. 25547 fr.
CCC 10	D. a. 8	450	820	583	B. N. 25213 fr.
CCC 11	D. a. 9	281	728	—	Arsenal 2076
EEE 15	E. a. 20	602	301	198	B. N. 14245 lat.
FFF 10	D. b. 19	56	158	111	B. N. 14579 lat.
GGG 6	D. e. 1	...	...		...
GGG 10	E. e. 8	...	...		...
[GGG 11]	—	—		Colbert 4650	B. N. 7371 lat. [1]
GGG 17	D. e. 8	62	...		...
KKK 19	D. d. 29	68	611	—	Arsenal 407
MMM 9	furto subl. est (sic)				
MMM 10	D. e. 33	75	618	422	B. N. 14909 lat.
...	D. h. 9	503	873	619	B. N. 24866 fr.
		CCLVI	696	490	B. N. 24842 fr.

COLLÈGE DE NAVARRE.

Ancienne cote	*Cote actuelle*
Navarre 5	Arsenal 523
Navarre 20	B. N. 17487 lat.
Navarre 28	B. N. 17488 lat.
—	Mazarine 937
XXXVIII et 779	Maz. 938
—	Maz. 939
—	Maz. 942

1. Malgré l'ancienne cote du fonds Colbert, ce manuscrit appartenait à l'abbaye de Saint-Victor. On a gratté les inscriptions et enlevé les feuilles 1-6 pour en cacher la provenance.

Max LIEBERMAN.

Digitized by Google

CORRECTIONS

Amadas et Ydoine, roman du XIIIe siècle, éd. John R. REINHARD ; Paris, 1926 (*Classiques français du moyen âge*, 51).

La collation, sur le ms. B. N. fr. 375 (ms. *P*), du texte édité par M. Reinhard, permet de relever dans cette édition un certain nombre de lectures ou de transcriptions inexactes. Nous en donnons le relevé, et nous y adjoignons quelques rectifications à l'interprétation du texte et quelques modifications aux notes critiques.

I. *Lectures fautives.*

a) 168, 364, 575, 1336, 5406, 6037, 7493 cuic] quic. — 223, 4718, 5853, 6308, 6761, 6773 le]li. — 341, 1141, 1144, 2235, 5165 pour] por. — 460, 461, 2896, 6313, 7745 du] dou. — 514, 1441, 5030 grand] grant. — 868, 5436 qui] ki. — 930, 5680 de] du. — 1285, 2540, 4275, 6452, 6804, 7659 au] ou. — 2004, 2105, 2495, 3897, 5111 longuement] longement. — 2111, 4319, 4356, 4414, 4516, 7488 ou] u. — 2469 lui] li. — 2831, 3874 sur] sour. — 3031, 7008 li] lui. — 3294, 3425, 5792, 7287 li] le. — 4807, 6165 la] le. — 7189, 7472, 7726, 7837, 7893 cuens] quens.

b) 8 Des les tans] D. le t. — 22 chef] chief. — 48 beaus] biaus. — 60 beautés] biautés. — 73 Trestout] Trestuit. — 74 sour toutes biens] s. t. riens. — 76 signeur] signour. — 124 assuagemens] assouagemens. — 142 Nul seul] N'un s[1]. — 162, 4226 noviaus] nouviaus. — 208 reluisans] reluisant. — 217 enseigniés] ensengniés. — 294 puet] put. — 329 coucié] couchié. — 335 boivre] boire. — 391 vaudra] vaura. — 435 bref] brief. — 436, 661, 1030 chambre] cambre. — 438 trouve] troeve. — 447 Ne a de certes] Ne a certes. — 453 humble] humle. — 573 Tristes] Tristres. — 592 esperance] esperanche. — 600 engendra] engenra. — 654 cort] court. — 655 Atandu] Atendu. — 662 damoiselle] damoisele. — 667 agenouillés]

1. V. ci-dessous les modifications aux notes critiques.

Digitized by Google

agenouilliés. — 691 bien] biens. — 718 dessus] desus. — 742 ariere] arriere. — 747 montagnes] montaignes. — 778 terre] tere. — 834 deplaist] desplaist. — 837 plaint] plant. — 840 as] a. — 867 Dius] Dieus. — 913, 2935 mal] male. — 923 trover] trouver. — 963, 1236 tout] toute. — 981] talent] talant.

1002 si] ci. — 1004 vos] vous. — 1005 destresce] destrece. — 1061 gesir] jesir. — 1071 Tainte ot paile et] T. ot et p. — 1077, 4205 jor] jour. — 1094 cuers] cuer. — 1097 en] l'en. — 1193 revient] revint — 1198, 1471 grant] grans. — 1231 gentix] jentix. — 1233 demesure] desmesure. — 1280 sai bien de vérités] s. b., c'est v. — 1298 Tant ke fu tans] T. ke t. fu. — 1306 embelist] enbelist. — 1379 Haineau] Hainau. — 1394 en Bourgongne] par B. — 1400 tourblee] troublee [1]. — 1431, 1505, 3438, 3531 tere] terre. — 1538, 6738 Bourgoigne] Borgolgne. — 1581, 3244, 6465 cest] ceste. — 1650 Tresgentix ert, de g. h.] Tr. et de g. h. — 1725, 2396 Elle] Ele. — 1731, 5446 chief] cief. — 1767, 3477 Tel] Tele. — 1783 seigneur] signeur. — 1925 pere] per. — 1996 merveilleuse] mervilleuse.

2008 ingremance] nigremance. — 2021 anceles] auteles. — 2042 De sages] Des s. — 2059, 3394 Leurs] Leur. — 2061 prest] pres. — 2067 tele] cele. — 2102 E] Et. — 2121 Mengieres] Mengiers. — 2161 renvoiee] renoiee. — 2190 fausse] fause. — 2191 Tres] Trop. — 2194 france et bele] france, b. — 2195 Defaites] Desfaites. — 2211 vers] envers. — 2237 angoussex] angossex. — 2246, 2276 aisnee] ainsnee. — 2280 Orés] Oés. — 2313 qu'il] que. — 2349 moroit] morroit. — 2384 En l'aventure] En av. — 2458 malemant] malement. — 2471 tens] tans. — 2479 coi] quoi. — 2501 en la parfin] a la p. — 2523 l'ont] ont. — 2541 esforciés] enforciés. — 2553 dolor] dolour. — 2653 pucele et pure] pucele p. — 2698 touaille] touaile. — 2723 deguisés] desguisés. — 2728 de la rue vient] la rue vient. — 2737 fripaille] frapaille. — 2791 bon] boin. — 2864, 3194 doluse] dolouse. — 2866 sous] sus. — 2879 s'en] s'ent; — tot] tos. — 2904 voire] voir. — 2911 poi] peu. — 2997 sejourne] sejorne.

3017 couvoite] convoite. — 3020 journees] jornees. — 3092, 4437 quarante] soissante. — 3143 empaignent] enpaignent. — 3153 poignent] poingnent. — 3159 baillisent] baillissent. — 3165 dolente] dolante. — 3230 jour] jor. — 3240 en maine] emmaine. — 3275 remaint] remest. — 3279 illoec] iloec. — 3330 tant] tante. — 3392 amour] amor. — 3476 Pitiè] Pité; — ami] anui. — 3583 est] n'est. — 3614 esprouvee] esprovee. — 3658 a tout son desir] tout a s. d. — 3746 estuet] l'estuet. — 3806 baise et bouce et face] baise bouce et f. — 3810 honorer] honerer. — 3811 est] n'est. — 3852 mons] mont. — 3940 je quic] si q. — 3943 feïsons] feïssons. — 3960 plaisoit] plasoit.

4004 riens] rien. — 4025 remaine] ramaine. — 4046 l'amor Amadas] l'amor d'A. — 4053 lïen] lïon. — 4070 le] la. — 4099 qui a mout a esrer] qui m. a a e. — 4120 son] sont. — 4173 volontiers] volentiers. — 4194 la]

Digitized by Google

de. — 4202 fait] fais. — 4236 borjois] bourjois. — 4245 petit] petite. — 4308 baisle] baissie. — 4354 uns un grans] uns grans. — 4408 tournoiier] tornoiier. — 4409 et d'espee] et il d'e. — 4428 a l'estour] en l'e. — 4438 Des] De. — 4477 Son fort escu] Dou f. e. — 4505 balzon] blazon. — 4541 ensemble] ensamble. — 4575 cier] ciere. — 4592 tournoiement] tornoiement. — 4594 main] maine. — 4646 engignlet] engingnlet. — 4739 angouses] angousses. — 4764 basse] baisse. — 4776, 6567 que] qui. — 4778 souspir] sospir. — 4825 cuide qu'apres] quide c'apres. — 4868 jours] jors. — 4872 moront] morront. — 4915 remembrance] ramembrance. — 4988 Ma vie plus] Ma v. mais.

5074 aimé] amé. — 5086 Ainçois] Ançois. — 5088 prie] pri. — 5102 Que] Car. — 5111 Quant ai] Quant l'ai. — 5131 daaraine] daarraine. — 5152 en toute rien] sor t. r. — 5217 requerrés] requerés. — 5242 puet] vaut. — 5247 li courent] i courent. — 5298 l'eure] heure. — 5306 fin] fins. — 5332 douné] donné. — 5345 Sus] sous ; — liu] lius. — 5383 cius] chius. — 5402 qui plus sospire] q. mult s. — 5426 s'est] est. — 5466 cvel figure] cele f. — 5467 en cie] envie. — 5482 compagnie] compaignie. — 5521 jor] jors. — 5522 doulousaisse] dolousaisse. — 5561 aumosne] d'aumosne. — 5571 asiet] assiet. — 5581 tos] tous. — 5588 lointaine] lontaine. — 5595 porra] pora. — 5629 Si ont tourné] Si sont t. — 5663 ceux] ceus. — 5719 l'ot] ot. — 5779 trestout] trestot. — 5785 angosse] angousse. — 5813 tous] tout. — 5880 non] ne. — 5886 Qui] Que. — 5891 fausses] fauses.

6018 outrage] otrage. — 6065 parfit] parfite. — 6096 nulle] nule. — 6134 tel] tele. — 6158 ert] est. — 6165 riens] rien. — 6193 Qu'a] C'a. — 6285 vigueurs] vigeurs. — 6294 autretant] autrestant. — 6308 voelle u non] u voelle u n. — 6310 daarain] daarrain. — 6365 Nus hom] N'est h. — 6371, 6921, 7318 nouvele] novele. — 6403 Par] Pour. — 6405 dou] du. — 6407 Ou petit doit] Ou d. p. — 6434 demorer] demores. — 6450 tombel] tomblel. — 6474 Qu'uns hom] Que uns h. — 6537 afuble] afubla. — 6600 avient] avint. — 6624 cevaliers] chevaliers. — 6658 ou soit en guerre] u s. en g. — 6787 qui 'st] qu'est. — 6805 doit] doi. — 6813 ceval] cheval. — 6832 peine] paine. — 6837 revient] revint. — 6845 la] li. — 6899 langues] langes. — 6909 eloigne] esloigne. — 6976 Mult se doune] Mult li d. — 6987 Borgoigne] Borgoingne. — 6992 ramaine] remaine.

7063 somes] sommes. — 7083 lour] leur. — 7086 engin] enging. — 7112 son] sa. — 7134 Avés oï] Oï avés. — 7164 sachiés] saciés. — 7201 mal] male. — 7208 morroit] moroit. — 7230 en tel esfroi] en grant e. — 7242 guerison] garison. — 7271 ensamble] ensemble. — 7299 tot] tout. — 7306 alé] alee. — 7325 conscience] consïence. — 7347 parage] parentage. — 7387 les] ses. — 7394 laron] larron. — 7401 envoia] envoie. — 7405 qui est plus bele] q. plus est b. — 7441 mult] mout. — 7455 hom] home. — 7470 fu] fui. — 7490 otroie] otroi. — 7501 vous m'avés congié doné] v. congié m'a d. — 7541 pense] pens. — 7645 C'outre] Contre. — 7556 volonté]

Digitized by Google

volenté. — 7562 valoir] voloir. — 7563 Qu'ele] Que ele. — 7565 assembler] assambler. — 7584 est soutille] est et s. — 7591 consel] conseil. — 7601 haut] haute. — 7619 Si jovenes, si volenteïs] Si j. et v. — 7665 qu'une] c'une. — 7677 morte] mort. — 7698 bien] biau. — 7723 assamblé] asamblé. — 7734 qui a feme Y. avra] q. Y. a feme avra. — 7739 nourri] nouri. — 7756 de mort en vie] de m. a v. — 7826 as... as...] de... de... — 7843 qu'avoir] c'avoir. — 7853 Sejournent] Sejornent. — 7866 a joie] de j. — 7905 tout] tot.

II. *Interprétations fautives.*

199 de viande,] de viande. — 200 cascuns demande; [cascuns demande. — 2973 A des sorcieres, des faees] A des s. desfaees.

III. *Modifications à apporter aux notes critiques.*

a) Supprimer les notes aux vers 2691, 3476, 3992, 7392.

b) Ajouter les notes suivantes: 142 Nunl. — 1117 amours. — 1146 amor. — 1400 trouble. — 1793 escause. — 1977-8 desmure. — 3553 lies. — 3659 Sen si revait. — 3771 ert de Rollant. — 4020 Pascor. — 4925 Vous port. — 5853 Li fu. — 6004 Je lentec. — 6339 Ydone. — 7248 estre doit entout.

E.-René Labande.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

Silloge linguistica dedicata alla memoria di Graziadio Isaia Ascoli nel primo centenario della nascita; Torino, G. Chiantore, 1929 ; gr. in-8, XLVII-690 pages.

Les linguistes italiens ont voulu célébrer le premier centenaire de la naissance de G. I. Ascoli, né à Gorizia le 16 juillet 1829 et mort à Milan le 21 janvier 1907 (voir la belle notice nécrologique de Paul Meyer, *Romania*, XXXVI, 316). Ils l'ont fait magnifiquement Ils avaient tenu à accomplir cette commémoration à eux seuls, bien que la gloire d'Ascoli, débordant de toutes parts, comme ses études, les frontières italiennes, soit devenue plus qu'européenne. Et sans doute ont-ils eu raison de limiter ainsi leur hommage : on se demande avec quelque inquiétude combien il aurait fallu de volumes à cette énorme *Silloge*, si l'on avait voulu y faire figurer, avec des mémoires de quelque importance, tous les linguistes qui ont une dette de reconnaissance à acquitter ou un tribut d'admiration à apporter au génial comparatiste, au maître initiateur qu'a été Ascoli. Cet hommage national a d'ailleurs un sens tout particulier : en même temps qu'il donnait à la linguistique générale, à la linguistique romane, à la linguistique celtique, ce puissant concours de son activité scientifique qu'a loué Brugmann, Ascoli montrait aux philologues italiens un champ d'activité autre que l'étude de la langue commune, il donnait à l'Italie la conscience de l'intérêt que présente la variété de ses parlers, il créait scientifiquement « l'Italie dialectale ». Aussi le beau recueil qui lui est consacré cette fois fait à l'Italie dialectale une assez grande place ; mais l'ensemble est d'un caractère plus large. Les promoteurs de cet hommage ont voulu en effet que leur *Silloge* ne fût pas seulement « ascolienne » de nom ; ils ont demandé à leurs confrères de prendre pour point de départ de leurs contributions les recherches ou les idées d'Ascoli, si bien que de tous ces articles se dégage comme une mise au point de la linguistique du maître, ou plutôt une esquisse des magnifiques développements qu'a pris et que peut encore prendre sa pensée scientifique. C'est dire que beaucoup de ces articles dépassent infiniment les limites de la linguistique romane et nous

Digitized by Google

n'en pouvons citer utilement qu'une partie, mais l'on ne jugera pas sans intérêt de trouver ici la liste complète des linguistes italiens qui ont collaboré au recueil; ce sont MM. Elia S. Artom, Matteo Giulio Bartoli, Carlo Battisti, Ferdinando Belloni-Filippi, Vittorio Bertoldi, Gino Bottiglioni, Umberto Cassuto, Giacomo Devoto, Giuseppe Furlani, Pier Gabriele Goidànich, Nunzio Maccarrone, Clemente Merlo, Bruno Migliorini, Angelo Monteverdi, Dante Olivieri, Antonino Pagliaro, Paolo Emilio Pavolini, Ugo Pellis, Angelo Maria Pizzagalli, Francesco Ribezzo, Alfredo Schiaffini, Giulio Subak, Carlo Tagliavini, Benvenuto Aron Terracini, et deux maîtres récemment disparus, Alessandro Sepulcri et Alfredo Trombetti. Il faut faire une place à part à Mlle Vittoria Dompè qui a fourni une note intéressante sur les papiers et la correspondance conservés par la famille d'Ascoli et surtout à MM. Terracini et Devoto qui ont assumé la charge de diriger toute la publication.

La *Silloge* commence par les notices de caractère personnel. — P. III-VII. B. A. Terracini et G. Devoto, *Prefazione*. — P. IX-XXVII. P. G. Goidànich, *Graziadio Isaia Ascoli*. — P. XXVIII-XXXVII. *Da un diario giovanile di G. I. Ascoli*. — P. XXXVIII-XLVII. V. Dompè, *Relazione sulle carte ascoliane conservate nell'Archivio privato di casa Ascoli*. On s'étonne de ne pas y trouver indiquées, à côté des lettres de Paul Meyer (*et non* Mayer), des lettres de Gaston Paris : il nous serait précieux de savoir s'il n'en existe pas en effet.

Les articles ont été rangés dans un ordre logique : linguistique non indo-européenne, indo-européen, roman, linguistique générale. Nous n'examinerons que les deux dernières sections.

P. 271-301. Br. Migliorini, *L'intacco della velare nelle parlate romanze*. C'est un clair exposé surtout des difficultés de la question, avec une critique ingénieuse de quelques-uns des témoignages invoqués pour avancer ou retarder les débuts de l'altération romane du *c* latin ; je crains que compte ne soit pas suffisamment tenu dans cette question des possibilités de développement géographiquement et chronologiquement indépendant. — P. 302-332. N. Maccarrone, *Il concetto dei dialetti e l'« Italia dialettale » nel pensiero ascoliano*. Exposé du débat Ascoli-Meyer sur les divisions dialectales et des idées apportées par Ascoli sur l'influence des substrats et sur les causes historiques et géographiques de la formation des dialectes. Je crois que M. M. ne se fait pas une idée exacte des conceptions de ceux qu'il appelle les « géographes linguistes » en matière de dialectes, et je serais d'ailleurs assez embarrassé pour dire s'il y a à ce sujet, parmi les collaborateurs ou les élèves de Gilliéron, une doctrine commune ; en tout cas elle ne pourrait plus être strictement celle de G. Paris et de P. Meyer : l'idée que l'extension des innovations linguistiques est fonction de l'extension variable des vocables est autre chose que l'idée des extensions variables d'ondes de développement phonétique, et l'étude géographique a permis de montrer l'existence de centres d'irradiation et de centres de résistance et aussi de chemins de péné-

Digitized by Google

tration. La deuxième partie de l'article est consacrée à l'étude de la division dialectale de l'Italie conçue par Ascoli. — P. 333-48. A. Schiaffini, *Le origini dell'italiano letterario e la soluzione manzoniana del problema della lingua dopo G. I. Ascoli.* — P. 349-408. U. Cassuto, *Un' antichissima elegia in dialetto giudeo-italiano.* Conservée dans deux mss du XIVe siècle, cette élégie est un des plus anciens monuments de la littérature judéo-italienne dont M. C. donne, p. 374, un exposé sommaire; il pense d'ailleurs que la composition pourrait être du début du XIIIe siècle et même peut-être du XIIe. Texte publié en caractères hébraïques et avec transcription italienne. — P. 409-44. C. Battisti, *Sulla pretesa unità ladina* (avec une carte). Contre la thèse ascolienne de l'unité ladine et en particulier pour le caractère italien du frioulan et du ladin dolomitique. — P. 445-64. † A. Sepulcri, *Contributo allo studio degli esiti di* cl *intervocalico nei dialetti italiani settentrionali.* — P. 465-70. A. Monteverdi, *San Stae.* Ce nom de saint (à Venise) ne peut pas s'expliquer comme représentant Eustachius, ainsi que l'ont pensé Ascoli, qui y voyait une forme ladine, et Prati, qui le tenait pour une forme raccourcie; c'est, par l'intermédiaire de *Stadi* et *Eustadi* un représentant d'Eustathius plus ou moins confondu avec Eustachius. — P. 471-83. D. Olivieri, *Dell' impronta ascoliana negli studi toponomastici e di alcuni nomi locali lombardi.* Sages remarques sur la prudence nécessaire dans la recherche du préroman dans les noms de lieux. — P. 484-541. V. Bertoldi, *Arcaismi e innovazioni al margine del dominio celtico.* Un bon nombre de noms botaniques, celtiques ou non, sont ici étudiés, dont plusieurs intéressent le roman. — P. 542-86. U. Pellis, *Il gergo dei seggiolai di Gosaldo.* Quelques observations générales, sans grande nouveauté, sur l'argot, suivies d'un vocabulaire de l'argot des chaisiers de Gosaldo (Belluno). — P. 587-610. A. Merlo, *G. I. Ascoli e i canoni della glottologia.* M. M. s'oppose vivement aux « néolinguistes » qui voudraient se couvrir du patronage d'Ascoli en profitant de ses discussions avec les « néogrammairiens », et s'efforce de montrer, en réunissant habilement de nombreux centons d'Ascoli, à quel point la linguistique du maître a été réaliste et peu « idéalistique ». — P. 611-26. P. O. Goidànich, *I. L'Ascoli e i Neogrammatici ; II. L'Ascoli e lo Schuchardt ; III e IV. L'analogia fonetica e una sua recente applicazione integrale.* Les premières parties de cette note rangent M. G. aux côtés de M. Merlo contre M. Bartoli pour attester l'accord essentiel d'Ascoli avec les « néogrammairiens ». — P. 636-76. B. A. Terracini, *Paleontologia ascoliana e linguistica storica.* L'on trouvera dans cet article très heureusement équilibré et nuancé un essai remarquable pour déterminer les positions respectives des conceptions qui dirigent, ou séparent, les recherches des linguistes depuis des dizaines d'années, mais aussi pour marquer le progrès du sens historique dans ces conceptions même. — P. 677-87. B. A. Terracini e G. Devoto, *Indici analitici.*

M. R.

Digitized by Google

Behrens-Festschrift Dietrich Behrens zum siebzigsten Geburtstag dargebracht von Schülern und Freuden ; Jena und Leipzig, W. Gronau, 1929 ; in-8, VIII-327 pages. (Supplementheft der *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur.*)

Ce volume ne contient qu'une partie des articles envoyés par les disciples et les amis du regretté professeur de Giessen qui ne devait vivre que quelques mois après avoir reçu ce légitime hommage (voir *Romania*, LV, 595) ; les contributions qui n'ont pu y trouver place doivent paraître dans la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*. Un bon portrait de D. Behrens orne ce recueil qui contient des articles philologiques et littéraires : nous signalerons ceux qui rentrent dans nos limites ordinaires.

P. 1-9. E. Kredel, *Verzeichnis der Schriften von Dietrich Behrens.*

Sprachgeschichte. — P. 13-15. O. Behaghel, *Lingua materna.* Exemple du XIIe s. de *materna lingua* et de l'adverbe *maternaliter* appliqué au parler. — P. 16-36. W. Meyer-Lübke, *Unterschicht und Oberschicht und der Lautwandel.* Discussion, légitime et raisonnable plus que lumineuse, de quelques propositions de M. E. Lerch en particulier sur le rôle des classes dans les modifications du langage. L'exposé de M. M.-L. est intéressant par l'étude de quelques exemples, notamment de l'histoire romane des groupes initiaux *s* + *consonne*. — P. 37-47. G. Rohlfs, *Lautwandel und Satzaccent.* Exemples, pris dans des parlers vivants des diverses parties du domaine roman, des variations de la tonique selon les diverses positions syntactiques d'un même mot. — P. 48-55. W. von Wartburg, *Das Schriftfranzösische im Französischen etymologischen Wörterbuch.* — P. 56-76. E. Gamillscheg, *Zur Frage der Auswahl bei der suffixalen Ableitung.* Sur les aspects divers de la dérivation suffixale et les rôles respectifs de l'analogie et de la pensée dans le choix des suffixes. — P. 77-85. G. Ebeling, *Auslassung eines Zwischengedankens ?* Il s'agit de construction du type *Si vous voulez le savoir* (s.e. *je vous dirai que*) *c'est un homme*, etc. Exemples romans anciens et modernes. — P. 86-105. Th Kalepky, *Von den sogenannten « Konjunktionen » im Neufranzösischen ; eine terminologische Untersuchung.* — P. 106-9. F. Holthausen, *Gotische Wörter im Romanischen.* D'après les dictionnaires étymologiques de M. Meyer-Lübke et Gamillscheg, M. H. a dressé l'inventaire (à n'accueillir que sous réserve) des mots gotiques postulés par des formes romanes ; ce sera au moins un index utile. — P. 110-13. W. Horn, *Baumnamen in adjektivischer Form.* Dans le germanique. — P. 114-18. A. Götze, *Konversation.* Histoire de cet emprunt français en allemand. — P. 119-30. E. Kredel, *Chevalier d'industrie.* Histoire de l'expression, qui a été jusqu'au XVIIIe s. *chevalier de l'industrie*, et qui paraît avoir été d'abord employée en 1633 dans la traduction de la *Vida del Buscón* de Quevedo. — P. 131-58. W. Gottschalk, *Die Heiligen in den sprichwörtlichen Redensarten der französischen Sprache.* M. G. imprime ici un chapitre de l'ouvrage qu'il a publié en deux volumes dans la collection des *Elemen-*

Digitized by Google

tarbücher de Winter sous le titre *Die sprichwörtlichen Redensarten der französischen Sprache* (1930) dont nous reparlerons ultérieurement. — P. 159-67. A. Schulze, *Nochmals altfranz.* chaut *und* chaille. — P. 168-82. C. Appel, *Die Fortführung der Provenzalischen Supplement-Wörterbuchs von Emil Levy.* M. A. donne pour les mots allant de ABRACAMEN à ABRUZIR un spécimen de ce que pourrait être le dictionnaire qu'il rêve pour l'ancien provençal et qui fondrait et compléterait le *Lexique roman* de Raynouard et le *Supplement-Wörterbuch* de Levy.

Literaturgeschichte. — P. 205-17. Ph. Aug. Becker, *Das geistliche Morgenlied von Fleury-sur-Loire.* Très intéressant raccourci de l'histoire de l'abbaye de Saint-Benoît à Fleury-sur-Loire, suivi d'un essai d'interprétation de l'aube *Phœbi claro nondum orto jubare* et particulièrement de son célèbre refrain *Lilba part umet mar*, etc., que nous a conservé le ms. Vatic. Reg. 1462 provenant de Fleury. M. B. pense que nous avons affaire ici à la déformation par un ignorant de deux vers latins réguliers (tétramètres trochaïques catalectiques) qui se reconstruisent ainsi :

> Alba paret, tumet mare, sol *assurgens* attrahit
> Tenebras*que* post hic passim mire clarus abigit

Mais comment la forme étrangement corrompue de ces deux vers a-t-elle pu être introduite par un auteur, qui certainement était bon latiniste, comme refrain de son aube latine ? L'hypothèse de M. P. pour résoudre ce petit problème est fort ingénieuse : l'auteur a voulu se moquer de ce latin de cuisine qu'il avait entendu, qu'il entendait peut-être journellement, à l'abbaye même, de la bouche de quelque frère ignorant ou de quelque serviteur (pourquoi pas, p. ex., un guetteur ?) et il a introduit cette formule méconnaissable comme un élément parodique dans une aube très correcte. Ainsi l'*alba* du Vatican ou de Fleury devrait être rangée parmi les *Joca monachorum.* — P. 218-30. R. Zenker, *James Douglas Bruce und die Mabinogionfrage.* Controverse sur divers points des *Ivainstudien* de M. Z. critiqués par Bruce dans son *Evolution of Arthurian romance.* — P. 231-74. Erhard Lommatzsch, La hystoria di Piramo et Tisbe *von Giovanni Sabadino degli Arienti, um 1470* (*Prinzliche Sekundogenitusbibliothek zu Dresden, ms. Oct. 14*); *im Anhang* : La historia di Pirramo e Tisbe, *Florentiner Druck von 1567* (*Bibliothek Wolfenbüttel, Sammelband. Nr. 42, VII 13.3*). Ce titre effrayera peut-être les rédacteurs de fiches bibliographiques, mais il est presque une analyse. Pourtant M. L. ne s'est pas contenté d'imprimer les deux compositions italiennes, la première en prose, la seconde en octaves, annoncées par son titre : il les a fait précéder d'une notice étendue où il montre que l'*Hystoria* de Sabadino degli Arienti est imitée d'Ovide et où il réunit les allusions à Pyrame et Tisbé dans la littérature médiévale en Italie, France et Espagne.

M. R.

Digitized by Google

Meisterwerke der romanischen Sprachwissenschaft *mit Beiträgen von* : G. I. Ascoli, *Ch. Bally*, *O. Behaghel*, F. Brunot, A. Darmesteter, F. Diez, W. Forrster, J. Gilliéron, *G. Gröber*, *J. Haas*, A. Horning, O. Jespersen, J. Jud, *E. Lerch*, *E. Lewy*, E. Löfstedt, J. Marouzeau, *A. Meillet*, R. Menéndez Pidal, R. Meringer, W. Meyer-Lübke, M. Roques, *M. Roustan*, L. Sainéan, *C. Salvioni*, H. Schuchardt, W. Schultze, H. Suchier, A. Thomas, A. Tobler, *K. Vossler*, *M. L. Wagner*, *W. von Wartburg*, herausgegeben von Leo Spitzer ; Erster Band *Lautlehre*, *Wortforschung*, *Flexions und Wortbildungslehre* ; München, Max Hueber, 1929 ; in-8, VI-374 pages.

En même temps que la table des matières de ce volume nous est donné le plan du second volume qui doit être consacré à la *toponomastique*, la *syntaxe*, la *stylistique* et la « *systématique* » ; mais ce second volume ne nous est pas encore parvenu et j'ignore s'il est en effet paru. Je signale donc ici le premier volume qui contient des extraits de l'œuvre linguistique des travailleurs indiqués au titre et dont j'ai transcrit les noms en petites capitales, ceux dont les noms sont en *italique* ne figureront qu'au deuxième volume. Ce n'est pas la première fois qu'on s'est proposé de donner par une sorte de chrestomathie un tableau sommaire de l'activité d'un groupe de philologues ou de linguistes, et p. ex. dans le domaine français l'on connaît bien le clair petit recueil de Kr. Nyrop, *Philologie française*, dont la 2e édition a paru en 1915. Le domaine de M. Spitzer est plus étendu et son plan plus vaste. L'on sait d'ailleurs avec quelle précision et quelle largeur de vue il a pu extraire de l'œuvre de Schuchardt un volume qui est autre chose qu'un pieux souvenir ou un portrait nuancé, et servira vraiment de bréviaire pour les méditations des linguistes, romanistes et autres ; l'on trouvera dans la constitution du présent recueil et dans la variété des choix les mêmes qualités. Toutefois il s'agissait moins ici de retrouver dans l'œuvre d'un maître la matière de méditations ou les éléments d'un corps de doctrine, que de montrer au travail de bons et probes ouvriers avec leurs préoçupations diverses, leurs moyens variés, leur information inégale et multiforme et leur tour d'esprit propre. La collection de ces types de travailleurs aurait pu sans doute être faite autrement que ne nous la présente M. Sp. et lui-même a regretté de n'avoir pu, faute d'espace, faire place à G. Paris, à Mussafia ou à M. M. Grammont ; telle quelle elle servira utilement à l'orientation des apprentis romanistes. M. Sp. a fait suivre son recueil de quelques pages de notes biographiques, bibliographiques et critiques, sur les auteurs auxquels il a emprunté des articles. Me sera-t-il permis de signaler à M. Sp. le caractère un peu surprenant de la mention : « Tous droits, y compris celui de traduction, réservés » portée par l'éditeur au verso du titre d'un ouvrage fait presque exclusivement d'emprunts à des auteurs de tous pays, surtout si, comme il semble, l'éditeur a parfois omis de demander à ces auteurs ou à leurs ayants droit l'autorisation de reproduire une de leurs publications. M. R.

Digitized by Google

N. CARTOJAN, **Cărțile populare în literatura românească**, vol. I, *Epoca influenței sud-slave*; București, Editura Casei Școalelor, 1929; in-8, VIII-277 pages et 15 planches de fac-similés.

Il ne s'agit pas dans cette étude de littérature populaire, mais de livres de caractère religieux, moral, scientifique ou romanesque, plus ou moins largement répandus dans les pays roumains et dont nous avons des copies manuscrites du XVIIe et du XVIIIe siècles, des imprimés depuis la fin du XVIIIe siècle. Une partie importante de cette littérature nous est déjà assez bien connue depuis le toujours précieux recueil des *Cuvente den bătrâni* de B. P. Hasdeu, auquel sont venues s'ajouter les études de M. Drăgan sur les manuscrits Todorescu et Martian et de Mlle E. Simionescu sur le manuscrit de Cohalm (cf. *Romania*, XLVII, 123 sq., et LII, 229) et les recherches très neuves de M. Cartojan lui-même sur le roman d'Alexandre et sur *Fiore di Virtù* dans la littérature roumaine (cf. *Romania*, XL, 142, et XLVIII, 630). M. Moses Gaster a d'autre part réuni dans sa *Literatura populară română* des études sur plusieurs des compositions connues par ces livres populaires. Mais nous manquions toujours d'un répertoire d'ensemble, méthodique et commenté, de cette littérature. C'est ce répertoire, soigneusement mis à jour, que M. Cartojan nous donne; l'on y retrouve les mêmes qualités de clarté, d'ordre, d'information minutieuse et large et de précision qui marquaient les travaux précédents de cet excellent connaisseur de l'ancienne littérature roumaine, et il faut souhaiter qu'il puisse ne pas nous faire trop longtemps attendre la suite de son précieux inventaire.

Ce premier volume est pour une bonne part consacré à des livres apocryphes bibliques ou pseudo-évangéliques et à des légendes religieuses qui ont eu cours surtout en Orient et n'ont guère pénétré dans le domaine roman non-balkanique. Quant au caractère bogomilique de telle ou telle de ces compositions et aux rapports qu'on y pourrait chercher avec l'albigéisme d'Occident et ses variantes, ce sont là des problèmes dont la position même est aussi incertaine que la solution. De ces légendes apocryphes nous connaissons et M. C. étudie les suivantes : 1. *Adam et Ève après la sortie du Paradis*; 2. *Apocalypse de l'apôtre Paul*; 3. *Apocalypse de la Vierge*; 4. *Mort d'Abraham*; 5. *Apocalypse de Jean*, qui n'a que de faibles rapports avec la composition latine connue par les archives de l'Inquisition de Carcassonne et qui a pour titre *Joannis et Apostoli et Evangelistæ Interrogatio*, dont on a eu tort de la rapprocher; 6. *Légende du Dimanche : lettre de N. S. Jésus-Christ* : cette légende, dont le succès a été considérable, a pénétré en Occident; 7. *Ancien testament interpolé*; 8. *Prophéties de la Sibylle*; 9. *Légendes du bois de la Croix*; on en sait l'importance en Occident, par ex. dans la *Quête du Graal*; 10. *Légende de saint Siroe*; 11. *Légende de sainte Veneria*; 12. *Vie de saint Alexis*. La science est représentée par : 13. des livrets de *prédiction astrologique*, et 14. des versions du *Physiologus*. A la morale ou à l'édi-

Digitized by Google

lication, se rattachent : 15. des adaptations ou traductions de *Fiore di Virtù*, sous le titre de *Albinuşa* ou *Floarea Darurilor*; il n'est pas impossible qu'une de ces versions (du XVIe siècle) provienne directement de l'italien. Enfin le roman (je ne dirais pas, comme M. C., le roman populaire, car il ne s'agit pas nécessairement d'œuvres populaires par leur origine) est représenté de façon très intéressante par : 16. l'*Alexandria*, qui se rattache, à travers une version serbe, aux poèmes français sur Alexandre ; la plus ancienne copie d'une version roumaine est de 1620 ; 17. *Varlaam şi Ioasaf* ; Udrişte Năsturel a traduit en 1648 le célèbre roman de *Barlaam* d'après une version slavone du grec ; nous avons de la traduction roumaine un manuscrit de 1671 ; 18. *Archirie şi Anadan*, roman assyrien dans ses origines lointaines, venu en Roumanie par l'intermédiaire de versions araméenne, grecque et slavone.

Ce sommaire suffit à montrer l'intérêt du livre de M. C. pour l'histoire de la diffusion et des voies de propagation des légendes. Mais il convient d'ajouter que les compositions qu'il étudie ont eu sur l'art, sur la littérature savante et sur la pensée populaire en Roumanie, une très large influence qui en étend singulièrement l'intérêt pour les romanistes. L'on a vu aussi que bon nombre de ces textes nous ont été conservés dans des copies du XVIIe siècle et que certaines remontent au XVIe siècle : cela leur donne pour l'histoire de la langue roumaine une grande importance et il est à souhaiter que des éditions fidèles ou mieux encore des reproductions mécaniques de ces textes, accompagnées ou non de transcriptions, permettent d'en étudier la langue et particulièrement le vocabulaire et la syntaxe.

M. R.

Georges Espinas, **Une guerre sociale interurbaine dans la Flandre wallonne au XIIIe siècle** ; Paris et Lille, 1930 ; in-8, XVI-347 pages ; — Justin de Pas, **Le Bourgeois de Saint-Omer, sa condition juridique dans les institutions communales** ; Lille, 1930 ; in-8, 435 pages (Bibliothèque de la Société d'histoire du Droit des pays Flamands, Picards et Wallons, t. I et II).

La Société d'histoire du Droit des pays Flamands, Picards et Wallons, fondée depuis quelques années, nous donne par ces deux volumes la preuve d'une méritoire activité.

I. — Le Mémoire de M. G. Espinas traite d'un conflit violent qui s'éleva entre Lille et Douai en 1284 et 1285. L'ouvrage comprend plusieurs séries de documents, un commentaire détaillé, un index onomastique, quelques tableaux et une carte. Il intéresse l'historien, puisqu'il expose un épisode curieux de la vie urbaine dans la Flandre wallonne vers la fin du XIIIe siècle ; le psychologue y trouve un tableau de mœurs brutales et voit comment des rivalités de clocher pouvaient conduire une foule excitée à des excès san-

Digitized by Google

glants ; le philologue enfin dispose d'une centaine de pages de documents précieux qui présentent les traits les plus caractéristiques de l'ancien picard, et non de l'ancien wallon, comme le dit M. Espinas dans sa Préface. Tous les chercheurs sauront donc gré à M. Espinas de sa belle publication ; on regrettera seulement qu'il n'ait pas joint à son livre un glossaire, qui aurait allégé son commentaire et rendu les plus grands services.

Les textes, qui offrent d'assez nombreuses difficultés, ont été soigneusement transcrits. Nous proposerons toutefois quelques corrections : p. 26, l. 20, au lieu de *çou ke nous avons enconvent* lire *en convent* ; — p. 21, l. 34, *se plaint et dïont*, lire *et diout* ; le latin dŏlet a donné les formes *dueut*, *dieut*, *diut*, *diout* ; l'alternance *ieu-iu* est courante dans le picard et, dans nos textes, le mot *vilté* « mépris » présente les mêmes variantes (p. 43, l. 28, *en le vieuté de ciaus de Douay* ; p. 10, l. 31, *en le viuté* : p. 55, l. 19, *en le vioute*) ; — p. 27, l. 22, au lieu de *et menoit le keval par le kenestre* lire *par le kevestre* « le licol », de même p. 63, l. 17 ; — p. 27, l. 33, au lieu de *por une suiwe besoigne* lire *por une siuwe b.* : dans l'ancien picard la forme de l'adjectif possessif féminin 3e pers., *siue*, présente souvent l'extension de l'*u* sous la forme de la fricative bilabio-vélaire *w* ; nos textes en ont d'autres exemples : p. 9, l. 17, *euwe a brasser*, p. 17, l. 19, *en leur ayuwe*, p. 24, l. 18, *une liuwe*... ; — p. 28, l. 37, au lieu de *pour querés* lire *pourquerés* ; p. 29, l. 30, au lieu de *et l'eussent par mort* lire *parmort* « tué complètement » ; — p. 32, l. 15, au lieu de *se vous* [*n'estes*] *de Lille ne manans a Lille, vous n'alissiés jamais pas avant*, lire *se vous* [*estiés*] *de Lille*... ; — p. 34, l. 11, au lieu de *batue et blecié* lire *et blecie* : le changement bien connu de *-iée* (*-ée*) en *-ie* en picard nous amène à lire p. 41, l. 20 *vengies ne adrecies*, p. 44, l. 36 *le polie ki fu brissie*, p. 60, l. 12 *graus huiries*... ; — p. 56, l. 11, au lieu de *et civisent Daniel tout partout* lire *et cuisent* « cherchèrent » ; dans nos textes la palatale sourde est notée *c*, *qu* ou même *ch* ; — p. 74, l. 27, au lieu de *estoient demourant en l'ostel* lire *estoient demoret ens en l'ostel* (voir l'Introduction, p. XI) ; pour l'emploi de *ens en*, on peut citer un autre passage, p. 102, l. 40 *et bouterent le tieste ens ou flosc* ; — p. 74, l. 36, au lieu de *il le coupera* lire *il le conpera* « il le paiera » ; — p. 77, l. 5, au lieu de *et se quaci ens le maison* lire *et se quati* « se cacha » ; — p. 79, l. 21 *et les plus avieus devant* : M. Espinas explique *avieus*, que nous n'avons trouvé nulle part, par « vils » ; il faut lire *aineux* « hostiles » ; — p. 86, l. 28, au lieu de *si en aunioit ses parens auchun* lire *annioit* « attaquait » ; il s'agit du verbe *haigner* dont Godefroy (IV, 399c) donne les variantes *hagner*, *hangner* ; comme pour *aineus* la suppression de l'*h* ne fait pas difficulté ; — p. 87, l. 8, au lieu de *en linagies de le ville* lire *enlinagiés* « ayant des parents dans la ville » ; — p. 91, l. 21, au lieu de *car je ne sai comment il est demi* lire *de mi* « pour moi » ; — p. 98, l. 38, au lieu de *por le creineur* lire *por le cremeur* « pour la frayeur » ; — p. 100, l. 21, au lieu de *cose ki renaule ne fist* lire *ne fust* « qui ne fût raisonnable » ; — p. 101, l. 30, au lieu de *mances de coutiel ki avoient pointes ens*

Digitized by Google

espumiaus lire *ens es pumiaus* : le « pommeau » désigne le bout arrondi des manches de couteau ; on peut en rapprocher un autre passage, p. 102, l. 12, *le feroit en le tieste de le mance d'un coutiel u il i avoit un clau u on mettoit le houbeloire* : suivant V. Gay (*Glossaire*, II, p. 15), la *houbeloire* est un gland de forme campanulée servant d'ornement à des pièces d'ameublement ou d'orfèvrerie ; le clou où se fixait le gland rendait dangereux le coup de pommeau. Remarquons enfin que dans le Commentaire, M. Espinas rétablit parfois des formes inexactes : p. 180 *mainer* et *mainé* pour *manoir* et *mes ou mains* ; p. 190 *sive et coure* pour *sieut et court* ; p. 203 *on isse* pour *on ist* ; p. 208 *on se liuwe* pour *on se liève*...

Il nous reste à préciser ou à rectifier le sens de quelques mots ou expressions. Dans une liste de termes qui concernent l'habillement, p. 153, M. Espinas signale la *cote hardie* et la *cote partie* sans les définir. La *cote hardie* désigne pour les hommes une sorte de casaque assez ample et pour les femmes une robe courte serrée à la taille et à jupe flottante, voir V. Gay (*Gloss.*, I, p. 451) ; la *cote partie* est un vêtement rayé, de diverses couleurs. M. Espinas pense que *le maisiel* désigne le marché servant pour le poisson de mer (p. 147) ; en fait il signifie « boucherie », voir Godefroy (V, 93b).

Une autre phrase ne me paraît pas correctement interprétée : p. 63, l. 25 *et ne les lairiemes mie s'escaper pour plain le cuir de nos kevaus de deniers* ; M. Espinas croit que *le cuir* désigne sans doute « la sellerie, le harnachement » p. 156 ; il veut dire simplement « peau ». A propos de *dras de beghine* M. E. remarque que c'est une « mention unique dans la documentation drapière de la Flandre française médiévale » (p. 153) ; en fait, il ne s'agit pas d'étoffes, mais de vêtements de béguine : le malheureux qui est pourchassé se déguise en béguine pour échapper à ses ennemis. L'expression *pain de maille* (p. 274) ne paraît pas avoir été bien comprise : c'est un pain d'une maille, qu'on appelait encore *pain maillau*, cf. Godefroy (V, 73b). Enfin pour *plaie de banlieue* M. E. observe qu'il s'agit sans doute d'une plaie sérieuse, sans qu'on puisse déterminer exactement le sens du mot banlieue (p. 287, note 5) ; Du Cange nous donne l'explication souhaitée, *s. v.* PLAGA *ad bannileugam* : « Vulnus grave, apparens, apertum, plaie ouverte. Dicitur ad bannileugam, vel quod qui plagam intulerat, puniebatur mulcta quae imponi solet iis qui infra bannileugam delictum aliquod perpetrant, vel quod ad jurisdictionem bannileugae pertinebat, ut de ea re judicaret ».

II. — M. J. de Pas, qui a publié déjà de nombreux travaux sur Saint-Omer, nous donne un gros ouvrage sur le bourgeois de sa bonne ville. Dans l'Introduction, il passe en revue les sources auxquelles il a puisé : les anciens « Registres aux Bourgeois » n'existent plus ; des « Registres aux Réglements politiques et de police » on n'a conservé qu'une table analytique du XVIIIe siècle ; par contre, M. de Pas souligne l'importance du « Registre aux bans » du XIIIe siècle, étudié et transcrit par Giry dans son *Histoire de Saint-Omer*. Après avoir montré que le bourgeois était soumis à l'obligation

Digitized by Google

de résidence, M. de Pas expose dans quelles conditions on pouvait accéder à la bourgeoisie. Puis il énumère les charges que devait assumer le bourgeois et, dans une dernière partie, il étudie longuement les droits et les privilèges qu'il pouvait revendiquer. L'ouvrage se termine par un ensemble de pièces justificatives comprenant notamment des extraits de lettres de rémission des Archives du Nord qui ont trait à Saint-Omer. On aura profit et plaisir à lire cet ouvrage alerte et précis. Un index des termes techniques ou rares aurait été le bienvenu : il aurait facilité les recherches; il aurait permis également de constater d'un coup d'œil le nombre important des mots d'origine flamande (*Zoene* p. 79, *keure* p. 65 et 127, *écouage* p. 195 et 217, *vierscaire* p. 203, *faide* p. 228 et 269, *werp* p. 278, *esculeman* p. 306) ou même flamands (*deffeghelt* p. 171, *Ponteghelt* p. 172, *Vakestruet* p. 378, *Scellebroeders* p. 411). Les Audomarois étaient encore bilingues à la fin du XVe siècle : M. de Pas a montré, dans une de ses études antérieures, qu'en 1476 et en 1499 on donna à Saint-Omer deux représentations en flamand [1].

Voici quelques menues remarques. P. 264 lire *prisie* au lieu de *prisié*, p. 345 *desdommagie*, p. 366 *encommencie*. De plus il y a lieu de corriger : p. 118 *Souastre* en *Sonastre*, p. 168 *fourny et* en *fournyet* « cuit au four », p. 399 et 400 *flambé* en *flambe*. A propos du « lundi parjuré », M. de Pas a raison de se montrer sceptique sur le parjure des Rois Mages, puisque Godefroy (V, 771^c^) cite un document lorrain de 1231 suivant lequel les lundis de Pâques et de Pentecôte étaient aussi des « lundis parjurés ». Le terme *caudeau* est expliqué (p. 131) par « sorte de bouillon chaud, repas après le mariage » ; Edmont dans son *Lexique Saint-Polois* nous donne une définition précise : « Sorte de bouillie peu consistante, composée d'œufs et de farine qu'on portait autrefois aux mariés le lendemain de leurs noces, avant leur lever ». M. de Pas remarque (p. 133) que les étuves qui se trouvaient devant l'abbaye de Saint-Bertin étaient particulièrement renommées au XVe siècle, puisqu'il en est question dans les *Cent Nouvelles nouvelles* ; il aurait pu ajouter que la Nouvelle 66 est, sur ce point, tout à fait édifiante. Enfin il fait allusion (p. 309) à un privilège accordé à Saint-Omer par Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes, quand il occupa quelque temps la ville en 1487 : J. Molinet, dans ses *Chroniques* (chap. 156, 159, 201 et 202), donne de curieux détails sur la prise et la reddition de Saint-Omer.

N. DUPIRE.

Raymond LEBÈGUE, **Le Mystère des Actes des apôtres. Contribution à l'étude de l'humanisme et du protestan-**

1. J. de Pas, *Mystères et Jeux scéniques à Saint-Omer aux XVe et XVIe siècles* (Lille, 1913), p. 34 et 35 ; cf. *Romania*, XLIII, 629.

Digitized by Google

tisme français au XVIe siècle ; Paris, Champion, 1929 ; in-8 ; XII-262 pages.

Des deux thèses de Sorbonne, consacrées par M. Raymond Lebègue, l'une à *La tragédie religieuse en France, les débuts (1514-1574)* (Paris, Champion, 1929 ; in-8), l'autre au *Mystère des Actes des Apôtres*, c'est la seconde qui doit nous retenir surtout, parce qu'elle concerne les transformations subies au XVIe siècle, sous diverses influences, par un texte, qui est authentiquement du XVe. On aura remarqué que les noms des auteurs supposés, les frères Arnoul et Simon Greban, à qui il faudrait bien restituer leur nom germanique de Graben (cf. *Romania*, XXII, 284), ne figurent pas au titre : omission volontaire due à l'incertitude relative de cette attribution. Les présomptions sont en faveur de Simon plutôt que d'Arnoul, mais il a pu travailler, avant 1471, sur des notes laissées par son aîné. Au reste Jean du Prier dit le Prieur a eu part aussi dans l'entreprise, au moins comme reviseur du Roi René, grand amateur de théâtre. La question de paternité — Simon Greban ou du Prier ? — reste pendante. M. Lebègue n'a pas pu la résoudre. Mais là n'était pas son but. Il s'agissait pour lui d'étudier les réactions du texte au contact de l'humaniste et de l'évangélisme « renaissants ».

Les représentations sont nombreuses, ce qui est l'indice d'une faveur qui va croissant jusqu'en 1550 : Besançon, Bourges (en 1536, avec un éclat extraordinaire), Paris, Tours, Amiens. J'en ai moi-même étudié assez longuement la mise en scène pour n'avoir pas à y revenir, et pour suivre de préférence M. Lebègue dans son étude de la tradition manuscrite. Sa plus précieuse découverte est celle de la possession par Marguerite de Navarre du manuscrit sur vélin en neuf tomes, dont les restes sont partagés entre la Bibliothèque Nationale et le British Museum. On peut s'étonner du goût que montra cette fine lettrée pour une œuvre indigeste, si éloignée de la manière sobre, concentrée, déjà classique qu'elle pratiqua dans ses *Comédies spirituelles* [1]. Il existe encore un manuscrit à l'Arsenal, et trois éditions que M. Lebègue a longuement conférées, en se servant pour déceler les interpolations de la *règle des rimes* chevauchantes [2] quadruples qu'il formule ainsi (p. 53) : « Il y a présomption d'interpolation, si un épisode de mystère est encadré par des rimes chevauchantes quadruples. L'interpolation est presque certaine, si la rime 2 ou la rime 3 termine un vers tout à fait plat, ou si elle est formée par le même mot (ou par un mot de même racine) que la rime chevauchante de la scène précédente ou de la scène suivante. »

Le résultat de son enquête est que les manuscrits sont supérieurs aux imprimés. Le manuscrit *M*, commandé par Marguerite, fournit le meilleur

1. Cf. la thèse récente de Pierre Jourda, *Marguerite d'Angoulême (1492-1549)* ; Paris, Champion, 1930, 2 vol. in-8, pp. 431-482, au t. I.

2. Les rimes chevauchantes sont celles qui servent à enchaîner deux répliques.

Digitized by Google

texte des *Actes*. Il a passé au manuscrit de l'Arsenal par l'intermédiaire d'une copie *x*. Ce qui a été joué à Bourges en 1536, c'est la version des manuscrits, mais les éditions ultérieures, *A* (Bourges, Alabat, 1538), *B* (Paris, les Angeliers, 1540), *C* (Paris, les Angeliers, 1541) sont bien différentes, et il importe de rechercher pourquoi. Il faut y ajouter des fragments considérables qui se retrouvent dans *la Passion* de la Bibliothèque de Valenciennes, que M. Dupire attribue à tort à Molinet [1], dont M. Lebègue a eu le mérite de déceler l'énorme plagiat. Il y a encore les cartons insérés dans certains exemplaires (notamment celui de Chantilly) de l'édition de 1538 et dont il est question au chapitre VII.

Nous touchons ici du doigt les résultats d'un travail de révision, dont nous connaissons l'auteur et l'inspiration, qui sont celles du milieu *évangélique* et presque protestant déjà de Bourges et de son Université. Le réviseur, c'est ce Jean Chaponneau dont Émile Picot a savamment parlé, le *Capunculus* des Réformés, et Alabat, le Mécène sous les auspices et avec le concours duquel se publie à Bourges l'édition *princeps*, n'est pas moins gagné aux idées de réforme qui sont celles aussi de son illustre souveraine.

N'ayant pu réaliser sur la scène la suppression du Procès de Bélial, Chaponneau (car il n'est guère douteux que ce soit lui) l'a exécutée dans l'édition, mais, pour donner satisfaction à certains spectateurs, il a fallu ensuite la rétablir par des *cartons*, ajoutés après coup. Ses notes aussi trahissent l'humaniste qui a déjà, comme la plupart de ceux de son temps, partie liée avec la Réforme. De même pour le remplacement de Jésus par un ange, pour les restrictions apportées au rôle de Marie dans *Le Trespassement Nostre Dame*, pour la suppression des quatre Filles de Dieu, — Paix, Justice, Miséricorde et Vérité — qui donnent, comme je crois l'avoir démontré [2], au Mystère son unité spirituelle.

Si la seconde édition, celle de 1540, est apparentée à celle d'Alabat, celle de 1541, due aussi aux Angeliers, reproduit le texte qui servit à la représentation de Paris à l'Hôtel de Flandre par les Confrères de la Passion et qui dura, non pas quarante jours comme on l'a dit, mais trente-cinq journées, le dimanche surtout et quelques jours fériés, du 8 mai 1541 au 25 septembre, tels nos films à épisodes. Un serviteur du duc de Clèves nous a laissé quelques détails sur la mise en scène [3]. Le réviseur de 1541 (Choquet ou Louvet ?) n'a pas les mêmes préoccupations que Chaponneau ; il a surtout en vue l'éclat du spectacle, c'est pourquoi il ajoutera des épisodes amusants ou effrayants, incantation de Simon le Magicien, couronnement de Néron,

1. *Romania*, 1922, p. 570.
2. *Le Théâtre en France au Moyen Age. I Le Théâtre religieux* (1928), pp. 46-47.
3. Cf. *Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du Moyen Age*, 2e éd., 1926, p. XV.

Digitized by Google

l'horrible supplice d'Agrippine, l'enfantement de la grenouille par Néron et l'incendie de Rome.

A ce moment le mystère n'a plus qu'à mourir étouffé sous le spectacle, et en horreur aux gens de goût évoluant, eux, vers la simplicité et la sobriété classique, qui implique aussi la concentration psychologique.

L'histoire du texte du grand *Mystère de la Passion* est encore à faire. Il serait à souhaiter que quelqu'un l'entreprît et pour cela il ne saurait trouver de meilleur modèle que l'étude pénétrante et précise de la transmission du *Mystère des Actes des Apôtres*, par M. Lebègue.

Voici quelques critiques de détail. — P. 9, n. 2 : pour Adrastus, il paraît plus naturel d'invoquer, au lieu de Stace, l'*Histoire de la Destruction de Troyes* de Jacques Milet, où il figure. De même p. 22, 5e l., au lieu de parler de Sebillet, il fallait alléguer les *Arts de seconde Rhétorique*, publiés par E. Langlois. — P. 43, 5e ligne, non pas « la date d'impression », mais l'achevé d'imprimer. — P. 100, n. 3 : la citation est mal comprise, *laborieux* = travaillés, *pour* = quoique. — P. 105, 2e al. Il fallait mentionner la discussion entre saint Denis d'Athènes et Empédocles, d'après Greban, vv. 26074-26130 (version *BC*). — P. 124 : « Dictionnaires » Lesquels ? *Mesellerie* est encore courant au XVIe ; on le trouve dans la traduction de Boccace, 1515, et dans *la Maison champestre*, jusqu'en 1667. — P. 127, n. 2 *Demogorgon* se rencontre dans la *Généalogie des Dieux* de Boccace, (fo VIII ro de l'éd. de 1511). *Ovide en la Metamorphose*. Laquelle ? c'est la Ve, vv. 533-550. — P. 128, n. 6 : Histoire Moderne. *Les Annales* ; lesquelles ? celles de Bouchet, 1526 ou de Nicole Gilles, 1492 ; n. 3 : *De orbis situ*, lisez : *De situ orbis*. — P. 129 : citation. Beaucoup de mots mériteraient une note explicative — Pour *Hermofrodictes* renvoyer à L. Sainéan, *La Langue de Rabelais*, t. II, p. 58. Le *Anguibus exuitur* ne figure pas dans les *Adagia* d'Érasme. — P. 143, n. 1. Il s'agit d'une traduction du *Geta* de Vital de Blois (2e m. du XIIe siècle), dont une édition critique par Et. Guilhou paraîtra bientôt au t. I, de mon *Corpus* de *la Comédie latine en France au XIIe siècle*. — P. 150-151. Cet épisode de l'élection de Mathias figure aussi dans mon *Livre de Conduite du Régisseur*, très différent ici de Greban, sa source habituelle, p. 452, mais les fétus sont remplacés par des boules. — P. 155, n. 2. Le sermon d'Aimé Meigret. Il fallait citer l'édition Guy et son article des *Mélanges Jeanroy*. — P. 162, 4e al. Sur *Pantagruel*, il manque une référence à l'éd. Lefranc. — P. 177, n. 1. Ce rouleau où sont inscrits les péchés est généralement attribué au petit diable Titinillus, cf. mon *Rabelais et la légende de Saint-Martin*, dans la *Revue des Études Rabelaisiennes*, 1910. — P. 177, n. 2. La liste des péchés effacés se retrouve encore dans *Lo fingido verdadero* de Loge de Vega et dans le *Saint Genest* de Rotrou, qui en dérive. — P. 187. « Ensuite on réédita ces deux ouvrages ». Lesquels, où et quand ? S'agit-il de l'éd. Lotrian de 1542 ; n. 4, *Viel Testament*, t. III, lisez : t. II. — P. 192, n. 1. Ajouter Tory, dans son *Champ fleury* (1529). Trad. de Serlio ; ajoutez : par Martin. Le Glossaire

Digitized by Google

est bien incomplet. Il manque *soudoiement* (= *souduiement* < subductamente) « par tromperie » ; *corps feint* ; *fondre* « détruire », *rhabiller* « réparer », *traison*, 182, lisez : *traïson* ; *turme*, p. 20, n'est traduit qu'à la p. 126, n. 1 = « escadron ». Manquent encore : *moulées*, p. 92, l. 1, *renoille*, p. 222. Par contre on se passerait du renvoi à *m*...

Il faut louer l'auteur de nous avoir fourni un Index analytique, mais on y regrette l'absence de *masques*, p. 10, n. 6 (important pour éclairer une question encore mal connue : l'emploi du masque sur la scène médiévale) et de *rôles*, p. 57, n. 3 ; etc.

Gustave COHEN.

Digitized by Google

PÉRIODIQUES

ANNALES DU MIDI, XXXIX-XL (1927-1928) [1]. — P. 70-2. Compte rendu, par J. Anglade, de Menéndez Pidal, *Poesia juglaresca y juglares*. — P. 108-9. C. r. succinct, par le même, de v. Wartburg, *Franz. etym Wœrterbuch*, 5-9 (P. 358-9 : id., 10-11). — P. 175-83. C. r., par le même, des éditions Hoepffner-Alfaric et Thomas de *la Chanson de sainte Foy d'Agen* (il y ajoute quelques détails sur l'édition de ce poème projetée par Chabaneau) ; des *Poésies de Jausbert de Puycibot*, éd. Shepard (corrections); de Crescini, *Manuale per l'avviamento agli studi provenzali*, 3e éd. — P. 310-1. C. r., par A. Thomas, de Meunier, *L'emplacement d'Uxello-Dunum Cadurcorum* (conteste les conclusions de l'auteur). — P. 324-6. C. r., par J. Anglade, de J. Bourciez, *Recherches historiques et géographiques sur le parfait en gascon*. — P. 349-52. C. r. succincts, par A. Jeanroy, des *Mélanges Antoine Thomas*; de Beck, *Les chansons des troubadours et des trouvères*. — P. 361-74. Am. Pagès. *La version catalane du* Chastel d'Amours. M. P. édite, d'après le ms. 381 de la bibliothèque de Carpentras (ff. 134-6), 54 demandes et réponses d'amour en prose catalane, dans lesquelles il reconnaît la traduction d'un recueil (plus complet que ceux qui nous sont parvenus) des demandes et réponses du *Chastel d'Amours*. Le texte de ces dernières est reproduit sous le texte catalan et permet de constater leur étroite relation. M. P. attribue cette traduction à la fin du XIVe siècle, époque de la floraison de la littérature française dans les cours de Catalogne. — P. 450-2. C. r., par L.-H. Labande, de Brunel, *Les plus anciennes chartes en langue provençale*. — P. 455-7. C. r., par J. Anglade, d'Audiau, *Les troubadours et l'Angleterre*. — P. 464-7. C. r., par le même, de Guillaumie, *Contribution à l'étude du glossaire périgourdin*. — P. 484-5. C. r. succinct, par le même, de Dambielle, *Nos proverbes gascons*, 1re-6e séries. — P. 487-8. C. r. succinct, par J. Calmette, de Haskell, *Provençal literature and language, inclusing the local history of southern France*. — P. 489-92. C. r. succincts, par V. L. Bourrilly, de Marcaggi, *Lamenti, voceri, chansons populaires de la Corse*; par J. Anglade, de Moore, *The Young king Henry Plantagenet (1155-1183) in history, literature and tradition* (inté-

1. Le second fascicule de la *Table Générale des tomes I à XXX*, formant le nº 120 (octobre 1918), a paru en juin 1927.

Digitized by Google

resse le commentaire de Dante, *Inf.*, XXVIII, 118-42). — P. 492-3. C. r. succinct, par le même, de Par, *Sintaxi catalana, segon los escrits en prosa de Bernat Metge (1398)*.

XLI-XLII (1929-1930). — P. 65-9. Compte rendus, par J. Anglade, des *Mélanges de linguistique et de littérature offerts à M. Alfred Jeanroy*; de *The Oxford provençal Chansonnier*, éd. Shepard. — P. 100-1. C. r. succinct, par le même, des *Chansons de Perdigon*, éd. Chaytor (quelques corrections). — P. 102-3. C. r. succinct, par le même, de Crescini, *Le caricature trobadoriche di Pietro d'Alvernia*. — P. 105-7. C. r. succincts, par A. Dauzat, de Jaberg et Jud, *Sprach- und Sachatlas Italiens und der Südschweiz*, t. Ier; par J. Anglade, de Kolsen, *Trobadorgedichte, dreissig Stücke altprovenzalischer Lyrik*; de Millet, *L'oreille et les sons du langage d'après l'abbé Rousselot*, et *Recherches expérimentales et historiques sur l'R d'une région du Haut-Berry*. — P. 183-5. C. r., par le même, de Clédat, *Manuel de phonétique et de morphologie romanes*. — P. 218-9. C. r. succincts, par le même, d'Alonso, *La subgrupación románica del catalan*; d'Appel, *Bernart von Ventadorn ausgewählte Lieder*. — P. 222-3. C. r. succinct, par le même, de Lewent, *Bruchstücke des provenzalischen Versromans Flamenca*. — P. 305-6. C. r., par Cl. Brunel, de Dauzat, *Essais de géographie linguistique. Deuxième série*. — P. 330. C. r. succinct, par J. Anglade, de de Bartholomaeis, *Tristano, gli episodi principali della leggenda in versioni francesi, spagnuole e italiane*. — P. 337-40. C. r. succincts, par le même, de Meyer-Lübke, *Introducción a la lingüistica románica, version... por* A. Castro; de Pansier, *Histoire de la langue provençale à Avignon*, t. III et IV, et *I. Traité d'arpentage de Bertrand Boysset. II. Gabelles d'Avignon de 1310 et 1397. III. La version provençale des vies d'Elzéar et de Delphine de Sabran*. — P. 409-13. C. r., par A. Jeanroy, de Gmellin, *Richard Löwenherz und die Troubadors* (relève quelques graves erreurs); par J. Anglade, de Kjellman, *Étude sur les termes démonstratifs en provençal*. — P. 468-70. C. r. succincts, par le même, de de Lollis, *Poesie provenzali sulla genesi d'amore*; de Mülertt, *Der Trobador Guilhem Peire de Cazals*; de Taylor (P.), *Romance linguistics in 1926*; par A. Dauzat, de Terracher, *L'histoire des langues et la géographie linguistique*. — P. 470-1. C. r. succinct, par J. Anglade, de *La vie de sainte Douceline*, éd. Gout.

E.-R. LABANDE.

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE, IX (1930). — Bibliographie du 1er janvier 1926 au 31 décembre 1927. P. 389-444. Ch. Bruneau, *Les parlers et la littérature populaire de la Lorraine*. Chronique méthodique suivie de comptes rendus, notamment, p. 417, de l'édition du *Buik of Alexander* par R. L. G. Ritchie, t. III; p. 426, du *Glossaire des patois de la Suisse romande*; p. 418 du *Sprach-* und Sachatlas Italiens und der Südschweiz*, I.

CODRUL COSMINULUI, V (1929-1930). — P. 343-462. Leca Morariu, *De*

Digitized by Google

-ale Cîrebirilor. Textes parlés des Roumains d'Istrie avec une abondante annotation. — P. 495-502. Leca Morariu. *Istroromâne lui Weigand*. Corrections aux textes istroroumains publiés dans le premier *Jahresbericht* de G. Weigand. — P. 502-11. Leca Morariu, *Jeioanta lui Glavina*. Corrections aux textes istroroumains de Jeianâ fournis par Andrei Glavina à M. S. Puşcariu et publiés par celui-ci au t. III de ses *Studii istroromâne*.

NEUPHILOLOGISCHE MITTEILUNGEN, XXX (1929), 1-3. — P. 1-19. A. Jeanroy, *Études sur l'ancienne poésie provençale, quatrième article : L'expansion de la poésie courtoise dans le Midi de la France jusqu'au début du XIIIe siècle*. — P. 20-22. A. Sjögren, *Sur un passage de la* Vie de saint Alexis. Il s'agit du vers 575 *Que avisonques i pot hom habiter*. M. Sj. pense que *habiter* doit y être compris non pas, avec G. Paris « vivre, séjourner », mais « toucher à, s'approcher de », c'est-à-dire que nous aurions ici le normand *abiter*. En renvoyant pour ce mot à Godefroy et à Wartburg et aux dictionnaires du patois normand, M. Sj. omet de citer l'emploi de ce verbe dans le *Moniage Guillaume II*, v. 5900 ; l'exemple est cependant intéressant, car une partie des mss y a remplacé *abiter*, bien compris, mais anormal, par *adeser*, exactement comme l'a fait le ms. *P* pour le vers du *Saint Alexis* (voir aussi Béroul, *Tristan*, v. 490). M. Sj. annonce un prochain article sur l'origine de *biter*, *abiter*. — Comptes rendus : p. 45-6, E. Gamillscheg, *Die Sprachgeographie und ihre Ergebnisse für die allgemeine Sprachwissenschaft* (E. Ochmann) ; — p. 51, E. Gamillscheg, *Französisches etymologisches Wörterbuch*, 1-3 (A. Långfors) ; — p. 51-7, K. Michaëlsson, *Études sur les noms de personne français d'après les rôles de taille parisiens*, I (E. Staaff) ; — p. 57-64, *Mélanges de linguistique et de littérature offerts à M. Alfred Jeanroy par ses élèves et ses amis* (A. Långfors) ; — p. 64-70, Ch.-V. Langlois, *La Vie en France au moyen âge du XIIe au milieu du XIVe siècle*, IV : *La Vie spirituelle* (A. Långfors : remarques sur les ressemblances entre le *Pélerinage de vie humaine* de Guillaume de Digulleville et le *Roman de Fauvel*) ; — p. 70-74, *La Chanson de Roland*, éd. J. Bédier, I-II (A. Wallensköld) ; — p. 74-7, *Recueil de chansons pieuses du XIIIe siècle* publiées par Edw. Järnström et A. Långfors (A. Wallensköld) ; — p. 81-2, *Romanische Bibliothek*, V, VI, XXIV (A. Långfors) ; — p. 82-3, *Sammlung romanischer Uebungstexte*, XIII-XVI ; — p. 83-4, E. G. R. Waters, *A thirteenth century Algorism in french verse* (A. Långfors) ; — p. 85-6, Kr. Nyrop, *Lærebog i Italiensk* (A. Wallensköld) ; — p. 86-7, R. Lenz, *El papiamento, la lengua criolla de Curazao* (A. Wallensköld).

4-5. — P. 113-18. Holger Petersen Dyggve, *Notes critiques sur la* Vie de saint Eustache *de Dublin éditée par M. Mario Esposito*.

6-8. — P. 177-214. Holger Petersen Dyggve, *Chansons françaises du XIIIe siècle (Colart le Bontellier, Gaidifer, Wastelé, etc.)* ; premier article. Collection dont la plus grande part est fournie par le chansonnier *a* (Vati-

Digitized by Google

can, Reg. 1490). — P. 215-25. A. Långfors et S. Solente, *Une pastourelle nouvellement découverte et son modèle.* A la fin du ms. latin 193 de la Bibl. nationale est copiée une pastourelle (INC. *L'autreir de Paris m'en parteie*) à refrains, imitation de la pastourelle *L'autre jour me departoie* (R. 1713) du chansonnier d'Oxford. — Comptes rendus : p. 245-51, E. Müller, *Vornamen als appellative Personenbezeichnungen* (Pekka Katara ; il s'agit de faits allemands, mais je pense qu'il serait bon de les comparer aux faits romans) ; — p. 252, J. Melander, *Étude sur l'ancienne abréviation des pronoms personnels régimes dans les langues romanes* (A. Wallensköld) ; — p. 253, Axel Peterson, *Le passage populaire des noms de personne à l'état de noms communs dans les langues romanes et particulièrement en français* (Pekka Katara) ; — p. 254-5, Erich Nagel, *Marie de France als dichterische Persönlichkeit* (A. Wallensköld) ; — p. 256, D. E. Smith, *Le Comput Manuel de Magister Anianus* (A. Långfors) ; — p. 257-60, H. Kjellman, *Étude sur les termes démonstratifs en provençal* (A. Wallensköld) ; — p. 260, *Nouvelle Anthologie des Troubadours* par J. Audiau et R. Lavaud (A. Långfors).

M. R.

PUBLICATIONS OF THE MODERN LANGUAGE ASSOCIATION OF AMERICA. — T. XLII (1927). — P. 51-72. H. Carrington Lancaster, J. P. Wickersham Crawford, *American Bibliography for 1926* (français, espagnol, italien). — P. 87-105. Elizabeth A. Francis, *A hitherto unprinted version of the* Passio Sanctae Margaritae *with some observations on vernacular derivatives.* Le texte publié ici est contenu dans un ms. du XIIe siècle conservé au British Museum (Cotton MS. Caligula A VIII). Comparaison avec la version plus répandue qui a été publiée en dernier lieu par M. Gerould (*Publications of the M.L.A.*, XXXIX, 1924, p. 525 ss.). Indication des textes français qui ont traduit ou utilisé (parmi ces derniers Wace) la vie latine du British Museum. — P. 221-237. Charles C. Fries, *The rules of common school grammars.* L'influence des grammairiens commence à se faire sentir en Angleterre vers le milieu du XVIIIe siècle, ou un peu plus tard, et leurs règles sont fondées non pas sur l'usage des bons écrivains (qu'ils déclarent fautif) ou la pratique de la société polie, mais sur une idée abstraite de la « correction », sur la nécessité d'une grammaire « raisonnable » et sur une admiration superstitieuse de la syntaxe latine ; la tradition de ces grammairiens est encore en très grande partie à la base de l'enseignement des écoles. Nous ajouterons qu'il y a là quelque chose de très analogue à ce qui s'est passé en France, sauf que nos grammairiens sont venus plus tôt, que quelques-uns d'entre eux ont eu plus de talent, qu'ils se sont au moins préoccupés du bon usage des gens cultivés, et qu'ils ont eu plus d'influence sur le développement même de la langue ; mais, eux aussi, ils ont tenu pour la syntaxe latine et surtout pour la « raison » : il y a eu là un mouvement très général. — P. 221-254. Morgan Callaway Jr, *Concerning the number of cases in modern English.* Discussion instructive d'une théorie

Digitized by Google

de M. Jespersen (*Philosophy of Grammar*, 1924, ch. XIII). Y a-t-il un « datif » en anglais ou non ? L'auteur entreprend de prouver que la fonction, sinon la forme, distingue le datif de l'accusatif, et il montre que ceux qui suppriment le nom des cas avec le plus de netteté en rétablissent par ailleurs la notion sous des noms plus compliqués. Ceci n'est peut-être pas entièrement inapplicable dans le domaine du français. — P. XLIII-LIX. T. Atkinson Jenkins, *On newness in the novel*. Discours prononcé par le Président de la « Modern Language Association of America » à la réunion de l'Association, le 30 déc. 1926, à l'Université Harvard. Si l'anglais *novel* a fini par devenir très différent de la *nouvelle* française ou « continentale », l'un et l'autre emploi remontent à un même sens du dérivé roman de nova et novella, et ils ont encore retenu quelque chose de ce sens : en Provence, en France, en Italie, ce dérivé signifiait d'abord en effet — ou pouvait signifier — un propos, un dialogue ou une suite de propos qui se distinguaient par leur fraîcheur et leur originalité, c'est-à-dire en somme par leur « nouveauté » : c'est ce que montre l'auteur par des exemples probants. Parmi les 3 exemples du *Roland* qu'il cite ici, tout en les mettant dans les cas douteux qu'il va négliger, il nous semble qu'on ne peut hésiter pour 55 et 412 qui offrent ici le sens ordinaire et banal de « nouvelles » ; pour 3747 l'interprétation suggérée par M. Jenkins est séduisante. — P. 404-421. F. Courtney Tarr, *Literary and artistic unity in the* Lazarillo de Tormes. — P. 422-432. Albert H. Tolman, Mary Hamilton ; *the group authorship of ballads*. A propos d'une étude sur la ballade de *Mary Hamilton*, l'auteur se demande à son tour s'il faut mettre au point de départ d'une ballade un individu ou un groupe. Il admet comme démontré que dans un grand nombre de cas observés de nos jours chez des primitifs, c'est un individu qui compose la ballade, qui sera ensuite redite ou chantée par tous. Mais il y a des exemples modernes d'une ballade composée par un groupe de gens, et il en rapporte quelques-uns tout au long. Il ne faut donc, suivant lui, exclure de nos études sur l'origine de la ballade ni l'une ni l'autre explication. Toutefois, et il le note lui-même, il ne parle plus d' « origine communale » (communal authorship), mais d' « origine collective » (group-authorship). La nuance est en effet sensible. — P. 845-861. Mary A. Hill, *Balance in Chaucer's Poetry*. Répétition d'un mot important ou d'un groupe de mots important, ou opposition de mots dans des constructions parallèles ; rapprochements en particulier avec Machaut, Froissart et Deschamps. — P. 1066. Vernam Hull, *An Irish version of* Guillaume de Palerne. Texte en prose encore inédit ; le ms. est de date tardive, mais il n'est pas postérieur au XVIe siècle. — P. 1065-1069. E. F. Parker, *Additional notes on* ser *and* estar. Addition importante à l'article de M. Morley « Modern Uses of *Ser* and *Estar* » (*Publications of M.L.A.*, XL, p. 450-489 ; cf. *Romania*, LIII, 1927, p. 265).

T. XLIII, 1928. — P. 49-69. American bibliography for 1927 (H. Carrington Lancaster, J. P. Wickersham Crawford, J. E. Shaw). — P. 251-

Digitized by Google

87. Annette B. Hopkins, *Ritson's « Life of King Arthur »*. Étendue et valeur des études « arthuriennes » de ce célèbre érudit anglais du XVIIIe siècle. — P. 311-15. Edward C. Armstrong, *Jeunes gens* as plural of *Jeune homme*. Analyse pénétrante, et qui tient compte du développement social autant que de l'évolution linguistique, du procès par lequel « jeune fille » a pris le sens de « girl » et « jeune homme » celui de « youth » : ce résultat acquis, le pluriel du second terme ne pouvait être que « jeunes hommes » ou « jeunes gens » et la langue a longtemps hésité entre les deux avant de s'en tenir finalement au second. Peut-on ajouter qu'aujourd'hui entre les deux termes « jeunes hommes », qui subsiste dans le langage élevé (= the young manhood [of the country]), et « jeunes gens » il y a cette différence que dans le premier composé c'est « hommes » qui est le mot principal et « jeunes » dans le second ? Cette différence doit être ancienne déjà, au moins en son principe, et elle a pu exercer une influence sur le développement : « gens » a été préféré précisément comme étant le plus incolore : c'est une espèce de suffixe qui a simplement pour but de faire de « jeunes » un masculin ; et c'est pourquoi il s'est nettement séparé du mot indépendant « gens » (de *vaillantes* gens, de *vaillants* jeunes gens — *trois* personnes [et non : trois gens], *trois* jeunes gens). — P. 323-42. Helen Muchnic, *The coward knight and the damsel of the car*. Épisode du *Perlesvaus* ; discussion de la date relative de ce roman par rapport à la continuation de Chrétien due à Manessier ; étude des thèmes de folk-lore mis en œuvre dans l'épisode ; détermination du symbolisme du récit. — P. 343-383. E. S. Murrell, *The death of Tristan, from Douce ms 189*. Édition d'un fragment de 14 pages du roman en prose de *Tristan*, contenu dans un ms. de la Bodléienne qui renferme en outre la *Mort Artu*. Le fragment correspond aux §§ 534-55 : et 568-70 de l'analyse de Löseth ; le texte se rapproche surtout de celui de B.N.fr. 772. Ce texte est assez fautif dans le ms., et la ponctuation de l'édition ne correspond pas toujours aux intentions de l'auteur. — P. 384-96. Roger Sherman Loomis, *Gawain, Gwri, and Cuchulinn*. Correction de certains éléments d'une démonstration donnée dans le *Celtic Myth and Arthurian Romance* de l'auteur (1927, chap. V). — P. 397-446. Kemp Malone, *Rose and cypress*. Étude d'un conte oriental que l'auteur rapproche du roman latin du XIVe siècle, *Arthur et Gorlagon*, apparenté lui-même aux lais français du *Bisclavret* et de *Mélion*. — P. 593-613. Allan H. Gilbert, *Had Dante read the* Politics *of Aristotle?* L'auteur est tenté de répondre par la négative. — P. 635-44. Clara W. Crane, *A source for Spenser's story of Timias and Belphebe*. Rapprochement entre un épisode du IVe livre de la *Faerie Queene* et quelques passages du roman français de la *Violette* (l'oiseau et l'anneau) : il semble assez probable que Spenser a connu l'œuvre de Gerbert de Montreuil. — P. 736-66. M. Channing Linthicum, « My. Jewish gaberdine ». Histoire du mot *gaberdine* (fr. *gabardine*) désignant au XVIe siècle en Angleterre une espèce de manteau qui, en dépit du passage de Shakespeare cité comme titre de l'article, n'était pas particulier

Digitized by Google

aux Juifs. Renseignements sur le costume des Juifs au moyen âge et plus tard. — P. 895-930. William P. Shepard, *A new MS of the* « Récits d'un Ménestrel de Reims ». Ce ms. découvert par l'auteur en 1927 au British Museum (Harley 3983) est du XIVe siècle. M. Shepard donne la liste complète des variantes qu'il fournit par rapport au texte de l'éd. de Wailly. Depuis il a eu connaissance de deux autres mss inconnus à de Wailly, et il annonce une nouvelle édition de l'ouvrage. — P. 931-52. Rudolph Altrocchi, *Tasso's Holograph Annotations to Horace's* Ars Poetica.

T. XLIV, 1929. — P. 60-76. *American bibliography for 1928* (H. Carrington Lancaster, J. P. W. Crawford, J. E. Shaw). — P. 229-42. Urban T. Holmes et Maurice L. Radoff, *Claude Fauchet and his library*. Liste des mss encore en existence qu'on sait avoir appartenu à la bibliothèque de ce premier de nos romanistes ; liste des ouvrages imprimés ou manuscrits cités et utilisés par Fauchet, soit qu'ils aient fait partie de sa bibliothèque, soit qu'il les ait empruntés à d'autres. — P. 360-76. Margaret Schlauch, *The historical background of* Fergus and Galiene. Précisant d'après les sources originales les indications rapides du dernier éditeur du roman, Ernst Martin, l'auteur nous fait connaître les personnages et les événements de l'histoire d'Écosse que met en scène « Guillaume le clerc » : ce Guillaume, qui n'est pas le même que l'auteur du *Bestiaire*, a vraisemblablement été un des Français qui ont accompagné en Angleterre Louis de France, lors de son expédition de 1216-1217. — P. 383-455. H. Rosamond Parsons, *Anglo-Norman Books of courtesy and nurture*. Édition de cinq de ces petits traités de civilité puérile et honnête, tous contenus dans des mss d'Oxford ou de Cambridge, dont le plus ancien est de la 2e moitié du XIIIe siècle et le plus récent des environs de 1430. Le plus important de ces traités est celui qui est connu sous le nom d'*Urbain le Courtois* et que P. Meyer a publié d'après un ms. de Trinity College, Cambridge (*Romania*, XXXII, 1903, p. 68-73). Mlle Parsons en connaît huit mss qu'elle répartit en deux versions, l'une plus ancienne, l'autre plus récente et elle publie un texte de chaque version. Deux autres traités sont intitulés par elle « Edouard » et « Bon enfant », et les deux qui restent et qui ne sont contenus que dans un seul ms. du XVe siècle sont appelés par le ms. l' « Apprise de nurture » et le « Petit traitise de nurture ». Un glossaire détaillé complète l'édition : p. 442, *atret* est interprété par « welcome » avec un point d'interrogation : c'est l'expression fréquente en ancien français *a tret* ou *a trait* « posément, sans hâte malséante » (ici « lentement et distinctement »). — P. 622-30. Louise Pound, *A recent theory of ballad-making*. Mlle Pound, examinant un article de M. G. H. Gerould paru dans *Modern Philology*, XXI, 1923-24, p. 15-28 (et sur lequel voir *Romania*, LI, p. 310), signale que les idées qui y sont exprimées et qui ont paru assez nouvelles ont déjà été exposées plus d'une fois avant lui, et notamment en Amérique. Il reste, croyons-nous, que M. Gerould leur a donné un relief et une netteté qu'elles n'avaient pas encore eus. Parmi les fines remarques qui

Digitized by Google

abondent dans l'article de Mlle Pound relevons celle-ci ; la « transmission » des ballades qui pour beaucoup de critiques actuels est singulièrement plus importante que l'« origine » de ces ballades, et où l'on tente de voir de nouveau quelque chose de « communal », n'est pas due à la collaboration d'une foule anonyme, mais dans chaque cas à des individus bien ou médiocrement doués, très comparables à ce que pouvait être le premier auteur même de la ballade. — P. 706-14. Rosemond Tuve, *The Red Crosse Knight* [dans la « Faerie Queene » de Spenser] *and mediæval demon stories*. — P. 968-996. S. Foster Damon, *Marie de France : Psychology of courtly love*. — P. 997-1004. J. W. Rankin, *Rime and reason*. Quelle est l'origine de la locution « ni rime ni raison » que l'anglais a empruntée au français ? M. Rankin cherche à l'expliquer par le latin médiéval et par l'opposition qui s'y manifestait entre le *metrum* fondé sur la quantité et le *rythmus* fondé sur l'accent ; un grammairien définit ainsi les deux genres de versification : « Metrum est ratio cum modulatione, rhythmus modulatio sine ratione ». Dire d'une composition en vers qu'elle n'avait ni *rythmus* ni *ratio*, c'était dire qu'elle n'appartenait ni à l'un ni à l'autre des deux genres reconnus et que par conséquent elle n'avait aucune justification ou excuse ; de là on a pu étendre l'application de cette formule à d'autres domaines que celui de la poésie.

E. S.

STUDIA NEOPHILOLOGICA, *a journal of germanic and romanic philology edited by* R. E. ZACHRISSON (*Uppsala*) ; *associate editors* : E. A. KOCK (*Lund*), E. STAAFF (*Uppsala*), J. K. WALLENBERG, *Secr.* (*Uppsala*) ; Uppsala, Lundequistska Bokhandeln, in-8. — Ce nouveau recueil philologique, auquel nous souhaitons le meilleur succès, doit comporter trois numéros annuels paraissant en deux fois ; il publiera des contributions en anglais, français et allemand, réparties entre trois sections : articles, mélanges, comptes rendus. Le rapprochement des philologies germanique et romane est déjà réalisé dans plusieurs autres recueils et nous sommes persuadés qu'il peut être d'une utilité non seulement pratique, mais aussi scientifique, surtout s'il ne se limite pas à un simple voisinage, mais aboutit à une véritable pénétration. Il est des sujets qui mettent en jeu à la fois des faits romans et des faits germaniques, il en est d'autres qui s'appliquent à la vie commune ou aux influences réciproques des parlers germaniques et des parlers romans ; il semble que ce sont surtout ces sujets que les *Studia neophilologica* pourraient se proposer de traiter. Dans la production philologique, d'autre part, il est des ouvrages qui, tout en se limitant au roman, mériteraient d'être lus par les germanistes pour les exemples ou les suggestions qu'ils leur apporteraient, et inversement les romanistes ont beaucoup à apprendre de l'examen des développements linguistiques ou littéraires allemand, scandinave, anglais ou néerlandais ; ce serait une tâche particulièrement utile que d'orienter dans la mesure du possible les comptes rendus de façon que le romaniste et

Digitized by Google

le germaniste puissent trouver également profit à lire les critiques des ouvrages relevant des deux spécialités. Nous souhaitons que les *Studia neophilologica* s'attachent à répondre à ces besoins ; les collaborateurs qui y sont groupés peuvent leur permettre de le faire ; le nouveau recueil marquerait ainsi fortement son originalité et s'assurerait un succès mérité. Nous rendrons compte régulièrement des *Studia* en signalant tous les articles qui peuvent intéresser les romanistes.

I (1928), 1-2. — P. 1-17. J. A. Lundell, *The Swedish Dialect Alphabet.* — P. 18-33. R. E. Zachrisson, *Germani, the Name and its early History.* Le nom des *Germani* serait originairement celui d'une tribu celtique établie dans la région alpine centrale, qui plus tard conquit la Belgique ; ce nom fut adopté par les voisins d'origine teutonique. — P. 45-73. E. Staaff, *Étude sur les mots composés avec le préfixe négatif -in en français.* Cet article doit être le premier d'une série consacrée aux préfixes négatifs. M. St. s'est attaché à montrer les raisons logiques qui rendent utile un préfixe de ce genre, au moins dans un degré de culture relativement avancé d'une langue ; il étudie les mots de l'ancien français qui correspondent à des formations latines avec in- négatif et constate que ceux où le sens négatif est encore apparent sont en général des décalques savants ; mais bientôt ce préfixe, clairement perçu dans la foule de mots savants empruntés pendant le moyen âge, s'assure en français une existence nouvelle de plus en plus prospère et forme avec des thèmes populaires ou savants de nombreux parasynthétiques en *-able* et *-ible*, *-é* ou *-ant*, eux-mêmes susceptibles de donner lieu à des dérivations — P. 77-83. E. Walberg, *Anc. wallon nuaire, nuares.* Nombreux exemples de *ne... gaires* et exemples de *ne... ne gaires* dans des textes du Nord de la France : c'est cette dernière forme, où *ne gaires* (*ne waires*) n'a plus par lui-même de sens négatif, qui, après crase, aurait donné *nuares* (*nuaire*) attesté trois fois dans le *Poème moral*, dernière partie (éd. A. Bayot, v. 2466, 2452, 2190, et cf. *Introd.*, p. LXXVIII, où l'opinion de M. W. est adoptée). — P. 88-93, E. Staaff, Compte rendu de H. Kjellman, *Étude sur les termes démonstratifs en provençal.* — P. 93-96. H. Kjellman, Compte rendu de Karl Michaëlsson, *Études sur les noms de personne français d'après les rôles de taille parisiens*, I.

3. — P. 109-13. R. E. Zachrisson, *Two Anglo-Keltic Place-Names.* Il s'agit de noms d'Angleterre et d'Allemagne qui seraient d'origine celtique. A ce propos M. Z. étudie les noms français *Amance, Amasse, Vesdre, Vézère, Vézeronze.* — P. 114-124. G. Tilander, *Vieux français traillier* (*anglais trail*), *vieux français troler* (*anglais troll, trawl*), *deux verbes synonymes d'origine commune.* Dérive les deux groupes de **tragulare.* — P. 125-9. A. Sjögren, *Un changement de genre imposé par l'Académie française. Fr. crabe devenu masculin sous l'influence d'une dérivation erronée. Crabe* est féminin en ancien français et dans les parlers actuels de Normandie et Picardie ; il figure comme tel dans les dictionnaires de la fin du XVIIe au milieu du XVIIIe siècle :

Digitized by Google

en 1762 il est masculin pour l'Académie, peut-être sous l'influence de carabus, qu'on aurait considéré comme ancêtre du mot français.

II (1929), 1-2. — P. 38-9. Eilert Ekwall, *Kirmond-le-Mire*. Dans une série d'*Etymological notes* sur des noms de lieu anglais, M. E. explique celui-ci par le fr. *Chévremont*. — P. 104-9. E. Staaff, Compte rendu de J. Melander, *Étude sur l'ancienne abréviation des pronoms personnels régimes dans les langues romanes*. — P. 109-16. K. Michaëlsson, Compte rendu de Axel Peterson, *Le passage populaire des noms de personne à l'état de noms communs dans les langues romanes et particulièrement en français ; étude sémantique*.

3. — P. 169-203. J. Melander, *L'origine de l'italien me ne, me lo, te la, etc.* Étude minutieuse fondée sur un examen chronologique des faits qui ruine l'hypothèse de Parodi, comme celui-ci avait renversé l'hypothèse de D'Ovidio. La conclusion de M. M. est qu'il y a à distinguer deux faits qui n'ont pas entre eux le lien causal imaginé par Parodi : la transformation de l'ordre ancien *lo mi* en *mi lo*, le remplacement de l'*i* atone toscan par *e* ; le premier fait n'est que la manifestation d'une tendance générale aux langues romanes et que nous voyons jouer en français comme en italien : l'ordre primitif des pronoms atones, régime direct + r. indirect, fait place à l'ordre inverse, a. fr. *le me* > *me le* ; le remplacement de *mi*, *ti*, etc. par *me*, *te*, etc., est le résultat d'un emprunt à des dialectes non toscans, tels que l'arétin où *i* atone tend vers *e* normalement. — P. 204-11. E. Walberg, Compte rendu de Bateman Edwards, *A classification of the manuscripts of Gui de Cambrai's Vengement Alixandre* et *Gui de Cambrai, Le Vengement Alixandre* (corrections).

M. R.

Zeitschrift für Ortsnamenforschung, V (1929). — P. 1-25. Hans Krahe, *Die Ortsnamen des antiken Apulien und Calabrien*. Relevé des toponymes prélatins avec formes anciennes et références. — P. 57-60. J. Lœwenthal, *Etymologische Miszellen*. Rattache le type *Barbanna* (Espagne, Gaule) à l'indo-européen **barbā*, mer. — P. 61-2. A. Zauner, *Zu den Flussnamen* Dor Dur. Établit que l'esp. *Duero* postule Dúrius et confirme les conclusions de l'étude d'A. Dauzat (ZONF, 1928, 259 sqq.). — P. 61-2. Compte rendu, par G. Serra, de Mario Gualzata, *Di alcuni nomi locali del Bellinzonese e Locarnese*. — P. 139-66. H. Krahe, *Die Ortsnamen des Apulien und Calabrien*. Suite : recherches et rapprochements étymologiques. — P. 166-76. W. Kaspers, *Die Ortsnamenliteratur der Rheinprovinz*. Bibliographie critique très complète. — P. 181-92. Comptes rendus : par H. Pottmayer, de Wan de Wijer, *Bibliographie van de Vlaamsche Plaatsnaamkunde* ; par A. Dauzat, de dix études de P. Æbischer relatives à la toponymie de la Suisse romande et de la vallée d'Aoste. — P. 228-42. K. Finsterwalder, *Ueber Tauernnamen*. Relève un nombre important de noms latins sur le versant méridional. — P. 245-51. A. Dauzat, *Bibliographie toponymique de la Bourgogne*. Le matériel topony-

Digitized by Google

mique, très riche, n'a pas encore été mis en valeur, sauf pour la Côte-d'Or. — P. 259 et 263. Comptes rendus : par W. Kaspers, de J. Vannerus, *A propos des noms de lieux luxembourgeois en* -ing *et en* -ingen ; par S.-P. Cortsen, de S. Pieri, *In cerca di nomi etruschi.*

T. VI (1930). — P. 68-70. A. Zauner, *Hispalis-Sevilla.* La forme espagnole vient du latin par l'intermédiaire de l'arabe, mais ne peut s'expliquer que par une étymologie populaire. — P. 76-81. J. Lœwenthal, *Etymologische Miszellen.* Analyse notamment certains noms de tribus gauloises et des noms de rivières. — P. 102-04. Comptes rendus : par A. Zauner, de K. Ettmayer, *Zu den Ortsnamen Liguriens* ; par S. P. Cortsen, de L. Pareti, *Le origine etrusche.* — P. 141-48. J. Schnetz, *Harte Nüsse : Radaspona-Ratisbona, Jarzt : Radaspona*, la forme la plus ancienne (772) est une assimilation germanique d'un gaulois **Raddesbona* (**raddes* = plaine) ; *Jarzt* (Bavière) représente le latin divortium, au sens de crête de montagne. — P. 148-54. L. Steinberger, *Studien zu O. Stolz' Ausbreitung des Deutschtums in Südtirol.* Intéressante étude sur la germanisation des noms romans. — P. 164-91. F. Langenbeck, *Elsass-lothringische Ortsnamenliteratur.* Bibliographie critique très détaillée, avec résumé des polémiques, dans lesquelles l'auteur est engagé et que des préoccupations politiques ont souvent viciées. — P. 197-222. L. Steinberger, *Studien* (suite). — P. 234-9. A. Dauzat, *Petits problèmes de toponymie gallo-romaine.* Réponse à un article de P. Skok (*Z. f. rom. Phil.*, XLIX, 71-86) ; explique les doubles séries *Meudon-Melun, Flogny-Flavigny* par des formes latines refaites, dans la seconde série, sous l'influence de l'école ; rattache, dans le Massif Central, la finale *-argue* à -anica et *-argue* à -anicum et rejette l'hypothèse de cas-sujets cristallisés dans *Épinay, Nanteau.* — P. 241-67. Comptes rendus : par R. E. Zachrisson, de E. Ekwall, *English River Names* ; par H. Pottmayer, de A. Carnoy, *Origine des noms de lieux des environs de Bruxelles* ; par G. Devoto, de trois travaux de Terracini et de Bertoldi sur la toponymie préromaine de l'Italie.

A. Dauzat.

Zeitschrift für romanische Philologie, XLIX (1929), 1. — P. 1. Max Leopold Wagner, *Ueber den verblümten Ausdruck im Spanischen.* Très intéressante collection d'expressions par à peu près. — P. 27. Theodor Kalepky, *Zur französischen Syntax*, XXXIII, *Die Unterscheidung von « apperzeptiver » und « präsentativer » Rede in ihrer Bedeutung für die Stellung des attributiven Adjecktivs im Französischen* ; — XXXIV, *Hängt der Unterschied zwischen Voran- und Nachstellung des attributiven Adjektivs mit Einheit und Zweiheit des Apperzeptionsaktes zusammen ?* — P. 50. Hans Hansen, *Matias de Aguirre und seine « Navidad de Zaragoza » ; ein Beitrag zur Unterhaltungsliteratur Spaniens im 17. Jahrhundert.*

Mélanges. — P. 71. Peter Skok, *Zu den französischen Ortsnamen.* Remarques de principe à propos du livre de M. A. Dauzat sur les *Noms de lieux* et cor-

Digitized by Google

rections de détail. — P. 86. Leo Spitzer, *Katal. arna « Bienenstock »*. — P. 87. Gerhard Moldenhauer, *Nachtrag zu ZrPh XLV (1925) 676-716*. Voilà un titre dont on doit souhaiter qu'il ne soit pas souvent imité, si l'on tient à avoir des répertoires bibliographiques complets et utilisables ; en fait il s'agit ici de compléments faits à la publication antérieure par M. M. de la Chanson de *Renaut de Montauban*, IV, 3, publication qui était restée incomplète par suite d'un accident matériel. — P. 96. Curt Höfner « *Seltzame Liebes-Händel* ». C'est le titre d'un petit recueil de douze nouvelles publié en 1691 par Johann Friedrich Gleditsch à Leipzig. Il s'agit de la traduction d'une compilation de traductions faites en France de nouvelles de Castillo Solorzano et de Zayas y Sotomayor, etc.

Comptes rendus. — P. 100. Fernando Ortiz, *Glosario de Afronegrismos* (M. L. Wagner); — p. 105, Eleuterio F. Tiscornia, « *Martin Fierro* » *comentado y anotado*, I (M. L. Wagner); — p. 109, *L'Italia dialettale*, I-II (G. Rohlfs) ; — p. 111, Theodor Gartner, *Ladinische Wörter aus den Dolomitentälern* (G. Rohlfs) ; — p. 112, Eva Seifert, *Die Proparoxytona im Galloromanischen* (G. Rohlfs) ; — p. 114, Fritz Heppli, *Die wichtigsten Ausdrücke für das Tanzen in den romanischen Sprachen* (G. Rohlfs); — p. 110, K. Jaberg, *Kultur und Sprache in Romanisch-Bünden* (G. Rohlfs) ; — p. 117, R. Kron und F. W. Schröter, *Stoffe zu spanischen Sprechübungen über die Vorgänges und Verhältnisse des wirklichen Lebens* (G. Rohlfs) ; — p. 118, *Hugo Schuchardt-Brevier, ein Vademecum der allgemeinen Sprachwissenschaft*, ...von Leo Spitzer, 2e éd. (E. Hermann); — p. 118, *Les langues du monde* par un groupe de linguistes sous la direction de A. Meillet et Marcel Cohen, W. Schmidt, *Die Sprachenfamilien und Sprachenkreise der Erde* (E. Hermann); — p. 121, Karl Voretzsch, *Philologie und Kulturkunde* (K. Glaser); — p. 121, *Giornale storico della Letteratura italiana*, LXXXIX-XC (B. Wiese).

2-3. — P. 129. Klara M. Fassbinder, *Der Trobador Raimbaut von Vaqueiras*. Étude de la vie et des œuvres ; premier article. — P. 191. Hans Spanke, *Romanische und mittellateinische Formen in der Metrik von Minnesangs Frühling*. — P. 236. Ludwig Karl, *Theodoric der Katalane und seine Chirurgie ; eine philologisch-medizingeschichtliche Studie nach Handschriften und Wiegendrucken*, Vie de l'auteur, liste de mss latins de sa *Chirurgie*, éditions du XVe et du XVIe siècles; mss de la traduction catalane (avec un fac similé), traduction en d'autres langues. En appendice la préface de Theodoric en catalan et en latin et diverses autres préambules ou extraits.

Mélanges. — P. 273. Margarete Rösler, *Auf welchem Wege kam das Vigesimalsystem nach Frankreich ?* Il y a beaucoup à apprendre dans ce court article. L'auteur se propose d'y montrer que l'emploi du système vigésimal étant en français relativement récent et par exemple moins ancien qu'en Angleterre, il n'y a pas à lui chercher une origine lointaine et p. ex. celtique ; par contre on pourrait avoir affaire à un emprunt ou à un système germanique. — P. 286. Francesch de B. Moll, *Sobre xetra y altres eufemismos*

Digitized by Google

catalans. — P. 287. Hans Spanke, *Das Corpus der ältesten französischen Tanzlyrik*. A propos de l'importante publication de F. Gennrich, *Rondeaux, Virelays und Balladen* : compléments et corrections. — P. 309. Arthur Altschul, *Vorbilder für einige Szenen und Motive in Calderon's « Alcalde de Zalamea »*.

Comptes rendus. — P. 319. Fritz Strohmeyer, *Der Stil der französischen Sprache*, 2e éd. (Th. Kalepky); — p. 332, *Zum Sprach- und Sachatlas Italiens und der Südschweiz* (*AIS*) (Ernst Gamillscheg); — p. 345, Th. Capidan, *Elementul slav in dialectul aromân*, — *Meglenoromînii, I, Istoria şi graiul lor*, — *Rominii nomazi, studiu din viaţa Rominilor din sudul Peninsulei Balcanice* (Iorgu Iordan); — p. 358, Reto R. Bezzola, *Abozzo di una storia dei gallicismi italiani nei primi secoli (750-1300), saggio storico-linguistico* (J. Brüch); — p. 363, Adolf Kolsen, *Trobadorgedichte; dreissig Stücke altprovenzalischer Lyrik* (Alfred Pillet †); — p. 366, Paul Max Groth, *Kulturwandel und Bedeutungs-Wandel* (Leo Jordan; sur *cointe* et *acointier*); — p. 372, B. Luyat, *Dictons de Saviese* (Chr. Favre); — p. 375, Jean Haust, *La houillerie liégeoise* (W. v. Wartburg); — p. 377, Luigi Pulci, *Il Morgante*, éd. Guglielmo Volpi (B. Wiese); — p. 377, Giambattiste Vico, *Neue Wissenschaft*, trad. E. Auerbach (B. Wiese); — p. 378, Jean Bourciez, *Recherches historiques et géographiques sur le parfait en Gascogne* (A. Zauner); — p. 379, C. E. Anibal, *Mira de Amescua* (E. Werner); — p. 379, Aubrey F. G. Bell, *Luis de León* (E. Werner). — P. 380. Ludolf Kleiber, *Adolf Schaeffer* †. — P. 382. Carl Appel, *Alfred Pillet* †.

4-5. — P. 385. Constantin Diculescu, *Altgermanische Bestandteile im Rumänischen. Erwiderung und neue Forschung*. Polémique avec M. P. Skok comme suite à la critique faite par celui-ci (*Zs.*, XLIII, 187 sq.) d'un précédent article de M. D. sur le même sujet (*Zs.*, XLI, 420 sq.). Suivent 30 notices étymologiques, nouvelles pour moitié, et pour le reste discutées de nouveau. — P. 436. Klara M. Fassbinder, *Der Trobador Raimbaut von Vaqueiras*. — Deuxième article : étude de la métrique, de la musique et du style, suivie de l'édition de 10 pièces non encore publiées. — P. 473. Carl Appel, *Drei Lieder von Raïmbaut von Orange*. Édition avec variantes, traduction et commentaire des pièces : *Si ·l cors es pres, la lengua non es preza*, *Ab vergoinha part marimentz* et *Car vei que clars chans s'abriva*. — P. 494. Christophe Favre, *Nouveaux contes de Savièse*.

Mélanges. — P. 516. Joseph Brüch, *Lat. ballāre, span. bailar, franz. danser*. Discussion avec M. G. Rohlfs autour de l'étymologie ballare < πάλλειν. — P. 524. Giacomo De Gregorio, *Ibridismo e tautologia ibrida nel siciliano*. — P. 528. Giacomo De Gregorio, *Nuovo gruzzoletto di voci arabo-sicule : ciànnacu, dàgala, defetari, baninu, saccaru, Faroccu*. — P. 531. Gerd Krause, *Bemerkungen zu Leo Spitzer, Stilstudien; I, Sprachstile, S. 223 ff.* A propos de *fait-il* et *dit-il*. — P. 536. Joseph Morawski, *Quelques sources méconnues du roman de « Renard le Contrefait »*. Il s'agit d'emprunts à Rutebeuf, *Vie de sainte Marie l'Égyptienne*, à Brunetto Latini, aux *Dits des philo-*

Digitized by Google

sophes d'Alart de Cambrai. Je pense que le v. 32174 du *Renart le Contrefait*

Ce qui est, dit il, est affaire

ne doit pas être corrigé en

Ce qui est, dit il, mal a faire

mais en

Ce qui est, dit il, lait a faire

lait a pu être écrit *let* ou même *lest*, de là l'erreur du ms. — P. 544. Alexander Haggerty Krappe, *Ueber die orientalische Quelle der « Tochter des Grafen von Pontieu »*. — P. 549. Hermann Patzig, *Zu Lantfrid und Cobbo*. — P. 554. Hermann Breuer, *Zum altprovenzalischen Wortschatz* (*Zum Jaufreroman*). Discussion de remarques de M. K. Lewent (*Herrig's Archiv*, 152) sur l'édition de *Jaufre* par M. Br. — P. 556. Ramiro Ortiz, *Noterelle provenzali*..

Comptes rendus. — P. 564, Helmut Hatzfeld, *Leitfaden der vergleichenden Bedeutungslehre* (Th. Kalepky); — p. 569, Jean Bourciez, *Recherches historiques et géographiques sur le parfait en Gascogne* (Alfred Schneider); — p. 575, Karl Strecker, *Einführung in das Mittellatein* (H. Walther); — p. 577, E. Gra. Rendueles, *Los nuevos ballistas; las mejores poesias en dialecto asturiano*... (F. Krüger); — p. 578, Werner Mulertt, *Azôrin* (L. Pfandl); — p. 579, *Les œuvres poétiques de Baudri de Bourgueil* (*1046-1130*), éd. Phyllis Abrahams (Otto Schumann; compte rendu important : nombreuses corrections); — p. 595, Wilhelm Stapel, *Des Archipoeten erhaltene Gedichte* (O. Schumann); — p. 600, *Vagantenlieder*... v. Robert Ulich et Max Manitius (O. Schumann); — p. 606, *La Vie de sainte Douceline*, trad. Gout (C. Appel); — p. 606, Joseph Anglade, *Les Troubadours de Toulouse* (C. Appel); — p. 607, Fredrik Wulff, *Om Oredan i den modärne franska Värsläran* (C. Appel); — p. 609, Werner Mulertt, *Der Trobador Guillem Peire de Cazals* (C. Appel); — p. 610, *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, CLI-CLIV (H. Breuer); — p. 615, *Giornale storico della Letteratura Italiana*, XCI-XCII (B. Wiese); — p. 620, *Butlleti de dialectologia catalana*, VIII-XIII (F. Krüger); — p. 624-32, Livres reçus.

6. — P. 633. Alfons Hilka, *Der altfranzösische Narcisuslai, eine antikisierende Dichtung des 12. Jahrhunderts; Neuausgabe nach allen bekannten Handschriften*. Cette édition remplacera avantageusement celle de Barbazan. M. H. y a ajouté l'indication des emprunts faits à ce texte par le roman de *Cristal et Clarie*. — P. 676. Moritz Regula, *Die Modi des Französischen in erfassungstheoretischer Beleuchtung*.

Mélanges. — P. 698. Ion D. Ţicëloiu, *Zum Rumänischen : Probleme de fonetică, cu date din limba romînească veche*. Interprétations de graphies de textes anciens et notamment de la disparition des nasales devant consonnes, où M. Ţ. voit non pas un indice de nasalisation, mais au contraire la trace d'essais de prononciation sans nasale. — P. 708. Leo Spitzer, *Frz. vrombir*. — P. 709. Leo Spitzer, *Frz. type*. — P. 712. G. Rohlfs, *Messin. cifiri*,

Digitized by Google

cefiḍḍu « *Drohne* ». — P. 713. G. Rohlfs, *Südkalabr. liri* « *Regenbogen* ». — P. 715. G. Rohlfs, *Otrant. attsalitiḍḍa* « *Fledermaus* ». — P. 716. W. Benary, *Zum* « *Doon de Laroche* » (*Doon l'Allemant*). Corrections à l'édition Paul Meyer-Huet. — P. 725. O. Schultz-Gora, *Zu Bermon Rascas*. A propos de *Romania*, LIV, 120 sq.

Comptes rendus. — P. 728, M. Helpe, *Lautzeichen und ihre Anwendung in verschiedenen Sprachen* (W. Suchier); — p. 729, Gustave Weigand, *Ethnographie von Makedonien* (M. Friedwagner) ; — p. 733, N. C. Lemasson, *Lexique du patois vosgien de Fiménil, près Bruyères* (W. v. Wartburg) ; — p. 735, Jean Haust, *Le dialecte wallon de Liège* (1re *partie*). Dictionnaire des *rimes ou vocabulaire liégeois-français groupant les mots d'après la prononciation des finales* (W. v. Wartburg) ; — p. 737, *Le rime di Francesco di Vannozzo* a cura di Antonio Medin (B. Wiese) ; — p. 739, *Studi di filologia italiana*, I (B. Wiese) ; — p. 740, Karl Vossler, *Italienische Literaturgeschichte* (B. Wiese); — p. 741, V. Mistenzi, *L'Intelligenza* (B. Wiese); — p. 743, Carlotta Schloss, *Dante e il suo secondo amore* (B. Wiese); — p. 743, John Bailey, *Carducci* (B. Wiese); — p. 743, *La Venexiana, commedia di ignoto cinquecentisto* a cura di Emilio Lovarini (B. Wiese); — p. 744, Max Leopold Wagner, *Die spanisch-amerikanische Literatur in ihren Hauptstrømungen* (R. Grossmann) ; — p. 746, Américo Castro, *El pensiamento de Cervantes* (H. Hatzfeld) ; — p. 748, A. Hilka, *Drei Erzählungen aus dem didaktischen Epos* « *l'Image du Monde* » (H. Breuer).

P. 750-60. Hans Broszinski, *Register*.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Ont été nommés professeurs titulaires de philologie romane, MM. Eugen Lerch à Münster et Werner Mulertt à Innsbruck ; professeurs extraordinaires, MM. Paul Aebischer à Lausanne, Willy Friedmann à Leipzig et G. Moldenhauer à Bonn ; privatdocent à l'Université de Hambourg, M. Wilhelm Giese.

***

ORGANISATION DE LA BIBLIOGRAPHIE LINGUISTIQUE ROMANE.

A la suite des travaux de la commission réunie en mai 1926 à l'Institut de Coopération intellectuelle, travaux dont nous avons rendu compte précédemment (LV, 311 et 596), une nouvelle réunion a eu lieu les 10 et 11 avril 1930 à Paris, à l'Institut de Coopération intellectuelle. Les experts convoqués par l'Institut étaient les mêmes que l'année précédente, toutefois M. R. Menéndez-Pidal avait été remplacé par M. Americo Castro, M. J. Leite de Vasconcellos par M. João da Silva Correia, professeur à l'Université de Lisbonne, M. J.-L. Gerig, par M. Earle B. Babcock, professeur à l'Université de New York, M. A. Hilka par M. Gerhard Rohlfs, professeur à l'Universisé de Tubingue ; de plus M. de Montarroyos, délégué d'État du Brésil auprès de l'Institut international de Coopération intellectuelle, assistait à la réunion en qualité d'informateur.

Les séances, présidées par M. Mario Roques assisté de M. J. J. Salverda de Grave, ont abouti à l'adoption à l'unanimité des résolutions suivantes :

« La réunion des experts,

« après avoir pris connaissance des rapports présentés par les délégués des centres nationaux dont la création avait été décidée à la suite de leur réunion de mars 1929 :

« 1° Constate avec satisfaction que l'organisation de ces centres est assez avancée pour qu'ils puissent préparer dès maintenant la bibliographie de l'année 1930 et décide la publication de cette première bibliographie en 1931.

« 2° Elle renouvelle le vœu exprimé à leur réunion précédente, que

Digitized by Google

chaque périodique romaniste soit muni, par année ou par volume, d'un index des mots et d'une table analytique des faits linguistiques.

« 3° De même, elle renouvelle son vœu relatif aux analyses sommaires d'articles réunies en fin de fascicule ou de volume.

« 4° Elle souhaite que ces index, tables analytiques, recueils d'analyses, puissent être réunis avec la table des matières et éventuellement la table des auteurs dans des tirages à part mis en vente ou distribués séparément.

« 5° Elle décide de confier au service central la rédaction d'instructions relatives à l'établissement des index et tables de périodiques et des fiches bibliographiques.

« 6° Elle décide pour 1931 une nouvelle réunion avant la rédaction définitive du manuscrit de la bibliographie et souhaite d'avoir encore à cette occasion l'aide que lui a généreusement accordée jusqu'à présent l'Institut international de Coopération intellectuelle. »

L'Institut international de Coopération intellectuelle a transmis ces résolutions à la Commission de Coopération intellectuelle en les accompagnant du rapport suivant de M. Mario Roques :

« Grâce à l'aide qu'ont bien voulu leur donner la Commission internationale et l'Institut de Coopération intellectuelle, les experts en bibliographie linguistique romane ont pu se réunir de nouveau en 1930, les 10 et 11 avril, dans les locaux de l'Institut.

« La réunion de l'année précédente avait eu pour but et pour effet de déterminer l'accord théorique entre les divers pays et les divers groupes de romanistes pour l'organisation de la bibliographie linguistique romane. La réunion de 1930 a permis de constater que les dispositions qui avaient été suggérées à la suite de cet accord théorique avaient rencontré, parmi les romanistes, une adhésion unanime et étaient immédiatement entrées dans la voie des réalisations. Les experts ont pu indiquer, pour les divers pays ou groupes qu'ils représentaient, que les centres nationaux d'information bibliographique étaient en voie de constitution.

« La réunion, après avoir fait ces constatations encourageantes, s'est préoccupée de déterminer les moyens d'atteindre les pays ou les groupes de romanistes qui n'étaient pas directement représentés et a désigné plusieurs de ses membres pour entrer en relations avec ces pays ou groupes.

« La réunion s'est préoccupée en outre de déterminer le fonctionnement du centre international dont l'organisation a été confiée à la Société de Linguistique romane, et elle est arrivée, sur tous les points importants, à un accord complet.

« Ensuite, elle a examiné le projet de budget de l'organisation bibliographique et les moyens d'obtenir les ressources nécessaires. Ces ressources devant pour la plus grande part être demandées aux divers pays, la réunion estime que l'approbation de la Commission internationale de coopération intellectuelle, officiellement communiquée aux gouvernements, lui sera, auprès de ceux-ci, une aide infiniment précieuse.

Digitized by Google

« Enfin, la réunion a examiné dans le détail les questions relatives à l'étendue et à la préparation matérielle du dépouillement bibliographique, et notamment à la disposition et à la rédaction de la fiche internationale.

« A la suite de ces divers examens, la réunion a été d'avis qu'il était possible de procéder dès maintenant à la préparation d'une bibliographie des travaux linguistiques romans publiés pendant l'année 1930. Cette bibliographie pourrait être elle-même publiée au cours de l'année 1931.

« Toutefois pour mettre en train cette publication nouvelle, la réunion a estimé qu'il serait indipensable que, au cours de 1931, les experts pussent se réunir encore une fois. Ils seraient heureux que, cette fois encore, leur rencontre fût rendue possible par la continuation de l'aide que leur ont apportée jusqu'ici la Commission internationale et l'Institut international de Coopération intellectuelle auxquels ils ont tenu, avant de se séparer, à adresser de nouveau leurs remerciements.

« Il sera permis au président de la réunion de dire la belle et encourageante impression qu'ont retirée tous les experts de débats où se sont manifestés, avec la même force et avec plus de précision encore, l'esprit d'entente internationale et la volonté de réalisation pratique déjà si frappants dans la réunion de 1929. Il ne doute pas que la Commission internationale et l'Institut international de Coopération intellectuelle y trouvent pour leur part la justification de leurs encouragements et la légitime récompense de leurs efforts. »

***

— Il est paru récemment un ouvrage sur *Les Tsiganes* dont l'auteur me remercie pour l'appui moral que je lui ai prêté ; je n'aurais pas à revenir là-dessus ni à me formaliser de cette manifestation de reconnaissance, si elle n'était accompagnée de l'affirmation que j'ai fourni à l'auteur « toutes les indications philologiques nécessaires » (?) et que je l'ai « surtout guidé dans le choix de l'alphabet à employer en ce travail et dans la distribution du matériel linguistique ». Tout cela n'a avec la réalité que des rapports lointains : j'ai ouvert à l'auteur ma bibliothèque roumaine et tsigane, je lui ai montré que ses connaissances philologiques étaient vraiment trop imparfaites et je lui ai conseillé de récrire tout son livre en y mettant le plus possible de ses documents et le moins possible de ses interprétations. Je ne l'ai pas convaincu, et je ne lui ai même pas appris l'orthographe de mon nom ; ma responsabilité s'arrête là. — M. R.

COLLECTIONS ET PUBLICATIONS EN COURS.

— Des *Supplementhefte* bibliographiques de la *Zeitschrift für romanische Philologie* ont paru :

Supplementheft XXXVII-XXXVIII (1913-1914) : *Bibliographie 1912/13* von Fr. RITTER ; 1929, VII-539 pages :

Digitized by Google

Supplementheft XLV (1925) : *Bibliographie 1925* von Fr. RITTER ; 1930, VII-292 pages.

— Dans les *Classiques français du moyen âge* :

63. *Fouke Fitz Warin, roman du XIVe siècle*, édité par Louis BRANDIN. — A l'errata M. Brandin me signale qu'il faut ajouter une correction à l'article AUGUSTYN de l'*Index des noms*, p. 88, qui doit être lu : *saint Augustin, apôtre de l'Angleterre, mort le 26 mai 604/5*.

64. *Le Livre de la Passion, poème narratif du XIVe siècle*, édité par Grace FRANK ; 1930, XXVII-123 pages.

— Dans la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études* :

CCLVIII. — *Les Assises de Romanie*, édition critique avec une introduction et des notes par Georges RECOURA, 1930, XXIII-350 pages. — Georges Recoura, archiviste paléographe, né en 1897, est mort accidentellement en 1925. Il avait minutieusement préparé cette édition : M. Jean Longnon a tenu à se charger du soin pieux de faire la dernière revision du manuscrit de Recoura et d'en surveiller l'impression.

— Dans les *Classiques de l'histoire de France au moyen âge* :

11. SUGER, *Vie de Louis VI le Gros*, éditée et traduite par Henri WAQUET ; 1929, XXVII-332 pages.

12. RICHER, *Histoire de France* (888-995), éditée et traduite par Robert LATOUCHE ; 1930, XVII-303 pages.

— Dans la *Sammlung romanischer Elementar- und Handbücher*, IIIe s. :

Romanisches Etymologisches Wörterbuch von W. MEYER-LÜBKE, 3. neu bearbeitete Auflage, fasc. 1 et 2 ; 1930, pp. 1-128. — Ces deux fascicules vont de 1 A, AB à 1404 *BURDO. L'éditeur annonce que cette nouvelle édition comportera 20 fascicules de 64 pages qui doivent paraître de façon continue. Si l'on note que dans la Ire édition du *REW* le mot BURDO apparaissait à la p. 105, on pourra mesurer l'importance matérielle des additions apportées par l'auteur.

Dans la même collection, IVe s., 2. : Walter GOTTSCHALK, *Die sprichwörtlichen Redensarten der französischen Sprache*, 1930, 1 vol. à pagination continue, X-548 pages, avec d'abondants index.

— Des *Romanistische Arbeiten* ont paru :

XIV. Otto PARWULSKI, *Victor Gelu* ; 1930, XII-166 pages.

XV. Erich MÜLLER, *Die altprovenzalische Versnovelle* ; 1930, XV-153 pages. — Étude rapide et assez inégale, mais qui constitue un inventaire commode et au courant.

XVI. Wolfgang STOROST, *Geschichte der altfranzösischen und altprovenzalischen Romanzenstrophe* ; 1930, XII-116 pages. — Histoire à base musicale du développement de la strophe, de la forme populaire du type litanie aux formes récentes et savantes.

— Dans la *Sammlung vulgärlateinischer Texte* :

1. *Silviae vel potius Aetheriae peregrinatio ad loca sancta (Itinerarium*

Digitized by Google

Egeriæ), hgg. v. W. Heræus, 3e Auflage ; 1929, VIII-52 pages. — Reproduction photomécanique de la 1re édition avec addition d'un très petit nombre de corrections au texte, mais aussi de brefs compléments à l'Introduction qui mettent ce petit volume au courant des travaux les plus récents. M. H. admet, p. VIII, note, que le titre de l'œuvre, et le nom de l'auteur, *Itinerarium Egeriæ* sont maintenant assurés : on ne voit pas pourquoi ce titre n'est pas adopté par l'éditeur, ni même mentionné sur la couverture.

— Dans la *Sammlung mittellateinischer Texte :*

10. *Asinarius und Rapularius* hgg. v. Karl Langosch ; 1929, XII-108 pages. — Édition critique avec introduction et notes de ces deux compositions, originaires du Sud de l'Allemagne et datant des environs de 1200. De la seconde est donnée aussi une seconde rédaction du XIVe siècle.

— L'Institute of French Studies de Columbia University (New York) a créé sous la direction de M. G. L. van Roosbroeck une collection de Publications dont quelques-unes sont consacrées au moyen âge, ou peuvent intéresser plus particulièrement nos lecteurs. Nous indiquons ci-dessous celles qui nous sont jusqu'ici parvenues.

A. H. Krappe, *Balor with the Evil Eye ; studies in Celtic and French Literature* ; 1927, VII-229 pages. — Les œuvres françaises visées ici sont notamment le *Lai de Yonec*, le *Conte du Graal*, *Perlesvaus*, *Aymeri de Narbonne*. Je signale, à la fin du volume, une bibliographie de M. Krappe qui pourra aider à se retrouver dans la production si abondante et si dispersée de notre collaborateur.

E. M. Grimes, *The Lays of Desiré, Graelent and Melion : edition of the texts with an introduction* ; 1928, V-139 pages. — Les lais anonymes avaient été jusqu'ici un peu négligés des éditeurs ; la présente édition, fondée sur les rares mss connus, sera utile.

Julien Harris, *Marie de France : The Lays* Gugemar, Lanval *and a fragment of* Yonec, *with a study of the life and work of the author* ; 1930, X-159 pages. — Les textes sont ici édités d'après le seul ms. *P* (B. N. fr. 2168), ms. à traits picards, que l'éditeur a relevés d'ailleurs incomplètement. Dans la transcription l'emploi de l'accent et du tréma est peu clair, celui des *i-j*, *u-v* paraît fantaisiste, la ponctuation est dans trop de cas peu intelligible ; enfin diverses leçons font supposer des lectures fautives.

Une édition de la *Vie de saint Thibaut* annoncée comme parue ne nous est pas parvenue.

— Dans les *Texte de limbă din secolul XVI* publiés par l'Académie roumaine :

IV. *Lucrul apostolesc* (*Apostolul*) *tipărit de diaconul Coresi în Braşov la anul 1563* ; 1930, XIII-632 pages. — Voici un morceau d'importance : la traduction des *Actes* et *Épîtres* (jusqu'à *Hébr.* XIII, 22-25) imprimée par Coresi en 1563 et dont nous n'avons plus que trois exemplaires, tous trois plus ou moins incomplets et de telle façon que leur réunion même ne per-

Digitized by Google

met pas de reconstituer un exemplaire total; en particulier aucun ne nous a conservé l'*Épilogue* habituel, si précieux pour nous informer des conditions de publication du livre. Toutefois ce qui est conservé reste très important (577 pages de texte roumain) et c'est un grand service que M. Bianu rend aux études roumaines en publiant le fac similé intégral de cet *Apostol*. Il y a joint une courte préface qui situe le livre dans la série des publications transylvaines du XVIe siècle.

— L'Institut de philologie de la Faculté de Philosophie et lettres de l'Université de Buenos Aires publie une *Biblioteca de dialectologia hispano-americana* destinée à réunir en traduction espagnole les études de caractère dialectologique déjà publiées sur l'espagnol d'Amérique et à en accueillir de nouvelles. Le premier volume de la collection (Buenos Aires, 1930, 472 pages in-8) contient, sous le titre de *Estudio sobre el español de Nuevo Méjico* la traduction espagnole revue et annotée par Amado ALONSO et Angel ROSENBLATT des *Studies in New Mexican Spanish* de Aurelio M. ESPINOSA publiés de 1909 à 1914 dans la *Revue de dialectologie romane*. M. Alonso y a ajouté (pp. 317-469) une série de neuf notes sur les *Problemas de dialectologia hispano-americana* qui a aussi été publiée à part.

— Dans *Les Cent chefs-d'œuvre étrangers* :

La poésie italienne avant Pétrarque, introduction, traduction et notes par Th. LABANDE-JEANROY; Paris, La Renaissance du Livre [1929]; in-12, 186 pages. — Ce petit recueil contient plus de quatre-vingts pièces ou extraits, soigneusement choisis et traduits avec une délicate précision; les notices, très resserrées, sont pourtant toujours claires et utiles; l'ensemble forme une excellente introduction à la connaissance des débuts de la poésie italienne.

— Dans la *Collezione di classici italiani con note*, seconda serie diretta da Gustavo Balsamo-Crivelli; Torino, Unione tipografico-editrice torinese :

XLV. *Le Cento novelle antiche o Libro di novelle e di bel parlar gentile detto anche Il Novellino*; introduzione e note di Letterio DI FRANCIA; XLVII-244 pages avec 5 fac similés.

— Le fascicule IX du vol. V du *Thesaurus linguæ latinæ* va de DOLOR à DONEC.

— L'Académie roumaine a distribué un nouveau fascicule du *Dicționar limbii române*, tome I, partie II, fasc. V, allant de CHEGLU à CICARIU.

— Le deuxième volume du *Sprach- und Sachatlas Italiens und der Südschweiz* de K. JABERG et J. JUD a été distribué à la fin de 1929. Voici le contenu des deux parties. Première partie, cartes 199-308 : Métiers et outils; commerce, nombres; — deuxième partie, cartes 309-412 : Temps et espace; corps célestes, phénomènes atmosphériques, métaux.

— Du *Französisches etymologisches Wörterbuch* de W. v. WARTBURG ont paru les livraisons suivantes :

12. DENSUS-DIVAGARI; 13. DIVERSUS-DUCERE; 17. DUCERE-ERADICARE; 18 ERADICARE-EXMAGARE; le fascicule 14 est une pochette de cartes de l'en-

Digitized by Google

semble du domaine de langue française, le fascicule double 15-16 donne la table des noms de lieu et celle des textes, éditions ou ouvrages cités dans le dictionnaire avec les abréviations qui servent à y designer les uns et les autres.

— Le fascicule VII du *Glossaire des patois de la Suisse romande* (pp. 385-448) va de ANBROHLYAI à ANPOUSRÈ.

— Le fascicule 13-14 du *Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle* de E. HUGUET va de CERTIORER à CLOU.

— M. R. L. Græme RITCHIE vient de publier le vol. IV et dernier de sa belle édition de *The Buik of Alexander* de JOHN BARBOUR. Ce volume contient avec la fin du poème de Barbour la partie correspondante des *Vœux du Paon*.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

A. GRAUR, *Les consonnes géminées en latin* ; Paris, Champion, 1929 ; in-8, XXII-237 pages. — Voici un très beau sujet et qui dépasse de beaucoup l'histoire du vocabulaire et de l'orthographe du latin, dans toute la mesure, d'une part, où la gémination est en liaison avec l'ensemble de la charpente phonétique du mot, et d'autre part où la gémination a une origine ou une valeur affective. La gémination consonantique latine a par ailleurs une importance certaine pour l'histoire des mots latins en roman, et M. Graur qui n'est pas seulement un bon comparatiste, mais aussi un romaniste très averti, n'a pas manqué d'étudier ou du moins d'indiquer les problèmes latino-romans dans lesquels la gémination peut être mise en cause. Les formes à géminée dont il a dressé le catalogue sont nécessairement d'époques diverses et les exemples que l'on peut en recueillir sont d'inégale valeur, mais aussi bien il ne s'agit pas là d'un phénomène limité à une période définie, mais de possibilités ou de tendances toujours renouvelables, et la conscience aussi bien que la notation de la gémination sont toujours de caractère incertain et sujettes à variations. Le catalogue de M. Gr. paraîtra aux romanistes d'autant plus précieux : je crois que, depuis Schuchardt et son *Vokalismus*, il n'avait pas été fait dans le domaine de la graphie latine de collection et d'essai d'interprétation plus méritoires. — M. R.

Marie Amelie Freiin von GODIN, *Wörterbuch der albanischen und deutschen Sprache ; Band I, Deutsch-Albanisch* ; Leipzig, Harrassowitz, 1930 ; in-8, IV-419 pages. — Peu à peu la lexicographie albanaise s'enrichit et nous devons nous en réjouir, même si cet enrichissement ne nous renseigne pas spécialement sur des états anciens de la langue. Le dictionnaire de Mme von Godin est un dictionnaire moderne, représentant l'usage des vingt dernières années et contenant par suite beaucoup d'emprunts ou de

Digitized by Google

formations modernes. L'ouvrage n'aura d'ailleurs sa pleine utilité pour les linguistes qu'après l'apparition de la deuxième partie albanaise-allemande qui sera tout particulièrement bienvenue. — M. R.

Zach. C. PANȚU, *Plantele cunoscute de poporul romăn ; vocabular botanic cuprinzând numirile române, franceze, germane şi ştiinţifice*, 2e éd. ; Bucarest, Casa Şcoalelor, 1929 ; in-8, XVIII-484 pages. — Cette seconde édition, qui paraît 23 ans après la première, est accrue par rapport à celle-ci de plus du quart et rassemble ainsi un total de 4650 dénominations populaires. Une série d'index alphabétiques faciliteront les recherches dans le recueil qui est classé suivant l'ordre alphabétique des noms populaires roumains : on pourra se servir notamment d'un index alphabétique des noms scientifiques latins et d'index alphabétiques des noms français et des noms allemands. On ne s'étonnera pas de constater la variété des dénominations d'une même plante ou des valeurs d'une même dénomination suivant les régions. La première édition avait été bien accueillie ; celle-ci a largement amélioré un utile instrument de travail. — M. R.

Camille GRAND, « *Tu, Voi, Lei* » ; *étude des pronoms-allocutoires en italien* (thèse de doctorat de Fribourg, Suisse) ; Ingenbohl, Impr. du P. Théodore, 1930 ; in-8, XII-95 pages. — L'auteur insiste sur le fait que le « tu » et le « voi » vivent longuement côte à côte ; il pense d'autre part que le « Vostra Signoria » n'est pas exclusivement d'importation espagnole.

Jules RONJAT, *Grammaire istorique des parlers provençaux modernes* ; t. I, *Introduction. Première partie : Fonétique : I. Voyelles et diftongues* ; Montpellier, Société des langues romanes, 1930 ; in-8, XIX-423 pages. — Le regretté Ronjat a laissé à sa mort, en 1925, le manuscrit de cette grammaire, manuscrit dont l'étendue risquait de rendre impossible la publication. Un rare concours de bonnes volontés tenaces a permis de triompher des difficultés : il faut en reporter le principal mérite à MM. Meillet, Grammont et von Wartburg qui ont puissamment aidé les pieux efforts de la famille de Ronjat. Nous n'avons ici que le premier volume de l'œuvre qui en demandera trois. L'on devra noter que « parlers provençaux » désigne ici tous les parlers du Sud de la Gaule romane, non compris les parlers franco-provençaux ou catalans, et d'autre part que cette étude de parlers « modernes » fait une très large part aux phénomènes anciens et d'intérêt gallo-roman général. Une belle œuvre, qui doit figurer dans toutes les bibliothèques de romanistes et qu'il faut aider à paraître jusqu'au bout. — M. R.

L. SAINÉAN, *Les sources indigènes de l'étymologie française* : t. I, *Nouvelles perspectives* ; t. II, *Réalités et mirages* ; t. III et dernier, *Recherches complé-*

Digitized by Google

mentaires ; Paris, de Boccard, 1925 (I-II) et 1930 (III) ; in-8, XII-448, 519 et X-602 pages. — Il nous arrive souvent de vouloir présenter un ouvrage à nos lecteurs dans un compte rendu développé et de renoncer par là même à l'annoncer sous forme sommaire ; mais trop souvent aussi les jours passent, les recenseurs espérés ne se laissent pas atteindre et les lourdes tâches du directeur de cette revue ne lui permettent pas de se substituer toujours à eux. Et naturellement c'est pour les ouvrages les plus considérables, les plus riches de matière et les plus féconds en problèmes que nous nous trouvons ainsi dans l'embarras : l'ouvrage de M. Sainéan est de ceux-là et nous exprimons à notre confrère et déjà bien ancien ami nos sincères regrets d'avoir tardé jusqu'ici à annoncer ce dernier fruit de son vaste labeur de tant d'années. Nous gardons l'espoir de pouvoir examiner ici avec quelque détail le contenu de ses gros volumes et de marquer quelles nouveautés d'attitude intellectuelle nous apporte vraiment M. S. et aussi quelles réserves de méthode peuvent inspirer les familles étymologiques qu'il se plaît à constituer. Mais nous souhaitons d'abord que nos lecteurs prennent contact avec les deux premiers volumes que nous aurions dû annoncer plus tôt : ils y trouveront des idées que M. S. a eu déjà à exprimer plus d'une fois sur l'importance de la création métaphorique et de la création spontanée ; ils les retrouveront sous une forme à la fois plus variée et plus systématique. Ils devront aussi s'astreindre à consulter au seuil de toute recherche d'étymologie française les index très complets que M. S. a mis à la fin de son tome II : ils auront souvent l'occasion de constater que M. S. a traité (parfois un peu vite) du mot qui les occupe. Aujourd'hui l'apparition du t. III nous a fourni l'occasion de regagner quelque peu de notre retard et nous en avons profité avec joie. On trouvera dans ce dernier volume une foule de remarques complémentaires aux deux premiers ; ici encore de bons index guideront le chercheur. Mais on y trouvera aussi un appendice, de caractère personnel, d'un réel intérêt pour l'histoire de nos études. M. S. a publié ce volume, qu'il tient pour sa dernière production, au moment où il accomplissait sa soixante-dixième année : il a pensé que le moment était venu pour lui de jeter sur son activité scientifique un regard d'ensemble ; c'est ainsi qu'il a écrit en une cinquantaines de pages une *Histoire de nos ouvrages* qui clôt le volume. Peut-être ce « fragment de bibliographie intellectuelle » surprendra-t-il quelques lecteurs par la minutie de certains détails ou la raideur de certaines formules : on ne pourra pas n'en pas goûter la franchise et les leçons. — M. R.

Grammaire historique de la langue française par Kr. Nyrop, t. VI (fin) ; Copenhague, Gyldendalske Boghandel, et Paris, Picard, 1930 ; in-8, VIII-448 pages. — Voici donc, après plus de trente années d'un labeur poursuivi avec un admirable courage au milieu des difficultés physiques et

Digitized by Google

morales, voici terminée cette *Grammaire historique de la langue française*, instrument indispensable et aujourd'hui pour ainsi dire naturel de nos études de philologie française. L'éloge de l'œuvre n'est plus à faire, mais l'exemple que nous a donné M. Nyrop vaudra d'être rappelé sans cesse, exemple de persévérance sereine, d'inlassable curiosité, de probité simple dans la perpétuelle rectification de son opinion, et aussi exemple de pensée claire, de minutieuse recherche dans la préparation, de précision rigoureuse dans l'exposé. Ce sixième volume traite de la syntaxe : particules et verbes. Il aura le même succès et, mieux encore, la même utilité que les précédents, et, comme pour ceux-ci, il en faudra une édition nouvelle à laquelle nous souhaitons que M. Nyrop donne jusqu'au bout ses soins éclairés. — M. R.

Eugen LERCH, *Historische französische Syntax*; Leipzig, Reisland, in-8; t. I, 1925, XXVI-327 pages; t. II, 1929, XV-449 pages. — Voici encore un ouvrage important avec lequel nous sommes fort en retard, au moins pour le premier volume; nous essayerons de l'être moins pour les volumes à venir. La Syntaxe historique du français de M. Lerch doit en effet comprendre quatre volumes; voici le tableau sommaire de la répartition des questions entre ces quatre parties. Le premier volume est consacré à la définition de la syntaxe et de son domaine et à l'exposé des méthodes syntactiques, aux généralités sur la liaison des phrases et les conjonctions, à la coordination et à ses variétés, enfin aux phrases commençant par *que*, *si*, *quand* et *comme*. Le deuxième volume traite des subordonnées et des conjonctions de subordination avec un chapitre final sur l'usage des conjonctions aux diverses époques de la langue. Dans le troisième volume seront examinés l'interrogation, la négation, l'ordre des mots, les temps et les modes. Enfin le quatrième étudiera la phrase et ses membres, l'accord, et les particularités syntactiques des diverses parties du discours. L'exposé historique de M. Lerch est très largement nourri d'exemples soigneusement étudiés et souvent élucidés de façon très heureuse surtout pour l'ancien français. L'on ne s'étonnera pas, étant donnée l'insuffisance des travaux préparatoires surtout pour le moyen français, que les successions historiques n'apparaissent pas toujours avec une précision certaine. Ces deux premiers volumes sont déjà une œuvre de haute valeur et un guide d'une incontestable utilité pour les études de syntaxe française. — M. R.

Analytische Syntax der französischen Sprache mit besonderer Berücksichtigung des Altfranzösischen von Karl ETTMAYER; Halle, Niemeyer, 1930; in-8, VI-314 pages. — L'ouvrage doit comporter deux volumes et paraît par fascicules. Le premier volume, aujourd'hui complet, est consacré, après quelques préliminaires sur les concepts fondamentaux de la syntaxe ana-

Digitized by Google

lytique, à l'étude de la phrase et du groupe de phrases et des divers rapports logiques exprimés par les phrases.

Eugen LERCH, *Hauptprobleme der französischen Sprache : Allgemeines*, Braunschweig-Berlin-Hamburg, Westermann, 1930 ; in-8, 350 pages. — M. L. a réimprimé dans ce volume des articles de syntaxe française qu'il avait, dans le cours des 17 dernières années, publié ou esquissé dans diverses revues ou des recueils collectifs parfois assez peu répandus. Cette réimpression sera donc la bienvenue, d'autant plus que M. L. a soumis ces écrits à une revision profonde et les a fait profiter de l'expérience acquise et des réflexions accumulées au cours de la préparation de son *Historische französische Syntax*. Dans ce dernier ouvrage M. L. renvoie souvent à ses précédents articles : le présent volume sera ainsi un complément presque nécessaire de la grande *Syntaxe*. — M. R.

Jean HAUST, *Dictionnaire liégeois* ; Liége, Vaillant-Carmanne, 1929 et 1930 ; in-8. — M. Haust, qui a déjà tant fait pour l'étude du dialecte liégeois, a entrepris, on le sait, plusieurs travaux d'ensemble sur *le dialecte wallon de Liége*. Sous ce titre a déjà paru, comme première partie, le *Dictionnaire des rimes* qui groupe les mots liégeois d'après la prononciation des finales ; voici le commencement de la deuxième partie qui doit être le *Dictionnaire liégeois* ; ce dictionnaire doit comprendre une douzaine de fascicules de 64 pages chacun qui paraîtront à raison d'un par trimestre. Nous avons, jusqu'à présent, reçu trois fascicules qui vont de A à CWINTE. Le dictionnaire est illustré de nombreuses figures documentaires établies par M. J. M. Remonchamps, directeur du Musée de la Vie Wallonne. Pour qui a eu le plaisir de visiter le Musée et d'admirer le soin, la méthode, l'intelligence profonde de la vie, qui ont permis d'y réunir tant de témoignages de l'activité et de la coutume liégeoise depuis des siècles, la collaboration de M. Remonchamps et de M. Haust apparaîtra comme une véritable bonne fortune scientifique. Les dessins sont établis avec une précision et reproduits avec une netteté dignes d'éloges. Quant à la rédaction des articles même, on connaît la manière rigoureuse et minutieuse de M. Haust ; on la retrouvera ici dans des rédactions volontairement brèves et cependant gonflées d'exemples et d'explications. M. H. annonce dès maintenant un *Dictionnaire français-liégeois*, troisième partie de son ouvrage, qui sera un précieux secours en particulier pour les études sémantiques et géographiques. Nous n'oublierons pas non plus que M. H. prépare toujours son Atlas du domaine wallon. De toutes ces belles entreprises nous souhaitons la prompte réalisation. — M. R.

Alfons HILKA, *Beiträge zur lateinischen Erzählungsliteratur des Mittelalters : I. Der Novus Æsopus des Baldo ; II. Eine lateinische Uebersetzung der griechischen Version des Kalila-Buchs* ; Berlin, Weidmannsche Buchhandlung,

Digitized by Google

1928 ; in-8, 166 pages [*Abhandlungen der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, Phil.-hist. Klasse, neue Folge, Bd. XXI, 3]. — M. H. a trouvé dans la bibliothèque du couvent d'Heiligenkreuz (n° 112) un ms. complet du *Novus Æsopus* dont on ne connaissait jusqu'ici que le ms. incomplet de Vienne ; il publie intégralement le texte d'Heiligenkreuz avec les variantes de Vienne. Un ms. de Budapest et un ms. de Vienne, tous deux du XVe siècle, ont fourni le second texte publié, traduction latine de la version grecque de Symeon du livre de *Kalila et Dimna*.

Actes des notaires génois de Pera et de Caffa de la fin du treizième siècle (1281-1290), publiés par G. I. Brătianu ; Bucarest, Cultura națională, 1927 ; in-8, 377 pages et 4 planches (Académie Roumaine, *Études et recherches*, II). — Ces documents sont importants surtout pour l'histoire de la colonisation et du commerce de la Mer Noire, mais on y trouvera aussi des renseignements intéressants sur la civilisation des pays romans, le commerce des produits français ou catalans, les commerçants français, les esclaves achetés par les chrétiens, les monnaies, le costume, les étoffes et le mobilier. Le glossaire des mots techniques est malheureusement trop bref, et l'on regrette l'absence d'un index méthodique. — M. R.

Sextil Puşcariu, *Istoria literaturii române ; Epoca veche* : 2e éd. revue et corrigée ; Sibiiu, Krafft et Drotleff, 1930 ; in-8, VI-263 pages. — Cette seconde édition se distingue de la première, outre les additions, corrections et remise au courant, par l'importance plus considérable donnée à la bibliographie et par l'accroissement de l'illustration (76 fac similés photographiques et 6 planches hors texte en couleurs). Voilà pour un excellent livre une très bonne présentation. Souhaitons d'avoir à faire bientôt les mêmes constatations pour la suite de cette *Histoire de la littérature roumaine*. — M. R.

Ezio Levi, *Impronte e influenze catalane nell' Italia del secolo XIV* ; Pavie, 1929 ; in-4, 11 pages et 1 planche (extrait des *Atti della Società Italiana per il progresso delle Scienze*, 1928). — Relations militaires par les soudoyers catalans, économiques par le commerce et l'industrie de la laine, artistiques par les peintres.

Rodrigues Lapa, *Historia da lingua e da literatura portuguesa, I : Das Origens da poesia lirica em Portugal na Idade-media* ; Lisboa, Seara Nova, 1929 ; in-8, 357 pages. — L'auteur expose de façon très soigneuse et utile les diverses théories présentées sur les origines de la poésie lyrique romane et en particulier portugaise et marque l'importance de l'élément latin-liturgique. Mais il étudie surtout la condition de la naissance de cette poésie, les auteurs et le milieu social, puis les éléments même : répétitions

Digitized by Google

ou parallèles, versifications, thèmes initiaux. L'ensemble formera une très profitable introduction à l'étude de la lyrique portugaise.

Hennig BRINKMANN, *Zum Ursprung des liturgischen Spieles*; Bonn, Friedrich Cohen, 1929; in-4, 40 pages [Extrait des *Xenia Bannensia*]. — Très utile exposé des éléments rituels des Offices de la Semaine sainte et de Pâques et de leur développement dans le sens dramatique.

André BERRY, *Florilège des troubadours*, publié avec une préface, une traduction et des notes; Paris, Firmin-Didot, 1930; in-8, XXVII-485 pages [*Curiosités françaises* publiées sous la direction de Fernand Fleuret]. — Ces anthologies se multiplient. Puissent-elles susciter des éditeurs et des commentateurs pour les troubadours importants qui attendent encore les études qu'ils méritent. M. B. s'est attaché à ne donner que des « pièces capitales des grands maîtres »; il les a accompagnées de notices, de traductions et de notes.

La Somme du Code, texte dauphinois de la région de Grenoble publié d'après un manuscrit du XIIIe siècle appartenant à la Bibliothèque du château d'Uriage par MM. Louis ROYER et Antoine THOMAS; Paris, Imprimerie Nationale, 1929; in-4, XXXII-138 pages [tiré des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et autres bibliothèques*, t. XLII²]. — Ce manuscrit, de la première moitié du XIIIe siècle, a subi de nombreuses détériorations. Il nous donne une version dauphinoise de la composition juridique étudiée par Fitting et Suchier et connue sous le nom provençal de *Lo Codi* ou sous le nom latin de *Summa Codicis*. On sait que, pour Fitting et Suchier qui ont édité seulement la version latine, la forme originale de cette composition est la forme provençale qui remonterait au milieu du XIIe siècle; la version latine ne serait qu'une traduction écrite par l'Italien Ricardus Pisanus. M. L. Royer montre que la version dauphinoise se rattache à la forme latine qu'elle abrège et condense. Il est probable qu'une copie de la version de Ricardus Pisanus apportée au monastère de la Grande-Chartreuse, dont la bibliothèque était fort importante, a été traduite par un clerc grenoblois au début du XIIIe siècle, et qu'une copie en a été faite peu de temps après pour un seigneur d'Uriage. A l'introduction de M. L. Royer, M. Ant. Thomas a ajouté une étude linguistique qui fait ressortir l'intérêt du texte, rédigé en un dialecte dont nous n'avions jusqu'ici pour le XIIIe siècle que deux brefs spécimens. M. Th. a spécialement étudié dans ce texte « l'*a* latin soumis à l'action de la palatale », et utilement contrôlé et complété sur ce point les indications de Devaux et de Ronjat. La publication du texte est suivie d'un glossaire dû à M. Th. et qui a été fait « aussi complet qu'on peut raisonnablement le désirer », non seulement pour l'intelligence du texte même, mais aussi pour une étude phonétique ou morphologique. — M. R.

Digitized by Google

Ota DUBSKÝ, *La chanson de Roland*; Praha, 1930; in-8, 155 pages. — En tchèque, mais avec un résumé étendu en français. M. D. n'est pas disposé à attribuer aux sanctuaires et aux routes de pèlerinage un très grand rôle dans la formation de la légende de Roland. Il pense que la *Chanson* est une œuvre entièrement originale, et non une reprise, et que la composition, qu'il attribuerait volontiers à Turold de Bayeux, s'explique par le mouvement de croisade orientale de la fin du XIe et du début du XIIe siècle.

Erich NAGEL, *Marie de France als dichterische Persönlichkeit*; Erlangen, Junge, 1929; in-8, 102 pages (Extrait des *Romanische Forschungen*, XLIV, 1). — Marie de France est à la mode. Cette petite étude d'ensemble servira de guide à travers les questions multiples que posent l'histoire et les œuvres de la poétesse et les livres déjà nombreux qui lui sont consacrés. M. N. a terminé sa dissertation par un chapitre sur le style où sont étudiées successivement la métaphore, la comparaison, l'hypothèse, la synecdoque, etc. : je ne pense pas qu'on puisse guère réussir par là à caractériser une personnalité poétique. — M. R.

Internationale mittelalterliche Melodien. Herrn Professor André Pirro zum 60. Geburtstag gewidmet von Friedrich GENNRICH (Extrait de *Zeitschrift für Musikwissenschaft*, XI, 5-6); in-4, 66 pages. — Exemples de l'extension dans l'Occident médiéval de diverses mélodies répandues à la fois en France, Provence, Angleterre, Allemagne, Italie ou Espagne. Remarque sur l'importance de Paris comme point de départ de cette diffusion, et à ce propos indications précieuses sur le succès des compositions du chancelier Philippe de Grève. Cette très intéressante étude contient un grand nombre de transcriptions et des reproductions de mss. — M. R.

Th. GEROLD, *La musique des troubadours et des trouvères* (dans *Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg*, VIII, 6 et 7, avril et mai 1930, pp. 205-8 et 242-5). — Résumé de quelques leçons d'un cours professé à Strasbourg : on y trouvera un bref mais très clair aperçu des questions qui se posent en commun aux musicologues et aux philologues médiévistes.

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXX

Digitized by Google

LA PREMIÈRE GÉNÉRATION DES TROUBADOURS

Conflits de pensée et recherches de forme.

I

Les deux écoles en présence : traits communs et traits distinctifs.

A partir de 1170 environ, nous voyons, surtout dans la région du Sud-Ouest, pulluler les poètes [1]. Mais quelle que soit la variété de leurs talents, ils ne tarderont pas à accepter une discipline, à notre gré trop rigoureuse, et la chanson d'amour qui, décidément, prendra le pas sur les autres genres, sera assujettie à des règles d'une fixité tyrannique. Mais cet accord ne se réalisera qu'après des tentatives et des luttes dont nous ne pouvons nous faire qu'une idée assez confuse. De la période où elles se produisent, en effet, il ne nous reste qu'un petit nombre de textes qui sont souvent, et par l'expresse volonté des auteurs, fort énigmatiques.

Deux méritoires tentatives ont été faites pour débrouiller ce chaos, l'une en quelques pages pleines et fortes, par M. Appel [2], l'autre par M. Hœpffner [3], qui ne modifie pas sensiblement les idées de son devancier. Ces idées me paraissent, à moi aussi, justes dans leur ensemble et mon effort tendra, non à les contredire, mais seulement à les nuancer et à les compléter sur quelques points.

J'admets avec ces deux savants qu'il y a lieu de distinguer, dans les deux générations qui fleurirent de la mort de Guil-

1. La liste des troubadours rangés par Diez entre 1170 et 1210 ne comprend pas moins d'une vingtaine de noms.

2. *Bernart von Ventadorn*, Introd., p. XXIV, LXI, LXXI.

3. *Romania*, LIII, 145 ss.

Digitized by Google

laume IX aux dernières années du XIIe siècle, deux écoles. Les poètes qui appartiennent à la première peuvent être qualifiés d'idéalistes : non point, certes, qu'ils chantent un amour épuré, dégagé de toute aspiration charnelle ; la sensualité au contraire s'exprime chez eux en termes souvent assez vifs. Mais ils recherchent la décence, la noblesse même de l'expression, et, ne célébrant que l'amour, ils restent étrangers à toute préoccupation polémique ou dogmatique ; planant au-dessus des contingences, ils semblent n'être d'aucun temps ni d'aucun pays. Les principaux représentants de cette école sont Jaufré Rudel et Bernart de Ventadour ; son chef, cet Eble de Ventadour « le Chanteur », que nous savons avoir été en relations avec Guillaume IX[1].

A l'autre pôle se place le groupe des « réalistes », auxquels cette épithète convient pour deux raisons : d'abord parce qu'ils affectent dans leur style une rude et vigoureuse trivialité, et aussi parce que, loin de se désintéresser du présent, ils peignent les mœurs de leur temps et prétendent même les réformer. Leur chef de file est Marcabru, poète au reste trop original pour avoir eu, à proprement parler, des disciples

Mais il n'y a pas, entre ces deux groupes, de cloison étanche : si les idéalistes ignorent les polémiques et les diatribes, il n'est, en revanche, guère de réalistes qui n'aient, à l'occasion, développé les lieux communs de la lyrique courtoise[2]. Il est enfin des indépendants, comme Bernart Marti, qui échappent à toute classification.

Mais il est du moins un trait qui les rapproche : ils sont d'accord pour considérer la poésie non comme un don naturel, mais comme un art, et presque comme un métier, métier difficile, qui a ses secrets et où ils sont très fiers d'exceller. Déjà Guillaume IX avait parlé de son « atelier » et des chefs-d'œuvre « de mainte couleur » qu'il y créait. Jaufré Rudel affirmera

1. Voy. l'anecdote célèbre rapportée par Geoffroi de Vigeois dans Chabaneau, *Biog.*, p. 8.

2. Il est remarquable que les réalistes sont des jongleurs, c'est-à-dire des hommes de fort basse extraction ; les plus anciens poètes courtois, Jaufré Rudel, Rambaut d'Orange, comme au reste Guillaume IX, appartiennent au contraire à la plus haute noblesse : ce n'est donc pas le hasard qui avait déterminé les attitudes que nous leur voyons prendre.

Digitized by Google

que son « vers » est tel qu'il doit être, que rien n'y manque, que tout y est à sa place et il suppliera son jongleur de ne pas le lui « mettre en pièces » (V, 31-6).

De cette même maîtrise se vantent, en termes provocants, les plébéiens Marcabru et Alegret :

Oyez combien mon chant progresse et s'améliore ! Marcabru sait tisser et accorder le sujet et la mélodie, si bien que nul ne peut y reprendre un seul mot (IX, 1-4)[1].

Je suis celui qui écume les mots et trie les bons d'entre les mauvais : et si quelqu'un veut me contredire, qu'il s'avance, car Alegret s'en porte garant (II, 53-6).

De même Rambaut d'Orange, qui, plus arrogamment, ncore, fait blanc de son épée :

Depuis qu'Adam mangea la pomme, il n'est pas un trouveur dont le trouver vaille, auprès du mien, une rave. Et si quelqu'un veut me démentir, qu'il revête haubert, lance, écu, car je le réduirai par la défaite au silence (387, 15, coup. 5 et 6; M. G. 362)[2].

Sont-ce là comiques rodomontades, par lesquelles un jongleur ait voulu faire rire à ses propres dépens ? Non certes, car les mêmes déclarations se rencontrent dans les pièces du tour le plus sérieux et chez des auteurs du plus haut rang. Il faut y voir une preuve de l'importance attachée dès le début aux détails de la technique. C'est le souci exagéré de cette technique, en ce qui concerne la versification et le style, qui conduira également certains représentants des deux écoles aux absurdités

1. Voy. d'autres passages analogues : XII bis, 4-5 ; XVI, 1-6. Je cite pour Marcabru l'éd. Dejeanne, pour Alegret, la mienne (*Jongleurs et Troubadours gascons*, p. 4-12).

2. On trouvera des déclarations analogues, quoique d'un ton moins tranchant, non seulement chez Peire d'Auvergne (voir ci-dessous), mais chez B. de Ventadour, Peire Vidal, R. de Miraval et d'autres. Ces impertinences furent au reste parfois relevées : on verra ci-dessous la verte leçon donnée par Bernart Marti à Peire d'Auvergne. Peu après, Giraut de Borneil s'exprimera là-dessus en termes fort sensés : « Une bonne chanson, dit-il, porte en elle-même son prix et sa valeur, il est inconvenant qu'un troubadour chante ses propres louanges : c'est aux auditeurs de voir si un chant mérite blâme ou éloge » (Ed. Kolsen, LXII, 1-7).

Digitized by Google

du *trobar clus* : cette perversion du goût, si singulière dans une littérature naissante, doit au surplus avoir d'autres causes, que je ne me flatte pas de débrouiller.

II

Poètes courtois : Eble de Ventadour et Jaufré Rudel. — Un poète à mi-chemin entre les deux écoles : Cercamon.

Dès les premières années du XIIe siècle, Eble II de Ventadour n'était pas moins réputé pour ses talents de poète que son suzerain Guillaume IX, avec qui nous savons qu'il faisait assaut d'ostentatoire magnificence[1] : *valde gratiosus in cantinelis...*, *usque ad senectam alacritatis cărmina dilexit*, dit de lui le prieur de Vigeois, qui écrivait peu d'années seulement après sa mort[2].

De ses vers, pas un seul ne nous a été conservé ; mais nous savons qu'il s'intéressait aussi à ceux des autres. C'est à lui que Cercamon dédiait, en 1137, son planh sur la mort de Guillaume X et Cercamon ne fut sûrement pas le seul jongleur qui ait fréquenté cette cour où l'on se plaisait aux « joyeuses chansons »[3].

Vers la même époque, Marcabru, à la fin d'une pièce où il exalte le pur amour, c'est-à-dire l'amour divin, s'élève contre l'amour profane qui s'exprime dans les vers du seigneur Eble :

> Ja non farai mai plevina
> Ieu per la troba n'Eblo,
> Que sentenssa follatina
> Manten encontra razo (XXXI, 73-6).

Et peu après, le grand poète qui devait illustrer le nom de Ventadour, protestant, dans un accès de découragement, qu'il

---

1. Voy. Chabaneau, *Biogr.*, p. 8.

2. Sa chronique fut écrite presque tout entière de 1158 à 1162 (voy. Molinier, *Sources*, n° 1859).

3. Bernart Marti envoie aussi de ses « vers » (VII, 57) *a N' Eblon part Margarida* (c.-à-d. Marguerides, Corrèze). Mais il peut s'agir du successeur d'Eble II. La mention est au reste très vague.

Digitized by Google

ne fera plus entendre de chants amoureux, déclare qu'il renonce à être de ses sectateurs :

Ja mais no serai chantaire
Ni de l'escola n'Eblo (XXX, 23-4 [1]).

De ces divers textes il est permis de conclure, comme on l'a fait, que le seigneur Eble faisait, de son temps même, figure de chef d'école et que cette école était celle des poètes courtois, des idéalistes, que Bernart de Ventadour représentera si brillamment, et contre laquelle Marcabru devait mener une si rude guerre.

A cette école nous avons le droit de rattacher, tout d'abord, Jaufré Rudel.

De l'homme nous ne savons que fort peu de chose : il était, avec le titre de « prince », seigneur de Blaye ; il se trouvait en Terre Sainte en 1148 et fut, vers la même époque, en relations amicales avec Hugues VII de Lusignan et Alfonse-Jourdain de Toulouse, croisés en 1146-7 [2].

C'est un gentil poète, qui nous séduit, malgré ses maladresses et la pauvreté de son vocabulaire [3], par quelques traits vifs, spontanés, par d'heureuses trouvailles d'expression, et surtout par ce halo mystérieux qui enveloppe ses meilleurs vers, où nous avons l'agréable surprise de ne trouver presque aucun de ces lieux communs qui ne tarderont pas à devenir si encombrants.

Quoi de plus gracieux, par exemple, que ce début :

J'ai autour de moi assez de maîtres et de maîtresses de chant : ce sont les vergers, les arbres, les fleurs, les roulades plaintives des oiseaux...

Que les chalumeaux soient aux bergers, aux enfants les jeux folâtres, à moi telles amours qui me permettent de procurer et de recevoir de la joie ! (III, 1-4 ; 9-12).

---

1. Diez a cru pouvoir inférer de ces vers que le jeune Bernart avait reçu de son seigneur même ses premières leçons de poésie. Il me paraît, comme à M. Appel (éd., p. XXXI) que le contexte n'autorise pas cette interprétation.

2. Voy. l'Introd. à mon éd., p. 111. On sait du reste que sa Biographie n'est qu'un roman, tiré tout entier de ses poésies.

3. « Fetz mains bons vers... ab paubres motz », dit son biographe.

Digitized by Google

Sur les six pièces qui forment son bagage poétique, et qui sont toutes des chansons d'amour, deux (I, III) plongent évidemment en pleine réalité : elles ont pour objet une femme en chair et en os (*que·l cors a gras, delgat e gen*), qui est en puissance de mari ; le lieu où ils habitent tous deux est assez éloigné (*luenh es lo palaitz e la tor*), pas assez toutefois pour que le poète ne puisse pousser de ce côté son cheval :

Quand je vais vers elle, il me semble que je m'en revienne à reculons et qu'elle aille fuyant (I, 23-5).

Ce lieu retentit parfois de pénibles querelles, qui mettent les deux amants en grand souci :

« Ami, me dit-elle [1], les farouches jaloux ont commencé tel vacarme qu'il sera difficile d'apaiser, de sorte qu'ensemble nous soyons comblés de joie » (III, 45-8).

Si ce n'est cet amour même, c'en est un de même sorte qui fut, pour le poète, l'occasion d'une mésaventure dont il parle avec amertume : une nuit où, trompé sans doute par un faux message, il espérait « ravir à autrui sa conquête », il fut assailli, sans défense possible, et bafoué :

Mieux m'eût valu coucher tout habillé que dévêtu sous couverture : je puis, à ce sujet, invoquer le témoignage de cette nuit où je fus assailli ; toujours j'en aurai le cœur dolent, car ils s'en allèrent ainsi en riant... (IV, 36-41).

Les pièces II et V nous transportent dans une tout autre atmosphère : elles célèbrent cet *amor de terra lonhdana* d'où le vieux biographe a tiré le délicieux petit roman qui a si heureusement inspiré tant de poètes modernes, de H. Heine à Edmond Rostand :

Ah ! que ne suis-je pélerin, là bas, de sorte que mon bourdon et mon esclavine fussent contemplés de ses beaux yeux ! (V, 12-4).

Tout ce qu'il souhaite dans ses rêves les plus audacieux,

1. On ne voit pas bien si ce pronom féminin représente la dame ou la pensée du poète qui s'est élancée vers elle ; ces paroles, en tout cas, ne son pas réellement prononcées. Les « jaloux » pouvaient bien n'être que ces « gardiens » dont il sera si souvent question chez Marcabru.

Digitized by Google

c'est d'être accueilli par l'aimée « en chambre ou jardin » et d'échanger avec elle quelque doux propos (V, 40-1 ; 19-21). Mais elle est si loin que cette joie lui sera sans doute refusée :

Il y a, d'ici là, tant de passages et de routes ! Aussi n'osé-je rien prédire : qu'il en soit comme il plaira à Dieu ! (V, 26-8).

Ces sentiments très simples s'expriment en des vers d'une harmonie douce et monotone, où les mêmes mots reparaissent à des places fixes, symbole de l'obsédante pensée :

Lanquan li jorn son lonc, en mai,
M'es bels dous chans d'auzels *de lonh*,
E quan mi sui partitz de lai,
Remembra·m d'un' amor *de lonh*...

Dans la pièce VI la femme qu'il aime ne nous apparaît pas seulement comme « lointaine », inaccessible, mais comme irréelle ; c'est un fantôme, pure création de l'esprit : jamais il ne la verra, pas plus qu'elle ne l'a vu ; jamais elle ne lui a dit vérité ni mensonge, ni ne lui fera aucune promesse ; aussi bien ne l'entrevoit-il que dans un songe dont le charme s'évanouit à l'aurore [1].

Quoi qu'on pense de ce badinage, l'intention d'intriguer le lecteur y est évidente ; elle l'est davantage encore dans la pièce IV, celle-là même où il nous raconte cette mésaventure qui le « guérit » de certaines amours et le décida à rejeter de ses épaules ce « sot fardeau » :

Longtemps j'ai vécu dans la douleur, désespéré de mon état, car jamais je n'étais si profondément endormi que la crainte ne me réveillât. Mais maintenant je vois, sais et pense que, sorti de ce tourment, je n'y veux plus rentrer (IV, 15-21).

C'est bien là le langage d'un pécheur repentant qui se sent désormais en possession de ce « pur amour qui jamais ne trahit ». Mais il faut, pour en être sûr, y regarder à deux fois, car certaines de ces expressions peuvent aussi s'appliquer aux amours terrestres.

1. Déjà Guillaume IX avait traité ce thème d'une façon moins sentimen-

Digitized by Google

L'obscurité ne tient pas ici au raffinement de l'expression, mais à son ambiguïté, ainsi qu'à certains détails qui paraissent nous plonger dans la réalité, et que rien n'explique [1]. Il y a vraiment là un premier essai de poésie hermétique, assez maladroit sans doute, mais qui a néanmoins atteint son but, puisque sur le sens de la pièce et l'intention de l'auteur nous restons perplexes.

Je n'inscris ici que pour mémoire le nom de Peire de Valeria, qui aurait été, s'il fallait en croire son biographe, un jongleur contemporain de Marcabru, et gascon comme lui. Les quatre couplets, fragments de deux chansons, qui nous restent de lui, le rattacheraient nettement à l'école courtoise ; mais ces vingt-quatre vers, au reste insignifiants quant au fond, sont d'une facture si savante que nous croyons bien difficile de les faire remonter à une époque aussi ancienne [2].

Si nous cherchions une transition entre les deux écoles dont il est ici question, elle nous serait fournie par les œuvres de Cercamon. Ce médiocre poète appartient sûrement à cette génération [3]. Il était gascon, nous dit son biographe, et jongleur ; cette dernière assertion du moins est confirmée par ce nom de « Court-le-Monde », qui n'est qu'un sobriquet, et par la tenson qu'il échangea avec Guilhalmi. Nous avons plus de peine à croire qu'il ait été le maître de Marcabru, comme le dit l'une des biographies de celui-ci : les idées communes aux deux poètes sont exprimées par le second avec une vigueur, une autorité, une persistance qui nous invitent à voir en lui un maître plutôt qu'un disciple ; au reste le passage de Cercamon

---

tale et plus fantaisiste (IV, 25-36), dans un « vers » *de dreit nien*, composé, prétend-il, à cheval, en dormant.

1. « Je suis en doute au sujet d'une chose et mon cœur en est dans l'angoisse ; c'est que tout ce que le frère me refuse, j'entends la sœur me l'octroyer... » (str. VII).

2. Texte dans mes *Jongleurs et Troubadours gascons*, p. 1-3 ; notice *ibid.*, p. 111.

3. Le nº VI (de mon édition) est un « planh » sur la mort de Guillaume X, survenue le 9 avril 1137 ; la tenson lui est postérieure de quelques semaines à peine. Un couplet de V contient une exhortation à secourir Edesse, qui ne peut se rapporter qu'aux événements de 1146-7. Voy. Introd. à mon édition, p. v.

Digitized by Google

sur la croisade signalé plus haut est une évidente imitation du *Vers del Lavador*, antérieur d'une dizaine d'années [1].

Si nous négligeons le « planh » (VI) et la tenson (VII), il reste à l'actif de Cercamon deux chansons courtoises (I, II), une de ces diatribes morales ou politiques qu'on appelait peut-être déjà sirventés (IV) et deux pièces de caractère hybride qui flottent entre le sirventés et la méditation religieuse (III, V).

Les chansons courtoises sont nettement archaïques par le style et la versification [2]. Mais l'auteur vise à une simplicité élégante et noble et fuit les mots « grossiers, impropres et postiches » (III, 31-4). Et déjà il fait défiler devant nous quelques-unes des idées qui deviendront bientôt le patrimoine commun à tous les faiseurs de chansons : déjà l'amour fait perdre la parole et le sens (II, 15-8); il ôte l'appétit et le sommeil (II, 34); les maux qu'il inflige sont un acheminement vers de plus grands biens (I, 41-2); déjà ses effets contradictoires sont décrits en des kyrielles de faciles antithèses :

Par elle je serai perfide ou fidèle, loyal ou trompeur, vilain ou courtois, agité ou paisible (I, 51-4).

Amour est doux à l'entrée, amer à la sortie ; un jour il nous fait pleurer et un autre folâtrer et exulter (II, 36-40).

Le plus grand intérêt de ces deux pièces est de nous faire constater l'envahissement précoce de la chanson par le lieu commun et le cliché, et de confirmer ce qui a été dit plus haut de la date reculée où s'était constitué le formulaire du genre.

Nullement original dans la chanson, Cercamon l'est peut-être encore moins dans la satire. Ces plaintes sur la décadence de Joie, Prix et Jeunesse, sur le triomphe de « Mauvaiseté », cette condamnation des maris galants, des amants perfides, des

1. Je reproduis ici l'opinion de M. Appel (*Bern. von Vent.*, p. LXVII) qui signale cette imitation. Tous deux au reste fréquentaient également le monde des « soudoyers » (Cercamon, V, 33), dont ils prennent chaudement les intérêts, et dont ils ont pu faire partie.

2. Les couplets sont de 6 et 7 vers octosyllabiques, presque tous à rimes masculines. — Aucune trace de style périodique. Le poète se nomme à la fin de son œuvre (I, 57) et la note sensuelle est fort accentuée (I, 23-4; II, 47-50). Ce sont là, comme on le sait déjà, autant d'indices d'antiquité.

Digitized by Google

femmes lascives, qui sont tous voués aux flammes infernales, sont pour le lecteur de Marcabru de vieilles connaissances ; il faut avouer toutefois que Cercamon est plus clair, moins grossier, et qu'il cherche moins à étourdir son lecteur par un cliquetis de paroles sonores et un défilé d'images bizarres.

L'a-t-il essayé ? On le dirait parfois ; heureusement il n'y a pas réussi. Il a réussi du moins à nous intriguer et à nous agacer, en employant, comme venaient de le faire ou allaient le faire Jaufré Rudel et Peire d'Auvergne, pour magnifier et décrire l'amour des biens surnaturels, le vocabulaire et les images affectés jusque-là à la peinture de l'amour humain.

Ce n'est évidemment pas de celui-ci en effet qu'il entend parler, en disant que « jamais il n'a faussé ses conventions », et que « deux hommes sur mille à peine, tellement il est pur, sont dignes de le servir » (V, 11 ; 17-8), ou en protestant que, si jamais il fut « changé par femme changeresse », désormais son cœur s'est voué à un amour « qui jamais ne le changera pour un autre » (III, 13-7).

Son œuvre la plus intéressante, mais dont il partage le mérite avec un interlocuteur, reste la tenson, où il implore, à mots couverts, la générosité de Guilhalmi, qui fait briller à ses yeux les plus mirifiques espoirs, et s'ingénie à le « payer sur la bourse d'autrui », pour ne pas avoir à délier les cordons de la sienne[1].

Le ton désabusé du quémandeur, qui préférerait de plus humbles réalités, a quelque chose de touchant :

> Guilhalmi, je n'estime pas une maille toutes vos belles paroles : je préférerais une caille, tenue étroitement dans mon sein, à toute une volière qu'un autre a sous sa clef ; car celui-là baye aux corneilles, qui compte sur le bien d'autrui (VII, 1927).

III

Poètes réalistes : Marcabru. — Le moraliste ; la corruption des mœurs et ses causes. — Le poète : ses procédés, sa langue et son style.

1. Guilhalmi l'engage à compter, pour se refaire, sur un mariage princier qui lui vaudra « palefroi ou rente », car « voici venir le comte de Poitiers ». P. Rajna (*Romania*, VI, 115) a reconnu dans ce passage une allusion au mariage, fixé d'abord au 30 mai 1137, d'Éléonore d'Aquitaine avec le futur Louis VII.

Digitized by Google

C'est aussi à cette génération qu'appartenait Marcabru, dont l'activité est attestée des environs de 1130 à 1148. Gascon et jongleur, comme Cercamon, il exerça ses talents d'abord en Poitou et dans le Sud-Ouest de la France, puis en Espagne ; il y fréquenta les camps non moins que les cours, où il devait réussir médiocrement, si l'on en juge d'après la façon dont il en parle [1].

On a le sentiment, quand on aborde Marcabru, d'avoir affaire à un véritable poète, à un tempérament vigoureux et original ; mais une obscurité, une bizarrerie constantes, qu'il est bien difficile de ne pas attribuer à un parti pris, font de la lecture de ses vers une rebutante corvée. On y est frappé, çà et là, par d'éclatantes beautés, mais ce sont des éclairs sillonnant les ténèbres. Diez reconnaissait que de ses poésies, il ne comprenait guère que le quart ; Suchier, quarante-six ans après, renouvelait le même aveu [2] ; et quoique nous ayons

1. L'ancienne biographie est, comme tant d'autres, un simple roman échafaudé sur le texte des poésies. Toutefois l'origine gasconne du poète semble confirmée par quelques particularités de langue, et un document d'archives récemment découvert. Le mérite d'avoir fixé les premiers jalons chronologiques revient à P. Meyer ; les recherches récentes de MM. Appel et Boissonnade (voy. à la Bibl.) ont confirmé ses conclusions et déterminé plus exactement les principales étapes de la carrière de Marcabru. Il débute à la cour de son suzerain, Guillaume X, dont il a maintes fois parlé avec sympathie (IV, 59, texte A, IX, 25, XXXIII, 23, XXXV, 67) ; il fait à Alphonse-Jourdain des offres de service (IX, 26 ss.) qui paraissent avoir été mal accueillies, puis il passe en Espagne, où il a le temps de composer sept ou huit pièces. Sur ses relations avec les soudadiers voy. ci-dessous. De XXII, 27-30, il résulte clairement qu'il porta en personne les armes contre les Sarrazins (entre 1138-42). J. Anglade a récemment observé (*Annales du Midi*, XXXVIII, 346) qu'un *Guillelmus de Marcabru* figure comme témoin au bas d'une donation faite en 1169 à la Commanderie du Temple de Montsaunès (Haute-Garonne, entre Saint-Gaudens et Salies). Mais la date est bien tardive pour qu'on puisse identifier ce personnage avec le poète. Le nom n'était pas au reste tellement rare : il y avait des *Marcabruni*, évidemment sans aucun rapport de parenté avec le poète, dans l'Italie du Nord, dès 1161 et un *Macabruno* y est attesté dès 1121 (Rajna dans *Romania*, XVIII, 25). Je ne crois pas, à l'encontre de M. Levi (*ibid.*, LV, 254) qu'il faille voir là une preuve de la diffusion de la poésie provençale dans ce pays.

2. *Leben und Werke*, p. 42 ; *Jahrbuch*, XIV, 289.

Digitized by Google

aujourd'hui tous les éléments d'une édition critique et que d'excellents interprètes y aient appliqué toutes les ressources de leur esprit[1], nous ne pouvons nous vanter d'avoir fait sur ces terres inconnues d'appréciables conquêtes.

Le bagage poétique de Marcabru est abondant : (quarante-trois pièces) et très varié : il comprend trois chansons à personnages (I, XXV, XXXVI), deux pastourelles (XXIX, XXX), deux tensons (VI, XX), deux chansons de croisade (XXII, XXXV), deux chansons courtoises (XIII, XXVIII). Mais son véritable domaine est la satire et l'invective. Il y déploie une rare virulence, et son indignation s'exprime en termes dont la grossièreté touche souvent au cynisme[2]. Cet étrange professeur de morale prêche la morale en style de mauvais lieu. Pour nous dégoûter du vice, aucun mot ne lui paraît trop cru, aucune image trop répugnante[3]. C'est là peut-être l'indice d'une conviction ardente, mais c'est aussi un tour de style qui l'oppose nettement à ses confrères de l'école courtoise.

A l'entendre, le monde est détraqué, en tout semblable à la manivelle du puits, qui s'élève et retombe en tourbillonnant et grinçant (XXXVIII, 36). Tout y va de mal en pis ; il n'est pas possible que les choses, à ce train, marchent longtemps ; la fin du monde approche : l'Écriture au reste nous le dit (XVII, 4). L'accusation est assez vague. Quand elle se précise, on a le regret de constater que Marcabru ne voit pas toujours les choses de très haut, et de discerner dans l'indignation du moraliste les griefs, personnels ou professionnels, du jongleur. De quoi se plaint-il donc, ce contempteur d'un monde pourri jusqu'aux moelles ? Qu'aujourd'hui « il n'y ait plus un riche à qui plaisent festins et jeux » (XIV, 57), que « les mauvais

1. Voy. à la Bibl. les articles de K. Vossler et C. Appel ; de nombreuses corrections aux textes ont été proposées par C. Lewent (*Zeitschrift f. rom. Phil.*, XXXVII, 313 et 427), G. Bertoni (*Revue des l. rom.*, LVI, 496), A. Franz, *Ueber den Troubadour Marcabru*, Marburg, 1914.

2. Cette grossièreté lui a été vivement reprochée dans une chanson, en apparence écrite par une femme, qui prend chaudement la défense de son sexe. Ed. par H. Kjellman, *Le troubadour Raimon Jordan*, p. 61.

3. Voy. nos XI, XXIV, XLII, XLIV. La dernière pièce est un véritable « sermon » adressé aux soudadiers pour leur inspirer le dégoût des *falsas putas*, c'est-à-dire des « foles femes » qui suivaient les armées.

Digitized by Google

s'engraissent, alors que les bons sont nourris de vent » (IX, 9 ; cf. XXIV, 34) ; tout cela par la faute de ces êtres vils qui, ayant capté la confiance des grands, « les gouvernent à leur guise et affament la maisonnée » (XI, 61).

Mais, il faut le reconnaître, son horizon est, d'ordinaire, moins borné, et ce qui le distingue des innombrables mécontents qui ont proféré les mêmes plaintes sur la corruption du siècle, c'est qu'il en recherche la cause. Il la trouve dans la profonde immoralité qu'ont développée les mœurs et les modes courtoises. Aujourd'hui tout mari veut être galant (*drut*) ; chacun courtise la femme de son voisin, qui le paie de même monnaie. Délaissées, les femmes se consolent ; trahies, elles se vengent. En vain vous les enfermez, vous les faites surveiller.... C'est de ces gardiens mêmes qu'il faudrait vous garder, car, plutôt que de ne pas vous tromper, elles vous tromperont avec eux. Aussi le monde est-il plein de bâtards : vous croyez embrasser vos fils alors que vous caressez les enfants de vilains et de « girbauts »[1]. Quel souci peuvent-ils avoir, ces vilains, de l'honneur de vos ancêtres et du vôtre ? Et c'est ainsi que dégénèrent les plus nobles races, et que les désordres de quelques-uns sont néfastes à la société tout entière[2].

C'est donc en somme le procès de la société courtoise qu'instruit Marcabru. Ce commerce de galanterie, que l'on pare de séduisantes couleurs, il mène tout droit, dit-il, à l'adultère et à sa conséquence inévitable (les vices et les vertus étant héréditaires), l'abâtardissement des sangs les plus généreux et la dissolution de la société. De ces désordres, ce ne sont pas les femmes qui sont seules responsables, — leur sexe, en effet, est faible et enclin au mal, — mais les hauts barons qui ont étourdiment accueilli des nouveautés dangereuses. Et ce sont aussi les troubadours, qui leur ont donné crédit, en cachant sous de beaux dehors de fort vilaines choses : « Les troubadours, aussi peu sensés que des enfants, causent aux honnêtes gens bien des angoisses, car, dans leurs paroles enchevêtrées,

1. Cette appellation, tirée d'un nom de personne, est restée jusqu'à présent inexpliquée.

2. Ces idées sont ressassées à satiété ; voy. notamment les pièces II, IV, V, VIII, XII, XVII, XXIX, XXXI, XXXIV, XXXVIII, XLI.

Digitized by Google

ils torturent la vérité, mettent sur le même pied Amour vrai et Amour faux » (XXXVII, 7-14).

Tout cela est dit sur un ton de profonde conviction, presque prophétique. Marcabru se donne des airs de voyant, de songeur fatidique clamant dans le désert :

S'endorme qui voudra : moi je pense, et songe à des choses graves, selon nature et contre nature » (XLI, 3-5).

Contre ce fléau, Marcabru se courrouce, seul, sans compagnon (XXXII, 91).

Je vais semant mes remontrances sur le roc, où je ne vois pousser graine ni fleur (XLI, 28-30).

Et pour donner à ses paroles plus de poids, il allègue les plus graves autorités, ici Ovide, là l'Écriture, ou encore, car sa science est courte, les aphorismes de la sagesse populaire [1].

Ce tour d'esprit assigne vraiment à Marcabru une place à part : il est intéressant de voir un troubadour, alors que tous répètent des formules, se révolter contre la piperie des mots, chercher au fond de ces formules ce qu'elles enferment et, y ayant découvert de dangereuses chimères, le crier bien haut. Il pouvait sortir de là une veine de poésie sincère et forte, en étroit contact avec la réalité, à la Boileau. Et un Boileau, s'opposant à tant de Benserade et de Voiture, eût été pour cette littérature, vieille dès le berceau, un véritable bienfait.

Mais il eût fallu pour cela que Marcabru vît clair dans ses propres idées et qu'il renonçât délibérément au jargon à la mode. A l'idéal des cours, décevant et corrupteur, il devait en opposer un autre, que ce fût la simplicité de vie conforme à la nature [2], la vertu selon le siècle, celle du « prud'homme », ou la sainteté selon le Christ. Or son idéal, s'il en a un, il n'arrive pas à le définir : au lieu d'énumérer les devoirs qu'il impose, il l'incarne en un symbole, qu'il a la fâcheuse idée d'emprunter à ceux-là même qu'il combat, en le modifiant à peine : son *Amors fina, veraia*, qu'il oppose à l'*Amors falsa* (ou

1. Voy. au Gloss. à *Daviz, Salamo, Ovidi*. La description de la Chimère (XLIV, 17) est empruntée directement à Ovide (*Métam.*, IX, 647). Quant aux allusions aux proverbes ou dictons, elles pullulent.

2. Dans XXI, 15, il semble reprocher à l'homme de ne pas suivre, comme les animaux, « la voie droite », mais ce n'est qu'une fugitive indication.

Digitized by Google

Amars) se revêt des mêmes attributs, fort imprécis, s'entoure du même cortège de vertus, qui sont précisément des vertus mondaines :

A celui qui a pour voisin Bon Amour et vit de ses présents, Honneur, Valeur et Prix rendent hommage... (XXXI, 64-5).

Quiconque sans tromperie veut héberger Amour doit joncher de courtoisie sa maison : qu'il jette dehors Félonie et folles paroles oiseuses ; Prix et Largesse, il doit les avoir en baillie, sans conteste (XXXII, 55).

Il y a d'autres causes d'obscurité. L'une tient à un mode de composition sur lequel nous aurons à revenir. Une autre enfin tient à la langue qu'il parle. Plus préoccupé de frapper l'oreille que de satisfaire l'esprit, de l'étonner par de savantes combinaisons de rimes, toujours en quête de sonorités rares, tantôt caressantes, tantôt rudes [1], il inflige à la langue, pour les trouver, les pires tortures, altérant les désinences ou forgeant des mots de toutes pièces : il est de ceux qui fournissent au lexicographe la plus abondante moisson et lui posent les plus angoissants problèmes.

Ses contemporains eux-mêmes ne le comprenaient guère, et encore moins les copistes du XIIIe siècle, qui ont ajouté aux obscurités voulues celles qui tiennent aux altérations qu'ils ont fait subir aux textes ; lui-même enfin, bien qu'il proteste que celui-là se déshonore qui n'arrive pas à expliquer sa pensée (XVI, 9-12), nous a fait ailleurs cet aveu significatif :

Pour sage je le tiens, sans nul doute, celui qui dans mon chant devine ce que chaque mot signifie, car moi-même je suis embarrassé pour éclaircir ma parole obscure (XXXVIII, 1-6).

Cet esprit fantasque et fumeux, ce rude forgeron des mots et des rythmes est au reste loin d'être sans talent : c'est une

1. Voy. la liste des formules strophiques dans les notes de l'édition. J'y relève l'emploi (le plus ancien connu) de la rime dérivative (XIV), de rimes ou assonances intérieures, de refrains, souvent de caractère exclamatif (*Ai, Hoc !*) se prêtant à être repris en chœur, d'alternances savantes, etc. Les pièces « unissonnantes » sont en majorité, les rimes uniquement féminines dans six pièces. Voy. les remarques de Suchier, p. 290-300 et de Vossler, p. 18. On s'explique qu'il parle avec orgueil de sa maîtrise (IX, XVI, XXXIII, XXXIV, etc.).

Digitized by Google

imagination dévoyée, mais puissante; il a le don du pittoresque, du comique et parfois du grandiose. Dans ses mots composés, qui ont tout l'air de créations personnelles, dans ses alliances de mots et ses métaphores, il y a d'étonnantes trouvailles. Ces parasites peignés et parfumés (XXXIX, 59), qui s'engraissent dans l'oisiveté des châteaux et qu'il accuse de tous les crimes, parce que ce sont les ennemis nés des hardis coureurs d'aventure que sont les soudoyers et les jongleurs, ce sont des « croupe-à-terre », des « entonne-vin », des « souffle-tison «, des « presse-dîner » (XXXV, 44), des « langues tranchantes » (XXXIV, 15), des « becs affilés d'aissette » (XXXVIII, 22). Ces barons vantards, larges de promesses, chiches de dons, ce sont des saules aux branches flexibles, des sureaux au bois creux, plantes funestes dont la vaine luxuriance étouffe toute utile végétation (III). Valeur tombe aux balayures (XXXIII, 14). Perversité s'épanouit en treille, tandis que Joie se rabougrit en échalas (XXXII, 86). L'amour est tour à tour comparé, dans une sarcastique litanie, qui semble la parodie d'une hymne d'église, à l'étincelle où couve l'incendie, à un monstre à double face, à un chat dont la langue rugueuse écorche (XVIII). Il n'est pas jusqu'aux abstractions et personnifications, ces pâles fantômes, qui ne s'animent sous sa plume, mués en de troublants symboles. Voici l'arbre Perversité, « merveilleusement grand, branchu et feuillu », qui recouvre de son ombre Espagne, Guyenne et Poitou, aux rameaux duquel pendent les princes, le col serré par la corde Lésinerie (XXXIX). Le voilà, ce monstre aux cent aspects, transformé en un insolent soudard qui s'attaque au château où Prouesse aux abois s'est réfugiée :

Ils ont pris le château et la salle d'armes. La tour seule se défend encore; c'est là que Jeunesse, Joie et Prouesse sont condamnés à subir peine cruelle... Elle est prisonnière. la noble chose, et ne peut espérer pause ni fin, si elle ne se met recluse ou nonne. Et puis chacun l'écartèle, la frappe ou lui brise les dents. Je ne lui connais plus un parent, du Portugal jusqu'en Frise (XI, c. 3 et 5).

IV

Poètes réalistes (suite) : quelques disciples de Marcabru. — Un

Digitized by Google

*indépendant : Bernart Marti. — La théorie de l'*entrebescamen *et le* trobar clus.

Le talent de Marcabru était trop original pour ne pas frapper vivement les esprits. Des rimeurs de la fin du XIIIe siècle se souvenaient encore de lui [1], et les anthologies formées à la même époque lui font une large place. De son temps même, quoique raillé par quelques-uns [2], il était l'objet de serviles imitations. Cercamon, nous l'avons vu, flétrit et caractérise dans les mêmes termes la corruption des mœurs ; Alegret fait de même et, développant en allégorie une image qui est bien dans sa manière, se plaint de la « sécheresse », fléau du monde, dont souffre Largesse, mais qui réjouit Lésinerie [3] ; de même encore un inconnu, dans un pastiche si réussi qu'il a été pris, dès le XIIIe siècle, pour un original [4]. Des imitations ou réminiscences de ses œuvres abondent chez des poètes bien supérieurs à ceux-là, chez Peire d'Auvergne, sur lequel je ne tarderai pas à revenir, et ce Bernart Marti, dont M. Hœpffner a mis en relief la curieuse physionomie [5].

Celui-ci n'est pas moins convaincu que Marcabru de la corruption du siècle, mais il s'en accommode fort bien. Il sait que l'amour se résout, au total, en « mensonge et paillardise » ; mais

1. Bertran Carbonel (n° LVI, v. 9-10, dans *Annales du Midi*, XXV, 192) et Guiraut del Olivier (n° VII, dans Schultz-Gora, *Provenz. Studien*, p. 37) rapportent de lui, en le citant, des maximes ou dictons. Le « vers del Lavador » ne cessa pas d'être chanté pendant plus de cent ans : on s'étonne de le voir figurer à la fin du XIIIe siècle (*Flamenca*, v. 702) parmi les pièces chantées à un repas de noces ; aux mentions rassemblées par Appel (*loc. cit.*, p. 249) ajouter Giraut de Borneil, LII, 69.

2. *Mas menut trobador bergau — Entrebesquill — Mi tornon mon chant en badau...* (XXXIII, 9-12).

3. Texte dans *Jongleurs et troubadours gascons*, p. 6. Une épigramme décochée par Marcabru (XI, 65) à Alegret, prouve qu'ils étaient contemporains.

4. *Bela m'es la flor d'aguilen* (323,5), pièce attribuée à Marcabru dans la table de *C* ; elle est datée par une allusion (v. 37-42) à la croisade de 1147. Texte dans Zenker, *Peire von Auv.*, p. 141 et dans Hœpffner, éd. de B. Marti, p. 33. Sur les réminiscences de Marcabru qui y abondent, voy. De Lollis dans *Giorn. storico*, XLIII, 33, note.

5. *Romania*, LIII, 103 ss.

Digitized by Google

ce n'est pas une raison pour nous priver de ses joies. Foin donc des scrupules ! Aux dames il octroie, en plus de leur mari, « un courtois amoureux » et leur donne toute licence de le tromper, s'il a pris les devants [1]. Non moins libéral envers l'autre sexe, il offre aux amants infortunés le même remède :

Pos a trichamen s'alia (*ms.* saillia)
Trichador,
Trichem tug, domneiador! (IV, 22-4).

Quant à lui, il admet qu'il n'y a pas, en amour, de marché déshonorant : peu lui en chaut qu'il coure sur sa belle de fâcheux bruits, même fondés, si elle l'appelle, quand il rentre au logis, « ami et seigneur » [2].

Ce grossier et cynique Philinte est aussi l'auteur de deux pièces qui ne rentrent pas dans les catégories visées ci-dessus, et qui n'en sont que plus intéressantes. Dans l'une [3] il s'en prend, sans les nommer, aux gens de loi et avocats, ces « langues fourchues » [4], ces « becs aiguisés » qui « tournent le juste sens dessus dessous » et pour quelques deniers « font d'un chien une chienne ». Est-ce par ces gens-là qu'il avait été « plumé comme oison » ? Dans l'autre il nous dit clairement, en quelques strophes d'un tour très personnel qui font pressentir les amères confidences de Rutebeuf, sinon celles de Villon, qu'il avait connu des jours prospères, où il n'était pas réduit à « suivre autrui » et à attendre au soleil une invitation. Mais aujourd'hui, ou on ne daigne pas le regarder, ou on le traite de nigaud. Morale : si vous avez, en votre jeunesse, quelque bien, administrez-le sagement. « Mais je suis comme la pierre à aiguiser qui fait couper le fer et ne coupe pas » [5].

Il faut que l'emprise de Marcabru ait été alors bien forte pour qu'elle se soit exercée sur un écrivain d'un talent aussi personnel et dont les idées cadraient si mal avec les siennes.

Si nous négligeons ces nuances, nous pouvons dire que le

1. *Bel m'es*, coup. II et III (éd. Hœpffner, n° III).
2. Voy. les textes et les renvois dans Hœpffner, *loc. cit.*, p. 122-30.
3. *A, senhors, qui so cuges* (éd. Hœpffner, n° I).
4. Cf. les *lengua-logats* de Marcabru (XL, 18).
5. *Farai un vers* (éd. Hœpffner, n° VI).

Digitized by Google

trait caractéristique des poètes de cette école (et de quelques autres) est l'obscurité. A ce propos deux questions se posent : cette obscurité était-elle voulue et à qui devons-nous en faire remonter la responsabilité ?

M. Appel y répond en quelques mots : elle était la conséquence de cette chasse aux sonorités éclatantes, entraînant l'emploi de mots rares, qui eux-mêmes entraînaient « des idées recherchées ». A ce compte le grand coupable serait Marcabru [1].

La solution ne me paraît pas aussi simple. L'emploi des mots rares peut avoir pour conséquence des bizarreries de détail ; mais ces arabesques, même un peu folles, s'enroulant autour de la pensée n'en compromettent pas nécessairement la clarté : il n'y a aucun mystère dans les odes les plus « funambulesques » de Théodore de Banville, et Arnaut Daniel lui-même, nous le verrons, n'est pas si obscur qu'on l'a dit souvent. D'autre part, les ambiguïtés que nous présentent la plupart des pièces de Jaufré Rudel et quelques strophes de Guillaume IX ne tiennent pas à cette cause, puisqu'ils se contentent, en général, de rimes communes et même banales.

Ce défaut, en revanche, était la conséquence toute naturelle d'un mode de composition que quelques-uns des troubadours ont défini, en termes malheureusement vagues, et d'une interprétation si difficile que je crois nécessaire de mettre les textes sous les yeux du lecteur :

De sens ingénieux, dit Marcabru, je suis si riche, qu'il est bien difficile de me railler. Ici j'allume le feu et là j'apporte l'eau dont je sais éteindre la flamme (XVI, 49-54).

Voilà qui serait fort intéressant si nous étions sûrs qu'il fait ici allusion à sa façon d'écrire. Mais cette pièce est un « gab »,

1. *Raimbaut von Orange*, p. 96. — Selon M. K. Vossler, c'est bien Marcabru qui aurait créé le *trobar clus*, « mais sans le savoir et sans le vouloir » : ce serait, si je comprends bien la subtile pensée de mon savant collègue, un résultat nécessaire de la dualité de la nature du poète, oscillant entre le paganisme et le christianisme, du conflit entre la vulgarité de son tempérament et les raffinements de forme que la mode lui imposait, de son incapacité enfin à débrouiller une pensée forte, mais confuse (*Der Troub. Marcabru*, p. 61 et *passim*).

Digitized by Google

où il se vante de savoir faire son profit de la sottise universelle ; il est donc possible que le mot « sens » doive s'entendre ici des manifestations d'une habileté toute pratique.

Mais la même expression nous frappe sous la plume de son fidèle disciple Alegret ; et ici c'est sûrement une question d'ordre littéraire qui est en jeu :

> Mon « vers », dit-il, paraîtra insensé au sot, s'il n'a pas double entendement... Si quelqu'un veut contredire ce « vers », qu'il s'avance, et je lui dirai comment il me fut possible d'y mettre deux (var. trois) mots de sens divers (ou étranges) (II, c. 5-6)[1].

C'est donc bien du sens ambigu de son « vers » que se vante Alegret ; il invite l'auditeur à chercher, à côté du sens littéral, un autre sens. L'intention de l'intriguer, de lui poser une énigme, est évidente.

Elle ne l'est pas moins chez un imitateur attardé de Marcabru, Bernart de Venzac :

> Je ferai un « vers » de paroles véridiques : et il sera, pour les plus sensés, un sujet de trouble, pour les moins sages, d'hésitation[2].

Le *trobar clus* (c'est ainsi qu'on appelle cette poésie hermétique) eut bientôt ses théoriciens, qui inventèrent, pour désigner ce mode de composition, une expression singulière : *entrebescar los motz*. Bernart Marti l'emploie en parlant de lui-même :

> Aisi vauc entrebescan
> Los motz e·l so afinan [3],

Rambaut d'Orange aussi :

> Cars bruns e teinz motz entrebesc
> Pensius pensanz... [4]

et Giraut de Borneil, un peu plus tard, fera remarquer qu'il

1. *Jongleurs et troubadours gascons*, p. 10-1.
2. *Pus vei lo tems* (71,3), v. 5-8 (dans Appel, *Prov. Inedita*, p. 52).
3. *Bel m'es*, v. 60-1.
4. « J'entrelace, pensivement pensif, des mots rares, sombres et colorés... » (*Cars douz e feinz*, v. 19-20 dans Appel, *Raimbaut von Orange*, p. 86-9).

Digitized by Google

n'est pas moins difficile de faire une bonne « chanson légère » que d'*entrebescar los motz* [1].

La locution devrait être aussi claire que le mot *entrebescar* lui-même, dont le sens, attesté par maints exemples, est « enchevêtrer, entrelacer » [2].

S'il faut entendre *mot* au sens, non de « mot », mais de « couplet », qui est en effet usuel dans la langue littéraire, il conviendrait de traduire la locution par « développer successivement, en des *coblas* alternées, deux idées différentes »; et c'est en effet l'interprétation, proposée par M. Zenker [3], qu'a adoptée M. J. Coulet [4]. Mais le malheur est qu'elle n'est confirmée par aucun exemple ni chez Marcabru, ni chez aucun des deux poètes qui prétendent pratiquer ce mode de composition [5].

Il faut donc attribuer à *entrebescar* un sens plus général, plus vague, celui de « emmêler, embrouiller » (qu'il s'agisse de mots ou de couplets, cela importe peu); la locution peut ainsi désigner tous les moyens, quels qu'ils soient, employés par l'auteur, pour embarrasser le lecteur [6].

---

1. Ed. Kolsen, IV, v. 18-21. On trouvera aussi le texte, ainsi que les précédents, dans Levy, *S. W.*, III, 76 ss.

2. On trouvera dans Levy une riche collection d'exemples anciens. Le mot, qui paraît éteint dans les patois du Midi (il manque à Mistral) est encore très vivant dans ceux du Centre et de l'Ouest, avec des sens identiques ou très voisins : dans le Blaisois (Dict. de Thibault) *trevaucher*, « placer deux personnes ou choses tête-bêche, bêcheveter, aller bout-ci, bout-là, en zig-zag »; dans l'Ille-et-Vilaine (Dottin et Langouet) *enterbaucher*, « intervertir »; en Normandie (Moisy) *entrevéquer*, « enchevêtrer ». — Je dois cette note à l'obligeante érudition de mon ami A. Thomas.

3. Ed. de P. d'Auvergne, p. 65.

4. *Mélanges Chabaneau*, p. 786, M. Coulet a écrit : « développement simultané ».

5. Il y a pourtant chez Marcabru une pièce (XIX) où il eût été tout naturel de l'employer : le poète y oppose nettement deux opinions (*cuidas*), à savoir le jugement sain et l'illusion, conduisant, l'une à la vérité, l'autre à l'erreur. Mais au lieu d'opposer ces deux choses l'une à l'autre en strophes alternées, il consacre presque toute la pièce à énumérer les funestes effets de la « folle opinion ».

6. Ce sens me paraît résulter d'autres passages de Marcabru ; « Ce qu'Amour embrouille (*entrebesca*), que l'homme ingénieux le débrouille

Digitized by Google

Mais il y a pour cela d'autres moyens que d'entrelarder les idées. Un autre consistait, alors, à recouvrir une pensée religieuse d'un vêtement profane, à appliquer à l'amour divin ou à l'attrait des biens célestes les formules consacrées par l'usage à l'expression de l'amour humain. Nous avons déjà vu des exemples de ce procédé dans Jaufré Rudel ; nous en trouverons bientôt d'autres chez Peire d'Auvergne. Qu'ils recourent à l'un ou à l'aurre de ces procédés, ou à d'autres encore, il est peu de poètes de cette époque qui ne puissent prétendre au titre d'*entrebescaire*.

Ces diverses formes de tarabiscotage (telle serait peut-être la meilleure traduction de cette troublante locution) pouvaient passionner de petits cénacles, mais avaient peu de chances d'intéresser le public mondain qui était celui des troubadours, qui ne tarda pas en effet à s'en lasser et à réclamer autre chose.

V

Un novateur timide : Peire d'Auvergne ; ses oscillations entre le trobar clus *et le* trobar ric.

Je crois pouvoir placer les premiers symptômes de cette réaction au lendemain même de la mort de Marcabru et considérer comme un des principaux novateurs Peire d'Auvergne, qui lui est postérieur tout au plus de dix ou quinze ans.

Fils de bourgeois (s'il faut en croire son biographe), il était jongleur, comme Marcabru ; sa carrière se déroula en Espagne, où nous le trouvons en 1158, puis en Languedoc et en Provence, où elle se poursuivit jusqu'en 1170 et peut-être fort au delà [1]. Ses œuvres, moins nombreuses que celles de Marcabru,

---

(*desentrebesc*). (XIV, 35.) — Il qualifie ses ennemis de *entrebesquill* (XXXIII, 10), c'est-à-dire « embrouilleurs ». Chez B. Marti (VII, 63-6) *Entrebeschaire* et *Entrebesquiu* sont des sobriquets plaisants dont il est difficile de deviner le sens.

1. La pièce X est un chant de guerre contre les Maures, composé peu après la mort d'Alphonse VII de Castille (26 août 1157) ; XI, de peu postérieure, est une requête adressée à Raimon-Béranger de Barcelone (mort le 6 août 1161.) Le comte de Beaucaire, nommé dans XV (v. 50), ne peut être que Raimon V de Toulouse. La mention, dans la pièce IV, écrite aux

Digitized by Google

(une vingtaine de pièces) sont tout aussi variées ; nous y rencontrons en effet une chanson à personnages (IX), une chanson de croisade (X), un sirventés (XIII), trois chansons d'amour (IV-VI), un congé à l'amour (VIII), un manifeste poétique (III), une satire littéraire (XII), trois chansons pieuses en style profane (I, II, VII) et six chansons pieuses d'un ton plus grave (XIV-XIX).

Ce titre de novateur, il l'a lui-même hautement revendiqué :

Mon angoisseux souci est de chanter d'une façon qui ne ressemble à aucune autre : car jamais un chant rappelant ceux d'autrui n'a rien valu (V, 4-8).

Il déclare que jamais avant lui il n'a été fait de vers « entier », c'est-à-dire parfait [1]. Il se donne comme le créateur d'un art nouveau, dont il détient le secret, et qui fait de lui le maître de ses rivaux et le vainqueur de ses « sots ennemis » :

J'en ai la pratique, je tiens le pain et le couteau, ce qui me permet de rassasier le peuple... (III, 7-8 et *passim*) [2].

Ce secret, nous serions bien curieux de le connaître, ainsi que le nom de ces tenants du *velh trobar*, qu'il accable de son mépris. Malheureusement dès qu'il en vient à exposer son programme, il tourne court et se remet à injurier ses adversaires. Il n'est donc pas étonnant que les critiques ne s'accordent pas sur ces deux points, notamment sur le second.

---

environs de Narbonne, de deux comtes régnant simultanément en Provence (49-50) n'est possible qu'après 1168, date où Raimon-Béranger reçut le comté en commende de son frère Alphonse. Sur ces dates, voy. éd. Zenker, p. 24-35. On est généralement d'accord pour placer sa revue satirique des poètes contemporains aux environs de 1170 (voy. Kolsen dans *Zeitschrift f. rom. Phil.*, XLI, 545).

1. Bernart Marti se chargea de rappeler assez rudement le vaniteux poète à la modestie, dans une pièce assez prosaïque, mais pleine de bon sens : « Si quelqu'un a de la valeur, cela se voit : pas n'est besoin qu'il le dise! » (*D'entier vers far*, v. 65-6 ; éd. Hœpffner, n° V).

2. On trouvera dans d'autres pièces (II, coup. 4-7 ; XI, c. 1) d'autres affirmations, non moins arrogantes, de son mérite. Les pompeux éloges que lui décerne son biographe n'ont pas une grande portée, car ils ont pu lui être suggérés par les passages même que je viens de citer.

Digitized by Google

Pour son éditeur, M. Zenker, Peire est un disciple de Marcabru « qui lui a servi de modèle, qui est pour lui une autorité » [1]. Pour M. J. Coulet, tout au contraire, c'est précisément Marcabru qui est visé dans cet ambitieux manifeste [2]. Je ne partage pas cette opinion [3] : sur bien des points en effet Peire est d'accord avec son devancier.

D'abord il n'a jamais médit de lui : c'est plutôt une façon de le louer que de dire, comme il le fait à la fin d'une de ses pièces (X, 38) : « Marcabru, par grande droiture, trouva de même sorte » [4].

Loin de répudier le *trobar clus*, il se range lui-même parmi ses sectateurs :

La saison m'invite à cueillir un nouveau « vers clus » (I, 6.) [5].

Il me plaît de chanter en mots (ou couplets) serrés et *clus*, tels qu'on hésite à les railler... (XIV 5).

Tout le monde enfin connaît le passage de la célèbre satire où, revendiquant de nouveau le premier rang, il reconnaît que ses vers gagneraient à être plus clairs [6].

Comme Marcabru, il s'est ingénié à traiter des sujets de dévotion dans le style le plus nettement profane et mondain. Les deux premiers couplets de la pièce I, adressée à des « chevaliers », les exhortent à se livrer à la joie, à cultiver la prouesse. La pièce II traite dans le même style le même sujet et nous y voyons même figurer les « fâcheux », les « losengiers à la langue

---

1. *Peire von Alv.*, p. 65.

2. M. Coulet (*Mélanges Chabaneau*, p. 777 ss.) a donné de cette pièce une édition, où il en a assez arbitrairement corrigé le texte, et un très ingénieux commentaire ; il promettait de développer ses idées dans une édition complète qui, malheureusement, n'a jamais paru.

3. M. Hœpffner (*Rom.*, LIII, 130) se montre aussi à cet égard assez sceptique.

4. La suite de la strophe est obscure. Je la comprends comme M. Appel (*Zu Marc.*, p. 421) : « Ceux-là qui le tiennent pour fou méconnaissent leur propre nature et le but de leur vie » (c'est-à-dire le salut éternel).

5. M. Coulet, il est vrai, au lieu de *nou* (nouveau) lit *non* ; mais le passage cité ci-dessus tranche la question.

6. *Pero maistres es de totz — ab qu'un pauc esclarzis sos motz — qu'a penas nulhs om los enten* (XII, 82-4).

Digitized by Google

acérée ». Mais nous apprenons bientôt qu'il y a deux joies, l'une qui abaisse, l'autre qui élève. Poursuivre la première, c'est lâcher la proie pour l'ombre ; l'autre au contraire réjouit sans fin celui qui s'y attache (I, 49 ss.) ; c'est un amour qui rend plus sage et meilleur (II, coup. 6).

Je ne me décide pas à infliger au lecteur une analyse détaillée de la pièce VII (manifestement imitée du n° XI de Marcabru), où la même pensée est développée sous forme allégorique : le poète se représente comme enfermé dans un château fort où il pourrait braver ses ennemis, s'il était sûr de la fidélité du portier : on devine que c'est là un symbole de l'âme qui, enfermée dans le corps, peut être trahie par les appétits des sens. Mais pourquoi s'écrie-t-il en terminant : « Puisse Dieu me faire trouver tel amour où je ne puisse me fier, et qui me trompe en proportion même de mon attachement, car c'est à l'heure où toutes ses promesses sont menteuses que je me tiens pour sauvé » (v. 37-42) ? Souhaite-t-il de trouver, dans sa poursuite des biens terrestres, de nouvelles désillusions qui l'affermiraient dans ses pieux desseins ?

Nous avons le droit, comme on le voit, de ranger Peire d'Auvergne parmi les plus déterminés et subtils *entrebescadors*.

Son programme, néanmoins, diffère du leur, mais à ce programme il lui a plu de ne consacrer que deux vers, commentés par une métaphore : ce « vers parfait », inconnu avant lui, doit être « d'un tenant, sans mot de couleur sombre (ou rugueux) et agréable à entendre : car celui qui bondit de Mori en Miro [1] trébuche dans l'intervalle s'il ne se tient aux parois... » (v. 13-5) [2].

---

1. C'est-à-dire d'un sujet à l'autre, du coq à l'âne. Le texte porte (voy. ci-dessous) *Mauri* ; je corrige ainsi pour obtenir une exacte correspondance entre les deux syllabes.

2. *Qu'a un tenen ses mot borrel*
deu de dir esser avinens ;
car qui trassalh de Mauri e Miro,
entre·l mieg falh si no·s pren als ladriers,
com del trebalh quecs motz fa·s messatgiers,
qu'en devinalh met l'auzir de maiso.

Je livre à la sagacité du lecteur les deux derniers vers, que je ne comprends pas. On devine que Peire y condamne le style sibyllin qu'il avait lui-même

Digitized by Google

Le premier de ces conseils concerne la composition : il ne faut pas traiter deux sujets dans la même pièce en passant brusquement de l'un à l'autre.

Il semble résulter de là que le poète se propose et nous propose, comme but suprême, la clarté. Mais il y a d'autres défauts qui la mettent en péril ; et notre donneur de conseils eût pu faire un retour sur lui-même, et, à l'exemple de son censeur Marti, s'appliquer le mot d'Horace sur la pierre à aiguiser.

Le second conseil est évidemment relatif au style. Mais que signifie exactement cet adjectif *borrel*, dont on n'a relevé jusqu'ici aucun autre exemple ancien ? S'il se rattache au substantif *burra*, « bourre », il faut le traduire par « rugueux » ; s'il dérive de l'adjectif *burrus*, il signifie « de couleur sombre, terne » [1]. Je préfère nettement cette seconde interprétation, d'abord parce que les divers dérivés de *burrus* présentent ce sens dans plusieurs langues romanes [2], et notamment dans les dialectes de la France méridionale [3], mais surtout parce qu'elle s'accorde parfaitement avec la pratique du poète. Ce qu'il paraît bien rechercher avant tout, — et c'est là sa seule innovation — c'est l'éclat du style et aussi certaines qualités que cette expression est bien loin de définir exactement, et qui ne sont guère mieux caractérisées par le *dir avinen* du vers suivant : je veux dire la dignité, la noblesse soutenue du style, qualités qu'il a vraiment atteintes (surtout dans les trois chansons d'amour, les plus soignées de ses œuvres) et qui le mettent à cent lieues de la plébéienne trivialité de Marcabru. Cette noblesse, il la trouve au reste beaucoup moins dans la grandeur ou la beauté des images, chez lui assez banales [4], que dans le

---

si souvent pratiqué. Il aurait donc eu son chemin de Damas et brûlerait ce qu'il avait adoré.

1. Voy. Meyer-Lübke, *Rom. etym. Wœrt.*, nos 1411 et 1416.

2. E. Richter, *Die Bedeutungsgeschichte der rom. Wortsippe* burd. (dans *Sitzungsberichte* de l'Acad. de Vienne, t. 156, 1908, p. 11). Le mot, qui désigne la couleur de divers animaux, signifie le plus souvent « brun foncé ».

3. Mistral, BOURRET : « bureau, de couleur noirâtre ; qui a le visage noir ou tacheté de noir, un des noms que l'on donne aux bêtes à cornes ou à laine pour les distinguer ; *tems bourret*, temps brumeux ».

4. Les plus fréquentes sont empruntées à la végétation et ne sont pas

Digitized by Google

choix des mots, l'harmonie du vers ou de la strophe [1], l'ampleur de la période [2]. C'est ce que Fauriel, avec la sûreté habituelle de son goût, a noté d'un trait juste : « Si l'on voulait, écrit-il, chercher quels sont, dans les littératures modernes de l'Europe, les plus anciens exemples d'une diction artistique, d'une diction visant à un effet propre, à un effet distinct du sentiment et de l'idée qu'elle exprime, c'est dans les poésies de Pierre d'Auvergne qu'il faudrait chercher ces exemples » [3].

Mais pour que cette réforme aboutît, il eût fallu rompre avec les procédés du *trobar clus*. C'est ce que Peire n'a pas su ou osé faire : ce prétendu révolutionnaire n'est en réalité qu'un novateur timide, encore empêtré dans les vieilles formules et figé dans une attitude équivoque.

Un style brillant, mais tendu et sentant l'effort, une métrique raffinée, tels sont, en somme, les deux caractères qui distinguent les meilleures poésies du troubadour auvergnat, celles qui frappèrent le plus et firent vraiment de lui un « maître » ; elles sont surtout sensibles dans ses trois chansons d'amour, beaucoup plus souvent copiées que les autres : celle qui commence par *Dejostals breus jorns els loncs sers* resta longtemps l'un des types classiques de la chanson courtoise.

Ces deux articles de son programme furent adoptés par plusieurs de ses contemporains ou successeurs immédiats. Deux d'entre eux, Rambaut d'Orange et Arnaut Daniel, en les poussant à l'extrême, aiguilleront la poésie provençale vers une

---

toujours d'une netteté parfaite : son cœur « fleurit et fait bourgeonner au dehors ce qui s'agite en lui » (XIII, 6-8) ; son talent « bourgeonne d'une nouvelle joie qui fleurit et fructifie » (VI, 3-4). On s'étonne que Fauriel ait parlé de la hardiesse de ses métaphores « qu'on pourrait croire échappées au génie arabe » (*Histoire...*, II, 12). Fauriel avait sans doute en vue un vers où apparaît en effet un rossignol « qui luit sur la branche » (*qu'el ram relutz*, II, 6), mais le vers est trop long et le texte sûrement altéré.

1. La versification est particulièrement soignée, surtout dans les trois chansons d'amour : les strophes sont plus longues que chez Marcabru, les rimes féminines prédominantes, les rimes masculines choisies parmi les plus rares et les plus sonores ; la recherche de l'allitération est évidente, quoique poussée moins loin que ne le feraient croire les listes de M. Zenker (p. 72).

2. Certaines périodes embrassent plusieurs strophes (V, c. 6-7 ; VI, c. 7-8), fait très rare dans la poésie provençale.

3. *Histoire...*, II, 12.

Digitized by Google

impasse. Ils renoncent, il est vrai, aux complications de pensée et à l'affectation de profondeur ; mais ils essaient, en revanche, de varier, d'égayer le contenu de la chanson par un bizarre mélange de sentiment et d'humour ; et c'était là le meilleur moyen de rendre la gageure encore plus difficile à gagner ; le *trobar ric* était en effet, au même degré que le *trobar clus*, incompatible avec toute spontanéité du sentiment et tout naturel du style.

VI

Les deux coryphées du trobar ric *: Rambaut d'Orange : l'humour et les acrobaties de versification. — Arnaut Daniel : le travail de la lime et du rabot ; le triomphe du bout-rimé.*

Rambaut d'Orange était un homme du même monde et, semble-t-il, du même tempérament que Guillaume IX [1] : Comme lui dilettante de poésie et de musique, il se plaisait, comme lui, à faire apprécier à des « compagnons » qu'il traite en égaux [2], les « fruits de son savoir » [3].

Mais ces régals littéraires sont d'une qualité supérieure. Une seule fois (31), probablement à ses débuts, il a essayé de diver-

1. M. Appel (*loc. cit.*, p. 8 ss.) a résumé les maigres renseignements que l'histoire nous fournit sur son compte. Ses poésies n'y ajoutent pas grand'chose. Elles nous le montrent en relations avec Peire Rogier, Giraut de Borneil, un comte de Barcelone, une dame d'Urgel, une autre de Rodez (Appel, *ibid.*, p. 12-5). Ses poésies sont plus nombreuses (40 environ) que variées : un sirventés (nº 22) qui met aux prises *Pretz* et *Malvestat* est tout à fait dans la manière de Marcabru. Il a été plus haut ou sera question de celles qui ne sont pas des chansons d'amour. Douze de celles-ci ont été réparties par M. Appel en trois groupes, suivant le sujet traité ou le « senhal » employé : les trois cycles de l'anneau et du baiser, du *Joglar*, de *Bel Respieg* appartiennent vraisemblablement à trois périodes de sa carrière, mais aucun ne fournit la moindre indication chronologique. Dans les autres on rencontre les principales variétés de la chanson d'amour, c.-à-d. des chansons de « change » (32), d'absence (27), d'excuse (2). Les invectives contre les jaloux et les losengiers se retrouvent à chaque pas, notamment dans 4, 5 et 26.

2. Cette appellation familière se lit au début de 24 (*M. G.*, 1030) ; ailleurs elle est remplacée par *senhor* (28) et *cavalier* (31, *M. G.*, 620.)

3. *Assatz m'es bel — que de novel — fassa parer — de mon saber...* (17, c. 1 ; *M. G.*, 326.)

Digitized by Google

tir son auditoire par une de ces équivoques obscènes qui plaisaient un demi-siècle plus tôt ; mais le plus souvent il respecte ce public de « sobresabens », et c'est par sa virtuosité et son esprit qu'il prétend l'éblouir et le charmer.

De sa virtuosité de versificateur nous pouvons juger, et il faut bien avouer qu'elle est surprenante, encore qu'un peu enfantine en ses procédés. Si ses formes strophiques sont médiocrement variées, il pratique déjà ces savantes alternances de rimes qui ramènent, à des places fixes, les mêmes combinaisons ; il enchevêtre, dans un ordre régulier, les rimes dérivatives [1] ; il fait figurer le même mot ou son dérivé dans chaque vers du couplet [2], ou dans chaque couplet, à la même place [3] ; il va jusqu'à construire tous ses couplets sur les mêmes mots-rimes, dont le choix, dicté par des raisons de rareté ou de sonorité, paraît un défi au bon sens, étant données les idées à exprimer [4] ; dans cet exercice de bouts-rimés six fois répété nous avons un avant-goût de ce casse-tête que sera la sextine [5].

Ce n'est pas sans raison que ses contemporains — c'est lui-même qui nous le dit [6] — l'appelaient « jongleur » : en ce gentilhomme si hautement titré revit l'antique *joculator*, équilibriste et acrobate, mais c'est avec des mots qu'il jongle ; c'est sur la corde raide de la rime qu'il se balance et fait des grâces. Il est vraiment le premier de nos poètes funambules.

De ce talent il n'était pas médiocrement fier [7], et il se plaît à remarquer qu'il excelle également dans les deux genres sur la

---

1. *En aital rimeta.* (*M. G.*, 628-9.)

2. *Ab nou cor* (Rayn., III, 15).

3. *Entre gel* (*M. G.*, 361) ; *Pos tals sabers* (Bartsch, *Chr.*, 63) ; *Un vers farai* (Appel, p. 49).

4. Dans *Ar s'espan* (Appel, *Chr.*, 60) ces mots sont : *enversa* (renversée), *tertres*, *conglapis* (giboulées), *trenca* (de *trencar*, trancher), *siscles* (sifflements), *giscles* (jeunes pousses), etc.

5. Voy. sur la versification, l'étude très complète de M. Appel (*op. cit.*, p. 63-79).

6. Voy. la pièce *Escoutatz*, traduite ci-dessous, c. 5.

7. *Car ben pareis — que tals motz fai — c'anc mais non foron dig cantan* (*Pos trobars*, c. 1, *Rev.* XL, 414) ; cf. le premier couplet de *Escoutatz*, plus loin, p. 511.

Digitized by Google

supériorité desquels on discutait alors, le *trobar clus* et le *trobar leu* [1].

Il n'était pas moins satisfait, sans doute, de son esprit, mais cet esprit, il nous est plus difficile de l'apprécier, car les trois quarts au moins de ses vers sont pour nous lettre morte [2]. Il en avait assez cependant pour n'avoir pas besoin de recourir à ces artifices. Nous le devinons, grâce à quelques pièces où il est tombé sur une heureuse veine : celle-ci, par exemple (8) est une amusante parodie des *ensenhamens* ; ce que l'auteur prétend enseigner à tous, et même à ses rivaux, ce n'est rien de moins que l'art de se faire aimer :

...J'enseignerai donc les règles d'amour aux autres poursuivants ; s'ils en croient mes préceptes, ils feront autant de conquêtes, et sans délai, qu'ils le voudront. Pendu soit-il ou brûlé, celui qui ne me croira point ! Et honneur à ceux à qui je vais livrer la clef de ma science !

Vous donc qui voulez gagner le cœur des dames, et souhaitez qu'elles vous fassent honneur, si elles vous tiennent des propos désobligeants, mettez-vous à les menacer ; et si leurs paroles se font plus rudes, donnez-leur du poing au travers du nez ; aux revêches, soyez revêche : c'est par le mal que vous obtiendrez le bien.

Je vais vous enseigner encore d'autres moyens de conquérir les meilleures : faites tous de mauvaises chansons et chantez-les bien mal. Choisissez les pires de toutes pour leur faire le plus d'honneur ; louez en elles leurs défauts...

En agissant ainsi, vous arriverez à vos fins, je n'en doute pas. Quant à moi, si je me comporte tout autrement, c'est que je ne me soucie pas d'aimer ; je ne veux pas me gêner pour les femmes, pas plus que si toutes étaient mes sœurs ; c'est pourquoi je suis envers elles humble, complaisant, loyal et doux, tendre, respectueux et fidèle.

Mais de tout cela, sachez vous en garder. Ce que vous me verrez faire sera folie : ne tombez pas dans cette évidente sottise. Tenez-vous à mes préceptes, si vous ne voulez pas souffrir les longues douleurs, peiner et pleurer sans fin. Moi aussi je leur serais dur et rétif si leur compagnie me plaisait davantage.

---

1. Il les distingue très nettement en qualifiant certaines de ses pièces de *chanso leu* (10), *rima vil e plasen* (7), *chanso leu e fola* (24), *leu mot* (26), *chansoneta leveta* (40).

2. M. Appel a donné (*op. cit.*, *passim*) une édition critique de neuf pièces (3, 13, 17, 19, 20, 22, 30, 31, 41) ; mais le texte, même très amélioré, n'en est pas beaucoup plus clair ; et c'est à chaque pas que l'éditeur, en dépit de sa science et de sa sagacité, doit avouer son embarras.

Digitized by Google

Mais je puis à l'aise me rire d'elles, car jusqu'ici — et ce m'est grand déshonneur, — je ne sais même ce que c'est qu'aimer ; je n'aime rien, saut cet anneau, qui m'est cher, parce qu'il a été au doigt... Mais je m'aventure trop : assez, ma langue ! Car trop parler est pis que péché mortel : et c'est pourquoi je renfermerai tout ce que j'ai dans le cœur [1].

Dans la plupart des autres pièces, la même intention comique se manifeste par des moyens plus compliqués : une affectation de sérieux allant jusqu'à l'emploi du style dévot et de réminiscences bibliques, la singularité des comparaisons, la hardiesse des hyperboles : Rambaut nous dira que son cœur « pêche sans eau » [2], que sa timidité l'a « mis dans un sac » [3], qu'il lui suffit de regarder l'anneau qu'il tient de sa dame pour ne pas craindre le fer le plus acéré [4]. Sa belle l'a-t-elle favorisé d'un regard ? il se sent plus léger qu'écureuil ou chevreuil [5]. Désespère-t-il d'obtenir son pardon ? Il voue sa reconnaissance à quiconque voudra le pendre ou lui crever les yeux [6].

Le brusque passage de la supplication au persiflage, de la grandiloquence à la trivialité, l'affectation comique d'incohérence ne sont nulle part plus sensibles et plus piquantes que dans ce « Je ne sais quoi », qui, à tant d'autres singularités, joint celle de faire alterner les vers et la prose et qui a l'avantage d'être clair d'un bout à l'autre :

Écoutez, messeigneurs ! Mais en vérité je ne sais ce que sera la chose que je commence : « vers », « estribot », ou « sirventés » ? Rien de tout cela. Je ne sais donc quel nom lui donner, et ne vois comment je m'en tirerai, sinon en faisant une chose — *telle que jamais n'en vit homme ou femme, ni en ce siècle ni en l'autre maintenant révolu.*

En vain me taxerez-vous de folie : il m'est impossible de renoncer à mon idée, et nul ne saurait m'en faire démordre. Tout ce qu'il y a au monde, je ne l'estime pas une « pougeoise » [7] sauf ce que je vois et regarde de mes

1. *Assatz sai d'amor ben parlar* (Éd. dans *Lexique roman*, I, 324 et *Revue des l. rom.*, XX, 118). — Traduction dans mon *Anthologie des troubadours*, p. 56 et dans la *Nouvelle Anthologie* de J. Audiau et R. Lavaud, p. 107.
2. *Un vers farai*, c. 6 (*M. W.*, I, 80).
3. *Ar vei escur*, c. 2 (*M. G.*, 217).
4. *Aram so*, c. 9 (*M. G.*, 1032).
5. *Ara no siscla*, c. 3 (*M. G.*, 358).
6. *Ar m'er tal*, c. 4 (Appel, *op. cit.*, p. 45).
7. Monnaie frappée au Puy, de très faible valeur.

Digitized by Google

yeux ; *et je vous en dirai la raison : si, ayant mis en train tout ceci, je n'en venais pas à bout, vous me prendriez pour un imbécile ; et j'aime mieux avoir six deniers dans la main que mille sous dans le ciel* [1].

Si mon ami veut me faire plaisir, s'il veut m'aider en un besoin, qu'il ne vienne point me faire des promesses à longue échéance... Nul ne peut me berner plus aisément que celui (ou celle ?) qui m'a conquis : *je vous dis tout cela à propos d'une dame qui me fait languir à force de belles paroles et longues tergiversations, je ne sais vraiment pourquoi... Pensez-vous qu'il puisse m'en advenir quelque bien, messeigneurs ?*

Quatre mois se sont écoulés, — que dis-je, plus de mille ans, ce me semble, — depuis qu'elle m'a promis et juré de m'octroyer ce qui m'est le plus précieux. Ah, dame, puisque vous tenez mon cœur en votre prison, adoucissez d'un peu de douceur cette amertume. — *Mon Dieu, à l'aide, in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti ! Mon Dieu, qu'en adviendra-t-il?*

A cause de vous, je suis tantôt gai, tantôt sombre, en proie à une joyeuse douleur ; pour vous, j'ai renoncé à trois dames qui n'ont pas au monde leur pareille, sauf vous. Et je m'en vais chantant, me livrant à de courtoises folies, si bien qu'on m'appelle jongleur : — *car vous pouvez, dame, faire de moi ce que vous voulez, comme dame Aime de cette épaule, qu'elle mettait où bon lui semblait* [2].

Je finis ici mon « je ne sais quoi », puisque c'est ainsi que je l'ai voulu baptiser : et j'avais bien le droit de l'appeler ainsi, puisque jamais on n'entendit parler de rien de pareil. Et que ceux à qui il aura plu le disent après l'avoir appris, — *et si on vous demande qui l'a fait, vous pouvez dire que c'est un gaillard qui sait fort bien se tirer de toutes choses, quand il veut s'en mêler* [3].

Évidemment ce n'est pas ainsi, eût dit Alceste, que parle la nature, et la passion sincère sait trouver d'autres accents. La tendre Béatrice de Die avait donc bien raison de dire à Rambaut, si c'est lui qui est son interlocuteur dans une tenson célèbre : « Du mal que j'éprouve je crois que vous ne souffrez guère : pourquoi donc jouez-vous les amoureux [4] » ?

Arnaut Daniel est un autre exemplaire du même type, mais

1. Proverbe fréquent, qui se présente aussi sous d'autres formes assez différentes ; par ex. dans Cercamon (VII, 18-24).

2. Allusion à une légende inconnue.

3. *Escoutatz, mas no sai*, texte dans Appel, *Chrest.*, n° 36. Les passages en prose sont ici imprimés en italiques.

4. *Amicx, en gran cossirier*, v. 1-5 (dans Schulz, *Prov. Dichterinnen*, p. 28).

Digitized by Google

moins inquiétant, parce que, le comprenant mieux, nous nous sentons le droit de le juger [1].

Il y a, entre Rambaut et lui, la différence qui sépare un amateur assez peu exigeant envers lui-même d'un professionnel habile et appliqué. L'un ne veut que « s'ébattre » [2] et prétend, au reste contre toute vraisemblance, que ses couplets ont été bâtis « sans ligne et sans règle » [3]. Grand seigneur, il se fait une discipline à sa mesure ; poète amphitryon, il compte sans doute sur la qualité de son potage pour faire accepter ses psaumes : après tout, il ne demande rien à personne [4]. L'autre n'a pas le droit de se moquer de son public, qui le récompensera en proportion du plaisir qu'il aura goûté. Il est donc prêt à se donner toute la peine nécessaire : il « lime et rabote » ses couplets » jusqu'à ce qu'il en ait fait disparaître toute aspérité, « tout mot mal venu, toute rime boiteuse », qu'il ait fait accorder paroles et mélodies, jusqu'à ce qu'il en ait produit enfin des « œuvres de valeur », dignes de durer [5] : aussi tra-

1. Selon son ancien biographe, il était de Ribérac. Issu de parents nobles, il « apprit les lettres », c'est-à-dire étudia pour être clerc, puis se fit jongleur. C'est sans doute en cette qualité qu'il assista, à Paris, comme il nous le dit lui-même (éd. Lavaud, XII, 58) au couronnement de Philippe Auguste (29 mai 1180) ; la mention de « légats de Rome » (IV, 28) nous invite à prolonger sa carrière jusqu'aux environs de 1210. Non mentionné dans la satire de Peire d'Auvergne (vers 1170), il figure dans celle de Montaudon (vers 1200). Il connaissait personnellement B. de Born, et paraît avoir fréquenté le même monde : le « senhal » *Mielhs de Be* leur est commun et paraît désigner la même dame. Bertran, qui est peut-être le destinataire de la pièce IV, a sûrement imité la pièce XVII (dans le sirventés *No puesc mudar*) ; dès le début du XIIIe siècle on signale d'autres imitations (éd. Lavaud, p. 122). — Les deux éditions (Canello et Lavaud) donnent les pièces dans le même ordre, qui est celui de Bartsch.

2. *Una chanso leu per bordre* (ce dernier mot est une autre forme de *bordir*, « folâtrer ». (*Après mon vers*, c. 1, dans *M. G.*, 624.)

3. *En aital rimeta*, c. 1. (*M. G.*, 628-9.)

4. « Ceux qui me blâment de chanter trop souvent en auraient peut-être le droit s'il leur en coûtait quelque chose ; mais c'est le plaisir seul, non la soif du gain qui m'y excite. » (*Be sai qu'a cels*, c. 1, dans *M. G.*, 360.)

5. *Obre e lim — motz de valor* (II, 12-3) ; *fauc motz e capuig e doli — e seran verai e cert — quan n'aurai passat la lima* (X, 2-4), *que no i aia mot fals ni rima estrampa* (XII, 8). La métaphore de la lime n'était pas nouvelle ;

Digitized by Google

vaille-t-il lentement, en homme qui met la qualité au-dessus de la quantité [1].

Ce patient et délicat travail porte uniquement sur la forme. Daniel perfectionne d'abord la structure du couplet : il évite la coupe tripartite, banale à son époque [2] ; il multiplie les petits vers, ou, ce qui revient au même, les rimes intérieures [3] ; mais surtout il se fait une loi de n'employer que des rimes très rares, comme on n'en trouve qu'un très petit nombre, même en faisant appel à toutes les ressources de tous les vocabulaires [4].

Le sien abonde en termes inconnus, qui, n'ayant pas été relevés ailleurs, déconcertent le lexicographe [5] ; comme Rambaut d'Orange et Marcabru il forge des mots, altère les formes usuelles, varie librement les suffixes [6]. Dante, on le sait, a loué en lui « le meilleur forgeron de sa langue maternelle » [7]. La

---

Rambaut d'Orange avait dit : *consi liman pogues roire — l'estraing roill nil fer tiure* (*Cars douz*, v. 21-2, dans Appel, p. 87). Et déjà Marcabru (XXXIII, 52) et Peire d'Auvergne (XIII, 61) s'étaient vantés qu'on ne trouverait pas chez eux de mots « rouillés », mais sans nous dire si ce mot désigne pour eux un vice de fond ou de forme.

1. Il ne nous reste de lui que dix-huit pièces ; encore doit-on mettre à part le nº I, grossier badinage sans prétentions littéraires.

2. Il n'y en a que trois exemples, dans les nos III, V, VI, chansons où il y a encore quelques rimes assez faciles, ce qui nous incline à en placer la composition au début de la carrière du poète.

3. Dans la pièce IX, où M. Lavaud compte dix-sept vers par couplet, je préférerais n'en compter que sept, de 8 et 10 syllabes, avec deux rimes intérieures aux v. 2 et 5, une à chacun des autres.

4. Aussi les rimes *dissolutas* (c.-à-d. isolées) sont-elles nombreuses (huit exemples, neuf si l'on admet pour la pièce IX le schéma proposé ci-dessus). La raison de cette abondance, sur laquelle on a inutilement disserté (voy. éd. Lavaud, p. 138), doit être simplement cherchée dans l'impossibilité de trouver les cinq ou six mots rimant ensemble qui eussent été nécessaires. Si, dans le choix des mots-rimes, Rambaut et Daniel se rencontrent souvent, cela tient à leur système, qui est identique, et non à une imitation.

5. J'en ai compté une vingtaine ; on regrette que M. Lavaud ne les ait pas réunis dans un glossaire qui eût heureusement complété son édition.

6. Voici quelques exemples d'altérations : *aerc* pour *aert* (XIV, 22), *cers* pour *cert* (*ib.*, 7), *crems* pour *cremut* (*ib.*, 33), *cuc* pour *cug* (*ib.*, 46), *gandre* pour *gandir* (XIII, 7 ; cf. ci-dessus, chez Rambaut, *bordre* pour *bordir*). Dans la pièce XVI le même suffixe (*-onea*) revêt les formes *onha*, *onga*, *onja*, *ona*.

7. *Purg.*, XXVI, 117.

Digitized by Google

métaphore est heureuse, à cela près que « ciseleur » eût été encore plus exact ; l'instrument que manie Arnaut, ce n'est pas le marteau, mais, il nous l'a dit, la lime; ce qui sort de son atelier, ce ne sont pas de majestueuses ferronneries, mais de brillants et fragiles « Émaux et Camées ».

Le style est bizarre, sans doute, mais de cette bizarrerie inhérente au genre des bouts-rimés, où l'idée devient la servante du mot, par une nécessité à laquelle le lecteur doit se soumettre comme à la règle du jeu. Dans une pièce bâtie sur les rimes *-ocs*, *-ancs*, *-im*, permettons à l'auteur d'introduire les mots *cocs*, *flancs*, *noirim*, dût-il pour cela nous dire qu'il consentirait à remplir chez sa dame les fonctions de « cuisinier », que la passion endolorit ses « flancs », et qu'il n'y a pas de plus affreux « alevain » que celui des losengiers [1]. Dans les séries en *-agre*, *-andre*, *-ebre*, *-erna*, *-oma*, acceptons de voir figurer pêle-mêle Méléagre, la Flandre, l'Èbre, Luiserne et le Puy-de-Dôme, et ne chicanons point sur la convenance ou le naturel de ces mentions ou allusions [2]. Les métaphores aussi souffrent de cette contrainte ; il serait peut-être plus juste de dire qu'elles lui doivent d'échapper, par la bizarrerie, à la banalité ordinaire [3]. Il a lui-même défini le problème qu'il s'était posé et il en a caractérisé, en termes originaux, qui frappèrent Pétrarque, la décevante vanité : « Je suis Arnaut, qui emprisonne le vent, chasse le lièvre avec le bœuf et nage contre le flot » [4]. De l'insignifiance totale de la pensée, de ces bizarreries parfois puériles, le lecteur prend aisément son parti; mais il ne supporterait pas que ce jeu frivole mît son esprit à la torture : c'est du côté de l'opérateur que doit être toute la peine. Aussi l'obscurité, quoi qu'on en ait pu dire [5], n'est-elle nullement

1. *Er vei vermeils* (XIII).

2. *En breu brisara* (XI).

3. Exemples : il colore son chant d'une fleur dont le fruit est Amour, la graine Joie, le parfum Préservation d'ennui (XIII, c. 1) ; il ne veut pas être la violette tôt épanouie, tôt fanée, mais le laurier ou le genièvre au feuillage toujours vert (XVI, c. 2).

4. *En cest sonet*, v. 43-5 ; ces vers ont été imités par Pétrarque dans le sonnet *Beato giorno*.

5. L'obscurité de Daniel était jadis un lieu commun de la critique, contre lequel M. Lavaud (p. 5) a protesté, peut-être trop vigoureusement; il est

Digitized by Google

dans le programme de Daniel : il a parlé avec complaisance de son style « facile, gracieux et fin, léger et simple »[1]. Jamais il n'a choisi, pour le définir, des épithètes comme *serrat*, *clus* ou *brau*. S'il nous paraît difficile, c'est que nous ne connaissons pas à fond la langue qu'il parlait et que la portée de maintes allusions nous échappe. Qu'on pense à ce que pourraient comprendre, dans six siècles, des poèmes de Banville, des lecteurs qui devraient déchiffrer sa langue à coups de dictionnaire et sauraient, sur la chronique mondaine et artistique du XIXe siècle tout juste ce que nous savons sur celle du XIIe.

Le problème, déjà fort délicat dans les conditions où il était ici posé, deviendrait insoluble pour un poète qui prétendrait enfermer dans ce lit de Procuste une pensée sérieuse. Aussi Arnaut, en n'y tâchant point, a-t-il donné une preuve de sens artistique ou, plus simplement, de bon sens. Il n'a exprimé que des pensées fort banales et des sentiments à fleur de peau, plus souvent joyeux que tristes ; celui qui remplit ses vers est un amour ardent (du moins il nous le dit), mais non angoissé, beaucoup plus sensuel qu'éthéré, et qui se répand plus volontiers en louanges et en descriptions qu'en plaintes [2]. Il a senti d'instinct que faire tinter le vif carillon de ses rimes folâtres autour d'une pensée grave ou mélancolique serait une grossière faute de goût.

VII

Tentative de fusion du trobar clus *et du* trobar ric *: Giraut de Borneil ; ses deux manières ; sa conversion. — Déclin du* trobar clus.

évident, en effet, que son style n'est pas un modèle de limpidité et ses contemporains le lui avaient déjà reproché : *A sa vida be non chantet — mas us fals motz c'om non enten*, dit le Moine de Montaudon (éd. Klein, I, c. 8).

1. *Chanso, do ill mot son plan e prim* (II, c. 1) ; — *maint bon chantar levet e pla — n'agra plus fait* (VII, 56) (*En cest sonet coinde e leri* ; X, 1).

2. Voy. les sommaires de M. Lavaud, en tête des pièces, et ses brèves analyses (p. 123-5). La classique imprécation contre les losengiers, conçue en termes plus fantaisistes que virulents, vient encore atténuer ce que l'expression du sentiment pourrait avoir de monotone : elle fait le fond de la piece IV ; la VIe est un *escondig* ; les autres, des chapelets de lieux communs où les incohérences et contradictions sont plutôt moins nombreuses que chez des poètes astreints à de moindres difficultés.

Digitized by Google

C'est ce que ne comprit pas, du moins au début de sa carrière, Giraut de Borneil [1], qui s'obstina longtemps à débiter en *rimas caras* de doctes leçons [2]. Cette association de la manière de Marcabru et de celle d'Arnaut Daniel était évidemment une entreprise désespérée : déjà le public avait fait un assez froid accueil aux laborieuses folies de Rambaut, qui le constate, et se résigne, de mauvaise grâce, à faire des concessions au goût du jour : « Puisque la poésie facile, gémit-il, est si goûtée, je me fais fort d'y exceller aussi » [3].

C'est ce que constate également, mais sur un ton plus rogue, Giraut de Borneil, alors qu'il revendique le droit d'enfermer dans une forme rare une pensée qui sollicite l'effort :

Si l'on devait m'en savoir gré, je prendrais sans glu une chansonnette

---

1. La « Biographie » de Giraut, complétée par six *razos*, est riche en détails, mais exigerait une étude critique qui n'a pas encore été faite. De ses poésies, voici ce qu'il résulte : il fut en relations avec Rambaut d'Orange (ce qui place ses débuts antérieurement à 1173), avec Richard Cœur de Lion (mort en 1199), avec Alfonse d'Aragon (mort en 1196), avec le Dauphin d'Auvergne (dont l'avènement est de 1169) et un comte de Toulouse (Raimon V). Il prêcha à deux reprises (éd. Kolsen, nos LX et LXI) la croisade (en 1188-9) et partit lui-même pour la Terre Sainte (XXXVIII, 90; XXXIX, 63; LII, c. 7). Sa maison fut un jour pillée (XXXVI, 131-2) par les routiers de Gui V de Limoges (comte en 1199), selon la « Biographie » ; mais la date de 1211, proposée par Chabaneau (*Biog.*, p. 16, n. 3), est hypothétique. La pièce XXXIV (*Gen m'estava*) contient une allusion à Béatrice de Savoie, comtesse de Provence en 1220 ; si l'authenticité en était assurée, il faudrait prolonger jusqu'à cette date la carrière du poète ; mais son attribution à Giraut est très douteuse. La tenson avec Rambaut pose une question fort ardue. Comme il y prend nettement parti contre le *trobar clus* ou *ric*, il faudrait placer toutes ses poésies relevant de ce genre avant 1173, ce qui reviendrait à avancer ses débuts d'une quinzaine d'années. Ou faut-il admettre qu'il a opiné dans ce sens sans conviction, uniquement parce qu'il fallait contredire son partenaire?

2. Ces rimes dominent dans les nos III, XVII, XVIII, mais elles abondent aussi dans une foule d'autres pièces.

3. *Pus trobars plans*, c. 1 (*Revue*, XL, 414). Cf. encore ce début (no 3) : *Aissi mou — un sonet nou, — on ferm e latz — chanso leu* (ms. *chanto ieu*), *— pus vers plus greus — son fer als fatz* (ms. *alsaz*) ; *— qu'er er vist, — pus tan m'es quist, — cum sui senatz...* » (*M. G.*, 630-1) et les textes cités plus haut (p. 513).

Digitized by Google

subtile et fine, car il n'est docteur au monde plus capable que moi d'affiner ses vers. Mais certaines gens qui ne s'y entendent guère me reprochent de ne pas éclaircir ma pensée au point qu'un enfant la puisse comprendre... Il fut un temps où je me complaisais davantage (car alors on me le permettait) à ces couplets brisés, à ces paroles repliées sur elles-mêmes, subtiles, étroitement soudées, qu'on a maintenant peine à entendre... On me dira qu'avec un peu plus d'effort je chanterais plus simplement et que cela me siérait mieux. Il n'en est rien, car plénitude de sens et rareté ajoutent à la valeur d'une poésie. Mon avis est que le meilleur chant est celui que l'on n'entend pas du premier coup [1].

Parfois ces protestations discrètes sont remplacées par des injures :

On traitera mon chant de sermon ; mais, pour Dieu, vous ne vîtes jamais troubadour que ces railleries aient laissé plus indifférent. Quant à moi, pour mieux asseoir mon chant, je vais chercher et je ramène, comme par la bride, de beaux mots chargés et pleins d'un sens étrange et naturel, que tous ne savent pas découvrir. Peu m'importe que ces mendiants (*entendons* : des pauvres d'esprit), dénués de prix et de valeur, se gaussent de moi, alors que c'est à eux que manque la réflexion [2].

Ce n'est pas qu'il vise de parti pris à l'obscurité, car il lui arrive de dire qu'il « polit ses vers comme une pièce d'ébène » [3], de qualifier, comme Daniel lui-même, de « jolies », ou « aisées », des chansons qui nous semblent être tout le contraire [4] ; mais il s'y résigne comme à un défaut, préférable encore à une banale facilité.

Le public, peu sensible aux sarcasmes, s'obstina, et ce fut l'orgueilleux poète qui dut céder. Sa conversion fut éclatante et ses palinodies sans réserves. Il se vante maintenant de sa clarté, comme il se targuait tout à l'heure de sa mystérieuse profondeur :

Je vais faire un chant tel que puisse l'entendre mon filleul lui-même (*c.-à-d.*

1. XXV, c. 1 ; XVI, c. 1 ; XXVI, c. 2.

2. XXVII, c. 6-7. Ailleurs (XXIX, c. 7) il semble vouloir se rattacher à « l'école de Linhaure », représentant de la poésie difficile. (Sur l'identité de Linhaure et de Rambaut d'Orange, voy. Kolsen, *Guiraut von Bornelh*, etc., p. 43 ss.).

3. III, c. 7.

4. Voy. les pièces qu'il appelle *leu chantar conge* (XVII, v. 5), *leu chan* (LI, v. 3).

Digitized by Google

une jeune enfant)... Si j'ai jamais fait des couplets obscurs et serrés, voyez, vous qui entendez mon langage, si je les fais maintenant bien transparents [1].

Mais dans ces concessions on sent des regrets; le poète tient à nous avertir qu'il fait un sacrifice dont nous sommes les victimes, car il nous gratifierait volontiers de chefs-d'œuvre d'une autre sorte :

Je commence avec peine un *vers* que je veux faire facile ; et j'ai résolu dès hier que je le ferais tel que chacun l'entendrait, qu'il serait aisé à chanter, et cela pour le plus grand plaisir de tous. Je saurais bien le faire plus couvert; mais un chant n'a pas toute sa valeur quand il n'est pas à la portée de tous. En dépit des grondeurs, il me plaît, à moi, d'entendre chanter mes vers çà et là, à l'envi, par des voix claires et rauques, et de les voir porter à la fontaine (*c'est-à-dire* : chantés par les femmes qui vont puiser l'eau). Quand je voudrai me livrer à la poésie fermée, je ne crois pas que je trouverai mon pareil ; mais je pense qu'il faut autant d'habileté pour observer la raison que pour entrecroiser des mots [2].

C'est, comme on le voit, toute une profession de foi. Avec le zèle du néophyte, il entreprend maintenant de propager son nouveau credo, de lui recruter des adeptes : « Je voudrais faire une chanson légère et sans prix [3], pour l'envoyer en Auvergne, au Dauphin, et si, en chemin, elle trouve Eblon [4], qu'elle lui fasse entendre que la difficulté n'est pas d'obscurcir, mais d'éclaircir » [5]. A la bonne heure ; et Despréaux lui-même n'eût pas mieux dit [6].

Cette simple et claire doctrine, il alla jusqu'à la défendre dans une tenson qui est sans doute le plus ancien exemple de controverse littéraire que nous trouvions dans une langue moderne. Son ami Linhaure, qui n'est autre, probablement, que Rambaut d'Orange, lui reproche sa volte-face:

« Il faut se distinguer du vulgaire, affirme le poète aristocrate ;

1. XX, c. 1 ; XL, c. 8.

2. IV, c. 1-3. Je traduis, faute de mieux, par « entrecroiser » le mot *entrebescar*, que j'ai essayé d'interpréter plus haut.

3. Dans le texte, *vil*, qui s'oppose à *car*.

4. La chronologie s'oppose à ce que nous voyions ici Eble de Ventadour.

5. XLVIII, c. 1.

6. Voy. encore le début de LXVIII, et celui de XLIX, qui rappelle curieusement le mot de Racine, sur l'art de faire difficilement des vers faciles.

Digitized by Google

est-il sensé de mettre sur la même ligne ce qui est vil et ce qui est rare, le sel et l'or ? — Pourquoi chantons-nous, riposte Giraut, sinon pour être entendus ? Je veux être compris de tous, pour recueillir de tous des applaudissements ». Et il revient sur cette idée qu'il n'entend pas se dérober à l'effort, et que son nouvel idéal n'est pas plus aisé à atteindre que l'ancien [1].

La conversion de Giraut fut-elle éphémère ? Ses fâcheuses habitudes étaient-elles trop enracinées ? Toujours est-il que, dans ses vers d'amour au moins, il nous semble constamment tourner le dos à cet idéal. C'est en vain que nous y cherchons l'ombre d'un sentiment naturel, exprimé avec simplicité : rien de plus contourné que ses « chansonnettes » les plus « aisées », de plus abrupt et raboteux que ce style « lisse et uni ». « Il aurait vraiment l'esprit fort subtil, celui qui pourrait l'entendre de bout en bout », déclarait déjà, à la fin du XIIIe siècle, un scribe intelligent qui venait de copier ses chansons [2] ; et c'est ce que l'on a le regret de répéter encore aujourd'hui, après avoir feuilleté la très soigneuse édition publiée en 1910 et qui n'a pas encore été complétée par le commentaire annoncé.

Cette affectation de profondeur, d'où naîtrait naturellement l'obscurité, est au reste une simple pose : en réalité Giraut n'a rien à nous dire de plus que ses plus médiocres émules ; il n'a pas essayé, comme on le fera un peu plus tard, de rattacher les théories courtoises à quelque doctrine philosophique ou religieuse. Il ne fait que ressasser des lieux communs, en utilisant, pour les rajeunir, des procédés déjà mis en œuvre avant lui. « Avouerai-je mon amour, ou souffrirai-je en silence, attendant le bon plaisir de celle que j'aime ? Chargerai-je de mes intérêts un confident, au risque d'être trahi ? Supporterai-je sans révolte les caprices, les dédains, les outrages même ? Implorerai-je, lâchement, un pardon que la traîtresse devrait me demander à

1. LVIII ; le texte donné par Appel (*Chrest.*, n° 87) est préférable en quelques passages à celui de Kolsen ; sur celui-ci voy. mes observations dans *Annales du Midi*, XXI, 367. — Il est remarquable que, dans sa défense même du *trobar plan*, Giraut est fort entortillé. Voy. une traduction complète de la pièce dans la *Nouvelle Anthologie* de Audiau-Lavaud, p. 191.

2. Cette phrase se lit dans le préambule du chansonnier de Bernart Amoros (*Revue des l. rom.*, XLI, 350).

Digitized by Google

moi ? » [1] Voilà les sujets qu'il traite habituellement. Mais toutes ces questions, d'autres se les étaient déjà posées. Peire Rogier, par exemple, avait déjà conseillé à l'amant qui veut réussir de se soumettre allégrement aux plus humiliantes platitudes [2]. Déjà il avait recouru, pour rajeunir des vieilleries, au procédé qui est une des maîtresses formes de Giraut, le dialogue engagé par le poète avec lui-même, ou son jongleur, ou un confident, — dialogue qui est, chez Giraut, si peu naturel que la répartition des répliques entre les deux interlocuteurs est souvent des plus embarrassantes.

Ces défauts sont-ils compensés du moins par l'éclat du style, l'originalité des images ou d'autres éminentes qualités ? Il ne nous le semble pas : chez Giraut les descriptions de printemps sont quelconques, et ses métaphores, généralement empruntées au règne végétal (l'amour qui bourgeonne, fleurit, graine, etc.), avaient déjà beaucoup servi ; un jour il s'est mis en frais d'imagination et a farci une chanson (n° XII) de métaphores : sa dame, nous dit-il, est plus fraîche que la rose ; l'espoir qu'elle lui a permis de concevoir le rend plus ardent que le léopard, plus agile que le chevreuil et le cerf, plus vif que l'étourneau ; quand il regarde l'anneau qu'il a reçu d'elle, il ne craint ni fer ni acier ; en sa présence il devient pareil à l'agneau devant l'ours, plus tremblant que le roseau, plus ballotté que la nef en mer ; il est pareil, enfin, au château assiégé par un redoutable ennemi. Mais en réalité il n'y a guère là que des réminiscences, qui sont loin d'être renouvelées par l'excellence de la mise en œuvre [3].

---

1. Un certain nombre de pièces contiennent des allusions à des circonstances plus précises encore : à un gant perdu, occasion d'interminables querelles (XXV, XXXVIII), aux soucis que lui causent les coquetteries de sa dame, ses « trahisons » même (XLV) ; il sait qu'elle a failli (XXXV), qu'elle s'est déshonorée (XXVIII) ; néanmoins il ne peut se résigner à la quitter ; c'est elle qui l'accable de reproches (XXVIII) ; il a accepté un honteux partage, à condition qu'il lui soit laissé quelque espoir (XX, XXV, XXXIII, XLV, XLVII, LI). Mais nous ne savons pas si c'est lui qui a le premier imaginé ces situations : ce qui est certain, c'est qu'il en a tiré un moins bon parti que d'autres, Raimon de Miraval et Uc de Saint-Circ.

2. Éd. Appel, n° I. Même attitude chez Bernart Marti (ci-dessus, p. 498).

3. Deux de ces comparaisons sont dans Rambaut d'Orange, celle du

Digitized by Google

Les plus grandes innovations de Giraut paraissent avoir porté sur la versification, notamment sur la construction du couplet ; ces innovations lui sont au reste communes avec ses deux maîtres dans l'art du *trobar ric*. Comme eux il évite les coupes tripartites aux « pieds » symétriques [1], il multiplie les rimes *dissolutas* [2] ; plus qu'eux encore il allonge indéfiniment le couplet en le semant de vers très courts [3] et en le terminant souvent par de longues séries de vers à rimes plates.

Ces particularités correspondaient probablement à des innovations musicales dont la portée nous échappe. C'est peut-être à elles, peut-être aussi à la réelle gravité de quelques-uns de ses sirventés moraux qu'il doit le très haut rang qui lui fut assigné un peu plus tard, à une époque où les impressions spontanées avaient fait place à cette critique, fort étroite et dogmatique, qui a inspiré les auteurs des Biographies [4]. Le biographe même de notre poète a écrit, avec une tranquille assurance qui en a imposé à Dante, et, par voie de conséquence, à toute la critique moderne : « Il fut le meilleur troubadour que tous ceux qui étaient venus avant lui et vinrent ensuite, et c'est pourquoi il fut appelé le maître des troubadours, et il l'est encore par ceux qui entendent bien les dits d'amour et de

chevreuil dans *Aras nou* (*M. G.*, 358, c. 3); les effets de l'anneau magique mentionnés dans *Aram so* (cf. plus haut, p. 511); Ventadour avait dit que sa dame n'avait pas la cruauté de l'ours ou du lion et il s'était comparé à la feuille, à la nef ballottée sur l'onde. C'est ordinairement la dame, non l'amant, qui est, plus naturellement, comparée à un château assiégé. — Giraut, en revanche, fait un usage abondant et parfois heureux de locutions populaires ou proverbiales : voy. XIV, 78; XXVII, 10; XL, 51 ; XLIV, 29, etc.

1. Sur 75 pièces (j'écarte XXXIV et LXVII comme apocryphes) il n'y a que quinze exemples de la coupe a b b a, deux seulement de la coupe a b a b.

2. J'en relève dans la moitié de ses pièces au moins ; dans certaines, il y en a jusqu'à six sur huit vers (XIX, XXII).

3. Ou, si l'on préfère, de rimes intérieures. C'est ce qu'il appelle *digz menutz fraitz* (XVI, 12), *chantar prim e menut* (XXV, 3). Les mots-refrains sont plus rares chez lui que chez Rambaut ; je n'en compte que quatre exemples (XXIV, XXXV, LXXII, LXXIV); un seul exemple de rimes dérivatives (XV) et de rimes équivoques (LXXIV).

4. Il était encore très apprécié à l'époque où furent compilés les grands recueils lyriques, où il occupe d'ordinaire une place d'honneur.

Digitized by Google

sagesse, subtils et bien posés [1]. » Les contemporains lui avaient été, nous l'avons vu, beaucoup moins indulgents; les détracteurs, même, ne lui avaient pas manqué, et ils nous semblent, osons le dire, plus près de la vérité que cet ardent panégyriste. Ce prétendu « maître des troubadours » nous apparaît comme un pédant infatué, débitant pompeusement des banalités. « Voyez, fait-il dire à un rival jaloux, comme il roule sottement des yeux, drapé dans son fastueux orgueil [2]. » Le portrait, pour être un peu chargé, doit être assez ressemblant : les impertinentes et maussades déclarations qui ont été rassemblées plus haut nous font penser malgré nous à un ténor aussi content de lui-même que mécontent du public, auquel il ne pardonne pas de ne point s'extasier devant ses roulades [3].

Le *trobar ric* conservera ses adeptes, plus ou moins adroits, jusqu'au déclin de la poésie provençale, dont ce souci exagéré de la forme constitue une des plus insignes et fâcheuses faiblesses. Quant au *trobar clus*, il était décidément en décadence dès la fin du XIIe siècle. Quelques attardés, comme Bernart de Venzac, comme Gavaudan, lui resteront fidèles ; mais ils n'étaient pas de taille à lutter contre les hommes de talent qui avaient passé à l'autre camp.

Ces vers obscurs et farouches, dit Raimon de Miraval, ne méritent pas la louange autant que les chansons suaves, gracieuses, comme sont les miennes, faciles à apprendre, formées de belles paroles claires et bien enlacées qui se laissent entendre sans effort... Un chant vaut peu quand personne ne l'entend, et c'est pourquoi je veux que mes chansons soient comprises [4].

Le public féminin devait partager cet avis : la dame qui ins-

1. Éd. Chabaneau, p. 14.

2. Dans le texte : *en sa cambra d'erguelh*, jolie expression difficilement traduisible.

3. Il note avec complaisance qu'on le prie de chanter (XIV, 11 ; XX, 24 ; XXII, 5 ; XXVI, 17); qu'il ne se décide à le faire que par condescendance (XXIV, 21), séduit par une occasion, un sujet, un auditoire de choix, auditoire qu'il flatte volontiers (préludes de XI, XIV, XVII). Quant à sa dame, sa cruauté pourrait bien le réduire au silence (XVIII, 8), et alors, quel désastre! *Qualis artifex periret !*

4. *Anc trobars clus*, c. 1 (dans Bartsch-Koschwitz, col. 163); *Chant quant non er*, c. 1 (*M. G.*, 733-4). Il loue lui-même ailleurs ses vers « doux, gracieux, faciles » (*Si tot s'es*, *passim*; *M. G.*, 637).

Digitized by Google

pirait Sordel ne voulait pas entendre parler de *cants de maestria*, et c'est pour lui plaire que le rude Mantouan composait des vers « faciles à apprendre, à chanter, à comprendre » [1]. Peu après enfin, Uc de Saint-Circ s'amusera à parodier en vers rocailleux et grotesquement cacophoniques le « charabia sauvage » d'un maladroit imitateur d'Arnaut Daniel [2].

En somme, la poésie hermétique et la poésie funambulesque avaient également fait faillite. Il ne restait donc à la chanson, puisque, chez les troubadours, c'est dans ce genre que se confinait la haute poésie, qu'à se cantonner dans l'expression de l'amour et l'exploitation de quelques lieux communs. Mais l'amour était alors prisonnier de formules et de conventions, et le moyen âge n'a pas eu la révélation de ces lieux communs fondés sur des sentiments universels qui, convenablement orchestrés, feront éternellement vibrer les âmes humaines.

Sans doute quelques talents originaux sauront marquer cette matière de leur empreinte ; mais elle était vraiment trop pauvre pour ne pas s'épuiser assez rapidement. Aussi assisterons-nous à des essais de renouvellement, soit spontanés, soit provoqués par les circonstances extérieures. L'histoire de ces tentatives se confond avec celle de l'évolution de la chanson au XIIIe siècle, sujet que je me propose de traiter prochainement ailleurs.

BIBLIOGRAPHIE

I. C. Appel, *Bernart von Ventadour*, Halle, 1915, p. LXI-LXXI.

II. J. Rudel, Éditions : A. Stimming, *Der Troubadour Jaufré Rudel*, Kiel, 1875. — A. Jeanroy, *Les Chansons de J. Rudel*, 2e éd., Paris, 1924 (Les classiques français du moyen âge, n° 14). V. Crescini, *J. Rudel* dans *Per gli studj romanzi*, Padoue, 1892, p. 1-18. — R. Ortiz, *Intorno a J. Rudel* dans *Zeitsch. f. rom. Phil.*, XXXV, 1911, 543, ss. — O. Moore,

1. *Bel m'es ab motz*, c. 1 (éd. De Lollis, XXII).

2. Éd. Jeanroy-De Grave, n° XXVIII. Le *trobar clus* devait conserver encore quelques partisans dans l'Italie du Nord, au milieu du XIIIe siècle, puisque Lanfranc Cigala éprouvait le besoin de protester contre les chants « obscurs, raffinés et subtils ». « Il n'a pas de valeur, dit-il, ce talent auquel la clarté ne donne pas toute sa splendeur : une poésie obscure est chose morte et c'est pourquoi je chante clairement, hiver comme été. » (*Escur prim*, c. 1, dans Bertoni, *Trovatori d'Italia*, p. 316.)

Digitized by Google

J. Rudel and the Lady of Dreams dans *Publications of the Modern Language Association of America*, XXIX, 1914, p. 517-36. — C. A. F. Mahn, *Der Troubadour Cercamon* dans *Jahrbuch für rom. u. engl. Literatur*, I, 1859, p. 83-100 (Édition incomplète, insuffisante à tous égards). — Dr Dejeanne, *Le troubadour Cercamon*, dans *Annales du Midi*, XVII, 1905, p. 27-62. — A. Jeanroy, *Les poésies de Cercamon*, Paris, 1922 (Les classiques français du moyen âge, no 27).

III. Dr Dejeanne, *Poésies complètes du troubadour Marcabru*, Toulouse, 1909 (Bibl. méridionale, 1re série, t. XII). — H. Suchier, *Der Troubadour Marcabru* dans *Jahrbuch für rom. u. engl. Literatur*, XIV, 1874, p. 119-60 et 278-310. — G. Bertoni, *Due Note provenzali* dans *Studj medievali*, III, 1911, p. 638-57. — K. Vossler, *Der Troubadour Marcabru und die Anfaenge des gekünstelten Styles*, Munich, 1913 (*Sitzungsberichte* de l'Académie de Bavière, 6 déc. 1913). — A. Franz, *Der troubadour Marcabru*, Marburg, 1914. — C. Appel, *Zu Marcabru*, dans *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XLIII, 1923, p. 403-69.

IV. E. Hœpffner, *Les poésies du troubadour Bernart Marti*, Paris, 192 (Les Classiques français du m. âge, n. 61). — Le même, *Le troubadour B. Marti* dans *Romania*, LIII, 1927, p. 103-50. — A. Kolsen, *Guiraut von Bornelh, der Meister der Trobadors*, Berlin, 1894, dans *Berliner Beitræge zur germ. und rom. Philologie, Rom. Abteilung*, I (p. 41 ss. : sur le *trobar clus*).

V. R. Zenker, *Die Lieder Peires von Auvergne, kritisch herausgegeben*, Erlangen, 1900 (*Romanische Forschungen*, XIII, p. 915-1181). — J. Coulet, *Spécimen d'une édition des poésies de Peire d'Auvergne* dans *Mélanges Chabaneau*, Erlangen, 1907, p. 777-89.

VI. C. Appel, *Raimbaut von Orange*, Berlin, 1928 (dans *Abhandlungen* de l'Académie des sciences de Gœttingen, *Phil.-hist. Klasse*, nouvelle série, t. XXI. — U. A. Canello, *La vita e le opere del trovatore Arnaldo Daniello*, Halle, 1883. — R. Lavaud, *Les poésies d'Arnaut Daniel, réédition critique d'après Canello*, Toulouse, 1910 (extrait des *Annales du Midi*, t. XXII et XXIII). — C. de Lollis, *Arnaldo e Guittone* dans *Festschrift für K. Vossler*, Heidelberg, 1922, p. 159.

VII. A. Kolsen, *Saemtliche Lieder des Trobadors Giraut de Bornelh*, t. I (seul paru), Halle, 1910 (avec traduction allemande et notes). — C. de Lollis, *Quel di Lemosì* dans *Scritti vari di filologia in onore di E. Monaci*, Rome, 1901, p. 353-75.

A. Jeanroy.

Digitized by Google

AUTOUR DU SAINT GRAAL

A PROPOS DE TRAVAUX RÉCENTS

I

Le *Lancelot-Graal*, les Cathares et le Joachimisme.

Les récentes recherches de M. Eugène Anitchkof[1] gravitent autour d'un problème de haut intérêt : les origines de la légende chrétienne du Graal. Elles soulèvent à chaque pas de brûlantes questions auxquelles le distingué romaniste et slaviste russe, aujourd'hui professeur à l'Université de Skoplje, donne des réponses très imprévues, très hardies. Quiconque s'occupe de l'histoire littéraire ou religieuse du Moyen Age ne peut rester indifférent devant l'énoncé de théories, telles que : influence néo-manichéenne sur le roman arthurien, sur la poésie provençale, même sur la doctrine de l'amour courtois; empreinte cathare et joachimite sur l'épopée en prose du *Lancelot-Graal*; infiltrations de la liturgie grecque dans les rites eucharistiques du *Perceval* de Chrétien de Troyes et résurrection des agapes dans *L'Estoire dou Graal* de Robert de Boron.

Bien que ces théories, ébauchées plutôt que présentées avec toute la netteté désirable, forment dans l'esprit de leur auteur un bloc indissoluble, il faut les examiner une à une, avec le plus grand soin. La tâche est assez malaisée du fait que notre critique prend souvent ses ingénieuses hypothèses, qui ne sont pourtant pas des certitudes acquises, comme point de départ pour d'autres affirmations aussi conjecturales. De plus, M. Ani-

1. *Le Galaad du* Lancelot-Graal *et les Galaads de la Bible* (*Romania*, LIII, 1927, 388); 2 : *Les Survivances manichéennes en pays slave et en Occident* (*Revue des Études Slaves*, t. VIII, 1928; cf. *Romania*, LV, 605); 3 : *Le Saint Graal et les rites eucharistiques* (*Romania*, LV, 1929, 174); *L'Ascensione del S. Graal* (*Archivum Romanicum*, 1929); cf. *Romania*, LVI, 146.

Digitized by Google

tchkof, érudit d'un savoir vaste et varié, est en vérité un chasseur infatigable qui suit allégrement plusieurs pistes à la fois. Avec lui, on doit se porter sûr les terrains les plus divers, traquer, lever tous les gibiers, au risque de s'égarer, à la fin, dans la « selva oscura ». Essayons-nous tout de même à cet exercice difficile et délicat, car il en vaut la peine, mais faisons-le en sériant, en isolant, autant que possible, les problèmes enchevêtrés qu'une seule étude ne saurait épuiser.

Le premier et le plus important de tous nous paraît être le problème des rapports supposés entre les *Arthuriana*, plus particulièrement les romans en prose du Graal, et l'esprit joachimite, auquel est arbitrairement rattachée ici la grande hérésie albigeoise. Il s'agit de démêler un écheveau où les fils s'embrouillent, comme à plaisir, mais dont quelques-uns semblent tisser une trame nouvelle, d'un dessin inédit.

Au début de son intéressant article de la *Revue des Études Slaves*, M. Anitchkof commence par battre en brèche la théorie, généralement admise depuis Schmidt, des sources bogomiles de l'Albigéisme. D'après notre auteur, il s'agirait non pas d'une influence directe des Bulgares ou Bougres, mais « d'un courant parallèle jaillissant des confins de la Calabre, pour s'élancer en Aquitaine et en Provence »; là ce courant aurait retrouvé « des réminiscences, des traditions, voire même des institutions manichéennes, qui s'étaient conservées depuis des siècles » : il n'aurait fait que ranimer, que renforcer par son apport vital un mouvement préexistant.

Toutes ces assertions, qui gagneraient à être solidement étayées et dont nous ne pouvons analyser les preuves très dispersées, s'imposent tellement à M. Anitchkof qu'il voit déjà « resplendir les mêmes représentations dans l'imagination si féconde des troubadours et des trouvères de l'Occident et dans les littératures à peine naissantes des Slaves ». Voilà donc le néo-manichéisme tenant sur les fonts baptismaux toute l'œuvre littéraire de l'Europe chrétienne ! Cela méritait une démonstration... Laissons de côté les Slaves, n'ayant pas à parler d'eux ici. Remettons, si l'on veut bien, les chansons des troubadours et des trouvères à une autre fois[1] et passons tout de suite

1. Nous comptons, très prochainement, reprendre la question soulevée

Digitized by Google

aux romans de la Table Ronde, que notre critique a premièrement en vue.

La secrète inspiration manichéenne s'y manifesterait d'abord dans la « glorification des fils naturels ». Il ya là de quoi nous surprendre et doublement. En ce qui concerne les Cathares, *alias* les Albigeois, pour commencer. L'ascèse la plus farouche n'est-elle pas le nerf même de cette secte inhumaine, la racine profonde de sa religion, d'un dualisme foncier? Celle-ci préconise, comme on sait, la lutte entre deux forces, d'égale puissance, qui se disputent le monde, partagé entre les *Spiritualia* ou *Invisibilia*, création du Dieu bon, et les *Carnalia*, œuvre du démiurge mauvais. Entre ces forces antagonistes, aucun accord, aucune trêve n'est possible, la chair étant le mal en soi. La doctrine est nette, absolue, de lointaine souche orientale, et se rattache au nom de Mani, l'hérésiaque martyr du IIIe s. de notre ère.

Les Cathares du Moyen Age, tout en rejetant l'eschatologie et la cosmogonie protomanichéennes, ont jalousement gardé son principe dualiste fondamental, sa méfiance hautaine vis-à-vis du monde matériel. Sans doute. Mais, nous objecte-t-on, l'intransigeance théorique des chefs de l'Église, des *perfecti*, devient de l'indulgence, et pis encore, vis-à-vis des simples fidèles ou *credentes*, d'une inconduite notoire. Non seulement on s'en accommodait, mais on y poussait. Conséquents au fond avec eux-mêmes, les ministres hérétiques préféraient le péché dissimulé et honteux à la faute perpétrée ouvertement, en pleine sécurité. Prêchant contre le mariage — *matrimonium est malum* — ils accueillaient favorablement les compagnes, les concubines de leurs adeptes. De là M. Anitchkof infère une espèce de libertinage tacitement admis, voire approuvé[1]. Étrange conclu-

---

par M. Anitchkof, des origines et sources de la doctrine d'amour provençale.

1. M. A. met, dans la question du *nubere*, les Cathares en contradiction avec saint Paul que cependant ils vénéraient. Mais le désaccord vient justement de ceci : tandis que l'apôtre défend le droit humain à la procréation, tout en lui préférant la virginité, les néo-manichéens lui sont hostiles irrévocablement, par principe. Voilà pourquoi ils voyaient d'un moins mauvais œil les liaisons passagères, *en général moins fécondes*, que les engagements à vie. C'est simple et logique et il n'y a là aucune attirance secrète vers le vice. Seulement, du coup, la prétendue « glorification » des bâtards n'a plus

Digitized by Google

sion : un moindre mal, considéré comme un pis-aller, n'est pas un bien pour cela, et nulle part il n'est fait la moindre allusion à une « préférence des cathares pour les prostituées [1] ». Jamais les « hérétiques vêtus » n'ont transigé sur le principe même du péché charnel qui leur faisait horreur ; là-dessus tous les historiens modernes sont d'accord : Schmidt, Lea, Tocco, Molinier, Alphandéry, Guiraud, Vidal. L'austérité de vie des « bonshommes », de l'aveu même des Inquisiteurs, frappait d'admiration les contemporains de la secte dans le Midi de la France et leur gagnait des sympathies, sinon des adhésions. Elle n'a pu être niée par leurs adversaires les plus acharnés [2]. Quant aux croyants, on supportait leurs dérèglements en tant que faiblesse trop naturelle à l'homme fait de boue, et toujours dans l'espoir du repentir, en vue de l'absolution finale, conférée dans le *Consolamentum*. Faire des Albigeois, ces contemp-

aucun sens et tombe d'elle-même ; ce qui peut être recommandé ou souhaité, c'est l'union stérile.

1. Comme les femmes hérétiques elles-mêmes, dont un certain nombre devenaient des *parfaites*, étaient d'une honnêteté à toute épreuve, on se demande sur quoi M. A. fonde une accusation aussi infâmante pour la secte ? Même les procès-verbaux de l'Inquisition n'en soufflent mot.

2. Les cas *exceptionnels* de parfaits, relevés par M. Vidal dans la *Revue des questions hist.*, t. LXXXV, « n'ayant pas dédaigné les grâces des concubines », ne peuvent entrer ici en ligne de compte, pas plus que ceux des ministres catholiques, infidèles à leur vœu de chasteté. Voici le jugement éloquent d'un témoin catholique d'Albi : « tenebant magnam castitatem... et erant magne sanctitatis et magne abstinentie... » (cité par A. Douais, *Ann. du Midi*, p. 185). Et le *Manuel* célèbre de Bernard Gui dit expressément : « Ils n'ont de commerce avec aucune femme » (t. I, p. 19).

La même constatation avait déjà été faite au XIIe s. par saint Bernard. D'une façon générale, tous les procès-verbaux de l'Inquisition rendent justice, sous ce rapport, aux chefs hérétiques. L'unique autorité sur laquelle s'appuie M. A., qui semble connaître le catharisme superficiellement et tout y ramener, est celle de Jean Guiraud, dont il cite les *Questions d'histoire*. Or cet auteur catholique y parle longuement « des engagements de virginité perpétuelle » des cathares, de leur morale anti-sociale, de la damnation qui s'attachait pour eux à toute procréation, et confirme « le rigorisme absolu des Parfaits » (p. 83). Il y revient encore à nouveau dans son *Introduction au Cartulaire de N.-D. de Prouille*, dont les conclusions sont les mêmes : « chasteté absolue des Parfaits, tolérance, sans plus, à l'égard du concubinat des croyants ».

Digitized by Google

teurs, ces destructeurs de toute joie terrestre, une secte licencieuse dans le genre des anciens Nicolaïtes — ou des futurs Amalriciens — est un contre-sens psychologique que rien n'autorise. Il va de soi, que dans nul texte de l'époque, dans aucune source émanant de l'Albigéisme, nous ne trouvons l'apologie du concubinage ni, à plus forte raison, une glorification, même sublimée, des enfants naturels.

Cela posé, tournons-nous vers les romans arthuriens où M. Anitchkof croit trouver de frappantes analogies avec l'esprit néo-manichéen, et, tout d'abord, une véritable apothéose des naissances illégitimes. Voici les exemples qu'il invoque à l'appui : Guiglain, ou le Bel Inconnu, Caradeus, le fils de Bohort, une fille de Merlin [1]... Bien peu de chose. A cette maigre liste, que l'on pourrait du reste allonger, deux noms retentissants sont adjoints, il est vrai : ceux du roi Arthur et de Galaad; nous en parlerons séparément. Les autres, à part le charmant et léger fils du « chevalier as dames », ne méritent même pas une mention. Ce sont à peine des comparses, des ombres perdues dans la brillante foule des champions de la Table Ronde, et ils ne sauraient aucunement représenter l'esprit de nos vieux romans. D'ailleurs on ne peut que s'étonner de leur petit nombre, vu la brutalité des mœurs féodales; il ne s'explique que par le désir de nos trouvères de voiler cette brutalité trop réelle.

Mais pourquoi M. Anitchkof n'a-t-il pas ajouté à ce tableau d'honneur l'illustre bâtard, Mordred ? C'est que le nom seul de ce fils de l'inceste royal, mauvais génie de tout le « Crépuscule des héros », suffit à infirmer sa thèse. Il faut pourtant voir les choses comme elles sont : la naissance « en avoutire », loin d'être exaltée dans l'épopée arthurienne, y est, au contraire, toujours honnie, toujours considérée comme un opprobre [2]. Rien ne le

1. M. A. paraît séparer le Bel Inconnu de Guiglain, fils de Gauvain, comme s'ils n'étaient pas un seul et même personnage. Mais surtout il ne tient aucun compte du caractère folklorique de ce roman, auquel le regretté Schofield a consacré une étude très fouillée. De même, en ce qui concerne les « pucelles-mères », dans le prologue anonyme du *Conte du Graal* (Potvin, II, p. 3), épisode qualifié « du plus étonnant des récits », par M. A., comme s'il n'était pas la réminiscence pure et simple d'un thème féerique, né sans doute avant l'apparition même du néo-manichéisme en Europe.

2. Ce qui frappe les lecteurs les moins prévenus des romans d'aventure,

Digitized by Google

prouve mieux que l'exemple du roi Arthur. M. Anitchkof nous rappelle le secret de sa conception en dehors du mariage que l'on trouve dans certaines versions anciennes de la légende. Lui-même, d'ailleurs, est obligé de reconnaître que les divers auteurs se sont évertués à y remédier de leur mieux. C'est évidemment qu'ils voyaient là une tare, ternissant la gloire du roi des rois, et non le plus beau fleuron de sa couronne [1]. Ainsi l'auteur inconnu du *Perlesvaus* insiste sur la honte éprouvée par Arthur lors de la divulgation du triste secret, et il déclare qu'à l'endroit même « où une si vilaine action s'est accomplie » (Anitchkof), *par itel pechié est la terre fondue.* L'intention moralisitrice est claire.

Même attitude, cela va sans dire, dans le *Lancelot-Graal* où le scandale est rapidement étouffé; là, comme chez Geoffroy de Monmouth, Uterpendragon et Ygerne — qui reproduisent l'aventure de Jupiter et d'Alcmène — se marient presque immédiatement après leur rencontre première. Leur enfant est donc, après tout, un fils légitime. Comment affirmer alors « qu'il y a dans ce roman du XIIIe siècle une tendance à faire d'Arthur le héros-bâtard prédestiné » ? Et de quelle « prédestination » parle-t-on ici ?

Poussant plus avant, M. Anitchkof s'en prend enfin à Galaad, le plus grand des fils naturels des *Arthuriana*, et il écrit ceci : « L'auteur du Lancelot-Graal paraît avoir particulièrement

---

c'est bien le souci d'assurer la légitimité des naissances. Les couples d'amants célèbres, tels que Tristan et Iseut, Lancelot et Guenièvre, sont stériles, mais les parents du neveu de Marc, de même que ceux du Cligès de Chrétien, qui forment une réplique à la destinée de Rivalen et de Blancheflor, ont, eux, convolé en justes noces. Il y aurait là à noter une curieuse distinction entre l'idéal lyrique, courtois, de l'amour libre, et un idéal chevaleresque et social très différent. Chez Chrétien de Troyes, le conflit latent est aiguisé jusqu'à la pointe (voir surtout *Erec* dans l'épisode de la *Joie de la cour*, finement interprété par M. Mario Roques).

1. Le rapprochement avec Constantin le Grand, fils « d'une sainte mère n'ayant pas observé la chasteté du mariage » (apocryphe bulgare), n'a rien à voir ici. Rappelons seulement à propos de ce singulier « éloge de la vertu » décerné à sainte Hélène, qu'aux yeux des Cathares du Moyen Age, le remariage — légal ou non — d'une veuve était la pire des abominations. Mais, après tout, Jésus lui-même n'est-il pas aussi un bâtard, enfant du soldat romain Pentheras, d'après des apocryphes talmudiques ? !

Digitized by Google

tenu à ce que le *mieldre* des chevaliers célestiens... soit né d'une liaison passagère de Lancelot avec la fille du roi Pêcheur lui-même ». Voilà qui est quelque peu étonnant. Tous ceux qui connaissent notre *corpus* arthurien savent bien que, étant donnée la situation respective de Lancelot et de la reine, il n'y avait pas moyen de faire de Galaad le fruit d'un mariage béni par l'Église. En même temps, il fallait que cette fleur parfaite de la chevalerie célestienne s'épanouît sur la tige la plus haute de la chevalerie terrienne. En présence de cette nécessité, l'auteur anonyme a dû se résoudre à faire de son héros un « avoutre ». Mais combien à contre-cœur ! A maintes reprises, il y revient, parfois maladroitement, cherchant à atténuer l'effet de cette humiliation infligée au conquérant du Graal, car humiliation il y a. Il nous la montre sous l'image du neuvième fleuve (dans la vision prophétique de Mordrain dans l'*Estoire*), « trouble et épais au commencement », puis limpide et pur... Dans l'*Agravain*, au moment de nous raconter l'assemblée « charnelle » des futurs parents de Galaad, il dit expressément que « Lancelot ne connut pas la fille du roi Pêcheur *loyalement*, comme Adam sa femme, *mais en pèché et en avoutire* ». Et il ajoute, non sans emphase, parlant de cette conception : « Et pour ce que li Sire en qui toute pitié habite et qui ne juge mie tout dis selonc les mesfais as pecheors, si lor dona tel fruit a engendrer et a concevoir que, pour la flor de virginité qui illuec fu corrompue, fu restauree une autre fleur dont grans biens vint al pais. Car de la doucheur qui de la flor issi fu toute la terre remplie, ensi comme l'estoire del saint Graal le nous a devisé et fait entendre » (Sommer, V, 110-111).

Voilà qui est explicite. Ce n'est donc pas *à cause* de sa naissance irrégulière, « consciemment préférée à un simple et vulgaire mariage », mais bien *malgré* elle que Galaad est l'élu du Graal. Cette souillure, il la lave en devenant ce qu'il sera. Le contraire serait monstrueux dans ce roman de la Grâce qu'est la *Queste* [1]. Dans ces conditions, comment parler de

1. M. Anitchkof, qui adopte la thèse de Ferdinand Lot sur l'unicité d'auteur du *Corpus*, ne peut même pas se retrancher ici derrière les contradictions possibles des divers *remanieurs*, chers aux folkloristes impénitents. L'œuvre partant d'un seul jet, comment admettre une attitude contradictoire chez celui qui l'a conçue, attitude que rien n'explique, d'ailleurs ?

Digitized by Google

réminiscences, même d'un « renouveau de conceptions manichéennes » ? Des deux côtés, la prétendue apothéose des avoutres se dissipe : ce n'était qu'un fantôme.

M. Anitchkof, continuant sa laborieuse recherche des « vestiges » cathares dans la littérature arthurienne, en trouve encore nombre d'autres, puisés dans la cosmogonie et dans l'eschatologie manichéennes. Nous manquons de compétence, pour en discuter avec lui, mais l'on aura quelque doute sur la valeur d'une méthode qui ne distingue pas entre le proto-manichéisme — parfois même le pré-manichéisme zoroastrien — et ses très lointains descendants du Moyen Age. Ce qui a poussé sur la terre albigeoise, comme rejeton de l'antique hérésie iranienne, ce ne sont pas les grands mythes originels, mais uniquement la doctrine morale où se concentre tout le pathos de la secte dégénérée. C'est bien ce que nous disent tous ceux qui l'ont étudiée de près. Et combien hâtives paraîtront les conclusions de notre critique en cette matière hérissée de difficultés [1] !

Suivons maintenant M. Anitchkof dans son étude de nos romans du Graal, sur un terrain autrement ferme, plus rapproché surtout de la vie médiévale chrétienne. Dans une notice, publiée ici même en 1927, *Le Galaad du Lancelot-Graal et les Galaads de la Bible*, à laquelle il renvoie à la fin de son dernier article (*Romania*, 1929), notre critique, revenant à la thèse de M. Albert Pauphilet, pose la question suivante : pourquoi le nom de Galaad a-t-il été préféré à tous les autres *mots mystiques désignant le Christ* ? Question, à vrai dire, un peu abrupte sous cette forme. Nous ne voyons pas qu'il y ait dans la Bible tant d'autres noms où les exégètes du XIIe ou du XIIIe siècle

1. Un seul exemple suffit : M. Anitchkof reprend à nouveau le rapprochement fait par Gaston Paris du pont périlleux dans le *Conte de la Charrette* (*Romania*, XII) avec le *tchinvat* des livres zoroastriques. Non sans raison, il croit, à l'encontre du grand romaniste, que ce motif, exploité encore ailleurs par les trouvères, a été directement emprunté à la *Vision de saint Paul* en vers français d'Adam de Ross. Mais il en déduit, *à cause de la sympathie connue des « Manichéens » pour l'apôtre des Gentils*, que cet emprunt doit leur être imputé ! Même son de cloche pour les *maufés* des romans arthuriens, tous sortis, paraît-il, de la démonologie manichéenne qui justement n'a rien à voir avec nos Cathares, très réservés en fait de « diablerie ».

Digitized by Google

auraient pu trouver, avec le Mont de la Genèse, le *Caput ecclesiae* de Gilbert de Hoy que nous signale M. Pauphilet. La glose de l'abbé cistercien, disciple de saint Bernard et continuateur de son commentaire sur le *Cantique des Cantiques*, cette glose si heureusemext retrouvée par le romaniste français, nous suffit. Car elle ouvre une large voie pour l'interprétation mystique de la *Queste*, voie explorée récemment par M. Ét. Gilson [1]. Mais M. Anitchkof, qui accepte pourtant la thèse cistercienne de ses devanciers, va chercher ailleurs ce qu'il croit être la clef de l'énigme. Il veut la découvrir dans l'œuvre de Joachim de Flore, le prophète calabrais du XIIe siècle, grand ami des « similitudes ». Lui aussi part, dit-il, d'un terme géographique, de la région de Galaad, qui s'étend à l'est du Jourdain ; d'après les Écritures, c'est la contrée des enfants de Gad, de Ruben et de la moitié de ceux de Manassé, qui *les premiers entrèrent dans la Terre promise*. L'exégèse de l'abbé de Flore, qui assigne à chaque tribu d'Israël un rôle spécial se répercutant à travers les âges, aurait vu là, nous affirme-t-on, un signe providentiel. De Galaad, explique M. Anitchkof, Joachim a fait « un nom prophétique » ; à ses yeux « les *Galaatides* — ou tribus de Galaad — symbolisèrent ceux par qui adviendra la troisième et dernière révélation du Saint-Esprit [2] ». Deux textes, illustrant cette pensée, sont cités par notre critique, deux textes tirés de l'*Interpretatio in Hieremiam prophetam*. Les voici : 1° « Galaad designat spirituales viros ecclesiae in commune viventes in quibus est doctrina sani consilii », et 2° « Galaad designat graecorum fidelium ecclesiam seu illam vitam quae designata est in Helya et revelabitur in proximo in ordine in latina ecclesia »... Ces textes, très curieux, en effet, permettent à M. Anitchkof d'affirmer l'empreinte joachimite sur la *Queste* et, à travers elle, celle des

1. *La mystique de la Grâce dans la Queste del saint Graal* (*Romania*, LI, 321). M. Gilson a précisé et rendu indissoluble le lien unissant Galaad, à qui se révèle la *Visio pacis*, ou *Visio dei*, avec Salomon, que tout le Moyen âge regardait comme le *Vir pacis*, l'Extatique. Le mythe de la Nef s'éclaire.

2. Qu'on nous permette d'observer que le terme générique des *Galaatides* — pas plus que celui des Atrides on Homérides — ne semble pouvoir s'appliquer aux habitants d'un même pays. Au surplus, il n'y a pas trace de Galaatides, ni en ce sens ni en l'autre, dans notre *Lancelot-Graal*. Galaad n'y a rien d'un éponyme et n'est que le chef de file spirituel de quelques élus.

Digitized by Google

spirituales viri, qui ne sont autres que les moines basiliens de Calabre, objets de la vénération du prophète italien.

Malheureusement, tout le *Commentaire sur Jérémie* est apocryphe, contemporain non pas de l'empereur Henri VI, mais de la seconde guerre contre Frédéric II et le Saint-Siège, peut-être postérieur à 1242 [1] ! Or, M. Anitchkof accepte, avec tous les historiens du *Graal* en prose, que cette dernière œuvre ne dépasse guère les années 1220-1230. L'on s'étonne que le distingué romaniste russe, qui s'occupe depuis des années de Joachim, paraisse ignorer que les seules œuvres authentiques conservées de celui-ci sont, avec le *De articulis fidei* et quelques autres traités inédits, l'*Expositio in Apocalypsim*, le *Liber Concordiae novi ac veteris Testamenti* et le *Psalterium decem cordarum*. Quant aux diverses *Interpretationes* sur les prophètes, longtemps attribuées à l'abbé calabrais, elles ne sont pas plus de sa plume que le fameux *Introductorius ad Evangelium aeternum* du trop zélé Girard di Borgo San-Donnino qui a mis le feu aux poudres.

S'il n'y avait que cet unique témoignage, irrecevable, comme on le voit, tout l'édifice, d'un coup, s'écroulerait. Il n'en est pas ainsi, bien entendu, et l'idée, amplement développée ailleurs par M. Anitchkof, d'une dépendance de la *Queste* de l'esprit joachimite, idée neuve et qui pourrait être féconde, mérite qu'on s'y arrête. Auparavant, une réserve s'impose, qui nous obligera encore à faire un long détour. M. Anitchkof tend, dans tous ses écrits, à identifier joachimisme et catharisme. Ainsi, en retraçant, dans son article des *Études Slaves*, la route « au long de laquelle cheminent les survivances néo-manichéennes », il nous montre en même temps le joachimisme calabrais « se propageant vers le Nord » et insiste sur le bon

1. D'après Salimbene, Gerard di Borgo San-Donnino, l'auteur de la fameuse *Introduction* à « l'Evangile Éternel » lui aurait montré l'œuvre en 1248. Voir la mise au point de toute la question dans le substantiel article de M. Ed. Jordan (*Dictionnaire de Théol. cathol.*, s. v.). Tout ce que l'on pourrait tirer de cette œuvre tardive, faussement attribuée à Joachim, au sujet des « Galaatides », c'est un certain intérêt — que rien par ailleurs ne confirme — des joachimites du XIIIe siècle pour les romans du Graal qui commençaient à se répandre. Ce serait là plutôt un renversement de perspective. Quoi qu'il en soit, le prophète calabrais n'y est pour rien.

Nous le savons depuis les travaux de Friedrich (*Kritische Untersu-*

Digitized by Google

accueil qu'il trouvait en terre albigeoise [1]. Confusion regrettable et funeste. Non seulement il n'y a rien de commun entre la doctrine catholique, très libre, très hardie, de l'abbé de Flore et celle, anti-chrétienne par essence, des Cathares : il y a plus, même les courants les plus tardifs du joachimisme à son déclin ne coulent pas dans le lit de la grande hérésie médiévale. C'est ce que nous allons voir de plus près, en nous excusant à l'avance de nous attarder trop souvent à une porte déjà ouverte.

Le bienheureux abbé Joachim de San Giovani in Fiore en Calabre, religieux de la règle de saint Benoît, réformée à Cîteaux, n'a pas été un hérétique, encore moins un ennemi de l'Église. Aussi cette dernière a-t-elle rendu hommage à la pureté de son apostolat en le béatifiant. Le Moyen Age populaire, admirant la sainte austérité de cette vie, a bel et bien canonisé le solitaire de la Thébaïde italienne, et Dante a pu élever l'*abbate Joachino* au quatrième ciel, celui du Soleil et de la Sagesse infuse, de son *Paradiso*.

Ce moine à l'âme ardente, qui a jeté de si fulgurants éclairs au XIIe siècle et au XIIIe troublé tant de consciences, est le type même de « l'homme mû par l'esprit », type connu dès avant l'âge des charismes chrétiens, dès l'apparition des prophètes en Israël. Mais il appartient déjà à une race plus débile, d'une imagination plus livresque que spontanée. Par son rêve apocalyptique du règne à venir, ainsi que par les principaux linéaments de sa doctrine trinitaire, Joachim nous rappelle, sans l'égaler, le premier apôtre du Paraclet, ce Montanus qui avait séduit Tertullien lui-même. Nourri de la double sève

---

chungen), en 1850, acceptés par toutes les critiques modernes : Ehrle, Denifle, M. Jordan, M. Paul Fournier, etc. Il est vrai que dans son dernier article de la *Romania* (p. 194, n. 1) M. A. appelle le *Commentaire sur Jérémie* « un écrit joachimite », ce qui est vague ; mais alors pourquoi y renvoie-t-il ailleurs, pourquoi l'utilise-t-il à deux reprises pour démontrer l'influence sur la *Queste* de l'abbé de Flore ? Équivoque qui ne peut que desservir une cause défendue avec tant de conviction.

1. Dans son dernier article de la *Romania*, M. Anitchkof continue à souder ensemble catharisme et joachimisme, sans se prononcer nettement sur la question ; enfin, dans l'*Archivum Romanïcum*, il se déclare ouvertement partisan de cette manière de voir, empruntée à Tocco (*Eresia nel Medio Evo*). Nous y reviendrons plus loin.

Digitized by Google

grecque et latine, saturé de cet esprit allégorique qui le montre tellement médiéval, l'abbé de Flore a été avant tout l'exégète vaticinant des textes sacrés. Au sens littéral des Écritures il ne cesse d'opposer leur sens caché, se dévoilant au cours des âges. Car « littera occidit, spiritus autem vivificat ». Et partout le présent se mêle au passé, chevauche sur l'avenir qui s'embrase de mille feux prophétiques.

Le tempérament méditatif de Joachim, sans prise directe sur les foules, ne lui permit pas de devenir un véritable animateur, ni même de tenter la réforme des mœurs ecclésiastiques à laquelle aspirait tout son être. Il a peu prêché, écrit davantage dans une langue volontairement obscure, alourdie d'innombrables gloses, rarement jaillissante ; il a médité et rêvé, plutôt que spéculé. Surtout, sans être un contemplant-né, comme le sont les vrais mystiques de tous les temps, cet ascète passionné a vécu d'une vie intérieure intense où l'inspiration avait sa place. Son existence, d'ailleurs paradoxale, d'ermite errant, à été consacrée tout entière à la recherche de la perfection chrétienne. On sait que l'abbé de Flore, bravant tout avec le plus grand mépris des contingences, opposait ouvertement à la dissolution morale du clergé romain l'antique tradition du monachisme oriental, encore vivante chez les basiliens de Calabre [1]. Mais, tout en admirant l'ascétisme des moines grecs, de l'Église de *Spiritu sancto*, Joachim de Flore est resté, jusqu'à la fin de ses jours, un fils respectueux et obéissant de la Rome pontificale. De son vivant, trois papes ont approuvé, béni ses travaux, et lui-même, dans sa lettre-testament [2], a solennellement déclaré qu'il se soumettrait

1. Au fond nous ne savons pas grand'chose des relations directes de Joachim avec les Basiliens de Calabre qu'il a certainement fréquentés, encore moins de ses connaissances, assez problématiques, de la langue et de la patristique grecques. Ses voyages en Orient, son séjour à Constantinople, sont pourtant des faits avérés. Voir la biographie « romancée » de Joachim par Em. Aegerter, dans la collection des *Textes du Christianisme* (Rieder). Sur la spiritualité des Basiliens calabrais nous sommes, à vrai dire, très peu renseignés. D'ailleurs nulle grande œuvre spirituelle ne se rattache à leur nom.

2. Cette lettre est placée en tête de l'*Expositio super Apocalypsim* dédiée à Clément III et a été reconnue comme authentique (voir P. Fournier, *op. cit.*). Rappelons encore l'éloge de l'abbé de Flore par Innocent III qui

Digitized by Google

toujours au jugement des vicaires du Christ. De même que la droiture de son action, l'intégrité de sa croyance n'a pu être soupçonnée. Le principe hiérarchique sur lequel est fondée l'Église, principe âprement discuté et attaqué plus tard par tous les insoumis, se maintient chez lui encore intangible, ou plutôt n'accuse qu'un penchant vers la chimérique transmission des pouvoirs du clergé séculier au clergé régulier. Il n'y a là que des germes, mais qui se développeront, dans la suite, il faut l'avouer, d'une façon inquiétante. Car il est facile de deviner quelles conséquences d'imprudents disciples pourront tirer de cette parole enflammée, toute tournée vers un avenir que lui-même voyait proche. Le prophétisme est toujours de nature révolutionnaire, volcanique. Beaucoup plus tard, Rome s'émut de cette poussée de l'esprit joachimite et se retourna contre son père spirituel lui-même. Témoin la Commission d'Anagni de 1255, où mainte accusation fausse fut portée contre l'enseignement de Joachim [1]. Même alors sa personne resta hors de cause, ainsi que le montre la bulle d'Honorius III, qui confirme la parfaite sainteté de Joachim : « virum catholicum reputamus ».

L'unique erreur *doctrinaire* du moine calabrais, erreur déjà condamnée au Concile de Latran en 1215, porte sur son concept, très particulier, de la Trinité [2]. En pensée, Joachim

pourtant a frappé sa doctrine trinitaire d'une sentence sévère. Le fait que l'Église a *béatifié* Joachim ne doit pas non plus être méconnu.

1. Une de ces accusations, que M. Anitchkof reprend avec empressement, porte sur ce nom de *Babylone nouvelle*, soi-disant appliqué à Rome par l'abbé de Flore. Elle n'a pu être prouvée. D'après l'*Expositio*, Babylone est la « multitudo reproborum hominum que non cessat vitiis et corruptionibus federe filios Hierusalem » (fol. 12). Voir d'autres citations et la réfutation des accusations d'Anagni dans les *Études* de M. P. Fournier, p. 21. Même son de cloche en ce qui concerne la légende, trop vite accréditée, d'un Joachim partisan convaincu de l'Église grecque. M. Anitchkof en fait le plus grand cas. Il passe sous silence toutes les ardentes vitupérations de Joachim contre le schisme orgueilleux, contre l' « Église de Samarie » qui a perdu, de ce fait, la grâce et contre le mariage des prêtres orthodoxes ; sa défense de la primauté de Pierre, etc., etc. V. encore P. Fournier, *op. cit.*, p. 27-30.

2. Le traité, condamné par deux fois, qui expose ce concept, le *De Unitate Trinitatis* ne nous est pas parvenu, comme on le sait. C'est le *Psalterium* qui expose les idées trinitaires de Joachim, sous une forme très modérée.

Digitized by Google

pose les catégories de l'être avant l'être et, avec comme point de départ l'*Unitas est collectio trium personarum*, aboutit au trithéisme implicite. Dans la substance divine, une et indivisible, il voit un composé : le composé de trois personnes coéternelles et créatrices, distinctes l'une de l'autre par des attributs si divers qu'ils compromettent l'unité première de l'essence commune. Bien que préexistant dans l'éternité, les trois hypostases se révèlent *successivement* et semblent constituer une hiérarchie réelle. Il y a ici un véritable « progrès économique », comme disent les théologiens, non seulement dans la révélation de la vérité, mais dans sa connaissance ontologique.

On a beaucoup discuté sur les origines de cette conception trinitaire. Renan déjà a indiqué comme source la théologie des Pères grecs. D'autres critiques l'ont suivi, tout en restreignant prudemment la part qui reviendrait à cette influence. M. Anitchkof, cherchant toujours à rapprocher Joachim de l'Église grecque, nous renvoie, en ce qui concerne son interprétation si personnelle du dogme trinitaire, droit aux homélies de saint Basile, une des lumières de l'orthodoxie du IVe siècle, l'organisateur de la vie cénobitique en Orient. Or la doctrine de ce Père, exposée dans d'importants traités dogmatiques [1], ne reconnaît, comme la doctrine catholique classique, qu' « une substance divine, laquelle subsiste en trois personnes ». Le grand Cappadocien insiste toujours sur l'unité de nature de ces trois personnes qu'on ne peut isoler que par abstraction. Ce qui diffère, ce sont les notions se rattachant à leur origine : Père *agenitos*, Fils *engendré*, Esprit *procédant*. Si l'accent se porte, comme dans toute la patristique grecque, d'abord sur les hypostases, l'unité de substance en Dieu n'est jamais compromise. S'il y a hésitation quant à l'égalité absolue des trois hypostates, c'est du côté du Père — principe de toute la Trinité — que pencherait la balance. Et on a même pu reprocher à saint Basile un certain subordinationisme de la troisième Personne qu'il dégage insuffisamment encore. Tendance corrigée, il est vrai, par saint Grégoire de Nazianze, le théologien le plus réputé de l'école [2]. Ce qui est indubitable,

1. *De Spiritu Sancto, Advers. Economium, Epist. XXVIII.*
2. Voy. K. Holl, *Amphilochius von Ikonium* (1904), p. 115-235.

Digitized by Google

c'est que les Grecs en général ont laissé à leur concept trinitaire plus de souplesse, quelque chose de volontairement indéterminé. La « circumincession » des personnes n'est pas présentée toujours ici sous la forme fermée d'un cercle, ou du triangle augustinien, mais plutôt par une ligne verticale, réunissant trois points dont le dernier reste ouvert. Cette double représentation graphique des deux doctrines permet de saisir la différence dans la procession du Saint-Esprit : on voit comment dans la première, latine, il procède du Père *et* du Fils ; dans la seconde, grecque, du Père *par* le Fils [1]. Voilà tout.

Maintenant nous nous rendons compte de ce qui rapproche et de ce qui éloigne la pensée de Joachim de celle des Grecs. Des trois points *simultanés*, situés dans un espace idéal, il a fait, les situant dans le temps, trois apparitions *successives* de la déité [2]. D'autre part, et cela nous paraît tout à fait capital, Joachim adhère pleinement, avec le monde catholique tout entier, au *Filioque*, hérésie grave pour les gardiens intransigeants du symbole de Nicée-Constantinople [3]. L'abbé de Flore se trouve donc, de ce fait, en dehors du grand courant de l'Église d'Orient, à laquelle le rattache un lien plus sentimental qu'intellectuel.

N'oublions pas que le dogme trinitaire, pierre d'achoppement de maint penseur orthodoxe, a passionné tout le Moyen Age préscolastique et que ses diverses interprétations se sont déve-

1. Se rappeler l'image de saint Grégoire de Nysse, adoptée par l'Église grecque, celle des trois flambeaux dont le premier allume le second et, par lui, communique sa lumière au troisième.

2. Sur ce point, on pourrait invoquer une lointaine influence d'Origène, inspiré à son tour par la triade néo-platonicienne, dont l'« âme du monde » se trouve être l'émanation *dernière* du principe divin. Mais il semble téméraire de supposer une telle filiation, Joachim n'étant à aucun degré un philosophe ni un connaisseur de l'antiquité, comme Abélard qui a repris pour son compte la théorie platonicienne. Mais là il y a *dégradation* de l'énergie divine.

3. Ce n'est qu'à partir de cette addition postérieure du *Credo*, faite par les Latins au temps de Charlemagne, que se dessine la ligne de séparation entre eux et les Grecs. Toute la controverse est d'origine byzantine et nullement patristique. On peut seulement incliner à croire à une certaine prédominance donnée au Saint-Esprit du fait de l'*épiclèse* dans la consécration des *oblats* de la liturgie grecque, mais ceci ne touche qu'à la théologie sacramentaire. L'Esprit joue un rôle prépondérant dans la mystique orientale.

Digitized by Google

loppées spontanément [1]. Joachim de Flore, adversaire de toute vaine science, ennemi du rationalisme, dialecticien peu habile et assez piètre théologien, a cru défendre le concept traditionnel contre ce qu'il considérait comme une innovation subversive : le *summasres* du Maître des Sentences, lui-même disciple de l'hérétique, du « Sabellien », Abélard. En réaction contre un modalisme apparent, il est tombé dans l'extrême opposé. Seulement, grâce à la vue éminemment dramatique de l'histoire mondiale qui lui appartient en propre, le prophète calabrais nous a brossé, en un saisissant raccourci, le tableau d'une ascension — par bonds — de l'humanité vers la lumière.

Son idée maîtresse est celle de la *révélation continue*. Et au Dieu qui se révèle il prête un visage éternellement mouvant, éternellement nouveau. Chacune de ses manifestations divines, de ces théophanies, auxquelles correspondent les trois états ou *status* du monde, est en progrès sur la précédente : c'est un crescendo triomphal où tous les contrastes se fondent en harmonie. Au règne du Père-Puissance, terre semée des ronces de la crainte, — âge des Patriarches et de la famille féconde qui va de la Création à l'Incarnation, succède le règne du Fils, du Verbe-Sagesse, qui fait éclore les roses de la Foi : il appartient aux docteurs et à la domination du clergé séculier. Le Nouveau Testament de l'obéissance filiale prépare à la mystérieuse révélation dernière, au règne de la liberté, de l'Esprit-Saint. Car « ubi spiritus ibi libertas ». Là se dénoueront et tomberont les liens de la servitude ; là s'épanouiront, dans la joie du Sabbat éternel, les lis de la virginité, symbole du pur amour divin : âge d'or du nouveau monachisme rénové, glorifié, d'une race bienheureuse d'élus vivant au sein de la contemplation, dans la *degustatio dulcedinis diviniamoris perspiritum sanctum*. Règne déjà proche, dont on voit les signes avant-coureurs, dont on cueille les prémices dans l'ordre des « hommes spirituels », fondé par saint Benoît en

1. Ne pas oublier les reproches encourus même par un docteur aussi sûr que Hugues de Saint-Victor. Voir sur l'hérésie trinitaire de Gilbert de la Porée et de son disciple inconnu, auteur du *De vera philosophia*, les trois *Études* de M. Fournier. Comme premier *trithéiste* médiéval, ne trouvons-nous pas le précurseur du nominalisme, Roscelin, qui ne doit rien aux Grecs ? Mais depuis saint Augustin l'*unité* divine l'emporte en Occident.

Digitized by Google

Occident, sur le modèle de l'antique Orient chrétien. Et ce sera l'annonciation de cet *Évangile éternel* que l'Ange de l'Apocalypse porte à travers les cieux pour le présenter à toutes les nations de la terre. » Tel est le joachimisme originel, vu à vol d'oiseau.

Qu'y a-t-il donc de commun entre cette envolée d'un millénarisme de souche judaïque, toujours renaissant au cœur de l'Église, entre cette perpétuelle création de l'énergie divine qui s'achève en une vision radieuse de la Jérusalem céleste, et le sombre manichéisme, statique, fermé à tout devenir, à toute espérance ici-bas, répudiant obstinément l'authentique tradition chrétienne ? [1] Avec raison, un historien moderne de l'hérésie médiévale, M. Paul Alphandéry, a pu dire : « Le catharisme est la négation même du catholicisme ». Bien que vivant dans une ambiance chrétienne, qui a fini par déteindre sur le fond protomanichéen de la secte, les Albigeois ont maintenu, à travers toutes les persécutions, avec un courage qui force l'estime, leurs essentielles, et purement négatives, croyances. Même les mitigés qui ne rejettent pas, avec les Marcionites, tout l'Ancien Testament, nient, en tant que docètes, l'Incarnation, la Passion et la Résurrection. Or sans ces dogmes fondamentaux il n'y a pas de Rédemption, donc de christianisme. Le mystère du Dieu trine n'existe pas davantage pour eux, car seul le Père est déité, à proprement parler : le Fils, éon gnostique, sorti du Pleurôme et adopté par le Père, n'est Dieu que par participation, non par nature. Enfin le Saint-Esprit, qui joue en apparence un rôle de tout premier ordre, n'est en réalité que « le prince des

1. C'est bien à tort que M. Anitchkof fait appel, pour rapprocher Joachim et les Cathares, à l'autorité de F. Tocco (*L'eresia nel Medio Evo*) qui découvre entre eux « une certaine parenté ». Aujourd'hui aucun critique ne lui donne plus raison sur ce point. Tout cela est périmé. Voir P. Fournier, et encore Döllinger (*Beiträge zur Sectengeschichte des Mittelalters*, I). M. Anitchkof, qui s'inspire entièrement de Gebhart et de Tocco, ne paraît pas suffisamment au courant des travaux plus récents et surtout n'est pas assez en garde contre ces agglomérations pittoresques où voisinent, dans une singulière promiscuité, les hérétiques de toutes couleurs, les joachimites dissidents, et les anachorètes grecs du *Mercurion* en Calabre. Ne voit-il donc pas où le mène ce désir de tout confondre ? En bonne logique, il devrait faire — *horribile dictu* — des Basiliens orthodoxes (amis de Joachim, *ergo* des Cathares) des hérétiques en herbe ! Voy. *Les survivances manichéennes*, p. 220-21.

Digitized by Google

milices célestes », une créature soumise à Jésus et appelée *spiritus principalis*. Il faut surtout bien le distinguer du Paraclet, conféré à chaque initié dans le baptême spirituel du *Consolamentum* où l'homme rejoint son esprit saint individuel, laissé à sa naissance au ciel, et qui est son unique partie immortelle. Il y a donc autant de Paraclets que d'âmes tombées dans la matière et aucun d'eux, malgré l'abus du mot dans la secte, n'est le Saint-Esprit de l'Église. On voit bien ce qui restait dans cette trinité mutilée, sans consubstantialité vraie, sans égalité possible, des trois hypostases incréées du dogme dont Joachim de Flore a rendu les arêtes plus vives encore. La différence est ici une différence de qualité, de substance.

Même l'austérité de l'abbé calabrais, que l'on a essayé sans succès, de rapprocher de la terrible ascèse cathare n'a ni le caractère absolu, ni la si sombre inspiration de celle-ci. Non seulement l'abbé, comme tout chrétien, croit à la résurrection des corps, inadmissible pour les hérétiques, mais encore à une sorte de transfiguration de la chair, à l'heure solennelle « où il y aura un nouveau ciel et une nouvelle terre [1] ». En attendant, ce moine, qui espère tout de la virginité triomphante, loin de répudier le mariage chrétien, le bénit comme nécessaire à la procréation voulue par le Seigneur. Cela encore n'est-il pas aux antipodes du sentiment cathare, pour lequel le Dieu de la Genèse n'est qu'une force mauvaise ? Enfin Joachim, opposant le mariage au concubinat, flétrit ce dernier comme un encouragement à la débauche [2]. Aucun accord possible, aucune attirance secrète entre l'abbé de Flore et les Patarins, comme on appelait en Italie les néo-manichéens. Ces Patarins, il les a

1. Voir la description du festin sabbatique (dans le *Psalterion*), où les élus, vêtus de robes blanches, auront recouvré leurs corps, tombés en poussière, et où retentissent les harpes d'argent angéliques... Tout ce tableau paraît d'une félicité quasi matérielle, très différente de celle, purement spirituelle, de la *Civitas Dei* de saint Augustin. Quel « manichéen » l'aurait accepté ? — Par contre, dans cette idée de la « transfiguration cosmique » paraît comme un air de famille avec certaine croyance d'origine patristique, chère au christianisme oriental. Signalons-le à tout hasard.

2. Dans le *Psalterion* J. conseille en parlant du mariage « d'user honnêtement de sa femme *dans le seul but de procréer*. » Que diraient de cela les Cathares ? !

Digitized by Google

en horreur, voyant en eux les descendants des « Ariens, Sabelliens » et *tutti quanti*, engeance diabolique identifiée avec la Bête hideuse de l'Apocalypse. Ne va-t-il pas jusqu'à déclarer que les « Manichéens » uniront au jour dernier leurs forces avec les Sarrazins, pour se jeter contre la chrétienté? M. Fournier a donc parfaitement raison de conclure que pour Joachim « les Cathares sont les plus dangereux ennemis de la société chrétienne » [1].

Par la suite, le joachimisme, en forçant la note, en déformant la pensée du maître, a dévié, est devenu suspect, non sans raison, à l'autorité ecclésiastique. Il a été le signe de ralliement pour les mécontents, les illuminés, rebelles à la discipline traditionnelle, et cela surtout dans cet ordre franciscain dont Joachim semblait avoir prédit la naissance. Mais ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est l'incompatibilité de nature, même des plus compromettants disciples de l'abbé-prophète parmi les « Spirituels » ou Fraticelli après un Jean de Parme et un Hugues de Digne, un Jean-Pierre Olieu ou Olivi, et les hérétiques d'intention, les seuls vrais néo-manichéens de toute provenance. L'Inquisition a pu sévir impitoyablement contre les uns et les autres, mais elle savait fort bien les distinguer [2] et eux-mêmes se reconnaissaient et se détestaient cordialement. Ainsi que le remarque finement Sabatier dans son livre classique sur saint François et le franciscanisme, les Cathares ont toujours éprouvé une instinctive méfiance de cet abandon joyeux des cœurs qui a été la bonne nouvelle apportée au monde altéré par le Poverello d'Assise. En aucune manière, ils n'ont pu être des précurseurs. Certains critiques, dont M. Anitchkof, par goût de simplification, jettent pêle-mêle tous les insoumis du Moyen Age dans le lit de Procuste du catharisme, soit en les étirant, soit en leur coupant bras et jambes. Il est temps de protester contre ce massacre, car il fausse toute notre vision du passé [3].

Dans la question qui seule nous touche ici, celle de la pensée

---

1. *Études sur Joachim de Flore*, p. 31.

2. Voir la *Practica Inquisitionis* de Bernard Gui.

3. M. Anitchkof, suivant l'exemple de quelques autres critiques (Gebhart, Hefele), rapproche Amaury de Bène de Joachim de Flore, sous prétexte que tous deux ont été condamnés au même concile de Latran en 1215 (V. *Arch. Romanicum*, 1929, p. 537). Nous nous refusons à admettre

Digitized by Google

inspiratrice de la *Queste* et de l'*Estoire*, il nous faut établir encore, avec netteté, une distinction importante : entre le joachimisme primitif et celui, dérivé et défiguré, qui a pris rapidement une attitude franchement anticléricale. Cette discrimination nécessaire, M. Anitchkof ne veut pas la faire, ce qui est regrettable [1].

Néanmoins, il nous faut prêter une sérieuse attention à l'hypothèse joachimite que notre critique développe avec force arguments, tout au long de sa dernière étude *L'ascensione del S. Graal* (*Archivum Romanicum*, 1929) et que nous allons reprendre avec lui.

Essayons d'abord de voir les choses par nous-mêmes en pleine indépendance d'esprit, à la lumière de la théorie nouvelle qui paraît vraisemblable *a priori* et promet beaucoup.

Il est certain que l'on est frappé, de prime abord, par le caractère pneumatique de la *Queste del saint Graal*. Le premier grand tableau qui l'ouvre semble n'être que la mise en scène du « troisième avènement », annoncé par l'abbé de Flore. L'apparition à la cour d'Arthur de l'adolescent-vierge Galaad, apparition préparée de longue main, accompagnée de tous les signes du destin, s'accomplit au jour de la Pentecôte. Il se montre, le bon chevalier, sous l'armure couleur de feu — le feu de la charité — couleur liturgique de la fête ; aussitôt après, paraît le saintissime Graal, vaisseau de la grâce. Et de cette grâce, celle du Saint-Esprit se répandant en manne céleste, tous sont abreuvés à la Table Ronde, symbole elle-même du monde terrestre. N'est-ce pas là comme le prélude de cette *fructificatio*, de cette moisson de dons spirituels qui s'épanche sur les élus du dernier règne paraclétique ? Ressemblance séduisante, en vérité.

En même temps, nous pourrions dresser une curieuse table des « concordances » entre notre *Queste-Estoire* et les écrits de Joachim de Flore. Relevons rapidement celles qui nous ont

---

cette assimilation et renvoyons pour l'analyse des doctrines au livre de M. Delacroix, *Essai sur le Mysticisme spéculatif en Allemagne*, p. 43 ss.

1. Ainsi M. A. n'est pas loin d'attribuer la paternité de nos romans du Graal à... Gérard di San Donnino, créateur du joachimisme dissident ! (V. *Arch. Rom.*, 1929).

Digitized by Google

paru vraiment suggestives, bien qu'elles soient de valeur très inégale.

1°) Dans l'*Expositio super Apocalypsim*, œuvre maîtresse de l'abbé de Flore, le roi Salomon le Sage, — qui achève la 13e génération depuis Jacob — préfigure le Christ, temple de Sagesse. Et dans la double épopée du Graal, Salomon qui joue un rôle important avec sa Nef, emblème de l'Église, trait d'union entre l'Ancienne et la Nouvelle Loi, apparaît comme le premier Adam, le pré-Galaad qui, lui, est le Christ médiéval, le Christ-chevalier. Ce parallélisme se complète dans la *Queste* par la silhouette de la « Vierge royale », sœur de Perceval qui, faisant pendant à la femme de Salomon l'éternelle Ève, elle-même réincarne la Vierge-Marie, (ou l'*Ecclesia*), fondatrice de l'Église contemplative chez Joachim [1].

2) Même rapprochement en ce qui concerne le *Joseph* biblique, fils de Rachel, « figure du Saint-Esprit », d'après l'abbé de Flore, et *Josephé*, fils de Joseph d'Arimathie, « équivalent mystique » ou avatar du Seigneur et précurseur de Galaad, le pneumaphore.

3) L'image de la Cité nouvelle apocalyptique, de la Jérusalem céleste, construite sur les ruines de la cité du mal avec les pierres précieuses qui sont les apôtres, les martyrs et les vierges (dans la *Concordia novi ac veteris Testamenti*), trouve une réplique dans le *Palais Spirituel* de Sarras : là Josephé est sacré premier évêque des chrétiens par Christ lui-même, là Galaad a sa dernière vision-extase, et la sœur de Perceval, vierge-martyre, y trouve son tombeau, à ses côtés.

4) Joachim prophétise que l'Église romaine assistera à la naissance de l'ordre nouveau des Spirituels « comme le vieillard Siméon averti par l'Esprit assiste à l'avènement du Sauveur » ; et l'on sait que le roi Evalac-Mordrain, nouveau Siméon, vivra 300 ans, avant d'expirer dans les bras du Messie-Galaad.

Ces quelques rapprochements, glanés au hasard des lectures et que l'on pourrait sans doute multiplier, ne suffisent pourtant pas à nous convaincre d'une *imitation* de Joachim dans

1. D'après l'*Expositio* (fol. 83), la Vierge-Mère « significat ecclesiamque nescit virum que requiescit in silentio heremi ubi caritas de corde puro et fide non ficta ».

Digitized by Google

nos romans du Graal. S'il y avait là vraiment des emprunts directs à son œuvre, ils ne prouveraient qu'une chose, déjà supposée, c'est que l'auteur anonyme prenait son bien où il le trouvait. Par ailleurs, l'inépuisable trésor scripturaire, interprété dans le sens allégorique et anagogique, n'était-il pas largement ouvert à tous les exégètes du temps ? M. Anitchkof, qui n'entre guère dans le détail des textes comparés, vise beaucoup plus loin : il croit découvrir une parfaite identité entre les doctrines trinitaires en présence.

Très justement il attire notre attention sur le *Prologue*, trop négligé, de l'*Estoire*, où est posé le problème crucial du dogme chrétien. Le Solitaire (l'ermite d'Hélinand ?), parlant en son nom — qu'il dissimule pour des raisons bizarres —, avoue sa « doutance » au sujet de ce grand mystère. Eclairé par une vision où se révèle à lui la Sainte Trinité, il la définit une première fois en ces termes : « El pere, par qui toutes choses sont establies et criees et rechoivent commenchement de vie. El fil, par qui tout chil et toutes cheles qui en lui ont creanche sont delivré des perdurables dolos et ramené a la haute joie ki dure sans fin. El saint espirit, par qui toutes les bonnes choses sont mandées et saintefies ». Certes, une telle profession de foi n'a rien d'ambigu et correspond exactement à la conception, pour ainsi dire courante, du Père Créateur, du Fils Sauveur, de l'Esprit Sanctificateur. Ajoutons que sous cette forme simplifiée elle n'est pas plus grecque que latine, répétant, ou plutôt résumant, toute la tradition chrétienne des premiers siècles. Quant à la définition même : « en trinité avoit III personnes, une seule deite et une seule puissance », elle est celle du *Symbole* dit d'Athanase que l'Occident fit sien vers la fin du VIIe s. [1]. D'une façon générale, notre auteur, bien informé de toutes les principales controverses théologiques de l'époque, ne semble pas avoir été un Docteur, dans toute la force que nous conférons au terme. On l'a déjà dit, ce qui le passionne, c'est le pragmatisme chré-

1. D'après la doctrine trinitaire grecque, le Père conçoit, le Fils accomplit, le Saint Esprit achève. C'est l'idée même de l'économie divine. Il y a là une perspective dont nous avons déjà parlé à propos de Joachim et qu'on ne retrouve à aucun degré dans nos romans du Graal, dont la formule, celle de la prière chrétienne, serait plutôt : par le Christ, dans le Saint-Esprit, au Père. Ce qui domine, c'est l'idée de grâce *par la Redemption*.

Digitized by Google

tien présenté sous son aspect le plus élevé : la vie de l'âme en quête de Dieu, en effusion de sa grâce, vie qu'il approfondit avec une sûreté de touche admirable.

Quant au dogme trinitaire qui, de son propre aveu, l'avait troublé et dont il a fait assurément la pierre angulaire de la contemplation des choses divines, ce quêteur téméraire n'en a donné nulle part un exposé doctrinal précis. Jamais il n'a essayé de violer le mystère. La base qu'il nous présente est trop étroite pour que l'on puisse rien y bâtir, préjuger des nuances de sa pensée sur ce point [1]. Mais dans ses grandes lignes cette pensée n'a rien du trithéisme joachimite, bien au contraire. Ainsi, dans la vision d'Evalac-Mordrain, relevée par M. Anitchkof, Josephé, qui en donne plus tard l'explication au roi nouvellement converti, l'interprète de la manière suivante : les trois arbres (rameaux), partis du même tronc et ne faisant qu'un, signifient les trois personnes dont la première *forme*, la seconde *sauve*, la troisième *purifie* [2] ; et cette dernière revient incessamment sur la terre pour l'accomplissement de sa mission purificatrice. De ce fait, aucune préférence mystique n'est accordée au Saint-Esprit dont l'action est permanente et qui n'a pas besoin d'une épiphanie spéciale. Il a ici le caractère de messager, qui est véritablement le sien dans les exégèses médiévales. Il est

1. Voici les quelques particularités dans la représentation de la Trinité, relevées par M. Pauphilet. Au moment de la consécration (dans l'office du Graal à Corbenic, auquel assiste Lancelot), la Trinité paraît sous la forme plutôt rare de trois hommes. Ailleurs, ce n'est qu'un enfant « au viaire embrasé » qui paraît entre les mains de l'officiant. Et à la fin, dans la répétition de la Cène, nous voyons sortir le Crucifié du Graal-calice. L'anthropomorphisme premier pourrait s'expliquer par ce fait que c'est Lancelot, le chrétien imparfait, qui aperçoit sous cette forme la Trinité. Mais l'apparition de l'enfant se retrouve ailleurs. Quant à la colombe, si fréquente dans les légendes (par ex. chez Césaire d'Heisterbach), elle est absente ici mais on la voit dans l'*Agravain* (visite de Bohort au château du Graal). Pour Joachim, elle n'est le symbole du Saint-Esprit que sous le premier règne ; sous le second il est souffle, puis *feu* au troisième.

2. Détail curieux, dans son *Psalterion*, Joachim interdit de représenter le Dieu trine par trois rameaux fixés sur une seule branche, ce qui amènerait « insidieusement » à la *quaternité*, erreur qu'il croyait à tort avoir dépistée chez Pierre Lombard. Dans cet ordre d'images, les Grecs ont celle du Père *racine*, du Monogène *rameau* et de l'Esprit *fruit*.

Digitized by Google

celui qui fait connaître, qui *mande*, émission éternelle de la grâce *spiration* de l'amour divin, et à l'homme il révèle l'image du Verbe.

L'arbre central, l'arbre noir à l'écorce changeante sur lequel Josephé revient, insiste, est le symbole du Christ-Sauveur. Et c'est Christ même, et non le Saint-Esprit, ainsi que le déclare à tort M. Anitchkof, qui paraît au début du récit, en « semblance d'homme ». C'est Christ qui révèle l'inconcevable à son serviteur tremblant, qui lui « baille » le petit livre du Graal, écrit de sa main, et lui souffle, comme un brandon de feu, la grâce que seul il peut communiquer. Car quel autre, à part le Verbe fait chair, pourrait annoncer en parlant de lui-même : « Je suis cil a qui Nicodemus dit : Maistres, nos connaissons qui vos estes » ? (*Estoire*, p. 4).

Il y a plus : loin d'être nettement séparées et hiérarchisées, telles que nous les voyons chez Joachim, les trois hypostases d'une déité apparaissent plutôt dans nos romans comme les expressions diverses d'un seul principe divin [1]. Il ne s'agit pas, bien entendu, de modalisme, au sens précis du mot, mais d'une certaine tendance qui est à l'opposé de la tendance trithéiste. Or la personne qui domine, ou mieux qui efface par son rayonnement les autres, la personne sur laquelle se concentrent toutes les forces vives de l'être, qui attire, tel un aimant, les cœurs agenouillés, c'est vraiment, dans toute la *Queste*, « Notre-Père Jésus-Christ. » Le Christ, porteur de grâce, appelé tantôt Père céleste, tantôt le Haut Maître ou encore Maître parfait [2],

1. Petit problème : M. Gilson qui a étudié la Queste sous l'angle mystique cistercien (ou bernardien) nous dit que « Jésus-Christ et le Saint-Esprit semblent s'emmêler inextricablement, l'un prenant sans cesse la place de l'autre... » (*Romania*, 1925, p. 331). Or nous pouvons dire exactement la même chose du Père et du Fils « inextricablement mêlés » dans la *Queste*, ce qui est peut-être conforme à l'esprit de l'Évangile joannique, mais pas du tout à la pensée tranchante de Joachim. Cette question, extrêmement délicate, demanderait une mise au point qui n'a pas encore été tentée. Relevons seulement ceci : la conception trinitaire de la *Queste* nous apparaît d'inspiration *augustinienne*, donc antinomique au trithéisme joachimite ou même grec.

2. Ce nom, réservé au Seigneur dans la *Queste*, surprend quelque peu ; nous ne l'avons rencontré nulle part ailleurs dans la littérature médiévale. M. Gilson, consulté, suggère sans y insister, un rapprochement avec le

Digitized by Google

résume, en quelque sorte, sans l'épuiser, le principe de la vie infinie, de la vérité révélée. Ne faisant qu'un avec celui qui l'engendra avant les siècles et que nul n'a vu, selon le mot de l'Évangéliste, seul il envoie la flamme de charité, le Consolateur, procédant des deux, et qui ferme le cercle divin [1]. Il est le Pontife coiffé de la mitre blanche, l'Ami des chants épithalamiques où se consomme l'union de l'âme avec l'Époux, — le Crucifié enfin, apparaissant aux enfants de la grâce dans la sanglante nudité de sa chair offerte, au-dessus du Calice de Vie [2].

Voilà comment l'auteur du Graal en prose a vu, senti, vécu le dogme du Dieu un et trine. Avec toute l'école cistercienne, avec tout le Moyen Age bénédictin, il est christocentrique. La *Queste* ne respire qu'à l'ombre de la Croix « dont les bras s'étendent au loin sur le monde pécheur » (*Queste*, p. 65). Elle ne veut être qu'une « Imitation de Jésus-Christ », transposée à la mode chevaleresque, qui ne ressemble guère, qu'on nous permette de l'observer en passant, à l'idéal autrement exclusif, étroitement monacal, de Joachim. Si elle s'illumine parfois, cette Imitation, des feux qui émanent de l'apôtre italien du Paraclet, ce n'est que par reflet. Son cœur ne bat pas à l'unisson du sien, si tourmenté, et dès qu'on regarde de plus près, les divergences éclatent de toutes parts.

D'abord la *Queste*, avec son corollaire l'*Estoire*, est un diptyque et non un triptyque : d'un côté, le panneau de l'Ancien

---

« Grand Maître » des Templiers... Ajoutons que, plus d'une fois, dans l'*Estoire*, nous trouvons, effectivement, « le Grand Maître ». Mais tout cela reste encore en l'air.

1. M. Pauphilet indique comme unique apparition du Père la « main », vue par les chevaliers pécheurs Gauvain et Hector ; cela d'après d'anciennes descriptions données par Didron, *Iconogr. chr.*, *Dieu*, p. 207. En fait, on ne *voit* de Dieu que sa grâce — le Graal — ou l'humanité divine du Fils qui révèle le Père. Remarquons qu'une fois (dans l'épisode de L. à Corbenic) « la main » est encore Jésus-Christ (v. la *Queste*, éd. Pauphilet, p. 253).

2. M. Pauphilet écrit aussi, confirmant ce que nous venons de dire : « ... En plus d'un endroit de la *Queste*, le Christ représente Dieu sans acception de personne ». Et encore : « Rien n'est plus significatif à cet égard que les prières des héros... On dirait que toute prière humaine s'adresse à Jésus, le Médiateur » (*op. cit.*, p. 90). Ce rapprochement, très significatif, en effet, devrait être repris et raccordé avec les remarques de M. Gilson.

Digitized by Google

Testament stylisé et renouvelé, de l'autre le panneau du Nouveau Testament repris, non continué [1]. Face à face les deux royaumes du judéo-christianisme, celui de la Loi et celui de la Grâce ou de la Charité. Quant au royaume de gloire, il ne peut qu'être entrevu à travers le ruissellement de la grâce plénière en Galaad. C'est l'éternité de l'Évangile contre l' « Évangile éternel ».

Allons plus avant, pénétrons jusqu'au fond de notre épopée du Graal qui tient par toutes ses racines à la chair du christianisme médiéval, rénové intérieurement, nullement catastrophique. Ce qu'elle prêche, par la bouche de tous ses « prudhommes », c'est la pérennité de la tradition évangélique : une renaissance oui, une révolution religieuse, non. Cela nous est déjà attesté par cette mystique sacramentelle, si vivante ici, délaissée ou négligée par le joachimisme, même à ses débuts [2]. On sait que pour le prophète des temps à venir, toute figure n'est que transitoire, et il semble bien que le sacrement même de l'Eucharistie doive disparaître à la troisième Pâques, de même que jadis l'immolation de l'Agneau mystique avait remplacé l'agneau charnel de la synagogue juive. Or notre légende du Graal où M. Anitchkof veut trouver des vestiges du catharisme, anti-mystique et anti-eucharistique en son essence, gravite, tout entière, autour de ce sacrement, du sacrement qui célèbre, d'après le mot heureux de notre critique lui-même, « les bienfaits de la Rédemption, mystiquement répétée et symbolisée par l'Eucharistie ».

A l'encontre du joachimisme tardif qui, sans rien emprunter, répétons-le, au néo-manichéisme, prend une attitude de révolte, de plus en plus accentuée, nous voyons s'affirmer dans la *Queste* un esprit de stricte observance, d'obéissance filiale (réservée par Joachim au 2e *Status*) et de discipline conservatrice. L'Église d'autorité n'y perd jamais ses droits et rien n'est changé quant à l'économie du salut. Nulle velléité de critique, de protestation contre l'ordre établi. Aucune règle

1. La dyade se retrouve dans le parallèle que l'on n'a pas encore mis assez en lumière entre le premier Adam, Lancelot, et le second, Galaad.

2. Nous reviendrons sur cette question des sacrements dans une prochaine étude consacrée à l'examen des *Rites eucharistiques* du Graal.

Digitized by Google

ne se trouve abolie, la loi de liberté n'est pas promulguée, le dernier sceau n'a pas été brisé. Les âmes cherchent, peinent ou s'élancent, selon la force qui leur est dévolue, et le péché n'est remis au pécheur qu'aux mêmes conditions qu'avant : par le repentir et la pénitence. Exemple, le long calvaire de Lancelot du Lac. La spiritualité sévèrement orthodoxe de la *Queste* garde au christianisme son immuable visage historique. Galaad, le Christ-chevalier, le messager du Saint-Esprit, en qui s'incarne la plénitude de la Grâce, *réalise* l'œuvre messianique, transposée sur le plan mediéval, mais n'apporte pas avec lui une *révélation nouvelle*.

Tout ce que nous dit M. Anitchkof sur « la graduale perfezione, l'ascensione morale vers l'altissimo ideale del cristianisimo », juste en soi, est beaucoup trop vague, trop flou, pour qu'on puisse reconnaître là avec lui la griffe de Joachim de Flore. La mystique de la *Quête*, elle, est une chose très précise; elle forme un ensemble, un tout qui se tient, ainsi que l'a vu M. Gilson ; elle n'est nullement une brassée de rêves incandescents. L'abbé-prophète a-t-il jamais eu une théorie de la contemplation, de la vie unitive, bien à lui ? Rien dans ce qu'il a écrit ne nous permet de le supposer et ce n'est pas son souvenir, mais bien celui de saint Bernard, qui anime la *Queste del saint Graal*. Pour ce qui est du goût des « similitudes », sur lequel M. Anitchkof fait fond, n'est-il pas inhérent à toute la production littéraire, à tout l'art du Moyen Age ? Sur une donnée commune aussi banale impossible d'appuyer une comparaison ferme. Et comment discuter au sujet de cet autre lieu commun médiéval : la division « scolastique (?) » de la vie « inativa e contemplativa » ?

Même observation en ce qui concerne l'abstinence des quêteurs du Graal, pour laquelle notre critique nous renvoie à la règle des moines basiliens [1]. Pourquoi pas aux Cathares, végétariens farouches par principe, à cause de la métempsychose, leur premier article de foi ? Toutes les ascèses se ressemblent :

1. M. Anitchkof croit-il que le moyen âge catholique ait attendu la révélation basilienne pour renoncer à la viande et au vin, qu'il ne trouvait pas dans sa tradition propre de quoi instaurer un régime alimentaire ascétique ? Et l'érémitisme au XIIIe s. n'a-t-il pas pris racine, lui aussi, dans le sol médiéval ? Voir le petit livre de Dom Gougaud, *Ermites et reclus*.

Digitized by Google

toutes se nourrissent de pain et d'eau, surtout quand il s'agit de lutter contre la concupiscence, de vaincre la luxure, et nul d'entre nous n'ignore que la patrie du monachisme est en Orient. N'empêche que les nombreux ermites de la *Queste* ne sont pas du tout des moines *noirs*, mais des cisterciens *blancs*, des bénédictins réformés de l'Occident, auxquels d'ailleurs appartenait également Joachim de Flore, avant de devenir un dissident. Il est vrai que M. Anitchkof incline à croire que la réforme de Cîteaux fut inspirée par les monastères grecs de Calabre [1]... On nous permettra de ne pas le suivre jusque là.

Erreur encore de prétendre qu'aux trois âges de Joachim, ceux de la crainte, de l'espérance et de la charité, correspondraient « les trois générations des quêteurs » : de Gauvain, Lancelot, Galaad [2]. Ces quêtes, *simultanées* ne l'oublions pas, dans notre roman, sont situées sur un tout autre plan, sur le plan psychologique : ce sont celles du réprouvé, du repenti et du chrétien parfait. Ensuite, Gauvain qui n'est qu'un des appelés et non élus, pas davantage, ne saurait aucunement prétendre à l'honneur de figurer le règne de Dieu le Père. Et que deviennent les quêtes, autrement significatives, de Perceval, jadis premier protagoniste du drame sacré, aujourd'hui brillant second, et de Bohort, ce « saint laborieux », ainsi que l'appelle M. Pauphilet ? C'est pourtant sur elles que tout repose, Galaad étant comme en dehors de l'humanité, ou plutôt planant au-dessus d'elle.

Si l'on veut tracer jusqu'au bout le parallèle, certes instructif à plus d'un égard, entre ces deux fresques de la vie chrétienne idéalisée, on ne doit rien négliger du dessin, des couleurs, qui les composent et les rehaussent. Joachim de Flore, visionnaire dans l'abstrait, nous donne une Apocalypse fantaisiste bien à lui : chaque symbole y a sa place déterminée, mais qui cepen-

1. *Les survivances manichéennes* dans *Etudes Slaves*, p. 221. Ici encore paraissent côte à côte : saint Nil, avec le couvent de Grotta-Ferrata où reposent ses reliques, le Mercurion, les Bénédictins de Solesmes, Joachim de Flore, Hugues de Digne et la Provence des troubadours...

2. Se fondant de nouveau sur l'*Interpretatio in Hieremiam prophetam*, M. A. (dans la *Romania*, 1927, p. 301) écrit que c'est probablement sous l'influence de cette œuvre — qui est apocryphe — que le représentant de la *troisième génération* des quêteurs a été appelé Galaad.

Digitized by Google

dant change, en vue de la Parousie du *Spiritus Sanctus*. Et la *Queste* ? Rares sont les images apocalyptiques qu'on y rencontre [1], aucune d'elles ne paraît avoir été prise à Joachim. Ses créations les plus frappantes manquent. Quel est donc dans la *Queste* le précurseur Élie — troisième après Moïse et Jean-Baptiste — qui, à son retour anticipé sur terre, doit annoncer l'Esprit de Vérité ? Où la figure violemment éclairée, remplissant tout l'horizon de ces lueurs sinistres, la figure de l'Antéchrist avec son cortège de tribulations : les faux prophètes, la lutte contre les infidèles, la conversion des Juifs, la réconciliation de l'Orient et de l'Occident, de l'Église de Jean avec celle de Pierre, et l'enchaînement final de Satan ? Ces excroissances du rêve eschatologique, qui foisonnent dans les livres de Joachim, on n'en trouve pas la plus légère trace dans notre « Evangile apocryphe », selon l'expression de M. Pauphilet. Inversement, la riche mythologie de l'*Estoire-Queste*, enfantée elle aussi par la Bible, n'emprunte rien à la Calabre et offre une combinaison de matériaux vraiment originale. Ce n'est pas seulement une qualité autre de l'imagination vivante, si plastique et en un certain sens réaliste, — son orientation même est différente : floraison luxuriante de symboles chrétiens, de paraboles évangéliques, de légendes apocryphes (l'arbre de la Croix, les 3 fuseaux) et d'images de chevalerie, s'entrelaçant, telles des lianes dans la forêt vierge [2]... Et quelle sérénité dans l'apaisement ultime ! Plus d'effervescence, ni d'inquiétude humaine : un fleuve rentré dans son lit et qui coule de plus en plus large, de plus en plus profond, vers l'Océan de lumière.

1. M. Pauphilet, dans son *Etude sur la Queste*, remarque que l'Apocalypse ne semble pas avoir attiré l'auteur anonyme, qui ne s'en inspire guère (p. 92, n. 5). Il relève seulement, comme symboles apocalyptiques, la vision des *quatre animaux* enlevant le trône du Christ, avec l'image de Jésus-prêtre, qui d'ailleurs ne vient pas nécessairement de la Vision attribuée à saint Jean. Mais celle de l'Agneau mystique, centrale dans toutes les Apocalypses, manque selon lui. Nous l'avons cependant trouvée une fois, dans l'épisode de Perceval chez la recluse, sa tante (v. *Queste*, éd. P., p. 74).

2. Autre opposition : chez Joachim le règne du Fils est symbolisé par la lune, celui de l'Esprit par le soleil ; dans la *Queste* Jésus-Christ est toujours, conformément à la tradition chrétienne, *le soleil*, « la lumière qui éclaire le monde ». Et sa chaleur, c'est le feu du Saint-Esprit. Dans la patristique, le Père est la *source* de la lumière, le Fils son *éclat*.

Digitized by Google

Dans cette haute synthèse, la dominante reste, avec la soif de la chair et du sang divin, la nostalgie de la *visio Dei*, de la *dilectio Dei*. Sa doctrine, pure de tout alliage hétérodoxe, nous révèle l'idéal volontariste, au sens augustinien du mot, relevé de cette chaleur affective, de ce rayonnement de l'humanité du Christ qui, à travers les siècles, porte l'empreinte du Moyen Age bernardien.

Si M. Anitchkof, au lieu de tout recouvrir du badigeon uniforme catharo-joachimite (qu'on nous pardonne cet accouplement de mots qui jurent), nous avait montré là une transposition, mieux une *refonte* de l'esprit « calabrais », nous l'eussions peut-être acceptée — jusqu'à plus ample informé [1]. Mais il nous faudra errer encore longtemps en quête du dernier mot de l'énigme que seule trouvera une pensée nuancée, à la fois prudente, subtile et ferme.

Il flotte autour de notre légende, autour de sa dernière version, pour ne parler que d'elle ici, un parfum exotique que nul ne saurait méconnaître. Déjà M. Pauphilet, auquel nous devons toujours revenir pour la mise en œuvre de la *Queste*, a fait ressortir les deux thèmes iconographiques voisins, inconnus en Occident, qui enluminent notre roman : la liturgie divine et la communion des apôtres. Leur lieu d'origine, il l'indique, est Byzance [2]. En effet, l'art byzantin connaissait et cultivait avec prédilection ce motif sacré, rattaché à l'enseignement même d'une Église où le rite est l'âme du dogme. Nous savons que depuis 1204 les rapports étaient ininterrompus entre les deux moitiés du monde chrétien. Des échanges de

1. Ce qui rend une pareille hypothèse peu vraisemblable, c'est la quasi-certitude que nous avons de la tardive connaissance des doctrines joachimites en France. D'après Jean de Meun, ce ne serait qu'en 1255 que « l'evangile pardurable que li saint Esprit ministre » (*Roman de la Rose*, éd. Langlois, v. 1180 et ss.) aurait été apporté à l'Université de Paris. Et nous savons l'accueil très défavorable fait à cette œuvre par Guillaume de Saint-Amour, adversaire irréductible des ordres mendiants. On en trouve l'écho vibrant chez ce même Jean de Meun, ainsi que chez Rutebeuf dans sa *Complainte de Constantinople*. Nous verrons ailleurs si l'office angélique du Graal peut se rencontrer avec l'iconographie byzantine.

2. *Op. cit.*, p. 94 ss.

Digitized by Google

toute nature devaient s'effectuer [1], malgré l'impossibilité réciproque de se pénétrer. Les Croisés, affluant de toutes parts, commençaient à fouler la terre des miracles. Les romans en prose du Graal, éclos dans le premier tiers du XIIIe siècle, au sein de la société féodale, de l'élite travaillée par un désir de renouveau dans la piété, ont assurément subi l'attrait de l'Orient : de Byzance, de la Syrie, de la Palestine. Et on pense involontairement à l'ordre des Templiers que mentionne aussi M. Pauphilet, en scrutant les abords de la *Quête*. Ces *milites Christi*, qui passaient pour avoir reçu leur règle de saint Bernard en personne [2] et qui furent tant encouragés par lui, pouvaient incarner aux yeux de leurs contemporains, le type même de la chevalerie « célestienne ». Ils nous conduisent, ces chevaliers-moines, de la patrie de leur foi militante au berceau de la civilisation chrétienne. Par eux, la translation de certains thèmes aurait pu se faire sans peine. Toujours est-il que la vision d'un monde, à la fois antique et nouveau, où se conservait une tradition, vénérable entre toutes, éblouissait mainte imagination en mal de merveilleux. Elle devait émouvoir les jeunes cœurs avides de réalités surnaturelles, telles que : esprits angéliques servant en silence l'office du Très-Haut, apôtres recevant des mains du Maître, percées de clous, le viatique de la Résurrection. Lointaine infiltration de l'Orient byzantin dans l'âme du Moyen Age français qui a conçu et pleinement réalisé l'œuvre unique. Le captivant breuvage exotique a été assimilé et la pensée religieuse reste catholique et romane.

D'autres éléments étrangers ont pu contribuer à l'enrichir encore, cette *Somme* de l'amour divin, mais c'est la ligne prin-

1. Rappelons la découverte et le transfert en France de reliques byzantines, dès la première croisade : la sainte écuelle, la fameuse lance d'Antioche, celle de la Passion.

2. Qu'on se souvienne de ce magnifique éloge de saint Bernard qui s'intitule *Ad milites Templi*. V. Pauphilet, *op. cit.*, p, 69 ss. Le distingué romaniste conclut en parlant du programme spirituel et militaire tracé comme modèle par l'abbé de Clairvaux : « Galaad répond à ce programme plus parfaitement que ne put jamais le faire un vrai Templier. » Retenons ce mot. Rappelons-nous aussi l'opinion émise par Gröber dans son *Grundriss der rom. Phil.* « L'auteur (de la *Queste*) pourrait être cherché dans un des ordres de chevalerie ecclésiastiques, « *Geistliche Ritterorden* »...

Digitized by Google

cipale que nous aimerions dégager avant tout. Celle-ci nous paraît mener droit à Cîteaux, et de Cîteaux peut-être au Temple, encore glorieux et vivant sous son ombre. Ce n'est là qu'une indication qui, pour nous sembler suggestive, ne prétend à rien d'autre. Toute la question, complexe à souhait, que M. Anitchkof a ranimée en la posant sous un jour imprévu, doit être reprise, revue de près. Le champ d'investigation est assez vaste pour tous les travailleurs de bonne volonté, à condition de ne pas sacrifier une parcelle de la vérité cherchée ni à l'esprit de système, ni à l'esprit d'aventure.

Myrrha LOT-BORODINE.

Digitized by Google

REMARQUES ET CONJECTURES
SUR LE TEXTE
DE *MAISTRE PIERRE PATHELIN*

Vers. 6-7. Par Nostre Dame, j'y pensoye,
Dont on chante, en advocassaige.

Bien que ce début de la première réplique de Guillemette ne me paraisse pas très difficile à comprendre, je constate chez les éditeurs des hésitations à son sujet. Ni M. Schneegans ni M. Holbrook ne mettent après « Dont on chante » la virgule indispensable [1] ; le dernier éditeur, à en juger par son récent article de la *Romania* (t. LIV, 1928, p. 67-69), serait assez disposé à entrer dans la bonne voie, mais ce qui le retient encore, c'est visiblement l'idée préconçue que le v. 7 doit contenir une allusion à l'*Advocacie Nostre Dame*.

Si nous faisons abstraction de cette hypothèse peu consistante, la phrase des vv. 6-7 se laisse débrouiller à condition qu'on tienne compte d'un des tics de style de l'auteur de *Pathelin*, savoir la dislocation des phrases avec croisement des éléments syntaxiques ainsi démembrés. Représentons ce croisement par un schéma :

1	3
Par Nostre Dame,	j'y pensoye,
2	4
Dont on chante,	en advocassaige.

Il suffit de lire d'abord, à la suite l'un de l'autre, les deux éléments de gauche, puis, à la suite l'un de l'autre, les deux

1. La virgule manque non seulement à l'édition de M. Holbrook (1924), mais encore à une citation de ce passage par le même érudit dans son étude sur *Guillaume Alecis et Pathelin* (1928), p. 7.

Digitized by Google

éléments de droite. Dans notre farce, ce procédé peut affecter des formes différentes, mais reste au fond identique. Exemples :

vv. 1271-1272 Pendu soye (1) s'autre l'a prins, (3)
Mon drap, (4) par la sanglante gorge ! (2)

v. 1067 ..... On me pende (1)
S'il ne revient, (3) parmi la gorge. (2)

Dans ces deux derniers exemples, M. Holbrook a parfaitement mis les virgules là où il fallait ; mais les acteurs d'autrefois étaient naturellement libres de marquer les pauses logiques ou de les omettre, au cas où l'omission leur eût paru susceptible de produire un effet comique.

Pour en revenir à notre exemple initial, des locutions du type « dont on chante » s'employaient fort bien de façon absolue, sans compléments circonstanciels tels que « au moustier », « à la messe ». Exemples :

L'Abeesse : Voyela suffisamment presché.
Suis ie comme toy, dy, meschante ?
Par celle la de qui on chante,
Ie te feray bien repentir.

(Farce de *Sœur Fesue*, v. 304 ; Recueil Le Roux de Lincy — Fr. Michel, t. II, n° 37, p. 27).

La périphrase soulignée désigne la Vierge.

Par tous les sains *de quoy on cante*

(Farce du ms. du XVe s. Bibl. Nat. fr. nouv. acquis. 10.660, f° 17 v°).

Enfin ne lit-on pas dans *Pathelin* même, au v. 1.047 :

Et par la Dame que l'en clame ?

Cette dame étant naturellement la Vierge.

Quoi qu'en dise M. Holbrook, *avocassage* est dans Godefroy (I, 534b), qui cite trois exemples en dehors de celui de *Pathelin* : tous trois sont (ou paraissent) postérieurs à celui-ci, ce qui ne veut pas dire que ce soit une création de notre auteur. La

Digitized by Google

définition donnée par Godefroy est neutre; mais il faudrait examiner de près tous les exemples (celui de *Songecreux* a bien l'air dénigrant), et il est permis de penser, jusqu'à plus ample informé, qu'avec son suffixe peu reluisant *avocassage* impliquait une certaine nuance de mépris parfaitement en rapport avec l'attitude sarcastique que Guillemette prend vis-à-vis de Pathelin pendant toute cette première scène : « J'y pensais justement, à ton avocasserie ».

Quant à la brisure syntaxique, au chiasme dont nous avons un si bel exemple dans les deux premiers vers de la réplique de Guillemette, le fait mériterait une étude approfondie. L'auteur a dû, de temps à autre, y chercher sciemment un effet de rire : cela est hors de doute pour la facétie célèbre « par mon serment de laine » (v. 252), à laquelle Rabelais accordera le douteux honneur de la mettre dans la bouche du seigneur de Humevesne. Mais en certains cas, et notamment dans celui qui a servi de point de départ à la présente note, on peut se demander s'il y a vraiment une intention comique : nous ne l'y voyons pas, et elle n'existe peut-être pas dans plusieurs autres passages disloqués de la sorte. Ainsi un moderne serait tenté, à première vue, de considérer comme risibles et irrévérencieux ces deux vers (vv. 300-301) :

Et si mangerez de mon oye,
Par Dieu, que ma femme rotist,

alors que l'auteur n'a pas dû y voir tant de malice (la locution *par Dieu* formant pour lui un tout indécomposable), et qu'il usait certainement sans mal penser d'une liberté de syntaxe en train de tomber en désuétude mais vivante encore. Je serais tenté de ranger dans la catégorie des chiasmes qui ne comportaient pas nécessairement un ridicule linguistique les vers 1.033-1.034 :

Et m'a fait une grande levee
De vous, *mon maistre, de boucler.*

Ce peut être l'expression de l'embarras que simule à ce moment Agnelet. Dans certains cas l'auteur a pu faire tout simplement une tentative, de valeur discutable, pour reproduire les incohérences de la syntaxe parlée : c'était un réaliste.

Digitized by Google

Pour nous en tenir à l'incontestable et innocente facétie « par mon serment de laine », elle a joui d'une vogue immense pendant toute cette fin de XVe siècle et jusque vers le milieu du XVIe. Quelques exemples en donneront une idée.

On lit dans le *Nouveau Pathelin* (Bibliophile Jacob, Recueil de Farces, p. 138) :

> Combien fault il bien de manteaux,
> (Par vostre *serment*) *de quarreaux*
> (Pour la *fourrer*) *de Lombardie* ?

On lit dans la *farce du Pasté et de la Tarte* (Anc. Th. Fr. II, p. 69) :

> Madame, vueillez envoyer
> Ce pasté à *vostre mary*
> *D'anguille* ; oyez vous ?...

Et voici encore une délicate plaisanterie contenue dans une chanson que chante le savetier Calbain (Anc. Th. Fr. II, p. 146) :

> Paix, paix, je m'en vois à la foire
> Achepter du cuir, par *mon ame, de vache.*

Et pourquoi, puisque nous y sommes, ne pas citer aussi la plaisanterie non moins délicate du valet Finet dans la *farce de la Cornette* (1544) :

> Un tel en avez vous trouvé
> Qui est aussi mou qu'une pomme,
> *Ma maistresse, de capendu.*

Mais le bouquet, c'est un long passage où Éloi d'Amerval, décrivant un festin rustique dans sa *Grande Diablerie* (1508), a accumulé coup sur coup une cinquantaine de facéties du même goût. On nous excusera de ne pas citer, et de renvoyer à la reproduction que M. A. C. Ott a donnée de tout le morceau dans sa thèse sur « Éloi D'Amerval und sein Livre de la Diablerie » [1].

Il y a par conséquent, entre 1460 environ et 1550 environ,

1. Erlangen, 1908, pp. 94-97.

Digitized by Google

un véritable engouement pour ce genre spécial de plaisanterie; et, — sauf le lourd Eloi d'Amerval, — les auteurs que nous avons cités, depuis celui de *Pathelin* jusqu'à celui de la *Cornette*, Jehan d'Abundance, étaient des hommes d'esprit. Comment expliquer le succès de pareilles fadaises? Vers l'âge de dix ou douze ans, plusieurs enfants de notre génération ont eu certainement comme moi des professeurs qui, pour nous mettre en garde contre le manque de cohésion dans les phrases et contre les équivoques qui en résultent, nous citaient cet exemple du *Chaperon Rouge* : « Je vais porter du beurre à ma grand' mère, qui est malade, dans un petit pot ». Cela faisait rire à cet âge heureux, et on retenait le précepte. Mais cela ne fait plus rire les adultes de nos jours. Faut-il se féliciter des progrès du goût et incriminer le manque de délicatesse de nos ancêtres du XVe siècle? Peut-être. Mais je vois surtout dans ces plaisanteries une satire grammaticale dirigée contre des habitudes linguistiques en train de disparaître, du moins parmi les lettrés. Au XVe siècle on exige dans la phrase plus de cohésion et de logique, la prose moderne s'élabore.

On peut douter qu'il y ait une intention comique dans cette construction de phrase que nous trouvons dans la sottie des *Menus Propos*, contemporaine de *Pathelin* :

V. 15 C'est bon manger que d'une heure,
Entendés vous bien? de sanglier.

Lintilhac estime que c'est une facétie voulue [1]; mais il serait permis de ne pas partager son opinion. En tout cas, si nous remontons au-delà du XVe siècle, nous n'avons presque qu'à ouvrir des textes au hasard pour y cueillir des constructions brisées dont personne ne songeait alors à se railler :

Charles li rois à la barbe florie
De Jersalem aporta les reliques
. . . . . .
De cel saint fust ou il [Dieu] sofri martire
Et la corone qu'il ot *el chief, d'espines.*

(*La Mort Aymeri de Narbonne*, éd. Couraye du Parc, vv. 3063-3065).

1. Lintilhac, *Hist. Gén. du Théâtre en France*, II, *La Comédie, moy. âge et Renaiss.*, p. 183.

Digitized by Google

Une maçue a empoingnie
Qui molt ert *grosse, de pommier.*
(*Estormi*, dans Montaiglon-Raynaud, t. I, p. 203).

Un moment vint où ces choses, qui n'étaient pas risibles, le devinrent. Les comiques du XVe siècle et des premières années du XVIe ont rendu service à la tenue de la langue française en livrant à la raillerie publique « ma grand'mère malade dans un petit pot ». Soyons leur reconnaissants au lieu de les traiter en farceurs vulgaires [1].

Vers 52. .....vous estes
Tenu l'une des *chaudes testes*
Qui soit en toute la parroisse.

Cette réplique méprisante de Guillemette est écrite dans une langue pénible et entortillée. Il semble bien néanmoins que la commère concède à son mari une supériorité dans la ruse. M. Holbrook (*Étude sur Pathelin*, p. 67-70) a posé avec clarté le problème du sens à donner à « chaudes testes ». On ne peut lui reprocher qu'une chose, c'est d'avoir cru que l'adjectif *cault* (habile, subtil) était « dialectal » : il appartient au plus pur français (voir les nombreux exemples littéraires donnés par Godefroy [2]). Il s'agit de savoir s'il a existé en français une forme *chault* ayant la même signification, car je ne puis croire, jusqu'à nouvel ordre, non plus que M. Holbrook, que « chaudes testes » doive se prendre ici au sens de « têtes exaltées et coléri-ques ». Je me contente de verser au débat les quelques documents suivants :

On lit dans la *Moralité* (normande) *des Blasphémateurs* (f° f. .ii. r°) :

LE FILZ. Par dieu je suis vng *chault varlet*
Pour chanter, mais que i'ays gousté.

---

1. Il va de soi que l'on peut, de temps à autre, rencontrer des facéties de ce type après 1550 : il y en a une petite collection dans les *Bigarrures* de Tabourot, S^r^ des Accords. Mais elles sont ou absentes, ou très rares, dans le théâtre comique de la Renaissance et du début du XVIIe siècle.

2. Bien entendu, on le retrouve aussi dans les dialectes (cf. par ex. Moisy, *Dict. norm.* : *Cault* = rusé, artificieux).

Digitized by Google

Cela veut dire : « un garçon habile, apte à chanter ». L'expression « chault varlet » a pour parallèles *caut varlet* (ex. Des Periers, *Cymbalum Mundi*, éd. Frank, p. 13 « tu es un caut Varlet » = un malin, un abuseur) et *fin varlet* (*Myst. de Saint Didier*, p. 26 ; *le Grup* de Cl. Marot, dans l'éd. Guiffrey, t. II, p. 471 ; Du Fail, *Baliverneries*, éd. Assézat, I, p. 153) = habile, roué).

Le fabuliste normand Guill. Haudent emploie le plus souvent la forme *cault*, par ex. *Apologues d'Esope*, I, 1 ; I, 36 ; I, 55, etc. Regnard fin et cault ; I, 55 « Ce Regnard cault et fin », etc... Mais je note aussi dans l'Apologue II, 20 : « D'icelluy chat malicieulx et *chault* », et l'éditeur de Haudent, Ch. Lormier, insère dans son Glossaire : « *Chault* = rusé ».

Enfin dans la Haute-Bretagne, que j'habite depuis de longues années, j'ai maintes fois entendu, mais toujours au masculin, la locution suivante en fin de phrase : « et toi chaut » pour signifier : « et tu as été habile, bien inspiré, d'agir ainsi, tu as eu le nez creux ». J'ai été bien surpris de constater qu'une façon de parler si usuelle manquait dans les Lexiques de ma région.

Je ne puis commenter des documents si incomplets ; mais il est clair que s'il a existé un masc. *chault* = rusé, cet adj. a pu prendre un fém. *chaude*, sous l'influence de *chaude* (calida).

Vers 111. — PATHELIN : Ainsi vous esbatez? — LE DRAPPIER : Et voire!

Il est dit que chaque vers de *Pathelin*, mieux : chaque hémistiche, chaque locution, chaque mot prêtera à la controverse. Je ne sache pas que les trois quarts d'octosyllabe « Ainsi vous esbatez » aient été discutés et examinés à la loupe. Pourtant le passage n'est pas très clair. M. Holbrook, dans son Glossaire, cite conjointement au mot *esbatre(s')* les deux exemples de *Pathelin*, vv. 111 et 1.583, avec la définition commune « se divertir, s'amuser ». Or si cette définition convient parfaitement au v. 1.583, elle n'éclaircit pas le v. 111. A quel divertissement, à quel amusement se livre donc maître Guillaume ? Il y a deux interprétations possibles :

1°) Cela voudrait dire : « Voilà votre façon à vous, gros travailleur, de vous amuser ; le labeur est pour vous un divertissement ». Guillaume vient de dresser son éventaire à la

Digitized by Google

foire (cf. v. 63-64), il est tout à son activité commerçante. — Une telle interprétation n'est pas impossible en soi, mais concorde mal avec le contexte : « le « mais » de la réponse du drapier indique bien que « vous esbatez » n'a pas cet accent d'ironie cordiale. Le rapport avec ce qui précède n'est pas parfait non plus. Enfin l'auteur n'aurait-il pas dû mettre sur le mot *ainsi* une insistance particulière (« c'est ainsi que... ») ?

2°) L'autre interprétation est bien plus naturelle : *ainsi* résume les résultats de l'interrogatoire qui précède ; il est établi que Guillaume est « sain et dru » (v. 105-106), que chez lui « tout va bien » (v. 107) ; donc il « s'esbat ». Mais alors c'est le verbe « s'esbattre » qui fait difficulté, du moins si l'on se contente des deux équivalents donnés au Glossaire de M. Holbrook. La série de définitions de Godefroy, pour la partie qui contient l'exemple de *Pathelin*, est plus compréhensive et peut servir à nous mettre sur la voie : aux sens ordinaires « s'amuser, se divertir », Godefroy ajoute : « être joyeux ». Remplaçons simplement « joyeux » par « heureux », et nous aurons l'interprétation vraie du passage [1].

Il faudrait maintenant d'autres exemples. Mais on sait combien sont clairsemés nos renseignements sur la langue de la conversatiou au XVe siècle. A défaut d'exemple identique, je vais transcrire un passage extrait d'une autre farce et où il m'a paru que nous avions un cas sémantique tout à fait comparable. Dans la farce de la *Femme Veuve* (Recueil Le Roux de Lincy-Fr. Michel, t. III, n° 53, p. 8-9), la Commère, mandée par la Veuve, qui voudrait la consulter sur la grave question de son mariage, fait ainsi ses salutations d'arrivée :

LA COMMERE. Honneur (honneur) ! — LA FEMME. Dieu vous gard, ma commere,
Vous soyez la tres bien venue. —
v. 50 LA COMMERE. Comme vous va ? — LA FEMME. Bien ie prospere. —
LA COMMERE. Honneur ! — LA FEMME. Dieu vous gard, ma commere. —
LA COMMERE. *Vous pasés temps.* — LA FEMME. Se mydieulx, voire.
LA COMMERE. En bon poinct estes deuenue.
Etc., etc.

1. M. Schneegans avait déjà compris qu'on ne pouvait se contenter des gloses ordinaires ; il définissait par « être dispos », ce qui est satisfaisant, mais concerne un peu trop exclusivement la santé physique.

Digitized by Google

Dans ce passage, comme dans celui de *Pathelin* « Vous passez temps », vient après la constatation de bonne santé ; il n'est même pas besoin d'un « ainsi » pour le comprendre. La locution « passer temps » toute seule, en dehors de ce contexte spécial, évoque les mêmes idées que « s'ébattre, se divertir » ; or il n'est pas question ici non plus de divertissement ni de passe-temps au sens strict de ces mots : la Veuve, qui hésite encore à se remarier, est un peu soucieuse, du moins pour la forme ; mais la santé et le bonheur éclatent dans toute sa personne.

Il est donc probable que dans la conversation des verbes comme « se divertir, s'ébattre, passer le temps » pouvaient déposer leur sens particulier et signifier d'une façon toute générale euphorie, bonheur et prospérité.

Vers 118-120. — Ha, qu'estoit ung homme sçavant!
Je requier Dieu qu'il en ait l'ame,
De vostre pere!...

Telle est la ponctuation de M. Holbrook. Elle est défectueuse. Il nous suffira, sans longues explications, d'imprimer ces vers de la façon suivante :

Ha, qu'estoit ung homme sçavant
(Je requier Dieu qu'il en ait l'ame)
De vostre pere!

L'insertion de la parenthèse « Je requier Dieu » dans la trame de la phrase est tout à faire conforme aux habitudes de style de l'auteur. Cette ponctuation était du reste celle de M. Schneegans ; si je ne me suis pas contenté de renvoyer à son édition, c'est que je ne l'ai consultée qu'après coup pour ce passage ; si faible que soit mon autorité, notre concordance n'est cependant pas sans valeur. La tournure « c'estoit un homme savant *de* [ou : *que de*] vostre pere » n'a rien qui surprenne. Ne dit-on pas encore : « c'est pauvre chose que de nous ? » Et La Fontaine n'a-t-il pas écrit : « un saint homme de chat » ? Voir, pour plus de détails, Nyrop, *Gramm. Hist.*, VI, § 88.

Vers 286-288. — Hee ! vostre bouche ne parla
Depuis, par mon seigneur saint Gille,
Qu'el ne disoit pas evangille.

Digitized by Google

Ce passage assez compliqué commence à s'éclaircir, comme on peut le voir par la dernière note que lui a consacrée M. Holbrook au tome LIV de *Romania*. Je tiens cependant à citer un exemple qui joint au mérite de l'ancienneté (XIIIe siècle) celui d'être particulièrement clair et dépouillé. Nous le tirons du fabliau d'*Estormi* (Montaiglon-Raynaud, t. I, p. 213). Dans ce récit, qui appartient au cycle des « Trois Bossus Ménestrels », le neveu d'Estormi vient d'enterrer déjà deux des trois prêtres que son oncle a occis ; il était persuadé que le second n'était autre que le premier, « revenu » par miracle. Quand Estormi lui annonce que le premier prêtre, — l'unique selon lui, — vient de revenir pour la seconde fois, son neveu lui réplique :

> Par foi, onques puis ne parlastes,
> Fet Estormis, que vous mentistes,
> Quar orainz a voz iex veïstes
> Que ie l'en portai a mon col.

L'exemple est d'une limpidité parfaite : le neveu d'Estormi veut lui dire qu'il vient de lui servir un mensonge. Les aoristes *parlastes*, *parla* peuvent surprendre un instant le lecteur, mais il est évident qu'ils s'appliquent à un passé immédiat, aux dernières paroles prononcées par l'interlocuteur précédent. C'est une façon contournée de dire « Vous mentez » ; cette circonlocution euphémique semble reculer déjà le mensonge dans le passé, donc atténue un peu le démenti. Comme tous les euphémismes, celui-ci avait dû perdre de sa vertu au cours des siècles. Pour le consolider, Pathelin le rembourre de deux nouveaux euphémismes : 1°) « Votre bouche », formule qui partage gentiment la responsabilité du mensonge entre l'instrument de la parole et le sujet parlant ; 2°) la litote par négation « qu'il ne disoit par evangile ». — Ajoutons à cela, si l'on veut, la petite invocation à saint Gille, qui a plutôt l'air d'être appelée par la rime ; et nous avons un ensemble filandreux et précautionneux, mais qui est, disons-le, tout à fait en situation. Cela doit être dit avec un sourire bonhomme.

Vers 358. — La formule de serment « par le peril de mon ame » n'est pas dans Godefroy. J'en puis citer un exemple tiré

Digitized by Google

de la farce normanno-picarde de *Frere Guillebert* (Anc. Th. Fr. I, p. 322) :

> Et si jamais qu'un povre coup
> N'en fist, *par le prix de mon ame.*

Il est clair que *prix* dissimule la contraction bien connue de *peril* en *p'ril*.

Signalons encore l'exemple suivant du conteur normand Le Métel d'Ouville : *Contes aux heures perdues*, II (1644), p. 364 : « Ouy, Sire, *sur le peril de ma vie*, respond le Cordonnier ». Cette formule doit être une atténuation euphémique de la précédente.

Vers 440.

> Il m'est souvenu de la fable
> Du corbiau qui estoit assis
> *Sur une croix...*

Dans aucune des versions que nous possédons de la fable ésopique du Corbeau et du Renard nous ne voyons le Corbeau (ni Tiécelin) perché sur une croix, mais bien sur un arbre [1]. Comment se fait-il que Guillemette introduise le détail de la croix ? L'auteur l'a-t-il trouvé plus pittoresque ou plus significatif? Plus pittoresque : la chose est bien douteuse. Plus significatif : non, assurément. Rien n'indique que, le Corbeau se trouvant pour ainsi dire en lieu d'asile, l'escroquerie de Renart (symbole de celle de Pathelin) en soit aggravée d'une sorte de sacrilège. A quoi rimerait ce raffinement ? L'auteur de *Pathelin*, si économe de ses effets, n'est pas coutumier d'introduire dans son œuvre si serrée des fioritures dont il ne tire aucun parti.

On se trouve donc amené à se demander si nous n'avons pas affaire simplement à une confusion inconsciente et toute mécanique entre l'aventure de la branche II du *Roman de Renart* (Renart et Tiécelin) et celle de la branche XV où Tibert, grimpé sur une croix, y déguste pieusement une andouille tout

1. Pour cette enquête négative nous avons consulté : Léopold Hervieux, *Les Fabulistes latins*, passim, et surtout II, pp. 9, 126, 155, 184, 237, 254, 289, 309, 337, 361, 391, 431, 446, 492, 509 ; et A. Delboulle, dans : *Rev. d'Hist. Litt. de la France*, t. I (1894), pp. 367-368.

Digitized by Google

en exposant à Renart émoustillé et furieux qu'un mets aussi divin qu'une andouille ne peut se consommer que dans un lieu sacré. Les deux anecdotes étaient différentes quant au fond ; mais une analogie de situation et de mise en scène pouvait fort bien amener une « contamination » inconsciente.

Il me semble que les commentateurs s'épargneraient parfois des gloses subtiles et peu probantes sur les allusions littéraires ou historiques des auteurs d'autrefois en se souvenant que ceux-ci n'avaient pas les mêmes moyens que nous de consulter des livres, de vérifier leurs renvois, de corriger des erreurs de mémoire. C'est ainsi que les deux vers suivants de Fr. Villon

(*Testament*, v. 1.802-3) Faire ung soir cent fois la faffee,
En despit d'Ogier le Danois

ont exercé l'ingéniosité et la patience des glossateurs, qui ont fouillé en tous sens les romans relatifs à Ogier, et sont revenus de cette enquête les mains vides. Pas un, après échec, ne s'est demandé si Villon, ayant lu autrefois la scène des gabs dans *Galien le Restoré* ou dans la mise en prose de *Garin de Monglave*, et hors d'état de contrôler ses souvenirs quand il écrivait le *Testament* [1], n'aurait pas tout bonnement attribué par mégarde à Ogier le gab érotique d'Olivier?

Vers 480. — Ponctuer : Mais, se vous rencheez arriere
Que justice vous en repreigne,
Je me doubte qu'il ne vous en preigne

(C'est aussi, à peu de chose près, la ponctuation de M. Schneegans.)

Vers 546-547. ...Le mal Saint Mathelin
(Sans le mien) au cueur vous tienne!

Dans son *Étude sur Pathelin* (Elliott Monographs, 1917), p. 106-108, M. Holbrook a parfaitement rendu compte de la parenthèse « sans le mien », et a critiqué avec raison les deux corrections proposées, — sans grande conviction, semble-t-il,

1. Aurait-il même eu l'idée de faire cette vérification si elle lui avait été possible ?

Digitized by Google

— par M. Schneegans, pour restituer au v. 547 le pied manquant. Mais il n'a rien proposé pour son compte. Or il me paraît évident qu'il faut lire : « au *cerueau* vous tienne ». La faute s'explique paléographiquement par l'abréviation du groupe *er* dans le manuscrit ou dans l'imprimé dont se servit l'auteur de la première édition subsistante. Ainsi réduit de deux lettres, *cerueau* pouvait se confondre avec *cueur*.

Quant au sens, tout le monde sait que saint Mathelin présidait aux affections du cerveau et non à celles du cœur. Mille exemples le prouveraient ; je me contente d'en citer deux empruntés à notre ancien théâtre comique :

> Que le chault mal sainct Mathelin
> Luy puisse ronger la ceruelle !
> (*La Mère, la Fille, le Tesmoing, l'Amoureulx et l'Official*, dans le Recueil de Le Roux de Lincy et Fr. Michel, I, nº 22, p. 9.)
> ...C'est un guippelin,
> Et le mal de sainct Mathelin
> Le tient au sommet de la teste.
> (*Sottie du Roy des Sots*, dans *Anc. Th. Fr.*, II, 234. — Em. Picot, *Recueil de Soties*, III, 222.)

Vers 588. On le vous forge !

Les équivalents donnés par M. Holbrook au Glossaire (s. v. Forger) pour l'explication de ce passage ne fournissent aucun sens topique. Le Glossaire de M. Schneegans est certainement plus près de la vérité en définissant par « fabriquer, inventer, combiner ». La réponse de Guillemette à l'insistance du Drapier est évidemment ironique : « Sois tranquille, mon vieux, on te le fabrique. Compte là-dessus ». Le pronom neutre *le* représente probablement le drap, mais pas nécessairement ; car nous sommes en présence d'une locution toute faite servant à éconduire sommairement quelqu'un. Voici un exemple tiré du *Sermon joyeux de bien boire* (Anc. Th. Fr. II, p. 13) ; il s'agit d'une dispute entre le Prescheur et le Cuisinier :

> Le Pr. Je te feray... — Le Cuisinier. Manger ung pet.
> Le Pr. En ton nés. — Le Cuysinier. Mais bien en ta gorge.
> Le Pr. Tais toy ! Feras ? — Le Cuysinier. *On le te forge.*

Digitized by Google

Ce serait une erreur d'interprétation que de voir dans *le* un substitut du mot *pet*. A l'invitation à se taire le Cuisinier répond par une formule qui équivaut à notre « Zut! » moderne. — Dans le mystère de *Saint Didier*, éd. Carnandet, p. 290, le Fol fait la nique à un soudard en lui disant :

— *Forge luy, forge!*
Est-il fyer comme une lymasse!

Ici non plus, cette locution de défi et de moquerie n'a aucun rapport précis avec ce qui précède.

Il nous semble à propos de mentionner une tournure de sens très voisin et dont nous pouvons citer d'assez nombreux exemples : c'est la locution « il (ou : ils) se house(nt) », — locution également ironique, également destinée à repousser des prétentions par un pied de nez. Dans la farce des *Deux Savetiers*, lorsque le Riche vient réclamer au Pauvre l'argent qu'il lui a donné, le Pauvre répond comme fin de non-recevoir : « Il(s) se house(nt) » [1]. C'est-à-dire « Votre argent va venir; attendez un petit moment; il met ses bottes. » — Dans la *farce du Ramoneur* (Anc. Th. Fr. II, p. 197), lorsque le vieux Ramoneur, s'étant vanté d'exploits amoureux imaginaires, fait appel au témoignage de son valet, celui-ci dit ironiquement en aparté : « Il se house ». — Dans le miracle de *l'Enfant voué au Diable* (Babelon, *Biblioth. de Fernand Colomb*, p. 312, v. 878), on lit :

LUCIFER. Sathan, attend que je diray.
SATHAN. Attendez, maistre, *je me house* [2].

Voir encore le *Dialogue* de Gautier et de Martin (Revue du Seiz. siècle, XI, 1924, p. 169, v. 101 :

GAUTIER. As tu paour? — MARTIN. *Il se houze, houze.*

1. Le texte de l'éd. de Dresde est corrompu à cet endroit. Il est probable qu'il faut lire « Il se house »; car, comme l'a remarqué Éd. Fournier (*Th. Fr. avant la Renaissance*, p. 213, col. 1), *house* doit rimer avec *chose* (prononcez : *chouse*). Au reste, Fournier interprète tout de travers la locution dont il s'agit; il a cru que cela voulait dire « Il [l'argent] met ses bottes pour s'enfuir. »

2. Le pronom *Je* différencie cet exemple des autres. Ce n'est pas exactement notre locution.

Digitized by Google

(*Il* ne veut rien dire. C'est la pure formule de dénégation ironique ; cela se chantonnait peut-être).

Tous ces pronoms désignent donc vaguement la chose qui doit venir un jour, moyennant attente raisonnable ; le forgeron est en train de la façonner sur son enclume ; ou bien encore elle est en train de mettre ses bottes ; elle viendra, n'en doutez pas, sinon aujourd'hui, du moins demain, ou après-demain, ...ou au jour du Jugement.

Vers 627. Ces phisiciens m'ont tué
.....
Ils en œuvrent comme de cire.

Dans la farce de *frere Fillebert* (Recueil Le Roux de Lincy-Fr. Michel, tome IV, n° 62, p. 12) une femme s'adresse à frère Philibert, qui passe pour un grand guérisseur, et lui demande de venir soigner une jeune malade :

.....Mais, beau sire,
Ouvrés n'en ainsy que de cyre.

Sens : travailler en maître absolu, traiter le malade avec autorité [1].

Vers 765. ...Paix, riace !

Ce mot *riace*, dont Godefroy cite deux exemples antérieurs à *Pathelin* et aucun exemple postérieur, est ainsi défini dans le Glossaire de l'éd. Holbrook : « personne qui rit trop ou mal à propos (cf. *paillasse*, *paperasse*, *tignasse*, *vinasse*, etc.) ». La définition est bonne, mais les exemples cités comme analogues ne conviennent pas. D'une façon générale les traités de formation des mots sont muets sur les formations du type *riace*. M. Nyrop, bien entendu, n'ignore pas *riace*, qu'il se garde de classer avec des substantifs du type *tignasse* et *vinasse* et qu'il range à côté des adjectifs *blondasse*, *fadasse*, etc. (Nyrop, *Gramm. Hist.*, t. III, § 183). C'est assurément plus rationnel, et pourtant ce n'est pas entièrement satisfaisant, car tous les autres exemples groupés dans ce paragraphe des adjectifs en *-asse* sont des dérivés d'adjectifs ou de substantifs. *Riace* représente une

1. Dans sa note de *Romania*, LIV (1928), p. 95, M. Holbrook n'avait pas cité d'exemple de cette locution appliquée à un médecin.

Digitized by Google

catégorie à part : « noms-adjectifs en *-ace* dérivés de verbes et indiquant que le sujet accomplit avec exagération et lourdeur l'action exprimée par le verbe ». C'est sans doute parce que ce mot *riace* était isolé qu'on l'a logé au petit bonheur, M. Holbrook à côté de *tignasse* et M. Nyrop à côté de *bonasse*.

Or il semble bien qu'il y ait eu un mode de formation du type *riace*; mais il a été peu fécond, ou peu étudié, peut-être les deux à la fois. Par suite je crois utile de signaler un cas tout semblable, celui de l'adj. *jouasse*, qui est répandu dans tout l'Ouest. Bien que Coulabin, pourtant si consciencieux, ait omis de le faire figurer parmi les « Locutions populaires du bon pays de Rennes-en-Bretagne » (1891), j'ai bien souvent entendu à Rennes : « Cette chatte », ou « Ce chat est jouasse » pour signifier que l'animal ainsi désigné est encombrant à force de cabrioles ou néglige les souris pour la pelote de laine. De même : « une petite fille jouasse ». Aucun lexique ne parle du genre. Le féminin est de beaucoup le plus fréquent dans mes souvenirs; mais comme j'ai entendu tout de même « il est jouasse » en parlant d'un chat ou d'un chien, j'en conclus que le féminin a supplanté le masculin, ce qui arrive d'ordinaire avec les adj. en *-asse* (cf. Nyrop, *loc. cit.*). J'ai noté *jouasse* dans : Dottin, *Pléchâtel*, p. 87 ; Dagnet et Mathurin, *Le Langage cancalais*, II, p. 39 ; Verrier et Onillon, *Parlers de l'Anjou* ; Ch. Lecomte, *Parler Dolois*. Rien dans les lexiques normands dont je dispose.

Resterait à savoir si vraiment *riasse* et *jouasse* dérivent en ligne directe de *rire* et de *jouer*, ou si ces mots ne seraient pas de formation secondaire, *-asse* étant un substitut dépréciatif et comique du suffixe de noms d'agents *-eur, euse*.

Vers 888. Ou a une mouque a mïel.

Nous sommes ici en plein patois normand. M. Holbrook s'est demandé, avec point d'interrogation, s'il était possible de scander *mi-el*. Rien n'est plus certain. L'histoire de la diérèse dans notre métrique n'est pas encore faite [1]. Mais je puis affir-

1. Citons cependant comme bon travail d'approche l'article de M. Ph. Mar-

Digitized by Google

mer que la diérèse de *miel* est une des particularités de la versification normande, et l'observation d'un petit détail de ce genre, aussi peu voyant, prouve que l'auteur de *Pathelin* connaissait à fond le dialecte de la Normandie. Voilà déjà longtemps que je surveille ce cas. Or je n'en ai guère constaté d'exemples que chez les poètes normands. Voici quelques renvois :

Guill. Alexis, éd. Piaget et Picot, par ex. II, p. 215, v. 3.119. — Farce (normande) du *Marchand de Pommes*, v. 82 (Recueil Le Roux de Lincy-Fr. Michel, t. IV, n° 70, p. 8). — *Sermon joyeux pour rire* (normand), v. 44 (Le Roux-Michel, t. I, n° 18). — Courval-Sonnet, éd. Blanchemain, I, pp. 102, 107 ; III, p. 69. — G. Haudent, *Apologues d'Ésope*, II, n°s 31, 35, 151, etc... — *Epistre à Marot* par Sagon (n° 10), f° a.iii. R° (Et ton mïel faire en la bouche).

Comme textes dont la provenance normande n'est pas assurée, je ne trouve à citer que : Jean Divry, *Salomon et Marcol*, v. 477 ; *Mist. du Vieil Testam.*, IV, v. 48.161 (Quel ouvrier ! Quel amïelleur !).

Vers 768. Autant vauldroit qu'on s'en fouyst.

On, c'est « nous deux » (Pathelin et sa digne moitié) : « Nous n'aurions plus, vous et moi, qu'à nous tirer des pieds ». Cet emploi de *on*, très commun dans la langue familière moderne, n'a guère été signalé dans l'ancienne langue. Il est très symptomatique que M. Nyrop, qui n'a pas consacré moins de cinq paragraphes à *on* = nous (*Gramm. Hist.*, §§ 381-389) n'ait trouvé à citer que des exemples modernes. Épinglons par conséquent l'exemple de *Pathelin*.

Vers 895. — L'éd. Levet donne certainement ici la bonne leçon : « Suis ie des *foureux* de Bayeux ? » *Foureux* et *foure* sont les formes normandes de *foireux* et *foire*. Le pronom *je* est nécessaire, et toute diérèse de *foureux* est impossible. Évi-

---

tinon sur « Les Innovations prosodiques dans Corneille » (*Revue d'Hist. Litt.*, t. XX (1913) ; mais cet article ne remonte guère au delà du XVIIe siècle et ne parle pas des dialectes.

Digitized by Google

demment celle de *foyreux* (fou-ereux) ne le serait pas [1] ; mais le normand de *Pathelin* a bien l'air d'être sincère et authentique.

Vers 970-971. ..... Comment il escume !
Veez vous pas comme il estime
Haultement la divinité !

Ce passage compte parmi les endroits « désespérés » de notre farce. *Escume* n'a jamais pu rimer avec *estime*. Il faut en prendre son parti [2]. Une labialisation de l'*i* devant un *m* est possible *à priori* ; mais les exemples qu'on peut citer de ce phénomène sont rares et discutables [3]. On chercherait en vain dans le répertoire de H. Chatelain, *Le Vers fr. au XVe s.*, une « rime » analogue à *escume* : *estime*. Aucun indice, ni en normand ni en français, de l'existence d'une forme *estumer*.

Sans être aussi grave, la difficulté de sens est aussi à considérer. Le rapport entre l'action toute physique d' « escumer » et le fait, mentionné immédiatement après, de célébrer Dieu, n'apparaît pas avec clarté. Il y a là un manque de suite et de logique qui n'est pas dans les habitudes de notre auteur. Dans toute cette scène du délire linguistique, Guillemette au lieu de décrire les symptômes de la maladie, s'occupe de préciser pour le drapier (et aussi pour le public) l'idiome parlé par le délirant et d'expliquer pourquoi il se sert de tel et tel idiome. Quand on s'est bien rendu compte de l'esprit méthodique de l'auteur, on se persuadera que la dernière réplique de Guillemette doit contenir aussi : 1°) la mention de l'idiome employé (cette fois, le latin) ; 2°) l'explication de cet emploi.

Je lirai donc : « ...Comment il *latime* ! » Levet donne : *il la scume*, Le Caron et Malaunoy : *y lascume*, et ces formes sont intéressantes à constater : car dès lors que ces trois éditeurs ne remédiaient pas à la défectuosité de la rime, pourquoi ne se

1. Nous avons certainement une diérèse de *foire* (< feria) au v. 447 de la Sottie des *Menus Propos* : « C'est à la foire d'Envers » (la conjecture *d'Ennevers* est un expédient désespéré).

2. Voir sur ce point la critique adressée à M. Louis Cons par M. Mario Roques dans *Romania*, LIII (1927), p. 574.

3. Ainsi il semble bien que *frume* soit antérieur à *frime*. Voir, en dernier lieu, l'article de M. J. Brüch dans *Zs. f. franz. Spr. u. Litt.*, LII (1929), p. 481.

Digitized by Google

sont-ils pas contentés de suivre l'exemple de Le Roy, qui donnait *il escume*, ce qui du moins offrait un sens acceptable? Il faut que les trois éditeurs, — ou l'un d'eux, — aient consulté à cet endroit un autre texte que celui de Le Roy et copié telle quelle une leçon inintelligible où *scume* était précédé de la syllabe *la*.

Tout le monde connaît la forme *latimier*. Le verbe *latimer* paraît plus rare, mais Godefroy en donne un exemple. A la rigueur on pourrait admettre la rime approximative *latine* : *estime*, qui conserverait au moins l'homophonie vocalique. Mais l'auteur de *Pathelin* est en général soucieux de la correction de ses rimes, et *latime* est parfaitement admissible.

Dès lors la suite des idées devient limpide.

Le malade, ou plutôt le mourant, vient de parler latin ; Guillemette le fait observer ; or le latin est la langue sacrée, la langue de l'Église; en la parlant Pathelin montre sa vénération pour la divinité. Le latin termine au mieux la série des idiomes : après des extravagances, le pauvre malade, soudain calmé et devenu religieux aux approches de la mort, vient de préluder aux « Requiescat in pace » et aux « Requiem æternam » que le prêtre va bientôt psalmodier sur sa dépouille terrestre.

Vers 1022. Ne sçay quel vestu de roié,

Signalons à titre de curiosité que dans le *Mystère de la Passion* d'Arnoul Greban, le berger Rifflart, qui, à la différence d'Agnelet, est un vrai naïf, décrit avec la même inexpérience un sergent à verge à qui il a eu affaire à Jérusalem :

> Ainsi que regardoye amont,
> Vint ung de ceulx, ne sçay qui sont,
> Ceux qui font les gens enfermer...
> Haro ! ayde moy a nommer...
> Qui portent ces batons d'argent,
> C'est, c'est..... —
> PELLION. Il veult dire un sergent,
> Qui maine les gens en prison.

Le « baton d'argent » correspond au « fouet sans corde » d'Agnelet.

Digitized by Google

Ponctuer comme M. Schneegans :

Vers 1255. Comment vous tenez la main haute !

C'est beaucoup plus naturel.

V. 1290 Il fault que nous luy reboutons.

A plusieurs reprises, par trois fois à ma connaissance [1], M. Holbrook est revenu sur l'interprétation de ce vers, c'est-à-dire de ce pronom personnel, et M. Holbrook est resté ferme dans son opinion, d'après laquelle il s'agirait tout simplement ici de la règle bien connue de l'ellipse du pronom régime direct devant le pronom au cas oblique (voir par ex. Nyrop, *Gramm. Hist.*, t. V, § 234). Pour le savant éditeur de *Pathelin* la question ne fait plus l'ombre d'un doute ; mais on peut s'étonner de cette quiétude quand on lit la note où, faisant une dernière allusion au *luy* du v. 1.290, M. Holbrook interprète « que nous luy reboutons » par « que nous le fassions revenir à son sujet ». Or il est clair que, d'après la règle invoquée, — et aussi d'après le v. 1.289 où il faut lire selon moi : « ou il *l'* a laissé », — M. Holbrook devait traduire par : « que nous lui reboutions son sujet » : *le* ellipsé représente le « propos », *luy* représente Pathelin. Or on reboute quelqu'un à son propos, mais on ne reboute guère un propos à quelqu'un.

La solution du problème est ailleurs. Il a existé, réellement existé, en moyen français un *luy* équivalant à *l'y*. Le cas n'est pas très usuel, mais il n'est pas très rare non plus, et l'on se rend compte qu'il doit être en réalité plus fréquent qu'il ne paraît, bien des éditeurs modernes ayant sans doute corrigé tacitement ce qui n'était pour eux qu'une coquille indigne de figurer dans un appareil critique ; ajoutons, — bien que l'examen du texte du *Vieil Testament* ne confirme pas cette hypothèse, — que plusieurs imprimeurs des XVe-XVIe siècles ont dû éliminer ce *luy* peu correct des manuscrits (aujourd'hui perdus) qu'ils publiaient, ou des éditions (aujourd'hui perdues) qu'ils rééditaient ; de sorte qu'il est à peu près impossible de se faire

1. *Étude sur Pathelin* (1917), p. 108-110. — Édition de *Maistre Pathelin*, Class. fr. du moy. âge (1924), Glossaire, s. v. *Luy*, et p. 104. — *Guillaume Alecis et Pathelin* (1928), p. 97, n. 23.

Digitized by Google

une idée exacte de l'extension du phénomène. Quoi qu'il en soit, il me paraît utile de donner un dénombrement des cas que j'ai observés.

Le seul ouvrage étendu où *luy* = *l'y* apparaisse avec une constance frappante est le *Mistere du Vieil Testament*. Le Glossaire de cette vaste publication que nous devons, comme on le sait, au baron James de Rothschild et à Émile Picot, ne représente que très imparfaitement l'extension réelle du cas considéré. D'abord le relevé, qui est donné au mot (?) *uy* et non au mot *luy*, ne commence qu'au tome II [1], au v. 14.676 (p. 242): « Pour certain tu *l'uy* trouveras ». Mais en fait j'ai noté des exemples dans le tome I et dans la portion du t. II antérieure à la p. 242. La raison de cette irrégularité est facile à comprendre : j'en dirai deux mots, car rien ne montre mieux à quel point ce *luy* pouvait encore, en 1878-1879, inquiéter les éditeurs les plus érudits. Voici un relevé pour cette partie que néglige le Glossaire :

tome I, vv. 3.974, 4.375, 7.065, 7.617.

tome II, v. 9.814 (joignons-y, pour tâcher d'être complet, deux exemples d'une version spéciale (normande) que les éditeurs ont publiée en note; ces deux exemples ne figurent pas au Glossaire : t. II, p. 382, v. [1.965], cas très douteux mais où la graphie *l'uy* indique que pour les éditeurs il s'agissait bien de notre *luy*; et t. II, p. 387, v. [2.141], exemple incontestable, mais non reconnu par les éditeurs, qui n'ont pas imprimé *l'uy*).

Voici ce qui se passa. Jusqu'au v. 14.676 les éditeurs corrigèrent dans le texte *luy* en *l'y*; il se peut qu'ils aient considéré alors ce *luy* comme une simple graphie, comme une faute; mais il faut leur rendre cette justice qu'ils le consignèrent dans l'appareil critique. Mais à partir du v. 14.676, estimant sans doute que cette forme bizarre était décidément trop fréquente pour être considérée comme un lapsus, ils lui firent un sort, et, jusqu'à la fin de l'ouvrage ils imprimèrent *l'uy*, graphie qui avait l'incontestable avantage de forcer l'attention, mais l'inconvénient grave de laisser croire à l'existence d'une forme imaginaire *uy*; à en juger par le Glossaire, les éditeurs, et en particulier

1. Et non au tome I, comme il est imprimé fautivement.

Digitized by Google

l'éditeur survivant, Émile Picot, paraissent s'être laissés prendre eux-mêmes à ce fantôme. Lorsque Picot rédigea le Glossaire, il oublia les premiers *luy* des tomes I et II, relégués dans l'ombre de l'appareil critique, et ne tint compte que des *l'uy*, ou plus exactement des *uy* dont la série était inaugurée par le v. 14.676.

Mais même à partir de cet endroit, le relevé du Glossaire est loin d'être exact. Donnons une statistique, sinon exhaustive, du moins à peu près complète :

tome II, vv. 14.973, 16.634 ;

tome III, vv. 19.028, 19.403, 19.759, 19.761, 20.257, 20.391, 21.621, 23.864, 25.648, 27.103 ;

tome IV, vv. 27.895, 33.543 (35.135 est très douteux);

tome V, vv. 41.333, 41.393 ;

tome VI, v. 47.871.

Ce relevé nous conduit aux conclusions suivantes :

1°) Les quelque 25 exemples que nous avons recueillis dans le *Vieil Testament* se répartissent d'une façon assez égale entre les six tomes, — sauf une fréquence toute particulière dans le tome III ; en ne signalant que trois tomes, le Glossaire laissait soupçonner des portions très étendues où manquait *luy* = *l'y* ; il est donc probable que ce phénomène grammatical appartient non point à certains des mystères agglomérés dans l'immense mystère, mais à l'ensemble, autrement dit au rhapsode. — Évidemment il faudrait faire la contre-épreuve et dresser une liste des cas où *l'y* est écrit tout bonnement *ly*. Je n'ai pas fixé mon attention sur ce point, je l'avoue, mais j'ai l'impression que les cas de *l'y* sont très rares ou inexistants, et que la normale dans ce mystère est bien *luy* ; comme les éditeurs l'ont très bien compris à partir d'un certain endroit, il est impossible de voir là une graphie accidentelle.

2°) Un fait curieux, c'est que cette forme, qui se trouvait dans l'édition A, n'a pas choqué par la suite les rééditeurs B et C (pour la signification de ces sigles, voir l'Introduction, au tome I). Et pourtant ces rééditeurs, surtout C, ne se font pas faute de changer le texte primitif, celui de A, pour en faire disparaître des archaïsmes, des provincialismes de vocabulaire et de rimes, etc. *Luy* = *l'y* n'a point paru surprenant, et ceci nous prouve une très large extension de cette forme au début du XVIe siècle.

Digitized by Google

Le cas du *Mistère du Vieil Testament* est de beaucoup le plus intéressant ; aussi ne m'attarderai-je pas à examiner par le menu les exemples assez nombreux que j'ai recueillis par ailleurs ; plusieurs demanderaient discussion. Voici les plus certains :

Nouvelles franç. du XVe siècle (nouvelles sénonaises), éd. E. Langlois, p. 28 : « Elle luy requist que luy et son clerc Raymonnet *luy* menassent (= *l'y*, dans le verger dont il vient d'être question). [E. Langlois n'a pas dû reconnaître cette forme spéciale, car il ne la donne pas dans son Lexique. Il n'est pas le seul érudit à qui la chose soit arrivée.] — Guill. Alexis, *Les Faintes du Monde*, t. I, p. 89, v. 286 :

> Tel sçait que sa femme frequente
> Chieux quelque ung et *l'uy* voit aller.

[Mais *l'uy* ne figure pas au Glossaire de Guill. Alexis.] — J'ai noté 6 ou 7 exemples dans les farces normandes du manuscrit La Vallière (mais sans dépouillement systématique). — *Farce du Gentilh. et Naudet* (pièce normande) (Anc. Th. Fr., t. I, pp. 257, 262). — *Le Pionnier de Seurdre* (Anjou), v. 168 (Picot imprime *l'uy*, selon son habitude). — *Sermon joyeux des Foulx*, d'origine lyonnaise suivant É. Picot (Anc. Th. Fr. II, p. 212). — A. Turnèbe, *Les Contens* (Anc. Th. Fr. VII, p. 207) : « elle ...y est entrée en deliberation de bien crier après son mary, si elle *luy* (= l'y) eust trouvé ». — Je signalerai à titre de curiosité un cas où il semble bien que *luy* représente non pas même *l'y*, mais tout simplement *y* : c'est dans le *Sermon joy. de bien boire* (Anc. Th. Fr. II, p. 11 . « Il *luy* pert bien à son nés rouge » (= cela se voit bien à...).

Cette forme bien et dûment constatée, quelle peut en être l'origine ? Dans une dissertation sur la langue du *Mistère du Vieil Testament* [1], Mlle Berta Meyer a supposé que *uy*, — cet « adverbe de lieu » que nous savons, nous, avoir été créé de toutes pièces par Émile Picot, — pourrait être une métathèse de *iu* (< ibi). Disons à sa décharge que Mlle Berta Meyer ne croit pas très fermement à cette étrange étymologie qui établirait une relation mystérieuse entre la langue des *Serments de Strasbourg* et celle des XVe-XVIe siècles.

1. *Die Sprache des Mistère du Viel Testament*, Darmstadt, 1907, p. 58.

Digitized by Google

La forme *luy* = *l'y* est la résultante de deux phénomènes : équivalences perpétuelles entre *ly* et *luy* ; fausse perception de la composition réelle de *l'y*. Pour comprendre comment des confusions de ce genre ont pu se produire, il n'est pas besoin de sortir de *Pathelin* ; reportons-nous au v. 989 :

> .....Le diable en lieu de ly
> A pris mon drap pour moy tenter.

Cet emploi de *ly* était en train de vieillir; dès cette époque la majorité des Français disait *luy*. Mais les deux formes coexistaient. Il y avait tendance à les faire alterner ; dès lors il n'y a rien de surprenant à ce que la ressemblance phonétique entre *l'y* et *ly* ait produit *luy* au lieu de *l'y*, traité comme un tout syntaxique, à la façon de *l'ierre* > *lierre*.

Béroalde de Verville a dit à ce sujet de bonnes choses dans son *Palais des Curieux*, Paris, 1612, p. 377 : « Regardant çà & là ie trouue qu'on prend souuant l'y pour luy, & l'vn pour l'autre, & ils different, car ie luy ay dit, c'est à dire que c'est à luy à qui i'ay parlé : Ie luy ay fait faire, c'est que luy mesme l'a fait, mais ie l'y ay fait faire, c'est que ie l'ay fait faire pour luy. Vn homme veut aller quelque part, on dira, il l'y faut laisser aller, mais si son chien veut aller à luy, on dira, il luy faut laisser aller, il faut permettre à son chien d'aller à luy. »

Pour que Bér. de Verville eût encore besoin, au début du XVIIe siècle, de donner des conseils aussi élémentaires, il fallait que la confusion dont nous traitons ici fût encore fréquente, du moins dans la langue parlée, car je crois bien qu'à cette date tardive elle avait disparu des livres.

Bér. de Verville n'a pas envisagé la question des dialectes ; nous ne l'envisagerons pas non plus; si, comme je serais tenté de le supposer, le rhapsode du *Mistere du Vieil Testament* était un Normand, son exemple appuierait la thèse d'une origine surtout normande du phénomène. Disons simplement que des régions encore linguistiquement puissantes comme la Normandie et la Picardie, où quand on voulait « bien parler » on était plus exposé qu'ailleurs à confondre *ly* et *luy* (« in vitium ducebat culpae fuga ») ont pu exercer une certaine influence sur le parler francien. Mais il faut reconnaître que nos exemples de *luy* = *ly* proviennent des quatre coins de la France ; et si la

Digitized by Google

preuve n'est pas jugée suffisante, nous ajouterons deux exemples extraits du *Mystere de saint Didier*, composé et représenté à Langres en 1482 :

Éd. Carnandet, p. 395 :

Le corps reluyt come une fleur,
Aussi entier qu'on *luy* bouta.

p. 397 : LE PERE. Alons m'en par devocion
Sa sepulture visiter
.....

LA MERE. Et mon fils?

LE PERE. Il *luy* faut mener.

Vers 1.385. Par le saint sang *que Dieu rea*.

M. Holbrook imprime, comme M. Schneegans, la leçon excellente de Le Roy et de Levet, que G. Paris et E. Langlois avaient corrigée dans leur *Chrestomathie* scolaire, sans exposé des motifs. Mais M. Holbrook répugne à admettre un emploi factitif de *réer* (« faire jaillir ») et considère *que* comme un sujet. M. Schneegans avait admis cet emploi. Nous l'admettons également.

Je ne veux pas trop insister sur les raisons de « bon sens » : on pourrait m'objecter que les formules de serment se passent souvent de logique. Tout de même, la formule « qui raya Dieu » est bien bizarre, non seulement parce qu'elle ne décrit qu'un phénomène tout externe, mais parce qu'elle est très gauche : il faudrait au moins « qui raya [la face de] Dieu ». Je m'aperçois, en consultant le Glossaire de M. Holbrook au mot *rea*, que l'excellent éditeur a, d'instinct, complété comme moi la formule. N'est-il pas bien plus naturel de voir dans le serment prononcé par Pathelin une variante (avec un verbe plus expressif) de la formule religieuse ordinaire « le sang *que* Dieu versa, répandit, pour le salut des hommes? »

J'hésite presque à citer le Godefroy, qui est à la portée de tout le monde. Je ne puis m'empêcher cependant de faire observer que Godefroy au mot *1 Raier* (t. VI, p. 559 c-560 a) donne deux emplois factitifs : « faire luire » (Christine de Pisan) et « faire couler, répandre » (Eust. Deschamps).

Digitized by Google

L'exemple d'Eustache Deschamps est précisément identique au serment de Pathelin :

La couronne et croix qu'il porta
Et *le saint sang que Dieu roya*
(Soc. Anc. Textes, I, p. 272).

Il y a un autre exemple au tome VIII, p. 223 (*De Geta et d'Amphitryon*) :

Voy, *pour le sang que Dieu raya.*

Les deux éditeurs successifs de Deschamps, le marquis de Queux de Saint-Hilaire [1] et G. Raynaud [2] ont compris tous deux « verser, faire couler, répandre » [3]. Le Vocabulaire dressé par G. Raynaud ne signale pas chez Deschamps d'emploi du relatif *que* comme sujet.

Vers 1.519. Suis-je point Jean de Noyon ?

M. Louis Cons pensa autrefois que ce nom désignait l'auteur même de *Pathelin* [4]; puis il abandonna sagement cette conjecture. Le personnage de Jehan de Noyon est resté mystérieux; je vais joindre une petite fiche à son dossier encore bien squelettique. Dans un livret facétieux d'origine rouennaise, publié dans les premières années du XVIIe siècle, et intitulé « *Les Relais, ou Purgatoire des Bouchers* », l'auteur, très anti-huguenot, en vient à parler de « l'heresie et la doctrine de *Jean de Noyon*, je dis de Calvin, premier heresiarche de la France... [5] ». On croira avec peine que ce sobriquet soit une fabrication accidentelle, uniquement destinée à rappeler aux lecteurs que

1. *Soc. Anc. Textes*, I, 272, note, et *Traicté de Getta* dans le *Cabinet du Bibliophile* (1872), p. 57.

2. Tome X, Vocabulaire, s. v. *Raier*.

3. Le premier ex. se trouve dans une série de pièces (trois Ballades et un Rondeau) dirigées contre les blasphémateurs. Notre formule y revient à plusieurs reprises, toujours avec *que* complément direct du verbe : « Par le saint sang que Dieux lança ». « Par le sang que Dieux degouta »; « Par le saint sang que Dieu radi » (note c : « versa avec raideur »); « Jurer le sang que Dieu spietta (note : « peut-être : répandit » ; Vocabul. « Spietter, cracher (?) ».

4. *Revue du Seizième siècle*, t. I (1913), pp. 474-476.

5. Éd. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, V, p. 275.

Digitized by Google

Calvin s'appelait Jean et qu'il était natif de Noyon. Le dit sobriquet avait évidemment une valeur comique propre. Mais la devait-il à une tradition vivante, conservée par les Rouennais, — ce qui serait du plus haut intérêt, — ou tout simplement à une réminiscence littéraire, au souvenir de *Pathelin* ? Je crains fort que cette dernière hypothèse soit la vraie. L'auteur du pamphlet fait, à un autre endroit du même livret, une allusion à la formule « Retournons à nos moutons » (p. 277). Il est vrai que cette locution était devenue proverbiale, tandis que Jehan de Noyon n'apparaît qu'au v. 1.519 de *Pathelin*. Mais la « belle ante Laurence », n'était-elle pas aussi une apparition fugitive, ce qui ne l'a pas empêchée d'être citée par Rabelais? L'auteur anonyme du *Purgatoire des Bouchers*, auteur que je crois avoir démasqué et dont j'ai le nom au bout de la plume (mais je l'y laisse provisoirement) était un écrivain érudit, possédant à fond la littérature de l'âge précédent, prodigue d'allusions recherchées et rares, et ne se préoccupant pas toujours d'être compris de tous.

Il y a donc des chances pour que ma fiche prouve simplement qu'au début du XVIIe siècle *Pathelin* avait encore des lecteurs assidus parmi les lettrés. Cette constatation n'est pas très importante.

Emmanuel PHILIPOT.

Digitized by Google

MÉLANGES

UNE VERSION NOROISE DE LA *REINE SIBILLE*.

On ne connaît pas, semble-t-il, de textes scandinaves de la chanson de geste perdue intitulée *La Reine Sibille*[1] ni de *Macaire* qui en est un dérivé. Cela est d'autant plus étrange que l'épopée en question, qui repose sur un thème répandu et populaire, celui de la femme innocente et persécutée, paraît avoir été assez bien connue en France et même en Italie, à en juger par l'influence qu'elle a exercée sur les chroniques d'Albéric de Trois-Fontaines et de Philippe Mousket et par la traduction italienne qu'on a relevée dans les *Storie Nerbonesi*[2].

Or, en 1889, le savant autrichien Richard Heinzel signala le premier un épisode de la *Thiðreks Saga* dérivé sans aucun doute du cycle épique en question[3], suivant en cela les Allemands Wilhelm Grimm[4] et Auguste Rassmann[5] et le Danois P.-E. Müller[6], qui tous avaient reconnu dans cet épisode l'influence de l'épopée française, sans pourtant citer le titre d'une chanson de geste précise. Comme la trouvaille de Heinzel semble être restée

1. Léon Gautier, *Les Epopées françaises*, Paris, 1880, III, 684; voir aussi Baker et Roques, dans *Romania*, XLIV (1915), p. 1; Ph.-Aug. Becker, *Grundriss der altfranzösischen Literatur*, Heidelberg, 1907, p. 66; Pio Rajna, *Le Origini dell'epopea francese*, Firenze, 1884, p. 179 et suiv.

2. Gautier, *op. cit.*, III, 693.

3. *Ueber die ostgothische Heldensage*, dans *Sitzungsberichte d. Wiener Akademie d. Wissenschaften, phil.-hist. Kl.*, CXIX (1889), p. 78-79 et 87.

4. *Die deutsche Heldensage*, Gütersloh, 1889, p. 81.

5. *Die deutsche Heldensage und ihre Heimat*, Hannover, 1857-58, II, 16.

6. *Sagabibliothek*, Copenhague, 1820, II, 210-11.

Digitized by Google

inconnue des romanistes [1] et que l'érudit autrichien lui-même n'a pas cru devoir préciser la provenance du texte scandinave (car le nombre des versions de la *Reine Sibille* est assez considérable), il sera utile d'examiner la question de nouveau.

L'épisode se trouve aux chapitres 155 à 161 de la Saga suivant l'édition d'Unger [2]. Voici ce qu'il conte :

Le roi Sigmund, sur le point de partir pour aider son beau-frère à la guerre, confie sa femme, la reine Sisibe, à deux comtes, Artvin et Hermann. Peu de temps après, Artvin essaie de séduire la reine, mais se voit éconduit, quoique aidé, dans cette entreprise peu honnête, par son collègue Hermann. Craignant, non sans raison, qu'au retour du roi, leur maître, elle ne les dénonce pour leur conduite honteuse, les deux comtes la devancent en faisant accroire à Sigmund que, pendant son absence, Sisibe s'est donnée à un de ses domestiques, homme d'une certaine beauté. Par trop crédule, le roi va ordonner qu'on la mette à mort ou qu'on la mutile. Pourtant Artvin est d'avis qu'il vaut mieux lui couper la langue et l'abandonner au milieu de la forêt. Sigmund ayant adopté ce conseil, les deux traîtres la mènent dans le désert. Hermann, plus humain que son collègue, hésite à infliger à la femme innocente la torture qu'on lui prépare et propose de couper la langue à un chien et de la montrer au roi comme étant celle de Sisibe. Artvin, pourtant, ne se contenterait pas de si peu. Pendant cet échange de vues, la reine qui était enceinte, donne le jour à un garçon qu'elle met, dans un vaisseau de verre, le même dans lequel elle boit son hydromel. Les deux traîtres en viennent aux mains ; Artvin est vaincu et blessé à mort, mais il réussit à jeter le vaisseau avec l'enfant dans une eau qui court tout près de là. Hermann retourne à la cour pour dire enfin la vérité au roi crédule, sur quoi il est exilé. Le garçon, il est presque inutile de le dire, ne périt pas dans l'eau ; c'est Sigfried, le célèbre héros des Germains.

Quoique, dans l'original perdu de la légende de Sigfried, ce héros fût certainement un enfant trouvé [3], il n'existe à l'heure qu'il est aucun texte, germanique ou autre, sauf celui de la *Thidreks Saga*, qui fasse de lui l'enfant d'une reine innocente et persécutée. Ce fait significatif et le nom que porte la reine dans

1. Je n'ai pu consulter la deuxième édition du livre de M. Rajna, car il n'en existe pas d'exemplaire dans la capitale littéraire des États-Unis où j'écris cette étude !

2. Éd. Bertelsen (Copenhague, 1908-11), 1, 286 et suiv.

3. A. Heusler, *Nibelungensage und Nibelungenlied*, Dortmund, 1922, p. 20.

Digitized by Google

la Saga, *Sisibe*, variante évidente de *Sibille*, ne laissent pas le moindre doute sur la provenance romane, voire française, de cet épisode.

En même temps, il est bon de noter que le poème français, tel qu'on peut le reconstruire d'après les fragments et la version en prose, n'a certainement pas été la source directe de la Saga. Dans ce poème, en effet, le traître n'essaye de séduire la reine qu'après sa condamnation provoquée par une série d'incidents qu'il ne convient pas d'énumérer ici. D'autre part, dans la chanson de geste de *Macaire* tout se passe à peu près comme dans la Saga, sauf que la reine ne s'y appelle pas Sibille, mais Blanchefleur. D'où il faut conclure que l'épisode norois est dérivé d'un récit perdu intermédiaire entre la *Reine Sibille* et *Macaire* ; on a depuis longtemps soupçonné l'existence du récit, le texte noirois ne fait que le confirmer.

L'on pourrait essayer de déterminer ce qui est sans doute l'œuvre du remanieur ou traducteur norois ou allemand... car il est constant que la Saga a puisé à des récits allemands. Dans les textes romans, le prétendu amant de la reine est un nain affreux, motif d'origine orientale [1]. Le public germanique n'y comprit rien ; aussi le remanieur inconnu crut-il bon de remplacer le nain par un domestique dont il dit expressément qu'il était beau. Je suis enclin à penser que ce remanieur omit l'épisode du chien fidèle qui venge son maître, épisode bien connu

1. Voir Gaston Paris, dans *Zeitschrift des Vereins für Volkskunde*, XIII (1903), p. 1-24 ; 129-50 ; 399-412 ; Pio Rajna, dans *Giornale della Società asiatica italiana*, XII, 188-89 ; Reinhold Köhler, *Kleinere Schriften*, II, 277 et 625 ; cp. aussi A. Wesselofsky, dans *Russische Revue*, VI, 179 ; G. L. Kittredge, dans *Harvard Studies and Notes*, VIII (1903), p. 188 ; Th. Benfey, *Pantschatantra*, Leipzig, 1859, I, 441-42 ; *Modern Language Notes*, XXXVIII (1923), p. 165 ; Fr. Wohlgemuth, *Riesen und Zwerge in der altfranzösischen erzählenden Dichtung*, Leipzig, 1907, p. 95 ; J. Dutoit, *Jatacam*, Munich, 1906-21, II, 256 ; V, 459 ; Fr. Vogt, *Salman und Morolf*, Halle, 1880, p. lxxi ; Tawney-Penzer, *The Ocean of Story*, London, 1924-28, II, 131 ; parfois on trouve un nègre à la place du nain ; voir W.-A. Clouston, *Popular Tales and Fictions*, Edinburgh, 1887, I, 327 ; V. Chauvin, *Bibliographie*, VI, 57 ; A. Leskien, *Balkanmärchen*, Iéna, 1919, p. 20 ; S.-E. Yacoub Artin Pacha, *Contes populaires inédits de la vallée du Nil*, Paris, 1895, p. 226 ; E.-J.-W. Gibb, *The History of the Forty Vezirs*, London, 1886, p. 332.

Digitized by Google

de *Macaire*, à cause de son invraisemblance, et qu'il se vit ainsi obligé de donner le rôle du chien à un homme, ce qui explique le rôle quelque peu énigmatique et assurément secondaire de Hermann. Si dans le texte de la Saga la reine meurt, tandis que les textes français adoptent un dénouement heureux, d'accord avec le conte de fées sur lequel tout ce thème repose, cela s'explique par l'économie de la Saga. Sigfried étant un enfant trouvé, le rôle de sa mère devint par là superflu. Le motif de l'enfant qu'on met dans une boîte et jette dans l'eau, absent des versions françaises, a été pris, bien entendu dans la littérature des contes de fées [1].

L'emprunt est-il dû à un Scandinave ou à un Allemand ? Je crois qu'il faut se ranger à cette dernière opinion. Dans les pays scandinaves, le récit de la naissance et de l'enfance de Sigurd (comme on y appelle Sigfried) était bien connu au moyen âge, comme on peut s'en convaincre en lisant les poèmes eddiques et la *Völsunga Saga*; Il en était tout autrement en Allemagne, où l'on savait fort peu sur les antécédents de Sigfried : le *Nibelungenlied* lui-même n'en dit par grand'chose, et les parents du héros ne sont que des noms. On avait donc besoin, en Allemagne, des données fournies par la *Reine Sibille*. Ajoutez à cela l'absence complète de textes scandinaves, en dehors de celui de la *Thiðreks Saga*, de notre thème, tandis que plusieurs versions de cette épopée française étaient lues et connues en Allemagne [2], et l'on admettra sans difficulté que c'est en Allemagne qu'on souda, probablement au XIIe siècle, l'épisode français à l'ancienne légende germanique. Ce qui achève de prouver la provenance allemande de l'épisode de la Saga ce sont les noms des deux traîtres, Artvin et Hermann, tous les deux Allemands.

Alexander Haggerty KRAPPE.

---

1. Voir E. Cosquin; *Études folkloriques*, Paris, 1922, p. 199 et suiv. ; J. Hertel, dans *Zeitschrift des Vereins für Volkskunde*, XIX (1909), p. 83 ; Sir J.-G. Frazer, *Folk-Lore in the Old Testament*, Londres, 1918, II, 437 et suiv.

2. Gautier, III, 686 et 695.

Digitized by Google

UN MANUSCRIT RETROUVÉ DU RECLUS DE MOLLIENS

A Cheltenham, dans la célèbre bibliothèque de Thirlestaine House réunie par sir Thomas Phillipps, existe un manuscrit non signalé jusqu'à ce jour, autant que je sache, qui renferme les deux poèmes du Reclus de Molliens. En 1885, Van Hamel [1] ne fit aucune mention de ce manuscrit dans son édition ; son existence ne fut pas davantage signalée par Naetebus [2]. Il faut croire enfin qu'on ne l'avait pas encore retrouvé en 1917 lorsque M. Långfors publia ses *Incipit des poèmes français*. Il est assez curieux que Paul Meyer, qui a fait de nombreuses visites à Thirlestaine House, n'ait jamais eu connaissance de ce manuscrit, ou tout au moins ne l'ait jamais décrit.

Je n'ai relevé que deux notices sur ce manuscrit ; elles sont, d'ailleurs, d'une valeur tout à fait minime. L'une est celle du catalogue que rédigeait sir Thomas Phillipps au fur et à mesure de l'enrichissement de sa collection [3] ; l'autre se réduit à une ligne dans un article publié par le comte Paul Durrieu après sa visite à Cheltenham au mois de septembre 1888 [4].

Nous ne savons rien de sûr au sujet des endroits où notre manuscrit demeura enseveli avant son entrée à la bibliothèque Phillipps. Je n'ai trouvé aucune trace de ce volume dans les

---

1. *Li romans de Carité et Miserere du Renclus de Moiliens*, édition critique par A.-G. van Hamel (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, fascicules 61-62, Paris, 1885).

2. *Die nicht-lyrischen Strophenformen des Altfranzösischen* (Leipzig, 1891), pp. 116-17, 130-31.

3. *Catalogus librorum manuscriptorum in bibliotheca D. Thomae Phillipps, Bart., A.D. 1837 ; impressus typis Medio-Montanis mense maio, 1837*. Notre manuscrit est coté 4344, avec cette notice sommaire :

« Le Reclus de Molens en son Miserere.
¶ Roman de Charité. (*qu. by* Alan Chartier.)
8vo. v. s. xiii. »

Il est à remarquer que deux chiffres plus anciens, 1758 et 16721, ont été écrits sur le côté intérieur de la couverture du manuscrit. G. Haenel a réimprimé dans l'*Archiv für Philologie und Paedagogik* (VII, 1841) des extraits du catalogue de sir Thomas, parmi lesquels se retrouve (p. 609) sa « description » du manuscrit 4344.

4. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, L, 389.

Digitized by Google

inventaires des anciennes bibliothèques [1]. On peut supposer que le manuscrit était déjà en Angleterre lors de sa découverte par sir Thomas. Mais la seule chose assurée est que celui-ci avait acheté son exemplaire du Reclus avant d'imprimer son catalogue de 1837. En outre, il est fort probable qu'il ne le possédait pas en 1827, époque où Haenel visita sa bibliothèque [2]. Comme sir Thomas n'a guère fait d'acquisitions hors des Iles Britanniques après 1826 [3], l'on peut formuler l'hypothèse qu'il a trouvé son manuscrit 4344 en Angleterre (vers 1828 ?).

C'est à l'amabilité de Mr. T. Fitzroy Fenwick, petit-fils de sir Thomas et propriétaire actuel de Thirlestaine House, que je suis redevable d'avoir pu examiner (au mois de juillet 1929) quelques-uns des manuscrits Phillipps, dont celui du Reclus de

1. Parmi les nombreux manuscrits du Reclus qui faisaient partie de la « Librairie » du Louvre, il n'y en a aucun qui puisse être identifié avec le nôtre. Il est vrai que le même vers (*Miserere* **4**. 11) se retrouve au commencement du deuxième feuillet dans le ms. Cheltenham 4344 et dans le ms. 1173 du Louvre (voir Delisle, *Cabinet des manuscrits*, III, 168). Mais le dernier feuillet du manuscrit du Louvre commence par un vers (*Roman de Charité*, **239**. 1 ; voir C.-L. Douët-d'Arcq, *Inventaire de la bibliothèque du roi Charles VI fait au Louvre en 1423 par ordre du duc de Bedford*, p. 87) qui est placé dans le manuscrit de Cheltenham à huit lignes avant la fin du feuillet 109 v°. Le manuscrit Phillipps n'est signalé nulle part dans les inventaires de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, qui possédaient d'ailleurs au moins quatre exemplaires des poèmes du Reclus (voir Barrois, *Bibliothèque protypographique*). Du reste, il est peu probable que le Cheltenham 4344 soit le manuscrit signalé par A. Thomas dans la *Romania*, XL, 595 et qui avait appartenu autrefois aux ducs de Milan (le manuscrit Phillipps n'a jamais été « *copertus corio rubeo sive morello* »).

2. Le numéro 4344 n'est pas dans la liste de manuscrits Phillipps publiée par Haenel dans ses *Catalogi librorum manuscriptorum* (Leipzig, 1830).

3. La dernière vente de livres sur le continent à laquelle sir Thomas fit des achats considérables fut celle de la collection Musschenbroek à Leyde. Je suis persuadé que le chiffre 16721 (voir *supra*, p. 589, note 3) est la cote marquée par Thomas Thorpe, libraire de Londres. Le ms. Phillipps 4340, par exemple, portait anciennement la cote 16773 *Thorpe*. Malheureusement, aucun catalogue de cette maison antérieur à 1837 ne m'a été accessible ; cependant, d'après un renseignement fourni par le Musée Britannique, le ms. 16721 aurait été signalé dans le catalogue Thorpe de 1825, mais dans la seconde partie de ce catalogue, que le M. B. n'a pas acquise. Enfin, la disposition des matières dans le catalogue Phillipps sert à fortifier notre hypothèse.

Digitized by Google

Molliens. Ce manuscrit, sur vélin, est un beau volume du XIIIe siècle, avec reliure de l'époque en bois (assez vermoulue au haut du dos). Il compte 109 feuillets; un dernier feuillet, le 110e, est perdu [1]. Les pages, qui contiennent chacune 28 vers sur une seule colonne, mesurent 19.5 centimètres sur 13.7. Le copiste, dont l'écriture est très soignée, a commencé par le texte du *Miserere*, qui va jusqu'au feuillet 58 v°; les feuillets 59 r°-110 contiennent le texte du *Roman de Charité*. Le manuscrit n'est pourvu que d'une seule miniature [2], qui se trouve (f. 1 r°) en tête du texte du *Miserere*. C'est une représentation assez médiocre [3] d'un religieux qui prononce un sermon.

La graphie du copiste est caractérisée par un nombre considérable de formes septentrionales, quoique les formes franciennes soient les plus fréquentes. Comme traits bien connus dans le nord, l'on peut remarquer : l'alternance de *c* et *ch* (*che, carité*) ; le latin ĕl + consonne représenté par *iau* (*biaus, piax, ruissiaus, vessiaus*); l'absence du *d* entre *n* et *r* (*tenroit, tenrier*); le latin -ivu représenté par *-ieu* (*volentieu, soutieue*) ; *ie* à côté de *e* représentant l'*ĕ* latin ouvert entravé (*siert, teniebres, viers*) ; *a* pour *e* sous l'influence de *r* (*sarmon*) ; les mots suivants qui attestent chez le copiste encore des graphies fort usitées dans le nord, — *angre* (= ange), *fiex* et *fius*, *fu* (= feu), *jonetes* (pour *jeunetes*), *matyre* (= matière), *rieule*, *wis* (= vide), *yaue*.

Au point de vue du texte, le manuscrit Phillipps nous conserve une rédaction faite avec soin par un copiste intelligent qui n'a introduit que très peu de corrections de son cru [4]. Une étude sommaire de cette version permet de constater qu'elle représente une bonne tradition manuscrite. En ce qui concerne la place de Cheltenham 4344 dans l'ensemble des manuscrits,

1. Les derniers vers (**239**.9—**241**.12) du *Roman de Charité* ont été rétablis dans une écriture moderne. Le copiste qui les a rétablis s'est servi d'un manuscrit auquel la strophe **242** manquait. De temps en temps l'on trouve en marge quelques notes sans valeur de cette même main postérieure (e. g., 2 r°, 65 v°, etc.).

2. Il faut ajouter que le premier vers du *Roman de Charité* est orné d'une lettre enluminée.

3. Voir Durrieu, *loc. cit.*

4. Deux strophes seulement manquent à notre manuscrit et à nul autre ; **219** dans le *Roman de Charité* et **61** dans le *Miserere*.

Digitized by Google

l'on peut établir sans aucun doute qu'il est plus étroitement apparenté à K [1] qu'à tout autre manuscrit du Reclus de Molliens.

Dans le *Roman de Charité*, le manuscrit Phillipps, que nous désignerons par le sigle Ω, semble nettement se rattacher au groupe KΦ [2]. Tout en reconnaissant que le texte de Φ, comme celui de Ω, n'est pas gâté par de nombreuses leçons particulières [3], on sera amené à attribuer à Ω une source analogue à K plutôt qu'à Φ. Pour se faire une idée d'abord des témoignages qui attestent le groupement ΩKΦ, l'on n'a qu'à signaler quelques passages du poème : seuls ΩKΦ intervertissent les vv. 10-11 de la strophe **63** et les vv. 6-7 de la strophe **77** ; au vers **218.2** ΩKΦ lisent *Et seruir et en dieu amer* ; aux vers **34.3**, **107.8**, **231.4** et 6, l'accord est moins décisif.

La strophe **47** fournit un beau spécimen des rapports que présentent entre eux ΩKΦ. Au v. 7 ces trois textes lisent *De bonnairetez ton cuer oigne*, alors que la plupart des autres appuient la leçon du texte (*Et tant orible fait resoigne*). Cependant, au v. 11, où Φ se rencontre avec Van Hamel, ΩK seuls donnent *Et si* (K *tant*) *orible fait ressoigne !* L'on peut relever d'autres cas où ΩK s'opposent à Φ : e. g., strophe **3** (vv. 3, 8), strophe **5** (vv. 7, 8, 9, 12), **33.7**, **229.10**.

La parenté de Ω et de K est même plus évidente dans le *Miserere* que dans le *Roman de Charité* ; dans le *Miserere* Φ s'est très sensiblement éloigné d'eux pour prendre place dans un groupement différent [4]. D'abord, ΩK ont seuls supprimé les strophes **223**, **224**, **244** ; la strophe **108** est intercalée entre **105** et **106** uniquement dans ces deux manuscrits. Quant aux leçons

1. Paris, B. N. f. fr. 834. Je dois faire remarquer que, hors Ω, je ne me suis servi d'aucun manuscrit inconnu de Van Hamel.

2. Φ est le sigle employé par Van Hamel pour désigner le manuscrit 92 (anc. Hamilton 191) du Neues Museum à Berlin. Pour la valeur respective de K et de Φ, voir l'introduction de Van Hamel, pp. xiv, xxxiv, liv, lxxxiii (et note), lxxxix.

3. Il est de nombreux endroits où K oppose une variante à la leçon choisie par ΩΦ et par d'autres manuscrits : e. g., **6.11**, **47.9**, **77.6-7**, **107.3**, **233.10**. Dans **230.8** c'est Ω qui donne la leçon adoptée par Van Hamel, tandis que ΦK s'accordent sur un choix différent.

4. Voir le schéma de Van Hamel, p. lxxxv. Il a rattaché K à la famille η.

Digitized by Google

d'où ressort l'existence d'une source commune de ΩK, les variantes de **133**.8 [1] nous en apportent un témoignage qui paraît absolument péremptoire. L'on peut aussi faire appel à des vers tels que **175**.9 et **270**.6, ou même à des cas moins probants, comme **265**.4-5.

Quelque évident que soit le rapport intime entre Ω et K dans le *Miserere*, il faut néanmoins parler des familles ι, η, υ[3]. La situation de K vis-à-vis de ces trois familles est extrêmement délicate à préciser, aussi Van Hamel ne donne-t-il une hypothèse que sous toute réserve [2]. D'ordinaire Ω s'accorde avec K dans les « hésitations » de celui-ci entre ι, η, υ [3], mais à plusieurs reprises l'on se trouve en présence d'exceptions assez graves. Par exemple, dans **4**.10 la leçon de Van Hamel s'appuie sur l'autorité de tous les manuscrits (K y compris) sauf ΩILNΣ [4], qui lisent *Mes quant voit les musars fester*. Dans la strophe **121**, par contre, c'est Ω qui est d'accord avec le texte, tandis que K se rattache à DUY [5] pour intervertir les vv. 7-8.

Depuis assez longtemps l'on se rend compte que l'étude de la tradition manuscrite du *Roman de Charité* et du *Miserere* est à refaire ; il semble, après ces recherches préliminaires, que le manuscrit de Cheltenham sera d'une réelle valeur pour le futur éditeur du Reclus de Molliens.

Edward Billings HAM.

UNE MISSION DIPLOMATIQUE DE MARTIN LE FRANC, PRÉVOT DE LAUSANNE.

Déjà en 1452, Martin le Franc, l'auteur du *Champion des*

1. ΩK lisent *Et a voloir est concheue.*

2. Voir pp. lxvii-lxxii. La façon dont les variantes se répartissent comporte un tel enchevêtrement de rapports entre les nombreux manuscrits du *Miserere* que Van Hamel désespérait « de trouver une solution satisfaisante du problème de la filiation » (p. lxxxi).

3. Il est surtout à remarquer que ΩK, avec quatre manuscrits de la famille ι, n'introduisent les strophes **265-66** qu'après **269**. Voir aussi d'autres passages, tels que **5**.10-11, **156**.4-5 (cf. Van Hamel, pp. 355-56), **199**.9, **236**.3, **259**.10-11, **270**.3 et 6.

4. ILNΣ appartiennent à la famille ι.

5. (D)UY font partie de la famille υ.

Digitized by Google

Dames, avait assisté aux négociations entre le duc de Savoie et Charles VII qui aboutirent au traité de Cleppé [1]. La guerre qui éclata au printemps de 1454 entre le Dauphin de Viennois Louis et son beau-père Louis, duc de Savoie, au sujet de l'hommage du marquisat de Saluces, allait donner au prévôt de Lausanne l'occasion de déployer une autre fois son activité diplomatique. La guerre fut de courte durée. Dès le mois de juillet, le duc de Savoie chercha à se réconcilier avec le Dauphin et, sur sa prière, Charles VII chargea le bailli de Sens, Renaud de Dresnay, de rétablir la paix. Grâce à lui, une trêve fut conclue au mois d'août [2]. Dans les négociations ultérieures le roi de France ne fut pas seul à intervenir : les Bernois, les Fribourgeois, le duc de Bourgogne envoyèrent également des ambassadeurs en Savoie et auprès du Dauphin. Ce fut Martin le Franc que le duc de Savoie chargea de défendre ses intérêts. Le secrétaire ducal François Faure et l'écuyer d'écurie Guyot de Nores l'accompagnaient auprès du Dauphin [3]. La brève indication que nous donnent les comptes des Trésoriers généraux de Savoie sur cette mission de Martin Le Franc ne permet pas de savoir quel fut son véritable rôle dans ces négociations : le traité de paix du 11 septembre 1454 [4] n'a pas conservé les noms des ambassadeurs du duc de Savoie ni de ceux du Dauphin, alors qu'il nous a gardé ceux des représentants du roi, du duc de Bourgogne et

1. Piaget (A.), *Martin le Franc, prévôt de Lausanne*, thèse de doctorat présentée à la Faculté des Lettres de Genève, Lausanne, 1888, p. 15.

2. Dufresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. VI, p. 67-69. Bibl. Nat., ms. lat. 17779, fol. 61-61 v°, lettres de Renaud de Dresnay et du duc de Savoie, La Tour du Pin, 22, 24 et 26 août 1454.

3. Archives d'État de Turin, Compte des trésoriers généraux de Savoie, n° 103, fol. 352. «... debentur per Illustrissimum domnium nostrum ducem, reverendo patri domino Martino le Franch, preposito Lausanensi, apostolico prothonotario, et Francisco Fabri, secretario et consiliario ducalibus, destinatis per ipsum dominum nostrum ducem in ambaxiatam cum nobili Guiotino de Nores, scutiffero scutifferie ad Illustrissimum domnium Dalphinum Viennensem pro concludenda pace, cum eisdem intervenientibus etiam ad hec ambaxiatoribus Regis Francie, ducis Burgundie...

4. *Ibidem*, Trattati antiqui, paquet 9, n° 16 et 17 : La Tour du Pin, 11 septembre 1454; confirmation par le Dauphin, Voiron, 20 septembre 1454.

Digitized by Google

des Bernois. Déduire de cette lacune que le rôle de Martin le Franc fût assez effacé serait peut-être hasardeux. Quoi qu'il en soit, l'importance de la mission confiée à Martin le Franc par le duc de Savoie montre la situation de premier plan qu'il avait alors à la cour savoyarde.

Édith THOMAS.

Digitized by Google

CORRECTIONS

Amadas et Ydoine, roman du XIIIe siècle, édité par JOHN R. REINHARD, Paris, 1926 (*Classiques français du moyen âge*, n° 51) [1].

Nous avons, pour les 968 premiers vers, une version anglo-normande (*V*) qui, en dépit de l'incorrection métrique, fournit une grande quantité de bonnes leçons [2]; mais elle est trop divergente pour qu'on puisse l'utiliser en toute sécurité; je ne lui emprunterai donc que les corrections les plus évidentes. Les deux fragments de Gœttingue (v. 1110-1246; 1791-1928) représentent une version très voisine de *P*, et n'apportent, par conséquent, à la critique du texte qu'une très faible contribution, comme on le verra ci-dessous.

V. 21, *fu*] le sens exige *fust*, donné en effet par *V*. — Après 88, virgule au lieu de point. — 96-7, *envie* et *envieus* paraissent être une mauvaise correction de l'auteur de *P*; ces railleurs sont qualifiés, beaucoup plus naturellement, dans *V*, de *envaisus* (*envoiseus*). — 142, *Nul* ne se construit par; corr. *n'un*; le ms. a *nunl*, *V ne un*. — 305, *cuer* rime avec lui-même et fausse le sens; c. *fuer* (*for*, *V*). — 353, *counoit* (de *conoistre*) ne donne pas de sens; c. *couvoite*, en supprimant *ce*, pour la mesure (ce mot, au reste, manque dans *V*, dont le texte est ici très voisin). — 389, *li* est une mauvaise leçon de *P* pour *se* (*V*). — 423, *s'avenue*], l. *sa venue*. — 489, point-virgule, non virgule, après ce vers. — 493, virgule, non point, après ce vers. — 950, c'est avec raison que Fœrster (*Zeitsch. f. rom. Phil.*, XXXVIII, 108) corrige *cancelerai* en *sanc mellerai* (d'après *V*).

Le vers manquant après 1121 se lit correctement dans *G*. — 1155, *dou*] l., avec *G*, *douz*, et, au vers suivant, *a* (*at*) au lieu de *eut*. — 1300, *Com a celui qui*] c. *Come cil a cui*. — 1417, *Aatist*, c. *N aatist*. — 1594, *il*] c. *el*.

1639 *Si fu mult cointement cauciés,*
Com homs jolis et envoisiés,

1. Pour la correction des fautes de lecture, voir ci-dessus, p. 433.

2. Elle est conservée dans le ms. du Vatican, Pal. 1971, et non 1871, comme il est dit p. IV; de même p. V, l. 7, c'est par une évidente faute d'impression que le ms. de Gœttingue est daté « de la première moitié du XIIe siècle »; c'est XIIIe qu'il faut lire.

Digitized by Google

D'unes cauces bien entaillies
De noir et de vermeil biies.

Les deux derniers vers doivent être corrigés, d'après 3757-8 :

D'u. c. b. decaupees
De n. e. d. v. bendees ;

Le scribe de *P*, ayant substitué *entaillies* a *decaupees*, a forgé, pour la rime un mot quelconque. — 1678, *Bien parlant*] c. *B. parant*, c.-à-d. « de belle mine »; cf. pour ce sens, Godefroy, s. v., V, 741 a. — 1737 *autant*] c. *autans*; cf. 1740, où *autans* est attesté par la rime. — 1982, *en angousse et en ire*] c. *angousseuse et irie* (: *fianchie*).

2001, *vraie*] c. *veraie*. —

2015 *De sa part cascune li dist*
Que tant sevent d'art et d'engin.

transposer, pour la rime, en :

Cascune li dist de sa part
Que tant sevent d'engin et d'art...

2021, *anceles* n'a ici aucun sens : l. *auteles*. — 2215, point d'interrogation après ce vers. — 2220, Le sens exige *Vilment fui jou servie a honte*. — 2320, *Cuident*, c. *Cuide*. — 2382-3, point-virgule après *paors*, virgule après *vausist*. — 2417, *la jornee*, l. *l'ajornee* (« le point du jour »). — 2996, *sot*, l. *s'ot*.

3117 *effrour*, c. *esrour*. — 3363 *si*] c. *se* (possessif fém.). — 3464, suppléer, au lieu de *dame*, *loing*. — 3623, *Les*], le sens exige impérieusement *Des*. — 3837-8, point après *quant*, pas de ponctuation après *vaillant*. — 3879, *Elle*] l. *El le*.

4052, *estucel*] l. *escucel*, diminutif de *escu*. — 4247, *ajourne*] c. *ajoure* (: *oure*). — 4287, point à la fin du vers. — 4385, *li*] l. *l'i*. — 4405, *quis*] c. *quil*. — 4440, *cier*] l. *cier'* : au v. 4575, dans le même groupe, le ms. a *ciere*· — 4476, effacer la virgule après *ais*, le premier mot du vers suivant étant, dans le ms. *Dou*, non *Son*. — 4504, corr. le *blans* du ms. en *blaus*, non en *biaus* ; pour la forme *blau* (« bleu ») voy. God., Compl. VIII, 331 c.

5129, *et a*] c. *et la*. — 5543, *Est*] le sens exige *Ert*. — 5862, *vers Tisbé*] c *Tisbé vers*.

6263, la leçon du ms. *tenue* était à garder. — 6303, *presant*] c. *pesant*. — 6415, Lacune après ce vers.

7041, *faindre* n'a pas de sens ici ; c. *fraindre*, d'après 3572. — 7111, *langor* se retrouve, en rime, au vers suivant; c. *dolor* ou *tristor*.

A. JEANROY.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

Léo Fayolle, **Notes de toponymie poitevine**, 2e série ; Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, 1930; in-8, 36 pages.

Cette seconde série complète celle qui a été publiée l'année précédente (voir *Romania*, LVI, 158), en ajoutant de nouveaux articles. L'auteur suit une bonne méthode et la plupart de ses étymologies sont exactes ou plausibles ; il use toutefois, par endroits, d'un peu trop de liberté dans l'interprétation des formes anciennes. Il semble ignorer l'ouvrage classique de W. Kaspers sur les noms des domaines gallo-romains (Halle, 1918).

P. 5-6. *Availle*. Une homonymie tardive a confondu deux types toponymiques différents. Si *Evaille* → *Availle* représente en pays d'oïl un dérivé d'aqua, on ne peut en dire autant de l'*Avallia* poitevin de 1090, qui, suivant la première hypothèse de M. F., semble bien postuler *aballia, dérivé du gaulois aballos, pommier. *Jeune-Availle* et *Vieux-Availle* s'expliquent, non comme « jeune » ou « vieille pommeraie », mais comme des épithètes romanes pour opposer un village, réputé plus ancien, à un homonyme. — P. 8. *Béruges, Berugii* 1124, doit être séparé de brūc-, bruyère ; une épenthèse est peu vraisemblable ; c'est une autre racine, à chercher. — P. 10. *Charroux, Carrof* VIIIe siècle : l'étymologie quadruvium est très vraisemblable ; la difficulté offerte par le *ch* (qu'on ne trouve qu'après le XIIIe s.) est ingénieusement résolue : l'auteur suppose une attraction homonymique de *char*. — P. 12. *Calviniacum, Montaniacum* représentent bien des noms de propriétaires, et non des appellatifs géographiques, car il y a nombre de *Montigny* en plaine et de *Chauvigny* en l'absence de « mont chauve » : ce sont des surnoms du latin vulgaire (le 1er, sobriquet ; le 2e, nom d'origine). — P. 13-14. *Dangé*. Les formes *Dangiaci* 1057, *Dangeio* 1234, excluent l'étymologie domniarium, les noms en *-ier* n'offrant jamais, aux XIe-XIIIe s., des latinisations semblables. Il faut postuler Dominiacum, qu'on trouve dans le Pouillé de Tours pour désigner *Domagné* (Ille-et-Vilaine) ; cf. l'ouvrage de Kaspers sur les noms en -acum, p. 74, et celui de Skok, qui cite 3 exemples, p. 81. — P. 19. *Latillé, Latiliacus* 951, ne peut représenter *la tillée*, pas plus que *Latilly* (Aisne), qui était au XIIe s. *Lastiliacus* (1110),

Digitized by Google

Lastilli (1139); ce dernier repose sur un dérivé de Lastus, anthroponyme latin enregistré par Schulze (p. 296); pour *Latillé*, Kaspers le rattache avec raison à Lattelius (Schulze, 445); cf. aussi *Lattay* (Mayenne) = *Lattacum (*Lattus*, CIL, V, 7091). — P. 21. *Lhommaizé* : l'*ai*, répété plusieurs fois au moyen âge (*Lomaisec* 1223, *Lomaisé* 1383), et qui doit se lire *è* comme l'*e* qui le remplace parfois (*Lomesec* = *Lomèsec*, 1284...), suffit à éliminer l'étymologie « l'orme sec ». C'est encore un nom en *-iacum*, finale qui était devenue *-ec* au moyen âge dans une grande partie du Poitou. Le nom n'a pas été enregistré par Kaspers. Ce peut être un *Lumnatiacum (var. de *Lumnesius*, CIL, II, 5932; cf. aussi Kaspers, 105). — P. 23. *Loudun*. Les graphies *Laucidunensis* 895 sqq. écartent absolument l'hypothèse Lugudunum; tout comme pour le groupe *ci*, la persistance d'une diphtongue *au* ne peut s'expliquer que par Laucidunum (A. Thomas, *Nouveaux Essais*, 55). — P. 29. *Parthenay* : le type est bien Parthenacum, comme l'a montré d'Arbois de Jubainville, et non -niacum : le groupe *n* + *i* en hiatus donne toujours *n* mouillé; les exemples allégués (*r* + *y*) représentent un cas tout différent. Cf. aussi, pour ce mot, Kaspers 133, avec les références pour l'hypothèse (réfutée) de Gröhler qui rattache ce toponyme à Patrinus. — P. 30. *Pleumartin*. M. F. cite les formes *Pleu Martin* 1272, *Pleumartin* 1446, et conclut un peu hâtivement à une altération de *peu* (= puy) *Martin*. Non seulement le Dict. topographique de la Vienne donne *Plen Martin* (et non *Pleu*), ce qui doit être la bonne lecture, mais toute une série aussi complète que concluante : *Plainmartin* 1230, *Plein M.* 1230, *Plano Martino* 1274, *Plemartin* 1446, 1601, *Plumartin*, 1507, 1723, *Pleumartin*, 1558, 1759, d'où il ressort, de toute évidence, que la forme originaire est *plain* (planum) et que plus tard, à l'étape *è*, la nasale s'est dénasalisée devant *m* intervocalique, le premier élément n'étant plus compris (cf. *Blanc-mont* → *Blamont*); ensuite l'*e* s'est assourdi, puis labialisé : intéressant processus phonétique, dont nous avons, par chance, toutes les étapes jalonnées.

A. DAUZAT.

G. BERTONI, **Il Duecento**, Milan, Vallardi, 1930; grand in-8, XI-382 pages (*Storia letteraria d'Italia*).

Nous nous excusons de n'avoir pas signalé en son temps (1911) l'apparition de ce volume qui comblait alors une regrettable lacune, volume fort remarquable au reste par la solidité du fond, l'agrément de la forme et la maîtrise qui avait présidé à la distribution et à l'ordonnance d'une matière singulièrement riche et diffuse. Il a été, en vue de cette seconde édition, profondément remanié : l'auteur n'a pas seulement effacé quelques erreurs de fait, exprimé plus discrètement certaines hypothèses, atténué certaines « intempérances de jugement »; il a « repensé tout l'ouvrage » et il n'est guère de pages qui ne portent la trace de ce travail. Je crois être utile au lecteur

Digitized by Google

en précisant quelque peu ces indications de l'Avertissement. L'Introduction, complètement récrite, insiste davantage sur l'inquiétude religieuse et la vague de mysticisme qui aboutit à ces *laudi* et à ces *sacre rappresentazioni* qui, mieux que tout autre genre, caractérisent cette époque tourmentée ; le chapitre VI (l'école sicilienne et ses succédanées) a été coupé en deux et une plus large place a été faite aux écoles toscane et bolonaise ; le chapitre X (Poésie jongleresque et populaire) a été ajouté ; dans le chapitre XI (la lyrique religieuse), presque toute l'étude sur Jacopone est nouvelle ; le chapitre XVII (œuvres originales en prose) a été amplifié ; en revanche le chapitre XVIII (le « vulgaire » littéraire) a été allégé des quelques pages (remplacées par des références bibliographiques) sur les principaux caractères des dialectes ; la Bibliographie, déjà très riche, a été accrue et mise à jour (on regrette toutefois la suppression de la division en paragraphes numérotés, ce qui donnait aux renvois plus de clarté).

Je ne vois à signaler dans ce texte (au ch. IV, où il est traité de la littérature franco-italienne) qu'une lacune grave : maintenant que les *Prophéties de Merlin* sont publiées (voir *Romania*, LV, 606), on se rend compte que c'est un des monuments les plus curieux de la littérature en franco-vénitien et qu'il n'y a là, sous une forme bizarrement, follement apocalyptique, qu'un panégyrique de Venise et un pamphlet à l'adresse de ses ennemis. — La Bibliographie de ce même chapitre ne mentionne pas les éditions récentes du poème sur l'Antechrist du ms. de l'Arsenal 3645 et de la Vie de sainte Catherine qui y fait suite (l'une par E. Walberg, Paris, 1928, l'autre par H. Breuer dans *Beihefte zur Zeits. für rom. Phil.*, n° 53). — Les fautes typographiques sont nombreuses, comme il arrive souvent dans les réimpressions, et surtout regrettables quand elles portent sur une date (le volume d'Ozanam sur les *Poètes franciscains* est de 1845, non 1825).

A. JEANROY.

Provenza e Italia, *Studi di* V. de BARTHOLOMÆIS, A. PARDUCCI, N. ZINGARELLI, S. DEBENEDETTI, L. GRAZIANI, M. CASELLA, G. BERTONI, *pubblicati a cura e con introduzione di* V. CRESCINI ; Florence, Bemporad [1930], in-8° de VII-281 p.

Ce volume forme l'Introduction d'un ouvrage publié sous les auspices du « Comité national pour le centenaire de Fr. Mistral », dont les trois autres contiennent des traductions en vers, dans les formes strophiques des originaux, des principales œuvres du poète. Il est formé de sept études, dont quatre sont de notre domaine. Je me borne à signaler celles de MM. Parducci (*Dante e i trovatori*, p. 81-95) et Zingarelli (*Petrarca e i trovadori*, p. 99-133) : le premier a surtout résumé et critiqué les travaux récents sur la matière ; le second a déployé pour renouveler un sujet lui aussi assez rebattu une ingéniosité qui ne recule pas devant le paradoxe. Les deux

Digitized by Google

autres sont plus riches en résultats positifs. M. de Bartholomæis ne s'est pas seulement efforcé, comme l'avait déjà fait M. Bertoni, dans l'Introduction à ses *Trovatori d'Italia*, de déterminer les principaux foyers d'influence provençale ; négligeant quelque peu les chansons d'amour et poésies religieuses, il a cherché dans les sirventés l'écho des luttes politiques et expliqué les sentiments des poètes par leurs attaches et le milieu où ils vivaient. Le tableau est tel qu'on pouvait l'attendre du savant qui prépare depuis longtemps un recueil des poésies provençales relatives à l'histoire d'Italie. On regrette vivement l'absence de toute référence qui rendra très difficile pour les non spécialistes l'usage de ce précieux travail. — P. 58 : une distraction fait placer la mort de Gregorio di Montelongo en 1252 (au lieu de 1269). — P. 59 : le sirventés où Luquet Gatelus donne des conseils de modération et de prudence à un « roi de Pouille » ne peut, comme je l'ai déjà dit ailleurs (*Annales du Midi*, XIII, 88), être adressé à Manfred ; il l'est aussi à Sordel, qui se trouvait évidemment alors aux côtés du destinataire ; or Sordel n'a jamais été partisan de Manfred et, quand ce prince mourut (26 fév. 1266), il n'avait pas encore rejoint Charles d'Anjou, comme le prouve le bref de Clément IV du 22 sept. de la même année (éd. De Lollis, p. 323). — P. 60 : le « comte Bertolmieu » nommé dans un sirventés faussement attribué à Peire Vidal (*Ma voluntatz me mou* ; 364, 26 ; dans Bartsch, éd. de P. Vidal, p. 135) est certainement Bartolomeo d'Anglano, sénéchal de Manfred, frère de ce Giordano qui fut un des plus fidèles lieutenants de ce prince. — Dans la première partie de son article, également très fouillé (*Tre secoli di studi provenzali*, XVI-XVIII, p. 143-81), M. Debenedetti résume son livre quelque peu touffu de 1911 (*Gli studi provenzali in Italia nel Cinquecento*) et le complète sur quelques points ; la seconde nous fournit sur les provençalistes des XVIIe et XVIIIe siècles, Tassoni, Redi, Crescimbeni, Bastero, des renseignements moins difficiles à recueillir, mais très dispersés et qu'il sera commode de trouver ici réunis.

A. JEANROY.

Abbé V. LEROQUAIS, **Les livres d'Heures manuscrits de la Bibliothèque nationale** ; Paris, 1927 ; 2 vol. in-4, LXXXV-359 et 463 pages et un album de 130 planches.

Je n'ai connu que tardivement cette belle publication : je m'excuse de ne l'avoir pas encore signalée à nos lecteurs. Sans doute les 313 notices qu'elle renferme ne concernent guère que des manuscrits latins (il faut faire exception pour le ms. du *Credo* de Joinville), mais certains contiennent des prières en prose ou vers en langue vulgaire : c'est là un genre qui n'a pas été encore l'objet d'études précises, les recherches de M. l'abbé Leroquais faciliteront singulièrement l'étude de ces compositions, qui sont pour la plupart du XVe siècle, mais dont un certain nombre appartiennent au XIVe siècle et

Digitized by Google

même au XIIIe. C'est plus de 400 petites compositions en français (un tout petit nombre en provençal ou en espagnol) que l'on trouvera soigneusement enregistrées par leur incipit dans la table générale qui termine le second volume. M. l'abbé L. a d'ailleurs voulu donner lui-même quelques spécimens des prières des livres d'Heures ; on trouvera à la fin de son second volume, p. 305-335, 18 pièces françaises, pour la plupart en vers, imprimées conformément aux manuscrits avec ponctuation et accents ; M. l'abbé L. se défend d'avoir fait œuvre d'éditeur, et on ne lui fera pas grief de quelque inexpérience dans sa façon d'imprimer ; sa ponctuation est d'ailleurs claire, mais il fait des accents un usage assez souvent inutile et il paraît distinguer entre *u* et *v*, *i* et *j* de façon un peu arbitraire, Je ne sais si je dois attribuer seulement à des fautes d'impression ou à des erreurs de lecture les leçons suivantes que je corrige : p. 305, pièce I, str. III, v. 1, mettre une virgule après *fais* ; la pensée serait plus claire si l'on pouvait écrire *que g'é fais, dis et pensés sans mesure* — p. 306, str. III, v. 6, *je ché* — str. IV, v. 1, lire *ai ge* — str. V, v. 1, virgule à la fin — v. 2 *j'en* — p. 307, str. IX, v. 1, *j'ay* — str. X, v. 1, *Si je fourvoie, si m'adrece* — v. 5 *n'a* — p. 311, pièce V, l. 9 du haut de la page, la leçon *aux noces Archetréclin* ne doit pas être corrigée en *aux n. de l'arch.* : *Archetréclin* était entendu comme un nom propre et la construction sans préposition ni article est donc régulière — p. 313, pièce VII, v. 4, il n'y a pas à ajouter *de* — p. 314, pièce VIII, str. I, v. 4-5, virgule mal placée, lire *Tu qui es fontaine et racine De touz biens, mon cuer enlumine* — p. 319, str. XXVIII, v. 2, *a toy afuy* — p. 320, str. XXXIII, v. 4, lire *delivre* — str. XXXIV, v. 1, ponctuer *Dame de paradis, avoie* — p. 329, pièce XII, v. 9, *mescheans*.

Je ne veux pas omettre de signaler le grand intérêt de l'introduction que M. l'abbé L. a placée en tête de son ouvrage : l'on y trouvera indiquées, avec autant de précision qu'en comporte cette matière parfois un peu incertaine, les caractéristiques des livres d'Heures comparés aux autres livres liturgiques ou pieux, missels, bréviaires, etc., la définition des éléments qui constituent les livres d'Heures et des remarques méthodiques précieuses sur les moyens pour déterminer l'origine de ces livres par l'examen du calendrier qu'ils contiennent en général et de la constitution des diverses parties. L'on notera que la collection de livres d'Heures de la Bibliothèque nationale, qui a fourni la matière des recherches de M. l'abbé L., est assez diverse pour que les conclusions de l'ouvrage aient une portée générale. Et je ne puis pas terminer ce bref compte rendu sans dire le vaste et minutieux et pieux effort que représente l'ouvrage de M. l'abbé L. et l'impression de précision, de prudente ctitique et de goût délicat, que l'on en retire.

M. R.

Digitized by Google

PÉRIODIQUES

ARCHIVUM ROMANICUM, XIV (1930), 1. — P. 119-128. J. Morawski, « *Les Dits des Oiseaux* ». M. M. publie cette petite composition, déjà connue par le recueil de Montaiglon (I, 256), d'après la version du ms. 907 de Tours, restée jusqu'à présent inédite et qui paraît la plus ancienne connue ; il y ajoute les variantes de diverses éditions anciennes (cf. *Romania*, XIX, 343). — P. 129-131. Silvio Pieri, *Breve riposta*. Discussion avec M. A. Schiaffini à propos des observations de celui-ci sur la critique faite par M. P. de l'édition G. Vandelli de la *Divina Commedia*. — P. 132-152. B. E. Vidos, Important compte rendu de B. H. Wind, *Les mots italiens introduits en français au XVIe siècle*.

2. — P. 237-248. Paul Æbischer, « *Montorge* » *et quelques autres noms de lieu romans dérivés de* « **montorium* ». Partant de deux *Montorge*, l'un fribourgeois, l'autre valaisan, qui désignent des éperons rocheux dominant des vallées, et qu'il explique par *montorium, altération de promuntorium, M. Æ. propose la même origine pour la série abondante des *Montorie*, *Montori*, *Montoro* qui se rencontrent dans toute l'Italie, l'Espagne, la Catalogne et la France. Il s'agirait d'une désignation d'origine savante et peut-être relativement récente. Sans doute, pour beaucoup de ces noms, on a proposé l'étymologie Montem aureum, qui devrait d'ailleurs être aussi d'origine savante, mais cette explication et les transcriptions latines anciennes sur lesquelles elle repose (*Monte aureo*, etc.) peuvent n'être que le résultat d'interprétations élégantes et flatteuses de noms incompris. L'hypothèse de M. Æ. a l'avantage d'expliquer par une circonstance matérielle, dont la répétition est inhérente à la nature des choses, l'extension de *Montorie*, etc., qui est plus étonnante s'il s'agit d'une désignation de fantaisie, même suggérée par des colorations de roches, comme on l'a pensé pour quelques cas ; elle convient particulièrement bien aux cas où l'on ne paraît pas avoir pensé à aureum, comme *Montoz*, *Montouz*, *Monthoux* ; elle recevrait enfin un appui précieux de la forme *Promenthoux* (Vaud, *Promotor* en 1154, *Promuntor* en 1181), si cette forme n'était pas isolée et ne pouvait pas avoir été, elle aussi, l'objet de quelque retouche latinisante. Mais est-il légitime de faire ainsi masse de formes qui peuvent être de date et d'origine différentes : *Montorie*

Digitized by Google

peut, quelle qu'en soit l'origine, avoir été compris Montem aureum et propagé avec ce sens, et le succès même de cette désignation pourrait faire pencher vers une explication par une image brillante plutôt que par un terme mi-savant. M. Æ. a d'ailleurs signalé lui-même une difficulté à son hypothèse ; c'est l'existence de nombreux *Montoriol*, *Montauriol* (ou *Montariol*) dans la France méridionale, de la Dordogne à l'Aude et à la Catalogne : faut-il imaginer pour eux un *montoriolum, ou y retrouver le nom d'Aureolus? — P. 269-273. Santorre Debenedetti, *Intorno al testo del frammento Barbieri del « Ugone d'Alvernia »*. Corrections à l'édition de ce fragment donnée par M. De Bartholomaeis (Bologne, 1929). — P. 274. Alfredo Schiaffini, *Per una « Breve riposta »*. Réponse à M. S. Pieri (cf. p. 129-31). — P. 275-322. Silvio Pellegrini, C. r. de J. J. Nunes, *Cantigos d'amigo dos trovadores galego-portugueses*. — P. 322-3. R. Riegler, C. r. de Fr. Schürr, *Die erzählende Literatur Frankreichs*. — P. 123-4. R. Riegler, C. r. de F. Boillot, *Répertoire des métaphores et mots français tirés des noms de villes et de pays étrangers*.

3. — P. 395-406. P. Skok, *Notes de linguistique romane*. 25, *Saburra*. Sur l'origine dialectale, non étrusque, de ce mot ; intéressantes remarques sur l'initiale du toscan *dzavorra*. — P. 407-414. John Orr, *Sur un vers de l'« Eulalie »*. Il s'agit du v. 15

Ell ent adunet lo suon element.

On a torturé ce vers de bien des façons pour lui donner un sens et le justifier dans la suite du développement ; c'est à ce dernier point que M. Orr prête toute son attention : d'une part le v. 15 est évidemment lié au v. 14, où Maximien a conseillé à la vierge Eulalie

Qued elle fuiet lo nom cristiien,

et d'autre part il paraît ou il pourrait annoncer les deux vers suivants :

Melz sostendreiet les empedemenz
Qu'elle perdesse sa virginitet.

Cette considération amène M. Orr à rapprocher *lo suon* de *nom* du v. 14 et à faire dépendre *Melz sostendreiet*, etc., du v. 16 du verbe *adunet* : *lo suon element* serait ainsi à peu près une parenthèse renfermant une sorte d'apposition et d'explication à la phrase *Elle ent adunet... melz sostendreiet*, etc. Mais quel serait le sens de cette parenthèse : il faut, selon M. Orr, admettre que *lo suon* est un pronom (et non un adjectif) et qu'il est au cas oblique, *lo suon element* équivalent ainsi à *element del sien*, c'est-à-dire, en faisant rapporter, comme nous l'avons dit, *suon* à *nom chrétien* « principe de son nom de baptême ». Il y aurait là un jeu de pensée et un jeu de mots sur « nom » : on exhorte la vierge à renoncer au *nom* de chrétienne, elle pense à son *nom* à elle, ce nom est *Eulalie* « la bien parlante », le principe de ce nom est donc de « bien parler » et ainsi fait-elle en affirmant qu'elle préférera la tor-

Digitized by Google

ture à la perte de sa virginité. Il y a dans cette explication, que je résume beaucoup, deux hypothèses. La première est relative au jeu sur le nom d'*Eulalie*; à l'appui, M. Orr apporte des textes qui montrent que l'on a fait le rapprochement entre le nom de la sainte et ce trait que (comme beaucoup d'autres à la vétité) elle a « confessé » sans détour devant le tyran sa qualité, son « nom » de chrétienne ; cela ne prouve pas que l'auteur de l'*Eulalie* ait fait, lui aussi, ce rapprochement, mais cela me paraît très possible ; seulement il a pu le faire implicitement (Eulalie, la « bien parlante », parle bien en effet, et plus longuement que Maximien), sans aller jusqu'au jeu sur les mots. La seconde hypothèse est que le pronom possessif *lo suon* pourrait être construit comme régime attributif, sans préposition, bien qu'il ne représente pas une personne ; ici les exemples cités par M. Orr ne sauraient me convaincre : la *baleine* qui paraît dans l'un est un être, la *vraie croix* nommée dans l'autre est une personnification, au contraire le « nom » d'un individu, si représentatif qu'il puisse être de l'individu même, ne paraît pas être, dans nos civilisations, identifiable avec celui-ci ; quant à la construction *sur rive mer* que cite aussi M. Orr, c'est, je crois, un pseudo-archaïsme de chansons lyriques (j'aurai à en traiter dans l'édition des chansons d'histoire que je prépare) et il n'y a pas lieu de l'invoquer comme témoin d'un état de langue. Si bien que la traduction proposée par M. Orr et qu'il rédige ainsi : « Il l'exhorte, chose dont elle ne soucie guère, à fuir le nom chrétien. A cela, elle répond hautement, *c'est là le principe de son nom chrétien à elle* (son nom de baptême), qu'elle aimerait mieux endurer la torture que de perdre sa virginité », ne me paraît pas en définitive acceptable. J'ajoute que, si l'apposition « principe de son nom » se rattachait au reste de la phrase, ce ne serait que par le lien implicite que j'indiquais tout à l'heure, et ce rattachement est donc moins évident que ne paraît le croire M. Orr. Par contre il y a dans l'exposé de M. Orr une remarque très intéressante, et que je ne dois pas passer sous silence, sur la possibilité d'un parallélisme rythmique entre les vv. 13 et 15 : au v. 13, *dont lei nonque chielt* est une parenthèse rythmique, il pourrait être tentant de considérer de même *lo suon element* au v. 15, si la construction grammaticale et le sens le permettaient. Même si le parallélisme ne peut pas être complet, je pense qu'on peut le conserver partiellement en ne mettant pas une ponctuation forte après *element*, à la fin du v. 15, mais en faisant au contraire dépendre étroitement le v. 16 soit de *adunet*, soit de *element*. En effet, des deux autres exemples français de *aduner* qu'on peut rapprocher, par leur ancienneté et par leur contexte, de celui de l'*Eulalie*, au v. 115 de la *Passion* et au v. 91 du *St Léger*, il ressort nettement que ce verbe « sert à introduire une réponse énergique », qu'il signifie « affirmer, déclarer », comme le veut M. Orr, ou peut-être plutôt « répliquer, opposer, objecter ». Dès lors il semble qu'on puisse comprendre : « A cela, elle oppose son principe, le fondement de sa doctrine, c'est qu'elle supporterait plus volontiers les tourments que de renoncer à son

Digitized by Google

état de vierge » ou, si l'on veut : « Là-dessus, elle oppose, et c'est son principe, etc., qu'elle supporterait, etc. ». — P. 415-416. Mauro de Caro, *Ant. salern.* « *sparamagna* ». Exemples de cette forme ou de formes voisines au milieu du XIe siècle dans trois documents de S. Nicola di Gallucanta près Salerne : elles représentent le grec σκαράμαγκον et désignent ici non pas un vêtement, mais un tissu; on sait que c'est à ce mot qu'on a rattaché l'afr. *escarimant* (cf. *Romania*, XXXII, 461). — P. 417-436. Jole Ruggieri, *Uno sconosciuto frammento del « Roman de la Rose »*. Ce fragment, entré aujourd'hui à la Bibl. Estense de Modane [Mss esteri nº 162 (K, 2. 48)], se compose de 2 feuillets de parchemin à 2 colonnes de 38 lignes; écriture française de la première moitié du XVIe siècle ; il correspond aux vv. 9454-9607, 10502-651, 10800-949 et 11531-686 de l'édition Langlois, et paraît se rapprocher des nombreux mss groupés par Langlois sous le sigle *L.* M. R. imprime le texte complet de ce fragment. — P. 436-439. Paul Æbischer, *Le thème garg- et ses dérivés dans la toponymie de la Gaule*. Il s'agit d'un thème celtique supposé, apparenté à l'irl. *garg* « féroce » et qui apparaîtrait non seulement dans les noms de lieu du type *Gargan* et peut-être *Jargeau*, mais surtout dans l'hydronymie (*Gergogne, Jaulgonne, Jargeatte, Georgette*).

4. — P. 449-526. Attilio Levi, *Della versificazione italiana*. — P. 527-560. Fernando Liuzzi, *Melodie italiane inedite del Duecento*. Mélodies de *laudi* tirées du ms. 91 de la Bibliothèque de Cortona. — P. 561-570. Tommaso Sorbelli, *I laudari di Bartolomeo della Cella*. Notice de deux mss actuellement déposés à la Bibliothèque capitulaire de Modène (1430 et 1437). — P. 571-574. Silvio Pellegrini, C. r. de W. Giese, *Anthologie der geistigen Kultur auf der Pyrenäenhalbinsel (Mittelalter)*; observations sur la partie portugaise du livre.

M. R.

Bulletin Du Cange (Archivum latinitatis medii ævi), IV (1928), 1. — P. 1-38. H. Goelzer, *Remarques lexicographiques sur le latin de saint Avit* (suite et fin). — P. 39-42. W. M. Lindsay, *Baro*. Remarques, utiles à faire et à refaire, sur les rapports entre les glossaires, qui sont le plus souvent dans la dépendance de glossaires antérieurs : il est nécessaire d'établir ces filiations et de remonter à la forme la plus ancienne que les glossaires plus récents ont souvent altérée. Ces observations, faites par M. L. à propos des glossaires latins, et qui sont de nature à réduire l'importance de la richesse et de la variété qu'on est porté à admirer dans le *Thesaurus Glossarum*, s'appliquent naturellement à tous les ensembles lexicographiques. — P. 43-45. A. Vaccari, *Note lessicali* (suite) : 5. *Topia = fr. tonnelle, treillage; it. pergola*. Topia, qui est attesté dès le temps d'Auguste et persiste au moyen âge (v. Du Cange), se retrouve aujourd'hui encore en Lombardie et en Piémont (cf. addition, p. 119). — P. 46-59. *Analyses et comptes rendus* (p. 51-59, A.-G. Amatucci, C. r. de J. Sofer, *Lexicalische Untersuchungen zu den* Etymologiæ *des Isidorus von Sevilla*. — P. 60-63. *Chronique*.

Digitized by Google

2. — P. 65-75. P. de Labriolle, *Papa*. Histoire latine de ce vocable grec, employé d'abord pour tous les évêques, tendant à se spécialiser pour l'évêque de Rome dès le VIe siècle. — P. 76-78. C. O. Zubetti, *Il Cod. Ambr. B. 8 sup. e il vocabolario medievale*. Ms. du XVe s., intéressant pour le vocabulaire technique (lapidaire, herbier, bestiaire). — P. 79. J. H. Baxter, *Fons et origo*. — P. 80-81. Franz Blatt, *Ministerium-mysterium*. La confusion paraît se rencontrer déjà chez Commodien (*Instr.*, II, 27, 1), sans doute sous l'influence du christianisme et de l'identité profonde du ministerium du prêtre et du mysterium qu'il célèbre. — P. 82-86. *Analyses et comptes rendus*. — P. 87-91. *Chronique*.

3. — P. 93-103. Ant. Thomas, *Galoxina* « *jointée* ». Il est possible que pour quelques lecteurs le français *jointée* ne soit pas beaucoup plus limpide que le mot latin qu'il traduit dans le titre ci-dessus. Il n'a plus sa place, je crois, dans le vocabulaire courant pour un grand nombre de Français, et aussi bien le mode de mesure qu'il exprime n'est plus guère d'usage ; il signifie en effet la quantité qui peut être contenue dans le creux des deux mains rapprochées. Or cette notion, et M. Ant. Thomas est le premier à l'avoir signalé, il y a déjà longtemps, est exprimée par le mot galoxina dans des recettes latines au moins depuis le IXe siècle. En roman le mot est représenté par l'anglo-normand *galeyn* (Gautier de Bibbesvorth) ou *galeine*, par le français du Centre *gualueinhe* (Creuse, XIIIe s.) ou *gelenne*, etc. (Creuse, XVe s.) ; des dérivés du type **galoxinata* se rencontrent très largement dans le domaine français : M. Th. en recueille des exemples anciens qui élargissent singulièrement et rectifient les articles GALONEE et GALVINIE de Godefroy. Quant à l'étymologie de galoxina M. Thomas reste sur la réserve, mais l'on sent bien que l'histoire de ce mot, qui le préoccupe depuis plus de trente ans, n'est pas close pour lui et nous pouvons espérer quelque jour une addition à cet article. Il n'en est pas besoin pour que le lecteur voie ce que ces quelques pages comportent de tenace patience, de recherches et de savoir précis, d'attention toujours en éveil et d'ingénieuse perspicacité. — P. 169. V. U., *Ancora topia*. Le mot est encore vivant non seulement en Lombardie et Piémont (cf. p. 43), mais aussi en génois et en niçois. — P. 121-124. *Analyses et comptes rendus*. — P. 125-135. *Chronique*.

4. — P. 104-152. Nicolau d'Oliver, *Les glossaires de Ripoll* (*suite*). — P. 157-168. Amelio-Giuseppe Amatucci, C. r. de J. Sofer, *Die Vulgarismen in den* Etymologiæ *des Isidorus von Sevilla*. — P. 170-171. V. U[ssani], C. r. de Augusto Maniani, *Una ignorata voce langobarda nel volgare lucchese* (lucq. *doddo, dodda* < lomb. *duddus*). — P. 171. V. U[ssani], C. r. de Bruno Migliorini, *Lat.* bellatorium < *it. ballatoio*. — P. 172-176. *Chronique*. — P. 177-78. *Table*.

M. R.

MODERN PHILOLOGY, XXVI (1928-1929), 1. — P. 1-12. Ernst Brugger,

Digitized by Google

Almain and Ermonie as Tristan's Home (suite). Cf. *Romania*, LV, 293. — P. 107-111. Lucy M. Gay, Compte rendu de *La chanson d'Aspremont*, éd. L. Brandin (p. 110, le commentaire grammatical du v. 1477 qui est donné dans ce compte rendu est bien singulier ; je cite : « the past definite is used for the past participle :

Ne fu par toi li dus Alons ocis
Et ses deus filles a putage mesis ? [1477] »

Il est bien évident que *mesis* est un passé défini avec sa valeur normale et qu'il ne remplace nullement un part. passé : miss L. M. Gay n'a pas compris la construction qui coordonne les deux propositions en les faisant dépendre d'un seul *ne*).

2. — P. 231-3. L. E. Winfrey, compte rendu de E. Vinaver, *Le roman de Tristan et Iseut dans l'œuvre de Thomas Malory*. — P. 233-4. Archer Taylor, c. r. de A. H. Krappe, *Balor with the Evil Eye ; studies in celtic and french Literature*. — P. 235-7. A. H. Schutz, c. r. de D. S. Blondheim, *Poèmes judéo-français du moyen âge*.

3. — P. 257-77. Foster E. Guyer, *The chronology of the earliest french romances*. Ce nouvel essai de chronologie aboutit à placer toutes les œuvres de Chrétien de Troyes avant 1167, *Thèbes* ensuite, puis *Eneas*, les *Lais* de Marie, *Ille et Galeron*, *Eracle* et *Troie* enfin après 1184.

4. — Ce numéro est dédié à Francis Asbury Wood, professeur de linguistique germanique à l'Université de Chicago, et il a été exclusivement rempli par des travaux de germanistes ou d'anglistes.

XXVII (1929-1930), 1. — P. 23-26. F. M. Warren, *The Arabic origin of Galafre, Galienne, and Orable. Galafre* est le nom arabe *Chalaf*, *Galienne* dérive de *Galie* qui est l'ar. *'Alīya*, *Orable* est l'adjectif ar. *ghorāb* « noir ». Je pense que ces identifications, à coup sûr possibles, ne convaincront pas ceux qui, comme récemment M. Sainéan, ne veulent voir dans l'onomastique païenne des chansons de geste que des turqueries de convention. En tout cas le fait que la *Gran Conquista de Ultramar* dit *Halaf* au lieu de *Galafe* ne me paraîtrait pas très probant : le narrateur espagnol a pu avoir l'idée d'une équivalence possible de *h-* espagnol et de *g-* français ; il a pu aussi trouver que *Halaf* sonnait mieux le sarrazin, et il n'en faut pas conclure que son original ait connu autre chose que la forme *Galafe*. — P. 103-5. Herbert H. Vaughan, *Old french medesme in Sicilian*. — P. 107-8. Wm. A. Nitze, c. r. de *Les Prophecies de Merlin*, éd. Lucy Allen Paton.

2. — P. 155-57. Raphael Levy, *Old French dene*. Expliqué par *dum non*. — P. 159-160. Louis Cons, *Nous deux lui*. — P. 225-30. William P. Shepard, c. r. des Anthologies des troubadours de A. Jeanroy, de J. Anglade et de J. Audiau et R. Lavaud.

3. — P. 297-302. Edwin B. Williams, *The portuguese and spanish Preterit*.

4. — P. 385-396. G. T. Northup, *Karl Pietsch, January 4, 1860* —

Digitized by Google

April 1, 1930. Notice nécrologique avec portrait et une autobiographie de K. Pietsch accompagnée d'une bibliographie. — P. 397-409. Karl Voretzsch, *Spanische und französische Heldendichtung.* Sur l'antériorité de la chanson de geste française. — P. 411-414. R. Menéndez Pidal, *Etimologías españoles* : 1. *Derivados españoles de ruina* ; 2. *Emtrosigo, Entruesga, Antruesga* < *intrinsecus* ; 3. *Ganar, gañar, guadañar* < *waidanjan.* — P. 415-417. W. Meyer-Lübke, *Etymologisches* : 1. *esp. cejar* < **cessare* avec influence du *c* altéré sur *s* ; 2. port. *brejo* < **bragu.* — P. 441-443. C. Carroll Marden, « *Fijo* » *or* « *fixo* » *in Berceo's* « *Vida de Santa Oria* ». — P. 461-466, Wm. A. Nitze, *Text emendations to Chrétien's* « *Lancelot* ». Corrections aux vv. 12, 26, 61, 382, 448, 809, 878, 1182, 1759, 1907-60, 2978, 3534, 3755, 4046, 6013. — P. 467-472. John Matthews Manly, *On the question of the portuguese translation of Gower's* « *Confessio amantis* ». — P. 473-494. A. G. Solalinde, *Los nombres de animales puros e impuros en las traducciones medievales españoles de la Biblia.* A suivre. — P. 495-498. Joseph E. Gillet, *Ganapán.* Ce mot apparaît en Espagne à la fin du XIVe s., on le trouve aussi au XVIe s. sous la forme *galapan* ; ce serait une adaptation du fr. *galopin.* — P. 469-500. T. Atkinson Jenkins, C. r. de *The Anglo-norman. Voyage of St. Brendan by Benedeit,* éd. E. G. R. Waters. — P. 500-506. Hayward Keniston, C. r. de E. L. Llorens, *La negación en español antiguo, con referencias a otros idiomas.*

M. R.

PHILOLOGICAL QUARTERLY, IX (1930). — P. 153-7. A. J. F. Zieglschmid, *Concerning the disappearance of the simple past in various indoeuropean languages.* Cette disparition est de caractère psychologique : la coexistence de la notion de présent et de passé dans le passé simple en est la cause. — P. 225-38. J. G. Fucilla, *Pedro de Padilla and the current of the italian quattrocentist preciosity in Spain.* — P. 409-11. G. T. Wilkinson, C. r. de J. E. Shaw, *Essays on the* Vita Nuova. — P. 411-12. H. D. Learned, C. r. de Ch. Beaulieux, *Histoire de l'orthographe française.* — P. 412-13. E. B. Place, C. r. de *El Libro del Cavallero Zifar,* éd. Ch. Ph. Wagner.

REVISTA LUSITANA, XXVII (1928-29). — P. 1-79. J.-J. Nunes, *Contribuição para um dicionario da lingua portuguesa arcaica.* Lexique de textes de la fin du XIVe et du début du XVe s. (cf. *Rev. lus.*, XXV, 231-50). — P. 86-197. Celestino Monteiro Soares, de Avezedo, *Ervedosa ; linguagem popular de Ervedosa do Douro.* — P. 198-242. José Maria Adrião, *Retalhos de um adagiário* (suite). — P. 243-76. J. Leite de Vasconcellos, *Observações ao* « *Elucidario* » *do Pe Santa Rosa de Viterbo* (suite). — P. 277-81. Eugène Kagarov, *Sur l'origine de quelques coutumes portugaises populaires.* — P. 282-291. Vicente de Sousa, *A lingua portuguesa na nossa India.* — P. 297-300. J. L.

Digitized by Google

de V., *Poesia popular local e regional.* — P. 300-3. J. J. Nunes, *Cajon ou acajon ?* — P. 314-27. *Bibliografia.* — P. 328-34. *Necrologia.*

XXVIII (1930). — P. 1-15. J. J. Nunes, *A lenda do coração comido.* Exposé sommaire de la légende du cœur mangé. — P. 16-41. *Ineditos de D. Carolina Michaëlis.* M. J. Leite de Vasconcellos a reçu de M. Carlos J. Michaëlis, fils de la regrettée romaniste, communication de quelques articles, qui sont originairement des leçons professées à Coimbre ; il se propose de les publier dans la *Revista lusitana.* Dans le présent numéro sont imprimés des articles sur 1. *A metafonia na lingua portuguesa,* 2. *Historia da consoante* l *em português,* 3. *Historia do fonema* n *em português,* 4. *O supletivismo nas linguas romanicas e em especial em português.* — P. 87-244. José Diogo Ribeiro, *Linguagem popular de Turquel.* — P. 267-75. Tenente Alfonso do Paço, *Notas à margem da 3ª edição do* Dicionario *de Cândido de Figueiredo.* D'après le parler de Viana do Castelo. — P. 283-4. J. L. de V., « *De* » *antes de nome de rio.* Exemples anciens de la construction. — P. 297-8. Rodrigues Lapa, *Cajon ou acajon ?* Ct. XXVII, 300. — P. 299-306. *Bibliografia.* — P. 307-17. *Necrologia.*

Revue des langues romanes, LXV (1927-28), 1-2. 1 — [Ces numéros ont déjà été analysés ici, p. 152 ; mais nous imprimons ci-dessous une note complémentaire de M. A. Jeanroy sur un article du nº 1. — *Réd.*]. — P. 55-70. L. Karl, *La Fontaine des amoureux de Jean de la Fontaine.* Ce petit poème didactique et allégorique (sur les vertus des métaux) a été composé à Montpellier en 1431 ; il est suivi, dans une édition d'Alain Lotrian (v. 1530) d'un remaniement très libre de la Moralité de Narcisse et Echo (publ. par A. Hilka en 1914), et d'une collection de poésies lyriques de dates et d'auteurs divers. M. K. étudie le poème, peu connu, quoiqu'il ait été réimprimé en 1861, analyse la moralité et identifie la plupart des morceaux lyriques. Cette notice est fort érudite ; mais elle est maladroitement rédigée et, çà et là, à peine intelligible. Le même fait est mentionné deux fois (p. 59 et 63), en termes si différents qu'ils ne semblent pas se rapporter au même objet. « L'auteur de la *Fontaine,* écrit M. K., a fait imprimer une vieille moralité... ». Mais l'auteur est Jean de la Fontaine, qui avait 32 ans en 1412 ; M. K. a voulu écrire : « L'auteur de l'édition Lotrian... ». Les citations, très nombreuses, sont défigurées par d'énormes fautes qui altèrent la mesure, le sens ou les deux à la fois. Si l'édition suivie était à ce point fautive, il fallait indiquer les corrections nécessaires. — P. 55, v. 6 : *Faict*] le sens et la mesure exigent *faicte.* — P. 60 ss., v. 1122 : *n'empesche*] l. *m'e* ; — 1130 : *te sçay*] l. *te sçays* ; — 1160 : suppléer *Helas ! gueres* [*ne*] ; — 1162 : *le basme me blesse*] l. *le bast* ; 1209 : *defitieux*] l. *deliteux* ; — 1210 : *Par*] l. *pour* ; — 1230: supprimer *tout.* —Note 31. Le renvoi à H. J. Molinier semble

1. Ces quatre fascicules ont paru, en réalité, au cours de 1929-30.

Digitized by Google

attribuer à cet auteur une « anthologie de poésie amoureuse » (*sic*). L'ouvrage visé est sans doute une thèse sur Octovien de Saint-Gelais soutenue à Toulouse et parue à Rodez (et Paris, Picard) en 1910; M. K. entend peut-être renvoyer à l'appendice III de cet ouvrage, où est analysé le ms. nouv. acq. fr. 1158. — P. 71-85. J. Morawski, *La Moralité du Cœur et des Cinq sens*. M. M. a retrouvé dans deux mss. de la Bibl. Nat., provenant de Saint-Victor, deux moralités que Petit de Julleville croyait perdues, celle dont on vient de lire le titre et le *Dialogue entre Dieu, l'homme et le diable* (*Répertoire*, p. 307). La première a été inspirée par un sermon de Gerson, mais il n'est nullement vraisemblable qu'elle soit de la plume même de l'illustre chancelier; il n'est pas certain non plus qu'elle ait été destinée au théâtre. M. M. en donne une édition d'après les deux mss.

3 (janvier-juin 1928). — P. 195-303. J. Anglade, *Les troubadours et les Bretons*. L'auteur rappelle la thèse de Chaytor (voy. *Annales du Midi*, XXXVI, 325) et d'Audiau (voy. *Rom.*, LIII, 286) d'après laquelle la poésie lyrique anglaise du XIVe siècle (en gallois et en moyen-anglais) aurait subi *directement* l'influence des troubadours. Tout en se montrant assez sceptique à l'égard de cette hypothèse, il exprime, avec des réserves fort justifiées, l'espoir que les recherches ici exposées pourront aider, sinon à résoudre, du moins à mieux poser la question (p. 196). Elles se divisent comme suit (l'introduction se confond avec le § 1) : II, p. 207 : « allusions aux choses de Bretagne » (et d'Angleterre : langue, genres poétiques, habitants); III, p. 217 : « allusions historiques » : textes de B. de Born et autres troubadours relatifs à la politique des rois anglais leurs contemporains ; ce § est donc complètement en dehors de la question posée ci-dessus ; IV et V (p. 230 et 254) : « les légendes bretonnes » (sur Artur, Tristan, Gauvain, etc.); la plupart des textes cités concernant les romans de Chrétien de Troyes suggèrent la même observation ; les *Prophéties de Merlin* auxquelles se réfère le texte de Gormonda (p. 269) n'ont pas le moindre rapport avec la littérature « bretonne »; il n'est plus permis, depuis leur récente édition, d'élever à ce sujet le moindre doute. VI, p. 274 : « romans bretons » : A. entend par là les romans provençaux traitant de la matière de Bretagne (*Jaufré*, etc.) sur lesquels il n'apporte rien de nouveau. Appendice, p. 281, et Note additionnelle, p. 300 : « Kyot le Provençal » : exposé de la question, complet et très clair, où l'auteur, comme il l'avait annoncé, ne prend pas parti. — P. 304-23. L. Karl, *Notice sur la Vision de saint Basile dans la légende de saint Jehan Paulus*. Libellé correctement, ce titre devrait être : « Texte de la Vision... dans la Vie en vers de saint Jehan le Paulu ». Cette Vie est précédée en effet, dans les trois mss qui l'ont conservée, d'un long hors-d'œuvre qui nous montre « l'apostoile Basile » visitant l'enfer sous la conduite de saint Michel et y rencontrant l'aïeule du futur saint, affreusement suppliciée à cause de son orgueil. Cet épisode avait été longuement analysé par M. K. lui-même dans un article publié il y a dix-huit ans dans la même revue (t. LVI, 425 ;

Digitized by Google

cf. *Romania*, XLIV, 306). Ici la « notice » est formée de la description des mss, déjà donnée sous une forme presque identique dans l'article en question, et de quelques phrases insignifiantes : quel peut être l'intérêt d'une déclaration comme celle-ci : « La Vision... est remarquable par sa composition (?) et par ses rapports avec les prédécesseurs de Dante qui ont influencé la poésie française (?) à partir du Roman de la Rose » ? La note 2 de la p. 304 est inintelligible par suite d'une faute d'impression (effacer *de* à la ligne 2). Quant au texte (donné d'après le ms. B. N. fr. 2162, avec les variantes de B. N. fr. 1553 et de Ars. 3518), il est littéralement criblé de fautes qui ne sont pas toutes, à beaucoup près, d'ordre typographique. Voici le résultat d'une collation du ms. base pour les 200 premiers vers ; ces leçons rétablissent presque partout la mesure ou le sens, également faussés ici par une ponctuation sur laquelle je ne présente aucune remarque. 2 *histoires*] *istoires*. — 9 *luic jusque*] *liuc jusqua*. — 14 *n'eut*] *nent* (= *non inde*). — 20 *Dier par*] *Diex por*. — 21, 25 *les*] *ses*. — 23 *penitance*] *penetanche* (corr. *et* en *ne*). — 32 *rien*] *nen*. — 33 *coumance*] *coumanc*. — 52 *envoient*] *envoioient*. — 66 *cattives*] *caitives*. — 69 *pour calcierent*] *porchacierent*. — 73 *cric*] *crit*. — 87, 104, 135 *est*] *ert*. — 98 *com*] *cou* (*ecce hoc*). — 100 *destriroit*] *deskiroit*. — 101 *rubiestre*] *rubieste*. — 103 *cieus*] *ciens*. — 136 *fer*] *fier*. — 141 *Mile craoves*] .iij. *crawes*. — 143 *mile*] .iij. — 144 *L'une*] *luns* (corr. *li* .ij.). — 155 *oreilles* est une déplorable correction de *corailes*. — 160 *sous*] *sour*. — 16*j sans moi* est une conjecture fâcheuse ; ms. *que je voi* (la bonne leçon est dans *BC*). — 184 *soi guetier*] *soignetier*. — 185 *si*] *qi*. — 186 *tel*] *cele*. — 193 *orguel*] *ourguel*. — Aux variantes, v. 45 *Job*] *iolz* (*oculos*). — 157 *celui ahaing*] *cel mahaing*. — Dans la suite du texte, plusieurs exemples de part. fém. lus *-iés* au lieu de *-ies* ; d'autres corrections se présenteront d'elles-mêmes à tout lecteur ayant quelque teinture du dialecte picard.

4 (juillet-déc. 1928). — Bibliographie. P. 325-34. A. Griera, *Atlas lingüistic de Catalunya*, fasc. IV (de *crosta* à *estreps* : A. Dauzat) ; — *Glossaire des patois de la Suisse romande*, fasc. V (A. Dauzat) ; — J. Talbert, *Les noms des communes de la Charente* (discussion de nombreuses étymologies : A. D.). — P. 335-6. J. Haust, *Dictionnaire des rimes ou vocabulaire liégeois-français* ; *La dialectologie wallonne* ; *Enquête sur les patois de la Belgique romane* (A. D.). — P. 337. L. Fayolle, *Notes de toponymie poitevine* (A. D.). — P. 367-70. C. M. van den Zanden, *Études sur le Purgatoire de saint Patrice* (E. Hœpffner : corrections) ; — E. M. Grimes, *The Lais of Desiré, Graëlent et Mélion* (E. Hœpffner) ; — Gérard de Nevers, *Prose version of the roman de la Violette*, éd. L. F. H. Lowe (E. H.) ; Gui de Cambrai, *Le Vengement Alixandre*, éd. B. Edwards (critiques assez nombreuses : E. H.). — P. 372-83. *Studier i modern Språkvetenskap* (P. Fouché : c. r. spécialement de E. Staaff, *Quelques réflexions sur la diphtongaison en espagnol*) ; — J. Melander, *Étude sur l'ancienne abréviation des pronoms personnels régimes dans les langues romanes* (c. r. très important : P. Fouché) ; — E. Lerch, *Historische französische Syntax*, t. I-II ;

Digitized by Google

Französische Sprache und französische Wesensart (quelques observations de détail : P. F.); P. Barbier, *Miscellanea lexicographica*, III-IV (P. F.). — P. 384-7. E. Piguet, *L'évolution de la Pastourelle du XIIe siècle à nos jours* (P. F.); — *Bulletin de la commission de toponymie et dialectologie*, t. I-II (P. F.). — P. 388-91. H. Kjellman, *Étude sur les termes démonstratifs en provençal* (discussions et remarques de détail : P. F.). — P. 397-8. *Revista filologică*, t. I (W. Meyer-Lübke, *Die betonten labialen Vokale im Rumänischen*; A. Procopovici, *Din istoria pronumelui în limba românească*, etc. : P. F.). — P. 399-402. S. Puşcariu, *Studii istroromâne*, t. II (P. F.); — L. Belgeri, *Les affriquées en italien...* (M. Grammont).

A. JEANROY et E.-R. LABANDE.

Digitized by Google

CHRONIQUE

L'un des meilleurs connaisseurs de la musique médiévale, Friedrich LUDWIG, est mort le 3 octobre, et tous ceux qui s'intéressent à l'étude du moyen âge regretteront cette fin prématurée. Ludwig, bien que d'origine prussienne, fit la majeure partie de ses études à Strasbourg où Gustav Jacobstal l'initia aux recherches de musicologie. Dès 1905, il leur consacra son enseignement, d'abord en Alsace, puis à Charlottenbourg, et à Goettingen. Ses travaux et leurs résultats dépassent le domaine musical car, fondés sur une méthode historique et philologique et sur une connaissance profonde des écrits des théoriciens du moyen âge, ils ne portent pas seulement sur les problèmes de transcription de musique polyphonique, mais aussi sur ceux de la technique des motets, des chansons des troubadours et des refrains. Ceux qui intéressent les romanistes ont pour objet la Formation et le développement des motets latins et français (SIMG, 1906), les Sources des motets de style ancien (*Arch. für Musikwiss.*, 1923), la Musique et les intermèdes musicaux dans le *Remède de Fortune* de Guillaume de Machaut (SATF, 1911). Ludwig donna une édition complète des œuvres musicales de Guillaume de Machaut, trois volumes ont déjà paru (1926-9) et le dernier est sous presse ; il compléta l'étude de H. Kjellman sur le troubadour Raimon Jordan (*Zeits. für rom. Phil.*, 1923), et rendit compte de la découverte du Chansonnier d'Ivrée par G. Borghezio (*Zeits. für rom. Phil.*, 1923). Par son enseignement et ses écrits, Ludwig contribua à répandre cette vérité, encore trop méconnue en France, que la chanson médiévale est un tout formé du texte et de la mélodie, et que l'étude d'un seul de ces deux éléments ne peut être complète ni définitive. Il est à souhaiter que l'influence de ce maître soit durable et que ses élèves continuent l'œuvre interrompue. — E. DROZ.

Gustav WEIGAND est mort à Belgersheim près Leipzig, le 8 juillet, quelques mois après son soixante-dixième anniversaire que ses élèves et ses amis avaient fêté le 1er février. L'activité scientifique de G. Weigand avait commencé peu après l'apparition des travaux fondamentaux de Miklosich sur la phonétique roumaine. Suivant les traces de Miklosich, Weigand s'intéressa de près à la dialectologie et aux rapports du roumain avec les langues

Digitized by Google

voisines. En 1888 paraît son étude sur la langue des Olympo-Valaques, en 1892 il établit le caractère spécial du méglénite, puis en 1894-95 ses deux volumes sur les Aroumains, fruit de longs et courageux voyages dans la Péninsule balkanique, créent vraiment la philologie macédo-roumaine. Il s'est aussi occupé ici-même (XXI, 240) du roumain d'Istrie. Enfin ses enquêtes renouvelées dans le domaine roumain nord-danubien aboutirent non seulement à des monographies de dialectologie régionale toujours précieuses, mais à l'*Atlas linguistique daco-roumain* (1909), dont la *Romania* a indiqué les mérites et aussi les limites (XXVIII, 309). Weigand s'est intéressé à toutes les langues qui entourent le roumain, surtout au bulgare et aussi à l'albanais dont il a donné une très claire grammaire et un utile petit dictionnaire. L'étude de l'ensemble balkanique a amené Weigand à penser que les analogies présentées par les diverses langues de ce domaine ne s'expliquent pas seulement par une vie commune dans des milieux semblables et sous des influences culturales identiques, mais aussi à un substrat ethnique commun qui paraît thrace. De romaniste, Weigand était ainsi devenu balkaniste ; c'est ainsi qu'il avait transformé son Institut de langue roumaine de Leipzig en Institut balkanique et que son *Rumänisches Jahresbericht* avait, après tant d'années, cédé la place au *Balkan-Archiv*. Weigand, chercheur passionné et infatigable, a su développer chez ses élèves le goût de l'observation linguistique et de l'étude des parlers vivants ; il a su aussi grouper autour de lui des collaborateurs qu'il dirigeait avec sûreté et auxquels il donnait des connaissances nettes, le goût du précis et l'amour du labeur. — Sextil PUŞCARIU.

— Le 9 août est mort accidentellement à Chavanne (Luxembourg belge) un de nos récents collaborateurs, le P. Jacques NOTHOMB S. J. Il était né à Tournai le 20 mars 1889. Il s'était spécialement intéressé à Philippe Mousket et préparait un livre sur les sources du chroniqueur tournaisien : ce travail, développement de sa thèse de Louvain, était assez avancé et il serait souhaitable qu'on pût en publier les parties achevées. — M. R.

— Nous avons reçu deux notices nécrologiques sur G. I. Ascoli :

Benvenuto Aron TERRACINI, *Graziadio Isaia Ascoli* ; extrait de *La Cultura*, novembre 1929, p. 641-8 ; Bologne, Zanichelli ; in-4, 8 pages ; et Matteo BARTOLI, *Graziadio Isaia Ascoli, commemorazione tenuta al Teatro Verdi di Gorizia, il 25 maggio 1930* (extrait de *Ce fastu ? bollettino mensile della Società filologica friulana*, juin 1930, p. 97-102), in-4, 6 pages.

— Quelques romanistes parisiens ont fondé une association pour aider à la publication d'ouvrages intéressant les études romanes et plus particulièrement les études françaises et que, dans les circonstances présentes, les éditeurs ne veulent ou ne peuvent pas se charger de publier. Cette association a été dénommée *Société de publications romanes et françaises*. Il a été établi pour elle des statuts conformes à la loi et qui comportent, comme toujours, assemblée, conseil, droit d'entrée (20 fr. français) et cotisation annuelle

Digitized by Google

(50 fr.); mais les moyens d'action de la Société ne sont pas, selon la pensée de ses fondateurs, dans les minces ressources que peuvent lui apporter les versements de ses membres, ils sont plutôt dans sa pauvreté même : la *Société de publications romanes et françaises* est, par définition et par vœu perpétuel, une association mendiante. Son rôle commence là où cesse l'espoir de bénéfices : quand son conseil aura reconnu l'intérêt d'une publication et l'impossibilité de la réaliser par les moyens commerciaux ordinaires, elle entrera en campagne pour rechercher les ressources nécessaires, par voie de souscription ou de subvention.

Dans les domaines où l'activité de sociétés plus anciennes ou de maisons commerciales assurent des possibilités normales de publication, p. ex. pour l'édition de textes, la nouvelle Société n'a pas à intervenir. Elle aura plus à faire dans le domaine de la bibliographie et c'est de ce côté qu'elle portera ses premiers efforts.

Dès maintenant sont mises en train trois bibliographies générales :

1° *Bibliographie des lexiques patois*, par A. DURAFFOUR et W. von WARTBURG ;

2° *Bibliographie des dictionnaires français*, par Mario ROQUES (jusqu'à 1500) et Charles BEAULIEUX (XVIe-XXe siècles) ;

3° *Bibliographie des grammaires françaises*, par Georges GOUGENHEIM.

M. E. FARAL s'est chargé de préparer une *Bibliographie du latin médiéval.*

La Société ne se propose pas seulement de trouver les subsides nécessaires aux publications ; elle veut aussi faciliter l'utilisation de travaux qui risqueraient d'être perdus dans des collections peu accessibles ou de rester isolés et inconnus. Pour cela elle établira, sous son patronage, des séries où viendront se réunir librement des travaux de nature semblable. Dès maintenant deux séries de ce genre sont ouvertes :

I. Une série de bibliographies personnelles : il s'en fait fréquemment, pour des jubilés ou après le décès des savants, et l'on sait combien ces bibliographies peuvent être tout à la fois précieuses et difficiles à trouver ; il y aura intérêt et commodité pour tous à les faire entrer dorénavant, directement ou sous forme de tirage à part, dans la série de Bibliographies personnelles de la Société de Publications romanes et françaises, qui comprend déjà :

1. *Bibliographie des travaux d'Ernest Langlois*, publiée par Noël DUPIRE ; 1929, in-8, 68 pages avec portrait ;

2. *Bibliographie des travaux de Jules Gilliéron*, publiée par Mario ROQUES ; 1930, in-8, 22 pages avec portrait [extrait de l'*Annuaire de l'École pratique des Hautes Études, section des Sciences historiques et philologiques*, 1929-30].

II. Une série de monographies patoises, qui seront plus faciles à trouver là que dans des publications régionales ; le premier numéro en est :

Le patois de Minot (*Côte-d'Or*), par G. POTEY, édité avec une introduction et des notes par A. MARY ; 1930, in-8, 58 pages [extrait des *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon* (1927)] ;

Digitized by Google

trois autres monographies, sur Clessé (Saône-et-Loire), Aurillac et Tournus, sont en cours d'impression.

La Société n'est pas elle-même éditrice; les publications qu'elle a encouragées sont en vente à la librairie E. Droz; mais elle peut agir en accord avec des éditeurs divers ou avec d'autres sociétés pour aider ou assurer des publications ; c'est ainsi qu'elle a établi un accord avec la librairie Champion et la librairie Droz pour une reproduction des *Études de géographie linguistique* de J. GILLIÉRON et M. ROQUES, depuis longtemps épuisées. C'est ainsi encore qu'elle a pu obtenir de la Rockefeller Foundation les crédits nécessaires à la préparation des *Tables de la Romania* pour les volumes XXXI à L (années 1902-1924), dont la librairie Champion assurera l'impression.

Provisoirement, la Société a pour président M. Mario Roques, pour secrétaire M. Jean Porcher et pour trésorier Mlle E. Droz. C'est à l'une de ces trois personnes que pourront s'adresser les romanistes désireux de faire partie de la nouvelle Société : leur adhésion au programme exposé ci-dessus sera infiniment précieuse aux fondateurs.

COLLECTIONS ET PUBLICATIONS EN COURS.

Du *Dicționar limbii române* l'Académie roumaine a publié (1930) le fascicule VI de la partie II du tome I, qui va de CICĂTAÌ à CISARTĂU, et les fascicules VI-VIII (1929) du tome II, allant de HOLERCĂ à ÎNDREPTÀ.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

Justin RROTA, *Letratura shqype*; Shkoder, Shtypshkroja Françiskane, 1925; in-8, 240 pages. — Cette littérature albanaise est un livre fait pour les écoles et la première partie, d'ordre rhétorique, ne nous intéresse pas ici. Mais la seconde partie est une histoire de la littérature albanaise et l'on y trouvera un aperçu de l'histoire des alphabets albanais, des sociétés littéraires qui ont joué un rôle dans la renaissance albanaise, enfin un exposé de la littérature albanaise qui fait une place importante aux œuvres anciennes et constitue, grâce à de longues citations, une petite chrestomathie. L'auteur, Franciscain de Scutari, est assez bien informé; toutefois pour les textes anciens j'espère pouvoir prochainement ajouter à ses notices. — Je profite de ce compte rendu sommaire pour signaler la très importante contribution que M. M. Jokl a fournie à la *Geschichte der indogermanischen Sprachwissenschaft seit ihrer Begründung durch Franz Bopp* de Wilhelm Streitberg : le vol. III de la seconde partie de cet ouvrage, *Die Erforschung der Indogermanischen Sprache*, publiée en 1917, contient un exposé sur l'albanais, pp. 109-151 (*Albanisch* von Norbert JOKL), qui est une excellente bibliographie méthodique et critique sur toutes les ques-

Digitized by Google

tions qui peuvent intéresser cette langue ; M. J. tient au courant annuellement cette information bibliographique dans l'*Indogermanisches Jahrbuch*.

Pierre FOUCHÉ, *Études de philologie hispanique* (extrait de la *Revue hispanique*, LXXVII) ; New-York, Paris, 1929 ; in-8, 171 pages. — L'auteur nous avertit que ces études ont été écrites en 1925-1926. Elles sont consacrées aux sujets suivants : 1. *O* et *ŭ* latins en castillan ; 2. *Miento, visto, duermo* ; 3. Le parfait en castillan ; 4. A propos du livre de M. Meyer-Lübke : *Das Katalanische* ; 5. Remarques au sujet du *Manual de Gramática histórica de la lengua castellana* de M. Menéndez Pidal.

A. DAUZAT, *La toponymie gauloise et gallo-romaine de l'Auvergne et du Velay* (extrait de la *Revue des Études anciennes*, avril-juin 1930, p. 139-48) ; in-8, 8 pages. — Premier article consacré aux formations en *-oialum*.

Die lateinischen Bearbeitungen der Acta Andreae et Matthiae apud anthropophagos mit sprachlichem Kommentar herausgegeben von Franz BLATT ; Giessen, Töpelmann, 1930 ; in-8, XII-197 pages (*Beihefte zur Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft*, 12). — Les *Acta Andreae et Matthiae* sont parmi les apocryphes les plus célèbres de la littérature chrétienne ; la version grecque en est connue depuis longtemps et une rédaction latine en a été signalée en 1909, à la Bibl. Casanatense à Rome, par le P. Poncelet et imparfaitement publiée en 1917 par M. Moricca. C'est ce texte latin que reproduit, cette fois intégralement M. Blatt, mais il y joint une version indépendante et très différente conservée au Vatican. Les deux textes appartiennent à la période VIe-VIIIe siècle ; ils sont sans doute d'origine italienne ; le second est particulièrement intéressant par sa forme rythmique. Un commentaire continu et un index étendu mettent en lumière les particularités grammaticales et lexicales des deux versions. — M. R.

Carmina Burana mit Benutzung der Vorarbeiten Wilhelm Meyers kritisch herausgegeben von Alfons HILKA und Otto SCHUMANN ; I. Band : *Text*, 1. *Die moralisch-satirischen Dichtungen mit 5 Farbentafeln*. — II. Band : *Kommentar*, 1. *Einleitung* (*Die Handschrift der Carmina Burana*). *Die moralisch-satirische Dichtungen* ; Heidelberg, Carl Winter, 1930 ; 2 vol. in-8, XVI-112 et 96*-120 pages. — Le projet de donner une édition critique des poèmes du ms. de Benedictbeuern, qui remplaçât et surtout complétât l'édition de Schmeller, était déjà ancien et on avait pu espérer qu'il serait accompli par Wilhelm Meyer de Spire. Celui-ci est mort en 1917, n'ayant pu que pousser assez loin des travaux préparatoires. M. Hilka a pu mettre à profit ces matériaux comme point de départ pour son propre travail qui paraît extrêmement considérable et il nous donne aujourd'hui d'une part le texte critique de 55 pièces et d'autre part le commentaire

Digitized by Google

littéraire, linguistique et métrique, de celles-ci appuyé sur la comparaison de nombreux mss de poèmes latins analogues à celui des *Carmina*. Nous n'avons guère, semble-t-il, jusqu'à présent que le quart de l'œuvre totale. Nous avons tenu à en signaler dès maintenant l'importance et les mérites. — M. R.

Const. RADU, *Tablou sinoptico-sincronic al istoriei literaturii române*; I. *Secolul al XVI-lea*, 2e éd. corrigée et augmentée; Focşani « Sentinela », 1930; placard in plano. — La chronologie est à coup sûr indispensable à considérer en matière d'histoire de la civilisation ou de l'art et il peut être fort intéressant d'embrasser d'un seul regard les activités synchroniques de pays très divers. Je me demande toutefois s'il est besoin de tant de papier pour y replacer les documents roumains, si rares après tout, du XVe et du XVIe siècles au milieu de l'activité européenne générale et quelle conclusion générale ou particulière nous pourrons bien tirer du fait que l'impression de tel ou tel livre liturgique slavo-roumain est de la même année qu'une œuvre de Marguerite de Navarre ou de Ronsard. Une bonne chronologie roumaine, ou si l'on veut danubo-balkanique, encadrée dans quelques faits essentiels de l'histoire européenne serait plus utile et correspondrait mieux à des réalités. C'est dans ce sens que devrait s'orienter, me semble-t-il, la bonne volonté de M. C. Radu. — M. R.

An etymological vocabulary to the Libro de Buen Amor *of Juan Ruiz arcipreste de Hita* by Henry B. RICHARDSON; New Haven, Yale University Press, 1930; in-8, IX-251 pages. — Il est fort heureux qu'on s'attache à établir pour des textes importants des lexiques spéciaux complets, si possible, ou du moins étendus; il n'est peut-être pas aussi utile d'y joindre des indications étymologiques. A la vérité cette partie étymologique n'est pas la plus importante dans le travail de M. R., qui vaudra surtout comme inventaire. M. R. n'a pu utiliser le *Glossario sobre Juan Ruiz* de M. J. M. Aguado; ce dernier travail ne m'est pas encore parvenu et je n'ai pas pu lui comparer celui-ci. — M. R.

Froissart chronicler and poet by F. S. SHEARS; London, G. Routledge, 1930; in-8, XIII-244 pages avec 12 planches. — Écrite pour le grand public anglais, cette biographie pourra servir à tous d'une excellente introduction à l'étude de Froissart. M. Sh. y a fait justement une grande place aux œuvres poétiques de Froissart et à son art de poète et d'écrivain. Les planches reproduisent pour la plupart quelques-unes des célèbres illustrations du ms. de Breslau. — M. R.

Recueil des actes des comtes de Ponthieu (1026-1279), publiés par Clovis BRUNEL; Paris, Imprimerie nationale, 1930; in-4, CXV-778 pages, avec

Digitized by Google

planches et carte. — Voici un nouveau volume de la Collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*, que les difficultés matérielles ne permettent plus de mener aussi activement que jadis. La publication est faite avec le soin coutumier de l'éditeur. L'usage de la langue vulgaire n'étant constaté avec sûreté dans ces actes qu'à partir de 1245, le recueil n'apporte pas pour la connaissance du parler du Pontieu un très grand nombre de textes : il pourra servir cependant à une revision de l'étude de G. Raynaud sur le dialecte picard dans le Pontieu, et l'on pourra trouver dans l'Index dressé par M. Br. des mots latins ou français intéressants; l'on pourra y noter aussi, pour le commentaire d'*Aucassin et Nicolette*, que le *lagan* est en usage encore en 1257. — M. R.

Dom Louis GOUGAUD, *Anciennes coutumes claustrales*; Abbaye Saint-Martin de Ligugé, 1930; pet. in-8, 123 pages (« *Moines et Monastères* », 8). — On trouvera dans cet agréable petit livre des indications précieuses sur un aspect de la civilisation, en particulier médiévale. Nous signalerons notamment les chapitres sur le langage par signes employé dans les monastères pour éviter d'enfreindre la règle du silence, sur la défense, à des degrés divers, de porter du linge de corps, sur les préceptes pour la bonne tenue au chœur. Pour le langage par signes ou par gestes, je constate que l'un des gestes expressifs décrits par dom Gougaud a peut-être persisté jusqu'à nos jours dans une partie de la population, au moins de la région parisienne : pour traduire l'idée du beau, les coutumiers qui nous ont conservé le catalogue des signes conventionnels usités à Cluny, à Saint-Victor, à Hirson ou à Saint-Jacques de Liége, nous apprennent que « on placera le pouce sur une mâchoire, et les autres doigts sur l'autre mâchoire, puis on les fera glisser avec grâce sur le menton ». En comprenant qu'il s'agit de placer les doigts sur les deux côtés de la mâchoire inférieure et non sur la même joue, on aurait le geste moderne auquel je pense. Combien serait précieuse une étude historique et actuelle des gestes, spontanés ou conventionnels, affectifs, expressifs ou symboliques ! Le premier chapitre du livre de dom G. est d'une toute autre nature : il montre combien de noms de lieux de France sont dus aux idées et aux traditions qui ont présidé au choix de l'emplacement des vieux « moutiers », notamment à l'écart dans les forêts, les vallées, les vallons ou les combes : Grandselve, Le Bouchet, Valbonne, Clairvaux, Hautecombe, etc., près du cours d'eau ou de la source indispensable : Fontdouce, Aigueperse, Bellaigue, dans des coins de repos : Bonport, Félipré, etc., sans parler des termes proprement religieux: la Grâce, Sainte-Croix, Bonnefoy, ou spécialement monastiques Marmoutier, la Celle, Moyenmoutier, Morimond (*mori mundo*), etc. — M. R.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

J'ai reçu de M. Jean Dufour, à Andrézieux (Loire), une lettre qu'il convient de joindre au dossier de l'expression « pescher au mail ». Bien que cette lettre soit de 1931, il sera commode de la trouver dans le même volume où a paru ma note sur cette expression; le malheureux retard du présent numéro m'aura du moins permis d'y imprimer cette communication. Voici le texte même de la lettre de M. Dufour :

« Un pêcheur (abonné à *Romania* par l'entremise de Dubouchet, libraire à Saint-Étienne), qui a lu avec grand intérêt votre étude sur « pescher au mail », peut-il se permettre de vous donner quelques précisions sur ce mode de pêche ?

« La pêche au maillet n'est pas seulement pratiquée dans le Jura pendant l'hiver comme on l'avait dit à Gaston Paris. Ce genre de petit braconnage a été de tout temps et est encore pratiqué en Forez et probablement dans toute la France.

« Pour se livrer à la pêche au maillet, on s'arme d'un marteau de forgeron, ou plus souvent d'une masse, gros marteau de fer longuement et solidement emmanché servant à enfoncer les coins dans les souches des troncs d'arbres à débiter. Le maillet de bois — si maillet signifiait maillet de bois en vieux français — peut être également utilisé, mais je ne l'ai jamais vu employer.

« Ainsi outillé, le pêcheur entre dans les cours d'eau peu profonds et caillouteux, et, en remontant le courant, frappe d'un ou plusieurs coups vigoureux, suivant leurs tailles, toutes les pierres émergeant de l'eau qu'il rencontre et assomme ou étourdit le poisson qui se trouve entre la pierre et le lit de la rivière. C'est un coup d'assommoir par contre-choc. Il ne reste plus qu'à retourner la pierre et à recueillir les victimes, ce qui est facile, car on ne peut s'attaquer qu'à des pierres de faibles dimensions (les plus grosses comme une moyenne citrouille), le choc devenant inefficace sur de plus gros blocs.

« En Forez, cette façon de pêcher s'appelle « pêche à la masse », et est pratiquée l'été, quand les eaux sont basses, par les paysans riverains des petits cours d'eau. Les bergers, en gardant leurs vaches, s'y livrent d'une façon habituelle et, à défaut de masse ou de marteau, se servent d'une grosse pierre qu'ils projettent sur les autres.

« Dans certains de nos ruisseaux, Bonson, Semène, etc., cette pêche est si souvent répétée que la moitié des pierres de leurs lits sont brisées en deux, du fait des nombreux chocs reçus.

« Cette méthode de braconnage est assez bruyante et a le désavantage d'attirer les garde-pêche ... et les contraventions, car elle est absolument interdite.

Digitized by Google

« Comme vous le pensiez, c'est une pèche « au hasard, au petit bonheur! ». Je l'ai vu pratiquer bien souvent. Il faut parfois frapper vingt pierres avant d'en trouver une creuse, cachant du poisson.

« Sauf des cas exceptionnels, les prises ne consistent qu'en fretins, goujons, loches, petites truites. Avec de la patience, on arrive cependant à prendre « sa » friture.

« Cette pêche au maillet ou à la masse doit être très ancienne et n'est pas près de disparaître.

« Je suis persuadé, Monsieur, que cette lettre d'un déjà vieux pêcheur de truites vous amusera, mais peut-elle vraiment vous aider à éclairer définitivement la question de « pescher au mail » ? ».

Les observations de notre aimable correspondant renforcent, je crois, mon interprétation. Toutefois elles peuvent donner à penser que l'expression « pescher au mail » a dû être assez répandue au moyen âge et que peut-être Jehan Maillart la comprenait encore dans le sens du « pêcher à la masse » des pêcheurs du Forez. Cela n'empêcherait pas d'ailleurs qu'il l'ait en même temps employée avec la valeur ironique que j'ai essayé de dégager : je rappelle que, pour moi, l'antiphrase ironique n'implique nullement une opération impossible, mais seulement une opération difficile ou aléatoire ou de petit profit. — M. Roques.

Digitized by Google

INDEX DES MOTS [1].

A

**aballia*..... 598
aballos gaul..... 598
abbia it..... 324
abiter norm..... 454
abrictălui roum. trans..... 315
abriktol magy.... 315
absungia..... 105
abūqalamūn ar.... 184
acebuche esp..... 305
acqua it..... 327
adouber fr..... 157
aduner fr..... 605
affattacchiare it.... 145
Affrica it..... 328
Africa..... 328
aggia it..... 324
ahoter lorr..... 134
aigue fr..... 327
aiguille (*chercher une*) *dans une meule de foin* fr. 414
aîné fr..... 103
albină roum..... 315
albus..... 300
alcohol esp..... 305
alge fr..... 326
algorisme fr..... 319
'Alīya ar..... 608
almofia esp..... 305
altiare..... 324
alvina..... 315
alzare it..... 324
anguscia it..... 326
angustia..... 326
-anicum, -a..... 462
antes..... 304
Antruesga esp..... 609
aoi fr..... 147
apertė fr..... 133
aprertė fr..... 133
aqua..... 327, 598
araine fr..... 131
argot fr..... 301
-argue fr..... 462
armadille fr..... 172
armadillidie fr.... 172
armadillien fr..... 172
armadilliné fr..... 173
armadillo esp. 171, 173
arna cat..... 463
arrobda esp..... 310
asello it..... 163
aselluccio it..... 163
asellus..... 163, 171
asinder fr..... 134
ašqar al-lāṭ ar..... 188
assel all..... 163
assungia..... 105
-ata..... 329
ataſal ptg..... 305
ataharre esp..... 305
'attābī ar..... 182
attsalitiḍḍa otr.... 466
aubefoin fr..... 300
aubépin fr..... 300
aurai fr..... 327
Aureolus..... 604
auricla, -um.. 323, 328
ausungia..... 105
Availle fr..... 598
avaler du cheval fr. 416-7
aveiier fr..... 115
avocassage fr..... 559
avoi, -is fr..... 147
avoïe fr..... 115
axungia..... 105

B

bacio it..... 326
Bagdād..... 182
bagno it..... 325
bailar esp..... 464
baldacchino it..... 182

1. Les mots sont placés dans l'ordre alphabétique latin sans distinction de langues; les abréviations désignant les langues et dialectes sont d'une façon générale celles qui ont été employées pour la *Table* des tomes I-XXX de la *Romania*. Les mots non suivis d'une indication de langue sont les mots latins attestés ou supposés, les types préromans d'origine incertaine ou les noms propres connus. Aucune distinction n'est faite entre les divers états chronologiques des langues.

Digitized by Google

Baldach..... 182
baldaquin fr..... 182
ballare..... 464
ballatoio it..... 607
balneum..... 325
**baneum*..... 325
banlieue (*plaie de*) fr. 446
**barba* indo-eur... 461
Barbanna..... 461
bărbat roum..... 105
barbatus..... 105
baro..... 606
baron fr..... 304
barrer fr..... 304
Basciana it..... 326
bătaka ar..... 164
belette fr..... 109
bellatorium..... 607
Beruges fr..... 598
biter norm..... 454
bîtlikha ar..... 164
blank germ..... 300
bloucle fr. dial.... 107
blouque fr. dial.... 107
borlet fr..... 124
bottega it..... 330
boucle fr..... 107
bourrelet fr..... 124
bracium..... 326
bragania it..... 303
**bragu*..... 609
brazzo it..... 326-7
brejo ptg..... 609
brique (*se peigner avec une*) fr.... 414
brouillard, *-asse* fr. 316
bruine fr..... 316
bruman fr..... 157
brume fr..... 316
brunet fr..... 365
bukahar fr,..... 164
bûkawwâr ar..... 164
βυσσινον..... 184
buzyûn ar..... 184

C

cacciare it..... 324
cacio it..... 326
ça devant fr..... 112
cagione it..... 325-6
ça jus fr..... 112
calcea..... 326
calma, *-mis*..... 131
Calviniacum..... 598
calza it..... 326
camicia it..... 326
cammino it..... 329
campangia it..... 325
campania..... 325
camiscia it..... 326
canapa, *-pe*, *-pis*... 106
cânepă roum..... 106
cannabis..... 106
captiare..... 324
Carabas fr..... 298
carabasse fr..... 298
Carabi fr..... 298
carabin fr..... 298
carabus..... 461
carmesi esp..... 189
casgione it..... 326
caudeau fr..... 447
caumo prov..... 131
caumoi fr..... 131
cavea..... 324
cefiddu sic..... 466
cejar esp..... (09
centipeda..... 167
cerasia, *-esca*, *-eseus*, *-esius*..... 106
cessare..... 609
chacier fr..... 325
chaille fr..... 444
Chalaf ar..... 608
Charroux fr..... 598
chaude teste fr... 563-4
chault fr..... 563-4
chaut fr..... 441
Chauvigny..... 598
cheval (*être, parler à, avaler du*) f... 416-7
chevalier d'industrie fr..... 440
chevaucher sur les semelles fr..... 417
chevaux de bois (*dejeuner avec les*) fr. 414
Chèvremont fr..... 461
choplote fr..... 167-8
choporte fr..... 167-8
ciânnacu sic..... 464
ci aval fr..... 112
cifiri sic..... 465
cigna it..... 327-8
cigno it..... 328
cincelle fr..... 266
cingere..... 328
cingere it..... 328
cinghia it..... 327-8
cingla..... 328
cingula..... 107
cire (*comme de*) fr. 572
**clinga*..... 107
circumrotata..... 180
clamporte fr..... 166
clap-..... 169
clapier fr..... 169
clapoto prov..... 169
clausiporta..... 165
clausporc fr..... 166-7
clausporque fr... 166-7
clausporte fr..... 166
cleoperte (?) fr... 174-7
**clocea*..... 107
**clocla*..... 106
**cloclea*..... 106
**clocula*..... 106
clooporte fr..... 166
clopel prov..... 169-70
clopeto prov.... 169-70
clopoorte fr..... 166
cloporte fr..... 161-77
clopouoto prov..... 169
clopporte fr..... 166
closcu angev..... 170
closeporte fr..... 166
closporte fr..... 166
clusiles porcæ..... 167
cochlea..... 106
cogcinus..... 189
coite (*a*) fr..... 131
commeatus..... 324
commiato it..... 324

Digitized by Google

compenage fr..... 133
comprare..... 327
comprare it..... 327
concius fr..... 291
confessor fr..... 291
coniglio it..... 328
consiglio it..... 325
contrada it..... 329
contrata it..... 329
copeci istroroum... 137
coquebert fr..... 291
coquelourde fr..... 291
coqueluirie fr..... 291
coquenavenas fr.... 291
coquibus fr..... 291
cossa..... 107
cosse fr..... 107
cossus..... 107
cote hardie fr..... 446
cote partie fr..... 446
coué fr..... 290
coxa..... 157
crabe fr..... 460
cratægus..... 145
crebbe it..... 327
**crevuit*..... 327
crote fr..... 167
**crote-porque* fr.... 167
cubaris..... 165
culot fr..... 170
cuniclum..... 328
cyclas..... 185-6
**cyclatus*..... 185
cycnus..... 328

D

dágala sic..... 464
Dangé fr..... 598
danser fr.... 304, 464
dărăma roum.... 157
dartre fr..... 161
**deantiare*..... 304
defetari sic..... 464
dejmă roum..... 315
demie fr..... 133
dene fr..... 608
deraisnier fr..... 273
**deramare*..... 157
deretro..... 327
dĕrmoj alb..... 157
derte, -tre fr..... 161
desiare it..... 146
desier fr..... 146
desio it..... 146
dessemondre fr.... 131
destendre fr..... 133
deto..... 172
dezma magy..... 325
dietro it..... 327
diploexoque fr..... 172
divortium..... 462
djubba ar..... 164-5
dodda, -o lucq..... 607
dolgo esp..... 326
Domagné fr..... 598
Dominiacum..... 598
doppio it..... 328
dor fr..... 89
dos de la cuillère fr. 414
dramatan čak..... 157
dramma it..... 329
dramuor végl..... 157
drenner fr., angl.. 273
duddus..... 607
Duelas fr..... 27-28
Duero esp..... 461
dum non..... 608
duplus..... 328
dur fr..... 89
Durius..... 461
dzavorre tosc..... 604

E

eamus..... 324
ebbe it..... 327
écorche-cul fr..... 145
ego..... 148
emtrosigo esp..... 609
enjustes fr..... 117
enmaller fr..... 416
entreprendre fr.. 295-6
entrues fr..... 117
entruesga esp..... 609
eo fr..... 149
épaule fr..... 328
Epinay fr..... 462
eruge prov..... 108
esbatre (s') fr.... 564-6
escallata..... 187
escarimant fr..... 606
escarlat..... 187-90
escarlate fr..... 188
escouade (parapluie de l') fr..... 414
esmeutier fr..... 134
esmuçon fr..... 131
et..... 146
étourdir fr..... 304
étrange fr..... 325
ette it..... 146
Evaille fr..... 598
ewe fr..... 327
exire..... 328
exradiare..... 328
extractiare..... 324
**exturbidire*..... 304
exungia..... 105
-ezza it..... 324-5

F

fabbro it..... 327
fabrum..... 327
faccenda it..... 326
facienda..... 327
facula..... 107
faex..... 107
fagus..... 158
faim-valle fr..... 304
famedza it..... 327
famiglia it..... 328
Faroccu sic..... 464
faseolus..... 108
fattucchiere it..... 145
femme sensible (chanter) fr..... 414
fers d'un chien (quatre) fr..... 414
feudum..... 316
feuille de persil fr.. 414
fiblia it..... 328
fibba..... 328

Digitized by Google

fidžu it..... 327
fief fr..... 316
figghiu it..... 326
figlio it..... 327
fijo esp..... 609
filius..... 326-7
fixo esp. 609
**flacula*..... 107
Flavigny fr... ... 462
fleacuri roum..... 315
Fleck all..... 315
flocces..... 107
Flogny fr..... 462
foedus..... 316
foggia it..... 324
forestage fr..... 131
forger fr..... 570-1
formeŭs fr..... 133
formovoir fr..... 133
forstraire fr..... . 121
foure, -reux fr... 574-5
forea..... 324
Francia..... 326
Francia it..... 326
Franza it..... 326
freme à clé poit... 167
fricasser fr..... 304
**friccare*..... 304
friche fr..... 304
fricher fr..... 304
fricogne fr..... 304
fricot fr..... 304
fricoter fr..... 304
frigal fr..... 304
frime fr..... 575
fringale fr..... 304
fringaler fr..... 304
fringuer fr..... 304
fringuilla, -us.... 107
frique fr..... 304
friquenelle fr..... 304
friquer fr..... 304
friquerelle fr..... 304
friquet fr..... 304
front fr..... 149
frume fr..... 575
fumée fr..... 316
furet fr..... 109

G

gab fr..... 157
gabardine fr..... 457
gaberdine angl..... 457
gabbia it..... 324
Galafre fr..... 608
galaticus..... 187
γαλεάγρα..... 109
galeyn anglo-norm. 607
galonée fr..... 607
galoxina..... 607
**galoxinata*... ... 607
galuinie fr..... 607
ganar, -ñar esp... 609
garg- celt. (?)..... 606
Gargan fr..... 606
gendarme fr..... 145
gens (jeunes) fr.... 457
Georgette fr..... 606
Gergogne fr..... 606
gheb roum..... 107
ghorāb ar..... 608
giamo it..... 324
gibão ptg..... 165
gibba it. dial..... 165
**gibbulus*..... 107
gié fr..... 148
gipó cat. prov..... 165
giugne, giunge, it.. 328
giungo it..... 323, 328
glas fr..... 131
**glibbus*..... 107
gliberosus..... 107
glomeride, -dé fr... 174
glomeris..... 174
gollande fr..... 8
gomitolini it..... 174
Gothlande fr..... 8
grace fr..... 325
gratte-cul fr..... 145
grêler sur le persil fr..... 414
guadañar esp..... 609
ġurġānī ar..... 182

H

habcam..... 324
habiter fr..... 454
habuit..... 327
haigner fr..... 445
Halaf esp..... 608
haninu sic..... 464
ḥarīrī ar..... 186
harnais fr..... 157
ḥātam ar..... 179
hec fr. dial..... 170
herugo..... 108
hettæ..... 146
hirudo..... 108
Hispalis..... 462
hodie..... 325
Hoel fr..... 17
Hoials, Hoilas fr.. 17
hot fr..... 134
houbeloire fr.. ...: 446
houser fr..... 571-2
hu (lever le) fr.... 116

I

-igia it..... 324
ilec entor fr..... 112
in- fr..... 460
incudine, -ugine... 108
industrie (chevalier d') fr..... 440
intranea..... 325
intrange it..... 325
intrinsecus..... 609
**intropellare*..... 304
iṣbahānī ar..... 182
isdraiare it..... 328
iškərlāṭ, iškirlāṭ ar. d'Esp..... 189
itia..... 324

J

Jargeatte fr..... 606
Jargeau fr..... 606
Jarẓī bavar..... 462
Jaulgonne fr..... 606
je fr..... 148
jeu fr..... 149
jeunes gens fr..... 457

Digitized by Google

jo fr..... 148
jocum..... 149
joier fr..... 78
jointée fr..... 607
joïr fr..... 78
joli fr..... 157
joseph fr..... 145
jou fr..... 140
jouasse fr..... 573
jungit..... 328
jupe fr..... 164

K

κάλαμον..... 184
kauwār ar..... 165
Kirmonds angl.... 461
kittānī ar..... 186
κοσκυλμάτια..... 315
κουβάρι..... 165
κουβαρίδα..... 165
κουβαρίς..... 165
kuf ragus..... 157
kuḥl, -lī ar..... 180
κυκλάς..... 185
κύκνος..... 157

L

la amont fr..... 112
la dedens fr..... 112
**laesiare*..... 121
lagan fr..... 620
laisier fr..... 121
la jus fr..... 112
Lastus..... 599
la sus fr..... 112
Latillé, -lly fr.. 598-9
latimer fr..... 575-6
**Lattacum*..... 599
Lattay fr..... 599
Lattelius..... 599
laubia..... 324
Laucidunum..... 599
leans fr..... 112
leese angl..... 121
leggero it..... 324
leggo it..... 329
leviarius..... 324
Lhommaizé fr..... 599
libre fr..... 327
ligne fr..... 325
linge fr..... 325
liri cal..... 466
lock-chester angl... 167
Loengre fr..... 9
loge fr..... 324
loggia it..... 324
Logre, -es fr..... 9
loi lever fr..... 116
Loudun fr..... 599
loutre fr..... 327
Lucca..... 330
**Lumnatiacum*.... 599
luy (= *l'y*) fr.. 577-82

M

madre it..... 327
μάγγανον..... 184
maggiore it..... 329
mail (*pescher au*) fr. 412-14, 621
maillet (*pescher au*) fr..... 415
main pour chanter fr..... 414
maiore it..... 329
maiorem..... 329
manche de fourche fr. 414
manganūn ar..... 184
marafona ptg..... 305
mascella it..... 328
massa..... 265
masse (*pêche à la*) fr. 621
materna lingua.... 440
maternaliter..... 440
matrem..... 327
maxillus..... 328
μάζα..... 265
medesme fr..... 608
medium..... 325
medžu it..... 327
meglio it..... 327
meill prov..... 307
melius..... 327
Melun fr..... 462
mère fr..... 327
mergier fr..... 134
meuble fr..... 328
Meudon fr..... 462
meule fr..... 328
mezzo it..... 325
miel fr..... 573-4
millepeda..... 167
ministerium..... 607
moga it..... 326
moill prov..... 307
mokriza rus..... 171
mollis..... 307
Montariol, -auriol fr..... 604
Montem aureum... 603
Montigny fr..... 598
Montiniacum..... 598
Montorge fr. Suisse 603
Monthoux, toz, -touz..... 603
Montori prov..... 603
Montorie fr..... 603
Montoro esp..... 603
Montoriol fr..... 604
**Montoriolum*..... 604
**Montorium*..... 603
moucher (*se*) *du pied* fr..... 414
moule as roissoles fr..... 414
muerge fr..... 327
mugghia it..... 328
muglat..... 328
muglia it..... 328
muḥattam ar.... 178-9
muire fr..... 327
muoia it..... 326
mysterium..... 607

N

Namnetes..... 4
Nans fr..... 4
Nanteau fr..... 462
Nantes fr..... 4
ναῦλον..... 184
naulūn ar..... 184
nevăstuică roum... 109

Digitized by Google

nuaire, -are wall.. 460
'nzerraporte abruz. 167, 169

O

occasione..... 386
offrir fr..... 273
oggi it..... 325
ogrni istroroum... 137
ὀνίσκος..... 162
oniscus..... 171
ὄνος ἰσόσπριος..... 162
Orable fr..... 608
orăcăi roum..... 108
orbifi mil..... 303
orecchio it.. 323, 327-8
Oridials fr..... 17
origlia it... 323, 327-8
osânză roum..... 105
osĭ anc. slav..... 105
osie roum..... 105
osogna sien..... 105
ou (= *qui*) fr..... 296
ou devant fr..... 113
ou ens fr..... 110
ou sus fr..... 111, 150

P

pagon it..... 326
pain de maille, p. maillau fr..... 446
paisnage fr..... 134
pajono it..... 326
πάλλειν..... 464
panier (*puiser avec, faire sa soupe en un*) fr..... 414
papa..... 607
parapluie de l'escouade fr..... 414
par exemple! fr. 145, 147
parjuré (*lundi*) fr.. 447
paroindre fr..... 270
paroint fr..... 269
Parthenacum..... 599
Parthenay fr..... 599
paruit..... 327
parve it..... 327
paselia..... 108
paseolus..... 108
passeolus..... 108
passoire (*puiser avec une*) fr..... 414
pastèque fr..... 164
păsulă roum..... 108
pasulj serb..... 108
paszuly magy..... 108
pataque fr..... 164
pauvre fr..... 327
pêcher au mail fr.. 412-14, 621
— *au maillet* fr.. 415
— *à la masse* fr.. 621
**pedetectus*..... 304
peigner (*se*) *avec une brique* fr..... 414
Pellegrolle fr..... 158
Pellejars fr..... 158
Pellevoisin fr..... 158
Pelloueille fr..... 158
péril (*par le*) *de mon âme* fr..... 367-8
peroindre fr.. 269, 275
peroint fr..... 269
peronher prov..... 272
peronht prov..... 272
persica..... 108
persil (*feuille de, grêler sur*) fr... 414
perunctum..... 269
perungere... 269, 274-5
Peruscia it..... 326
Perusia it..... 326
pessica, -cum..... 108
petit fr..... 304
peule fr..... 328
peuple fr..... 328
philoscie fr..... 172
piaccia it..... 326
piacque it..... 327
piagnere it..... 328
piango it..... 321, 324
picabar, -hart fr. 162, 164
picart fr..... 164
pichaar fr..... 164
pichar fr..... 161-4
pichart fr..... 164
pick angl..... 275
pié (*mettre à*) fr... 417
pilare..... 158
piquer fr..... 275
pissebed néerl..... 171
placeam..... 326
placuit..... 327
plaie de banlieue fr. 446
plain fr..... 599
Plainmartin fr.... 599
plangere..... 328
planum..... 599
platyarthre fr..... 172
Pleumartin fr..... 599
podium..... 158
Poilevilain fr..... 158
pommeau fr..... 446
porceindre fr..... 272
porceint fr..... 272
porcelet fr..... 166
porcellio..... 164-5
porcellion fr..... 172
porcellionide fr.... 172
porlet (*?*) fr*..... 123
pourchaint fr..... 271
porta serrata nap... 169
poruec fr..... 273
poscia it..... 326
postea..... 326
pourceint fr..... 272
pouroffrir fr..... 273
pouroindre fr..... 271-3, 274-5
pouroint fr..... 272
pozzo it..... 324
prasocurides..... 176
πρασοκουρίδες..... 176
preen angl..... 275
prega-Diou prov.. 171
pregio it..... 324
prego-diable prov.. 171
prene angl..... 275
pretium..... 324
prezzo it..... 324
proffer angl..... 273

Digitized by Google

proffrir anglonorm. 273
profren angl. 273
proignier fr. 262
proindre fr. 272-4
proine angl. 274
Promenthoux fr. Suisse 603
promuntorium 603
provignier fr. 267
prouyne angl. 267
propre fr. 327
provigner fr. 267
proyne angl. 267
pruec fr. 273
pruine angl. 267
prune angl. 267-75
pruyne angl. 268
puiser fr. 14
pulzahar fr. 164
puroindre fr. 272
pourointe fr. 272
puteus 324

Q

qarmazī ar. 189
quadruvium 593
que signifie ? fr. 145
quisquiliae 315
quṭor ar. 302

R

rabbia it. 324
rabiem 324
**racanus* 108
**racco* 108
Radaspona 462
radiare 325
radio 325
rage fr. 324
raggio it. 325
raier fr. 582-3
raisce fr. 133
raison fr. 325
rana 108
rasque fr. 133
rasse fr. 133
Ratisbona 462
razzare it. 325
rebato esp 310
rebellare 161
règle fr. 328
renversée fr. 152
reprendre fr. 380
reule fr. 328
reveler fr. 161
riace fr. 572
richeise fr. 325
rien tout neuf fr. 414
rissoles, roissoles (moule as) fr. 414
Romania 152
rotata 180
ruina 609

S

sabaia 266
sabayon fr. 265
saburra 604
saccare sic. 464
saccia it. 324
sache fr. 324
sacra 328
sacra it. 328
sagīrlāṭ ar. 187
sagra it. 328
Saguntum 265
sa-ha-la chin. 187
salgo esp. 326
sanguisuga 108
sapā roum. 266
sapiam 324
sappa 266
sappia it. 324
saqallāṭ pers. 186
saqirlāṭ pers. 186-90
saqlad tibét. 187
saqlaṭūn ar. 189
sasso it. 328
saxum 328
scimmia it. 324
scimia 324
**scolopeda* 167
scolopendre fr. 167
**scolopoda* 167
scorpione it. 324
scorpionem 324
secrei fr. 328
səgəllāṭ éthiop. 180
seggo it. 145
segrei fr. 328
səkərlāṭ ar. 187
**sende* fr. 134
sengior it. 325
seniorem 325
seri fr. 328
serraporta nap. 169
Sevilla esp. 462
sibyna 265
siğill ar. 181
siğillāṭ ar. 187-90
σιγίλλάτος 179-90
sigillatus 178-90
sigillum 181
siglaton 181-90, 418
**siglatum* 184
sigler fr. 157
signatus 184
singe fr. 324
sinsda gén. 266
siqillāṭ ar. 178-90
siqlāṭ pers. 184-5
siqlāṭun ar. 181-90, 418
siqlāṭūnī ar. 186
σκαφάμαγκον 606
soccus 266
some fr. 134
son fr. 382
sonğa eng. 105
sopra 327
soudoiement fr. 451
soumons fr. 134
sovra it. 327
spalla it. 328
sparamagna salern. 606
spatla 328
specchio it. 323, 328
speclum 323, 328
squalata 187
stordire it. 304

Digitized by Google

stracciare it..... 324
stropa-culo it..... 145
**succa*..... 267
sugna it..... 105
sulphur..... 266
supra..... 327
synodum..... 134

T

tagara esp..... 305
tagra ptg..... 305
legno it..... 325
tenco..... 325-6
tengo esp. it..... 325
therein, -of, -on angl..... 112
tienge fr..... 325
tigna it..... 325
ţinţar roum..... 266
tirebec norm..... 170
tombe fr..... 304
tomber fr..... 304
topia..... 606-7
tortil fr..... 124
toucher fr..... 304
tragula..... 121
**tragulare*..... 460
trail angl..... 460
trailer angl..... 121
traille fr..... 121
traillier fr.... 121, 460
trait (a) fr..... 458
trawl angl..... 460
trebbio it..... 324
trichonisque fr.... 112
trivium..... 324
roler fr..... 460
troll angl..... 460
tropel fr..... 304
tropeler fr..... 304
tros fr..... 118
troupe fr..... 304
tsappu log..... 266
**tsucca*..... 267
tudicare..... 304
tumba..... 304
**tumbare*..... 304
turbinare..... 304
type fr..... 465
τζάππιον..... 266

U

uellement fr..... 383
ὑποχάλαμον..... 184
urvum..... 303
uscire it..... 328

V

valet fr..... 304
varenne fr..... 304
vassal fr..... 304
vecchio it..... 328
veggo it..... 145
vendange fr..... 324
vengo esp..... 325
vengo it..... 321, 325
venire..... 325
vetlus..... 328
vienge fr..... 325
vigne fr..... 325
vindo- celt..... 300
visage fr..... 145
viverra..... 109
viverrula..... 109
vois fr..... 147
voix pour écrire fr. 414
vrombir fr..... 465

W

waidanjan germ... 609
warjan germ..... 304
waron germ..... 304
**wartio*..... 304
wherein, -of, -on angl..... 112
wrikken néerl..... 304
wringen néerl..... 304

X

xetra cat..... 463

Y

yāsimīnī pers..... 180

Z

zabaione it..... 265-6
zagrni istroroum.. 137
Ζάκυνθος..... 265
zambujo ptg..... 305
zanzara it..... 266
zappa it..... 266
zappus..... 266
zeamā roum..... 109
zema..... 109
ζέμα..... 109
zinzala..... 266
zinzilulo..... 266
zocco it..... 266

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

BRUNEL (C.), Fragments de manuscrits du *Breviari d'Amor*..... 236
COLIN (G. S.), Latin sigillatus > roman *siglaton* et *escarlat*.. 178 et 418
FAWTIER-JONES (E. C.), Les vies de sainte Catherine d'Alexandrie en ancien français (premier article)..... 80
FOULET (L.), Nouvelles notes sur le texte de Villon..... 389
HOEPFFNER (E.), La géographie et l'histoire dans les lais de Marie de France..... 1
— Les lais de Marie de France dans *Galeran de Bretagne* et *Guillaume de Dole*..... 212
JEANROY (A.), La première génération des troubadours; conflits de pensée et recherches de forme..... 481
LÅNGFORS (A.), Deux traités sur l'amour tirés du manuscrit 2200 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève..... 361
— Mélanges de poésie lyrique française, troisième article : Gautier de Coinci (*suite*), Unica du Chansonnier *U*, Herbert, Chansonnier de Sienne..... 33
LOT-BORODINE (M.), Autour du saint Graal, à propos de travaux récents (premier article)..... 526
MORAWSKI (J.), Fragments de poèmes et refrains inédits..... 253
NOTHOMB (J.), Manuscrits et recensions de l'*Iter Hierosolimitanum Caroli Magni*..... 191
PHILIPOT (E.), Remarques et conjectures sur le texte de *Maistre Pierre Pathelin*..... 558
SALVERDA DE GRAVE (J. J.), Sur l'évolution des consonnes en italien. 321
ŞIADBEI (I.), Le sort du prétérit roumain..... 331
THOMAS (A.), L'anc. franç. *pichar* et l'étimolojie du franç. *cloporte* ; réponse à une qestion..... 161

MÉLANGES

COLIN (G. S.), *Siglātūn* (addition à *Romania*, LVI, 178 sq.)..... 418

Digitized by Google

FOULET (A. L.), Les *Mémoires* de Philippe de Novare sont-ils un plaidoyer ?..... 419
FOULET (L.), Pour l'histoire de *ou* relatif ; à propos d'un passage de *Galeran*..... 109
GRAUR (Al.), Notes de latin vulgaire... 105
— *TS* en latin..... 265
HAM (E. B.), Un manuscrit retrouvé du Reclus de Molliens..... 589
KRAPPE (A.H.), Une version noroise de la *Reine Sibille*..... 585
LIEBERMAN (M.), Table de concordance des cotes des manuscrits de Gerson..... 427
MURREL (E. S.), Quelques manuscrits méconnus du *Roman de Tristan* en prose..... 277
NITZE (Wm. A.), Sur les manuscrits du *Graal-Lancelot*..... 276
PRINET (M.), *Porlet*, terme héraldique..... 123
RIVALS (E. DE), A propos de Pons d'Ortaffa..... 418
ROQUES (M.), *Pescher au mail* et autres antiphrases ironiques ; pour le commentaire du *Comte d'Anjou* de Jehan Meillart..... 410
TANQUEREY (P. J.), Notes sur le texte du *Roman de Tristan* de Béroul..... 115
THOMAS (E.), Une mission diplomatique de Martin le Franc, prévôt de Lausanne..... 593
TILANDER (G.), Ancien français *peroindre*, *pouroindre*, moyen anglais *proyne*, *pruyne*, *prune*, anglais moderne *prune* (*of a bird*)..... 267
VELTEN (H. V.), Le conte de la *fille biche* dans le folklore français.... 282

CORRECTIONS

JEANROY (A.), *Amadas et Ydoine*, éd. J. R. REINHARD..... 596
LABANDE (E.-R.), *Amadas et Ydoine*, éd. J. R. REINHARD..... 433

DISCUSSIONS

HOEPFFNER (E.), Bernart Marti ou Bermon Rascas ?..... 126

COMPTES RENDUS

ASCOLI (G. I.). Voir Silloge linguistica.
Atre (*L'*) *périlleux*, éd. Br. WOLEDGE (A. Jeanroy)..... 296
BALDENSPERGER (F.), Voir Mélanges.
BAYOT (A.). Voir *Poème moral*.

Digitized by Google

Behrens (D.). Voir Festschrift.
Bertoni (G.), Il Duecento (A. Jeanroy)..... 599
— Voir Provenza e Italia.
Bonilla y San Martin (A.). Voir Estudios.
Cartojan (N.), Cărțile populare în literatura românească (M. R.)... 443
Casella (M.). Voir Provenza e Italia.
Couronnement (Le) de Renard, éd. A. Foulet (A. Jeanroy)..... 131
Crescini (V.). Voir Provenza e Italia.
De Bartholomæis (V.). Voir Provenza et Italia.
Debenedetti (S.). Voir Provenza e Italia.
Edwards (B.). Voir Gui de Cambrai.
Espinas (G.), Une guerre sociale interurbaine dans la Flandre wallonne au XIIIe siècle (N. Dupire)..... 444
Estudios eruditos in memoriam de Adolfo Bonilla y San Martin, II (M. R.)..... 297
Fayolle (L.), Notes de toponymie poitevine, 2 (A. Dauzat)..... 598
Festschrift Dietrich Behrens zum siebzigsten Geburtstag dargebracht... 440
Foulet (A.). Voir *Couronnement de Renard*.
Graziani (L.). Voir Provenza e Italia.
Gui de Cambrai, *Le Vengement Alixandre*, éd. Bateman Edwards (A. Jeanroy)..... 130
Lebègue (R.), Le *Mystère des Actes des Apôtres* (G. Cohen)..... 447
Leroquais (V.), Les livres d'heures manuscrits de la Bibliothèque Nationale (M. R.)..... 601
Lommatzsch (E.). Voir Tobler-Lommatzsch.
Mélanges d'histoire littéraire générale et comparée offerts à Fernand Baldensperger (M. R.)..... 289
Parducci (A.). Voir Provenza e Italia.
Pas (J. de), Le bourgeois de Saint-Omer (N. Dupire)..... 446
Philologisch-philosophische Studien. Festschrift für Eduard Wechssler (M. R.)..... 298
Poème (Le) Moral, éd. A. Bayot (H. K. Stone)..... 291
Provenza e Italia, Studi di V. de Bartholomæis, A. Parducci, N. Zingarelli, S. Debenedetti, L. Graziani, M. Casella, G. Bertoni pubblicati a cura e con introduzione di V. Crescini (A. Jeanroy)..... 600
Puşcariu (S.), Studii istroromîne, II (I. Şiadbei)..... 134
Silloge linguistica dedicata alla memoria di Graziodio Isaia Ascoli nel primo centenario delle nascita (M. R.)..... 437
Spitzer (L.), Meisterwerke der romanischen Sprachwissenschaft, I (M. R.)..... 442
Tobler-Lommatzsch, Altfranzösisches Wörterbuch, 12-13 (A. Långfors)..... 290

Digitized by Google

WECHSSLER (E.). Voir Philologisch-philosophische Studien.
WOLEDGE (Br.). Voir *Atre Périlleux*.
ZINGARELLI (N.). Voir Provenza e Italia.

PÉRIODIQUES

Annales du Midi, XXXIX-XLII, 1927-30 (E.-R. Labande).... 452
Archivum romanicum, XIII, 1929 (M. R.)..... 144
— XIV, 1930 (M. R.)..... 603
Bibliographie lorraine, IX, 1930..... 453
Bulletin Du Cange, IV, 1928 (M. R.)..... 606
Codrul Cosminului, V, 1929-30..... 453
Giornale storico della letteratura italiana, LXXXIX-XCIV, 1927-29 (H. Hauvette)..... 147
Italia (L') dialettale, III-IV, 1927-28 (M. R.)..... 302
Mémoires de la Société néophilologique de Helsingfors, VIII, 1929 (M. R.)..... 148
Modern Philology, XXVI, 1928-29 (M. R.)..... 607
Moyen âge, XXXIX, 1929..... 150
Neuphilologische Mitteilungen, XXX, 1929 (M. R.)..... 454
Pallante, studi di filologia e di folklore, 1-3 (H. Hauvette)..... 151
Philological Quarterly, VIII, 1929 (M. R.)..... 303
— IX, 1930..... 609
Publications of the modern language association of America, XLII-XLIV, 1927-29 (E. S.)..... 455
Revista lusitana, XXVII, 1928-29..... 609
Revue de linguistique romane, V, 1929 (M. R.)..... 304
Revue de philologie française, XLIII, 1929 (M. R.)..... 151
Revue des études latines, VII, 1929 (M. R.)..... 152
Revue des langues romanes, LXV, 1927 (M. R.)..... 152
— — 1927-28 (A. Jeanroy et E.-R. Labande)..... 610
Speculum, IV, 1929..... 305
Studia neophilologica, I-II, 1928-29 (M. R.)..... 459
Studi medievali, II, 1929 (M. R.)..... 307
Studi di filologia italiana, I-II, 1927-29 (H. Hauvette)..... 153
Zeitschrift für Ortsnamenforschung, V, 1929 (A. Dauzat)..... 461
Zeitschrift für romanische Philologie, XLIX, 1929 (M. R.)..... 462

Digitized by Google

ANNONCES ET COMPTES RENDUS SOMMAIRES

Acta Andreæ et Matthiæ apud anthropophagos (Die lateinische Bearbeitungen der), éd. p. F. BLATT..... 618
ALONSO (A.). Voir ESPINOSA (A. M.).
— Problemas de dialectologia hispano-americana..... 472
ANGLADE (J.), Pour étudier les troubadours, notice bibliographique... 160
Apostol. Voir *Lucrul apostolesc.*
APPEL (C.), Provenzalische Chrestomathie, 6e éd..... 317
Asinarius und *Rapularius*, éd. K. LANGOSCH..... 471
Assises (*Les*) *de Romanie*, éd. G. RECOURA..... 478
BARBIER (P.), Miscellanea lexicographica..... 316
BARBOUR (John), *The Buik of Alexander*, éd. R. L. G. RITCHIE..... 473
BARTOLI (M.), Graziadio Isaia Ascoli..... 615
BÉDIER (J.), La tradition manuscrite du *Lai de l'Ombre*, réflexions sur l'art d'éditer les anciens iextes..... 159
BENA (A.), Limba română la Saşii din Ardeal..... 156
BERRY (A.), Florilège des troubadours..... 479
BERTONI (G.), Materiali per la storia della leggenda del San Graal in Francia..... 155
BIANU (J.). Voir *Lucrul apostolesc.*
BLATT (F.). Voir *Acta Andreæ et Matthiæ.*
BOURCIEZ (E.), Éléments de linguistique romane, 3e éd..... 156
— Précis historique de phonétique française, 7e éd..... 156
BRANDIN (L.). Voir *Fouke Fitz Warin.*
BRĂTIANU (G.), Actes des notaires génois de Pera et de Caffa de la fin du XIIIe siècle..... 478
BRINKMANN (H.), Zum Ursprung des liturgischen Spieles..... 479
BRÖNDAL (V.), Moyen latin feudum, fr. *fief*..... 316
— Les relations linguistiques entre la France et la Scandinavie..... 157
BRUNEL (Cl.), Recueil des actes des comtes de Ponthieu..... 619
BYCK (J.), Introducere in studiul limbii romine, I : Texte romineşti vechi..... 316
CANAL (S.). Voir PERBOSC ET CANAL.
Carmina Burana, éd. HILKA et O. SCHUMANN, I..... 618
Cento (*Le*) *novelle antiche* o *Libro di novelle e di parlar gentile* detto anche *Il novellino*, éd. Letterio DI FRANCIA..... 472
CHAYTOR (H. J.), Six Vaudois poems from the Waldensian mss in the University libraries of Cambridge, Dublin and Geneva..... 159
COHEN (G.), Le théâtre en France au moyen âge, I : Le théâtre religieux..... 160

Digitized by Google

CORESI. Voir *Lucrul Apostolesc.*
DAUZAT (A.), La toponymie gauloise et gallo-romane de l'Auvergne et du Velay..... 618
DELCAMBRE (E.), Une chronique valenciennoise inédite..... 318
Desiré (*Lai du*). Voir Lays.
DIACONU (I.), Ţinutul Vrancei, I..... 314
Dicţionarul limbii române, I, II, 5..... 155
— — I, II, 6..... 617
— — II, 6-8..... 617
DI FRANCIA (L.). Voir *Cento novelle antiche.*
DUBSKY (O.), La *Chanson de Roland*..... 480
DUPIRE (N.), Bibliographie des travaux d'Ernest Langlois..... 616
ESPÉRANDIEU (Cdt). Voir Inscriptions latines de la Gaule Narbonnaise.
ESPINOSA (A. M.), Estudio sobre el español de Nuevo Mejico, trad. p. A. ALONSO et A. ROSENBLATT..... 472
ETTMAYER (K.), Analytische Syntax der französischen Sprache mit besonderer Berücksichtigung des Altfranzösischen, I..... 476
FAYOLLE (L.), Notes de toponymie poitevine..... 158
FOUCHÉ (P.), Études de philologie hispanique..... 618
Fouke Fitz Warin, éd. L. BRANDIN.....313, 470
FRANK (Gr.). Voir *Livre de la Passion.*
GENESTAL (R.), Index des termes juridiques et économiques contenus dans le *Recueil des jugements de l'Échiquier de Normandie au XIIIe siècle* de L. Delisle..... 158
GENNRICH (Fr.), Internationale mittelalterliche Melodien..... 480
GEROLD (Th.), La musique des troubadours et des trouvères..... 480
Glossaire des patois de la Suisse romande, VII..... 473
GODIN (M. A. Fr. von), Wörterbuch der albanesischen und deutschen Sprache, I..... 473
GOTTSCHALK (W.), Die sprichwörtlichen Redensarten der französischen Sprache..... 470
GOUGAUD (L.), Anciennes coutumes claustrales..... 620
Graelent (*Lai de*). Voir Lays.
GRAND (C.), « Tu, Voi, Lei », étude des pronoms allocutoires en italien..... 474
GRANDGENT (Ch. H.), From latin to italian..... 157
GRAUR (Al.), Les consonnes géminées en latin..... 473
— *I* et *V* en latin..... 155
GRIMES (E. M.). Voir Lays.
Gugemar (*Lai de*). Voir MARIE DE FRANCE.
GUILLAUME DE MACHAUT, Musikalische Werke, éd Fr. LUDWIG..... 155
Handbuch der Frankreichskunde..... 159
HARRIS (J.). Voir MARIE DE FRANCE..... 471

Digitized by Google

HAUST (J.), Dictionnaire liégeois, 1-3 477
HERÆUS (W.). Voir *Silviæ... peregrinatio.*
HILKA (A.), Beiträge zur lateinischen Erzählungsliteratur des Mittelalters 477
— Voir *Carmina Burana.*
HUCHON (R.), Histoire de la langue anglaise, II 157
HUGUET (E.), Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle, 13-14. 473
Inscriptions latines de la Gaule Narbonnaise, p. p. le Cdt ESPÉRANDIEU. 314
JABERG (K.) et J. JUD, Sprach- und Sachatlas Italiens und der Sud-Schweiz, II 472
JAMES (A. L.), Historical introduction to french phonetics 158
JOKL (N.), Albanisch 617
JUD (J.). Voir JABERG et JUD.
JUAN RUIZ, arcipreste de Hita, *Libro de Buen Amor.* Voir H. B. RICHARDSON.
KLÄUI (H.), Die Bezeichnungen für Nebel im Galloromanischen 316
KRAPPE (A. H.), Balor with the Evil Eye 471
LABANDE-JEANROY (Th.), La poésie italienne avant Pétrarque 472
LANGOSCH (K.). Voir *Asinarius.*
Lanval (*Lai de*). Voir MARIE DE FRANCE.
LAPA (R.), Historia da lingua e da literatura portuguesa, I 478
LATOUCHE (R.). Voir RICHER.
Lays (The) of *Desiré*, *Graelent* and *Melion*, éd. E. M. GRIMES 471
LERCH (E.), Hauptprobleme der französischen Sprache, I : Allgemeines 477
— Historische französische Syntax, I-II 476
LEVI (E.), Inpronte e influenze catalane nell' Italia del secolo XIV 478
Libro (*El*) *del Cauallero Zifar*, éd. Ch. Ph. WAGNER 313
Libro di novelle e di parlar gentile. Voir *Cento novelle antiche.*
Livre (*Le*) *de la Passion*, éd. Gr. FRANK 470
Lucrul Apostolesc tipărit de diaconul Coresi 471
LUDWIG (Fr.). Voir GUILLAUME DE MACHAUT.
MARIE DE FRANCE, The lays *Gugemar*, *Lanval* and fragment of *Yonec*, éd. J. HARRIS 471
MARY (A.). Voir G. POTEY.
Melion (*Lai de*). Voir Lays.
MELY (F. de), De Périgueux au fleuve Jaune : la tuile d'Abgare et l'orfèvre Boucher 318
MEYER-LÜBKE (W.), Romanisches etymologisches Wörterbuch, 3e éd., 1-2 470
MOLDENHAUER (G.), Bibliografia de D. Carolina Michaelis de Vasconcellos 156
— Contribucion al catalogo de manuscritos españoles existentes en las bibliotecas portuguesas 159

Digitized by Google

MULLER (E.), Die altprovenzalische Versnovelle 470
MULLER (H. F.), A chronology of Vulgarlatin..... 313
NAGEL (E.), Marie de France als dichterische Persönlichkeit..... 480
NEUBERT (Fr.), Die französische Dramatik..... 159
NICOLET (N.), Der Dialekt des Antronatales..... 313
Novellino (Il). Voir *Cento novelle antiche.*
NYROP (Kr.), Grammaire historique de la langue française, VI..... 475
Omagiu lui Ramiro Ortiz..... 314
PALANCIA (A. G.), Los mozarabes de Toledo en los siglos XII y XIII, I-III..... 345
PANȚU (Z. C.), Plantele cunoscute de poporul român, 2e éd..... 474
PERBOSC (A.) et S. CANAL, Chartes de coutumes du Quercy en langue d'oc..... 317
PHILIPPIDE (Al.), Originea Romînilor..... 319
PINET (M. J.), La vie ardente de Gerson..... 318
POTEY (G.), Le patois de Minot (Côte-d'Or), avec introduction et notes de A. MARY..... 616
PRECUP (E.), Păstoritul în munții Rodnei..... 156
PUȘCARIU (S.), Istoria literaturii romîne; epoca veche, 2e éd..... 478
RADU (C.), Tablou sinoptico-sincronic al istoriei literaturii române, I. 619
Rapularius. Voir *Asinarius.*
RECOURA (G.), Voir *Assises de Romanie.*
RICHARDSON (H. B.), An etymological vocabulary to the *Libro de Buen Amor* of JUAN RUIZ, arcipreste de Hita..... 619
RICHER, Histoire de France (888-935), éd. et trad. par R. LATOUCHE..... 470
RITCHIE (R. L. G.). Voir BARBOUR (John).
RITTER (Fr,), Bibliographie, supplément à la *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1912-13..... 469
— — 1925..... 470
RONJAT (J.), Grammaire istorique des parlers provençaux modernes, I. 474
ROQUES (M.), Bibliographie des travaux de Jules Gilliéron..... 616
ROSENBLATT (A.). Voir A. M. ESPINOSA.
ROYER (L.). Voir *Somme du Code.*
RROTA (P. J.), Letratura shqype..... 617
SAINÉAN (L.), Les origines indigènes de l'étymologie française, I-III... 474
SCHUMANN (O.). Voir *Carmina Burana.*
SCHÜRR (Fr.), Die erzählende Literatur Frankreichs..... 159
SHEARS (F. S.), Froissart chronicler and poet..... 619
Silviæ vel potius Ætheriæ peregrinatio ad loca sancta (Itinerarium Egeriæ), éd. W. HERÆUS, 3e éd..... 470
Somme (La) du Code, éd. L. ROYER et A. THOMAS..... 479
SORRENTO (L.), Il fenomeno di para-ipotassi nelle lingue neolatine. . 315

Digitized by Google

STOROST (W.), Geschichte der altprovenzalischen und altfranzösischen Romanzenstrophe..... 470
SUGER, Vie de Louis VI le Gros, éd. et trad. par H. WAQUET..... 470
SYMON DE PHARES, *Recueil des plus célèbres astrologues et quelques hommes doctes* p. p. E. WICKERSHEIMER..... 319
TERRACINI (B. A.), Graziadio Isaia Ascoli..... 615
Thesaurus linguae latinae, V, IX..... 155
THOMAS (A.). Voir *Somme du Code.*
VAILLANT (A.), Deux emprunts slaves au roman de Dalmatie..... 157
VINAVER (E.), Malory..... 159
WAGNER (Ch. Ph.). Voir *Libro del Cavallero Zifar.*
WAQUET (H.). Voir SUGER.
WARTBURG (W. von), Französisches etymologisches Wörterbuch, 12-17..... 473
WATERS (E. G. R.), A fifteenth century french Algorism from Liége. 318
— Gleaning from ms. Digby 23..... 318
WICKERSHEIMER (E.). Voir SYMON DE PHARES.
Yonec (*Lai de*). Voir MARIE DE FRANCE.

CHRONIQUE

Nécrologie : Charles-Victor Langlois, 311 ; Friedrich Ludwig, 614 ; Jacques Nothomb, 615 ; Edwin George Ross Waters, 313 ; Gustav Weigand, 614.

Nominations et mutations : MM. Paul Æbischer à Lausanne, 467 ; M. Delbouille et F. Desonay à Liége, 155 ; Willy Friedmann à Leipzig, 467 ; Wilhelm Giese à Hambourg, 467 ; Eugen Lerch à Münster, 467 ; G. Moldenhauer à Bonn, 467 ; Werner Mulertt à Innsbruck, 467 ; Leo Spitzer à Cologne, 313.

Réunion pour l'organisation de la bibliographie linguistique romane, 467. Société de publications françaises et romanes, 615.

Publications annoncées : Bibliographies des lexiques patois, des dictionnaires français, des grammaires françaises, du latin médiéval, 616 ; monographies des patois de Clessé, Aurillac, Tournus, 616 ; réimpression de Gilliéron et Roques, *Études de géographie linguistique*, 617 ; Tables de la *Romania*, 617.

Collections : Biblioteca Dacoromaniei, 156 ; Biblioteca de dialectologia hispano-americana, 472 ; Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, 470 ; Cent chefs-d'œuvre étrangers, 472 ; Classiques de l'histoire de France au moyen âge, 470 ; Classiques français du moyen âge, 313, 470 ; Collection

Digitized by Google

linguistique publiée par la Société de linguistique de Paris, 155 ; Collezione di classici italiani, 472 ; Publications de l' « Institute of French Studies » de Columbia University, 471 ; Publications de l' « Institut de filologie şi folclor », 314 ; Publications de la Société de publications françaises et romanes, 615 ; Romanistische Arbeiten, 470 ; Supplementhefte de la Zeitschrift für romanische Philologie, 469 ; Sammlung romanischer Elementar und Handbücher, 470 ; Sammlung mittellateinischer Texte, 471 ; Sammlung vulgärlateinischer Texte, 470 ; Testi romanzi, 156 ; Texte de limbă din secolul XVI, 471 ; University of Michigan Publications, 313.

Note au sujet d'une publication sur les Tsiganes..... 469

Correspondance..... 621

INDEX DES MOTS..... 623

Le Propriétaire-Gérant, É. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXI

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DOES NOT CIRCULATE

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.

Digitized by Google